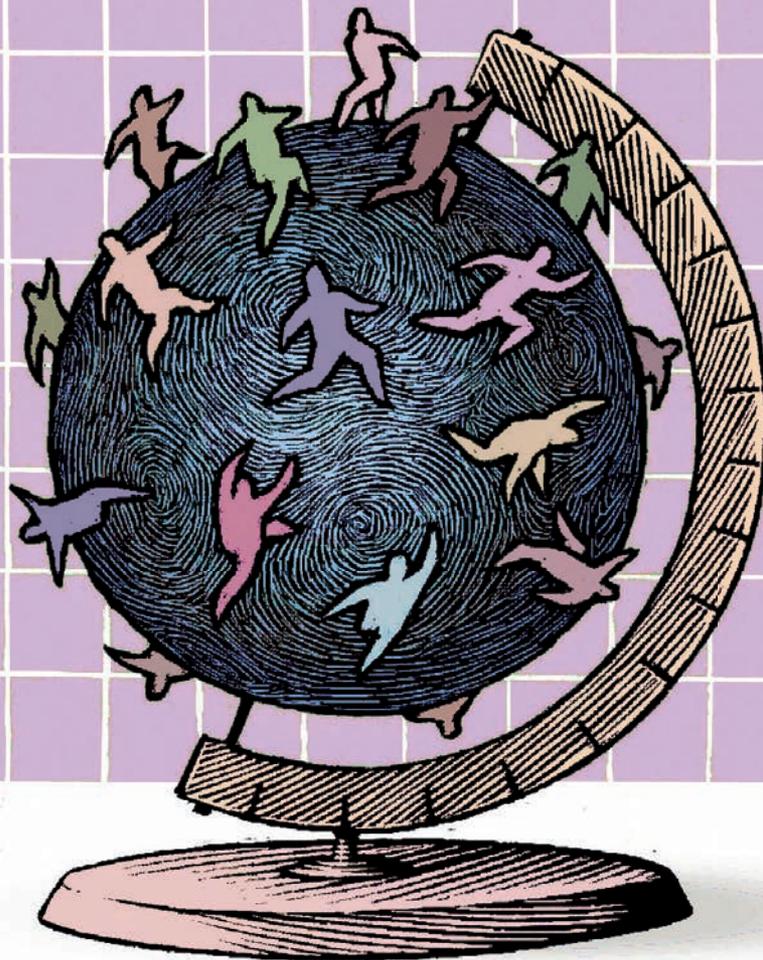




Perspectives des migrations internationales 2015



Perspectives des migrations internationales 2015

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2015), *Perspectives des migrations internationales 2015*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2015-fr

ISBN 978-92-64-22390-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-22392-9 (PDF)

Annuel : Perspectives des migrations internationales
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © David Rooney

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© 2015

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Cette publication est la trente-neuvième édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations internationales. Le rapport comprend quatre chapitres et une annexe statistique.

Le chapitre 1 présente un panorama des tendances récentes des flux et des politiques migratoires. Le chapitre 2 contient une analyse approfondie de la situation des immigrés au regard de l'emploi et met en évidence les changements majeurs dans les politiques de soutien à l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 3 étudie l'évolution des tendances en matière de migrations de personnels de santé vers les pays de l'OCDE. Il examine la façon dont les flux de médecins et d'infirmiers ont évolué depuis 2000. Il analyse les flux dans le contexte de réorientations des politiques migratoires et de santé et de changements économique et institutionnel.

Le chapitre 4 présente des notes spécifiques à chaque pays et des statistiques sur l'évolution des mouvements migratoires internationaux et des politiques dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique contient une large sélection de données statistiques récentes et historiques sur les flux migratoires, les populations étrangères et nées à l'étranger et les naturalisations.

Cette édition des Perspectives des migrations internationales de l'OCDE est l'œuvre commune des membres de la Division des migrations internationales au sein de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 1, 2 et 4 sont le fruit d'un travail collectif de la Division incluant des contributions de John Salt (University College London, Royaume-Uni) pour le chapitre 1 et de Martina Lubyova (Slovak Academy of Sciences, République slovaque) pour le chapitre 2. Le chapitre 3 a été préparé par Clémence Merçay (Université de Neuchâtel), Jean-Christophe Dumont (OCDE) et Gaétan Lafortune (OCDE). Jean-Christophe Dumont a dirigé la rédaction de la publication. Le travail de recherche et le support statistique ont été fournis par Véronique Gindrey et Philippe Hervé. Le travail éditorial a été effectué par Sylviane Yvron. Enfin, merci à Ken Kincaid pour son travail de révision sur les chapitres 1 et 3.

Table des matières

Éditorial : Aujourd’hui plus que jamais, les politiques migratoires doivent être globales et coordonnées	9
Résumé	11
Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales – Flux et politiques	15
Introduction	16
Tendances récentes des migrations internationales	17
Évolution des politiques migratoires en 2013-14	39
Notes	57
Annexe 1.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires	58
Chapitre 2. Tendances récentes du marché du travail et politiques d’intégration mises en œuvre dans les pays de l’OCDE	63
Introduction	64
Tendances observées sur le marché du travail	65
Politiques d’intégration	85
Conclusions	97
Bibliographie	97
Annexe 2.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires	98
Chapitre 3. Nouvelles tendances des migrations internationales de médecins et d’infirmiers vers les pays de l’OCDE	111
Introduction	112
Tendances des migrations internationales des personnels de santé dans les pays de l’OCDE : la perspective des pays de destination	115
Tendances des migrations internationales des personnels de santé dans les pays de l’OCDE : la perspective des pays d’origine	135
Impact des politiques de santé et des politiques migratoires sur la migration internationale des personnels de santé	143
Mobilité internationale des étudiants : une composante croissante des migrations internationales des personnels de santé	171
Notes	178
Bibliographie	179
Annexe 3.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires	185

Chapitre 4. Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires	191
Allemagne	192
Australie	194
Autriche	196
Belgique	198
Bulgarie	200
Canada	202
Chili	204
Corée	206
Danemark	208
Espagne	210
Estonie	212
États-Unis	214
Fédération de Russie	216
Finlande	218
France	220
Grèce	222
Hongrie	224
Irlande	226
Israël	228
Notes et sources des tableaux du chapitre 4	268
Italie	230
Japon	232
Lettonie	234
Lituanie	236
Luxembourg	238
Mexique	240
Norvège	242
Nouvelle-Zélande	244
Pays-Bas	246
Pologne	248
Portugal	250
République slovaque	252
République tchèque	254
Roumanie	256
Royaume-Uni	258
Slovénie	260
Suède	262
Suisse	264
Turquie	266
Annexe statistique	271
Introduction	272
Remarques générales	272
Entrées et sorties de personnes étrangères	273
Entrées de demandeurs d'asile	298
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	318
Acquisitions de la nationalité	358
Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE	381
Liste des membres du Secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication	383

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/occdlibrary>



<http://www.oecd.org/occdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Éditorial : *Aujourd'hui plus que jamais, les politiques migratoires doivent être globales et coordonnées*

Les pays de l'OCDE sont confrontés à une crise humanitaire sans précédent. En 2014, plus de 800 000 demandes d'asile ont été enregistrées, un niveau jamais atteint depuis 1992, et le chiffre pour 2015 sera encore bien plus élevé. Bien que les migrations humanitaires soient un sujet de préoccupation croissant dans plusieurs régions du monde, c'est en Europe qu'ont été déposées la plupart des demandes d'asile (plus de 600 000 en 2014). Il s'agit à l'évidence d'une situation d'urgence qui nécessite une réponse coordonnée, tant au niveau européen que mondial.

En Europe, cette crise humanitaire s'inscrit dans un contexte plus large de difficultés croissantes relatives à la migration irrégulière. L'absence de contrôles aux frontières libyennes crée une situation inédite et le nombre d'entrées irrégulières, tel que mesuré par l'agence européenne Frontex, est en augmentation constante. Au cours des six premiers mois de 2015, environ 137 000 personnes ont débarqué sur les côtes grecques, italiennes, maltaises et espagnoles, ce qui correspond à une hausse vertigineuse de 83 % par rapport aux 75 000 observées sur la même période de 2014. Le fait que ces arrivées ne comportent pas seulement des réfugiés potentiels, mais aussi des migrants qui n'ont pas toujours un besoin de protection avéré ajoute une pression supplémentaire.

Les images de migrants débarquant sur les côtes européennes et les informations sur le nombre de ceux qui ont péri en allant chercher une vie meilleure sont aussi puissantes que la tragédie vécue par ces personnes est réelle. La crise humanitaire actuelle se déroule aussi dans une période relativement délicate pour l'économie et le marché du travail en Europe, ainsi que dans un contexte de lutte mondiale contre le terrorisme. L'inquiétude suscitée par les questions de migration atteint des sommets et les sentiments anti-immigrés se propagent.

Parvenir à un consensus parmi les pays européens pour identifier et s'accorder sur des mesures d'urgence appropriées s'est avéré particulièrement difficile, en partie à cause d'anticipations de réactions négatives dans les opinions publiques au niveau national. Les réponses politiques actuelles risquent malgré tout de devoir être prolongées et renforcées, au vu de l'aggravation de la situation. Ne pas anticiper – ni communiquer sur – les développements en cours risque fort d'être très préjudiciable à la confiance et, en fin de compte, sur la capacité à adapter si nécessaire, non seulement les mesures politiques d'urgence, mais aussi, plus généralement, les systèmes de gestion des migrations.

La majeure partie des ressources (capital politique, personnel des administrations, énergie et attention des décideurs) est actuellement consacrée à la crise humanitaire. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les systèmes de gestion des migrations légales doivent aussi être constamment adaptés par rapport aux évolutions économiques et démographiques, à la concurrence internationale pour attirer les talents et aux leçons tirées des politiques et des expériences passées. Cela vaut également pour les politiques d'intégration qui visent à optimiser l'utilisation du potentiel de compétences des immigrants. L'essentiel des migrations vers l'Europe et

l'OCDE s'effectue toujours par des voies légales bien gérées. L'immigration légale permanente vers l'OCDE s'élevait à 4.3 millions de personnes en 2014, soit une hausse de 6 % par rapport à 2013. Dans l'Union européenne (UE), l'immigration permanente légale en provenance de pays non UE était comparable à ce qui est observé aux États-Unis, à environ 1 million par an.

L'intégration des immigrés et de leurs enfants nécessite également des politiques publiques appropriées. Des travaux récents de l'OCDE montrent qu'en dépit de certaines améliorations nettes d'une génération à l'autre, dans de nombreux pays de l'OCDE, les immigrés sont plus souvent touchés par le chômage, plus souvent dans des emplois de moindre qualité ou trop qualifiés pour leur emploi et connaissent plus souvent la pauvreté, y compris au travail. Leurs enfants atteignent en moyenne un niveau d'éducation moins élevé. Pour utiliser au mieux les compétences des migrants qui sont destinés à rester, il est important de continuer à investir dans des politiques d'intégration et d'améliorer l'efficacité de ces investissements.

L'Agenda européen en matière de migration proposé par la Commission européenne en avril 2015 était destiné initialement à développer une approche globale incluant des propositions d'actions immédiates mais aussi des propositions à plus long terme pour changer le système de gestion des migrations de travail et les politiques d'intégration. La deuxième partie de l'équation ne doit pas être oubliée.

Même dans le contexte actuel de crise humanitaire, une stratégie politique globale est nécessaire. Elle doit comporter non seulement des instruments adaptés – et être coordonnée au niveau international – pour faire face aux flux actuels et futurs de réfugiés et de demandeurs d'asile, mais aussi des instruments à plus long terme pour tirer le meilleur parti des migrations légales. Rester passif devant l'urgence risque de compromettre les efforts visant à améliorer la situation à long terme, en alimentant un sentiment d'inquiétude envers les migrations, quels que soient les chiffres réels.

Résumé

Grandes tendances

Les flux migratoires sont en hausse dans la plupart des pays de l'OCDE. Les données préliminaires suggèrent que, pour la première fois depuis 2007, les flux de migrations permanentes vers les pays de l'OCDE ont fortement augmenté en 2014 et se retrouvent à leur niveau d'avant la crise, avec 4.3 millions d'entrées permanentes dans la zone OCDE. Les migrations pour raisons familiales représentaient plus du tiers de toutes les entrées permanentes dans les pays de l'OCDE en 2013 et celles relatives à la libre circulation 30 %.

L'Allemagne consolide sa position comme un des principaux pays d'immigration, deuxième derrière les États-Unis en nombre de migrants accueillis. En 2013, l'Union européenne (UE) a reçu autant de migrants permanents venant de l'extérieur de l'UE que les États-Unis n'ont reçu de migrants en provenance de tous les pays. Dans la zone OCDE, un nouvel immigré sur dix est chinois et 4.4 % sont originaires d'Inde. La Roumanie et la Pologne se classent deuxième et troisième avec respectivement 5.5 % et 5.3 % des entrées globales dans les pays de l'OCDE.

Les demandes d'asile dans la zone OCDE ont augmenté de 46 % en 2014, dépassant 800 000 pour la première fois depuis le début des années 90. Les données préliminaires pour 2015 suggèrent que 2015 sera une année record. Les principaux pays de destination sont l'Allemagne, les États-Unis, la Turquie, la Suède et l'Italie. La France est seulement sixième, après avoir longtemps été un des trois principaux pays de destination.

Un certain nombre de pays ont fondamentalement modifié leur législation sur la migration au cours des dernières années, en réponse à l'évolution des schémas migratoires et aux changements politiques. La plupart de ces changements ont apporté des restrictions : i) les travailleurs qualifiés sont toujours recherchés, mais les pays sont plus sélectifs ; ii) les investisseurs et les entrepreneurs sont également recherchés, mais sous conditions plus strictes ; iii) certaines procédures de migrations pour raison familiale sont assouplies mais la tendance générale est encore à la restriction ; iv) de nouvelles mesures ont été adoptées en réponse à la crise humanitaire dans la région méditerranéenne ; et v) des actions visant à renforcer les contrôles aux frontières, encourager les retours volontaires et lutter contre l'emploi illégal de travailleurs étrangers ont été mises en œuvre.

Dans la grande majorité des pays, les résultats des immigrés et des personnes nées dans le pays sur le marché du travail sont restés stables ou se sont améliorés ces dernières années. Cependant, dans certains pays où la reprise économique se fait attendre (Grèce, Italie et Slovénie), les immigrés ont été plus durement touchés. Dans la zone de l'OCDE dans son ensemble, entre 2011 et 2014, le taux d'emploi des immigrés a progressé légèrement plus que celui des personnes nées dans le pays, même si leur taux de chômage est resté presque inchangé.

Si les mesures d'intégration ciblées continuent d'être largement utilisées, certains pays avec une longue tradition d'immigration essaient de replacer l'intégration en tant que dimension de

tous les aspects de la vie économique et sociale. De nombreux pays attachent une importance particulière à la reconnaissance des diplômés étrangers et à l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les individus dépourvus des compétences de base.

Mobilité internationale des personnels de santé

Au total, le nombre de médecins et d'infirmiers immigrés exerçant dans les pays de l'OCDE a augmenté de 60 % en dix ans. Cette tendance reflète l'augmentation générale de l'immigration, notamment parmi les travailleurs qualifiés, dans les pays de l'OCDE. Elle révèle également l'importance du rôle joué par les migrants dans la croissance des personnels de santé dans les pays de l'OCDE au cours des années 2000. Les toutes dernières données disponibles font toutefois état d'une baisse des entrées dans plusieurs pays de l'OCDE.

Les pays d'Asie sont les principaux pourvoyeurs de médecins et d'infirmiers expatriés pour le reste du monde, mais on observe aussi une mobilité croissante entre pays de l'OCDE, principalement en raison de l'augmentation des flux intra-EEE. Les petits pays et les pays insulaires restent toutefois ceux qui présentent les plus forts taux d'émigration.

En 2010/11, les médecins et infirmiers originaires de pays en situation de pénurie critique en personnels de santé, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ayant émigré dans un pays de l'OCDE représentent 20 % des besoins estimés en ressources humaines dans ces pays, contre 9 % en 2000/01.

Dans un contexte d'augmentation de la mobilité internationale des étudiants, le nombre d'étudiants poursuivant des études médicales à l'étranger a connu un essor considérable ces dernières années. Ce phénomène est rendu possible par l'internationalisation croissante des formations médicales et s'explique tant par l'existence d'une demande insatisfaite en matière de formation dans les pays limitant l'accès à ces études que par le développement d'une offre de formation dans d'autres pays. Dans les années à venir, on peut s'attendre à ce que le nombre de diplômés internationaux continue de croître.

Chiffres clés

Les flux migratoires sont en hausse et ont retrouvé leurs niveaux d'avant la crise

- La population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE s'établissait à 117 millions de personnes en 2013, soit 35 millions et 40 % de plus qu'en 2000.
- Les données préliminaires suggèrent que les flux migratoires permanents vers les pays de l'OCDE ont représenté 4.3 millions d'entrées en 2014, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2013. En outre, la plupart des catégories de migration temporaire sont également en hausse.
- La Chine et l'Inde restent des pays d'origine importants mais les flux en provenance de Roumanie et de Pologne représentent aussi une part significative du total, en raison d'une mobilité intra-UE croissante.
- Les demandes d'asile dans la zone OCDE ont atteint un niveau extrêmement élevé en 2014, et leur nombre continue d'augmenter en 2015.

Des signes d'amélioration concernant les performances des immigrés sur le marché du travail

- Dans la zone de l'OCDE dans son ensemble, entre 2011 et 2014, le taux d'emploi a progressé en moyenne de 1.3 point de pourcentage parmi les migrants contre 0.5 point pour leurs homologues nés dans le pays.

- Le taux de chômage a peu varié, et reste 3.3 points de pourcentage plus haut pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays.
- Dans la zone de l'OCDE, bien que sa progression ait ralenti depuis peu, le chômage de longue durée continue de toucher 6 % de la population active immigrée.

L'importance croissante des migrations de personnels de santé

- La part des médecins et infirmiers nés à l'étranger parmi les professionnels de santé exerçant dans les pays de l'OCDE a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE entre 2000/01 et 2010/11, passant en moyenne (sur 23 pays) de 19.5 % à plus de 22 % pour les médecins et de 11 % à 14.5 % pour les infirmiers (22 pays).
- En 2010/11, les médecins et infirmiers nés à l'étranger exerçant dans les pays de l'OCDE représentaient environ 5 % de l'effectif total des ressources humaines en santé dans le monde.
- En 2012-14, dans les pays pour lesquels des données sont disponibles (26 pays pour les médecins et 24 pour les infirmiers), 17 % des médecins et 6 % des infirmiers ont été formés à l'étranger.
- Entre 2000/01 et 2010/11, le nombre de médecins et infirmiers originaires de pays en situation de pénurie critique en personnels de santé et ayant émigré dans un pays de l'OCDE a augmenté de plus de 80 %.

Chapitre 1

Tendances récentes des migrations internationales – Flux et politiques

Ce chapitre donne un aperçu des développements récents intervenus dans le domaine des migrations internationales dans les pays de l'OCDE. Il décrit tout d'abord la croissance des flux migratoires en 2014, en se basant sur des données préliminaires et partielles. Il analyse ensuite en détail les tendances qui prévalent en matière de migration permanente depuis le début de la crise financière jusqu'en 2013, selon les pays et par grandes catégories de migration – migration de travail, familiale, humanitaire, et migration au sein des zones de libre circulation. La migration temporaire est ensuite couverte, notamment les travailleurs saisonniers et les transferts intra-entreprises, avec une attention particulière accordée aux travailleurs détachés au sein de l'Espace économique européen (EEE). Le chapitre évoque la forte croissance du nombre de demandeurs d'asile, avant de s'intéresser à la mobilité internationale des étudiants. Le chapitre se poursuit par une brève description de la composition des flux migratoires par sexe et par pays d'origine, puis se tourne vers l'évolution de la population née à l'étranger, l'évolution des tendances des migrations nettes et l'acquisition de la nationalité dans les pays de l'OCDE. Une section plus détaillée sur la politique s'ensuit, décrivant les principaux développements récents des politiques régissant l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE. Les révisions globales des politiques migratoires sont examinées ainsi que les changements de politiques relatives aux différentes catégories de migrants (travailleurs qualifiés et moins qualifiés, investisseurs et entrepreneurs, étudiants en mobilité internationale, migrants pour raisons familiales et migrants humanitaires). Le chapitre se termine par l'examen des développements des systèmes de gestion des permis et des procédures d'asile, suivi des mesures de contrôle et celles pour encourager le retour.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

En 2014, la croissance globale du PIB dans la zone OCDE est estimée à 1.8 % (1.4 % en 2013 et 1.3 % en 2012). Presque tous les pays de l'OCDE ont enregistré des taux de croissance positifs du PIB en 2014, avec un léger recul pour trois pays seulement (Italie, en baisse de 0.4 %, et Finlande et Japon, tous deux en baisse de 0.1 %). En 2014, la situation du marché du travail ne s'est pas améliorée dans tous les pays de l'OCDE mais, à la fin de l'année, le taux de chômage général harmonisé de la zone OCDE était tombé à environ 7 %, son niveau moyen depuis le début de l'enregistrement des données en 1991.

Ce climat économique légèrement meilleur, combiné à des facteurs tels que l'évolution démographique et les crises géopolitiques, a créé un environnement propice à la reprise des mouvements migratoires internationaux, comme démontré plus loin.

Ce chapitre propose un regard sur les tendances les plus récentes, puis donne une vision globale des flux migratoires internationaux et des politiques migratoires. Il couvre les mouvements permanents dans les pays de l'OCDE, les entrées par catégorie, les migrations temporaires de main-d'œuvre, les flux liés à l'asile, les étudiants internationaux et les flux migratoires selon le sexe et le pays d'origine. Le chapitre donne ensuite un aperçu sur les populations nées à l'étranger, la migration nette et l'acquisition de la nationalité, à partir de 2000. La deuxième partie de ce chapitre comporte une section détaillant les politiques, qui traite des principaux développements récents en matière de politiques régissant l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE. Des révisions à grande échelle des cadres des migrations sont examinées, ainsi que les changements de politique spécifiques touchant certaines catégories de migrants, les révisions des procédures d'asile et des mesures de contrôle.

Principaux résultats

- Les données préliminaires suggèrent que, pour la première fois depuis 2007, les flux de migrations permanentes vers les pays de l'OCDE ont fortement augmenté en 2014 et se retrouvent à leur niveau d'avant la crise, avec 4.3 millions d'entrées permanentes dans la zone OCDE.
- L'Allemagne consolide sa position comme un des principaux pays d'immigration, deuxième derrière les États-Unis. Des augmentations significatives des entrées sont enregistrées par exemple en République tchèque, en Israël, en Irlande et au Royaume-Uni. En revanche, les plus fortes baisses sont observées en Slovaquie, en Italie ou en Australie.
- En 2013, l'Union européenne (UE) a reçu autant de migrants permanents venant de l'extérieur de l'UE que les États-Unis n'ont reçu de migrants en provenance de tous les pays. Pour la première fois, la Corée a reçu plus d'immigrés que le Japon.
- Les migrations pour raisons familiales représentaient plus du tiers de toutes les entrées permanentes dans les pays de l'OCDE en 2013 (-1 % par rapport à 2012) et celles relatives à la libre circulation 30 % (+4 %).

- Les entrées de travailleurs migrants temporaires sont également en augmentation, mais varient fortement selon les différentes catégories : transferts à l'intérieur d'une entreprise (+6 % en 2013 par rapport à 2012), vacanciers actifs (+12 % pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis), travailleurs saisonniers dans l'agriculture et l'hôtellerie (-0.4 %, à l'exclusion des mouvements intra-UE).
- En 2013, dans la zone OCDE, un nouvel immigré sur dix est chinois et 4.4 % sont originaires d'Inde. La Roumanie et la Pologne se classent deuxième et troisième avec respectivement 5.5 % et 5.3 % des entrées globales dans les pays de l'OCDE.
- En 2012, il y avait 3.4 millions d'étudiants étrangers dans la zone OCDE, +3 % par rapport à l'année précédente. Leur part s'établissait en moyenne à 8 % de l'ensemble de la population étudiante de niveau universitaire des pays de l'OCDE. La plupart des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur dans la zone OCDE proviennent d'Asie – 22 % de Chine, 6 % d'Inde et 4 % de Corée.
- Les demandes d'asile dans la zone OCDE ont augmenté de façon constante depuis 2010, atteignant leur niveau le plus haut depuis 20 ans, avec plus de 800 000 personnes en 2014, deuxième plus grosse année depuis 35 ans. Le nombre de demandeurs d'asile dans la zone OCDE a augmenté de 46 % en 2014 par rapport à 2013, hausse alimentée en partie par la détérioration de la situation sécuritaire en Syrie et en Libye.
- La population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE s'établissait à 117 millions de personnes en 2013, soit 35 millions et 40 % de plus qu'en 2000.
- Depuis 2000, les pays de l'OCDE ont accordé la nationalité à 25 millions de ressortissants étrangers. En 2013, plus de 2 millions de personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, soit une hausse de 14 % par rapport à 2012.
- Au cours des dernières années, un certain nombre de pays ont fondamentalement modifié leur législation sur la migration en réponse à l'évolution des schémas migratoires et aux changements politiques : i) les travailleurs qualifiés sont toujours recherchés, mais les pays sont plus sélectifs ; ii) les investisseurs et les entrepreneurs sont également recherchés, mais sous conditions plus strictes ; iii) certaines procédures de migrations pour raison familiale sont assouplies mais la tendance générale est encore à la restriction ; iv) de nouvelles mesures ont été adoptées en réponse à la crise humanitaire dans la région méditerranéenne ; et v) des actions visant à renforcer les contrôles aux frontières, encourager les retours volontaires et lutter contre l'emploi illégal de travailleurs étrangers ont été mises en œuvre.

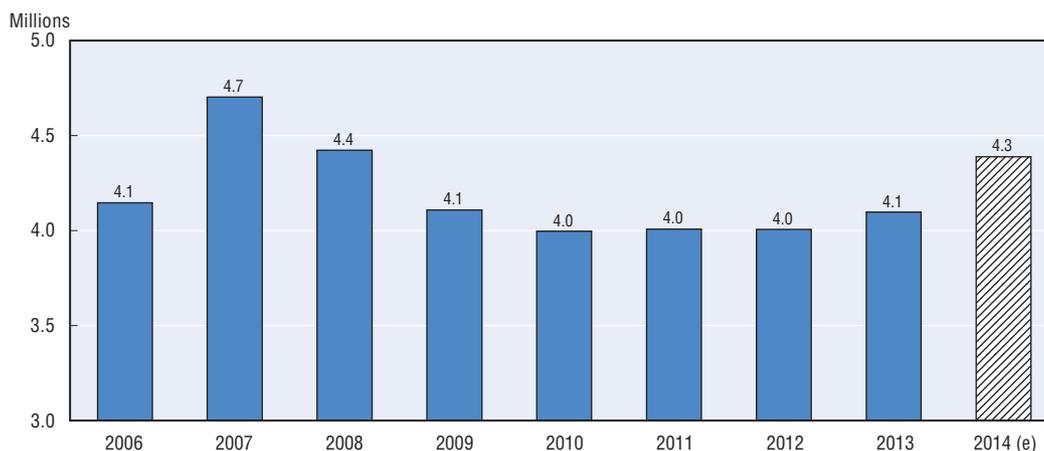
Tendances récentes des migrations internationales

Tendances préliminaires en 2014

Dans un contexte économique mondial plus favorable que les années précédentes, les données partielles pour 2014 montrent une forte hausse des migrations vers les pays de l'OCDE. Environ 4.3 millions de personnes ont émigré vers les pays de l'OCDE (graphique 1.1), comparé à 4.1 millions l'année précédente soit une augmentation de 6 %. Le niveau atteint dépasse ceux observés avant la crise économique mondiale de 2007-08.

Les données préliminaires, basées sur des données non standardisées et partielles montrent que non seulement les flux migratoires ont augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, mais que dans plus de la moitié d'entre eux, ces flux sont repassés au-dessus de leur niveau de 2007. Les États-Unis sont la principale destination, avec un million de nouveaux résidents permanents, en hausse de 1 % par rapport à 2013 (tableau 1.A1.1). L'Allemagne

Graphique 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2006-14



Note : Les données pour 2006 à 2013 sont la somme des données standardisées pour les pays pour lesquelles elles sont disponibles (représentant 95 % du total) et des chiffres non standardisés pour les autres pays. Les données pour 2014 sont des estimations basées sur les taux de croissance 2013-14 publiés par les offices statistiques nationaux.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur des statistiques nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263895>

conserve la deuxième place avec une nouvelle hausse à deux chiffres et a contribué pour beaucoup à l'augmentation globale des flux vers les pays de l'OCDE en 2014. Le Royaume-Uni a aussi connu une hausse du nombre de nouveaux migrants, tant en provenance de l'UE que des pays tiers et les données partielles pour l'Espagne suggèrent un rebond important de l'immigration. Des hausses modérées ont été observées au Canada (+5 %), ainsi qu'en France où les entrées de ressortissants de pays tiers ont augmenté de 3 %.

Un certain nombre de pays de destination relativement plus petits ont également contribué à la hausse globale des flux migratoires : la Corée, par exemple, qui présente le taux de chômage le plus bas des pays membres de l'OCDE et enregistre la deuxième croissance la plus forte – ces deux chiffres se trouvant aux alentours de 3 % – a connu une augmentation des entrées de plus de 12 %. L'Autriche, le Danemark, l'Irlande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Suède ont tous reçu sensiblement plus de migrants en 2014 qu'en 2013. Une augmentation à deux chiffres a également été enregistrée en Islande.

Seuls quelques pays ont accueilli moins d'immigrés en 2014 qu'en 2013, dont l'Italie, où la part des migrations de travail est traditionnellement élevée, et qui a connu une baisse de 9 % dans un contexte économique difficile. Bien que les flux migratoires vers l'Italie diminuent de façon régulière depuis 2007, le pays figure toujours parmi les principales destinations d'immigration dans l'OCDE.

Avec une baisse de 6 %, l'Australie est un autre pays traditionnel d'immigration ayant reçu moins de nouveaux migrants en 2014 qu'en 2013. Pour la première fois depuis dix ans, la Suisse aussi a enregistré une diminution – de 2 % – et a vu la composition des flux d'entrée par pays d'origine se modifier sensiblement. Ensemble, les entrées en provenance des pays de l'UE15, de la Roumanie et de la Bulgarie ont baissé de 9 % tandis que celles en provenance des autres pays de l'UE et des pays tiers ont augmenté de 13 %.

Évolution des flux migratoires par pays de destination et par catégorie

Des données standardisées exhaustives sur l'immigration permanente par pays de destination sont disponibles pour l'année 2013. En 2013, les États-Unis ont accueilli un peu moins d'un million de nouveaux immigrants permanents (tableau 1.1). Globalement, les pays

Tableau 1.1. Entrées permanentes dans quelques pays de l'OCDE, 2007-13

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution (%)		
								2013/12	2012/11	2013/07
Données standardisées										
États-Unis	1 052 400	1 107 100	1 130 200	1 041 900	1 061 400	1 031 000	989 900	-4	-3	-6
Allemagne	232 900	228 300	201 500	222 500	290 800	400 200	468 800	17	38	101
Royaume-Uni	343 300	317 300	359 200	394 800	322 600	286 100	291 000	2	-11	-15
France	206 500	214 400	212 100	224 300	231 500	251 200	259 800	3	9	26
Canada	236 800	247 200	252 200	280 700	248 700	257 900	258 600	0	4	9
Australie	191 900	205 900	221 000	208 500	219 500	245 100	253 500	3	12	32
Italie	571 900	490 400	390 300	355 700	317 300	258 400	245 800	-5	-19	-57
Espagne	691 900	409 600	334 100	300 000	291 000	209 800	195 300	-7	-28	-72
Suisse	122 200	139 100	114 800	115 000	124 300	125 600	136 200	8	1	11
Pays-Bas	80 600	90 600	89 500	95 600	105 600	96 800	105 500	9	-8	31
Suède	74 400	71 000	71 500	65 600	71 800	81 700	86 700	6	14	17
Corée	44 200	39 000	36 700	51 100	56 900	55 600	66 700	20	-2	51
Autriche	47 100	49 500	45 700	45 900	58 400	67 100	65 000	-3	15	38
Norvège	43 900	49 300	48 900	56 800	61 600	59 900	60 300	1	-3	37
Belgique	50 300	51 200	64 200	64 100	64 300	65 700	60 300	-8	2	20
Japon	108 500	97 700	65 500	55 700	59 100	66 400	57 300	-14	12	-47
Mexique	6 800	15 100	23 900	26 400	21 700	21 000	54 400	..	-3	..
Danemark	30 300	45 600	38 400	42 400	41 300	43 800	52 400	20	6	73
Nouvelle-Zélande	51 700	51 200	47 500	48 500	44 500	42 700	44 400	4	-4	-14
Irlande	120 400	89 700	50 700	23 900	33 700	32 100	40 200	25	-5	-67
République tchèque	100 600	76 200	38 200	28 000	20 700	28 600	27 800	-3	38	-72
Portugal	42 800	71 000	57 300	43 800	36 900	30 700	27 000	-12	-17	-37
Finlande	17 500	19 900	18 100	18 200	20 400	23 300	23 900	3	14	37
Nombre total de personnes										
Tous pays	4 468 900	4 176 300	3 911 500	3 809 400	3 804 000	3 773 900	3 864 100	2	-1	-14
Pays d'installation	1 532 800	1 611 400	1 650 900	1 579 600	1 574 100	1 576 700	1 546 400	-2	0	1
Pays membres de l'UE ci-dessus	2 610 500	2 224 700	1 970 800	1 924 800	1 906 300	1 875 500	1 949 500	4	-2	-25
<i>dont</i> : libre circulation	1 215 700	900 000	734 900	739 300	831 700	926 200	968 400	5	11	-20
Évolution annuelle (%)										
Tous pays		-7	-6	-3	-0.1	-0.6	1.6			
Pays d'installation		5	2	-4	-0.3	0.2	-2			
Pays membres de l'UE ci-dessus		-15	-11	-2	-1	-2	4			
<i>dont</i> : libre circulation		-26	-18	1	12	11	5			
Données nationales (non standardisées)										
Chili	79 400	68 400	57 100	63 900	76 300	105 100	132 100	26	38	66
Pologne	40 600	41 800	41 300	41 100	41 300	47 100	46 600	-1	14	15
Hongrie	22 600	35 500	25 600	23 900	22 500	20 300	21 300	5	-10	-6
Luxembourg	15 800	16 800	14 600	15 800	19 100	19 400	19 800	2	2	25
Grèce	46 300	42 900	46 500	33 400	23 200	17 700	-24	..
Slovénie	30 500	43 800	24 100	11 200	18 000	17 300	21 700	25	-4	-29
Israël	18 100	13 700	14 600	16 600	16 900	16 600	16 900	2	-2	-7
République slovaque	14 800	16 500	14 400	12 700	8 200	2 900	2 500	-14
Islande	9 300	7 500	3 400	3 000	2 800	2 800	3 900	39	0	-58
Estonie	2 000	1 900	2 200	1 200	1 700	1 100	1 600	45	-35	-20
Turquie	29 900
Total (hors Grèce et Turquie)	233 100	245 900	197 400	189 500	206 800	232 600	266 400			
Évolution (%)	23	5	-20	-4	9	12	15			

Note : Les données ne comprennent que les étrangers. Les flux d'entrée comprennent les changements de statut, à savoir les résidents avec un statut temporaire qui obtiennent un droit de séjour à long terme. Les ruptures de série sont indiquées par un «..». Les séries ont été révisées pour plusieurs pays comparé aux éditions précédentes, notamment pour la France.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264032>

de l'OCDE qui sont aussi membres de l'UE ont reçu un nombre comparable de migrants en provenance de pays tiers. L'Allemagne était le deuxième pays de destination de l'OCDE avec 468 000 nouvelles entrées permanentes, un chiffre deux fois supérieur à la moyenne enregistrée à la fin des années 2000. Dans les pays d'Europe du sud tels que l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce, les nouveaux migrants sont environ deux fois moins nombreux qu'en 2008, ce qui est aussi le cas en Irlande. Tous ces pays ont été particulièrement touchés par la Grande Récession de 2008. Il est également à noter que, pour la première fois depuis que les données sont publiées, les migrations permanentes vers la Corée sont supérieures à celles vers le Japon. Les flux migratoires vers le Chili ont nettement augmenté entre 2012 et 2013, et s'élèvent à 132 000 personnes.

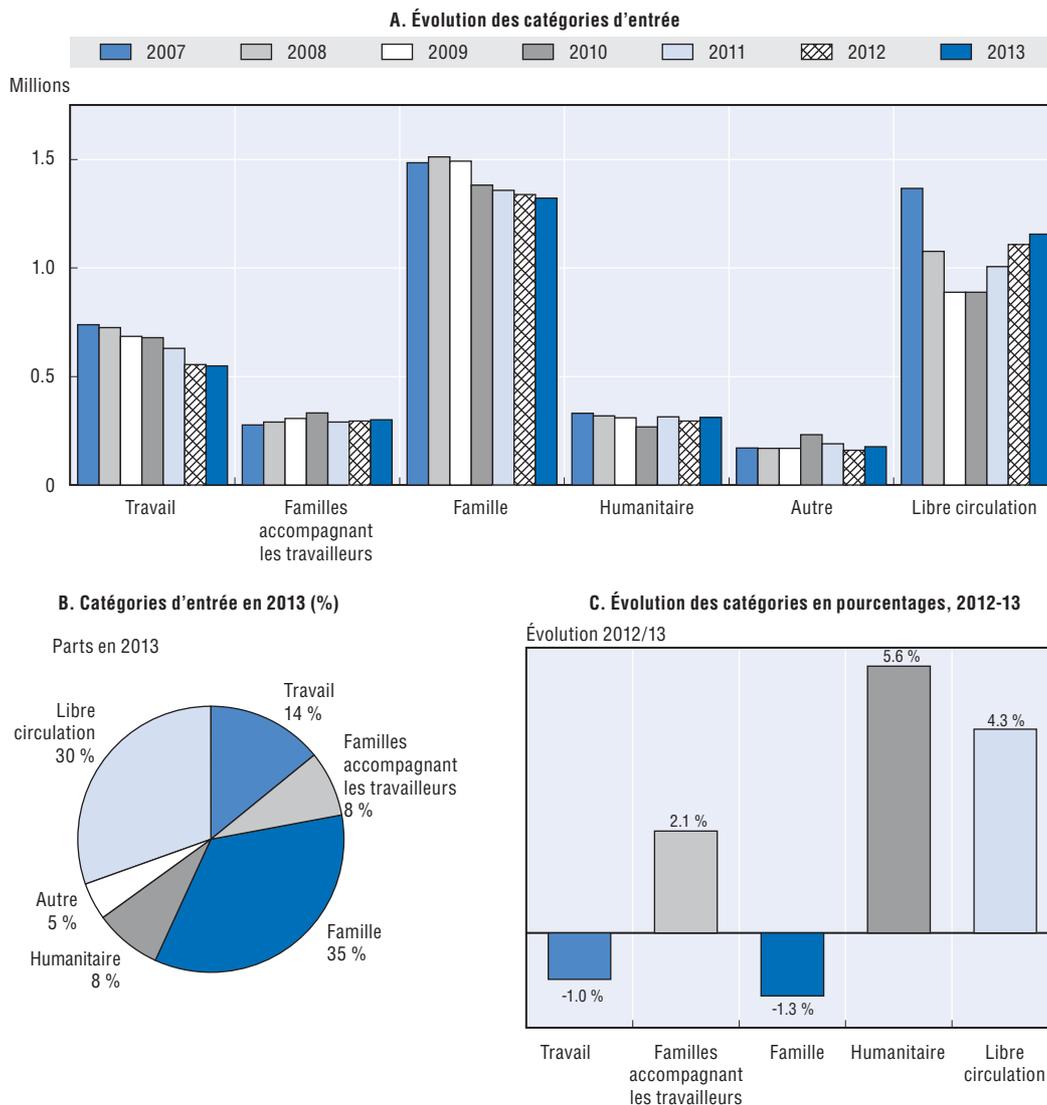
L'immigration permanente de travail vers les pays de l'OCDE a baissé de façon régulière depuis la crise de 2008 (graphique 1.2, partie A) mais cette diminution a été très légère en 2013 (-1 %). La baisse enregistrée au Royaume-Uni (-20 %) et en Espagne (-16 %) représente une perte qui n'a pas été totalement compensée par une hausse des flux de travailleurs vers d'autres pays de l'OCDE. L'Italie a contribué à réduire la baisse globale des migrations de travail car des permis de travail, accordés dans le cadre du programme de régularisation de 2012, ont finalement été délivrés en 2013. D'autres variations notables dans ce domaine incluent une augmentation de 15 % aux États-Unis et de 34 % au Danemark, ainsi qu'un recul de 5 % au Canada. De façon globale, en dehors de l'UE/EEE, l'immigration permanente de travail est restée stable malgré des variations d'un pays à l'autre, tout comme le nombre de membres de famille accompagnant les travailleurs migrants.

Comme les années précédentes, les migrations internationales au sein de l'UE ont été comparables à celles vers l'UE de personnes provenant de pays tiers. De façon générale, les flux migratoires dans les zones de libre circulation des pays de l'OCDE¹ ont totalisé 1 150 000 personnes en 2013, soit une hausse de 4 % par rapport à 2012. Cette augmentation est totalement imputable à l'Allemagne, les différentes variations des flux migratoires vers les autres pays s'étant compensées entre elles. Les principales baisses ont été enregistrées en Italie (-26 %) et en Espagne (-9 %), et ont été compensées par les hausses soutenues au Royaume-Uni (+25 %) et en Suisse (+9 %).

En 2013, les migrations familiales ont représenté plus d'un tiers du total des migrations permanentes vers les pays de l'OCDE (graphique 1.2, partie B), bien qu'elles soient en baisse depuis plusieurs années (-1 % en 2013, graphique 1.2, partie C). Elles restent la principale catégorie mais l'écart avec les migrations au titre de la libre circulation se réduit progressivement depuis 2009 et se rapproche de son niveau de 2007. La baisse observée sur les migrations familiales est majoritairement due à la forte chute enregistrée aux États-Unis et au Royaume-Uni. Seuls les chiffres concernant le Canada (+15 000), la France (+7 000) et le Danemark (+2 000) ont fortement augmenté en 2013 par rapport à 2012.

En 2013, plus de 300 000 migrants humanitaires ont obtenu un permis de séjour permanent dans des pays de l'OCDE. C'est la catégorie qui a enregistré la plus forte hausse (+6 %). De nombreux pays de la zone OCDE ont reçu plus de migrants humanitaires en 2013 qu'en 2012, certains ayant enregistré une hausse de 50 % – l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède. Les migrations humanitaires représentent encore plus de 12 % du total des migrations vers les États-Unis, bien que leur niveau ait baissé de 20 % en 2013. Ce repli (-30 000 personnes) a contrebalancé en partie les nombreuses hausses dans les autres pays, européens notamment. Bien que les effets du conflit en Syrie et en Iraq aient été ressentis dans plusieurs pays, de façon générale, les migrations humanitaires ne représentent encore que 8.2 % du total des arrivées dans l'OCDE, contre 7.8 % en 2012.

Graphique 1.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie d'entrée, 2007-13



Note : Les données comprennent les changements de statut (de statut temporaire à statut permanent).

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

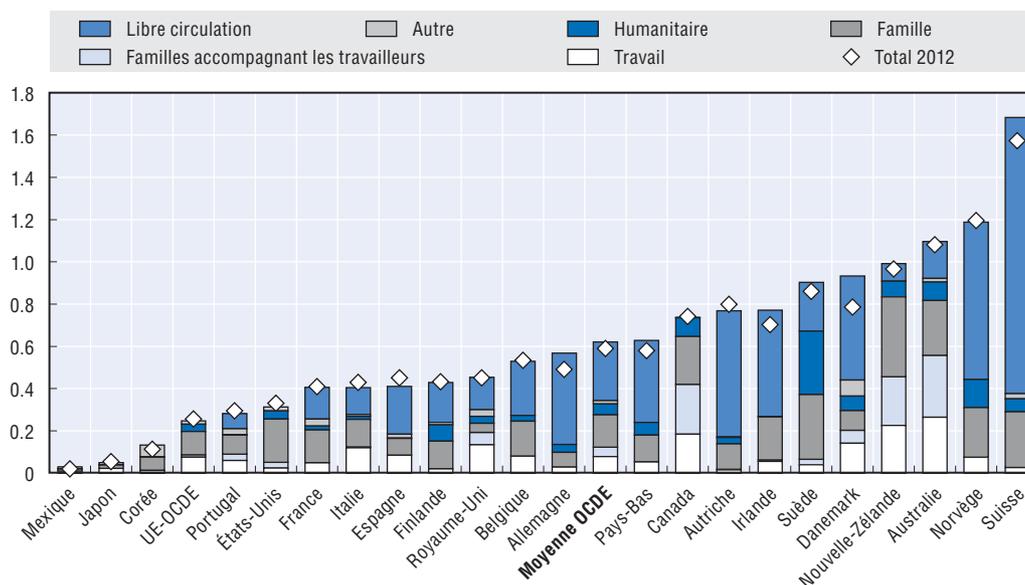
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263901>

Si l'on rapporte le volume des flux migratoires à la population totale, les pays de l'OCDE ont reçu en moyenne six nouveaux migrants permanents par millier d'habitants en 2013 (graphique 1.3 et annexe 1.A2). Pour certains grands pays comme le Mexique ou le Japon, cette proportion reste faible, à moins d'un migrant pour mille habitants, mais pour nombre de pays européens et pays d'installation², cette proportion se situe au-dessus de la moyenne. La Suisse, où l'immigration au titre de la libre circulation est importante, se démarque clairement avec près de 17 entrées pour mille habitants. Elle est suivie par la Norvège (12 pour mille).

Plus de 75 % des migrants arrivés en 2013 en Suisse, en Autriche et en Allemagne l'ont été au titre de la libre circulation au sein de l'EEE. Hormis eux, les pays de l'UE/OCDE ont reçu 2.4 migrants permanents pour mille habitants, un chiffre en baisse par rapport à 2011 (2.9). Dans le même temps, le ratio pour les États-Unis est passé de 3.4 à 3.2 pour mille.

Graphique 1.3. **Immigration permanente par catégorie d'entrée dans certains pays de l'OCDE, 2013**

Pourcentage de la population totale



Note : Les données comprennent les changements de statut (de statut temporaire à statut permanent). Estimations pour le Mexique.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263918>

Les migrations temporaires de travail

Les migrations temporaires de travail viennent s'ajouter à l'immigration permanente et constituent également un phénomène important. D'abord parce qu'elles impliquent un volume de flux important, ensuite parce qu'elles apportent des compétences clés. Plus généralement, ces migrations de travail peuvent constituer un outil d'ajustement utile sur le marché du travail des pays d'accueil dans la mesure où ces flux sont très sensibles aux conditions économiques et à l'évolution à court terme des besoins de main-d'œuvre et de compétences. Même si, initialement, ce type de migration ne donne pas lieu à une installation durable dans le pays, il n'est toutefois pas sans lien avec les migrations permanentes (examinées dans la section précédente) puisqu'une part parfois non négligeable des migrants temporaires de travail parviennent à prolonger leur séjour après avoir obtenu un changement de statut.

Les migrations de travailleurs temporaires sont une catégorie hétérogène, tant en termes de migrants concernés que d'activités exercées. Parmi ces travailleurs figurent par exemple des personnels clés en mission (informaticiens de haut niveau, ingénieurs), des personnes transférées au sein de leur entreprise, des vacanciers actifs et des travailleurs saisonniers dans l'agriculture et l'hôtellerie.

Certains pays considèrent les migrants moins qualifiés comme temporaires, d'autres peuvent les inclure, en partie au moins, dans les catégories permanentes. C'est le cas par exemple des personnes mutées au sein de leur entreprise. De ce fait, une catégorisation des migrations temporaires de travail est difficile à établir au niveau international et les statistiques sont encore incomplètes. Certains mouvements, dont ceux des prestataires de services transfrontaliers, ne sont pas toujours explicitement

identifiés. Il y a aussi des cas où le détachement est de courte durée, ce qui fait que le migrant peut échapper à tout enregistrement.

Les statistiques présentées ici portent sur quatre grands groupes de migrations temporaires de travail susceptibles d'avoir un impact sur le marché du travail : travailleurs saisonniers ; travailleurs détachés ; vacanciers actifs ; stagiaires.

Travailleurs saisonniers

Les travailleurs saisonniers sont généralement employés dans l'agriculture où ils occupent des emplois peu qualifiés. Dans les 13 plus grands pays d'accueil de travailleurs saisonniers de la zone OCDE pour lesquels des données sont présentées dans le tableau 1.2, le nombre de saisonniers est resté stable entre 2012 et 2013. Cette moyenne couvre des tendances très différentes, avec une augmentation des flux de l'ordre de 3 % en Amérique du Nord et en Nouvelle-Zélande (+14 % aux États-Unis) et une diminution au sein de l'Union européenne. Dans la mesure où les pays européens recrutent généralement les travailleurs saisonniers dans des pays voisins et que la libre circulation au sein de l'UE a été progressivement étendue à l'ensemble des ressortissants des nouveaux pays membres, la migration saisonnière au sein de l'UE donnant lieu à l'octroi d'un permis ou d'une autorisation de travail est aujourd'hui très limitée (les ressortissants roumains, bulgares et croates faisant encore quelquefois figures d'exception). Le cas le plus emblématique est celui de l'Allemagne où la majorité des travailleurs saisonniers proviennent de Pologne et de Roumanie.

Travailleurs détachés et transferts intra-entreprises

Les prestataires de services sont des travailleurs, employés ou indépendants, franchissant les frontières pour assurer des services durant un laps de temps limité, auprès de particuliers, d'entreprises ou de gouvernements. Contrairement à un migrant de travail classique, le prestataire de services, lorsqu'il est salarié, est employé par une entreprise de son pays d'origine et pas dans le pays hôte où il fournit ses services. Lorsqu'il est indépendant, il est basé dans le pays d'origine plutôt que dans le pays où les services sont rendus. Les cotisations de sécurité sociale versées par le travailleur et l'employeur sont normalement celles prévues par le système de sécurité sociale du pays d'origine. Cette catégorie inclut notamment les travailleurs détachés et les transferts intra-entreprises.

Même si les missions sont généralement de courte durée, certains transferts intra-entreprises consistent en des détachements à plus long terme de personnel pour gérer des opérations ou occuper des fonctions administratives dans la filiale d'une société multinationale. Dans ces cas, la personne transférée est généralement employée par la filiale dans laquelle elle a été mutée, de sorte que, au sens strict du terme, aucun service n'est fourni par l'entité sise dans le pays d'origine. Toutefois, les systèmes de permis de travail et de résidence ne distinguent pas toujours les mouvements de travailleurs détachés et ceux de personnes transférées pour occuper un poste dans la filiale du pays de destination, le même type de permis étant octroyé dans les deux cas.

Les transferts intra-entreprises se sont accrus de 6 % entre 2012 et 2013 et de près de 25 % depuis 2007, reflétant un besoin continu de travailleurs qualifiés. Les États-Unis restent la destination privilégiée de cette main-d'œuvre, même si leur part dans l'ensemble des pays pour lesquels des données sont présentées dans le tableau 1.3 est passée de 62 % en 2009 à 52 % en 2013. À l'inverse, le Royaume-Uni et le Canada sont devenus plus attractifs. En 2014, l'UE a adopté une Directive sur les transferts intra-entreprises (2010/0209) qui vise, entre

Tableau 1.2. **Travailleurs saisonniers qui ont obtenu un permis de travail dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2007-13**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2013/12
	Milliers							(%)
Travailleurs saisonniers dans les principaux pays de destination de l'OCDE hors UE								
États-Unis	51	64	60	56	55	65	74	14
Canada	23	28	23	24	25	25	28	8
Mexique	28	23	31	29	28	23	15	-35
Nouvelle-Zélande	7	10	8	8	8	8	8	3
Total (4 pays)	108	126	122	116	115	122	125	3
Travailleurs saisonniers dans l'UE (à l'exclusion des travailleurs qui bénéficient de la libre circulation)								
Royaume-Uni	17	16	20	20	20	21	21	0
Autriche	12	12	12	10	18	13	15	14
Finlande	14	12	13	12	12	14	14	0
Belgique	17	20	5	6	6	10	11	5
Italie	65	42	35	28	15	10	8	-22
France	19	12	7	6	6	6	6	-5
Suède	2	4	7	5	4	6	6	4
Espagne	16	42	6	9	5	4	3	-17
Allemagne	300	285	295	297	168	4
Total (9 pays)	461	445	399	392	253	87	83	-5
Total	568	571	521	508	368	210	209	0

Note : Les données portent sur le nombre de travailleurs qui ont obtenu un permis de travail, et non sur le flux d'entrée observé. Les permis ont généralement une durée de validité inférieure à un an (comprise souvent entre six et neuf mois). Au sein de l'UE, le libre accès au marché du travail a été progressivement accordé aux ressortissants des nouveaux pays membres, par conséquent ces séries ne couvrent pas un ensemble constant de pays d'origine. Par exemple, au Royaume-Uni, le programme SAWS n'est plus ouvert qu'aux ressortissants bulgares et roumains depuis 2008. En Allemagne, la plupart des travailleurs saisonniers sont recrutés en Pologne et ne figurent par conséquent plus dans les statistiques depuis 2012.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264043>

autres, à faciliter l'affectation temporaire des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés d'une entreprise internationale dans ses filiales au sein de l'UE. Le Royaume-Uni, qui est l'un des principaux pays de destination de ces transferts, n'a pas adhéré à cette directive européenne.

Au sein de l'Espace économique européen (EEE), les formulaires PDs A1 (anciennement E101) constituent le seul moyen de comptabiliser les transferts intra-entreprise. Ils enregistrent les mouvements de travailleurs européens remplissant des missions temporaires dans d'autres pays européens tout en restant employés par la filiale de leur pays de résidence. Ces documents administratifs attestent que les personnes travaillant à l'étranger sont couvertes par la législation sur l'assurance sociale de leur pays de résidence. Les employeurs peuvent demander ces formulaires dans leur pays comme preuve de leur statut contributif, afin d'éviter de devoir verser les cotisations de sécurité sociale pour leurs travailleurs dans le pays où ils ont été détachés [pour plus de détails sur les limites de ces données présentées au graphique 1.4, se reporter à OCDE (2011)].

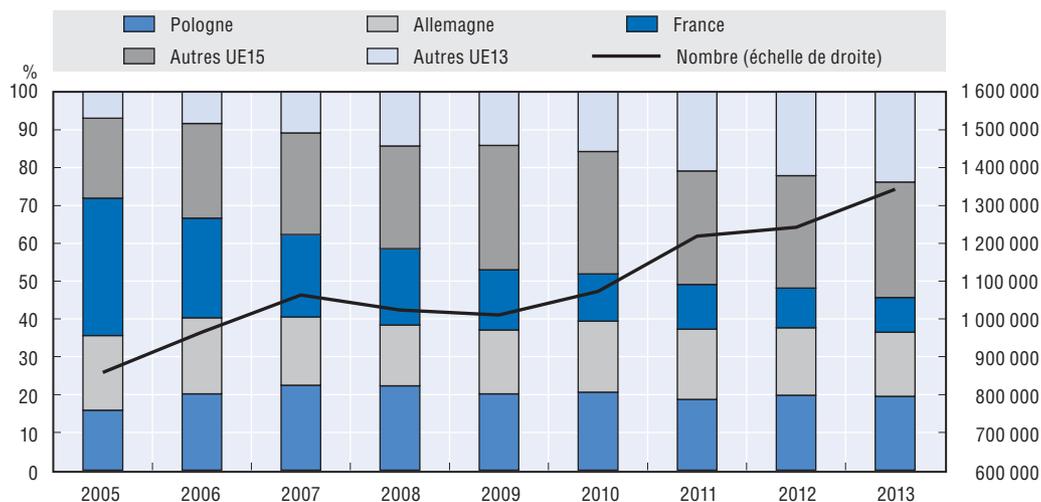
Le nombre de formulaires E101/PDs A1 délivrés a augmenté de plus 50 % entre 2005 et 2013. Après avoir légèrement baissé entre 2005 et 2007, son nombre n'a cessé d'augmenter depuis pour atteindre près de 1.35 million en 2013. Il convient de préciser

Tableau 1.3. **Transferts intra-entreprises temporaires dans les principaux pays de l'OCDE destinataires des transferts intra-entreprises, 2007-13**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2013/12	Évolution 2013/09
	Milliers							(%)	
États-Unis	85	84	65	75	71	62	67	7	3
Royaume-Uni	13	18	21	23	26	13	95
Canada	9	10	10	14	13	14	14	3	39
Australie	..	7	6	4	8	10	9	-12	48
Allemagne	5	6	4	6	7	7	8	8	76
Japon	7	7	5	6	5	6	6	2	19
Total (6 pays)	106	114	104	122	126	122	129	6	25

Note : Non compris les mouvements au sein de l'Espace économique européen, ne requérant pas l'octroi d'un permis.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264053>

Graphique 1.4. **Certificats E101/PDs A1 délivrés à des travailleurs détachés par pays ou région d'origine, 2005-13**

Note : La courbe de tendance prend uniquement en compte les pays pour lesquels des données sont disponibles depuis 2005.

Source : Commission européenne.

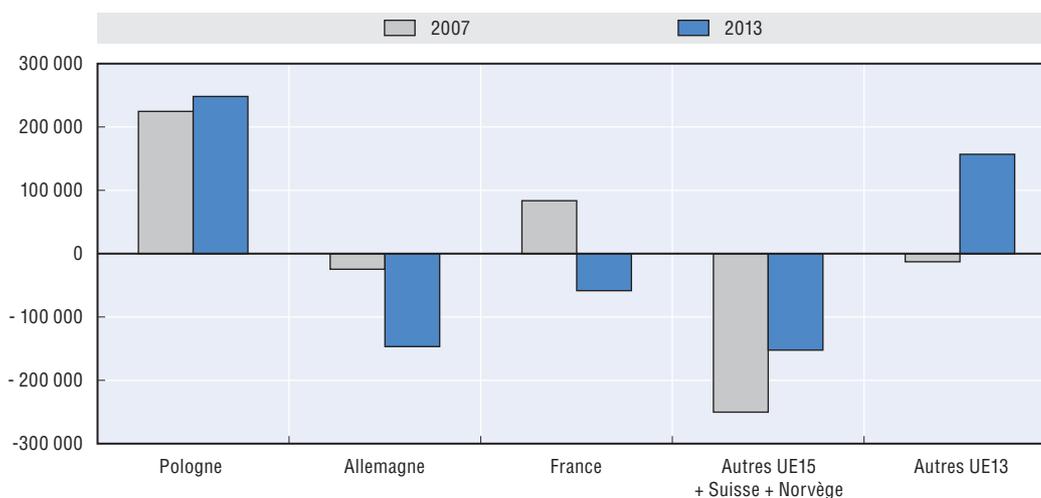
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263924>

qu'une part non négligeable des migrants qui se voient octroyer ce type de document ne travaille en fait à l'étranger qu'un nombre de jours limité dans l'année. La composition des pays d'origine a changé significativement au cours de cette période, avec l'élargissement de l'UE à des pays délivrant une part croissante de formulaires. Tandis que la part des travailleurs polonais est restée stable, représentant près de 20 % des formulaires depuis 2005, la part des travailleurs originaires des autres nouveaux pays membres de l'UE est passée de moins de 7 % en 2005 à près de 25 % en 2013. À l'inverse, la part des travailleurs envoyés par la France est passée de plus d'un tiers à moins de 10 % sur la même période. Après la Pologne (263 000) et l'Allemagne (227 000), la France demeure toutefois le troisième pays d'origine, avec l'envoi de 123 600 travailleurs détachés en Europe.

Le solde des transferts intra-entreprises, entre le nombre de travailleurs envoyés et le nombre de travailleurs reçus, est déterminé par l'implantation géographique des multinationales. Les données indiquent que les pays qui accueillent plus de travailleurs

détachés qu'ils n'en reçoivent sont des pays de l'UE15 : l'Allemagne suivie par la Belgique et les Pays-Bas. En 2013, la France est devenue un pays receveur net (graphique 1.5). À l'inverse, parmi les cinq plus grands pays émetteurs figurent quatre nouveaux pays membres de l'UE, la Pologne, suivie par la Hongrie, la République slovaque et la Roumanie. Le Portugal est le deuxième pays émetteur net.

Graphique 1.5. **Solde entre les travailleurs détachés envoyés et reçus au sein de l'UE en 2007 et 2013**



Source : Commission européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263931>

Dix-huit pays membres, émettant près de 54 % des formulaires, publient des données sur les travailleurs détachés par secteur d'activité. Ainsi, en 2013, près de 45 % de ces formulaires ont concerné des détachements dans le secteur de la construction et 23 % dans d'autres secteurs de l'industrie. Près d'un tiers ont porté sur des activités de services et moins de 2 % dans l'agriculture et la pêche. Près des trois quarts des ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE sont détachés dans des secteurs industriels, au premier rang desquels la construction, tandis que près de la moitié des ressortissants de l'UE15 sont employés dans les services (principalement dans le secteur des banques et des assurances, de l'éducation et de la santé).

Seuls huit pays ont fourni des données sur la durée moyenne du détachement. Ces données, très partielles, montrent une grande hétérogénéité par pays receveurs dans la durée moyenne des missions confiées aux travailleurs détachés, allant de moins de 40 jours par an en France et en Belgique à plus de 150 jours en Allemagne, en Irlande et en Hongrie, par exemple.

Les flux de stagiaires et de vacanciers actifs

Les programmes de vacanciers actifs, plus développés dans les pays traditionnels d'installation, ont pour principal objectif de promouvoir les échanges culturels et la bonne entente internationale par le biais du travail temporaire pour les jeunes. L'Australie, les États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande sont en 2013 les destinations de 93 % des 485 000 étrangers admis comme vacanciers actifs (tableau 1.4). À elle seule, l'Australie reçoit la moitié de ce type de flux au sein de l'OCDE. Les flux de vacanciers actifs ont augmenté de 13 %

Tableau 1.4. **Migrations de stagiaires et de vacanciers actifs, 2008-13**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2013/12	Évolution 2013/08
	Milliers						(%)	
Stagiaires								
OCDE (22 pays)	146	113	107	113	112	110	-2	-25
Japon	102	80	78	82	86	84	-2	-18
Corée	14	11	12	13	12	12	2	-8
Allemagne	5	5	5	5	4	4	-3	-27
Australie	5	5	4	3	4	4	-5	-33
États-Unis	3	2	2	2	3	3	-7	-21
Vacanciers actifs								
OCDE (22 pays)	430	403	419	414	435	485	11	13
Australie	154	188	176	185	215	249	16	62
États-Unis	153	116	118	98	80	86	8	-43
Canada	41	45	50	55	59	59	0	44
Nouvelle-Zélande	40	41	45	45	51	58	13	43
Royaume-Uni	34	5	21	21	20	21	6	-39

Note : Le tableau inclut tous les pays pour lesquels des statistiques standardisées sont disponibles (voir tableau 1.1) sauf la République tchèque.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264067>

ces cinq dernières années, l'augmentation atteignant 62 % en Australie et plus de 40 % au Canada et en Nouvelle-Zélande. Les États-Unis, après avoir vu le nombre d'entrées baisser de près de moitié entre 2008 et 2012³, ont connu en 2013 une légère reprise des flux de cette catégorie (+8 %).

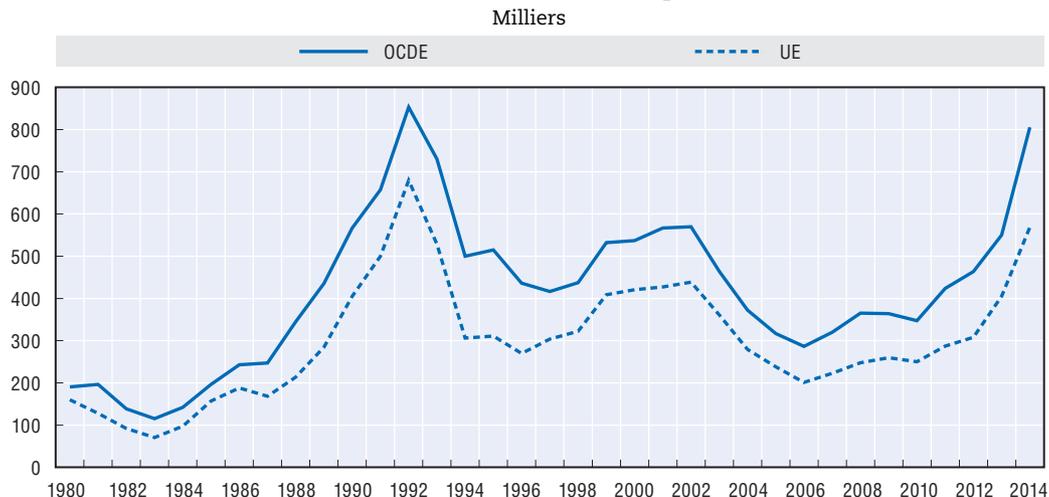
110 000 stagiaires rémunérés ont été admis au sein de l'OCDE en 2013, une tendance stable depuis 2009. Les chiffres les plus élevés sont enregistrés au Japon et en Corée. Toutefois, le flux total de stagiaires rémunérés est sous-estimé, un certain nombre de pays ne les distinguant pas du flux d'étudiants.

Les demandeurs d'asile

En augmentation constante depuis 2010, la demande d'asile a atteint un pic en 2014, atteignant plus de 800 000 demandes au sein de l'OCDE (graphique 1.6). Au cours des 35 dernières années, c'est en 2014 qu'a été enregistré le nombre de demandes d'asile le plus élevé, après 1992 et le conflit en ex-Yougoslavie.

Le nombre de demandeurs d'asile dans l'ensemble des pays de l'OCDE a augmenté de 46 % en 2014 par rapport à 2013, en partie suite à la détérioration de la situation sécuritaire en Syrie et en Libye. L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile syriens représente le tiers de cette augmentation. La Syrie reste de loin le pays principal de provenance des demandeurs d'asile, avec près de 130 000 demandes dans l'OCDE en 2014 (graphique 1.7), un chiffre qui a triplé par rapport à 2013. La situation s'est tellement détérioré dans le pays qu'au cours du seul dernier trimestre 2014, l'ensemble des pays industrialisés a accueilli autant de demandeurs d'asile syriens que sur l'ensemble de l'année 2013. L'Iraq, avec près de 65 000 demandeurs d'asile, est désormais le deuxième pays de provenance. En parallèle de ces deux pays en guerre, le nombre de personnes en recherche de protection internationale a augmenté presque partout ailleurs dans le Monde. En 2014, le nombre de demandeurs d'asile en provenance de Serbie (et Kosovo), d'Afghanistan et d'Érythrée dépasse ainsi 40 000. Tandis que les demandes d'Ukrainiens sont passées de 1 500 en 2013 à plus de 15 000 en 2014, les demandes d'asile de Russes ont par contre drastiquement diminué.

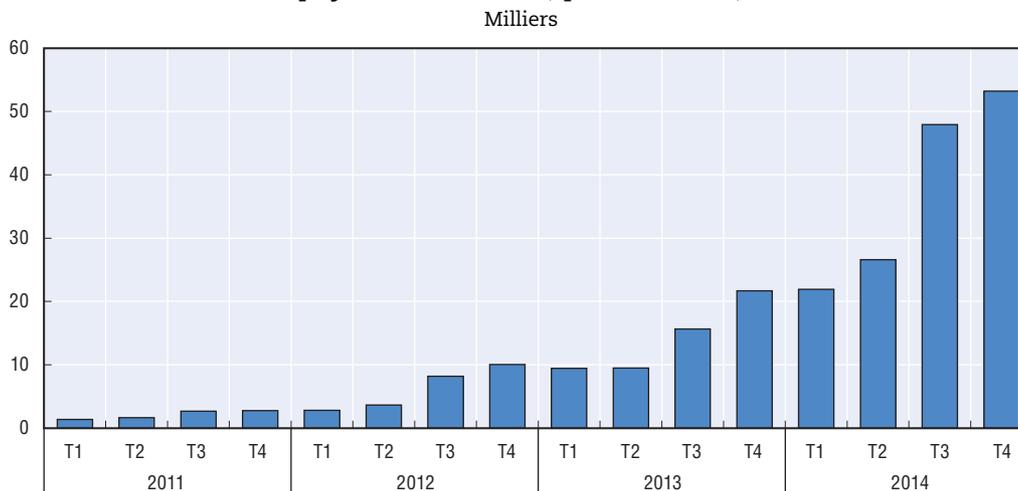
Graphique 1.6. Évolution du nombre de demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE et l'Union européenne



Source : UNHCR.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263943>

Graphique 1.7. Nouvelles demandes d'asile de Syriens dans 44 pays industrialisés, par trimestre, 2011-14



Note : Les 44 pays sont les 28 États membres de l'UE, l'Albanie, La Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Liechtenstein, le Monténégro, Norvège, Serbie (et Kosovo), Suisse, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), la Turquie, l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Corée et les États-Unis. Ce groupe a reçu environ 865 000 demandes d'asile en 2014.

Source : UNHCR.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263959>

Tout comme en 2013, l'Allemagne est le pays qui a reçu le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile en 2014. Ce pays a connu la plus forte augmentation de demandes (+63 000) et concentre désormais plus d'un cinquième des demandes d'asile de l'ensemble de l'OCDE (tableau 1.5). Alors que le nombre de demandeurs d'asile russes a fortement diminué en Allemagne, les principaux pays de provenance sont désormais la Syrie, la Serbie (et Kosovo) et l'Érythrée. Après l'Allemagne, les pays recevant le plus de demandes d'asile sont les États-Unis, la Turquie, la Suède et l'Italie. Tous ces pays ont connu une augmentation de la demande d'asile d'au moins 40 % en 2014. À l'inverse, la France, troisième plus grand pays d'accueil des demandeurs d'asile en 2013, est désormais sixième,

Tableau 1.5. Entrées de demandeurs d'asile par pays de destination, 2010-14

	Moyenne annuelle 2010-13	2013	2014	Évolution absolue 2013-14	Évolution (%) 2013-14	Demandeurs d'asile pour un million d'habitants (2014)	Nouveaux migrants humanitaires permanents pour un million d'habitants (2013)	Trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile (2013)
Allemagne	65 300	109 580	173 070	+63 490	+ 58	2 115	375	Syrie, Serbie (et Kosovo), Érythrée
États-Unis	59 480	68 240	97 910	+29 670	+ 43	313	382	Mexique, Chine, El Salvador
Turquie	24 130	44 810	87 820	+43 010	+ 96	1 180	..	Iraq, Afghanistan, Syrie
Suède	38 440	48 430	75 090	+26 660	+ 55	7 918	3 048	Syrie, Érythrée, Apatrides
Italie	21 810	25 720	63 660	+37 940	+ 148	1 067	148	Mali, Nigéria, Gambie
France	53 940	60 460	59 030	- 1 430	-2	923	179	Rép. dém. du Congo, Féd. de Russie, Syrie
Hongrie	6 130	18 570	41 370	+22 800	+ 123	4 188	..	Serbie (et Kosovo), Afghanistan, Syrie
Royaume-Uni	26 430	29 190	31 260	+2 070	+ 7	500	331	Pakistan, Érythrée, Iran
Autriche	15 090	17 500	28 060	+10 560	+ 60	3 323	297	Syrie, Afghanistan, Serbie (et Kosovo)
Pays-Bas	12 250	14 400	23 850	+9 450	+ 66	1 421	594	Syrie, Érythrée, Apatrides
Suisse	19 590	19 440	22 110	+2 670	+ 14	2 750	630	Érythrée, Syrie, Sri Lanka
Danemark	5 630	7 540	14 820	+7 280	+ 97	2 656	697	Syrie, Érythrée, Apatrides
Belgique	19 700	12 500	13 870	+1 370	+ 11	1 238	267	Syrie, Iraq, Érythrée
Canada	19 530	10 380	13 450	+3 070	+ 30	385	886	Chine, Pakistan, Colombie
Norvège	10 090	11 460	12 640	+1 180	+ 10	2 474	1 316	Érythrée, Syrie, Somalie
Grèce	9 350	8 230	9 450	+1 220	+ 15	854	..	Afghanistan, Pakistan, Syrie
Australie	11 820	11 740	8 960	-2 780	-24	391	873	Chine, Inde, Pakistan
Pologne	8 690	13 980	6 810	- 7 170	-51	177	..	Fédération de Russie, Ukraine, Géorgie
Espagne	3 310	4 500	5 900	+1 400	+ 31	126	10	Syrie, Ukraine, Mali
Japon	2 220	3 250	5 000	+1 750	+ 54	39	1	Népal, Turquie, Sri Lanka
Finlande	3 260	3 020	3 520	+ 500	+ 17	646	768	Iraq, Somalie, Ukraine
Corée	1 040	1 570	2 900	+1 330	+ 85	58	1	Égypte, Pakistan, Chine
Irlande	1 350	940	1 440	+ 500	+ 53	313	40	Pakistan, Nigéria, Albanie
Mexique	970	1 300	2	Honduras, El Salvador, Cuba
Luxembourg	1 450	990	970	-20	-2	1 806	..	Bosnie-Herzégovine, Serbie (et Kosovo), Monténégro
Rép. tchèque	750	500	920	+ 420	+ 84	87	..	Ukraine, Syrie, Viet Nam
Portugal	310	510	440	-70	-14	42	5	Ukraine, Pakistan, Maroc
Slovénie	290	240	360	+ 120	+ 50	175	..	Syrie, Afghanistan, Pakistan
Nlle-Zélande	320	290	290	0	0	64	751	Fidji, Sri Lanka, Pakistan
Chili	250	250	Colombie, Syrie
Rép. slovaque	510	280	230	-50	-18	42	..	Afghanistan, Syrie, Viet Nam
Islande	100	170	160	-10	-6	491	..	Ukraine, Fédération de Russie, Albanie
Estonie	70	100	150	+ 50	+ 50	114	..	Ukraine, Soudan, Fédération de Russie
Israël	3 060	Côte d'Ivoire, Soudan du Sud, Érythrée
Total OCDE	446 660	550 080	805 510	+255 430	+ 46	648	301	Syrie, Iraq, Serbie (et Kosovo)
Quelques pays non-OCDE								
Bulgarie	2 530	6 980	10 790	+3 810	+ 55	1 481	..	Syrie, Afghanistan, Iraq
Roumanie	1 740	1 500	1 550	+ 50	+ 3	77	..	Syrie, Afghanistan, Iraq
Malte	1 570	2 200	1 280	-920	-42	3 038	..	Libye, Syrie, Somalie
Lituanie	400	280	390	+ 110	+ 39	131	..	Géorgie, Afghanistan, Ukraine
Lettonie	240	190	360	+ 170	+ 89	178	..	Géorgie, Ukraine, Syrie

Note : Les chiffres pour les États-Unis se réfèrent aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (*affirmative claims* – nombre de dossiers) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (*defensive claims* – nombre de personnes).

.. : Non disponible.

Source : UNHCR et Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264079>

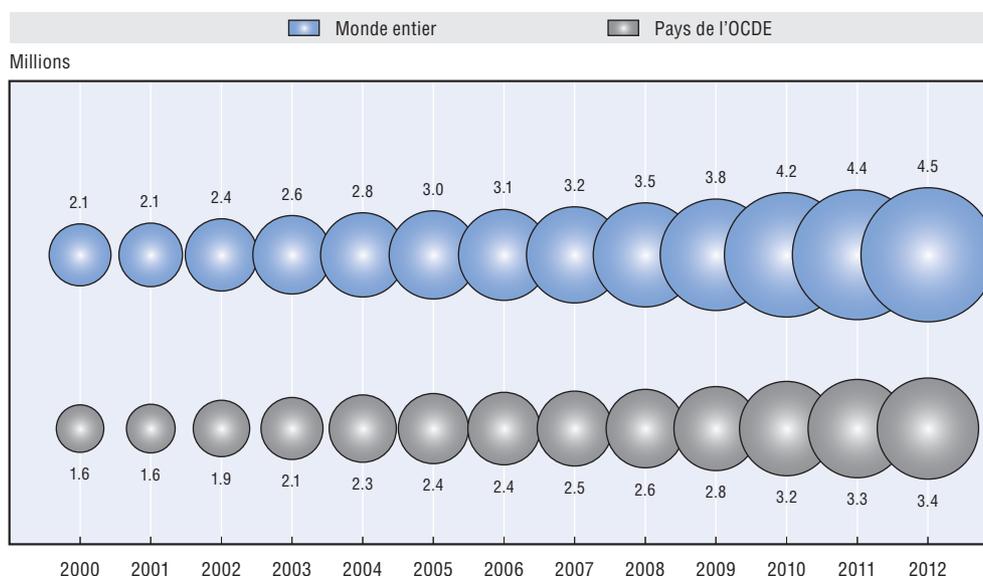
et est le seul pays parmi les dix principaux pays d'accueil à ne pas avoir connu d'augmentation des flux de demandeurs d'asile. Avec un doublement de la demande d'asile entre 2013 et 2014, la Turquie, l'Italie et la Hongrie ont atteint cette année un pic historique jamais connu auparavant. Mais cette demande est d'origine très diverse selon les pays : Iraq, Afghanistan et Syrie en Turquie ; Serbie (et Kosovo), Syrie et Afghanistan en Hongrie ; pays d'Afrique subsaharienne (Mali, Nigéria, Gambie) en Italie.

Lorsque l'on rapporte les flux d'entrée de demandeurs d'asile à la population du pays d'accueil, la zone OCDE a reçu en 2014 environ 650 nouvelles demandes d'asile pour un million d'habitants. Avec 7 900 demandes d'asile pour un million d'habitants, la Suède est le premier pays d'accueil de l'OCDE en 2014. La Hongrie et l'Autriche accueillent également plus de 3 000 demandeurs d'asile pour un million d'habitants. Alors que les pays plus petits ont généralement les plus hauts ratios de demandeurs d'asile par habitant, l'Allemagne en 2014 fait également partie des premiers pays d'accueil, avec plus de 2 000 demandeurs pour un million d'habitants. À l'inverse, la France et le Royaume-Uni reçoivent moins de demandeurs d'asile en proportion de leur population, avec respectivement 900 et 500 demandes pour un million d'habitants.

Les étudiants en mobilité internationale

Le nombre de personnes partant faire leurs études supérieures dans un pays étranger ne cesse d'augmenter d'année en année dans le monde, à l'inverse des migrations de travail. En 2012, dans l'ensemble du monde, 4,5 millions d'étudiants font leur cursus dans un pays dont ils n'ont pas la nationalité, un nombre qui a plus que doublé par rapport à 2001 (graphique 1.8). Les trois quarts d'entre eux vivent dans un pays de l'OCDE, soit 3,4 millions.

Graphique 1.8. **Les étudiants étrangers dans le monde et dans les pays de l'OCDE, 2000-12**
Millions



Note : Ce graphique fait référence aux étudiants étrangers, ce qui n'est pas nécessairement synonyme d'étudiants en mobilité internationale. Les étudiants sont considérés « en mobilité internationale » s'ils ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays avec l'intention d'y suivre des études. Les données sur les étudiants en mobilité internationale ne sont pas disponibles avant 2008 pour la plupart des pays.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263964>

Si les pays de l'OCDE restent les plus attractifs pour les étudiants, ils le sont moins qu'au milieu des années 2000, quand l'OCDE accueillait 80 % des étudiants étrangers. Le rythme de croissance du nombre d'étudiants étrangers dans l'OCDE est en effet passé de +8 % annuellement entre 2000 et 2005 à +3 % entre 2011 et 2012. Les autres pays du monde connaissent désormais une croissance plus forte que ceux de l'OCDE.

Parmi les pays de l'OCDE, les États-Unis et le Royaume-Uni attirent à eux deux près du tiers des étudiants du supérieur en mobilité internationale dans le monde. Avec 740 000 étudiants en mobilité internationale, les États-Unis sont de loin le pays le plus attractif, et ce chiffre a progressé de 4 % par rapport à 2011. Le Royaume-Uni, avec 430 000 étudiants en mobilité internationale, est également un des pays les plus attractifs au monde, compte tenu de sa population. Derrière ces deux pays, la France et l'Australie accueillent chacun environ 250 000 étudiants en mobilité internationale en 2012 (tableau 1.6).

En moyenne dans l'OCDE, le nombre d'étudiants du supérieur en mobilité internationale a progressé de 3 % entre 2011 et 2012. Cette augmentation a été particulièrement forte aux Pays-Bas, où le nombre d'étudiants en mobilité internationale accueillis a doublé en 2012, ainsi qu'au Portugal (+ 39 % par rapport à 2011). Le nombre d'étudiants internationaux a également progressé d'un quart en Turquie. À l'inverse, l'Australie, l'Espagne et la Suède ont connu une diminution de leur population étudiante en mobilité internationale entre 2011 et 2012 (-22 % en Suède).

En moyenne au sein de l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale représentent 8 % de l'ensemble des étudiants du supérieur. Dans certains pays, la présence d'étudiants venant de l'étranger est vitale pour la survie des systèmes universitaires. Au Luxembourg, les étudiants en mobilité internationale représentent ainsi 40 % de la population étudiante du supérieur. En Australie, au Royaume-Uni, en Suisse, en Nouvelle-Zélande et en Autriche, les étudiants en mobilité internationale représentent un étudiant du supérieur sur six. Par contre, bien que les États-Unis accueillent le plus grand nombre d'étudiants en mobilité internationale au monde, leur part n'équivaut qu'à 3.5 % de l'ensemble des étudiants du supérieur.

Les étudiants internationaux représentant une source potentielle de migrants qualifiés, les pays du monde sont en compétition pour attirer ces étudiants du supérieur. Si les États-Unis sont de loin le plus attractif pour les étudiants étrangers, on observe que leur part dans le marché mondiale des étudiants étrangers a chuté de plus de 6 points entre 2000 et 2012. Cette part dans le marché mondial a également diminué d'un demi-point dans un certain nombre de grands pays d'immigration, comme l'Allemagne, la Belgique ou la France. À l'inverse, l'attractivité du Royaume-Uni continue à progresser depuis 2000, sa part dans le marché mondial ayant connu la plus forte augmentation des pays de l'OCDE sur cette période. Bien que leurs parts dans le marché mondial restent relativement faibles, il est intéressant de noter que la part d'étudiants étrangers a été multipliée par quatre entre 2000 et 2012 en Nouvelle-Zélande et par neuf en Corée.

Si un tiers des étudiants étrangers du supérieur dans l'OCDE proviennent d'un autre pays de l'OCDE, la situation est très variable selon les pays. En moyenne, près d'un étranger sur deux s'installant dans un pays d'Europe pour étudier vient d'un autre pays de l'OCDE, une part en constante augmentation depuis 2004. La France, l'Italie, la Grèce et la Slovénie sont toutefois des exceptions, car moins d'un quart des étudiants étrangers sont ressortissants de l'OCDE. Dans les pays non-européens de l'OCDE, les étudiants étrangers du supérieur viennent en grande majorité de pays hors OCDE, notamment en Australie, au Japon, en Corée et en Turquie.

Tableau 1.6. **Étudiants dans l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2012**

		Étudiants en mobilité internationale/Étudiants étrangers			Étudiants étrangers			
Catégorie	2012	Évolution depuis 2011 (%)	Part du nombre total d'étudiants du supérieur 2012 (%)	Part du marché mondial 2012 (%)	Différence avec 2000 (points de pourcentage)	Part d'étudiants venant d'un pays de l'OCDE 2012 (%)	Différence avec 2004 (points de pourcentage)	
Allemagne	En mobilité internat.	184 594	4.5	..	6.3	-2.61	47.5	+1.0
Australie	En mobilité internat.	249 588	-5.0	18.3	5.5	+0.45	12.6	-0.6
Autriche	En mobilité internat.	58 056	9.5	15.4	1.7	+0.24	72.5	+3.9
Belgique	En mobilité internat.	42 926	13.4	9.0	1.2	-0.62	67.6	+7.8
Canada	En mobilité internat.	120 960	13.8	8.2	4.9	+0.37	24.1	+0.3
Chili	En mobilité internat.	3 461	17.8	0.3	0.3	+0.11	10.1	..
Corée	Étrangers	59 472	-5.1	1.8	1.3	+1.15	5.8	-9.9
Danemark	En mobilité internat.	22 363	10.4	8.1	0.7	+0.10	62.7	+2.1
Espagne	En mobilité internat.	55 759	-11.0	2.8	2.2	+0.21	34.7	-2.8
Estonie	En mobilité internat.	1 573	10.0	2.3	0.1	+0.02	37.6	..
États-Unis	En mobilité internat.	740 475	4.4	3.5	16.4	-6.41	28.0	-8.3
Finlande	En mobilité internat.	15 636	10.7	5.1	0.4	+0.12	27.9	-12.3
France	Étrangers	271 399	1.2	11.8	6.0	-0.57	23.3	-0.9
Grèce	Étrangers	29 012	-11.6	4.4	0.6	+0.23	6.2	+3.6
Hongrie	En mobilité internat.	17 520	6.4	4.6	0.4	-0.03	53.7	+5.7
Irlande	En mobilité internat.	11 100	-12.6	5.8	0.6	+0.26	52.6	..
Islande	En mobilité internat.	971	-11.6	5.1	0.0	+0.01	80.3	+10.6
Israël	Étrangers	4 506	14.2	1.2	0.1	..	86.0	..
Italie	Étrangers	77 732	5.8	4.0	1.7	+0.52	20.5	-20.3
Japon	En mobilité internat.	136 215	-1.7	3.5	3.3	+0.14	19.7	-3.6
Luxembourg	En mobilité internat.	2 468	10.9	40.6	0.1	+0.04	80.3	..
Mexique	Étrangers	0.0	-0.07
Norvège	En mobilité internat.	3 956	16.1	1.7	0.4	-0.01	49.1	-4.3
Nouvelle-Zélande	En mobilité internat.	40 994	0.3	15.8	1.6	+1.22	31.4	+11.1
Pays-Bas	En mobilité internat.	57 509	49.9	7.2	1.4	+0.71	71.6	+11.2
Pologne	En mobilité internat.	23 525	13.6	1.2	0.6	+0.28	36.0	+9.1
Portugal	En mobilité internat.	18 525	38.7	4.7	0.6	+0.10	32.1	+12.3
République slovaque	En mobilité internat.	9 059	3.6	4.1	0.2	+0.13	84.7	+30.8
République tchèque	Étrangers	39 455	3.7	9.0	0.9	+0.61	73.1	+9.3
Royaume-Uni	En mobilité internat.	427 686	1.8	17.1	12.6	+1.88	37.3	-7.3
Slovénie	En mobilité internat.	2 357	19.3	2.3	0.1	+0.04	14.9	..
Suède	En mobilité internat.	28 629	-21.6	6.3	0.9	-0.29	43.2	-30.3
Suisse	En mobilité internat.	44 468	6.4	16.5	1.4	+0.17	70.9	-2.8
Turquie	Étrangers	38 590	24.0	0.9	0.9	+0.01	14.5	-0.8
OCDE		2 840 502	3.1	7.6	75.4	-1.52	33.6	-2.2

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

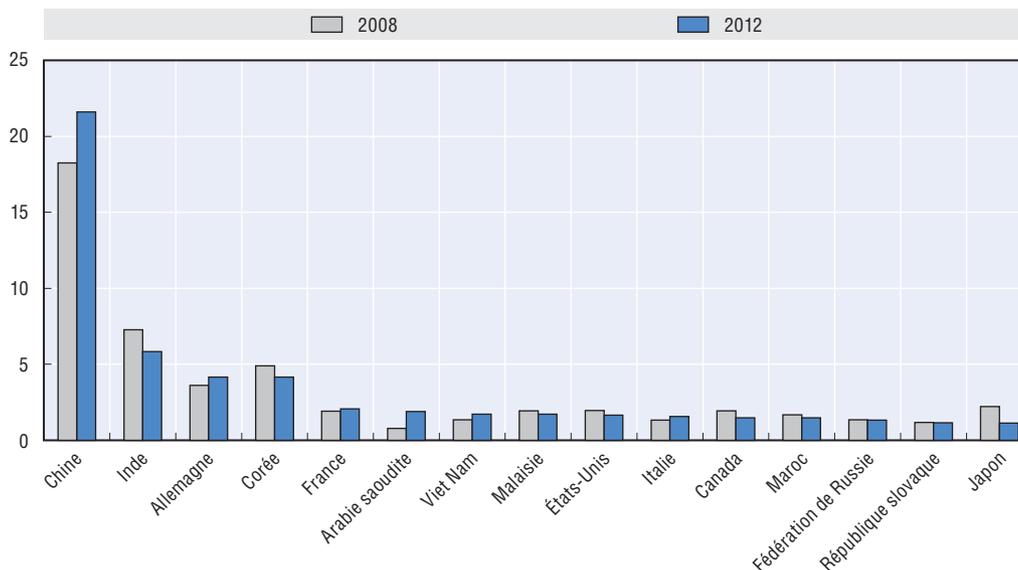
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264086>

D'une manière générale, les pays non-européens de l'OCDE attirent de moins en moins d'étudiants de pays de l'OCDE. C'est également le cas de l'Italie, où la part d'étudiants ressortissants d'un pays de l'OCDE a été divisée par deux entre 2004 et 2012.

La majorité des étudiants en mobilité internationale installés dans les pays de l'OCDE sont originaires d'un pays d'Asie, 22 % de Chine, 6 % d'Inde et 4 % de Corée (graphique 1.9). Les étudiants allemands (4 %) et français (2 %) sont les nationalités européennes les plus représentées au sein de l'OCDE. Un seul pays d'Afrique, le Maroc, se situe dans les 15 pays

Graphique 1.9. Principaux pays d'origine des étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur des pays de l'OCDE, 2008 et 2012

Pourcentages de tous les étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur



Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263973>

d'origine principaux des étudiants en mobilité internationale. Les étudiants chinois, déjà les plus représentés au sein de l'OCDE, voient leur part continuellement augmenter ces dernières années (de 3.4 points entre 2008 et 2012). C'est également le cas des étudiants d'Arabie Saoudite, qui ont vu leur part multipliée par deux sur cette période. À l'inverse, la part des étudiants indiens et japonais poursuivant un cursus universitaire supérieur dans un pays de l'OCDE a diminué de plus d'un point par rapport à 2008.

Pays d'origine des migrants internationaux

L'examen des migrations à caractère permanent ou temporaire présenté dans les précédentes sous-sections repose généralement sur des définitions standardisées dont le but est de rendre comparables l'ampleur et la composition des mouvements migratoires entre les pays. Ces données ne sont pas encore disponibles par sexe et par origine géographique, sauf pour quelques pays. Et, bien que l'on puisse généralement extraire des informations de ce genre des registres de la population et des entrées d'étrangers, les caractéristiques d'un « migrant » inscrit sur ces registres varient considérablement d'un pays à l'autre. Agréger les données tirées de ces registres et en tirer des tendances, comme on le fait dans le tableau 1.7, n'est donc pas sans réserves. Mais bien que ces chiffres doivent être observés avec prudence, ils donnent néanmoins une indication sur l'ampleur et la composition des flux de migrants selon leur pays d'origine.

La Chine est le principal pays d'origine des flux migratoires à destination des pays de l'OCDE en 2013, avec environ un migrant sur dix. Il n'est guère surprenant de trouver la Chine en tête de liste des pays d'origine étant donné la taille de sa population. La position de l'Inde, quatrième seulement, et 4.4 % des flux, est plus inattendue. Son taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE est deux fois plus faible que celui de la Chine.

Tableau 1.7. Immigration vers les pays de l'OCDE, 50 principaux pays d'origine, 2007, 2009, 2011-13

	Immigration vers les pays de l'OCDE (milliers)					% du total des entrées dans l'OCDE	% de la population mondiale	Différence (points de pourcentage)	Taux d'expatriation (pour un million d'habitants)
	2007	2009	2011	2012	2013	2013	2013	2013	2013
Chine	520	463	531	507	557	10.3	19.1	-8.8	410
Roumanie	557	274	310	294	300	5.5	0.3	5.3	15 045
Pologne	339	221	277	284	290	5.3	0.5	4.8	7 528
Inde	213	229	243	228	240	4.4	17.6	-13.2	192
Mexique	164	180	162	166	152	2.8	1.7	1.1	1 241
Philippines	169	164	161	159	148	2.7	1.4	1.3	1 505
États-Unis	117	133	137	135	147	2.7	4.4	-1.7	464
Italie	66	73	85	99	127	2.3	0.8	1.5	2 130
Royaume-Uni	149	129	108	111	108	2.0	0.9	1.1	1 686
Allemagne	150	126	116	106	107	2.0	1.1	0.8	1 323
France	82	93	96	97	105	1.9	0.9	1.0	1 587
Viet Nam	89	77	95	94	102	1.9	1.3	0.6	1 139
Hongrie	37	43	68	87	96	1.8	0.1	1.6	9 741
Maroc	152	143	112	96	95	1.7	0.5	1.3	2 865
Bulgarie	87	67	98	101	93	1.7	0.1	1.6	12 829
Espagne	24	40	52	75	93	1.7	0.7	1.1	1 988
Fédération de Russie	68	68	71	77	86	1.6	2.0	-0.4	597
Pakistan	75	77	106	86	75	1.4	2.6	-1.2	412
Colombie	89	72	68	65	73	1.3	0.7	0.7	1 513
Corée	72	79	71	70	72	1.3	0.7	0.6	1 432
Portugal	60	43	50	60	68	1.2	0.1	1.1	6 461
Pérou	110	78	68	69	64	1.2	0.4	0.7	2 100
Ukraine	110	81	68	64	63	1.2	0.6	0.5	1 383
Brésil	108	84	69	66	58	1.1	2.8	-1.7	290
République dominicaine	50	66	65	63	57	1.1	0.1	0.9	5 522
Thaïlande	48	47	53	59	57	1.1	0.9	0.1	850
Turquie	60	64	63	60	54	1.0	1.1	-0.1	720
Iran	28	44	45	45	46	0.9	1.1	-0.2	597
Nouvelle-Zélande	42	43	44	54	46	0.8	0.1	0.8	10 263
Grèce	14	15	39	52	46	0.8	0.2	0.7	4 150
Cuba	45	53	51	46	45	0.8	0.2	0.7	3 967
Syria	8	9	14	23	44	0.8	0.3	0.5	1 939
Canada	35	37	43	42	44	0.8	0.5	0.3	1 246
Nigéria	38	46	39	44	43	0.8	2.4	-1.6	248
Serbie	27	27	33	39	43	0.8	0.1	0.7	5 938
Bangladesh	35	51	50	42	40	0.7	2.2	-1.5	259
Algérie	43	42	39	40	40	0.7	0.6	0.2	1 030
Égypte	25	28	32	35	39	0.7	1.2	-0.4	473
Népal	17	23	30	33	38	0.7	0.4	0.3	1 351
Albanie	66	71	39	37	37	0.7	0.0	0.6	13 319
Bolivie	63	19	20	24	36	0.7	0.1	0.5	3 377
République slovaque	36	26	31	33	35	0.7	0.1	0.6	6 536
Croatie	16	16	19	20	34	0.6	0.1	0.6	8 056
Lituanie	15	16	44	34	33	0.6	0.0	0.6	11 308
Iraq	33	49	48	43	33	0.6	0.5	0.1	995
Indonésie	27	22	29	30	33	0.6	3.5	-2.9	132
Pays-Bas	40	33	33	34	33	0.6	0.2	0.4	1 942
Japon	32	36	34	36	32	0.6	1.8	-1.2	249
Australie	32	26	28	31	31	0.6	0.3	0.3	1 360
Haïti	35	30	33	34	31	0.6	0.1	0.4	2 970
Pays inconnu	359	246	101	107	267
Tous les pays d'origine	5 908	5 293	5 401	5 422	5 707	100.0	100.0	..	801
Tous les pays d'origine OCDE	1 708	1 601	1 722	1 808	1 864	34.4	17.7	16.7	1 477
Tous les pays d'origine non OCDE	3 841	3 446	3 577	3 507	3 577	65.6	82.3	-16.7	610
Tous les pays d'origine UE	1 787	1 344	1 591	1 653	1 724	31.8	7.1	24.7	3 402

Note : Les données par pays de destination ne sont pas comparables d'un pays à l'autre et sont susceptibles de comprendre des migrations de court terme pour certains pays et pas pour d'autres. Les chiffres doivent par conséquent être interprétés avec précaution. Les pays en gras sont les pays de l'OCDE.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264092>

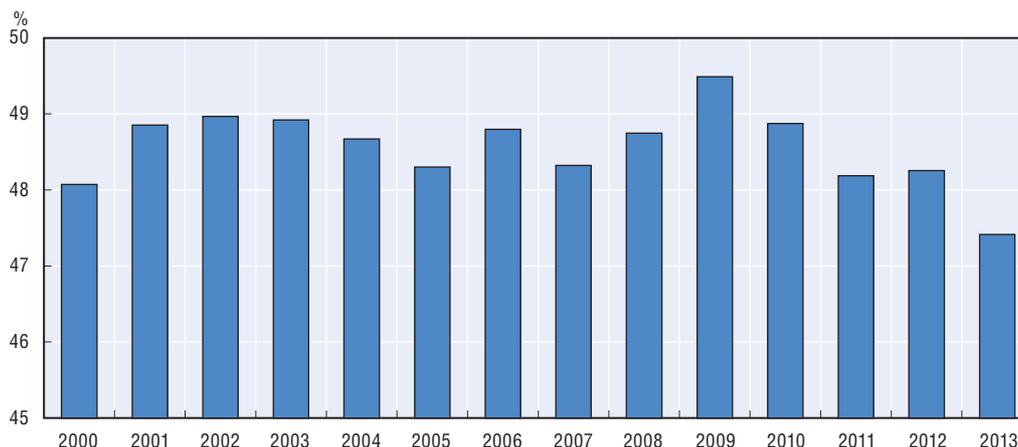
Résultat de la liberté de circulation au sein de l'UE, la Roumanie et la Pologne ont fourni les deuxième et troisième plus gros contingents de migrants en 2013 – 5.5 % et 5.3 % respectivement. Ces chiffres sont stables par rapport à 2012 ou même 2011, mais bien inférieurs à ce qu'ils étaient au milieu des années 2000, en particulier pour la Roumanie. Parmi les dix premiers pays d'origine, l'émigration depuis le Mexique et les Philippines vers les pays de l'OCDE s'est tassée en 2012, mais a fortement augmenté en Italie. Les Italiens ayant émigré vers un autre pays de l'OCDE en 2013 sont presque deux fois plus nombreux qu'ils n'étaient en 2007. Plusieurs autres pays de l'OCDE, tels que l'Espagne, la France et les États-Unis, ont également connu une émigration croissante sur la période. Globalement, les migrations intra-OCDE ont représenté environ un tiers du total en 2013.

Les migrations depuis l'Europe vers les pays de l'OCDE ont augmenté depuis 2009, plaçant l'Europe en tête des régions d'origine, avec 39 % des flux en 2013 (32 % pour l'UE à elle seule). Les flux migratoires en provenance d'Asie ont culminé en 2011, mais ils représentent toujours environ un tiers des flux totaux vers les pays de l'OCDE. La part des autres régions (Amériques, Afrique) dans l'immigration totale vers l'OCDE est stable depuis 2011.

Entrées de femmes migrantes

En 2013, un peu moins de deux millions de femmes ont immigré dans un pays de l'OCDE. Ce chiffre, qui représente 47.4 % du total des flux (graphique 1.10), montre que la part des femmes qui immigreront dans les pays de l'OCDE est à son niveau le plus bas depuis le début du siècle. Depuis 2000, les femmes n'avaient jamais représenté moins de 48 % du total des flux migratoires dans la zone OCDE. Ce recul peut s'expliquer par la baisse du nombre de femmes immigrant aux États-Unis (50 000 de moins qu'en 2012), où cette part était la plus élevée en 2012 (54.9 %).

Graphique 1.10. **Part des femmes dans le total des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2000-13**



Note : Statistiques officielles nationales non standardisées.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263980>

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la part des femmes dans le total des entrées se situe dans une fourchette plutôt étroite allant de 53 % en Irlande à 42 % en Pologne. Cependant, elle est inférieure à 40 % en Allemagne (39 %), en République slovaque (32 %) et en Slovénie (27 %). La proportion d'hommes et de femmes selon les pays d'origine varie

plus fortement, les femmes représentant de 24 % des migrants venant du Mali, à 65 % des migrants du Paraguay – parmi les pays ayant vu émigrer au moins 5 000 personnes vers les pays de l'OCDE en 2013.

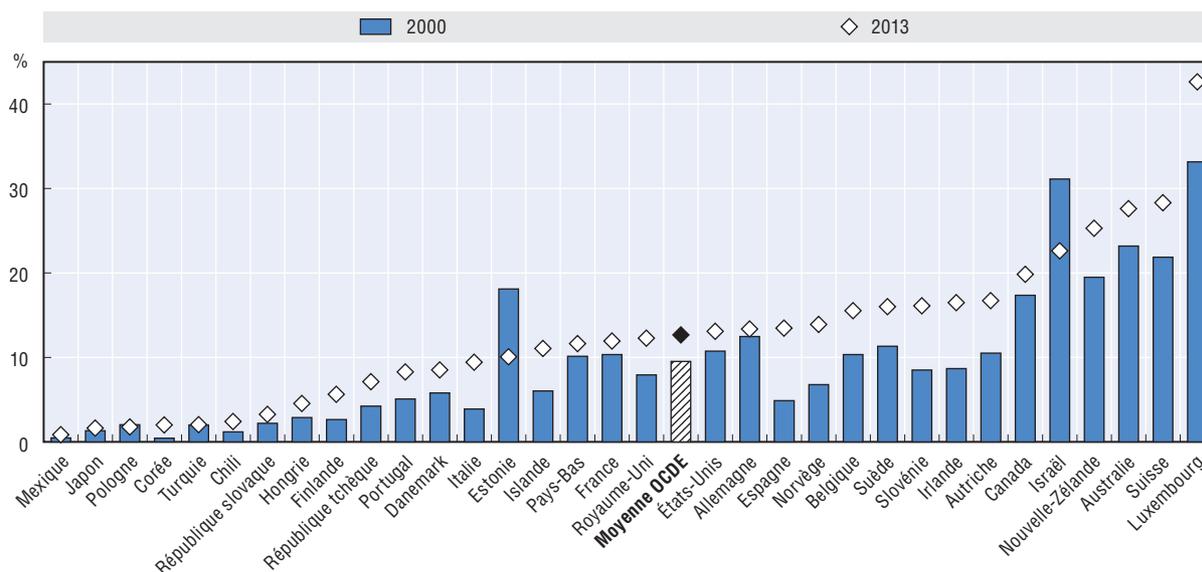
Les variations du nombre de femmes immigrées semblent être moins importantes que celles des hommes, en raison notamment de leur sous-représentation dans les catégories de migration les plus instables comme l'immigration de travail.

Population née à l'étranger

Dans les pays de l'OCDE, la population née à l'étranger comptait 117 millions de personnes en 2013, soit 35 millions de plus qu'en 2000 et l'équivalent d'une hausse de 40 %.

En moyenne, en 2013, les immigrants représentent un peu moins de 13 % de la population des pays de l'OCDE, soit 3 points de pourcentage de plus qu'en 2000 (graphique 1.11). Seuls l'Estonie, Israël et la Pologne ont vu leur proportion d'immigrés baisser entre 2000 et 2013. Alors que la plupart des autres pays ont enregistré des hausses modérées, les chiffres ont augmenté d'environ 10 points de pourcentage au Luxembourg sur la même période, pour atteindre 43 % de la population totale. Par ailleurs, les immigrants représentent 28 % des populations australienne et suisse. La proportion de personnes nées à l'étranger a plus que doublé en Norvège, en Italie, en Finlande et au Chili, presque triplé en Espagne et quadruplé en Corée – même si elle reste inférieure à 2 % dans ce pays.

Graphique 1.11. Population née à l'étranger, exprimée en pourcentage de la population totale, 2000 et 2013



Note : Les données font référence à 2000 ou l'année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles et à 2013 ou l'année disponible la plus récente.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263994>

Cette augmentation de la population née à l'étranger compte pour un tiers de la hausse de la population totale entre 2000 et 2013. La contribution démographique des immigrants est encore plus importante si on inclut les enfants nés dans le pays de destination. Plus particulièrement, dans certains pays d'installation comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, mais

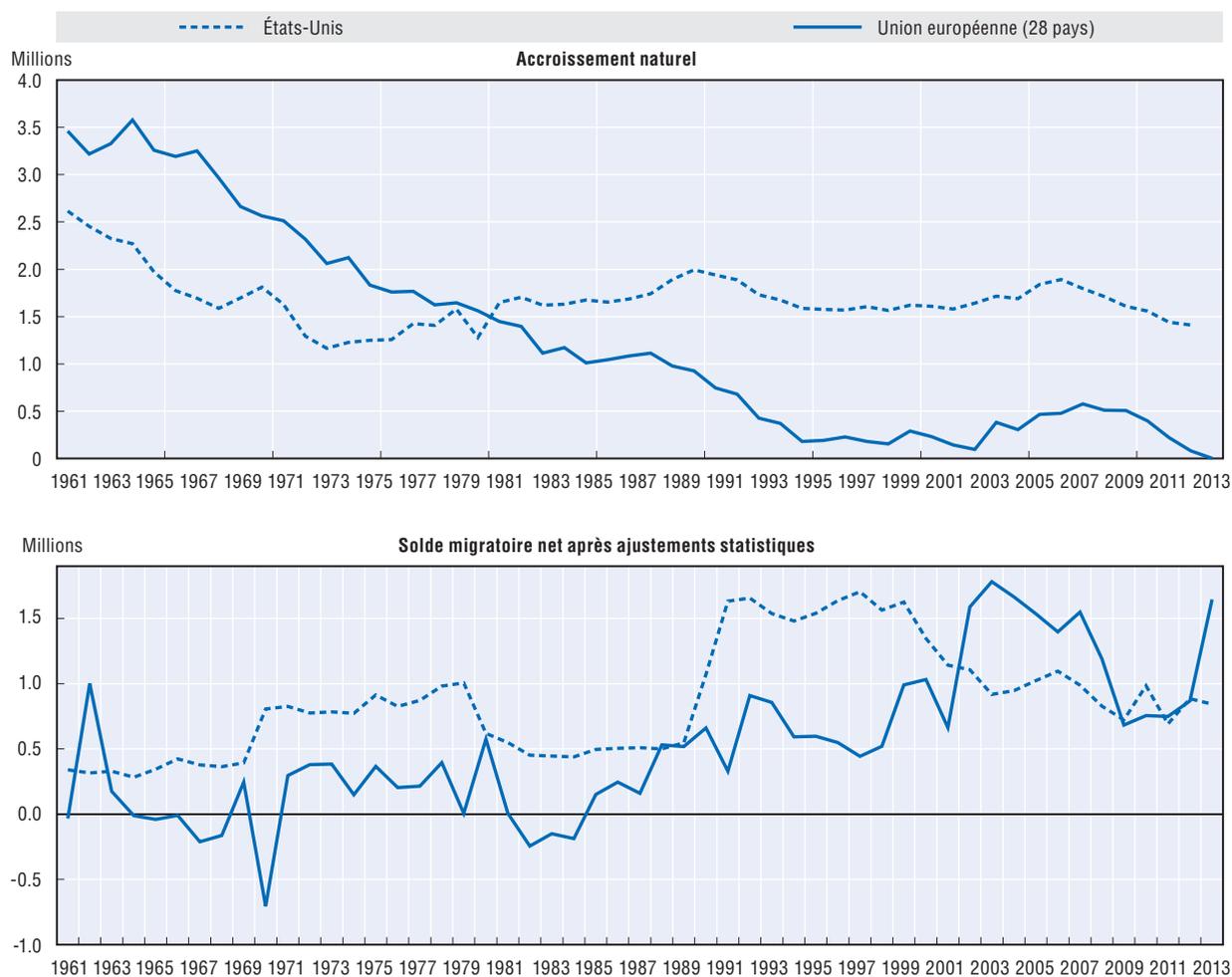
également en France ou en Belgique, les enfants dont un parent au moins est né à l'étranger représentent une large proportion de la population issue de l'immigration.

Solde migratoire et accroissement naturel

La population totale des pays de l'OCDE, qui ne cesse de progresser, a atteint 1.25 milliard de personnes en 2013. Entre 2000 et 2010, elle a augmenté de façon régulière d'environ 7 pour mille par an mais, depuis, cette croissance a progressivement ralenti jusqu'à 5.5 pour mille. Le solde migratoire fut et reste le principal moteur de la croissance démographique de nombreux pays de l'OCDE, vu que les flux migratoires internationaux se sont intensifiés et que le taux d'accroissement naturel a diminué. Il existe cependant des différences entre les pays.

Alors que l'accroissement naturel compte encore pour les deux tiers de la croissance démographique aux États-Unis, il est négatif dans de nombreux pays européens. Globalement, l'accroissement naturel au sein de l'UE n'a jamais été aussi faible (graphique 1.12). Il était de +80 000 personnes en 2013 et sera sans doute négatif en 2015, à

Graphique 1.12. **Tendances à long terme de l'accroissement naturel et du solde migratoire aux États-Unis et dans l'Union européenne, 1961-2013**



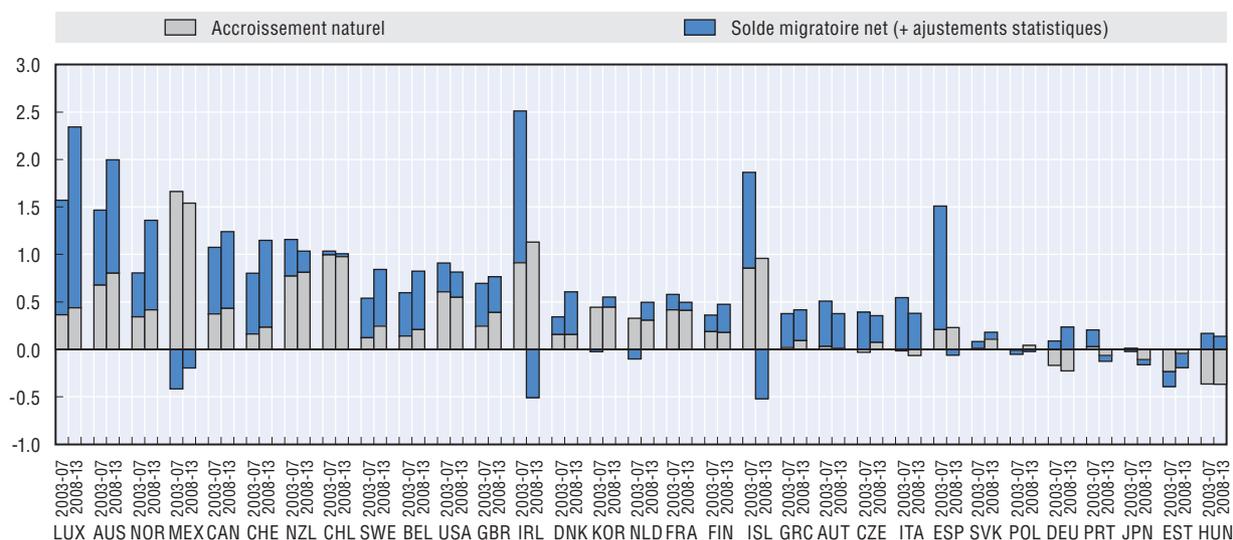
Source : États-Unis, Base de données de l'OCDE sur les statistiques vitales ; UE, Base de données d'Eurostat sur la population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264004>

moins d'un rebond comme cela s'est produit en 2003, lorsque les hausses enregistrées au Royaume-Uni, en Espagne et en France ont tiré le chiffre global vers le haut. Concernant les tendances à long terme, jusqu'au milieu des années 80, le solde migratoire de l'Union européenne contribuait relativement peu à sa croissance démographique (environ 100 000 personnes par an). Depuis, il a progressivement augmenté, passant de 600 000 par an entre 1985 et 2000 à plus d'un million par an pour les années suivantes. L'immigration est la principale source de croissance démographique dans l'UE depuis le milieu des années 90. Elle s'apprête à en devenir la seule.

Malgré un ralentissement des flux migratoires à la fin des années 2000, la contribution du solde migratoire à la croissance démographique a continué d'être plus importante que celle de l'accroissement naturel dans plus de la moitié des pays de l'OCDE sur la période 2008-13 (graphique 1.13). Mis à part le Mexique, les pays de l'OCDE ayant enregistré les plus fortes croissances de population entre 2008 et 2013 y sont parvenus en grande partie grâce à l'immigration. Au Luxembourg, en Australie, en Norvège, au Canada et en Suisse, la part du solde migratoire dans la croissance démographique a été d'au moins 60 %, soit un niveau supérieur à celui enregistré sur les cinq années précédentes.

Graphique 1.13. **Accroissement naturel et immigration nette en pourcentage de la population, 2003-13**



Note : 2013 ou année disponible la plus récente. Les pays sont classés par ordre décroissant de leur croissance démographique sur la période 2008-13.

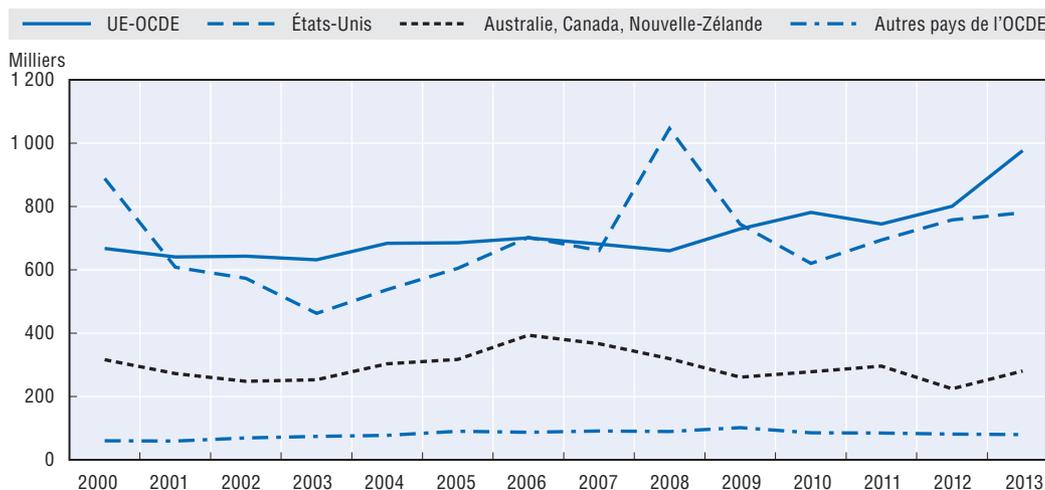
Source : Base de données de l'OCDE sur la population et les statistiques vitales ; Base de données d'Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264011>

Par ailleurs, le solde migratoire légèrement positif en Hongrie ne parvient pas à compenser un taux d'accroissement naturel négatif. L'Estonie, le Japon et le Portugal enregistrent tous trois des taux négatifs, que ce soit pour le solde migratoire ou l'accroissement naturel. On observe des situations extrêmes en Espagne, en Irlande et en Islande, où le solde migratoire est passé de niveaux extrêmement élevés avant 2007 à des valeurs négatives entre 2008 et 2013.

Acquisition de la nationalité

En 2013, deux millions de personnes ont obtenu la nationalité d'un pays de l'OCDE, soit une hausse de 14 % par rapport à 2012 (graphique 1.14). Parmi eux, près de 53 % étaient des

Graphique 1.14. **Nombre d'étrangers qui ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, 2000-13**

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264025>

femmes et 22 % des citoyens d'autres pays de l'OCDE ; en outre, 37 % venaient d'Asie, 23 % d'Amérique latine et des Caraïbes et 16 % d'Afrique. Seuls 11 % étaient des ressortissants d'un pays de l'UE, étant donné que la plupart des avantages associés à la nationalité sont déjà accordés aux citoyens européens qui résident dans un autre pays de l'UE.

La tendance générale à la hausse en 2013 provient tout d'abord de l'évolution observée en Espagne, où les naturalisations ont été multipliées par deux suite au plan de traitement intensif des dossiers mis en place par le ministère de la Justice. Elle est aussi due à une forte augmentation des naturalisations en Australie (+40 000), en Italie (+35 000) et, dans une moindre mesure, aux États-Unis (+23 000), au Canada (+16 000) et au Royaume-Uni (+14 000).

Depuis 2000, les pays de l'OCDE ont accordé la nationalité à près de 25 millions de personnes. Dix millions ont acquis la nationalité d'un pays membre qui fait aussi partie de l'UE, et dix autres millions sont devenus des citoyens des États-Unis.

Évolution des politiques migratoires en 2013-14

Les modifications d'envergure apportées aux politiques migratoires s'essoufflent mais certains pays restent actifs

Depuis une dizaine d'années environ, plusieurs pays ont radicalement changé leur législation en matière d'immigration afin de répondre à l'évolution des schémas migratoires et du climat politique. Ce processus semble cependant perdre de la vitesse. La plupart des pays disposent déjà de stratégies de gestion des flux migratoires et les nouvelles législations s'apparentent davantage à des ajustements qu'à des innovations fondamentales ou des changements de direction. En 2011-12 encore, plusieurs gouvernements ont adopté des cadres d'action généraux sous forme de stratégies nationales en matière d'immigration, comme c'est le cas en Pologne, en République slovaque, au Mexique, en Bulgarie et en Lituanie. Cependant, même en dehors de ces pays, de nouvelles stratégies continuent d'apparaître, définissant le cadre général dans lequel des initiatives individuelles sont mises en œuvre.

La Turquie, le Mexique, la Finlande, la Hongrie, la France et la Suisse ont tous fixé leurs priorités. La Turquie, qui est passée du statut de pays de transit à celui de pays de destination, a entamé une grande réforme de son système de gestion des migrations en avril 2013 en

application de la nouvelle loi relative aux étrangers et à la protection internationale, qui traite à la fois des questions de migrations et d'asile. La loi régleme les conditions d'obtention des visas et permis pour les voyageurs non migrants, les étudiants, les travailleurs temporaires et saisonniers, les chercheurs et autres, et fournit un cadre législatif aux apatrides, aux immigrés en situation irrégulière, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Enfin, elle porte aussi sur les expulsions et le trafic des migrants. Il incombe désormais à la nouvelle Direction générale de gestion des migrations relevant du ministère de l'Intérieur d'assurer la coopération avec les organismes et services publics, les universités, les collectivités, les organisations non gouvernementales et les organisations privées et internationales, eu égard à ses obligations.

Le Mexique continue de développer son premier Programme spécial sur les migrations, publié en 2013, qui vise à établir un plan et un budget pour les différents phénomènes migratoires du pays. Ce programme porte sur quatre problèmes majeurs : i) le manque de coordination entre les nombreux programmes, réglementations et initiatives ; ii) la discrimination et la protection juridique insuffisante ; iii) les mauvaises conditions de vie des étrangers au Mexique et le manque de services mis en place pour les aider ; et iv) le déficit d'attention portée aux Mexicains qui vivent à l'étranger, ainsi qu'aux besoins des Mexicains rapatriés des États-Unis et de leurs enfants qui y sont nés.

En 2014, le gouvernement finlandais a approuvé un vaste plan d'action qui contient un certain nombre d'objectifs clés, notamment : gérer le marché du travail, garantir l'égalité des droits à tous les travailleurs, améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes issues de l'immigration et poursuivre la mise en place d'une politique d'intégration plus efficace. La Hongrie a présenté en 2013 une stratégie migratoire sur sept ans qui porte sur les visas, les migrations intra-UE et celles en provenance de pays tiers, l'immigration clandestine, la protection internationale et les questions liées à l'intégration. Cette stratégie, qui ne concerne pas l'émigration, précise également les responsabilités des ministères et fixe des objectifs et des mesures en matière de déplacements et d'intégration.

Plusieurs réorganisations administratives ont eu lieu en France en août 2013. Une nouvelle entité, la Direction générale des étrangers en France, se chargera de tous les aspects des migrations afin d'améliorer la responsabilité des organismes publics, notamment en préparant et en gérant le budget. Son mandat comprend notamment la régularisation des visas, la réglementation relative à l'entrée sur le territoire, au permis de séjour et à l'emploi des immigrés, l'immigration irrégulière et le travail clandestin, la falsification de documents, l'asile, l'accueil des immigrés et l'acquisition de la nationalité française. Quant à la politique de la Suisse pour lutter contre les migrations irrégulières, les mesures prises dans ce domaine sont guidées par la Stratégie de gestion intégrée des frontières (IBM), mise en place en 2012, qui comporte quatre volets : le dépistage en dehors des frontières, la coopération au sein de l'espace Schengen, les contrôles aux frontières et les mesures de sécurité intérieure. La stratégie, qui prévoit également une coopération bien plus étroite entre la confédération et les cantons, a été approuvée et mise en application par le gouvernement suisse en juillet 2014.

Migrations économiques

Les systèmes de permis ont été simplifiés mais la tendance reste au durcissement des conditions d'entrée

Un nouveau Code des migrations en Grèce, adopté en avril 2014, simplifie les différents types de permis de séjour en instaurant sept catégories : travail ou raisons professionnelles ;

raisons humanitaires ou exceptionnelles ; études, formation ou travail bénévole ; victimes du trafic des migrants ou de la traite des êtres humains ; regroupement familial ; et longue durée. Une fois la demande de permis déposée, la personne peut rester jusqu'à 12 mois sur le territoire. Le code simplifie également la gestion des permis, de l'emploi et de l'assurance des travailleurs migrants saisonniers dans l'agriculture ou la pêche.

En 2014, le gouvernement suisse a proposé de modifier la législation concernant la libre circulation des personnes afin de normaliser les réglementations et pratiques relatives aux avantages accordés aux immigrés dont le seul but en entrant en Suisse est de trouver du travail. Cette catégorie de migrants était auparavant exclue des prestations sociales. Les modifications proposées leur permettraient d'en bénéficier et d'obtenir un permis de séjour de courte durée pour qu'ils puissent chercher du travail.

En Pologne, une nouvelle loi, entrée en vigueur en mai 2014, a libéralisé et simplifié les conditions de légalisation du travail et du séjour des étrangers. Elle a incorporé dans la législation polonaise la Directive de l'UE relative au permis unique de travail et de séjour, sous réserve que l'employeur réalise une étude de marché du travail. La grande nouveauté de cette loi est qu'en cas de perte d'emploi, le travailleur étranger dispose d'un mois pour retrouver un emploi. La nouvelle stratégie d'immigration de la Hongrie, adoptée en octobre 2013, inclut une procédure de demande de visa préférentielle pour les travailleurs migrants susceptibles de contribuer à la croissance économique du pays. En janvier 2014, un nouveau permis unique a été mis en place pour les étrangers qui travaillent pendant plus de 90 jours dans le pays. Il inclut des procédures d'immigration et d'emploi pour les individus qui ont le droit d'être employés, qu'ils soient entrés au titre du travail ou pour d'autres motifs.

Certains pays ont mis en place des contrôles plus spécifiques. Afin de durcir son système de permis de travail et d'éviter les séjours illégaux, la Corée a introduit deux changements dans son programme de travail temporaire non professionnel. Depuis le début de l'année 2014, les indemnités de licenciement ne sont versées qu'après le départ du travailleur à la fin d'un contrat, et l'occupation d'un deuxième emploi n'est possible que pour les individus qui ont travaillé pendant cinq ans et qui quittent temporairement le pays pendant six mois. En 2013, la Norvège a supprimé son dispositif permettant aux travailleurs étrangers qualifiés de demander un permis d'un an pour apprendre le norvégien. Aux Pays-Bas, des contrôles plus rigoureux de la main-d'œuvre locale (et européenne) disponible ont été mis en place en janvier 2014. Ils s'accompagnent de l'introduction de quotas pour certains secteurs de l'économie. De plus, la période pendant laquelle un travailleur non ressortissant de l'UE doit avoir possédé un permis de travail avant de pouvoir travailler sans permis s'est allongée, passant de trois à cinq ans. Des contrôles par secteur sont également en vigueur en Israël. Depuis fin 2013, le gouvernement a augmenté les quotas de travailleurs étrangers dans la construction et l'agriculture. Il a également durci la réglementation relative à l'embauche des travailleurs de la santé afin de rendre plus difficile leur transfert d'un employeur à un autre.

La transposition de Directives européennes et l'admission de la Croatie dans l'UE ont eu des effets sur la législation nationale en matière de migrations de travail

Après avoir transposé les directives de l'UE dans leur législation nationale, plusieurs pays d'Europe centrale ont simplifié leurs procédures de demande pour les travailleurs migrants hautement qualifiés. Depuis janvier 2014, en République slovaque, le système de la Carte bleue européenne octroie un permis de séjour de trois ans aux titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une expérience professionnelle de cinq ans, à condition que le

salaire soit 1.5 fois supérieur à la moyenne slovaque et qu'un examen du marché du travail ait été réalisé. En outre, un nouveau permis de séjour de deux ans pour la recherche et le développement a été créé pour les chercheurs et le personnel des organisations concernées, de même qu'un autre titre de séjour spécial pour les activités à but non lucratif comme l'enseignement scolaire et magistral, le bénévolat et le journalisme. Parallèlement à la directive de l'UE relative à la procédure de demande unique transposée dans la législation nationale, une nouvelle carte de salarié est entrée en vigueur en République tchèque en juin 2014 pour les travailleurs étrangers non ressortissants d'un pays de l'EEE, se substituant ainsi à l'ancien système de « carte verte ». La nouvelle carte est initialement valable pour deux ans mais peut être prolongée. Elle se rapporte à un emploi précis qui doit avoir été publié dans le registre central des vacances d'emplois pouvant être pourvues par les détenteurs d'une carte de salarié. Chaque carte se rapporte à l'emploi précis pour lequel elle a été délivrée ou, le cas échéant, à un emploi pour lequel le Département des politiques d'asile et d'immigration du ministère de l'Intérieur a donné son accord eu égard à un changement d'employeur ou de travail. Le salaire ne doit pas être inférieur au salaire mensuel minimum de base et le travailleur doit fournir des preuves de ses qualifications pour effectuer ce travail.

Avec l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne en juillet 2013, d'autres pays membres de l'UE ont dû décider de limiter ou non l'accès des Croates à leur marché du travail en appliquant des restrictions transitoires. La plupart des pays – mais pas la totalité – ont imposé certaines restrictions, du moins pour un an ou deux. Par exemple, en mai 2013, l'Irlande a annoncé qu'elle ne limiterait pas l'accès de son marché du travail aux ressortissants croates. Cette décision a fait suite à une étude indiquant qu'il était très peu probable qu'un grand nombre de Croates veuillent émigrer vers l'Irlande. D'autres pays, surtout en Europe de l'Est, ont annoncé qu'ils n'appliqueraient aucune restriction aux Croates souhaitant accéder à leur marché du travail : Danemark, Estonie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, République slovaque, Slovénie et Suède. Les pays qui ont imposé des restrictions l'ont surtout fait pendant les deux premières années. D'autres ont exempté les ressortissants Croates très qualifiés : par exemple, ceux qui vont au Luxembourg recevront un permis de travail pour une période de seulement deux ans dans un premier temps, à l'exception des travailleurs très qualifiés et des diplômés internationaux.

Les pays de l'OCDE cherchent encore à attirer des travailleurs qualifiés

Une caractéristique persistante de la migration économique est l'attention portée à la main-d'œuvre qualifiée. La plupart des pays membres ont cherché à l'attirer pour les bénéfices apportés à leurs économies. En 2012, l'Allemagne, la République slovaque et la Hongrie étaient les seuls pays à prendre des mesures visant à favoriser l'accès des travailleurs étrangers qualifiés à leur marché du travail. Dans les deux années qui ont suivi, plusieurs autres pays ont fait de même pour attirer une nouvelle main-d'œuvre qualifiée.

De nouvelles mesures prises en Allemagne depuis juillet 2013 visent à ouvrir le marché du travail, en particulier aux travailleurs étrangers qualifiés. Tous les membres de la famille des travailleurs étrangers peuvent désormais exercer un emploi rémunéré et accéder sans restriction au marché du travail. Pour de nombreuses professions, aucune étude préalable du marché du travail n'est effectuée, uniquement la vérification de conditions de travail satisfaisantes. Les travailleurs qualifiés titulaires d'un diplôme universitaire peuvent désormais rester six mois supplémentaires en Allemagne afin de

trouver un nouvel emploi après un licenciement. Ceux qui ont effectué leur formation professionnelle à l'étranger peuvent accéder à un emploi en Allemagne à condition que le poste corresponde à leurs compétences et que celles-ci soient reconnues par un organisme habilité comme étant équivalentes à une formation qualifiée en Allemagne. Actuellement, la liste comprend des activités professionnelles dans les secteurs suivants : soins de santé et soins infirmiers ; ingénierie ; transport et logistique. Depuis 2014, les demandeurs d'asile qui résident en Allemagne, les individus qui possèdent un permis de séjour et les personnes dites « tolérées » peuvent occuper un emploi après une durée de trois mois seulement (au lieu de neuf mois et d'une année, respectivement).

Le gouvernement français cherche également à attirer davantage d'immigrés qualifiés et projette de créer un nouveau document, le Passeport Talents, à l'attention des travailleurs qualifiés et de leur famille pour une durée de quatre ans. Ce document, qui remplacerait plusieurs permis déjà en vigueur pour les travailleurs qualifiés, devrait être instauré à la fin 2015. Quant au Luxembourg, il a mis en place une procédure accélérée pour certaines catégories de travailleurs à revenus élevés et a annoncé d'autres mesures visant à accélérer et améliorer le traitement des demandes de permis de séjour, en accordant la priorité aux chercheurs.

Dans certains autres pays, un des thèmes récurrents concerne l'amélioration de l'organisation administrative et la simplification des procédures. En septembre 2013, l'Estonie a amendé sa loi sur les étrangers afin de faciliter l'accès au marché du travail des chercheurs et spécialistes de haut niveau, ainsi que des étudiants. Cette nouvelle procédure leur permet d'accélérer leur entrée sur le marché du travail. Les travailleurs hautement qualifiés ayant suivi une formation professionnelle adéquate qui arrivent en Estonie pour étudier ou travailler et qui possèdent un visa de courte ou de longue durée peuvent demander un permis de séjour dans le pays s'ils étudient ou travaillent déjà. Les permis de travail de courte durée pour les personnes qui entrent dans ces catégories peuvent être enregistrés en un jour. La rémunération doit être au moins équivalente à deux fois le salaire mensuel brut moyen annuel en Estonie. L'employeur ne doit pas avoir procédé à une étude du marché du travail. Les membres de la famille des travailleurs peuvent les rejoindre dans le même temps et faire une demande de permis de séjour temporaire aux mêmes conditions. Pour les autres emplois, une étude est nécessaire sauf s'ils sont inscrits sur la liste des secteurs en pénurie de main-d'œuvre.

Afin d'attirer davantage de travailleurs qualifiés en Autriche, en janvier 2014, le système des permis a été simplifié et les coûts ainsi que le temps d'attente réduits pour les immigrés potentiels afin que les postes puissent être affectés plus rapidement. En Lituanie, les procédures de demande d'entrée et de séjour ont été simplifiées et allégées en juin 2014 afin d'attirer des travailleurs hautement qualifiés. Ces demandes doivent être examinées dans un délai d'un mois et un permis de séjour temporaire est délivré pour trois ans maximum. Pour les individus dont le salaire est trois fois supérieur à la moyenne mensuelle, il n'est pas nécessaire de procéder à une étude du marché du travail. En outre, les travailleurs mutés au sein de leurs entreprises bénéficient depuis 2014 de conditions plus favorables au regroupement familial. Cependant, dans le même temps, la Lituanie a renforcé son examen du marché du travail. Depuis 2013, un employeur souhaitant recruter plus de cinq travailleurs étrangers doit publier dans le pays les avis de vacances de postes au moins trois mois à l'avance.

À mesure que l'Irlande est sortie de la récession, ses besoins de compétences ont augmenté. En 2013, plusieurs modifications ont donc été apportées au système national de permis de travail afin de faciliter l'accès des travailleurs hautement qualifiés au marché du travail, notamment : extension à tous les secteurs des emplois permettant d'obtenir la « carte verte » ; augmentation du niveau d'information et de déclaration requis plutôt que du nombre de documents à fournir afin de simplifier la procédure de demande ; assouplissement des conditions applicables à la publication des avis d'emplois vacants avant de les proposer à des ressortissants d'un pays tiers ; autorisation pour les détenteurs d'un permis de travail au titre d'une mutation au sein de leur propre entreprise et les titulaires d'un permis de travail au titre de la prestation de services de déposer une demande pour d'autres permis de travail ; et levée de plusieurs restrictions pour les demandeurs résidant en Irlande s'ils possèdent un statut juridique valide et un numéro du Bureau national des services d'immigration de la police irlandaise et s'ils postulent à un emploi admissible. Un nouveau dispositif pilote relatif aux emplois atypiques a également été annoncé en avril 2013 ; il sera effectif à partir de septembre 2013. Il concerne certaines catégories de travailleurs qui n'entrent pas dans le cadre de la législation relative aux permis de travail. Ce dispositif s'applique en cas de pénurie de main-d'œuvre, pour fournir à une entreprise privée ou commerciale ou à un établissement universitaire un spécialiste ou une personne hautement qualifiée, ou encore pour faciliter l'embauche à l'essai dans le cas d'un emploi figurant sur la liste des professions hautement qualifiées.

Les mesures adoptées en Espagne, au Japon et en Roumanie montrent l'importance d'attirer et de conserver des compétences clés. En Espagne, la Loi de 2013 sur le soutien aux entrepreneurs et l'internationalisation de l'économie comprend des mesures visant à faciliter le recrutement de travailleurs transférés au sein de leurs entreprises et d'autres professionnels hautement qualifiés. Enfin, au Japon, après l'introduction en 2012 d'un système de points pour l'immigration de travail, les critères d'admission des professionnels hautement qualifiés ont été modifiés afin de leur permettre de résider dans le pays pour une période indéfinie à partir d'avril 2015. Recruter des travailleurs étrangers hautement qualifiés est un élément clé de la nouvelle stratégie nationale sur l'immigration en Roumanie. Le gouvernement effectue des évaluations annuelles pour recenser les secteurs économiques caractérisés par des pénuries de main-d'œuvre qui devraient être résorbées par l'immigration de travail.

Certains pays deviennent plus sélectifs eu égard aux travailleurs hautement qualifiés qu'ils souhaitent attirer

En dépit d'une volonté persistante d'attirer les immigrés hautement qualifiés, même pendant la récession, on assiste depuis quelques années à une plus grande sélectivité, en particulier dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Cette tendance générale se poursuit mais certains pays ont mis en place des mesures plus spécifiques visant à répondre plus précisément aux besoins du marché du travail.

L'Australie, le Canada et les Pays-Bas ont donné plus de responsabilités aux employeurs dans la gestion de l'immigration alors que le Royaume-Uni cherche davantage à s'assurer de l'authenticité des qualifications. En Australie, le recours de plus en plus important au programme de visa 457 pour les travailleurs temporaires qualifiés a soulevé des inquiétudes, le système semblant se fonder de moins en moins sur les véritables pénuries de main-d'œuvre. Par conséquent, en juillet 2013, le gouvernement a adopté une loi sur les visas temporaires parrainés par les entreprises afin d'encourager les employeurs

à rechercher des travailleurs nationaux avant de faire venir de la main-d'œuvre temporaire étrangère qualifiée. D'autres mesures comprennent l'augmentation de l'offre de formation pour les Australiens, l'obligation de procéder à une étude du marché du travail et le contrôle des salaires. Après un examen effectué en septembre 2014, des modifications supplémentaires ont été préconisées, notamment un meilleur contrôle des entreprises qui parrainent les demandes de visa, l'allongement de la durée du parrainage, le traitement rapide des demandes à faible risque et le renforcement des vérifications pour celles qui présentent un risque plus élevé.

Le Canada cherche également à relier davantage ses besoins de main-d'œuvre à son programme d'immigration et, comme en Australie, et à renforcer davantage l'engagement des employeurs. Afin de répondre aux inquiétudes relatives aux pénuries de personnes spécialisées dans certaines régions et plusieurs secteurs, le gouvernement a introduit en 2013 le Programme (fédéral) des travailleurs de métiers spécialisés. Le nouveau système Entrée express est entré en vigueur en 2015 avec une allocation plus élevée de points pour les offres d'emploi, un service de jumelage actif pour les postes vacants et les compétences, et une diminution des délais de traitement. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées à la catégorie de l'expérience canadienne afin de permettre aux immigrés de présenter une demande s'ils ont travaillé au moins 12 mois au Canada (contre 24 mois auparavant) au cours des 36 derniers mois. Cependant, cette libéralisation a soulevé des inquiétudes concernant les qualifications étrangères, ce qui a poussé le Canada à réajuster en mai 2013 le barème de sélection des immigrés dans son Programme fédéral des travailleurs qualifiés afin de renforcer l'intégrité de l'attribution des points pour les diplômes internationaux. Une évaluation préalable par un organisme extérieur du niveau de qualifications (lorsque celles-ci ont été obtenues à l'étranger) est désormais requise avant le dépôt de la demande d'immigration.

Le versement des salaires est le moyen de gestion qu'utilisent les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Afin d'éviter toute utilisation abusive du dispositif relatif aux travailleurs migrants très qualifiés par les employeurs qui paient des salaires réels plus faibles aux travailleurs étrangers que le taux fixé et approuvé, le gouvernement néerlandais a décidé en janvier 2014 de prendre des mesures pour surveiller le paiement des salaires. Le versement ne peut donc désormais être effectué que sur le compte bancaire personnel du travailleur migrant hautement qualifié et l'employeur doit pouvoir montrer la preuve du paiement. Le Royaume-Uni a quant à lui instauré des tests d'authenticité afin d'éviter que les personnes qui souhaitent entrer dans le pays au titre de la catégorie des talents exceptionnels (niveau 1) fassent de fausses déclarations de leurs revenus. Un test similaire existe également pour toutes les sous-catégories du niveau 5 (travailleurs temporaires).

Peu de pays ont mis en place de nouveaux dispositifs pour les travailleurs moins qualifiés

Ces deux dernières années ont été marquées par l'absence de nouvelles mesures en faveur des travailleurs moins qualifiés, à l'exception des vacanciers actifs (Working Holiday Makers) pour qui trois pays ont établi de nouveaux dispositifs. La Hongrie a conclu un accord avec la Corée en 2013 et, en 2014, des négociations ont été menées à bien avec le Taipei chinois. La Nouvelle-Zélande a signé un nouvel accord avec les Philippines en 2014, tout comme l'Australie avec Israël et l'Espagne.

Lorsque le nombre d'entrées de migrants moins qualifiés est limité, ce nombre est en général resté constant. Dans plusieurs pays, la limite est fixée à zéro ou à un chiffre proche de zéro. L'Italie n'autorise l'entrée qu'à certaines catégories, en grande partie des migrants

résidents qui passent d'une catégorie à une autre, et ses quotas de travailleurs saisonniers ont fortement chuté, passant de 98 000 en 2010 à 18 000 en 2013. La Corée a révisé ses quotas d'entrées en les portant à 62 000 en 2013 contre 34 000 en 2010. En instaurant un nouveau système de gestion des flux des migrations de travail, la Grèce conserve dans la pratique une limite à zéro pour quelques temps encore. Au cours des dernières années, Israël a maintenu ses quotas de travailleurs dans le bâtiment étrangers (excepté les Palestiniens) à 8 000 environ. Afin de répondre aux besoins en infrastructures dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu en 2020 à Tokyo, le gouvernement japonais a décidé d'accepter les ouvriers étrangers. Cette mesure temporaire n'est cependant valide que jusqu'en 2020 et ne signifie pas que les autres mesures existant déjà en matière de main-d'œuvre étrangère ont été modifiées.

D'autres accords bilatéraux continuent d'être signés. La Pologne et l'Arménie ont conclu un accord qui est entré en vigueur en janvier 2014. Il permet aux citoyens arméniens d'aller travailler en Pologne pour une durée limitée sans avoir besoin d'un permis de travail. La Pologne a signé des accords similaires avec la République de Moldova et l'Ukraine afin de permettre le transfert des prestations sociales de longue durée, comme les retraites. En 2014, la Roumanie a conclu un nouvel accord d'un an avec Israël afin de faciliter l'envoi de travailleurs temporaires dans le bâtiment. Il vise également à supprimer les pratiques illégales de recrutement et d'emploi.

Les investisseurs et les entrepreneurs restent attrayants mais sont de plus en plus surveillés

Se servir du système de gestion de l'immigration pour attirer des investisseurs et des entrepreneurs est une stratégie répandue parmi les pays membres de l'OCDE. Récemment, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et Roumanie ont tenté d'encourager les immigrés « de grande valeur » à s'installer, investir et créer des emplois. Cette tendance semble se poursuivre. Dans certains pays, de nouvelles portes s'ouvrent, tandis que les conditions existantes sont modifiées dans d'autres.

Six pays ont mis en place des mesures visant à attirer plus facilement les investisseurs et les entrepreneurs, que ce soit en réduisant le montant de l'engagement initial ou en offrant des conditions plus favorables pour l'obtention des permis de séjour. Dans deux cas, l'Estonie et l'Irlande, une approche globale a été adoptée pour encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises.

En Estonie, il n'est plus nécessaire d'investir 65 000 EUR dans une activité commerciale pour demander un permis de séjour pour raisons professionnelles si l'entreprise est enregistrée dans le pays depuis moins de 12 mois et commence à fonctionner grâce à des investissements publics ou privés. Les entreprises qui démarrent peuvent également employer des travailleurs temporaires et embaucher des spécialistes de haut niveau sans remplir les conditions financières habituelles. En outre, une nouvelle sous-catégorie de gros investisseurs va être créée en vue de leur installation permanente dans le pays. Il est également plus facile désormais pour les entrepreneurs de participer à l'environnement numérique du pays. En avril 2014, le gouvernement estonien a approuvé l'idée de délivrer une carte d'identité numérique aux étrangers non-résidents et aux Estoniens établis en dehors du pays. Cette carte leur permettra de s'identifier dans l'administration en ligne estonienne et de gérer leurs affaires en Estonie où qu'ils soient dans le monde. Les personnes cibles sont les investisseurs et salariés étrangers, les étrangers qui remplissent des fonctions de direction ou de supervision dans des entreprises, et les représentants

d'autres pays et organisations internationales, ainsi que leurs familles. Le pays espère ainsi attirer plus d'entrepreneurs, d'investisseurs et de spécialistes dans les domaines de l'économie, la recherche, l'éducation et dans d'autres secteurs du pays et, ce faisant, améliorer la compétitivité internationale de l'Estonie.

Des modifications apportées au programme destiné aux investisseurs immigrés sont entrées en vigueur en juillet 2013 en Irlande. Le montant minimum d'investissement a été divisé par deux et fixé à 1 million EUR, tout comme celui des ressources financières nécessaires pour investir dans une entreprise, qui s'élève désormais à 500 000 EUR. Une nouvelle catégorie d'investissement a été créée dans un fonds géré investissant dans des entreprises et projets irlandais qui requièrent un investissement de 500 000 EUR. D'autres changements ont concerné la combinaison des investissements et des droits d'inscription à verser aux établissements d'enseignement supérieur irlandais pour les enfants des investisseurs. Les modifications au programme destiné aux jeunes entrepreneurs annoncées en mars 2014 comprennent notamment une baisse générale de l'investissement minimum requis, qui passe de 75 000 à 50 000 EUR. Un permis de séjour de 12 mois est désormais accessible à deux catégories de personnes : les entrepreneurs étrangers qui participent à des « camps de formation à l'innovation ou des pépinières d'entreprises » en Irlande et les étudiants non ressortissants de l'EEE qui ont un diplôme universitaire supérieur en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques et souhaitent commencer à préparer leur candidature au programme.

Quatre pays ont récemment annoncé des mesures visant à encourager les investisseurs à s'installer sur leur territoire. En République slovaque, une nouvelle législation appliquée en janvier 2014 vise à attirer les entrepreneurs. Les demandeurs doivent posséder un plan d'affaires et payer des salaires bien plus élevés que la moyenne nationale. Ils reçoivent alors un permis de séjour pour trois ans maximum. La Loi espagnole de 2013 relative à l'internationalisation et à l'aide aux entreprises met en place un nouveau dispositif de mobilité internationale qui facilite l'entrée et le séjour des investisseurs et entrepreneurs étrangers ainsi que des travailleurs hautement qualifiés. Depuis 2014, les ressortissants de pays tiers peuvent obtenir un permis de séjour en Lettonie s'ils achètent un bien d'une valeur minimum de 150 000 EUR et versent une taxe de 25 000 EUR à l'État. La limite est fixée à 700 permis par an. La Lituanie facilite l'installation des étrangers qui ont investi au moins 900 000 LTL et créé au moins cinq emplois à temps plein dans leur entreprise. Leurs permis de séjour temporaires sont également étendus à trois ans et le délai d'obtention du permis est réduit pour les membres de leur famille.

Dans certains cas, ce sont les dispositifs en vigueur qui sont revus et modifiés. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande sont en train d'étudier et d'ajuster leurs flux d'investisseurs et d'entrepreneurs afin d'améliorer les résultats économiques. De façon générale, ces changements entraînent un durcissement des conditions d'entrée. Après la hausse du nombre de points nécessaires pour obtenir un visa d'investisseur en 2013 et l'introduction d'un nouveau test à points, l'Australie a entamé en mars 2014 un examen des entrées au titre de son visa destiné aux investisseurs importants (SIV). Cet exercice vise à analyser les différentes façons de simplifier le traitement des dossiers, d'améliorer la flexibilité et d'envisager l'introduction d'une nouvelle catégorie pour les investisseurs. Le Canada a fermé son Programme d'immigration des investisseurs et son Programme des entrepreneurs car les retombées économiques étaient trop faibles. Pour les remplacer, un nouveau programme pilote de cinq ans, le Programme de visa pour démarrage d'entreprise, a été lancé en avril 2013. Il vise à attirer des entrepreneurs étrangers pour

qu'ils créent des entreprises innovantes qui bénéficieront du soutien d'organisations du secteur privé canadien. La Nouvelle-Zélande a aussi fortement remanié son dispositif destiné aux entrepreneurs. Depuis mars 2014, la nouvelle catégorie de visa de travail pour les entrepreneurs se fonde sur un système de points, les candidats devant en obtenir un certain nombre avant que leur demande soit traitée et qu'une décision soit prise. Les points sont obtenus en fonction de l'expérience dans le domaine, des avantages potentiels pour la Nouvelle-Zélande, des possibilités d'exportation, du niveau des dépenses d'investissement et de l'âge du candidat. Les personnes qui présentent une demande doivent faire un investissement minimum de 100 000 NZD, présenter un plan d'affaires détaillé et prouver que leur projet d'entreprise est viable. Elles doivent en outre démontrer avoir acquis une expérience suffisante dans le domaine pour réussir. Une nouvelle catégorie de permis de séjour pour les entrepreneurs leur permet de séjourner sous conditions dans le pays après seulement six mois, sous réserve que 500 000 NZD au moins soient investis et que trois nouveaux emplois à temps plein aient été créés pour des Néo-Zélandais.

Enfin, le dispositif *Start-up Chile*, qui octroie des fonds et un permis de séjour aux entrepreneurs sur la base de leurs plans d'affaires, propose désormais de prolonger d'une année les permis de séjour et les subventions aux nouvelles entreprises qui réussissent, à condition qu'elles restent une année de plus au Chili.

Étudiants internationaux

Les pays continuent d'attirer les étudiants internationaux mais restent vigilants face aux abus

L'un des principaux moteurs des migrations en provenance et à destination des pays de l'OCDE est l'internationalisation de l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, la mobilité internationale des étudiants. De nouveaux programmes et mesures visant à attirer les étudiants internationaux ont été largement adoptés ces dernières années, notamment en Australie, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Lituanie, au Royaume-Uni, en République Slovaque et en Suède. Cette tendance se poursuit avec de nouveaux pays qui viennent s'ajouter à la liste, alors que ceux qui disposent déjà de mesures dans ce sens en adoptent de nouvelles. Bien que les étudiants internationaux continuent d'être généralement bien accueillis, plusieurs pays craignent que certains individus profitent des possibilités d'études internationales pour poursuivre d'autres objectifs (par exemple, travailler) et estiment qu'il existe des raisons valables de restreindre les visas d'entrée et les permis de séjour.

Les pressions exercées par la récession économique sur la main-d'œuvre nationale ont également conduit à reconsidérer les conditions d'entrée des diplômés étrangers sur le marché du travail à la fin de leurs études, même si la plupart des pays restent favorables au prolongement de leur séjour à l'issue des études. En outre, de nouveaux modèles d'enseignement supérieur sont en cours d'élaboration, parmi lesquels les formations en ligne, les franchises et les campus universitaires à l'étranger, qui réduisent la nécessité pour les étudiants de partir étudier dans un autre pays. Les initiatives récentes portent sur deux éléments : le recrutement des étudiants, souvent avec des conditions d'entrée plus strictes ; et l'emploi en fin d'études.

Trois pays ont souhaité établir des liens spécifiques avec les pays d'origine. En Hongrie, un nouveau programme de bourse financé par l'État a été mis en œuvre en 2013 et vise à encourager la participation des étudiants internationaux grâce à une série d'accords bilatéraux conclus en majorité avec des pays situés hors d'Europe. De façon générale, la

nouvelle stratégie relative aux étudiants internationaux vise à tripler leur nombre dans les universités hongroises au cours des dix prochaines années. La Pologne a mis en place un nouveau programme de bourse pour les Ukrainiens. Le gouvernement espagnol a présenté en septembre 2014 une stratégie dont l'objectif est d'encourager la coopération interuniversitaire avec plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Il s'agit de promouvoir la mobilité parmi les meilleurs étudiants, les enseignants, les chercheurs et le personnel administratif et de mettre en avant le potentiel de l'espagnol comme langue de l'enseignement supérieur tout en stimulant l'activité technologique.

Tout en continuant à encourager l'afflux d'étudiants internationaux, trois autres pays membres ont également renforcé le suivi de leur progression afin d'éviter les abus. Le Royaume-Uni et l'Australie ont également mis en place des mesures visant à réduire le risque d'abus. En octobre 2013, le Royaume-Uni a établi un test d'authenticité pour les étudiants internationaux qui demandent l'autorisation de rester dans le pays, pour que l'on puisse prendre en considération la mesure dans laquelle la situation d'une personne à charge influence la capacité ou la motivation du candidat à étudier. En mai 2014, le gouvernement australien a annoncé qu'il étendait son système de visa simplifié aux prestataires de services d'enseignement présentant un faible risque d'immigration et dispensant des cours de niveau supérieur. La Lituanie a adopté en 2014 des mesures vise à attirer les étudiants et les chercheurs en leur offrant de meilleures conditions d'accès. Les étudiants universitaires sont donc désormais autorisés à travailler pendant leurs études sans demander de permis de travail. Une fois diplômés, ils peuvent rester en Lituanie six mois de plus s'ils souhaitent continuer à étudier au lieu de quitter le pays. Cependant, d'autres mesures adoptées en juin 2014 imposent aussi une amende aux établissements qui ne signalent pas les cas d'étudiants n'ayant pas achevé leur cursus.

Les diplômés internationaux sont encore appréciés pour leurs compétences

Un des principaux dilemmes de ces dernières années est de savoir s'il faut ou non autoriser les diplômés internationaux à accéder au marché du travail. Dans la plupart des cas, ils sont plutôt encouragés à le faire car ils sont généralement considérés comme d'importantes sources de compétences approfondies, parlent souvent plusieurs langues et ont montré leur capacité à vivre et travailler dans différentes cultures.

Au cours des deux dernières années, sept pays ont pris des mesures pour intégrer les étudiants internationaux et les diplômés sur le marché du travail principal, dont quatre en Europe centrale et orientale. En septembre 2013, l'Estonie a amendé sa Loi sur les étrangers afin de faciliter l'accès des étudiants internationaux au marché du travail. Ils n'ont désormais plus besoin de demander un permis de travail s'ils souhaitent travailler pendant leurs études, à condition qu'ils suivent un programme de cours à temps complet. Afin de permettre aux étudiants de chercher un travail en Estonie une fois diplômés, leur permis de séjour peut être prolongé de six mois maximum et ils sont dispensés à la fois de l'examen du marché du travail et de l'obligation de rémunération minimale. Depuis 2014, la Pologne met en œuvre une nouvelle stratégie visant à attirer les diplômés internationaux sur le marché du travail, dans le cadre plus large d'un programme d'internationalisation de l'enseignement universitaire du pays. Les mesures prises permettent aux personnes qui se préparent à étudier en polonais d'obtenir un permis de séjour temporaire, un premier permis plus long en cours d'études et un permis de séjour d'un an pour les diplômés internationaux qui cherchent un emploi. La Roumanie est en train de mettre en place un cadre permettant aux diplômés internationaux non ressortissants de l'UE de chercher et trouver un emploi, en particulier dans le domaine technologique. Depuis le début de l'année 2014, les étudiants

internationaux qui étudient à plein temps dans les universités russes peuvent recevoir un permis de séjour annuel renouvelable pour toute la durée de la formation. Auparavant, ils ne pouvaient travailler sans permis que pendant les vacances ou leur temps libre.

Deux pays de l'Europe occidentale ont mis en place des mesures de soutien au parcours professionnel après les études. Dans le cadre d'une initiative plus large visant à attirer les étudiants internationaux, les établissements d'enseignement aux Pays-Bas ont reçu en juin 2013 davantage de responsabilités pour recruter des étudiants et les retenir après l'obtention de leur diplôme. La procédure d'admission a été accélérée grâce à la suppression des obstacles administratifs, les permis de séjour doivent moins souvent être prolongés et davantage d'informations sont fournies en anglais. L'objectif est de recruter plus d'étudiants qui accéderont au marché du travail néerlandais après leur diplôme en encourageant simultanément les études et la carrière professionnelle, et en mettant davantage de stages à leur disposition. L'organisation d'événements plus nombreux autour des métiers et de l'entreprise a pour objectif de faciliter la transition entre la fin des études et l'arrivée sur le marché du travail néerlandais. En Allemagne, les diplômés internationaux peuvent rester dans le pays jusqu'à 18 mois après l'obtention de leur diplôme pour trouver un emploi qui corresponde à leurs qualifications. Pendant cette période, ils peuvent travailler pour assurer leur subsistance. Ils sont également autorisés à travailler 120 jours entiers ou 240 demi-journées pendant leurs études.

Famille et permis de séjour

Certaines procédures d'immigration familiale sont facilitées mais la tendance générale reste tout de même au durcissement des mesures

Ces dernières années, les politiques migratoires ont eu tendance à limiter l'immigration familiale ou à dissuader les individus souhaitant émigrer avec leur famille, en augmentant les critères de revenu pour le regroupement familial et en mettant en place différents tests, notamment linguistiques, pour les membres de la famille. De telles mesures restrictives à l'égard de l'immigration familiale ont créé des tensions : d'une part, des pressions sont exercées pour que les engagements pris par de nombreux pays eu égard aux droits de l'homme soient respectés ; d'autre part, il existe des préoccupations quant à la capacité des immigrés à s'intégrer et à s'installer dans le pays d'accueil, mais aussi à en parler la ou les langues officielles. Alors que certains pays continuent d'assouplir leur réglementation en matière d'entrée et de séjour, d'autres sont devenus plus restrictifs, en particulier dans le cadre de la lutte contre les mariages de complaisance (blancs). Le Canada, par exemple, n'autorise le parrainage d'un nouveau conjoint qu'après cinq années écoulées depuis le précédent parrainage.

Six pays ont assoupli leurs conditions d'entrée et de séjour pour les familles, en général par le biais d'une simplification des procédures et d'un meilleur accès au marché du travail. Afin de faciliter encore davantage le regroupement familial des Hongrois ou des ressortissants de l'UE vivant en Hongrie, la nouvelle stratégie d'immigration du pays vise à améliorer la communication et la diffusion d'informations tout en simplifiant les démarches administratives. La procédure de délivrance des permis de séjour est accélérée, toutes les demandes devant être traitées dans un délai de 21 jours, et les membres de la famille des immigrés non ressortissants de l'UE sont autorisés à travailler. L'Allemagne est, elle aussi, en train d'améliorer l'accès de la famille au marché du travail : depuis septembre 2013, tous les étrangers titulaires d'un permis de séjour en qualité de membres de la famille d'un immigré sont autorisés à travailler sans avoir à demander l'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi.

De son côté, le Département de la Sécurité intérieure des États-Unis permet aux conjoints à charge de certains non-immigrés occupant des professions spécialisées (titulaires d'un visa H4), qui n'avaient pas auparavant le droit de travailler aux États-Unis, d'accepter un emploi. Depuis mai 2015, l'autorisation de travailler peut être demandée par certains conjoints relevant du visa H-4 à charge de non-immigrés titulaires d'un visa H-1B ayant déjà fait une demande légale de permis de séjour permanent.

La Pologne et la Lituanie ont simplifié leurs procédures de demande de permis de séjour. La Pologne autorise maintenant la soumission des demandes de renouvellement de permis jusqu'à la date d'expiration de ces derniers, plutôt que 45 jours à l'avance. En octobre 2013, la Lituanie a accéléré le traitement des demandes de permis de séjour de six à quatre mois et a assoupli les conditions applicables à la délivrance des permis de séjour aux étrangers d'origine lituanienne. Depuis juin 2013, une nouvelle procédure est en vigueur aux Pays-Bas pour les parrains et les étrangers qui demandent un regroupement familial. Les parrains n'ont plus à présenter deux demandes séparées pour un permis de séjour provisoire en règle puis un permis de séjour.

Des restrictions plus importantes en matière d'immigration familiale ont été appliquées en Corée, au Canada, en Norvège, en Irlande et aux Pays-Bas. L'accent a surtout été mis sur la prévention des mariages de complaisance. Le gouvernement norvégien a augmenté le niveau de revenus exigé pour obtenir l'autorisation de regroupement familial. Il est également proposé que le conjoint non résident soit au moins âgé de 24 ans. Au Canada, la réglementation concernant le regroupement familial pour les enfants à charge a été modifiée pour que les enfants âgés de 19 ans ou plus n'y soient plus inclus. Après avoir été temporairement interrompu en 2013, le Programme canadien des parents et des grands-parents est de nouveau en vigueur depuis janvier 2014 pour les nouvelles demandes, mais avec des critères plus stricts pour les parrains. Le détenteur du permis de séjour permanent ou le citoyen canadien doit s'engager à subvenir pendant plus longtemps aux besoins élémentaires des parents qu'il parraine. Le niveau minimum de revenus nécessaire pour un parrainage a également été revu à la hausse. Cependant, afin d'alléger les difficultés que rencontrent les familles séparées, un nouveau « super visa » a été créé en 2014 pour les parents et les grands-parents. Il s'agit d'un visa à entrées multiples qui leur permet de se rendre plus librement au Canada pour rendre visite aux membres de leur famille.

En Irlande, de nouvelles directives relatives aux demandes de regroupement familial dans le cadre du système d'immigration ont été publiés en décembre 2013 dans le but déclaré d'améliorer la transparence du processus décisionnel. La nécessité globale d'équilibrer les intérêts de chacun est omniprésente, surtout eu égard à l'ordre public, la santé publique et les coûts financiers pour l'État. En février 2013, l'Irlande a pris une série de mesures visant à prévenir les mariages de complaisance. Les officiers de l'état civil ont le droit d'enquêter en cas de doute, de refuser de délivrer un formulaire d'enregistrement du mariage et de prévenir les autorités d'immigration.

En Corée, les préoccupations liées aux mariages blancs, dues au taux élevé de divorce chez les couples internationaux, ont donné lieu à un durcissement de la réglementation en la matière. Une nouveauté consiste notamment à déterminer si le conjoint coréen a déjà épousé une autre personne immigrée au cours des cinq dernières années. D'autres critères concernent ses revenus et sa situation financière, son état de santé, son casier judiciaire, et la maîtrise du coréen par le conjoint étranger.

Seuls les parents proches peuvent être accueillis aux Pays-Bas, à l'exception des enfants âgés de plus de 18 ans, des époux de moins de 21 ans et des parents de moins de 65 ans, et les taxes applicables ont augmenté. Le gouvernement néerlandais a également élaboré un plan d'action pour lutter contre les mariages forcés, lequel se fonde sur une approche par étapes : prévention, détection, réduction des préjudices et sanctions. D'autres mesures notables comprennent la mise en service d'un système d'alerte précoce, la création d'une ligne téléphonique unique pour toutes les questions pertinentes dans ce domaine, la mise en place d'un centre national pour les professionnels et l'élaboration d'initiatives visant à détecter de façon efficace les mariages forcés à l'étranger.

Migrations humanitaires

Au début des années 2000, les débats sur les migrations étaient souvent dominés par la question des demandeurs d'asile et des demandes d'asile non fondées. Puis pendant quelques années cette question a été reculée dans la liste des priorités des pays de l'OCDE, notamment parce que la récession s'est accompagnée de nouveaux enjeux. Cette situation semble évoluer, en raison surtout des conflits et de l'instabilité au Moyen-Orient et en Afrique, certains pays du Bassin méditerranéen se trouvant tout particulièrement en difficulté. Il en résulte aussi que les pays modifient le fonctionnement de leurs programmes et procédures humanitaires.

Nouvelles mesures humanitaires en réponse à la crise humanitaire dans le Bassin méditerranéen

Face aux crises politiques dans la région de la Méditerranée orientale et aux flux de demandeurs d'asile qu'elles provoquent, plusieurs pays ont adopté de nouvelles mesures humanitaires. La Turquie a mis en place un « dispositif de protection temporaire » pour les réfugiés syriens, qui repose sur trois grands principes : l'ouverture des frontières, le non-refoulement, l'enregistrement auprès des autorités turques et l'aide à l'intérieur des camps de réfugiés. Le nouveau centre d'asile grec, décentralisé et autonome, a été mis en service en juin 2013. Des centres de premier accueil sont en construction en plusieurs endroits et des unités mobiles sont déployées là où l'afflux d'immigrés est le plus important. Les centres reçoivent les migrants en situation irrégulière dès leur arrivée et dirigent les demandeurs d'asile vers le bureau régional d'asile au sein du centre d'accueil local. Ces bureaux régionaux sont chargés de recevoir et de traiter les demandes, de s'entretenir avec les demandeurs et de rendre une première décision dans un délai de 30 jours.

En février 2014, la Hongrie a accordé la protection temporaire aux étrangers qui appartenaient à un groupe de personnes déplacées arrivées en masse sur son territoire ; le gouvernement a estimé que ce migrant pouvait bénéficier d'une protection temporaire. La protection perdure jusqu'à ce que les motifs du déplacement soient jugés comme n'étant plus valables. En juin 2013, le gouvernement slovaque a passé un accord avec le HCR et l'OIM afin de permettre le transfert humanitaire de réfugiés, en grande partie des femmes et des enfants qui fuient les zones de combat et nécessitent une évacuation immédiate par la République slovaque. Ils peuvent alors rester dans des foyers gérés par les autorités pour une durée maximum de six mois avant d'être réinstallés dans leur pays de destination finale. De son côté, le Conseil suédois des migrations a décidé en septembre 2013 que les permis de séjour accordés au vu de la situation générale de violence en Syrie devraient être permanents. Par ailleurs, en juillet 2014, la Fédération de Russie a mis en place une procédure accélérée pour les citoyens ukrainiens. Le délai de traitement des demandes

d'asile temporaire émanant de ressortissants ukrainiens est passé de trois mois à trois jours à compter de la date de soumission de la demande. Ces personnes ont également le droit de s'installer dans la Fédération de Russie, d'y travailler, et d'acquérir la citoyenneté russe.

Trois pays ont mis en place des mesures relatives à la protection humanitaire ou subsidiaire. En Irlande, afin de trouver une solution aux problèmes liés aux demandes indéçises, les demandes de protection subsidiaire sont depuis 2013 traitées de la même manière que les demandes du statut de réfugié : les personnes qui demandent à bénéficier d'une protection subsidiaire ont désormais le droit de rester dans le pays pendant l'examen de leur demande. De même, le gouvernement tchèque a modifié sa législation en mai 2013 pour permettre aux personnes placées sous protection humanitaire de résider dans le pays de façon permanente. En République slovaque, les modifications apportées à la loi relative à l'asile, entrées en vigueur en janvier 2014, ont augmenté le nombre de centres de dépôt des demandes, apporté des éclaircissements sur les motifs de discrimination, précisé les conditions supplémentaires applicables à l'octroi d'une protection, élargi le cercle de personnes à qui l'asile ou une protection supplémentaire peut être accordé(e) au titre du regroupement familial, et allongé la période d'octroi de la protection supplémentaire d'un à deux ans. Les personnes qui ont obtenu une protection supplémentaire en République slovaque sont dispensées de l'obligation de posséder un permis de travail, ce qui leur confère un statut juridique général plus proche de celui des personnes dont la demande d'asile a abouti.

Mesures visant à renforcer le système d'asile existant et la prévention des abus

La France et la Suisse ont toutes deux adopté des mesures pour simplifier leurs systèmes d'asile tout en conservant leur équité. En France, un nouveau projet de loi publié en 2014 contient trois nouveaux éléments : il traitera des recours suspensifs, qui octroie au demandeur d'asile le droit d'obtenir les services d'un avocat et prend davantage en compte sa vulnérabilité ; il accélérera les procédures tout en préservant les droits du demandeur d'asile et visera à réduire à neuf mois d'ici 2017 le délai de traitement, qui est actuellement de plus de deux ans ; enfin, il prévoira des logements aménagés dont la répartition géographique sera plus équitable, pour soulager la pression exercée sur certaines régions, tout en s'assurant que ces habitations et leur environnement social sont de bonne qualité.

Pour donner suite aux modifications apportées à l'accord de Dublin et à l'Eurodac, la Suisse a amendé sa loi relative aux étrangers et aux demandeurs d'asile. En septembre 2014, le gouvernement fédéral suisse a adopté un projet de loi visant à accélérer les procédures d'asile sans compromettre pour autant la prise d'une décision juste.

Les préoccupations liées à l'utilisation abusive des systèmes d'asile ont donné lieu à de nouvelles mesures en Australie, Finlande, Estonie, Hongrie et Lituanie. Pour faire face aux arrivées spontanées par la mer, le gouvernement australien a annoncé en mars 2014 qu'il avait plafonné le nombre de places disponibles aux demandeurs à terre dans le cadre de son programme pour les réfugiés et les migrants humanitaires, afin de pouvoir augmenter le nombre de places de réinstallation disponibles pour les membres de la famille en vertu de son projet de programme humanitaire spécial. Un nouveau programme pilote de proposition d'initiative locale (*Community proposal pilot program*) permet aux organisations habilitées de soumettre aux autorités une demande de visa humanitaire ou de visa de réfugié pour le compte d'un individu se trouvant dans une situation humanitaire difficile en dehors de l'Australie. Le gouvernement finlandais a quant à lui soumis de nouvelles propositions au parlement en septembre 2014 qui visent à encourager les ressortissants de pays tiers dont les

demandes d'asile ont été rejetées ou annulées à rentrer dans leur pays d'origine ou dans tout autre pays de résidence permanente. Il examine en outre la nécessité de modifier la législation concernant les permis de séjour temporaires qui leur sont octroyés lorsqu'ils ne peuvent être expulsés. Depuis octobre 2013, l'Estonie a instauré le placement en rétention de deux jours maximum (deux mois dans certaines circonstances) comme moyen de surveillance pendant l'examen des demandes.

Une série de mesures plus générales ont été prises en Hongrie en juillet 2013 afin de faire face au nombre accru de demandeurs d'asile. Elles reflètent les instruments législatifs de la seconde phase du régime d'asile européen commun mais visent aussi à améliorer le système national d'asile et d'accueil tout en cherchant des solutions au problème des éventuelles utilisations abusives. Bien que l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail ait été amélioré, un nouveau régime de rétention plus strict est prévu pour dissuader les demandeurs d'asile de multiplier leurs demandes par opportunisme (phénomène de la course au droit d'asile). En parallèle, un nouveau système d'intégration des réfugiés mis en place en janvier 2014 donne accès à un ensemble de prestations, parmi lesquelles des cours de langue et une aide au logement.

En octobre 2013, la Lituanie a modifié sa loi relative à l'asile afin de préciser qu'un demandeur d'asile entré illégalement sur son territoire ou se trouvant en situation irrégulière peut être placé en rétention afin que les autorités puissent déterminer si son cas mérite d'être étudié, ou dans le cas où il n'a pas obtenu l'asile territorial temporaire et qu'il existe des raisons de penser qu'il pourrait prendre la fuite afin de se soustraire à une mesure d'éloignement vers un pays étranger ou à une expulsion hors de Lituanie.

Mesures touchant les demandeurs d'asile jeunes et les mineurs non accompagnés

Aux Pays-Bas, en Espagne, en Norvège et en Autriche, l'accent est mis sur les jeunes demandeurs d'asile. Aux Pays-Bas, la nouvelle stratégie relative aux mineurs non accompagnés, qui est entrée en vigueur en juin 2013, précise les conditions applicables à leur autorisation de rester dans le pays. L'Espagne a également pris des mesures (juillet 2014) concernant les mineurs non accompagnés. Un nouveau protocole coordonne les interventions de toutes les institutions et administrations concernées à chaque étape du processus afin d'améliorer la prise en charge des mineurs non accompagnés et les démarches nécessaires dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Il comprend des dispositions précises sur les enfants demandeurs d'asile ainsi que des mesures de prévention de la traite. En juin 2014, une modification de la réglementation norvégienne relative à l'immigration a donné aux enfants et aux familles qui avaient déjà soumis une demande d'asile et qui résidaient en Norvège sans permis de séjour depuis au moins trois ans, la possibilité d'obtenir un permis de séjour sous certaines conditions. Enfin, en mai 2013, l'Autriche a fait passer de 18 à 25 ans l'âge minimum que doivent avoir les jeunes demandeurs d'asile pour travailler (et suivre une formation) en tant qu'apprentis.

Le Mexique, où les mineurs non accompagnés sont une source de préoccupation majeure, propose de mettre en place une commission spéciale chargée de les prendre en charge pour faire face au nombre croissant d'enfants qui essaient de transiter par le Mexique pour rejoindre les États-Unis. Le Mexique met également au point un système d'information pour repérer les mineurs non accompagnés et les placer dans des centres spéciaux.

Immigration irrégulière

Mesures pour améliorer les contrôles aux frontières

Sept pays ont adopté de nouvelles mesures de contrôle aux frontières. En décembre 2013, l'Australie a durci sa réglementation afin d'empêcher les migrants qui arrivent illégalement par bateau d'obtenir des visas de protection. Une autre étape a consisté à créer une nouvelle force de protection des frontières qui sera pleinement opérationnelle en juillet 2015. Sa mission principale sera de faire face aux menaces transnationales faites à la sécurité intérieure par les trafics de stupéfiants, d'armes et autres importations illicites, et de faciliter l'importation et l'exportation légales des biens, des personnes et des services. Elle s'appuiera notamment sur l'envoi de patrouilleurs supplémentaires pour les opérations côtières et sur une nouvelle technologie informatique. Une nouvelle technologie est également mise en œuvre au Canada. Les informations biométriques de certains visiteurs, étudiants et travailleurs temporaires, ainsi que les mesures visant à expulser plus rapidement les criminels étrangers, contribueront à protéger les frontières du pays. En Suisse, un plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains a été élaboré grâce à la coopération des administrations publiques concernées, des cantons et de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG). Il contient 23 mesures, dont une sensibilisation accrue du public, des sanctions, la protection des victimes et la prévention.

Davantage de mesures de contrôles physiques ont été prises par la Turquie, la Bulgarie et la Fédération de Russie. Pour faire face à un afflux beaucoup plus important, la Turquie a adopté en 2013 des mesures plus strictes de contrôle aux frontières tout en renforçant ses liens avec les procédures de contrôle de l'agence européenne Frontex. En réponse à la vague de demandeurs d'asile en provenance de Syrie en 2013, la Bulgarie a affecté davantage de policiers au contrôle des frontières. Un mur de 30 km le long de sa frontière avec la Turquie a été construit afin de limiter les passages illégaux. Du matériel supplémentaire de surveillance a également été installé. Sept nouveaux centres d'accueil ont été construits et ceux qui existaient déjà ont été agrandis pour aménager 5 000 places supplémentaires. En 2013 également, la Fédération de Russie a commencé à durcir les conditions de retour sur son territoire des étrangers ayant précédemment violé son droit pénal ou administratif et a imposé un bannissement permanent du retour dans le pays.

Mesures visant à encourager le retour des migrants qui n'ont pas le droit de séjourner sur le territoire

La Grèce, le Royaume-Uni, la Norvège et les Pays-Bas ont mis davantage l'accent sur le retour demandé des immigrés en situation irrégulière. Pour les persuader de rentrer, le gouvernement grec est autorisé depuis février 2014 à les placer en rétention pour plus de 18 mois – le délai maximum fixé auparavant – et de prolonger indéfiniment cette période jusqu'à ce qu'ils acceptent de rentrer dans leur pays. Au Royaume-Uni, une nouvelle loi en vigueur depuis juillet 2014 donne au gouvernement davantage de prérogatives pour renvoyer les individus qui se trouvent illégalement sur le territoire et limite les voies de recours à leur disposition. Fait nouveau, les propriétaires immobiliers, les banques et d'autres organismes ont désormais la responsabilité de vérifier la situation de leurs clients quant à l'immigration. Il est également possible d'annuler les mariages et les partenariats civils de complaisance. En 2014, la durée de la peine de prison encourue en Norvège par les étrangers expulsés pour violation de leur interdiction de retour a été prolongée de six mois à un an. Dans le même temps, des fonds supplémentaires ont été alloués pour augmenter

le nombre de retours forcés. De nouveaux projets de propositions aux Pays-Bas établiront des sanctions à l'encontre des immigrés irréguliers, par exemple des amendes, d'éventuels placements en rétention et une interdiction d'entrée de cinq ans en cas de retours répétés.

Sanctions à l'encontre du travail illicite

Sept pays ont fait évoluer leur législation en concentrant leurs efforts sur l'emploi illicite. Le Luxembourg a pris une initiative en 2013 dans le contexte de la transposition dans sa législation nationale de la Directive européenne contre l'emploi de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Cette initiative vise à régulariser la situation des immigrés employés illégalement qui peuvent prouver qu'ils étaient présents au Luxembourg depuis au moins neuf mois avant le dépôt de leur demande. Les employeurs ont donc eu la possibilité de régulariser la situation de leurs employés dans un délai donné sans subir de lourdes sanctions. Des mesures directes ont également été prises par le gouvernement tchèque contre les employeurs qui facilitent le travail illicite. Les employeurs reconnus coupables n'ont plus le droit d'utiliser le système centralisé des vacances d'emplois.

En avril 2013, l'Espagne a adopté de nouvelles mesures pour lutter contre l'emploi illicite et la fraude à la sécurité sociale, parmi lesquelles l'amélioration de l'action opérationnelle et de l'échange d'informations entre les différents ministères. Une nouvelle réglementation adoptée en mars 2014 précise le statut juridique des migrants placés en rétention, y compris eu égard aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne leur accès aux soins de santé, à une aide judiciaire et à des interprètes. En août 2014, la Suède a adopté des mesures de contrôle supplémentaires afin de limiter les utilisations abusives du système de l'immigration de travail et d'éviter l'exploitation des travailleurs migrants. En 2013, l'Irlande a amendé son code pénal afin d'y inclure la traite des êtres humains aux fins de mendicité forcée. Une nouvelle législation adoptée en avril 2014 au Luxembourg a permis de renforcer les droits des victimes de la traite en modifiant le code pénal et les lois antérieures relatives à la protection des victimes de trafics.

D'autres mesures plus libérales ont été annoncées en Pologne, aux États-Unis et en France. En Pologne, la nouvelle loi sur les étrangers, mise en œuvre en 2014, a simplifié et fait progresser l'octroi du permis de séjour pour plusieurs catégories d'étrangers, notamment les immigrés sans papiers qui peuvent demander un permis de séjour temporaire de par la nécessité de respecter le droit à la vie de famille. Cette loi a également modifié les mesures relatives à l'expulsion afin d'encourager les immigrés à rentrer chez eux volontairement et de permettre aux organisations non gouvernementales de participer davantage à ce processus. Enfin, c'est désormais l'employeur et non plus le migrant qui porte la responsabilité en cas de travail illicite. En novembre 2013, le Département de la sécurité intérieure des États-Unis a annoncé une stratégie qui prévoit la « libération conditionnelle » des proches parents des membres en service actif des Forces armées et des vétérans. Cette stratégie permet aux conjoints, aux enfants et aux parents des personnels militaires et des vétérans, qui se trouvent en situation irrégulière, de rester légalement aux États-Unis. En France, de nouvelles propositions relatives aux régularisations, qui sont pleinement entrées en vigueur en 2013, insistent pour que soit accordée une attention particulière aux enfants mineurs et aux personnes déjà fragilisées par la violence conjugale.

Depuis 2014, en Lituanie, le droit à un permis de séjour dépend de la capacité à démontrer que l'on a un emploi régulier et un hébergement.

Émigration et retour

Les politiques de retour sont toujours d'actualité

Les gouvernements, principalement en Europe centrale, continuent à soutenir leurs communautés de la diaspora et les encouragent à rentrer. Dans la nouvelle législation polonaise qui date de 2013, les étrangers d'origine polonaise qui souhaitent s'installer en Pologne de façon permanente peuvent en faire directement la demande sans remplir les conditions de résidence préalable dans le pays. Israël a annoncé en mars 2014 la mise en place d'un nouveau programme visant à aider les résidents de retour au pays et a augmenté le budget destiné à encourager ces retours. Les Directives lituaniennes de janvier 2014 relatives aux migrations portent principalement sur les mesures visant à lutter contre les incitations à l'émigration et sur les différentes façons d'utiliser les compétences et le potentiel des Lituaniens vivant à l'étranger. La nouvelle stratégie nationale roumaine sur les relations avec les Roumains vivant à l'étranger (2013-16) cherche à préserver, encourager et renforcer l'identité ethnique, linguistique, culturelle et religieuse des communautés de la diaspora par le biais d'une série de mesures ciblées. En 2013, la Lettonie a apporté des modifications à sa loi sur le rapatriement afin de fournir un appui financier aux membres de la diaspora qui souhaitent rentrer après avoir vécu à l'étranger pendant au moins dix ans.

Notes

1. Libre circulation au sein de l'UE ainsi que les mouvements de ressortissants communautaires vers la Norvège et la Suisse, libre circulation entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'accord trans-tasmanien.
2. Les pays dits « d'installation » sont l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.
3. Cette diminution aux États-Unis coïncide avec la mise en place de réformes visant à renforcer les procédures pour assurer l'intégrité des programmes et contrôler leur impact sur les travailleurs nationaux ainsi que pour protéger les participants.

ANNEXE 1.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 1.A1.1. Tendances préliminaires des migrations internationales dans les pays de l'OCDE en 2014

	2013	2014	Évolution 2014/13		Période couverte	Nombre de mois
			Absolue	%		
Allemagne	1 045 900	1 251 200	205 200	20	janvier-novembre	11
Australie	251 900	236 600	-15 300	-6	juillet-juin	12
Autriche	135 200	154 300	19 000	14	janvier-décembre	12
Belgique						
Canada	259 000	260 300	1 300	1	janvier-décembre	12
Chili	132 100	138 000	5 800	4	janvier-décembre	12
Corée	66 700	75 100	8 400	13	janvier-décembre	12
Danemark	55 200	63 800	8 600	16	janvier-décembre	12
Espagne	248 400	265 800	17 400	7	janvier-décembre	12
Estonie	1 600	1 300	-300	-18	janvier-décembre	12
États-Unis	989 900	1 000 000	10 100	1	octobre-septembre	12
Finlande	17 500	18 000	500	3	janvier-décembre	12
France	172 100	177 300	5 200	3	janvier-décembre	12
Grèce	16 800	14 000	-2 800	-17	janvier-décembre	12
Hongrie	14 900	14 800	-200	-1	janvier-décembre	12
Irlande	40 200	49 000	8 800	22	mai-avril	12
Islande	3 900	4 300	400	11	janvier-décembre	12
Israël	19 600	26 600	7 100	36	janvier-décembre	12
Italie	279 000	255 000	-24 000	-9	janvier-décembre	12
Japon	57 300	63 400	6 100	11	janvier-décembre	12
Luxembourg	19 800	21 000	1 200	6	janvier-décembre	12
Mexique						
Norvège	66 900	61 400	-5 500	-8	janvier-décembre	12
Nouvelle-Zélande	39 000	44 000	5 000	13	juillet-juin	12
Pays-Bas	137 200	153 500	16 400	12	janvier-décembre	12
Pologne						
Portugal						
République slovaque						
République tchèque	27 800	38 500	10 600	38	janvier-décembre	12
Royaume-Uni	450 000	558 000	108 000	24	janvier-décembre	12
Slovénie	23 900	20 300	-3 600	-15	janvier-décembre	12
Suède	86 000	91 300	5 300	6	janvier-décembre	12
Suisse	155 400	152 100	-3 300	-2	janvier-décembre	12
Turquie						

Note : Les données pour la France ne comprennent que les ressortissants des pays non membres de l'UE.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264106>

Tableau 1.A1.2. Flux d'immigration permanente vers certains pays de l'OCDE par catégorie, 2013

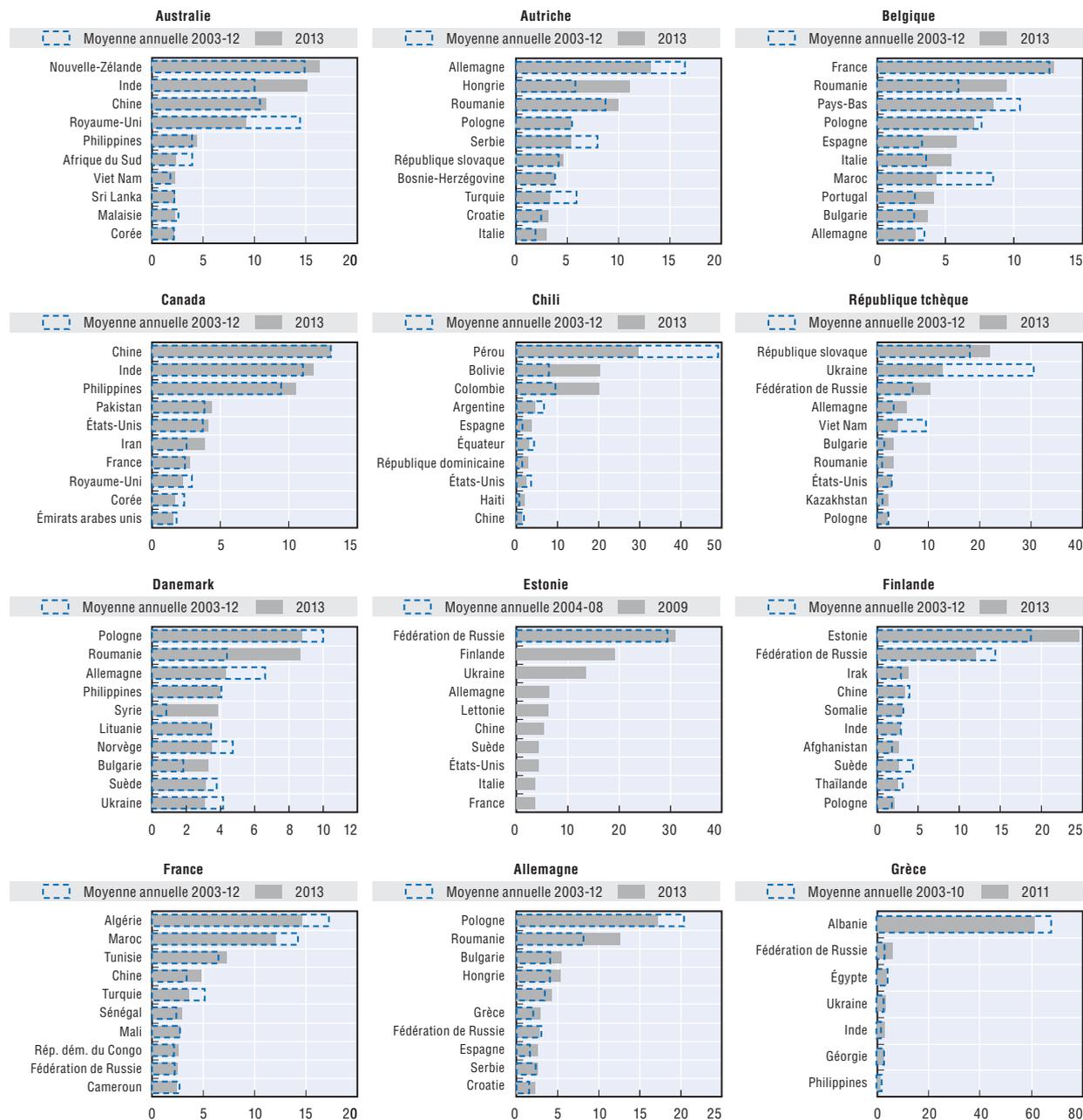
	Travail	Membres de famille accompagnant les travailleurs	Famille	Humanitaire	Autres	Libre circulation
Australie	61 260	67 710	60 190	20 020	4 000	40 310
Autriche	1 320	250	10 150	2 510	290	50 500
Belgique	7 790	..	22 270	2 990	..	27 260
Canada	64 720	83 320	79 590	30 950	40	..
Danemark	7 900	3 520	5 180	3 890	4 240	27 660
Finlande	1 230	..	8 930	3 050	500	10 160
France	26 780	..	104 610	11 660	20 930	95 860
Allemagne	24 290	..	56 050	30 670	2 430	354 770
Irlande	2 680	330	13 910	180	..	23 100
Italie	73 140	2 510	78 550	8 830	4 920	77 880
Japon	25 050	..	20 640	160	11 470	..
Corée	1 580	5 090	31 410	40	28 570	..
Mexique	16 600	..	19 220	200	18 420	..
Pays-Bas	9 190	..	21 150	9 970	..	65 160
Nouvelle-Zélande	10 130	10 260	16 890	3 390	..	3 700
Norvège	3 850	..	11 940	6 730	..	37 810
Portugal	6 390	3 240	9 610	140	3 240	10 650
Espagne	39 760	..	41 250	460	8 760	105 060
Suède	3 880	2 380	29 460	28 900	..	22 040
Suisse	2 190	..	21 260	5 060	1 960	105 760
Royaume-Uni	86 440	37 580	27 140	20 720	20 740	98 340
États-Unis	75 880	85 230	649 760	119 630	59 410	..

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264113>

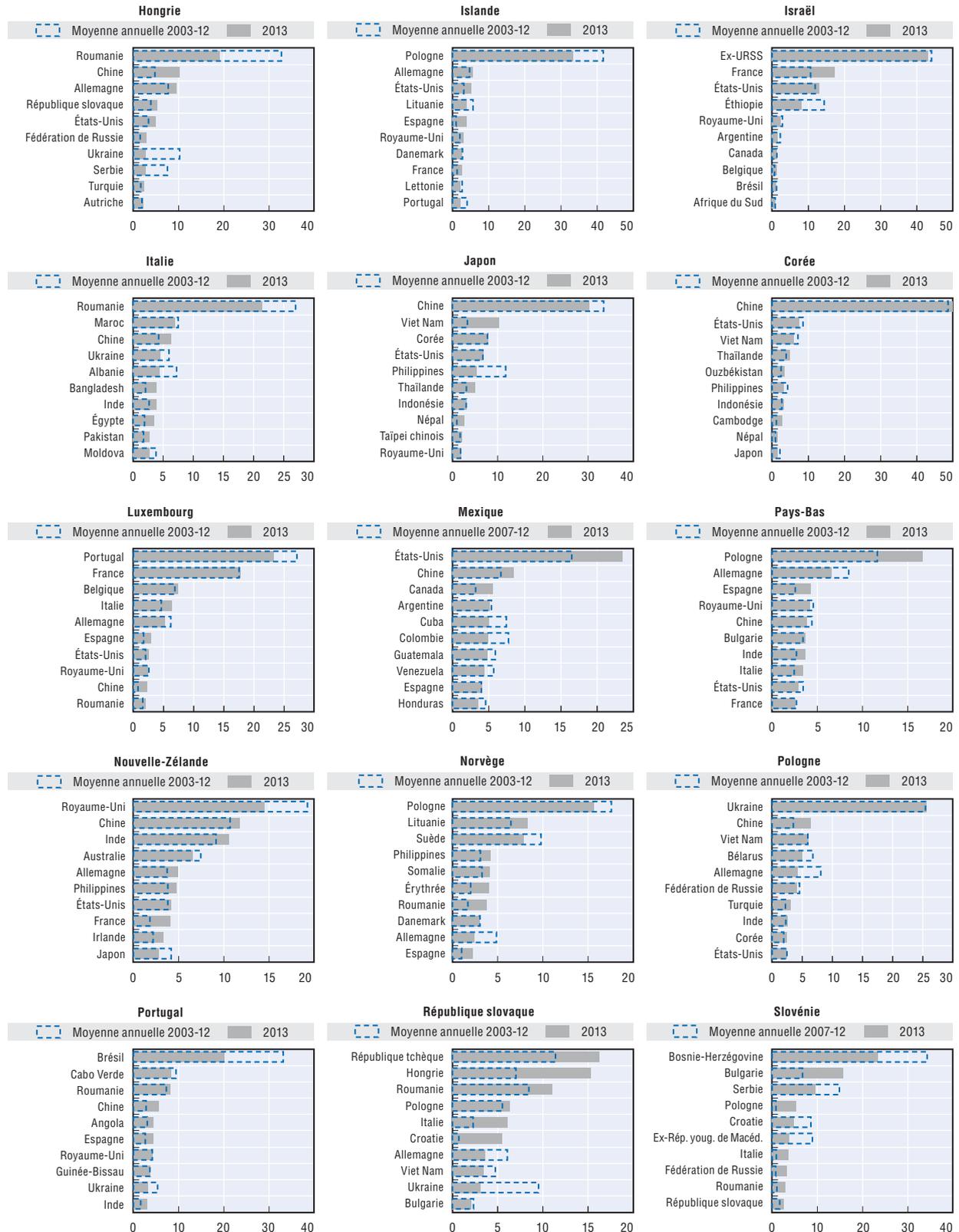
Graphique 1.A1.1. **Évolution des flux migratoires par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 2003-12 et 2013**

Dix principaux pays d'origine en 2013, en % des flux totaux



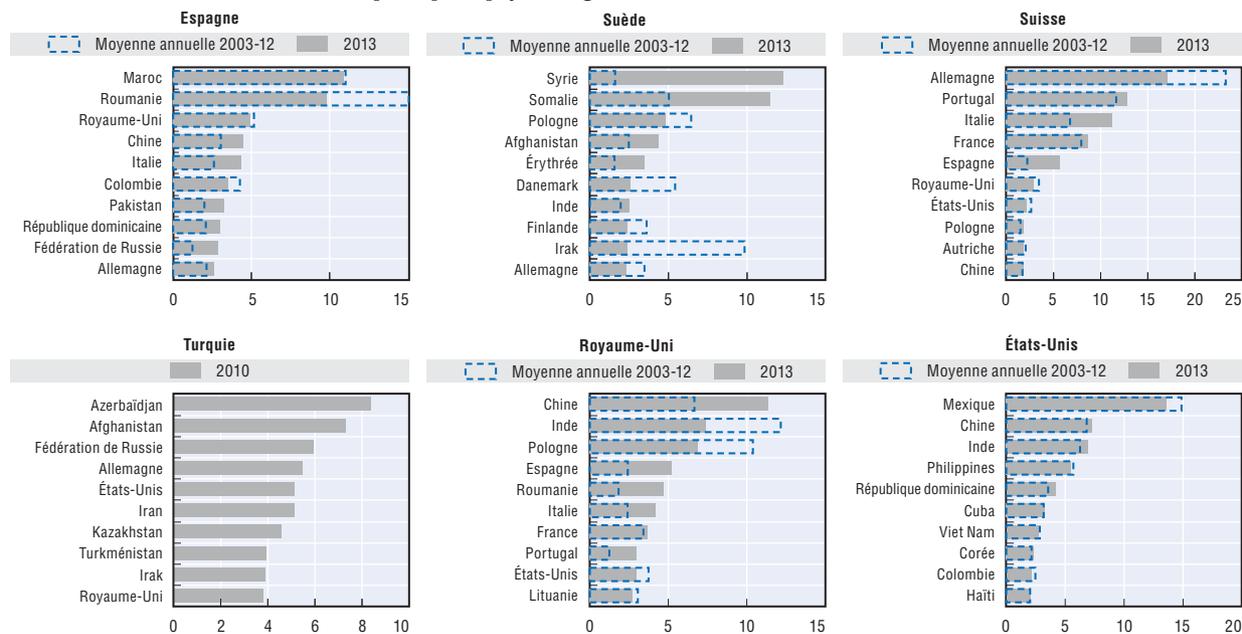
Graphique 1.A1.1. Évolution des flux migratoires par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 2003-12 et 2013 (suite)

Dix principaux pays d'origine en 2013, en % des flux totaux



Graphique 1.A1.1. **Évolution des flux migratoires par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 2003-12 et 2013 (suite)**

Dix principaux pays d'origine en 2013, en % des flux totaux



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264123>

Chapitre 2

Tendances récentes du marché du travail et politiques d'intégration mises en œuvre dans les pays de l'OCDE

La première partie du présent chapitre fournit des données détaillées sur la situation des migrants sur le marché du travail des pays de l'OCDE, par rapport à celle des travailleurs nés dans le pays. Elle porte principalement sur deux périodes distinctes : celle qui a suivi la crise économique mondiale (2007-11) et la période plus récente (2011-14) au cours de laquelle certains pays de l'OCDE ont enregistré quelques signes de reprise. Elle contient également un examen détaillé de la situation des groupes de migrants qui rencontrent des difficultés importantes sur le marché du travail dans de nombreux pays de l'OCDE et des secteurs dont le nombre de travailleurs immigrés ou nés dans le pays a considérablement évolué au cours des dernières années. La deuxième partie du chapitre est consacrée à une description de l'évolution récente des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE. Elle montre que dans toute la zone OCDE, de nouvelles politiques sont élaborées et mises en œuvre à une plus grande échelle.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Sept ans après le début de la crise, des signes de reprise évidents sont observés dans de nombreux pays de l'OCDE, tandis que l'activité n'a pas encore redémarré dans d'autres. La récession n'a pas eu la même ampleur et ne s'est pas produite au même moment partout, mais c'est en 2008-09 que la plupart des économies de l'OCDE en ont pleinement ressenti les effets. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'économie mondiale dans son ensemble s'est contractée de 2.1 % en 2009 et l'activité économique de la zone de l'OCDE a reculé de 4.7 % entre le premier trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009. La reprise qui a suivi a été faible et de courte durée, la crise des dettes souveraines qui s'est déclenchée en 2010-11 ayant été lourde de conséquences pour certains membres de l'OCDE périphériques de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne et Italie). Néanmoins, durant la période plus récente (2011-14), les économies non européennes de l'OCDE et certains pays européens ont renoué avec une croissance solide. La Grande Récession a eu une forte incidence sur la situation des personnes nées dans le pays et des immigrés sur le marché du travail, avec des évolutions différentes selon les pays, tant durant la crise que pendant la période qui a suivi.

Le présent chapitre donne un aperçu de l'évolution des performances des migrants et des personnes nées dans le pays sur le marché du travail des pays de l'OCDE depuis 2007-08. Pour faciliter l'analyse, la période étudiée a été scindée en deux phases : la première, comprise entre 2007 et 2010, correspond à la période durant laquelle la crise a durement frappé la plupart des économies de l'OCDE, tandis que la deuxième, comprise entre 2011 et 2014, couvre une période durant laquelle les pays non européens et quelques pays européens de l'OCDE ont connu une reprise tandis que la majorité des pays européens étaient confrontés à une stagnation, voire à un recul, de l'activité. La deuxième partie du chapitre examine les mesures adoptées récemment par les pays de l'OCDE pour faciliter l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail.

Principales conclusions

- Dans la zone OCDE dans son ensemble, au cours de la période 2011-14, le taux d'emploi a progressé en moyenne de 1.3 point de pourcentage parmi les migrants contre 0.5 point pour leurs homologues nés dans le pays et le taux de chômage est resté inchangé. Durant les deux dernières années de cette période, le nombre de personnes occupant un emploi a connu une croissance nette de 2.1 millions dans les pays européens de l'OCDE et de 3.3 millions aux États-Unis, et les personnes nées à l'étranger représentent les quatre dixièmes de ce dernier chiffre.
- Dans la grande majorité des pays, les résultats des immigrés et des personnes nées dans le pays sur le marché du travail sont restés stables ou se sont améliorés ces dernières années. Cependant, dans certains pays où la reprise économique se fait attendre (Grèce, Italie et Slovaquie), les immigrés ont été plus durement touchés.
- Au sein d'un même pays, certaines catégories de migrants ont mieux tiré leur épingle du jeu que d'autres durant la reprise. Ainsi, les migrants âgés ont globalement connu une

situation plus favorable, alors que les jeunes nés à l'étranger ont été exclus du marché du travail – y compris dans les pays (comme les États-Unis) où le taux de chômage a reculé. Les immigrés peu qualifiés ont affiché de meilleures performances aux États-Unis mais des performances plus mauvaises dans les pays européens de l'OCDE, où les migrants très qualifiés ont vu leur situation rester stable ou s'améliorer légèrement. En fonction de leur origine, les différents groupes de migrants sont plus ou moins parvenus à tirer parti de la reprise qu'ont connue certains pays ou à se protéger des effets de la récession prolongée subie par d'autres.

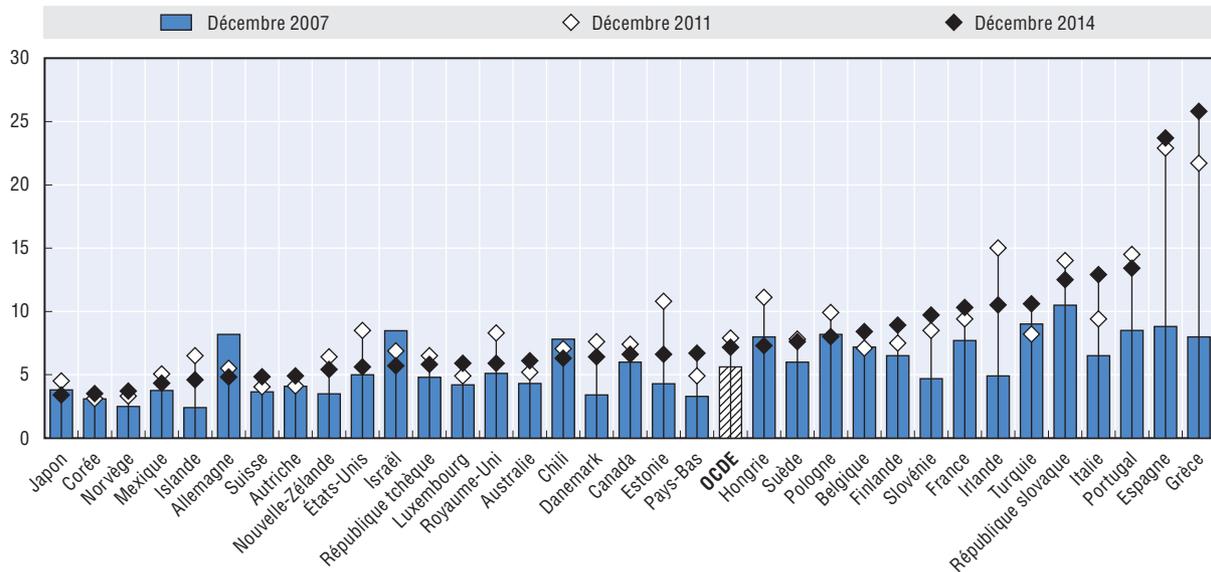
- Bien que les caractéristiques observables des immigrés et des personnes nées dans le pays puissent expliquer une partie de l'écart d'emploi constaté entre les deux groupes dans les pays européens membres de l'OCDE, il subsiste un écart résiduel inexplicé, qui est particulièrement élevé dans certains pays. Dans les quatre cinquièmes des pays européens de l'OCDE, l'écart d'emploi entre les migrants et leurs homologues nés dans le pays aurait été plus élevé si les migrants avaient eu le même profil qu'eux en termes d'âge et d'éducation.
- Le risque de chômage de longue durée demeure élevé dans certains pays, en particulier pour les immigrés, davantage exposés à ce risque que les personnes nées dans le pays dans ce domaine également. Dans la zone OCDE, bien que sa progression ait ralenti depuis peu, le chômage de longue durée continue de toucher 6 % de la population active immigrée.
- Les migrants sont davantage exposés au risque de pauvreté. Dans les pays européens de l'OCDE, le risque de pauvreté relative auquel sont exposés les migrants est passé de 27 % à 29 % au cours de la période 2006-12. De surcroît, même les migrants qui occupent encore un emploi sont menacés par la pauvreté, ce risque relatif étant passé de 15 % à 17 % au cours de la même période de six ans.
- Dans les pays européens de l'OCDE, le secteur du bâtiment continue de détruire des emplois occupés par des immigrés – quoiqu'à un rythme plus lent que durant les premières années de la crise – tandis qu'aux États-Unis, il constitue actuellement le principal secteur créateur d'emplois pour eux.
- Les pays de l'OCDE développent et mettent en œuvre à une plus grande échelle des politiques et des mesures d'intégration. De nombreux pays d'accueil de longue date commencent à incorporer des mesures d'intégration à tous les aspects de la vie économique et sociale, alors que les nouveaux pays d'immigration élaborent de vastes stratégies ou programmes nationaux d'intégration qui pourront être utilisés à l'avenir pour mettre en place des politiques d'intégration.
- Les mesures d'intégration ciblées continuent d'être largement utilisées, que ce soit en complément de l'action publique globale ou, dans les pays qui accueillent une population immigrée moins nombreuse, comme outil principal d'intégration. De nombreux pays attachent une importance particulière à la reconnaissance des diplômes étrangers et à l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les individus dépourvus des compétences de base.

Tendances observées sur le marché du travail

À partir de 2011, les économies de l'OCDE ont redoublé d'efforts pour sortir de la crise et renouer avec une croissance robuste, en d'autres termes une croissance qui s'accompagne de créations d'emplois et d'une amélioration des perspectives d'emploi. Cependant, bien que le taux de chômage soit passé d'environ 7.9 % fin 2011 à 7.2 % fin 2014 dans la zone OCDE, il reste nettement supérieur au taux de 5.6 % enregistré avant la crise, en 2007 (graphique 2.1). La situation est plus préoccupante en Europe, en particulier dans

Graphique 2.1. **Taux de chômage dans les pays de l'OCDE**

Pourcentage de la population active

Taux de chômage harmonisés de l'OCDE^a, décembre 2007, décembre 2011 et décembre 2014^b

Note : Les pays sont classés par ordre croissant de leur taux de chômage en décembre 2014.

1. Pour Israël, les séries ont été enchaînées pour tenir compte de la rupture de série en 2012.

2. Octobre 2014 pour la Grèce, le Chili, la Turquie et le Royaume-Uni ; novembre 2014 pour l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, l'OCDE et la Norvège; T3 2014 pour la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

Source : Calculs basés sur la Base de données de l'OCDE sur les indicateurs économiques à court-terme (au 6 février 2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264137>

les pays périphériques les plus durement touchés par la crise. La persistance de taux de chômage élevés pendant pas moins de sept années pourrait se traduire par une hausse du chômage structurel que la modeste croissance annoncée pour la période à venir (OCDE, 2014) ne permettra pas de résorber. Dans la zone OCDE dans son ensemble, plus d'un chômeur sur trois est sans emploi depuis au moins 12 mois, soit un pourcentage plus de deux fois supérieur à ce qu'il était en 2007, au début de la crise.

La situation est cependant très variable selon les pays de l'OCDE. Il est ainsi possible de distinguer quatre groupes. Le premier est formé de deux pays (Allemagne et Israël) qui ont à peine été touchés par la crise et qui, durant la totalité de la période en cause, ont vu leur situation s'améliorer régulièrement et leur taux de chômage refluer. Le deuxième groupe est composé de pays dans lesquels la situation du marché du travail s'est améliorée au cours de la deuxième moitié de la période (2011-14) et qui ont enregistré des taux de chômage d'un niveau proche de celui observé avant la crise (États-Unis, Royaume-Uni, Hongrie et Pologne). Un autre groupe est constitué de pays qui, malgré une nette amélioration au cours de la période récente, n'ont pas encore pleinement retrouvé la situation qu'ils connaissaient avant la crise (Islande, Estonie, Irlande, République slovaque et Portugal). Enfin, le quatrième groupe comprend des pays qui attendent encore la reprise ou connaissent même une nouvelle période de récession et dont le taux de chômage ne diminue pas (Espagne), voire augmente (Grèce, France, Italie, Turquie, Slovaquie, Finlande et Pays-Bas). Sept pays affichent encore un taux de chômage au moins deux fois plus élevé que ce qu'il était en 2007.

L'emploi des immigrés et de leurs homologues nés dans le pays a modestement progressé ces dernières années

L'emploi des immigrés et celui des personnes nées dans le pays n'ont pas suivi la même trajectoire durant la reprise (graphique 2.2). Dans la zone de l'OCDE dans son ensemble, la croissance de l'emploi a été plus élevée parmi les personnes nées à l'étranger que parmi celles nées dans le pays (on peut voir au graphique 2.A1.1 que la part des personnes nées à l'étranger dans l'emploi total a augmenté dans presque la totalité des pays de l'OCDE). Cet écart s'explique cependant dans une large mesure par une différence au niveau de l'évolution de la population active, la population active née à l'étranger augmentant en raison de facteurs démographiques et de nouvelles arrivées tandis que la population active née dans le pays diminue sous l'effet du vieillissement (voir OCDE, 2012).

Graphique 2.2. **Évolution trimestrielle de l'emploi selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2007-14**

Indice = 100 au T3 2007 (Australie et États-Unis) et T3 2008 (Canada et Europe)



Notes : Seules les personnes en emploi âgées de 15 à 64 ans sont considérées. La Suisse est exclue de l'analyse parce que les données trimestrielles ne sont disponibles qu'à partir de 2010.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264147>

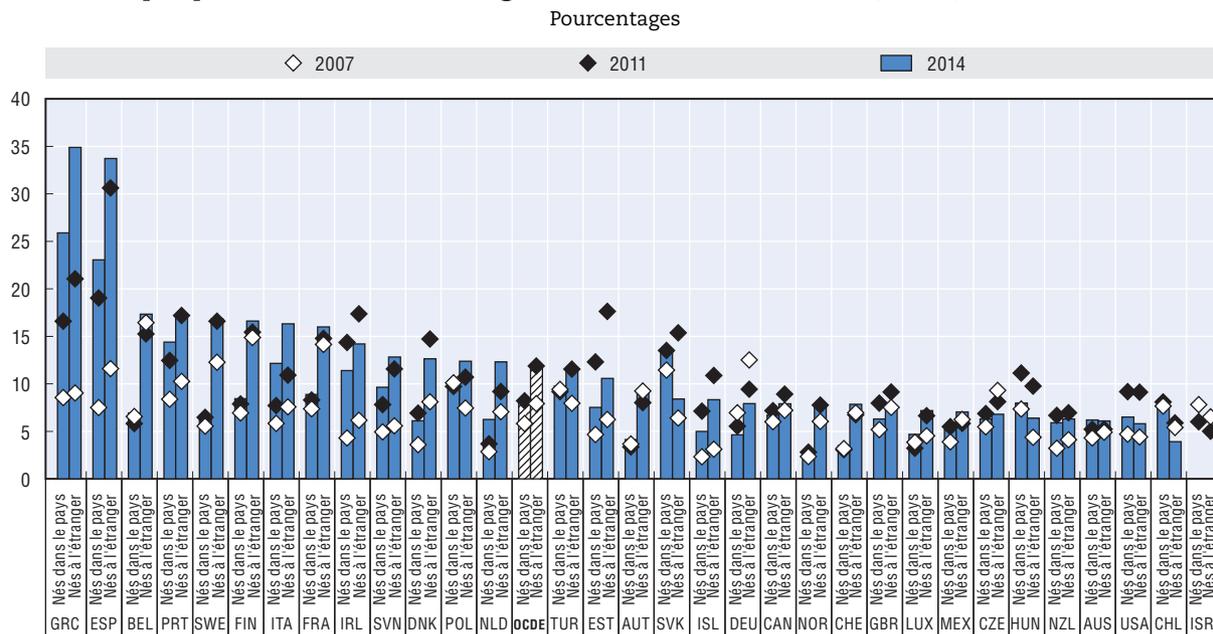
En moyenne, les pays européens de l'OCDE ont dû attendre 2014 pour voir le nombre total de personnes nées dans le pays occupant un emploi augmenter et s'établir à 181 millions au total. Reste cependant à savoir si cette tendance positive va se poursuivre. À l'inverse, après avoir diminué durant les premières années de la crise, le nombre de personnes nées à l'étranger occupant un emploi a connu une croissance constante à partir de 2010, enregistrant sa progression la plus forte en 2014 – il a alors crû de près de 4 % pour atteindre 25 millions au total. Globalement, le nombre de personnes occupant un emploi a connu une croissance nette de 2.1 millions depuis le troisième trimestre 2012. Sur ces 2.1 millions de personnes, 1.1 million sont nées à l'étranger. Cette tendance positive doit se renforcer pour qu'une croissance créatrice d'emplois s'installe.

Dans certains pays, notamment aux États-Unis, en Australie et au Canada, les personnes nées dans le pays ont vu leur situation sur le plan de l'emploi s'améliorer sensiblement ces dernières années. Aux États-Unis, le nombre de ces personnes occupées a augmenté pour se rapprocher de son niveau antérieur à la crise et atteindre 114 millions fin 2014, un chiffre qui reste toutefois inférieur d'environ 3 % à ce qu'il était en 2007. Bien que les personnes nées à l'étranger aient, dans un premier temps, été plus durement pénalisées que les autres par la crise, elles ont vu leur situation sur le plan de l'emploi s'améliorer sensiblement durant la reprise, connaissant une croissance de l'emploi supérieure à celle constatée au sein de la population née dans le pays. Ces deux dernières années, la croissance nette de l'emploi s'est élevée à 3.3 millions et les personnes nées à l'étranger ont représenté quatre dixièmes des emplois supplémentaires. Au Canada, l'emploi autochtone a retrouvé le niveau auquel il s'établissait au début de la crise tandis que l'emploi des travailleurs nés à l'étranger a dépassé son niveau antérieur à la crise dès 2010 avant d'augmenter de 8.4 % au cours de la période 2011-14 (soit une croissance annuelle de 2.7 %). En Australie, l'emploi a connu une croissance régulière : le nombre de personnes nées dans le pays occupées a progressé de 5 % au cours des sept années étudiées et le nombre de migrants occupés a augmenté de 21 %, dont 4 % durant les deux dernières années de cette période.

Dans certains pays, la reprise se fait attendre, en particulier pour les migrants

Les évolutions récentes sont très différentes selon les pays, des signes évidents de redressement étant observés sur le marché du travail de certains d'entre eux. Au cours de la deuxième moitié de la période étudiée (2011-14), beaucoup de pays de l'OCDE ont vu leur situation s'améliorer en termes de niveau du chômage. Dans environ un tiers d'entre eux (graphique 2.3), le taux de chômage a baissé tant pour les personnes nées dans le pays que pour celles nées à l'étranger entre 2011 et 2014. Il s'agit là d'une tendance fort différente de celle observée au cours de la première moitié de la période, ultérieure à la crise, durant laquelle la plupart des pays étaient confrontés à une forte hausse du chômage au sein de ces deux catégories de la population. Au cours de la seconde moitié de la période, le taux de chômage a reculé très sensiblement dans des pays tels que l'Estonie, la Hongrie, les États-Unis et l'Irlande, et il a connu une baisse légèrement plus forte parmi les immigrés que parmi les personnes nées dans le pays dans tous les pays engagés sur la voie de la reprise. Dans la grande majorité des pays, la situation des immigrés et de leurs homologues nés dans le pays sur le marché de l'emploi s'est stabilisée, les hausses supplémentaires du taux de chômage ayant été limitées (c'est par exemple le cas en Finlande, en France, en Suède et en Turquie). Dans la plupart de ces pays, il n'est pas observé de différence importante entre les deux groupes, même si quelques pays font exception, à l'instar du Portugal, où la hausse du taux de chômage n'a concerné que les personnes nées dans le

Graphique 2.3. Taux de chômage selon le lieu de naissance, 2007, 2011 et 2014



Notes : Le taux de chômage est exprimé en pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données pour les pays européens font référence aux évolutions entre T1-T3 2007, T1-T3 2011 et T1-T3 2014, à l'exception de l'Allemagne et de la Turquie : T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 et de la Suisse : T2 2009, T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Les données pour l'Australie et les États-Unis font référence aux évolutions entre 2007, 2011 et 2014 ; Canada : 2008, 2011 et 2014 ; Chili : 2006, 2011 et 2013 ; Israël : 2007 et 2011 ; Mexique : T1-T3 2007, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 ; Nouvelle-Zélande : 2008, 2011 et 2014.

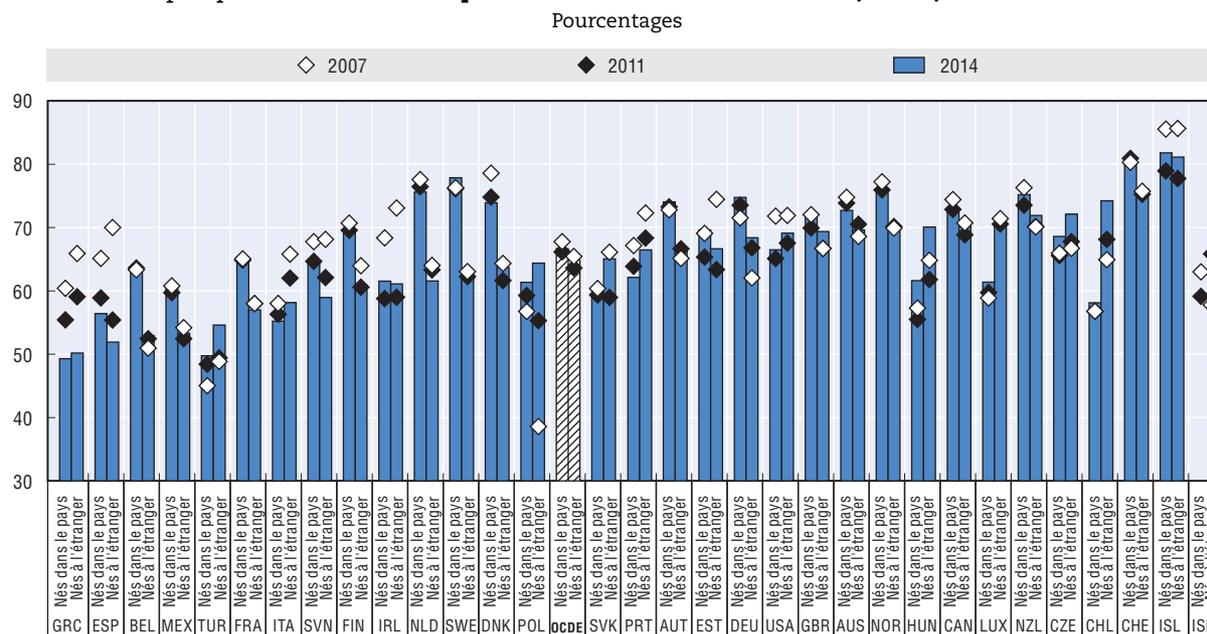
Source : Pays européens et Turquie : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat) ; Australie, Canada : *Enquêtes sur la population active* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264158>

pays, et la Pologne, où elle n'a touché que les migrants. Néanmoins, quelques pays ont connu une récession de longue durée et ont vu le taux de chômage augmenter de façon ininterrompue parmi ces catégories de population (Grèce, Italie et Espagne).

L'examen de l'évolution du taux d'emploi des immigrants et des personnes nées dans le pays au cours de la même période (2011-14) aboutit à des conclusions similaires, bien que des écarts plus importants soient observés entre les trajectoires des différents pays (graphique 2.4). Seuls sept pays ont vu le taux d'emploi reculer à la fois parmi les immigrants et parmi leurs homologues nés dans le pays (contre la moitié des pays au cours de la période 2007-11), tandis que dans les autres pays, le taux d'emploi s'est amélioré pour l'un de ces deux groupes au moins. En règle générale, les pays qui ont enregistré une croissance riche en emplois ont affiché, en termes de taux d'emploi, une meilleure performance parmi les migrants que parmi les autres. À l'inverse, dans les pays où la reprise se fait attendre (Grèce, Espagne, Italie), les migrants ont été plus durement touchés que les personnes nées dans le pays. Quelques pays se démarquent toutefois de cette tendance générale : en Estonie, les performances en termes de taux d'emploi ont été meilleures parmi les personnes nées dans le pays ; au Danemark, où l'activité économique a ralenti en 2012-13, la situation des personnes nées à l'étranger s'est améliorée tandis que celle des autres s'est dégradée (le graphique 2.A1.2 présente de manière détaillée l'évolution des taux d'emploi dans les différents pays).

Graphique 2.4. Taux d'emploi selon le lieu de naissance, 2007, 2011 et 2014



Notes : Le taux d'emploi est mesuré en pourcentage de la population en âge de travailler (15-64 ans). Les données pour les pays européens font référence aux évolutions entre T1-T3 2007, T1-T3 2011 et T1-T3 2014, à l'exception de l'Allemagne et de la Turquie : T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 et de la Suisse : T2 2009, T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Les données pour l'Australie et les États-Unis font référence aux évolutions entre 2007, 2011 et 2014 ; Canada : 2008, 2011 et 2014 ; Chili : 2006, 2011 et 2013 ; Israël : 2007 et 2011 ; Mexique : T1-T3 2007, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 ; Nouvelle-Zélande : 2008, 2011 et 2014.

Source : Pays européens et Turquie : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande : *Enquêtes sur la population active* ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

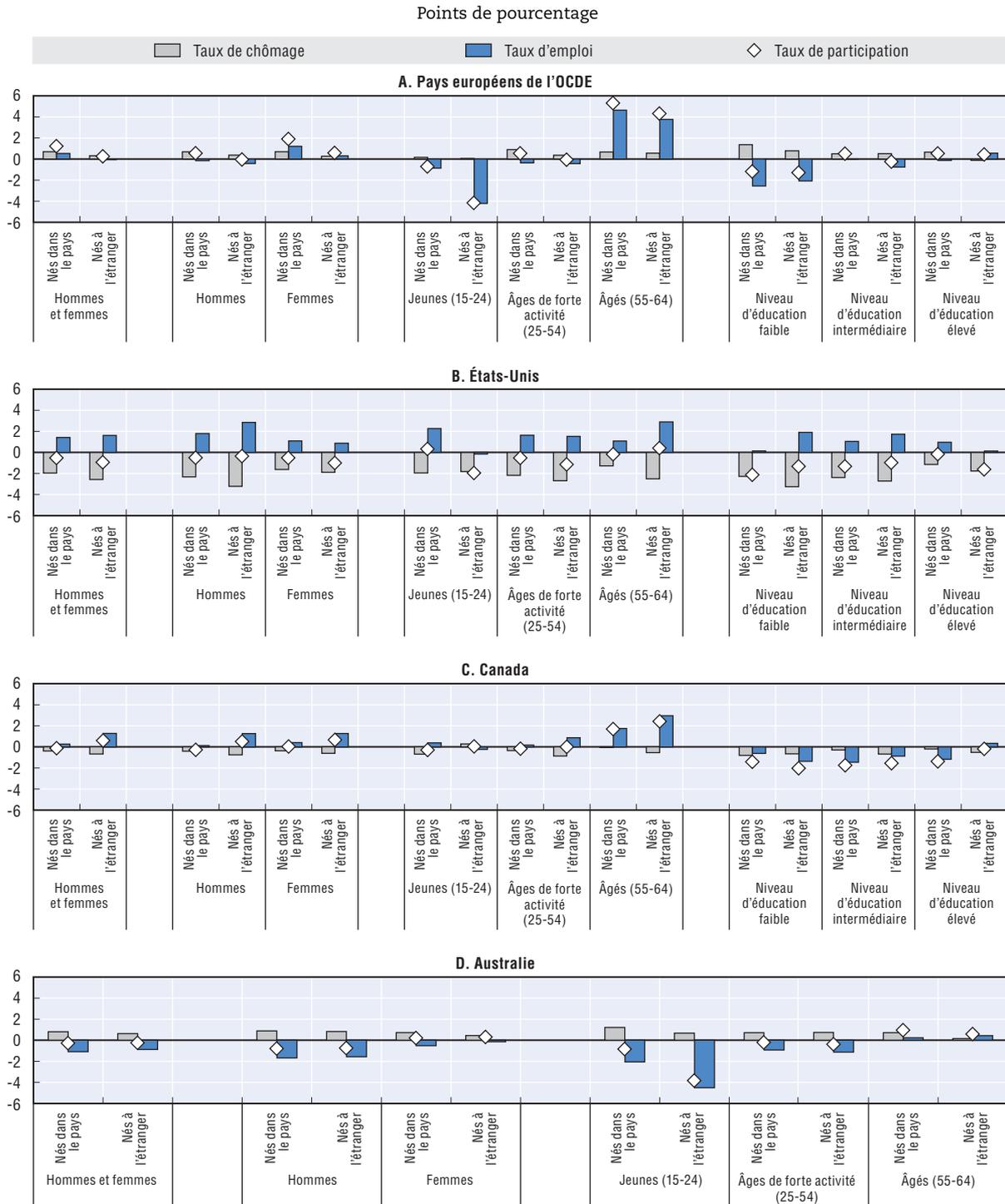
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264167>

Au sein même des pays, des différences sont observées entre catégories de migrants

En moyenne, dans les pays européens de l'OCDE, le taux de chômage n'a connu (au pire) qu'une faible hausse dans la plupart des groupes démographiques au cours de la période 2011-14. Il a toutefois sensiblement progressé parmi les jeunes nés à l'étranger et peu qualifiés (graphique 2.5). Contrairement à ce qui s'est produit au cours de la période précédente, les jeunes nés dans le pays n'ont pas connu une dégradation majeure de leurs résultats sur le marché du travail, même si des signes révèlent que certains s'en sont retirés. La diminution du taux d'emploi a été particulièrement forte parmi les jeunes nés à l'étranger. Du fait qu'elle ne s'est pas accompagnée d'une hausse du chômage, cette diminution témoigne d'une forte progression du taux d'inactivité au sein de cette catégorie de la population. Ce recul du taux d'emploi a également concerné les personnes nées dans le pays et les immigrés peu qualifiés, pour lesquels il s'est accompagné d'une hausse du chômage comme de l'inactivité.

Globalement, au cours de la période récente, les États-Unis et le Canada ont affiché de meilleurs résultats que les pays européens de l'OCDE. Aux États-Unis, le taux de chômage a reflué dans tous les groupes démographiques, en particulier parmi les migrants de sexe masculin et les migrants peu qualifiés. Le taux de chômage a également diminué parmi les personnes nées dans le pays peu qualifiées mais ce recul ne s'est pas accompagné d'une hausse du taux d'emploi, et s'explique donc uniquement par une progression du taux d'inactivité. La même tendance, à savoir une diminution du taux de chômage couplée à une baisse du taux d'activité, est observée parmi les migrants très qualifiés et les migrants jeunes. Globalement, toutefois, l'intégration sur le marché du travail des jeunes nés à l'étranger reste

Graphique 2.5. **Évolution de la situation sur le marché du travail selon le groupe démographique et le pays de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2011-14**



Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans), y compris pour le taux de chômage. Ainsi, la somme du taux d'emploi et du taux de chômage donne le taux de participation. Un « niveau d'éducation faible » fait référence à un niveau inférieur au niveau secondaire supérieur, un « niveau d'éducation intermédiaire » au secondaire supérieur ou au postsecondaire non supérieur, un « niveau d'éducation élevé » aux études supérieures.

Sources : Panel A : Pays européens : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat), T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Les données ne comprennent pas la Suisse. Panel B : *Current Population Surveys*, 2011 et 2014. Panel C : *Enquêtes sur la population active*, 2011 et 2014. Panel D : *Enquêtes sur la population active*, 2011 et 2014.

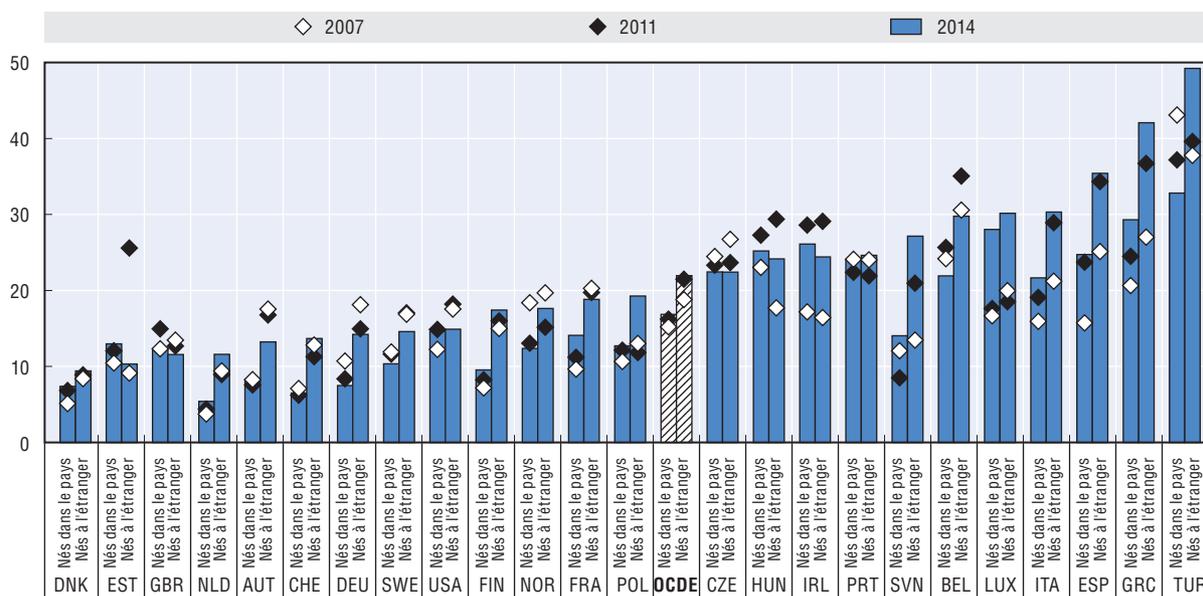
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264175>

plus satisfaisante aux États-Unis qu'en Europe. Tous les autres groupes démographiques aux États-Unis ont vu leur taux d'emploi progresser. Au Canada, le taux de chômage a également reflué dans la plupart des groupes démographiques, en particulier parmi les personnes peu qualifiées, nées dans le pays ou nées à l'étranger. Le taux d'emploi a suivi une trajectoire différente selon le groupe démographique, la hausse la plus forte ayant été observée parmi les travailleurs âgés, qu'ils soient migrants ou non. En Australie, la plupart des groupes démographiques ont enregistré une hausse de leur taux de chômage et une chute des taux d'emploi, ces tendances étant particulièrement prononcées pour les jeunes nés à l'étranger.

Comme souligné précédemment, les jeunes nés à l'étranger ont subi en Europe une dégradation particulièrement forte de leur situation pendant les années de crise, et ont enregistré une forte baisse de leur taux de participation et de leur taux d'emploi. Une analyse complémentaire de la situation des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) révèle que ce recul du taux d'activité ne s'explique pas par une hausse de la proportion de jeunes suivant des études ou une formation. En 2014, en moyenne, dans l'OCDE, plus d'un jeune sur cinq né à l'étranger était déscolarisé et inactif (graphique 2.6). Ce taux est inférieur de 5 points de pourcentage pour leurs homologues nés dans le pays. Depuis 2007, la part des NEET a augmenté de 3 points de pourcentage pour les jeunes nés à l'étranger et de 2 points de pourcentage pour ceux nés dans le pays. La situation des jeunes immigrés est moins enviable que celle des jeunes autochtones dans la plupart des pays, y compris dans ceux où le pourcentage de NEET est plus faible, comme en Autriche, Suisse et Allemagne.

Graphique 2.6. **Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2007, 2011 et 2014**

Pourcentages des 15-24 qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation



Note : Les mesures du NEET pour les pays européens sont surestimées car basées sur trois trimestres dont l'été, période pendant laquelle la sous-déclaration par les étudiants de leur inscription dans un établissement scolaire est fréquente.

Sources : Pays européens sauf Allemagne et Suisse : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat), T1-T3 2007, T1-T3 2011, T1-T3 2014 ; Allemagne et Turquie : T1-T3 2008, T1-T3 2011, T1-T3 2014 et Suisse : T2 2009, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 ; États-Unis : *Current Population Surveys*, 2007, 2011, 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264186>

En Turquie, en Grèce et en Espagne, plus d'un jeune migrant sur trois est déscolarisé et inactif, alors que le pourcentage de NEET parmi les jeunes nés dans le pays est inférieur d'au

moins dix points de pourcentage. La Grèce et l'Espagne, mais également l'Italie et la Slovénie, ont enregistré une forte augmentation du pourcentage de NEET pendant les premières années de la crise, en particulier parmi les migrants, et n'ont perçu aucune amélioration dans ce domaine au cours de la deuxième moitié de la période 2011-14. La situation a continué de se dégrader, en particulier pour la Grèce. À l'inverse, au cours de la même période, le pourcentage de NEET a reflué pour les jeunes migrants en Autriche, Estonie, Hongrie, Irlande, Belgique, Suède et aux États-Unis.

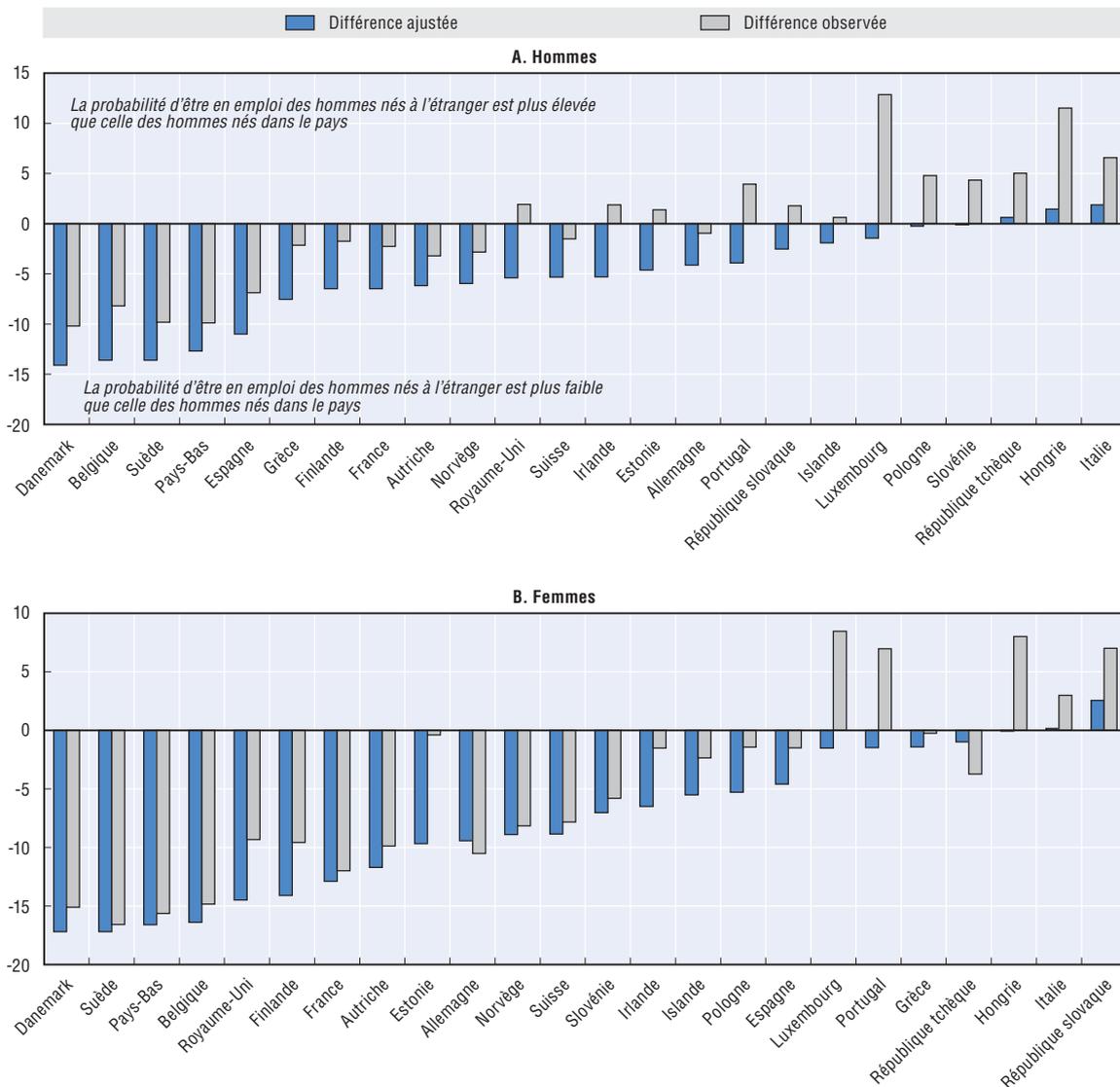
Il existe un écart inexpliqué entre le niveau d'emploi des personnes nées dans le pays et celui des migrants

Le graphique 2.5 montre qu'il existe des différences importantes entre immigrés et personnes nées dans le pays à l'intérieur des différents groupes démographiques. Dans cette section, les écarts de taux d'emploi entre migrants et personnes nées dans le pays sont examinés après prise en compte des différences de caractéristiques démographiques de base. En raison des limitations de données, l'analyse porte sur les pays européens de l'OCDE pour lesquels on dispose de microdonnées. L'analyse économétrique est menée séparément pour les hommes et les femmes d'âge actif (15-64 ans) et les caractéristiques observables prises en compte sont l'âge, l'éducation, la situation familiale et la présence de jeunes enfants. Les résultats présentés au graphique 2.7 montrent que dans la majorité des pays, on continue d'observer un « écart d'emploi corrigé » entre les personnes nées dans le pays et les immigrés, après prise en compte des caractéristiques observables de base. Cet écart d'emploi corrigé représente la différence de taux d'emploi global entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays si la composition des deux groupes était identique pour ce qui est de ces caractéristiques observables de base.

Dans la moitié des pays pris en compte dans le graphique 2.7, on observe un écart d'emploi négatif entre les hommes nés à l'étranger et leurs homologues nés dans le pays (partie A). La comparaison entre les écarts « observé » et « corrigé » donne à penser que cet écart aurait été encore plus important si les migrants avaient possédé les mêmes caractéristiques observables de base que la population autochtone. Dans la plupart des pays, c'est le fait que les migrants sont en général surreprésentés dans les classes d'âge de forte activité par rapport aux personnes nées dans le pays qui semble expliquer cette différence, alors que dans un petit nombre de pays (le Royaume-Uni et la Norvège, par exemple) leur représentation parmi les personnes très qualifiées joue également un rôle. Toutefois, malgré ces éléments positifs, leur taux d'emploi est inférieur à celui des autochtones dans la plupart des pays, en raison de leurs caractéristiques non observées et du rendement des caractéristiques observées qui est généralement plus faible chez les immigrés que chez leurs homologues nés dans le pays.

S'agissant des femmes, les différences réelles aussi bien que corrigées sont plus importantes que pour les hommes dans la majorité des pays (graphique 2.7, partie B). Dans tous les pays, à l'exception de la République slovaque et de l'Italie, la différence corrigée est négative pour les femmes, c'est-à-dire que les femmes immigrées ont une plus faible probabilité d'emploi que les femmes autochtones qui présentent les mêmes caractéristiques observées de base. Toutefois, dans la majorité des pays, les écarts d'emploi corrigé et observé entre les immigrés et les personnes nées dans le pays sont plus ténus pour les femmes que pour les hommes. Cela laisse supposer que ces deux groupes de femmes présentent peut-être des caractéristiques observées de base plus similaires que les hommes.

La crise économique récente a eu des répercussions profondes non seulement sur les résultats des immigrés sur le marché du travail, mais également sur la composition des

Graphique 2.7. **Écart de taux d'emploi ajustés et observés entre les personnes nées dans le pays et les personnes nées à l'étranger en 2012**

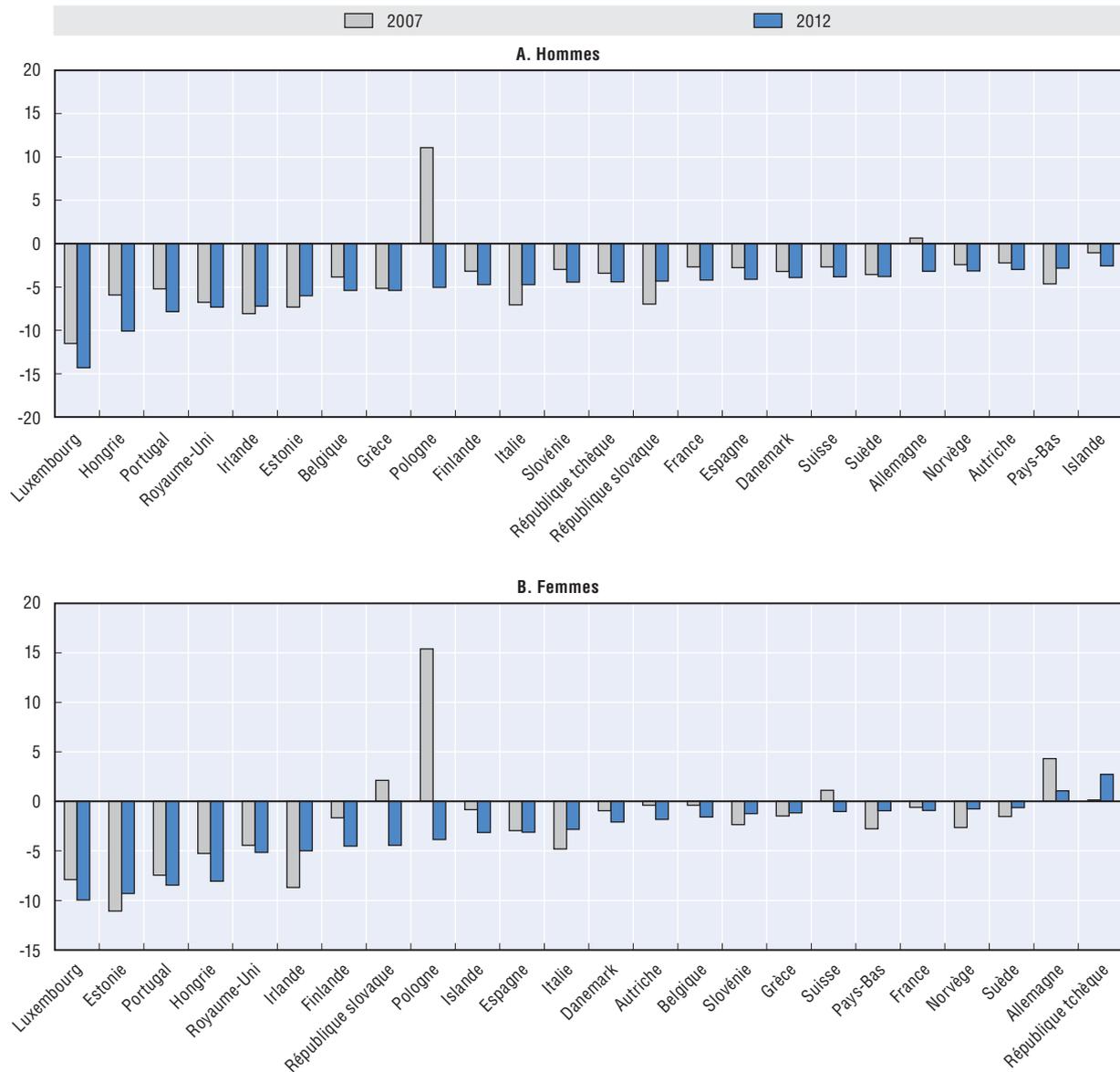
Notes : L'écart de taux d'emploi ajustés correspond au coefficient d'une variable discrète pour la variable « né à l'étranger » dans une régression des moindres carrés ordinaire du taux d'emploi des individus contrôlée pour un certain nombre de caractéristiques observables. Les caractéristiques utilisées sont l'âge (par tranches de 5 ans), le niveau d'éducation (trois catégories), une variable muette pour le statut marital et une variable muette pour avoir un enfant de moins de quatre ans. Les régressions sont calculées séparément pour les hommes et les femmes dans chaque pays, les graphiques présentant les coefficients de la variable muette « né à l'étranger ». Le coefficient de la variable « né à l'étranger » représente la différence de probabilité d'être en emploi entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays une fois prises en compte les caractéristiques listées ci-dessus.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264194>

immigrés qui sont restés dans le pays d'accueil, pour ce qui est de leurs caractéristiques démographiques, notamment l'âge et le niveau d'éducation. La présente section présente les différences entre les écarts de taux d'emploi corrigés et observés entre les immigrés et les personnes nées dans le pays en 2007 (juste avant le début de la crise) et 2012 (pendant ou après la crise). Cette correction représente la part expliquée par les différences de caractéristiques individuelles basiques entre immigrés et personnes nées dans le pays dans les écarts de taux d'emploi entre les deux groupes. Globalement, le rôle des

Graphique 2.8. **Différence entre l'écart de taux d'emploi ajusté et l'écart de taux d'emploi observé entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays, 2007 et 2012**
Points de pourcentage



Notes : L'écart de taux d'emploi ajustés correspond au coefficient d'une variable discrète pour la variable « né à l'étranger » dans une régression des moindres carrés ordinaire du taux d'emploi des individus contrôlée pour un certain nombre de caractéristiques observables. Les caractéristiques utilisées sont l'âge (par tranches de 5 ans), le niveau d'éducation (trois catégories), une variable muette pour le statut marital et une variable muette pour avoir un enfant de moins de quatre ans. Les régressions sont calculées séparément pour les hommes et les femmes dans chaque pays, les graphiques présentant les coefficients de la variable muette « né à l'étranger ». Le coefficient de la variable « né à l'étranger » représente la différence de probabilité d'être en emploi entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays une fois prises en compte les caractéristiques listées ci-dessus.

Source : European Labour Force Survey (Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264208>

caractéristiques observables n'a pas beaucoup changé pour les hommes entre 2007 et 2012. Dans près de vingt pays représentés au graphique 2.8, il s'est accentué entre 2007 et 2012, ce qui donne à penser qu'en 2012, les migrants de ce pays présentaient des caractéristiques d'âge, d'éducation et de situation familiale plus favorables – au regard de l'emploi – que les personnes nées dans le pays, et ce, de manière plus prononcée qu'en 2007. Cette évolution

pourrait notamment témoigner des changements de caractéristiques des migrants qui entrent dans ces pays et les quittent, ceux qui présentent l'employabilité la plus élevée (à savoir, les plus jeunes et les plus qualifiés) restant sur le territoire. Cette situation est la même pour les femmes, la majorité des pays enregistrant une augmentation de la différence entre l'écart d'emploi corrigé et observé entre 2007 et 2012.

La reprise a été ressentie différemment par les immigrants en fonction de leur origine

La crise et la reprise qui l'a suivie n'ont pas eu les mêmes effets sur tous les migrants. Les ressortissants de pays de l'Union européenne qui ont émigré dans des pays européens de l'OCDE, dont le nombre a augmenté de 4 % ces sept dernières années, ont vu leur situation sur le marché du travail s'améliorer légèrement au cours de la période récente (2011-14) comparativement à ce qu'elle était durant les premières années de la crise (2008-11) (tableau 2.1). En Europe, les seuls autres groupes de migrants dont le taux d'emploi ait progressé sont les Nord-Américains et les Asiatiques. Pour ces deux groupes, les niveaux d'emploi de 2014 sont supérieurs aux niveaux enregistrés avant la crise. Les migrants originaires d'Amérique latine et d'Afrique du Nord continuent de subir une dégradation de leurs conditions d'emploi en Europe, leur taux d'emploi ayant chuté entre 2011 et 2014 de respectivement 2 et 3 points de pourcentage.

Tableau 2.1. Taux d'emploi, de chômage et de participation selon la région de naissance dans quelques pays de l'OCDE, en 2008 (2007 aux États-Unis), 2011 et 2014

Pourcentages

Région de naissance		Taux d'emploi			Taux de chômage			Taux de participation		
		2008	2011	2014	2008	2011	2014	2008	2011	2014
Australie	Océanie	77.5	76.0	74.7	4.6	6.0	6.4	81.3	80.8	79.8
	Europe	71.4	73.6	74.0	3.1	3.9	4.7	73.7	76.6	77.6
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	49.1	48.4	49.4	8.9	11.2	10.1	53.9	54.5	54.9
	Afrique subsaharienne	75.0	74.2	74.3	5.1	5.6	7.6	79.1	78.6	80.5
	Asie	67.6	66.9	66.7	5.8	5.7	6.5	71.8	70.9	71.3
	Amériques	74.1	73.9	73.5	4.5	5.9	5.5	77.6	78.5	77.9
	Nés à l'étranger (total)	69.8	69.9	69.6	4.7	5.4	6.1	73.2	73.9	74.2
	Nés dans le pays	75.0	73.7	72.7	4.2	5.3	6.2	78.2	77.8	77.6
Canada	Afrique	66.4	65.6	66.6	12.2	13.4	11.8	75.7	75.8	75.5
	Asie et Moyen-Orient	68.6	66.4	67.8	7.6	9.3	8.4	74.3	73.2	73.9
	Europe	73.0	73.0	75.0	5.2	6.6	5.6	77.1	78.1	79.4
	Océanie	83.3	76.1	80.6	2.8	6.0	1.3	85.7	81.0	81.7
	États-Unis	76.5	72.3	73.3	4.3	5.3	5.7	79.9	76.4	77.7
	Amérique du Sud	73.2	70.4	72.1	8.8	10.7	8.9	80.3	78.9	79.2
	Autres pays d'Amérique centrale et du Nord	69.6	69.7	73.5	5.6	9.5	7.0	73.7	77.0	79.0
	Nés à l'étranger (total)	70.7	68.9	70.2	7.1	8.9	7.9	76.1	75.6	76.3
	Nés dans le pays	74.3	72.7	72.9	6.0	7.2	6.8	79.0	78.3	78.2

Tableau 2.1. **Taux d'emploi, de chômage et de participation selon la région de naissance dans quelques pays de l'OCDE, en 2008 (2007 aux États-Unis), 2011 et 2014 (suite)**

Pourcentages

Région de naissance		Taux d'emploi			Taux de chômage			Taux de participation		
		2008	2011	2014	2008	2011	2014	2008	2011	2014
États-Unis	Mexique	70.3	65.2	68.6	4.9	10.2	5.7	74.0	72.6	72.8
	Autres pays d'Amérique centrale	77.0	69.9	73.8	4.7	10.7	6.0	80.8	78.3	78.5
	Amérique du Sud et Caraïbes	73.2	68.6	69.9	4.9	10.7	7.2	76.9	76.8	75.4
	Canada	74.1	70.3	73.1	3.6	5.7	3.6	76.9	74.5	75.8
	Europe	73.4	71.1	71.7	3.6	7.4	4.8	76.1	76.8	75.3
	Afrique	70.4	66.9	67.3	6.0	11.4	7.6	75.0	75.5	72.9
	Asie	70.9	67.4	67.2	3.4	7.0	5.1	73.4	72.5	70.8
	Autres régions	68.5	63.0	62.1	4.7	10.1	5.4	71.8	70.1	65.7
	Nés à l'étranger (total)	71.8	67.5	69.1	4.4	9.1	5.8	75.1	74.3	73.4
	Nés dans le pays	70.3	65.1	66.5	4.9	9.2	6.5	73.9	71.7	71.1
Pays européens de l'OCDE	UE27 + AELE	69.2	67.2	67.6	7.6	11.7	12.7	74.9	76.1	77.4
	Autres pays européens	62.2	58.3	56.7	9.6	15.0	18.3	68.8	68.6	69.4
	Afrique du Nord	55.3	48.4	45.0	15.7	25.0	28.9	65.6	64.5	63.3
	Autres pays africains et Moyen-Orient	63.5	58.1	57.3	12.7	19.4	19.2	72.7	72.0	71.0
	Amérique du Nord	69.4	66.8	69.9	4.9	7.0	6.5	72.9	71.9	74.7
	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	70.9	62.1	58.7	11.9	22.2	24.4	80.5	79.9	77.7
	Asie	62.9	62.3	63.3	7.6	9.8	9.8	68.0	69.0	70.2
	Autres	79.4	80.1	78.9	3.7	2.8	5.3	82.4	82.4	83.2
	Nés à l'étranger (total)	66.1	62.6	62.3	9.5	14.8	15.7	73.1	73.4	73.9
	Nés dans le pays	65.6	63.5	63.9	6.4	9.6	10.8	70.1	70.2	71.6

Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64) pour les taux d'emploi et de participation et à la population active âgée de 15 à 64 ans pour les taux de chômage. Les pays européens de l'OCDE ne comprennent pas la Suisse, car les données ne sont pas entièrement comparables sur toute la période ; et l'Allemagne et la Turquie, parce que l'information sur la région de naissance est indisponible pour ces pays. Il n'est pas possible d'harmoniser davantage les régions d'origine entre les pays de résidence à cause du niveau d'agrégation des données fournies au Secrétariat.

Sources : Pays européens : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat), T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 ; Australie, Canada : *Enquêtes sur la population active* 2008, 2011 et 2014 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2007, 2011 et 2014.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264260>

À l'opposé, aux États-Unis, la situation des migrants d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud s'est nettement améliorée au cours de la période récente. Alors que les migrants originaires de pays d'Amérique latine avaient vu leur taux d'emploi chuter de 5 à 7 points de pourcentage durant la première phase de la crise, leur taux d'emploi a progressé tandis que leur taux de chômage a diminué depuis 2011. Ainsi, le taux d'emploi des migrants originaires d'Amérique centrale a crû de 4 points et celui des Mexicains de 3.4 points. Les migrants d'origine africaine et européenne ont également bénéficié d'une amélioration récente de leurs résultats sur le marché du travail. En Australie, les performances récentes des migrants sur le marché du travail varient peu d'un groupe de migrants à l'autre, tandis qu'au Canada, ce sont les migrants originaires des États-Unis et ceux originaires d'autres pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale qui ont vu leur situation s'améliorer le plus ces dernières années (2011-14).

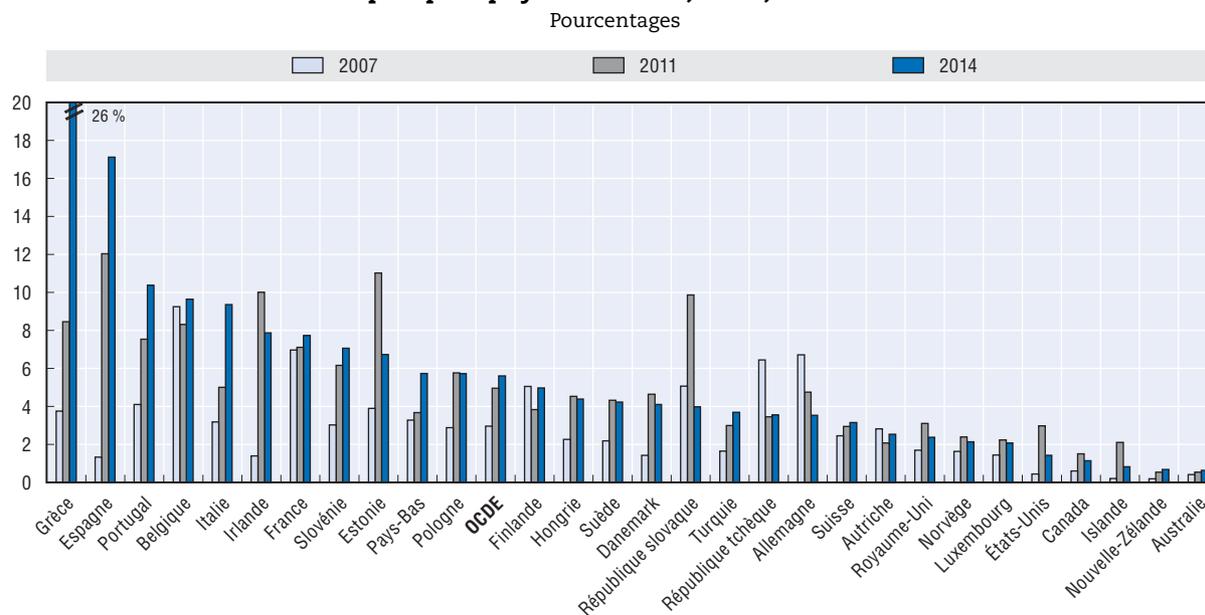
Le chômage de longue durée continue de représenter un défi pour certains pays

Dans la zone OCDE dans son ensemble, la part du chômage de longue durée dans le chômage total est passée de 27 % à 37 % au cours de la période 2007-14 et 16.3 millions de chômeurs étaient sans emploi depuis au moins 12 mois à la fin de cette période (OCDE, 2014). Le risque de chômage de longue durée, exprimé en termes de part des chômeurs de longue

durée dans la population active totale, est plus élevé pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Dans ces pays, les migrants ont une probabilité moyenne de 6 % de connaître une période de chômage de longue durée (graphique 2.9), contre 4 % pour leurs homologues nés dans le pays. Dans certains pays comme la Grèce et la Belgique, l'écart de risque entre les immigrés et les personnes nées dans le pays est d'environ 6.5 points de pourcentage, alors qu'en Espagne et en France, il s'élève à respectivement 5 et 4 points de pourcentage, la moyenne de l'OCDE étant d'environ 2 points de pourcentage. Cette différence témoigne de l'impact de la crise économique récente qui a été plus fort pour les immigrés que pour les autres personnes. En Grèce, Espagne, au Portugal et en Italie, le risque de chômage de longue durée de la population immigrée a connu une hausse constante. Les seuls pays dans lesquels le risque de chômage de longue durée a reflué sont l'Allemagne, où il a été orienté à la baisse tout au long de la période étudiée, la République tchèque et la République slovaque.

Le risque de chômage de longue durée ne touche pas tous les groupes démographiques de manière identique, certains y étant plus exposés que d'autres. Globalement, les migrants sont plus exposés à ce risque que leurs homologues nés dans le pays dans les pays européens de l'OCDE et au Canada, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis ou en Australie (graphique 2.10). En Europe, les jeunes et les migrants peu qualifiés sont

Graphique 2.9. **Risque de chômage de longue durée parmi la population active née à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2007, 2011 et 2014**



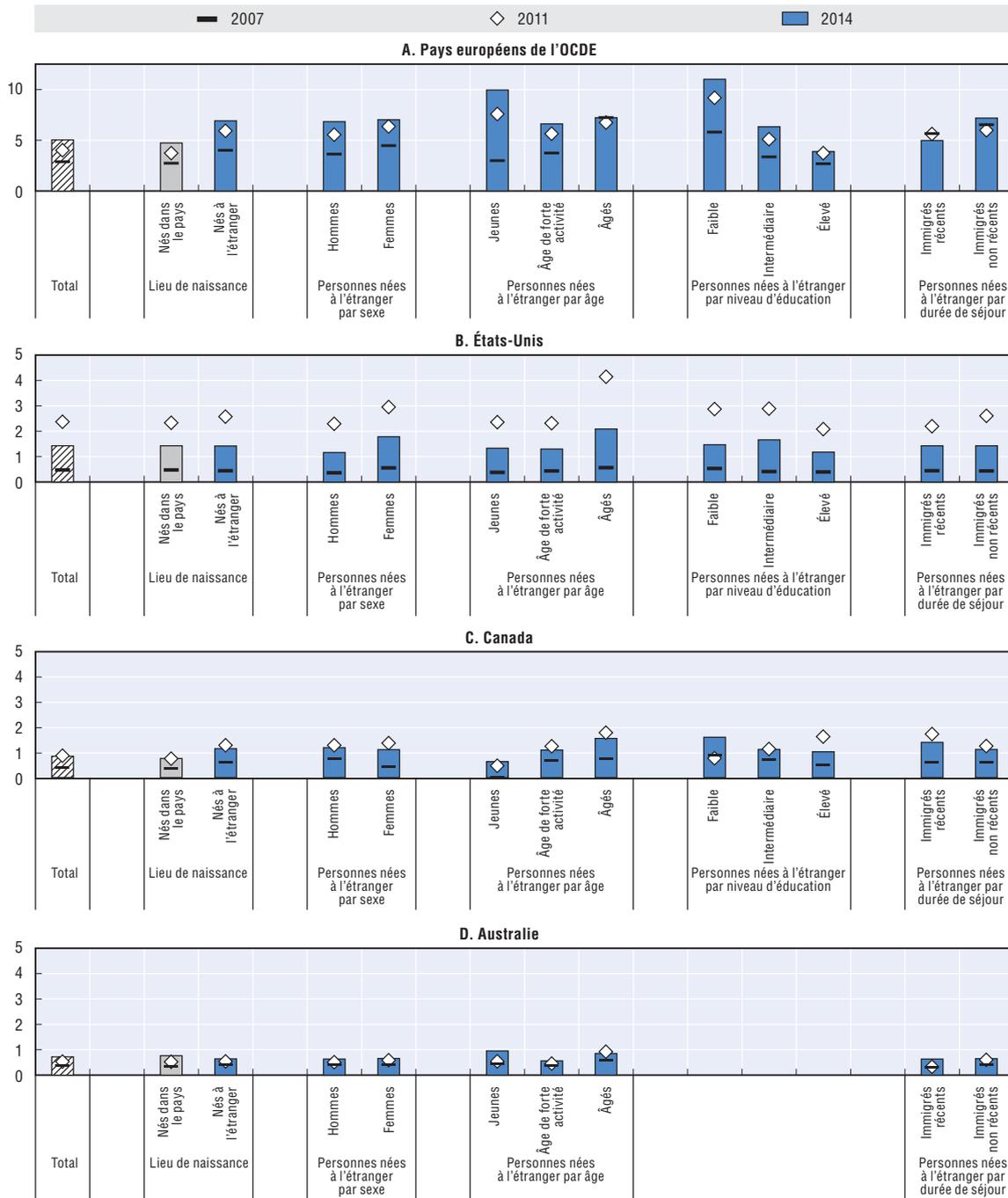
Notes : Le risque de chômage de longue durée est défini comme la part de personnes au chômage depuis au moins un an parmi la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données pour les pays européens correspondent aux évolutions entre T1-T3 2007, T1-T3 2011 et T1-T3 2014, à l'exception de l'Allemagne : T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 et de la Suisse : T2 2009, T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Les données pour la Turquie correspondent aux évolutions entre T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Les données pour les États-Unis correspondent aux évolutions entre 2007, 2011 et 2014.

Sources : Pays européens : *Enquête sur les forces de travail* (Eurostat) ; Australie, Canada : *Enquêtes sur la population active* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264216>

Graphique 2.10. **Risque de chômage de longue durée selon le groupe démographique dans quelques pays de l'OCDE, 2007, 2011 et 2014**

Pourcentages de la population active



Notes : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans et la population d'âge de forte activité celle de 25-54 ans. Le risque de chômage de longue durée est défini comme la part de personnes au chômage depuis au moins un an parmi la population active dans chacun des groupes considérés. Les immigrants récents sont des personnes nées à l'étranger qui sont entrées dans le pays moins de cinq années auparavant. Les données pour les pays européens correspondent aux évolutions entre T1-T3 2007, T1-T3 2011 et T1-T3 2014, à l'exception de l'Allemagne : T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2014 et de la Suisse : T2 2009, T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Elles excluent la Belgique pour laquelle on ne dispose pas d'information sur la durée de séjour des immigrants. Les données pour le Canada font référence à 2008, 2011 et 2014.

Sources : Pays européens : *Enquête sur les forces de travail* (Eurostat) ; Australie, Canada : *Enquêtes sur la population active* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264220>

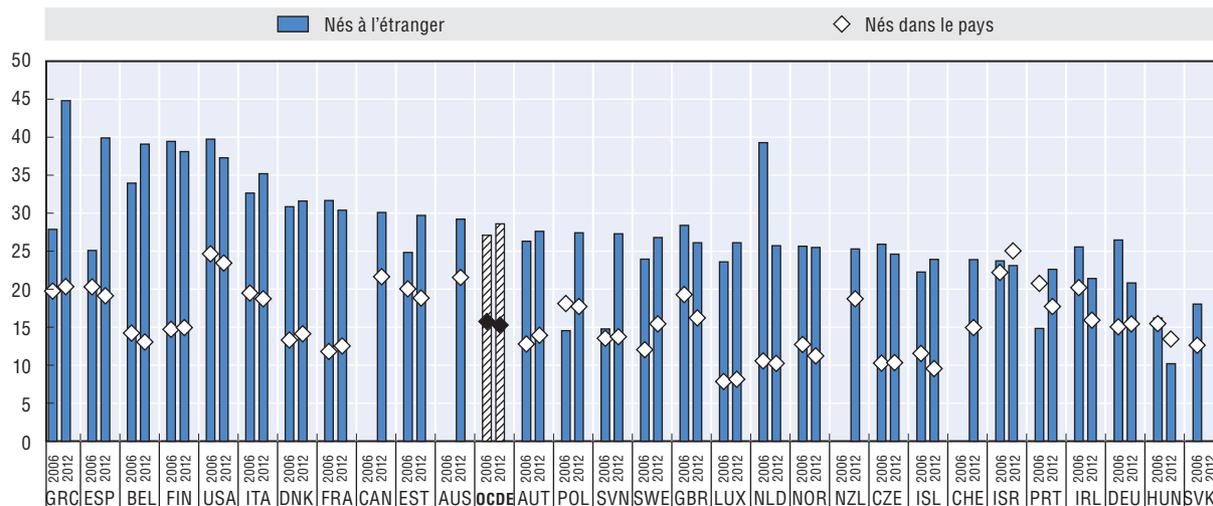
plus exposés, alors qu'aux États-Unis et au Canada, ce sont les travailleurs plus âgés qui ont plus de risque de connaître le chômage de longue durée.

Outre le chômage de longue durée, les migrants sont confrontés à un risque de pauvreté élevé

La hausse du chômage et du chômage de longue durée a de fortes répercussions sur la vie des individus et des ménages, et a exposé un grand nombre d'entre eux à la pauvreté. Les immigrants sont également davantage exposés au risque de pauvreté que leurs homologues nés dans le pays. En Italie, aux États-Unis, en Finlande, en Belgique et en Espagne, le taux de pauvreté des migrants est égal ou supérieur à 35 %, alors qu'il a atteint 45 % en Grèce en 2012 (graphique 2.11). Dans tous ces pays, le taux de pauvreté des personnes nées dans le pays était inférieur d'environ 20 points de pourcentage, sauf aux États-Unis, où la différence entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays était plus faible (14 points de pourcentage).

Graphique 2.11. Taux de pauvreté relative des personnes âgées de 16 ans ou plus selon le statut migratoire du ménage dans quelques pays de l'OCDE, 2006 et 2012

Pourcentages



Notes : Le taux de pauvreté relative est la proportion d'individus en emploi dont le revenu disponible du ménage en équivalent annuel est inférieur au seuil de pauvreté. Selon la définition établie par Eurostat utilisée ici, le seuil de pauvreté équivaut à 60 % du revenu disponible médian du ménage en équivalent annuel dans chaque pays. Afin d'ajuster le revenu en fonction de la taille du ménage, il a été divisé par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; États-Unis : Current Population Surveys 2012 ; Recensement australien de la population et de l'habitat 2011 ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages 2011 ; Nouvelle-Zélande : Household Economic Survey 2013 ; Israël : Integrated Household Survey 2011.

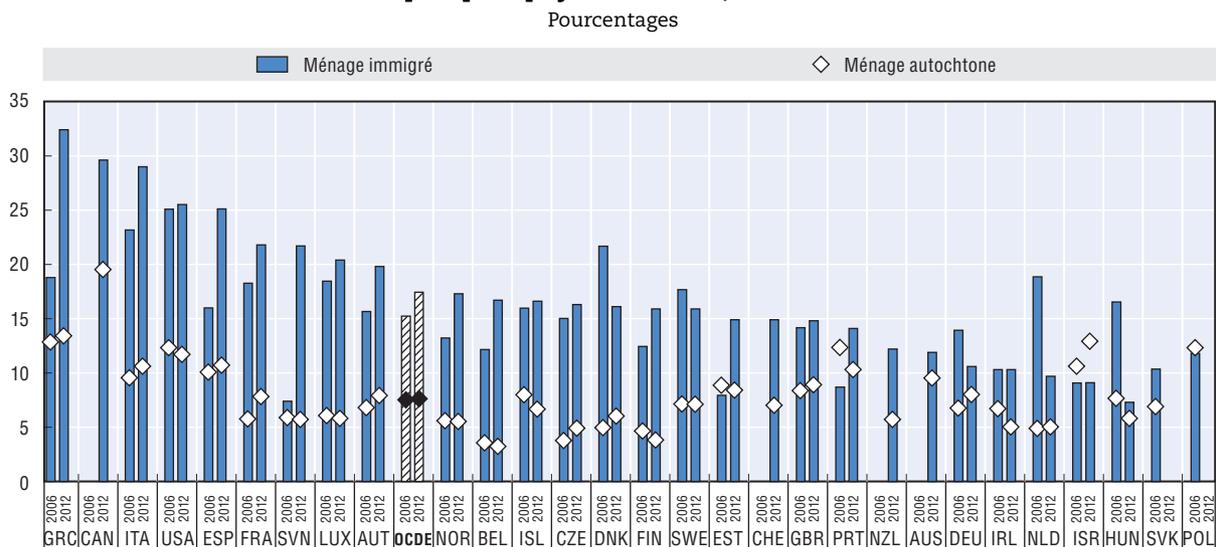
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264239>

Dans la zone OCDE, le taux de pauvreté a légèrement baissé de 15,7 % à 15,3 % entre 2006 et 2012 pour les personnes nées dans le pays, mais a augmenté de 27 % à 29 % pour les migrants. Dans quatre pays de l'OCDE (Grèce, Espagne, Pologne et Slovaquie), le taux de pauvreté auquel sont exposés les migrants a connu une hausse exponentielle, de plus de 10 points de pourcentage, alors que ce risque n'a guère évolué pour les personnes nées dans le pays. Les États-Unis et la Hongrie ont enregistré une baisse de plus de 2 points de pourcentage du taux de pauvreté des immigrants pendant les années de la crise qui s'est accompagnée d'un recul plus faible du taux de pauvreté des personnes nées dans le pays. En Irlande et au Royaume-Uni, les immigrants et leurs homologues nés dans le pays ont affiché un repli similaire des taux de pauvreté. Au Portugal, seules les personnes nées dans le pays ont

enregistré une réduction du taux de pauvreté, alors que celui des migrants a augmenté de 8 points de pourcentage. En Allemagne et en Hongrie, les immigrants ont enregistré une baisse du taux de pauvreté en 2012 par rapport à 2006. S'il est possible que dans certains pays la diminution du taux de pauvreté des immigrants témoigne réellement d'une amélioration de leurs conditions de vie, dans d'autres, elle peut simplement s'expliquer par le fait que la conjoncture économique défavorable a incité les plus fragiles d'entre eux à quitter le pays et que ceux qui sont restés étaient mieux armés pour résister à la récession.

Dans les pays ayant connu des séries de mesures de consolidation fiscale, la crise a eu des répercussions également sur la vie des migrants en emploi. Comme le montre le graphique 2.12, le taux de pauvreté relatif des migrants en emploi (taux de pauvreté relative au travail) est à son plus haut niveau en Grèce (32 %), au Canada et en Italie (environ 29 %), et aux États-Unis et en Espagne (25 %). Dans tous ces pays, ce taux est bien plus faible pour les ménages autochtones, d'au moins 10 points de pourcentage et jusqu'à 19 points de pourcentage en Grèce. En Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas et en Hongrie, l'écart est inférieur à 10 points de pourcentage.

Graphique 2.12. **Taux de pauvreté relative au travail selon le statut migratoire du ménage dans quelques pays de l'OCDE, 2006 et 2012**



Notes : Le taux de pauvreté relative au travail est la proportion d'individus en emploi dont le revenu disponible annuel équivalent du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. Selon la définition établie par Eurostat utilisée ici, le seuil de pauvreté équivalent à 60 % du revenu disponible médian du ménage en équivalent annuel dans chaque pays. Afin d'ajuster le revenu en fonction de la taille du ménage, il a été divisé par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) 2012 ; États-Unis : Current Population Surveys 2012 ; Recensement australien de la population et de l'habitat 2011 ; Enquête nationale canadienne auprès des ménages 2011 ; Nouvelle-Zélande : Household Economic Survey 2013 ; Israël : Integrated Household Survey 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264242>

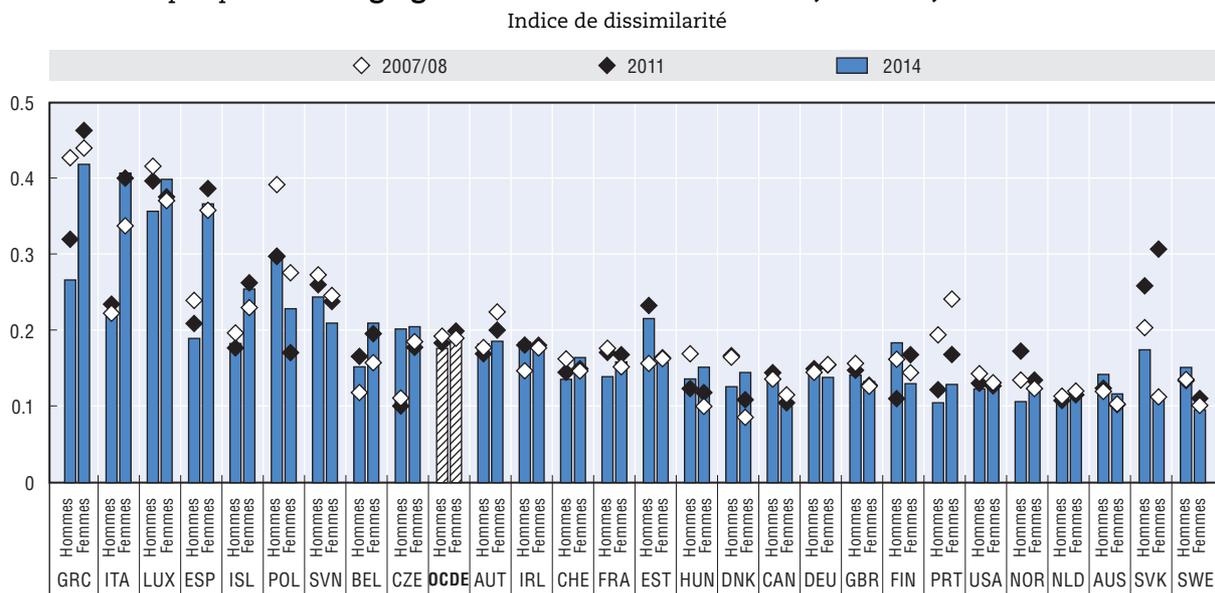
En moyenne dans la zone OCDE, le taux de pauvreté relative au travail parmi les ménages immigrés est passé de 15 % en 2006 à 17 % en 2012, alors que celui des ménages autochtones est resté constant, autour de 8 %, au cours de la même période. Cette tendance à la hausse du taux de pauvreté au travail parmi les migrants est plus répandue dans les pays de l'OCDE par rapport à l'indicateur de pauvreté dans son ensemble, près de trois quarts des pays ayant enregistré une augmentation. À l'opposé, les personnes nées dans le pays ont connu une hausse plus faible du taux de pauvreté au travail dans les trois quarts des pays de l'OCDE représentés au graphique 2.12. Les économies les plus touchées

par la crise (Grèce, Italie, Espagne et Portugal) ainsi que la Slovénie et l'Estonie ont enregistré une hausse de plus de 5 points de pourcentage du taux de pauvreté au travail parmi les migrants au cours des années de récession. D'autres pays européens (Autriche, Belgique, Finlande, France et Norvège) ont affiché des hausses considérables de ce taux, bien que de moindre ampleur, contrairement au Danemark, à l'Allemagne, aux Pays-Bas et à la Hongrie où ce taux a chuté parmi les migrants. Globalement, c'est dans le groupe des individus peu qualifiés que l'on retrouve le plus de travailleurs pauvres ; cette catégorie affiche des taux près de deux fois supérieurs à ceux des personnes qualifiées (OCDE, 2015).

Les migrants étaient nombreux à travailler dans les secteurs les plus touchés par la crise

Le fait que la crise ait été plus lourde de conséquences pour les travailleurs migrants s'explique dans une certaine mesure par leur répartition sectorielle. Nombre d'entre eux travaillent en effet dans des secteurs sensibles à la conjoncture, comme celui du bâtiment, mais aussi dans des secteurs qui font appel à des modalités d'emploi plus souples, comme celui de la restauration, si bien qu'ils sont davantage à la merci des fluctuations de l'économie que les personnes nées dans le pays. Dans la zone de l'OCDE dans son ensemble, il faudrait qu'environ 19 % des immigrés changent de secteur d'activité pour que leur répartition sectorielle soit similaire à celle de leurs homologues nés dans le pays (graphique 2.13). Ce pourcentage, dénommé indice de dissimilarité, varie sensiblement d'un pays à l'autre. Il est compris entre à peine 10 % dans des pays comme l'Australie, la République slovaque, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède et 30 %, voire plus au Luxembourg, en Grèce et en Italie, par exemple.

Graphique 2.13. **Ségrégation sectorielle selon le sexe, 2007/08, 2011 et 2014**



Notes : L'indice de dissimilarité est la moitié de la somme de la valeur absolue des différences entre la distribution des personnes nées à l'étranger par secteur (NACE Rév. 1.1.) et la distribution des personnes nées dans le pays par secteur. Les données ne comprennent pas les personnes scolarisées ou en apprentissage sauf pour le Canada. Les données pour les pays européens correspondent à T1-T3 2008, T1-T3 2011 et T1-T3 2014, à l'exception de la Suisse, pour laquelle les données correspondent à T2 2009, T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Les données pour les États-Unis correspondent à 2007, 2011 et 2014. Les données pour le Canada correspondent à 2008, 2011 et 2014. L'indice est calculé sur la base de 19 secteurs (Australie), 18 secteurs (Canada) ou 16 secteurs (pays européens et États-Unis).

Sources : Australie, Canada : *Enquêtes sur la population active* ; Pays européens : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys* – supplément de mars.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264251>

Dans les pays où l'indice de dissimilarité est faible, les différences entre hommes et femmes sont limitées. À l'inverse, dans les pays où il est élevé, la différence de composition sectorielle de l'emploi entre immigrés et personnes nées dans le pays est généralement plus grande parmi les femmes que parmi les hommes. En Grèce, en Italie et en Espagne, l'indice s'élève à près de 40 % pour les femmes, ce qui signifie qu'il faudrait que 40 % des femmes nées à l'étranger changent de secteur d'activité pour que leur répartition sectorielle soit similaire à celle des femmes autochtones. Dans ces pays, la part de l'emploi dans les ménages privés, dans lequel les femmes sont largement surreprésentées, s'élève à plus de 12 % de l'emploi total des migrants, tandis que dans les autres pays de l'OCDE, cette proportion est inférieure à 6 % (tableau 2.A1.4).

Il est intéressant d'étudier si la composition sectorielle des populations immigrée et autochtone a évolué et d'apprécier dans quelle mesure la crise a pu avoir une incidence sur l'indice de dissimilarité. Bien que dans la plupart des pays, l'indice de dissimilarité n'ait enregistré qu'une faible baisse entre 2007 et 2014, dans certains pays, la composition sectorielle de l'emploi des immigrés et celle des personnes nées dans le pays se sont rapprochées pendant la crise alors qu'elles étaient initialement différentes. Cette baisse de l'indice de dissimilarité étant observée dans des pays qui ont été frappés plus durement que les autres par la crise, elle peut être attribuée à la surreprésentation des migrants dans les secteurs les plus exposés à la crise. Les destructions massives d'emplois qui ont eu lieu dans ces secteurs ont conduit les immigrés à rechercher du travail dans des secteurs plus florissants, voire à quitter le pays. En outre, la diminution de l'indice de dissimilarité peut également s'expliquer par le fait que depuis peu, les embauches de migrants ont, plus que par le passé, lieu dans des secteurs dans lesquels travaillent généralement les personnes nées dans le pays.

Avant la crise, les immigrés étaient surreprésentés dans l'hôtellerie et la restauration et dans le bâtiment, qui sont les deux secteurs qui ont enregistré la perte de valeur ajoutée la plus lourde durant la crise. Ils étaient également très représentés dans d'autres secteurs qui ont subi d'importantes pertes de valeur ajoutée, comme l'industrie manufacturière et les ménages privés. De fait, dans les pays européens de l'OCDE comme aux États-Unis, le secteur du bâtiment est celui qui a perdu le plus d'emplois. Ainsi, aux États-Unis, environ 480 000 migrants et 1.7 million de personnes nées dans le pays ont perdu leur emploi dans ce secteur depuis le début de la crise (2007-14). Dans les pays européens de l'OCDE, quelque 600 000 emplois occupés par des migrants et environ 3.2 millions d'emplois occupés par des personnes nées dans le pays ont été détruits dans le secteur du bâtiment (2008-14).

Ces tendances ont toutefois évolué au cours de la deuxième moitié de la période étudiée, notamment aux États-Unis, où nombre de ces secteurs ont connu une reprise partielle et ont enregistré une croissance positive. Aux États-Unis, le secteur du bâtiment a créé 372 000 emplois occupés par des immigrés et 310 000 emplois occupés par des personnes nées dans le pays (tableau 2.2, partie B). De même, après avoir été destructeur net d'emplois au cours de la période 2007-11, le secteur du commerce de détail a créé des emplois pour les immigrés (+163 000) comme pour les personnes nées dans le pays (+403 000). Les secteurs de l'immobilier et des services financiers sont deux autres secteurs dans lesquels des emplois occupés par les migrants ont été détruits au début de la crise, mais qui ont ensuite enregistré une forte croissance au cours des années qui ont suivi.

Dans les pays européens de l'OCDE où la reprise a été plus limitée, il n'existe guère de différence entre les tendances observées au cours des premières années de la crise et les évolutions plus récentes (tableau 2.2, partie A). La plupart des secteurs qui ont été créateurs

Tableau 2.2. **Dix secteurs où l'emploi des immigrants et des personnes nées à l'étranger a le plus fortement évolué dans quelques pays de l'OCDE, 2011-2014**

A. Pays européens de l'OCDE, évolution entre 2011 et 2014						
	Nés dans le pays		Nés à l'étranger			
	Évolution		Évolution			
	(000)	%	(000)	%		
Services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager	366	14.1	137	14.8	Services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager	
Enseignement	365	2.6	134	11.4	Enseignement	
Hébergement médico-social et social	306	8.1	102	6.0	Restauration	
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	275	23.9	93	7.2	Activités pour la santé humaine	
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	211	8.4	88	16.8	Action sociale sans hébergement	
Programmation, conseil et autres activités informatiques	203	8.9	87	4.7	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	
Entreposage et services auxiliaires des transports	189	9.4	75	24.0	Programmation, conseil et autres activités informatiques	
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	184	16.9	70	18.8	Entreposage et services auxiliaires des transports	
Action sociale sans hébergement	170	3.9	56	12.9	Culture et production animale, chasse et services annexes	
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	153	6.2	50	7.4	Hébergement médico-social et social	
Télécommunications	-130	-12.5	-9	-7.2	Autres industries manufacturières	
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements	-146	-4.8	-9	-7.1	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	
Activités liées à l'emploi	-149	-17.1	-12	-24.7	Activités de location et location bail	
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	-168	-4.9	-15	-14.0	Télécommunications	
Transports terrestres et transport par conduites	-175	-3.7	-16	-16.3	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles	
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	-220	-18.1	-25	-14.9	Génie civil	
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	-405	-2.9	-27	-8.5	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	
Culture et production animale, chasse et services annexes	-423	-6.9	-76	-36.6	Activités liées à l'emploi	
Construction de bâtiments	-442	-11.9	-83	-11.2	Construction de bâtiments	
Travaux de construction spécialisés	-542	-7.1	-109	-9.4	Travaux de construction spécialisés	

nets d'emplois durant les premières années de la crise ont continué sur la même voie au cours de la période récente. Des emplois occupés par les migrants ont été créés dans les secteurs en grande partie publics et les secteurs liés à la santé comme ceux de l'enseignement (+134 000), de la santé humaine (+93 000), de l'action sociale (+88 000) et de l'hébergement médico-social et social (+50 000), mais cette croissance de l'emploi a été plus modeste qu'au cours de la période antérieure. S'agissant des personnes nées dans le pays, les créations nettes d'emploi ont surtout eu lieu dans les secteurs des services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager, de l'enseignement, de l'hébergement médico-social et social et des services de conseil en gestion.

Dans les pays européens de l'OCDE, les secteurs les plus touchés au début de la crise ont continué à reculer. Le bâtiment a détruit près d'un million d'emplois occupés par des personnes nées dans le pays et 200 000 emplois occupés par des immigrants. De surcroît, les deux groupes ont subi de lourdes pertes d'emplois dans des secteurs tels que ceux des services financiers, des télécommunications et dans certains segments de l'industrie manufacturière, et les personnes nées dans le pays ont également été touchées par d'importantes pertes d'emplois dans les secteurs de l'administration publique ainsi que de la culture et de la production animale. En revanche, aux États-Unis, les destructions

Tableau 2.2. **Dix secteurs où l'emploi des immigrés et des personnes nées à l'étranger a le plus fortement évolué dans quelques pays de l'OCDE, 2011-2014 (suite)**

B. États-Unis, évolution entre 2011 et 2014						
	Nés dans le pays		Nés à l'étranger			
	Évolution		Évolution			
	(000)	%	(000)	%		
Restauration	510	8.0	372	17.7	Construction	
Commerce de détail	403	3.1	320	23.7	Activités spécialisées et techniques	
Activités spécialisées et techniques	396	5.2	200	15.0	Activités pour la santé humaine, sauf hôpitaux	
Construction	310	4.7	163	7.3	Commerce de détail	
Activités de santé, sauf hôpitaux	257	3.4	141	12.9	Transport et entreposage	
Transport et entreposage	232	5.1	88	16.2	Administration publique	
Fabrication de matériels de transport	223	13.2	67	24.6	Fabrication de matériels de transport	
Industries extractives	198	27.4	66	20.8	Activités immobilières	
Assurance	176	8.5	64	14.8	Hébergement	
Activités hospitalières	175	3.4	62	11.2	Activités financières	
Sylviculture, exploitation forestière pêche, chasse et piégeage	-14	-8.0	-5	-20.9	Autres services d'information	
Diffusion (sauf Internet)	-17	-3.2	-6	-11.8	Production de films cinématographiques et activités d'enregistrement sonore	
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	-22	-1.6	-10	-17.0	Activités de location et location bail	
Activités de location et location bail	-24	-7.8	-11	-13.5	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	
Services énergétiques	-37	-3.3	-12	-11.9	Services énergétiques	
Fabrication de meubles et de luminaires	-70	-19.1	-15	-2.4	Commerce de gros	
Télécommunications	-126	-13.3	-21	-4.4	Agriculture	
Commerce de gros	-181	-6.0	-27	-10.8	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	
Action sociale	-185	-7.2	-29	-14.9	Industries du textile, de l'habillement et du cuir	
Administration publique	-275	-4.5	-31	-8.8	Fabrication de produits informatiques et électroniques	

Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). Partie A : Les pays européens de l'OCDE (sauf la Suisse et la Turquie) en NACE Rev. 2 ; Partie B : Les secteurs correspondant à la classification du recensement 2002.

Sources : Partie A : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat), T1-T3 2011 et T1-T3 2014. Partie B : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264279>

d'emplois ont été moins nombreuses en 2011-14 que durant la période précédente et ont concerné d'autres secteurs. Les pertes les plus lourdes ont concerné les personnes nées dans le pays dans les secteurs de l'administration publique (275 000), de l'action sociale (185 000), du commerce de gros (181 000) et des télécommunications (126 000). S'agissant des migrants, les pertes les plus lourdes ont été enregistrées dans les secteurs de la fabrication d'ordinateurs (31 000), de la fabrication des textiles (29 000), de la métallurgie (27 000) et de l'agriculture (21 000).

Politiques d'intégration

Le présent chapitre dresse également un bilan des réformes récemment adoptées par les pays de l'OCDE ainsi que par la Bulgarie, la Lituanie, la Roumanie et la Fédération de Russie dans le domaine de l'intégration.

L'intégration des immigrés sur le marché du travail demeure une priorité des pouvoirs publics dans de nombreux pays de destination traditionnels, en particulier dans les pays européens de l'OCDE qui accueillent une importante population immigrée (pays nordiques, Allemagne, Italie, Suisse et France, par exemple). Parallèlement, les difficultés économiques que connaît l'Europe du Sud et qui ont été particulièrement lourdes de conséquences pour les nombreux immigrés arrivés depuis peu, de même que l'augmentation du nombre de

demandeurs d'asile induite par les conflits géopolitiques récents, y compris dans des pays qui, comme la Fédération de Russie, la Bulgarie et la Hongrie, ne faisaient jusqu'alors pas partie des destinations des demandeurs d'asile, ont fait de l'intégration une priorité dans certains pays où elle revêtait auparavant moins d'importance.

Cette partie du chapitre commence par un aperçu de l'orientation des mesures récemment prises dans le domaine de l'intégration – adoption de stratégies pour l'intégration, tendance croissante à considérer l'intégration comme une dimension transversale des politiques publiques générales, poursuite du recours à des mesures ciblées destinées, à la fois à aider les migrants et à faire en sorte qu'ils bénéficient plus facilement de la politique publique générale. Puis le chapitre décrit les récentes évolutions qui ont eu lieu dans le domaine de l'insertion professionnelle des migrants et évoque la tendance qui consiste à placer l'accès au marché du travail au cœur du processus d'intégration afin qu'il constitue non seulement un objectif mais aussi un outil pour parvenir à une intégration réussie. Enfin, le chapitre dresse un panorama des mesures adoptées dernièrement dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues pour faciliter l'intégration ; il examine les dispositions prises dans le domaine de l'enseignement institutionnalisé et non institutionnalisé avant de se pencher sur l'importance croissante que revêtent la reconnaissance et la validation des compétences et diplômes que possèdent déjà les immigrés.

Orientation récente des politiques d'intégration

Si l'importance d'une véritable politique d'intégration est désormais largement reconnue, les stratégies adoptées pour faire face aux problèmes rencontrés en la matière et pour faire de l'intégration une dimension de l'action publique en général diffèrent grandement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Alors que certains membres privilégient des politiques ciblées – s'adressant à certaines catégories de la population immigrée – d'autres choisissent de faire de l'intégration une dimension des politiques publiques générales et cherchent à faire en sorte que l'ensemble des politiques de lutte contre la précarité profitent également aux migrants. À cette fin, ils adoptent souvent des stratégies, programmes ou plans d'action nationaux pour l'intégration plus transversaux, impliquant de nombreuses sphères de la politique économique et sociale.

Adoption de nouveaux programmes et de nouvelles stratégies et lois...

Plusieurs pays ont adopté de nouvelles stratégies nationales, de nouveaux programmes et de nouvelles lois pour favoriser l'intégration des migrants arrivés depuis peu – c'est en particulier le cas des pays d'Europe centrale et orientale – qui ont récemment été confrontés à une augmentation de l'arrivée de migrants alors qu'ils avaient peu d'expérience de l'immigration à grande échelle.

En Estonie, une nouvelle stratégie pour l'intégration, dénommée *Lõimuv Eesti 2020*, définit des objectifs nationaux pour les cinq années à venir. Cette stratégie a été élaborée à travers un processus participatif dans le cadre duquel une large consultation, à laquelle ont participé des experts et le grand public, a été organisée dans l'ensemble du pays. Si certains aspects de la politique d'intégration sont inchangés – l'État continuera par exemple de fournir des informations pratiques sur la procédure de naturalisation et d'apporter une aide aux personnes qui veulent apprendre l'estonien – le nouveau plan d'action vise en particulier les nouveaux arrivants, qu'il entend aider à s'adapter à la société estonienne. En outre, un nouveau programme d'intégration, qui comprend des cours de langue, des cours

d'instruction civique et une information pratique sur les services publics et vise à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, entrera en vigueur en août 2015. La participation au programme sera obligatoire pour tous les immigrés qui ont obtenu un titre de séjour il y a moins de cinq ans.

De même, en octobre 2013, le gouvernement hongrois a approuvé la Stratégie migratoire pour 2014-20. Cette stratégie comporte un chapitre sur l'intégration des immigrés qui définit les priorités suivantes : renforcer la pédagogie interculturelle dans l'enseignement ; promouvoir le recrutement d'étudiants de pays tiers (non membres de l'Union européenne) après l'obtention de leur diplôme ; favoriser l'intégration sur le marché du travail de ressortissants de pays tiers à travers des programmes en faveur de l'emploi et de la formation ; prendre des mesures pour inciter les employeurs à recruter ces migrants. En Roumanie, une Nouvelle stratégie migratoire pour 2015-18 est actuellement en préparation – jusqu'à présent, les objectifs relatifs à l'intégration des migrants sont définis par cette stratégie migratoire nationale.

La Fédération de Russie, qui accueille une population immigrée relativement importante, a préparé un projet de loi sur « l'adaptation et l'intégration sociales et culturelles des ressortissants étrangers » afin d'encadrer la fourniture de services visant à favoriser l'intégration. Il est envisagé d'exiger que ces services soient offerts sur une base contractuelle et soient axés, non seulement sur l'information, l'histoire et le système juridique russes, mais aussi sur la promotion de la langue russe. Ces services seront fournis par des organismes publics, par les autorités locales et par des organisations représentant la société civile.

Au Chili, un projet de loi portant sur le fonctionnement des organismes compétents en matière d'immigration est actuellement en préparation. Parallèlement, un nouveau conseil présidentiel, placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, sera chargé de formuler les volets social, sanitaire et éducatif de la politique d'intégration.

... et inclusion de mesures d'intégration dans les autres politiques et programmes nationaux

Considérer une problématique particulière comme une dimension transversale des politiques publiques générales au lieu d'adopter des mesures spécifiques revient à veiller à ce que les politiques visent les individus en fonction de leurs besoins et de leur situation plutôt que de leurs caractéristiques. Dans le domaine de l'intégration, cette approche consiste à faire en sorte que les immigrés aient accès, comme les personnes nées dans le pays, aux mesures prises par les pouvoirs publics – par exemple aux mesures actives du marché du travail – non pas parce qu'ils sont immigrés, mais parce qu'ils ont besoin de ces mesures. Dans la pratique, il peut être nécessaire, pour atteindre cet objectif, d'accorder une attention particulière aux obstacles susceptibles d'empêcher les migrants d'accéder à ces programmes. Dans beaucoup de pays accueillant une population immigrée importante – comme l'Australie et le Canada, mais aussi plusieurs pays européens comme la Norvège et la Suède – l'intégration est considérée comme une question transversale à prendre systématiquement en compte dans divers autres programmes d'action.

Le gouvernement australien, qui s'est engagé à adopter ce type de démarche, a récemment, dans le cadre d'une réorganisation de la répartition des principales compétences au sein de l'administration, confié la question de l'installation des migrants, qui relevait jusqu'alors du ministère de l'Immigration, au ministère des Services sociaux et

a chargé le ministère de l'Industrie des questions relatives à la formation (y compris professionnelle) des migrants.

La Norvège, qui investit massivement en faveur de l'intégration des immigrés, a fait de la prise en compte des questions d'intégration dans les politiques publiques en général le cœur de sa politique d'intégration. Selon le principe d'égalité d'accès aux services publics consacré par la loi relative à l'administration publique, tous les organismes publics doivent veiller à ce que leurs services soient accessibles de la même manière à toutes les catégories de la population, y compris aux migrants. La Direction pour l'intégration et la diversité (qui dépend du ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Insertion sociale) joue un rôle central de coordination, coopérant avec les municipalités, les organismes publics, les organisations qui représentent les migrants et le secteur privé pour garantir que les personnes issues de l'immigration bénéficient d'un accès équitable aux services publics et puissent demander des comptes aux autorités publiques compétentes si celles-ci ne leur fournissent pas ces services. Chaque année, un rapport complet est établi à partir d'informations communiquées par les différents ministères.

La démarche qui consiste à faire de l'intégration une dimension transversale des politiques publiques en général suppose de cibler la situation qui constitue un handicap plutôt que les migrants eux-mêmes, ce qui n'empêche pas que les migrants puissent figurer parmi les principaux bénéficiaires de ces politiques s'ils sont surreprésentés parmi les personnes confrontées à la situation en question. Ainsi, en Norvège, où les migrants sont peu nombreux à être propriétaires de leur logement, paient généralement un loyer plus élevé et ont des conditions de logement moins stables que les personnes nées dans le pays, il est probable que la stratégie nationale pour le logement lancée en 2014, bien qu'elle ne vise pas spécifiquement les migrants, profite à bon nombre d'entre eux.

De même, l'accès aux logements sociaux étant souvent limité et les migrants étant enclins à s'installer à proximité des membres de leur famille et de leurs relations résidant déjà dans le pays d'accueil, la population immigrée est souvent géographiquement concentrée dans les quartiers défavorisés. De ce fait, bien qu'ils ne constituent pas le public ciblé par les mesures en faveur des quartiers défavorisés, les immigrés en sont souvent, lorsqu'ils sont concentrés dans ces quartiers, les principaux bénéficiaires. Parallèlement, la Norvège s'efforce de renforcer la coopération entre autorités locales et autorités centrales pour soutenir les arrondissements qui accueillent de nombreuses familles modestes aux conditions de logement relativement précaires.

En Suède, l'urbanisme est depuis longtemps utilisé comme un outil d'intégration. En 2013-14, le gouvernement a investi environ 200 millions SEK (21 millions EUR) pour inciter les communes à agir dans les quartiers urbains confrontés à un problème d'exclusion majeur. Une subvention reposant sur les résultats est accordée aux communes qui font progresser le taux d'emploi local et les résultats scolaires et réduisent la dépendance de la population aux prestations sociales.

De nombreux pays continuent de mettre en œuvre des mesures ciblées, visant les familles...

Les mesures d'intégration ciblées sont souvent utilisées dans les pays où les migrants sont moins nombreux, comme la Hongrie ou la Bulgarie. Lorsqu'une forte proportion de migrants arrive dans le cadre du regroupement familial, les pays ont souvent recours à des mesures qui s'adressent aux familles pour que les politiques mises en œuvre profitent aux personnes les plus en difficulté.

Les femmes immigrées, en particulier celles qui arrivent dans le cadre du regroupement familial, rencontrent souvent des difficultés d'intégration particulières. Leurs obligations familiales et les problèmes de garde d'enfants les conduisent souvent à rester au foyer au lieu de s'intégrer sur le marché du travail du pays d'accueil. C'est pourquoi les politiques d'intégration ciblées s'adressent souvent aux femmes et aux mères de famille et visent à les aider à surmonter les obstacles spécifiques auxquels elles se heurtent.

En Allemagne, le ministère fédéral des Affaires familiales, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse a lancé le programme «*Strong at Work* » pour favoriser l'activité des mères de famille issues de l'immigration. Dans le cadre de ce programme, environ 80 projets permettront aux mères de famille immigrées en mesure de travailler de bénéficier d'une aide individuelle pour accéder à un emploi à durée indéterminée qui leur procurera un moyen de subsistance. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement d'un programme antérieur, dans le cadre duquel 16 projets pilotes avaient permis d'identifier les stratégies les plus efficaces en termes d'intégration des mères de famille issues de l'immigration. Parce qu'elle vise à améliorer l'accès de ces femmes aux programmes du marché du travail déjà en place, elle est étroitement liée à la démarche qui consiste à faire de l'intégration une dimension transversale des politiques publiques générales.

Les mesures d'intégration qui visent la famille peuvent toucher simultanément plusieurs membres d'une même famille. Ainsi, nombre de dispositifs qui ciblent les femmes, en particulier les programmes d'apprentissage de la langue, sont souvent mis en œuvre dans l'environnement scolaire, ce qui permet de travailler à la fois avec les femmes et avec leurs enfants et de renforcer l'impact de la mesure à travers l'influence exercée sur l'interaction entre la mère et son enfant. La Norvège, par exemple, a récemment mis en place, dans six arrondissements d'Oslo et dans certains quartiers des villes de Bergen et Drammen, un programme qui prévoit des cours supplémentaires pour améliorer l'acquisition de la langue et des compétences sociales parmi les enfants accueillis en jardin d'enfants. Le programme poursuit cinq objectifs : 1) compenser le manque à gagner que représente, pour les arrondissements, le tarif plus faible acquitté par les parents ; 2) augmenter le taux d'inscription en jardin d'enfants des enfants parlant une langue dite minoritaire ; 3) rendre systématique la stimulation du langage ; 4) renforcer les compétences du personnel des jardins d'enfants ; 5) améliorer la maîtrise du norvégien par les parents, en particulier les mères. Pour que leurs enfants puissent bénéficier de ce dispositif, les parents doivent participer à des programmes concernant le marché du travail, suivre une formation ou des cours de norvégien.

Dans la même veine, l'Autriche cherche, à travers le programme d'enseignement à domicile pour les parents d'enfants d'âge préscolaire (*Home instruction for parents of pre-school youngsters*, HIPPY), à impliquer les parents d'origine immigrée dans l'éducation de leurs enfants dès le plus jeune âge. L'objectif est de les sensibiliser au rôle que joue l'éducation dans l'intégration et de favoriser l'emploi des femmes immigrées. Le pays a par ailleurs institué une année obligatoire et gratuite d'accueil en jardin d'enfants, destinée à remédier aux difficultés liées à la maîtrise de la langue auxquelles les enfants immigrés sont souvent confrontés au début de la scolarité obligatoire.

... les réfugiés...

Face aux conflits géopolitiques qui ont éclaté récemment et à l'augmentation de l'immigration humanitaire, plusieurs pays de l'OCDE ont adopté des mesures visant spécifiquement à faciliter l'intégration des réfugiés et autres bénéficiaires d'une protection

internationale. Ainsi, la Bulgarie a adopté une nouvelle Stratégie nationale pour l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale qui couvre la période 2014-20 et qui vise à mettre en place des mécanismes pour gérer la répartition des compétences entre les communes. Dans ce cadre, les réfugiés seront orientés vers les régions dont il est établi qu'elles ont besoin d'eux ou dont les autorités locales ont un intérêt à les accueillir. Les communes sont tenues de faire connaître le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale qu'elles sont disposées à accueillir, compte tenu de la situation du marché du travail local, des possibilités de formation, des tendances démographiques, des perspectives de développement local et des populations immigrées déjà présentes sur leur territoire.

L'intégration des migrants humanitaires fait aussi partie des nouvelles priorités de l'Allemagne, qui privilégie la mise en place de mesures d'intégration personnalisées et individuelles. Plusieurs projets pilotes visent à intégrer cette catégorie de migrants en identifiant très tôt leurs capacités d'insertion professionnelle. Parallèlement, les mesures déjà en place pour favoriser l'emploi, la formation ou la reprise de la scolarité sont renforcées et le Parlement examine actuellement un projet de loi visant à faciliter le séjour et l'accès au marché du travail de certains groupes de migrants humanitaires.

En Suisse, le renforcement de l'intégration des réfugiés à travers la formation et l'activité professionnelle fait également partie des axes prioritaires de la politique d'intégration. À cette fin, plusieurs projets pilotes permettent aux réfugiés victimes de traumatismes de bénéficier d'un accompagnement individuel afin de surmonter plus facilement les problèmes physiques et psychologiques qui les empêchent de rechercher un emploi. Les premiers résultats indiquent qu'une coopération étroite avec le corps médical peut fortement influencer la réussite de l'accompagnement.

La Hongrie a doté son système d'asile de moyens financiers et administratifs supplémentaires pour lui permettre de faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile ; de nouveaux centres d'accueil ont été ouverts, un nouveau dispositif d'intégration des réfugiés a été mis en place et un nouveau régime de protection temporaire a été institué. Parallèlement, des programmes spécifiques ont été mis sur pied dans le domaine de l'apprentissage de la langue et de l'aide aux réfugiés victimes de traumatismes.

La question des mineurs non accompagnés se pose avec une acuité croissante. La Suède a récemment renforcé l'aide qu'elle apporte à ces mineurs en accordant des permis de séjour à leurs parents (ce qui leur permet de bénéficier du dispositif d'intégration complet de la Suède) et en étendant l'indemnité versée aux communes afin de couvrir leurs frères et sœurs. Jusqu'à présent, les frères et sœurs étaient considérés comme faisant partie de la famille élargie, si bien que les communes n'étaient pas indemnisées en contrepartie de l'aide qu'elles apportaient, le cas échéant.

... ou les migrants qui rentrent au pays

Les immigrés sont au nombre des catégories de la population qui ont le plus souffert des effets de la crise depuis 2007. Beaucoup d'entre eux ayant perdu leur emploi, ils ont été plus nombreux à décider de retourner dans leur pays d'origine. Dans ce contexte, les pays d'origine comme les pays de destination ont eu à se préoccuper de la réinsertion des ces migrants retournant au pays.

En Espagne, où un taux de chômage élevé a contraint de nombreux migrants au retour, des guichets uniques ont été créés pour faciliter la réinsertion des migrants en situation de

précarité qui sont retournés en Amérique latine. Lancée en 2012, cette initiative vise à mettre en place, dans l'ensemble de l'Amérique latine, des services d'accueil des primo-arrivants accessibles et coordonnés, ainsi que des structures d'aide psychosociale, d'enseignement et de formation professionnelle afin de faciliter la réinsertion des migrants qui rentrent dans leur pays d'origine.

Au Mexique, où quelque 2.8 millions de Mexicains sont rentrés des États-Unis entre 2008 et 2013 et où le taux de chômage est élevé, les perspectives économiques et sociales de ces émigrés qui rentrent au pays sont souvent sombres. La question de l'intégration et de la réinsertion de ces émigrés et de leur famille compte parmi les cinq grands objectifs du Programme migratoire spécial pour la période 2014-18 adopté récemment, l'objectif étant que leurs compétences et leur potentiel soient pleinement exploités.

La responsabilité de l'intégration peut incomber à des prestataires de services publics, aux employeurs ou aux migrants eux-mêmes...

Les pays de l'OCDE n'ont pas tous la même conception de la question de savoir dans quelle mesure l'intégration est une responsabilité dont la charge doit incomber à l'État, aux employeurs ou aux migrants eux-mêmes. Ces différences de conception se répercutent sur la part que représentent les fonds publics dans le financement des mesures d'intégration. Si la majorité de ces mesures sont actuellement fournies dans le cadre de programmes et dispositifs financés sur fonds publics, certains pays mettent de plus en plus ces mesures à la charge des migrants eux-mêmes, y compris avant leur admission sur le territoire.

Aux Pays-Bas par exemple, les autorités ont récemment durci les conditions à satisfaire par les candidats à l'immigration. Elles ont rendu les tests de base administrés dans les pays d'origine plus exigeants en relevant le niveau des épreuves linguistiques et en ajoutant une composante destinée à tester la maîtrise de la lecture et de l'écriture. À la suite de ce changement, le taux de réussite est passé de 95 % à 86 %. De plus, pour obtenir un titre de séjour permanent ou acquérir la nationalité néerlandaise, il faut désormais réussir un autre test, administré aux Pays-Bas, et les frais à engager pour le passer – matériel pédagogique, cours préparatoires, etc. – sont à la charge des migrants, si bien qu'il est devenu moins accessible.

En Italie, où un système de crédits est en place, les migrants doivent obtenir au minimum 30 crédits, attribués en fonction de la maîtrise de la langue et de critères civiques, dans les deux années suivant leur arrivée. Seuls 60 % des 66 000 migrants qui ont formulé une demande récemment ont obtenu ce nombre minimum de crédits.

... et l'intégration peut dépendre de différents niveaux d'administration

La coordination entre les différents acteurs impliqués, qu'ils se trouvent au sein d'un même niveau d'administration ou à différents niveaux, est un aspect essentiel des politiques d'intégration. En Suède, par exemple, l'accueil des nouveaux immigrés relève de la compétence du Service public de l'emploi national (SPE). En revanche, l'organisation de cours de langue, l'instruction civique et la scolarisation dépendent des communes, qui doivent également mettre des logements à disposition du SPE. Il appartient aussi aux communes d'offrir des services de garde d'enfants aux primo-arrivants qui ont des enfants (ce qui est indispensable pour pouvoir chercher un emploi et travailler) et de proposer des services d'action sociale.

En toute logique, c'est dans les pays fédéraux que la décentralisation est la plus forte. Au Canada, où l'intégration est en grande partie une compétence décentralisée au profit des provinces et territoires, le gouvernement fédéral a repris à sa charge la gestion des services d'établissement des migrants dans le Manitoba en avril 2013 et en Colombie Britannique en avril 2014 dans l'objectif de renforcer la compétence de l'échelon fédéral en matière de fourniture de services d'accueil fédéraux ainsi que d'harmoniser les programmes d'établissement sur l'ensemble du territoire (en dehors du Québec).

Insertion professionnelle et lutte contre les discriminations

La prise de conscience croissante du fait qu'il importe d'exploiter pleinement les compétences des migrants est l'une des raisons qui expliquent la place de plus en plus grande qu'occupe l'insertion professionnelle dans les politiques d'intégration des pays de l'OCDE. Comme pour les autres volets de la politique d'intégration, les pays de l'OCDE ont à la fois traité l'intégration comme une dimension transversale à prendre en compte dans les politiques du marché du travail générales et adopté des mesures du marché du travail ciblées. En règle générale, les programmes et mesures du marché du travail destinés à la population générale sont également accessibles aux migrants qui remplissent les conditions requises. Par ailleurs, certains programmes spéciaux, par exemple les programmes de subventions salariales, ciblent spécifiquement les migrants. Enfin, les pays adoptent de plus en plus une troisième approche, qui peut être considérée comme une synthèse des deux premières et qui consiste à offrir une aide spécifique aux migrants pour les aider à surmonter les obstacles qui les empêchent d'accéder aux programmes destinés à la population générale.

L'approche consistant à ouvrir les programmes généraux aux migrants est privilégiée par les pays qui font de l'insertion professionnelle des migrants une priorité mais où de fortes contraintes budgétaires limitent, de manière générale, la mise en œuvre de programmes financés sur fonds publics (Portugal et Espagne, par exemple). La dernière approche est principalement utilisée par les pays membres qui ont mis en place un important arsenal de mesures du marché du travail mais qui font des migrants un public cible spécifique des programmes généraux (Autriche et Allemagne, par exemple). Certains pays, en particulier les pays nordiques, disposent également de programmes d'aide supplémentaires spécifiquement destinés aux migrants.

Les services publics de l'emploi jouent désormais un rôle plus central dans le processus d'intégration

L'insertion professionnelle des migrants devenant une priorité, le SPE et les autres organismes et institutions chargés d'apporter une aide à la recherche d'emploi jouent un rôle plus grand dans le processus d'intégration.

En Italie, le budget privilégie de plus en plus le renforcement du réseau des agences pour l'emploi publiques et privées. Parallèlement, des mesures d'intégration ciblées destinées à répondre aux besoins de catégories spécifiques de migrants, comme les jeunes immigrés au chômage, les jeunes immigrés diplômés, les immigrés défavorisés, ont été déployées dans 20 régions. Les autorités régionales devront principalement utiliser les fonds pour fournir des services de formation professionnelle, octroyer des microcrédits ou financer des actions de recherche d'emploi et des services d'accompagnement. Quelque 100 000 personnes devraient être concernées par ces mesures.

En Norvège, où la stratégie retenue en matière d'insertion professionnelle des migrants est représentative de l'approche de la synthèse entre prise en compte des migrants dans les programmes généraux et élaboration de programmes ciblés, c'est le Service norvégien de l'emploi et de la protection sociale (NAV) qui est chargé de la mise en œuvre des politiques du marché du travail. Au sein du NAV, une unité spécialisée – « NAV Intro » – apporte une aide supplémentaire aux demandeurs d'emploi issus de l'immigration. Des agences « NAV Intro » spécialisées sont implantées dans les grandes villes du pays et aident également le personnel moins spécialisé des autres agences locales du NAV à répondre aux besoins des migrants. Les migrants sont (comme les personnes handicapées, les jeunes et les chômeurs de longue durée) au nombre des publics considérés comme devant bénéficier d'un accès prioritaire aux mesures du marché du travail qui mettent en correspondance les offres et les demandes d'emploi, aux programmes de formation professionnelle comportant une aide à la recherche d'emploi et aux mesures qui permettent aux chômeurs de rechercher un emploi de manière autonome dès le début de l'épisode de chômage. Par ailleurs, le NAV a mis au point à l'intention des migrants des dispositifs associant mesures du marché du travail et de formation professionnelle et cours de langue. Parmi ces dispositifs figurent notamment des programmes d'insertion professionnelle en faveur des personnes inactives et non qualifiées, mis en place dans le cadre du programme *Jobbsjansen* (« débouchés professionnels »), qui cible les immigrés exclus du marché du travail, dépourvus de qualification de base et ne relevant d'aucun autre dispositif. Le programme vise en premier lieu les femmes inactives qui ne perçoivent pas de prestations publiques supplémentaires et ne bénéficient ni de cours de langue ni de mesures d'insertion professionnelle.

En Finlande, un centre de ressources sur l'intégration des immigrés a commencé à fonctionner en mars 2014 sous l'autorité du ministère de l'Emploi. Il a vocation à fournir des compétences et une aide en matière d'insertion professionnelle des migrants aux niveaux national, régional et local. Il est chargé d'évaluer l'impact des mesures d'aide à l'intégration à travers des études et rapports, de diffuser des informations sur les besoins de développement, les bonnes pratiques et les résultats de travaux de recherche importants pour l'intégration. Il facilite également l'établissement de liens et l'échange d'informations entre différents groupes professionnels et donne aux organisations non gouvernementales (ONG) les moyens de devenir des acteurs à part entière du système d'intégration.

En Allemagne, le programme *MobiPro-EU* mis en place en 2013 par le ministère fédéral du Travail vise à aider les jeunes originaires des pays de l'Union européenne à suivre une formation professionnelle en entreprise ou à occuper un emploi qualifié en Allemagne. Initialement destiné à offrir un accompagnement et un soutien aux entreprises qui faisaient jusqu'alors appel aux jeunes Allemands pour pourvoir leurs places de formation vacantes, le programme devrait se voir assigner une finalité plus large et devrait également aider les petites et moyennes entreprises à créer un environnement ouvert et accueillant pour les apprentis et travailleurs qualifiés étrangers, ainsi que fournir des conseils en matière d'intégration. Il s'agira principalement de mettre en valeur l'intérêt qu'il peut y avoir à offrir un environnement accueillant (image positive de l'entreprise, diversité culturelle et compétences interculturelles, par exemple) et d'informer sur les autres sources d'information et d'aide existantes.

Les partenaires sociaux s'impliquent davantage, notamment dans la lutte contre les discriminations

En Finlande, un projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations a été préparé dans le cadre d'une coopération entre différents ministères, notamment celui chargé de la justice, les partenaires sociaux et des organisations représentant la société civile. Cette loi garantira à tous une égale protection contre les discriminations, quel qu'en soit le fondement (origine ethnique, handicap, âge, religion ou orientation sexuelle). Elle est entrée en vigueur en janvier 2015.

Aux Pays-Bas, les entreprises privées ont récemment été invitées, dans le cadre d'une campagne de lutte contre les discriminations raciales sur le marché du travail, à adhérer à une charte de la diversité qui leur permet de définir leurs propres objectifs en matière de lutte contre les discriminations.

Formation, cours de langue et reconnaissance des diplômes et compétences étrangers

La formation et les cours de langue continuent d'occuper une place centrale dans le processus d'intégration et constituent la base d'une intégration réussie – sur le marché du travail et dans la société en général. Ayant dû accueillir un nombre croissant d'élèves étrangers dans leurs écoles, beaucoup de pays de l'OCDE ont élargi le champ de la politique d'intégration, qui recoupe désormais en partie celui de l'enseignement institutionnalisé. Les cours de langue offrent une base indispensable à l'intégration scolaire, mais de manière plus générale, les mesures en lien avec la langue jouent un rôle bien au-delà du domaine de l'enseignement institutionnalisé. En réalité, ces mesures sont indispensables à la fois à un apprentissage (institutionnalisé ou non) réussi et au renforcement de l'efficacité de la formation organisée dans le cadre du marché du travail.

Des mesures destinées à favoriser l'intégration ont été incluses dans le processus d'enseignement institutionnalisé...

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est une condition préalable fondamentale pour la réussite de l'apprentissage. C'est pourquoi les cours de langue constituent un volet important des mesures prises par les pays de l'OCDE pour aider les jeunes migrants à s'intégrer dans le système scolaire. En Italie, où tous les mineurs, qu'ils soient en situation régulière ou non, ont à la fois le droit et l'obligation d'être scolarisés, les établissements d'enseignement accueillent un nombre croissant d'immigrés. Dans ce contexte, le système scolaire a renforcé le rôle de l'apprentissage de la langue dans l'enseignement et offre un accompagnement aux enseignants qui exercent dans un contexte multiculturel.

En Suède où, comme dans d'autres pays, les enfants qui ont immigré après avoir atteint l'âge d'être scolarisés en primaire obtiennent généralement de moins bons résultats que ceux qui sont arrivés plus tôt, des mesures ciblant les enfants plus âgés lors de leur arrivée ont récemment été adoptées. Parmi ces mesures figurent une augmentation du temps d'apprentissage pour les élèves qui ont immigré récemment et un soutien des enseignants qui exercent dans des établissements accueillant une forte proportion d'élèves étrangers. Parallèlement, le gouvernement a chargé l'Agence nationale de l'éducation de renforcer les capacités des établissements primaires en mettant au point des méthodes scientifiquement validées pour aider les élèves à améliorer leurs connaissances et leurs acquis. L'Agence a sélectionné dix écoles dans lesquels un projet pilote associant plusieurs mesures axées sur l'excellence de l'enseignement sera mis en place.

En Hongrie, la Stratégie migratoire récemment adoptée insiste sur l'importance de l'enseignement dans le processus d'intégration et plaide en faveur du renforcement de la pédagogie interculturelle dans les établissements scolaires. Beaucoup d'écoles publiques se réfèrent déjà aux « Directives sur la pédagogie interculturelle pour l'enseignement aux élèves immigrés » et des efforts vont être déployés pour mettre au point une méthode commune d'évaluation des compétences et aptitudes des élèves immigrés.

... et des avancées ont été accomplies en matière de reconnaissance des compétences et d'organisation de cours passerelles

En plus d'avoir pris des mesures pour renforcer les compétences des jeunes immigrés dans le cadre du système éducatif, les pays de l'OCDE ont de plus en plus pris conscience de l'importance des compétences que les migrants apportent avec eux dans le pays d'accueil. Toutefois, ces compétences ne peuvent être pleinement utilisées sur le marché du travail que si elles sont préalablement reconnues et présentées de manière à être comprises par les employeurs. Il s'agit là d'une condition indispensable pour que les migrants puissent exploiter leurs compétences initiales et trouver un emploi correspondant à leur diplôme.

En Allemagne, le gouvernement fédéral a défini, à travers la loi relative à la reconnaissance des qualifications adoptée en 2012, des conditions qui permettent une meilleure harmonisation de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. De surcroît, la loi a étendu à l'ensemble des professions le droit légal à la reconnaissance des diplômes encadré au niveau fédéral. Par la suite, la législation sur la reconnaissance des diplômes adoptée par les *Länder* en 2013 et 2014, qui vise les professions relevant de la compétence des *Länder*, a renforcé un peu plus les possibilités de reconnaissance. Selon les premières données officielles, environ 11 000 demandes de reconnaissance ont été déposées en 2012. Le secteur de la santé est celui dans lequel le plus grand nombre de demandes a été déposé : sur les 7 500 demandes qui ont reçu une suite favorable, 6 800 concernaient ce secteur. Environ la moitié des procédures instruites portait sur des diplômes obtenus dans un pays de l'Union européenne, quelque 3 000 sur un diplôme obtenu dans un pays européen non membre de l'Union européenne et 2 300 concernaient un diplôme délivré dans un pays non européen.

En outre, le dispositif fédéral dénommé « *Integration durch Qualifizierung – IQ* » (« l'intégration par la qualification ») vise à accroître, à travers l'acquisition de qualifications, le taux de participation des adultes issus de l'immigration. Instauré en 2011 par le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, le ministère fédéral de l'Enseignement et de la Recherche et l'Agence fédérale pour l'emploi, ce dispositif a pris de l'ampleur pour devenir une structure nationale dans le cadre de laquelle environ 240 projets sont mis en œuvre par des réseaux régionaux dans chacun des 16 *Länder*. Il a récemment été élargi aux migrants dont les qualifications ne sont pas encore considérées comme équivalentes à des qualifications allemandes et qui doivent suivre une formation technique complémentaire ou des cours passerelles pour s'insérer pleinement sur le marché du travail. Quatre modules sont destinés à aider les migrants à acquérir une qualification totalement équivalente et à obtenir ainsi une certification donnant accès à une profession réglementée ou un emploi correspondant à leur qualification. Ces quatre modules sont les suivants : 1) un module axé sur les certifications permettant d'accéder à une profession réglementée – il comporte des cours de remise à niveau et une préparation aux tests de compétence et d'aptitude à passer pour exercer ces professions ; 2) un module qui élabore

et expérimente des formations de remise à niveau pour accéder à l'apprentissage ou à des formations en alternance ; 3) un module qui propose des cours passerelles aux diplômés qui souhaitent accéder à une profession non réglementée ; et 4) un module qui prépare à passer des examens externes en cas d'échec de la demande de reconnaissance.

La certification des qualifications et compétences des migrants occupe également une place importante en Autriche, où le ministre du Travail et des Affaires sociales a, en coopération avec le secrétaire d'État à l'Intégration, créé un site Internet pour guider les migrants qui souhaitent faire valider leurs diplômes. De plus, dans le cadre d'un débat public sur les moyens d'éviter que les migrants n'occupent des postes pour lesquels ils sont surqualifiés, les partenaires sociaux, le Service de l'emploi, les autorités des *Länder* et les établissements d'enseignement ont coopéré en vue de la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, comme c'est souvent aussi le cas dans d'autres pays, les migrants se heurtent à des difficultés pour accéder aux professions réglementées du fait que des règles spéciales fixent des exigences qui vont au-delà de l'obtention ou de la certification de compétences.

La formation non institutionnalisée et l'apprentissage tout au long de la vie continuent d'occuper une place centrale dans les efforts déployés pour renforcer les compétences et améliorer les perspectives d'intégration des immigrants adultes

Les compétences nécessaires pour conserver une place sur le marché du travail évoluant, les adultes doivent de plus en plus actualiser leurs compétences tout au long de leur vie active. Pour répondre à ce besoin de formation tout au long de la vie, beaucoup de pays commencent à adopter des mesures spécifiques pour faciliter la participation des immigrants à la formation tout au long de la vie.

Le gouvernement norvégien accorde beaucoup d'importance à l'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, tous les adultes de plus de 24 ans qui ont suivi une scolarité primaire et sont allés au terme du premier cycle du secondaire peuvent accéder gratuitement au deuxième cycle du secondaire pour suivre un enseignement ou une formation adaptée à leurs besoins. Ils peuvent également bénéficier d'un bilan des compétences acquises dans un cadre institutionnalisé, non institutionnalisé ou non formel et se voir délivrer un certificat de compétence. En 2015, le ministère de l'Enseignement et de la Recherche présentera au Parlement, en coopération avec le ministère du Travail et des Affaires sociales et le ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Insertion sociale, un livre blanc sur l'apprentissage tout au long de la vie et l'exclusion. Ce livre blanc vise les personnes qui sont exclues du travail et de l'emploi ou risquent de l'être en raison d'une absence de qualification ou d'une inadéquation de leurs qualifications. Les immigrants adultes constituent une proportion non négligeable de cette population et devraient donc être très représentés parmi les bénéficiaires. Par ailleurs, un plan d'action intitulé « Nous avons besoin des compétences des immigrants » a récemment été lancé pour encourager l'apprentissage tout au long de la vie parmi les migrants. Il comprend par exemple des subventions destinées 1) à favoriser le tutorat ou les stages en entreprise pour les personnes issues de l'immigration et 2) à renforcer les services régionaux et locaux d'aide à la création d'entreprise et à garantir que ces services soient plus adaptés aux besoins des immigrants.

L'Autriche a fait du renforcement des compétences parmi les jeunes qui ont quitté prématurément le système scolaire – parmi lesquels les jeunes issus de l'immigration sont surreprésentés – une priorité. Le gouvernement fédéral mais aussi les *Länder* accordent des financements pour que ces jeunes puissent obtenir un certificat de fin de scolarité et

accéder gratuitement à l'enseignement postsecondaire. L'Autriche cherche également à relever le niveau d'études des élèves qui suivent un enseignement à distance – en particulier des migrants – pour leur permettre d'accéder à un processus d'apprentissage tout au long de la vie et d'améliorer leur employabilité.

En Israël, l'Agence juive vient de lancer un nouveau programme de reclassement en faveur des immigrés. Cinq centres de reclassement régionaux proposent une formation à des diplômés de l'enseignement technique qui souhaitent renforcer leurs compétences dans les activités de haute technologie. L'Agence aide également les travailleurs immigrés à trouver un emploi dans les secteurs d'activité traditionnels. En juin 2014, le gouvernement israélien a pris la décision de recenser les obstacles à l'insertion professionnelle auxquels se heurtent les immigrés.

Conclusions

Tous les pays de l'OCDE mettent au point des mesures et des politiques d'intégration ou renforcent celles qui existent déjà. Alors que beaucoup de pays accueillant des migrants de longue date tendent désormais à faire de l'intégration de cette population une dimension transversale à prendre en compte dans tous les aspects de la vie économique et sociale, les nouveaux pays de destination définissent des stratégies ou programmes d'intégration généraux qui pourront être utilisés pour tenir compte, à l'avenir, de la dimension de l'intégration dans les politiques publiques générales.

Parallèlement à cette évolution vers la prise en compte de l'intégration dans l'action publique générale, les mesures d'intégration ciblées continuent d'être très utilisées. Elles peuvent venir en complément des mesures générales tenant compte de la dimension de l'intégration ou, dans les pays qui accueillent peu de migrants, constituer le principal outil d'intégration. Ces mesures peuvent être ciblées en fonction de critères géographiques (politiques visant les populations qui vivent dans des quartiers ou régions défavorisés) ou de caractéristiques collectives ou individuelles. De fait, sous l'effet des conflits récents, les migrants humanitaires et les réfugiés constituent l'un des principaux groupes bénéficiaires des mesures en faveur des migrants.

Beaucoup de pays accordent de plus en plus d'importance au rôle de l'insertion professionnelle dans le processus d'intégration ainsi qu'à la nécessité de favoriser l'acquisition de qualifications et leur reconnaissance pour faciliter l'accès au marché du travail. L'accent a notamment été mis sur la reconnaissance des qualifications étrangères – pour ceux qui sont titulaires d'un diplôme mais ont des difficultés à le faire prendre en considération sur le marché du travail – et sur l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les personnes dépourvues de qualifications de base. De ce point de vue, s'agissant des immigrés arrivés dans le pays d'accueil à l'âge adulte, les politiques menées dans le domaine de l'éducation et celles conduites dans le champ de l'insertion professionnelle sont de plus en plus étroitement liées.

Bibliographie

OCDE (2012), *Perspectives des migrations internationales 2012*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2012-fr.

OCDE (2014), *Perspectives de l'emploi 2014*, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2014-fr.

OCDE (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.

ANNEXE 2.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 2.A1.1. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes et femmes																																	
		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2010 T1	73.4	71.0	63.6	70.6	80.3	..	64.1	71.8	74.1	58.9	59.4	66.7	64.5	69.6	59.0	53.9	59.8	77.1	57.5	56.0	60.5	59.4	75.8	75.6	74.0	57.9	65.3	58.0	66.3	72.5	43.6	64.6
	2010 T2	73.8	71.7	63.1	73.0	79.9	..	64.8	72.4	74.9	59.2	60.2	69.5	64.9	69.8	59.1	54.7	59.9	79.2	58.7	56.4	60.3	60.4	76.2	76.5	73.4	59.0	65.0	58.6	66.4	74.8	47.3	65.3
	2010 T3	74.0	72.9	63.6	73.5	80.2	..	65.3	72.7	75.1	59.4	62.7	69.7	65.3	70.4	58.6	55.3	60.0	79.9	58.7	55.9	62.0	60.0	76.4	76.2	73.7	59.7	64.8	59.2	66.6	75.9	47.4	65.6
	2010 T4	74.4	72.4	64.2	72.6	80.5	..	65.4	73.2	74.3	59.1	63.8	68.1	64.4	70.0	57.3	55.1	59.2	77.9	59.1	56.4	59.9	59.2	76.3	76.0	73.8	59.2	64.6	59.3	65.9	74.6	46.4	65.2
	2010	73.9	72.0	63.6	72.4	80.3	..	64.9	72.5	74.6	59.2	61.5	68.5	64.8	70.0	58.5	54.8	59.7	78.5	58.5	56.2	60.7	59.7	76.2	76.1	73.7	59.0	64.9	58.8	66.3	74.4	46.2	65.2
	2011 T1	73.8	71.3	63.0	71.3	80.9	..	64.9	72.9	74.3	58.6	63.6	67.6	64.3	69.8	56.1	54.2	58.6	77.4	59.0	56.1	60.0	59.1	76.0	75.5	73.5	58.5	64.0	58.9	64.0	74.4	46.0	64.6
	2011 T2	74.0	72.1	64.3	73.5	81.1	..	65.7	73.6	74.9	59.2	65.0	70.4	64.9	69.7	55.5	55.3	59.1	79.9	59.5	56.3	58.8	59.9	76.5	75.8	73.1	59.4	64.0	59.4	64.6	76.5	49.2	65.1
	2011 T3	73.8	73.4	63.5	73.9	80.7	..	66.1	74.0	75.2	58.9	67.4	70.7	65.3	69.8	54.7	55.9	58.6	79.5	59.0	56.2	60.5	60.1	76.8	76.4	73.2	59.8	63.5	59.7	65.4	77.4	49.9	65.4
	2011 T4	73.9	72.2	64.0	72.6	81.4	..	66.1	74.7	74.5	58.0	66.0	68.9	64.7	70.1	52.8	55.8	59.0	78.2	59.1	56.3	58.8	61.2	77.0	76.2	73.8	59.6	61.9	59.3	64.7	75.6	48.3	65.3
	2011	73.9	72.3	63.7	72.8	81.0	56.8	65.7	73.8	74.7	58.7	65.5	69.4	64.8	69.8	54.8	55.3	58.8	78.7	59.2	56.2	59.5	60.1	76.6	76.0	73.4	59.3	63.4	59.3	64.7	76.0	48.4	65.1
	2012 T1	73.3	71.6	63.5	71.2	80.6	..	65.6	73.4	73.9	56.9	65.9	68.2	64.3	70.0	51.9	55.0	58.8	77.4	..	56.0	58.8	60.1	76.7	76.2	73.3	58.8	61.4	59.6	64.0	74.8	46.3	64.7
	2012 T2	73.8	72.6	63.9	73.4	80.5	..	66.5	73.8	74.4	56.9	67.0	70.7	65.0	70.3	51.4	56.3	58.7	80.9	..	56.5	60.6	61.4	76.8	76.7	72.8	59.7	61.5	59.8	63.8	76.6	49.9	65.7
	2012 T3	73.6	73.6	64.1	73.7	81.1	..	67.0	74.3	74.4	56.5	68.3	70.9	65.3	70.8	50.5	57.4	59.0	81.7	..	56.3	62.2	61.5	77.0	76.7	72.2	60.2	61.1	60.1	64.3	77.6	49.9	66.0
	2012 T4	73.9	72.9	63.8	72.8	81.3	..	67.0	74.5	74.0	55.7	67.4	68.7	64.8	71.2	49.9	57.1	59.3	79.3	..	56.0	61.3	60.8	76.9	76.2	71.9	60.0	59.7	59.3	64.2	75.9	49.6	65.9
	2012	73.7	72.7	63.8	72.8	80.9	..	66.5	74.0	74.2	56.5	67.1	69.6	64.9	70.6	50.9	56.4	58.9	79.8	..	56.2	60.7	60.9	76.9	76.5	72.5	59.7	60.9	59.7	64.1	76.2	48.9	65.6
	2013 T1	73.2	71.8	63.0	71.6	81.3	..	66.8	73.9	73.5	55.0	67.1	67.7	64.6	70.7	48.8	55.8	59.4	78.1	..	55.0	59.5	60.0	76.3	76.0	72.7	58.7	59.1	59.8	62.8	75.5	47.9	65.0
	2013 T2	73.5	73.0	64.1	73.4	80.7	..	67.8	74.5	74.3	55.4	69.1	70.5	65.2	70.8	49.2	57.7	60.2	81.9	..	55.3	60.4	61.1	76.4	76.5	72.5	59.8	60.2	59.8	63.2	77.4	50.8	65.9
	2013 T3	73.3	73.8	64.1	73.8	80.8	..	68.0	74.7	74.4	56.0	69.0	70.3	65.6	71.4	49.1	58.7	60.9	84.3	..	55.2	59.3	60.9	76.4	76.6	73.6	60.7	61.0	60.0	64.7	78.7	50.3	66.2
	2013 T4	73.4	72.8	63.3	73.0	81.9	..	68.2	75.1	73.6	55.8	68.6	68.2	65.0	71.6	48.4	59.2	61.4	81.1	..	55.3	61.9	61.6	76.1	75.9	74.7	60.8	61.4	59.8	63.5	77.2	49.2	65.8
	2013	73.3	72.8	63.6	73.0	81.2	58.1	67.7	74.5	73.9	55.6	68.5	69.2	65.1	71.1	48.9	57.9	60.5	81.2	..	55.2	60.3	60.9	76.3	76.3	73.4	60.0	60.4	59.8	63.5	77.2	49.6	65.7
2014 T1	72.6	71.8	63.2	71.6	80.8	..	67.9	74.4	72.8	55.6	68.1	67.7	64.9	71.8	48.6	60.5	60.8	79.4	..	54.8	62.6	60.4	75.2	75.5	75.0	60.3	61.1	60.2	62.9	76.3	48.0	65.6	
2014 T2	72.9	72.5	63.5	73.3	80.9	..	68.5	74.7	74.0	56.6	70.4	70.6	65.5	72.1	49.3	61.2	61.4	82.8	..	55.2	60.3	60.5	75.4	76.6	74.7	61.3	62.2	60.7	64.9	78.0	50.9	66.8	
2014 T3	72.6	73.3	64.1	73.9	81.3	..	69.3	75.2	74.9	57.1	70.3	70.4	65.5	72.7	50.0	62.4	62.4	83.0	..	55.5	61.3	60.4	76.2	76.5	75.0	62.5	63.0	61.3	65.3	79.3	50.3	66.8	
2014 T4	72.9	72.7	64.3	72.9	82.9	..	69.7	75.3	74.9	57.3	70.2	68.3	65.2	73.0	49.4	62.4	62.9	81.6	..	55.7	61.8	60.5	76.2	75.9	76.1	62.6	62.5	61.6	65.0	77.2	49.3	66.9	
2014	72.7	72.6	63.8	72.9	81.5	..	68.9	74.9	74.2	56.6	69.8	69.2	65.3	72.4	49.3	61.6	61.9	81.7	..	55.3	61.5	60.4	75.7	76.1	75.2	61.7	62.2	60.9	64.5	77.7	49.6	66.5	
Nés à l'étranger	2010 T1	67.9	63.2	51.8	67.9	72.3	..	65.5	62.7	63.2	56.8	57.5	61.6	56.9	64.9	63.8	64.3	59.8	75.8	63.2	61.3	70.1	48.4	62.8	69.4	68.2	47.0	68.5	55.9	66.8	60.4	47.9	66.1
	2010 T2	67.7	64.6	52.5	69.0	75.3	..	67.5	64.3	63.3	57.4	56.7	61.9	58.5	65.8	63.9	65.8	60.1	77.0	65.3	62.5	69.1	49.8	64.5	69.1	67.8	48.2	69.2	56.2	67.1	60.8	49.6	68.8
	2010 T3	68.5	66.4	53.2	69.3	75.8	..	69.8	65.4	64.3	58.2	59.5	59.5	58.1	67.0	64.5	66.3	59.0	71.7	65.3	62.4	71.1	49.8	65.0	68.6	67.9	54.7	69.0	55.9	63.1	62.4	49.7	68.2
	2010 T4	69.9	66.1	54.5	68.8	74.9	..	69.8	64.2	63.2	56.7	63.8	59.0	57.9	66.4	61.9	63.9	58.0	74.7	64.9	61.0	71.7	50.4	65.2	68.5	69.3	53.1	68.4	57.9	64.1	61.2	50.9	67.4
	2010	68.5	65.1	53.0	68.8	74.6	..	68.1	64.1	63.5	57.3	59.4	60.5	57.9	66.0	63.6	65.1	59.3	74.8	64.7	61.8	70.7	49.2	64.4	68.9	68.3	50.4	68.8	56.5	65.3	61.2	49.5	67.6
	2011 T1	69.9	64.3	52.4	67.8	74.0	..	68.4	65.4	59.7	55.0	61.3	57.5	57.7	66.4	59.1	61.7	57.8	74.7	64.9	61.6	72.3	50.2	64.1	68.2	70.6	54.1	66.8	58.3	61.7	61.2	49.4	66.7
	2011 T2	69.6	65.9	52.9	69.0	75.7	..	67.8	67.3	61.6	56.2	60.9	62.6	58.5	66.5	60.2	61.7	59.4	77.9	66.4	63.0	69.4	52.1	62.7	70.7	70.2	55.6	69.0	58.6	63.1	62.1	49.8	67.8
	2011 T3	69.9	66.5	52.0	69.5	76.1	..	67.1	67.6	63.4	55.0	67.7	61.8	57.7	66.6	57.8	63.3	59.7	80.4	66.0	61.3	70.0	54.9	63.1	71.4	69.6	56.5	69.2	60.0	61.6	63.3	49.0	67.5
	2011 T4	69.7	65.7	53.0	69.0	76.1	..	67.8	67.4	61.8	53.1	66.3	62.8	56.3	65.7	54.9	63.6	58.9	72.9	65.8	59.8	69.7	54.4	64.4	70.4	70.8	55.1	68.8	61.0	61.2	63.2	50.5	68.2
	2011	69.8	65.6	52.6	68.8	75.5	68.1	67.8	66.9	61.7	54.8	64.1	61.1	57.6	66.3	58.1	62.6	59.0	76.3	65.8	61.4	70.3	52.9	63.6	70.2	70.3	55.2	68.4	59.4	61.9	62.5	49.7	67.5
	2012 T1	69.9	64.6	51.8	68.5	75.4	..	66.3	66.8	60.8	51.7	66.5	61.7	56.8	65.0	50.9	62.1	58.1	75.6	..	59.5	70.8	52.1	63.5	69.3	71.0	58.1	67.5	60.7	63.5	61.8	45.2	67.0
	2012 T2	69.9	66.3	51.7	70.2	76.4	..	66																									

Tableau 2.A1.1. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14 (suite)

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	MLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays																																	
2010 T1	78.6	74.9	68.3	71.4	85.1	..	72.2	75.8	75.3	65.5	57.1	67.2	68.0	73.6	70.5	58.4	63.3	78.6	60.6	66.7	67.6	77.6	80.9	77.2	79.2	64.0	69.7	64.3	69.8	73.9	63.7	67.0	
2010 T2	79.0	76.6	68.3	74.8	85.1	..	73.3	76.5	76.2	65.9	58.9	70.4	68.4	74.2	70.3	59.6	63.5	81.3	62.0	66.9	67.6	78.5	81.2	78.1	78.7	65.2	69.2	65.2	68.9	76.3	67.8	68.5	
2010 T3	79.3	78.0	68.6	76.4	85.4	..	74.1	77.0	77.4	66.0	65.2	71.4	68.9	75.1	69.7	60.6	63.8	81.9	62.0	66.4	70.5	78.2	81.4	78.2	79.4	66.3	69.4	65.5	70.3	77.6	68.3	69.2	
2010 T4	79.9	77.5	68.7	74.5	85.6	..	73.9	77.4	77.1	65.1	66.2	69.1	68.4	74.6	68.0	60.3	62.5	80.3	61.5	66.6	67.7	77.3	81.1	77.8	79.2	65.9	69.2	65.7	69.3	76.3	67.2	68.2	
2010	79.2	76.7	68.5	74.3	85.3	..	73.4	76.7	76.5	65.6	61.9	69.5	68.4	74.4	69.6	59.7	63.5	80.6	61.5	66.6	67.4	77.9	81.2	77.8	79.1	65.3	69.4	65.2	69.6	76.0	66.7	68.2	
2011 T1	79.2	75.3	67.5	72.6	85.7	..	72.9	76.9	76.5	64.6	65.8	68.8	68.1	74.0	66.4	59.0	62.1	78.2	61.6	66.2	67.7	77.3	80.6	76.8	78.7	64.7	68.2	65.3	67.2	75.9	66.7	67.2	
2011 T2	79.1	76.8	69.1	75.5	85.6	..	74.0	77.6	77.0	64.8	66.7	72.0	68.7	74.0	66.0	60.6	62.4	80.7	62.8	66.5	68.6	77.8	80.9	77.3	78.6	66.0	67.9	66.2	67.3	78.0	69.9	68.4	
2011 T3	78.5	78.2	67.4	77.1	86.0	..	74.4	78.1	77.7	64.8	69.8	72.1	69.1	74.2	64.8	61.4	62.2	81.9	63.0	66.6	66.0	78.2	81.4	78.3	78.6	66.0	68.0	66.5	68.5	79.0	71.3	69.2	
2011 T4	78.9	77.0	68.7	74.7	86.0	..	74.2	78.8	77.0	63.4	67.9	70.1	68.2	74.3	62.3	61.1	62.5	81.6	62.0	66.0	64.4	78.6	81.5	78.0	78.9	66.3	65.7	66.2	67.5	77.1	69.5	68.8	
2011	78.9	76.8	68.2	75.0	85.8	70.7	73.9	77.9	77.1	64.4	67.5	70.8	68.5	74.1	64.9	60.5	62.3	80.6	62.3	66.3	65.9	78.0	81.1	77.6	78.7	66.0	67.5	66.1	67.6	77.5	69.4	68.4	
2012 T1	78.3	75.3	68.1	72.5	85.2	..	73.5	77.3	75.8	61.8	67.5	68.9	67.7	74.0	61.3	59.8	61.8	79.3	..	65.4	63.9	77.8	81.0	77.8	78.7	65.1	67.8	65.1	64.8	66.4	66.1	68.0	
2012 T2	78.6	77.0	68.8	75.7	85.3	..	74.5	77.8	76.3	61.7	68.3	71.8	68.4	74.5	60.8	61.2	62.0	82.5	..	65.8	66.9	79.0	81.2	78.2	77.9	66.4	64.9	66.6	66.5	77.6	70.0	69.4	
2012 T3	78.1	77.7	68.4	76.9	85.9	..	75.1	78.5	76.5	61.5	71.5	71.9	68.8	75.1	60.0	62.3	83.5	..	66.0	66.8	79.2	81.1	78.4	76.8	67.1	64.1	67.2	67.8	78.8	70.7	70.2		
2012 T4	78.8	77.1	67.5	74.9	86.2	..	74.8	78.6	76.6	60.4	70.8	69.9	68.0	75.3	59.1	62.3	82.6	80.5	..	65.3	67.6	78.3	80.8	77.5	77.2	66.6	62.8	66.4	67.6	77.2	70.0	69.7	
2012	78.4	76.8	68.2	75.0	85.6	..	74.5	77.3	76.0	59.6	69.9	67.9	67.6	74.5	57.9	60.5	63.3	79.5	..	64.0	64.0	77.7	79.8	77.1	77.8	65.2	61.9	66.5	65.7	76.7	67.5	68.5	
2013 T1	78.1	75.3	67.0	72.7	85.5	..	74.5	77.1	76.1	60.3	61.4	69.5	70.6	68.2	74.7	60.3	61.4	82.3	81.4	..	65.6	66.3	78.6	81.0	78.0	67.7	66.3	64.2	66.7	67.0	77.4	69.2	69.3
2013 T2	78.2	76.9	68.7	75.3	84.9	..	75.6	78.1	76.3	60.1	71.6	71.4	68.3	74.8	58.4	63.4	84.0	83.7	..	64.2	64.8	78.3	80.1	78.0	77.7	66.9	63.1	66.6	66.2	78.2	70.6	69.5	
2013 T3	78.0	77.7	67.4	76.6	85.0	..	76.0	78.3	75.9	61.0	72.4	71.8	68.6	75.5	58.4	64.7	65.1	87.1	..	64.4	66.1	78.3	80.3	78.3	78.2	67.5	64.2	66.5	66.0	80.1	70.8	70.1	
2013 T4	77.9	76.9	67.1	74.9	85.5	..	76.0	78.7	75.8	60.5	71.2	68.8	67.8	75.8	57.4	65.0	85.9	83.3	..	64.1	66.6	79.0	80.1	77.1	79.3	67.2	64.5	65.7	66.8	78.2	69.3	69.2	
2013	78.0	76.7	67.5	74.9	85.2	71.0	75.5	78.1	76.0	60.3	71.3	70.0	68.1	75.2	58.0	63.4	84.6	83.2	..	64.2	66.3	78.3	80.1	77.6	79.3	67.2	64.5	65.7	66.8	78.2	69.3	69.2	
2014 T1	77.4	75.1	66.7	72.9	84.3	..	75.7	77.8	75.2	60.3	73.1	71.0	68.4	76.1	58.0	67.0	65.7	86.1	..	63.4	68.4	78.0	79.5	76.8	80.0	66.2	64.0	66.2	65.4	77.0	68.0	68.6	
2014 T2	77.3	76.1	66.7	75.1	84.4	..	76.7	77.9	76.5	61.3	73.1	71.0	68.4	76.1	58.0	67.0	65.7	86.1	..	64.1	65.4	77.9	79.8	78.0	80.0	67.9	65.5	67.3	67.8	78.8	71.0	70.7	
2014 T3	76.8	77.4	66.9	76.6	84.9	..	77.4	78.9	77.4	62.4	73.2	70.0	68.7	76.9	58.6	68.7	67.3	85.0	..	64.7	65.2	78.2	80.4	78.0	79.5	69.4	66.5	68.2	68.9	80.0	70.6	71.2	
2014 T4	77.1	76.2	67.4	74.9	85.5	..	77.4	78.7	76.8	62.2	73.8	69.0	67.9	76.9	57.7	68.3	67.7	83.1	..	64.3	67.6	78.4	80.2	76.8	80.5	69.2	65.8	68.5	68.5	78.3	68.9	70.3	
2014	77.2	76.2	66.9	74.9	84.8	..	76.8	78.3	76.5	61.5	72.8	69.7	68.1	76.4	57.9	67.6	65.5	84.1	..	64.1	66.6	78.2	80.0	77.4	80.0	68.2	65.4	67.6	67.5	78.5	69.6	70.2	
Nés à l'étranger																																	
2010 T1	76.7	69.2	58.7	72.6	79.7	..	76.1	71.2	71.6	54.8	57.8	54.8	66.3	65.1	62.8	69.5	64.9	..	67.0	74.5	64.4	69.2	73.0	76.2	59.6	73.2	59.6	73.2	70.5	66.6	61.5	75.2	
2010 T2	76.2	71.8	61.6	74.3	84.0	..	78.9	72.8	65.4	60.3	57.3	68.6	67.1	74.0	76.3	68.3	65.9	..	70.4	76.4	77.4	65.9	71.9	73.4	75.2	60.1	74.6	70.5	66.9	64.3	78.8		
2010 T3	76.7	74.1	62.1	75.7	84.5	..	81.3	74.2	64.5	61.8	59.4	65.0	67.4	76.1	76.9	68.0	64.6	74.2	70.5	78.0	79.7	69.1	72.5	72.3	75.7	64.8	74.5	74.9	69.9	68.1	66.1	78.7	
2010 T4	78.2	73.5	63.4	75.4	83.0	..	80.5	73.3	67.4	60.3	70.5	65.1	66.5	76.0	74.8	70.0	63.3	70.7	69.4	75.3	80.1	70.4	73.2	72.3	76.7	59.8	73.5	73.8	69.4	67.5	66.3	76.8	
2010	77.0	72.2	61.4	74.5	82.8	..	79.1	72.9	67.1	60.3	60.5	66.2	66.5	74.8	76.3	69.0	64.6	74.6	69.3	76.1	78.9	67.4	71.7	72.7	75.9	58.8	74.0	74.5	70.3	67.0	64.5	77.4	
2011 T1	78.7	70.5	60.9	73.7	82.4	..	80.7	74.5	63.2	58.4	68.2	64.3	65.8	75.3	71.3	66.9	62.2	68.0	68.9	74.6	80.5	67.9	70.5	70.8	78.4	59.8	69.2	71.0	66.7	66.3	64.6	76.7	
2011 T2	77.8	74.3	60.4	75.6	84.4	..	80.5	76.5	66.4	58.9	64.6	68.1	66.3	75.6	71.6	70.1	64.1	79.1	71.6	77.8	77.3	68.7	69.8	74.5	76.2	58.7	70.8	74.8	69.8	67.5	67.1	78.5	
2011 T3	78.2	75.2	61.9	76.0	85.4	..	79.6	76.5	67.7	58.0	72.9	66.6	66.2	75.3	69.9	75.5	65.3	87.6	..	71.9	76.3	79.4	67.0	71.1	75.1	76.5	63.4	71.2	75.7	69.2	68.7	65.4	78.4

Tableau 2.A1.1. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14 (suite)

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Femmes

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	MLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
2010 T1	68.1	67.0	58.9	69.8	75.5	..	55.8	67.7	72.9	52.2	61.6	66.2	61.0	65.7	47.8	49.6	56.2	75.4	54.3	45.2	53.1	42.9	70.6	74.1	69.0	51.9	61.0	51.7	62.6	71.1	24.2	62.3	
2010 T2	68.6	66.8	57.7	71.2	74.6	..	56.2	66.1	73.5	52.2	61.5	68.6	61.4	65.5	48.2	49.9	56.4	76.9	55.4	46.0	53.2	43.9	71.1	74.7	68.5	52.9	60.9	52.1	63.7	73.1	27.3	62.3	
2010 T3	68.6	67.9	58.6	70.5	74.8	..	56.4	66.3	72.7	52.5	60.2	68.1	61.8	65.7	47.8	50.3	56.2	77.8	55.4	45.4	53.3	43.5	71.2	74.2	68.3	53.2	60.4	52.9	62.6	74.1	27.0	62.1	
2010 T4	68.9	67.3	59.5	70.6	75.3	..	56.8	69.0	71.2	52.9	61.4	67.0	60.5	65.5	46.8	50.2	55.9	75.4	56.7	46.1	51.4	42.7	71.4	74.1	68.8	52.6	60.3	53.0	62.4	72.8	26.1	62.2	
2010	68.5	67.3	59.5	70.5	75.1	..	56.7	68.3	72.6	52.5	61.2	67.5	61.2	65.6	46.7	50.0	56.2	76.4	55.5	45.7	52.8	43.2	71.1	74.3	68.6	52.6	60.7	52.4	62.8	72.8	26.1	62.2	
2011 T1	68.2	67.4	58.4	70.0	75.9	..	56.3	68.8	71.9	52.4	61.5	66.4	60.5	65.6	45.9	49.5	55.2	76.6	56.3	45.8	52.4	42.5	71.2	74.2	68.6	52.4	59.9	52.3	60.6	72.8	25.9	62.0	
2011 T2	68.9	67.5	59.4	71.4	76.4	..	57.2	69.6	72.8	53.3	63.3	68.8	61.3	65.4	45.2	50.2	55.8	79.1	56.2	46.2	51.8	43.5	72.0	74.4	68.0	52.8	60.3	52.7	61.7	74.9	29.0	61.9	
2011 T3	69.1	68.7	59.5	70.6	75.2	..	57.6	69.9	72.7	52.8	65.0	69.2	61.6	65.5	44.7	50.6	57.0	74.0	54.9	45.7	54.7	43.6	72.1	74.3	68.1	52.8	59.2	52.9	62.2	75.8	28.9	61.7	
2011 T4	69.0	67.5	59.3	70.4	76.6	..	57.8	70.5	71.8	52.4	64.1	67.7	61.4	65.4	43.4	50.7	55.6	74.6	56.1	46.6	53.1	45.4	72.4	74.2	69.0	52.8	58.2	52.4	61.9	74.1	27.6	61.9	
2011	68.8	67.8	59.1	70.6	76.0	44.1	57.3	69.7	72.3	52.7	63.5	68.0	61.2	65.6	44.8	50.2	55.4	76.9	55.9	46.1	53.0	43.7	71.9	74.3	68.4	52.7	59.4	52.6	61.6	74.4	27.9	61.9	
2012 T1	68.4	67.9	58.8	69.9	75.9	..	57.5	69.3	71.9	51.8	64.3	67.5	61.0	66.1	42.6	50.4	54.9	75.5	..	46.5	53.4	43.9	72.3	74.5	68.1	52.6	58.2	52.7	61.9	73.6	28.5	61.6	
2012 T2	69.0	68.1	58.9	71.2	75.7	..	58.2	69.7	72.5	51.9	65.7	69.5	61.7	66.1	42.1	51.6	55.4	79.3	..	47.1	54.0	45.4	72.4	75.1	67.9	53.1	58.4	52.9	60.9	75.5	29.8	62.1	
2012 T3	68.9	69.4	59.7	70.5	76.3	..	58.7	70.0	72.2	51.2	65.1	69.9	61.9	66.5	41.3	52.6	55.2	79.8	..	46.4	57.4	45.3	72.7	74.9	67.8	53.4	58.2	52.9	60.7	76.4	29.2	62.0	
2012 T4	69.0	68.7	60.0	70.7	76.3	..	59.0	70.4	71.3	50.7	64.0	67.6	61.7	67.1	41.0	52.0	56.0	78.0	..	46.6	54.7	44.9	73.0	74.8	67.0	53.4	58.8	52.2	60.6	74.6	29.1	62.3	
2012	68.8	68.5	59.4	70.6	76.0	..	58.3	69.8	72.0	51.4	64.8	68.6	61.6	66.4	41.8	51.7	55.4	78.2	..	46.7	54.9	44.9	72.6	74.8	67.7	53.1	57.9	52.7	61.0	75.0	28.7	62.0	
2013 T1	68.2	68.3	58.9	70.4	77.0	..	58.9	70.4	70.8	50.2	64.4	67.6	61.6	66.9	40.0	51.3	55.6	76.6	..	45.9	54.7	43.9	72.6	74.8	68.0	52.3	56.4	53.0	59.9	74.3	28.3	61.6	
2013 T2	68.8	69.0	59.5	71.5	76.5	..	59.7	70.7	72.2	50.6	66.5	69.6	62.2	66.8	40.3	52.2	56.4	80.0	..	46.3	55.7	45.4	72.5	74.8	67.7	53.0	57.4	53.0	60.0	76.2	31.0	62.4	
2013 T3	68.5	69.8	60.8	71.0	76.4	..	59.8	71.0	72.8	50.9	65.6	68.8	62.7	67.2	40.1	52.8	56.7	81.4	..	45.8	52.4	45.0	72.3	74.9	69.2	54.0	57.9	53.5	61.2	71.1	29.9	62.4	
2013 T4	68.8	68.6	59.5	71.2	78.1	..	60.2	71.3	71.2	51.1	66.1	67.7	62.3	67.5	39.5	53.6	56.7	78.9	..	46.3	57.3	45.7	72.0	74.7	70.3	54.4	58.4	53.8	60.0	76.1	29.1	62.5	
2013	68.6	68.9	59.6	71.0	77.0	46.6	59.2	70.8	71.7	50.7	65.7	68.4	62.3	67.1	40.0	52.5	56.4	79.1	..	46.1	55.0	45.0	72.4	74.8	68.8	53.4	57.6	53.3	60.3	75.9	29.6	62.2	
2014 T1	67.7	68.5	59.6	70.2	77.1	..	59.9	71.0	70.4	51.0	65.3	67.4	62.4	68.0	40.2	54.8	56.5	76.7	..	46.0	56.5	44.3	70.7	74.1	70.1	54.3	58.4	54.0	60.3	75.5	28.0	62.7	
2014 T2	68.5	68.9	60.2	71.5	77.2	..	60.2	71.5	71.4	51.7	67.8	70.2	62.7	68.1	40.8	55.5	57.0	79.5	..	46.3	55.0	44.5	71.0	75.2	69.7	54.7	59.1	54.1	61.9	77.1	30.7	63.1	
2014 T3	68.3	69.2	61.2	71.1	77.6	..	60.9	71.4	72.4	51.6	67.4	69.9	62.4	68.4	41.5	56.4	57.6	80.9	..	46.3	57.3	44.0	71.8	75.0	70.6	55.7	59.6	54.3	61.6	78.6	29.9	62.6	
2014 T4	68.5	69.1	61.1	70.9	80.2	..	61.9	71.9	73.0	52.3	66.8	67.7	62.5	69.0	41.3	56.6	58.2	80.1	..	46.9	55.9	44.2	71.2	75.0	72.0	56.1	59.5	54.6	61.2	76.1	29.5	63.5	
2014	68.3	68.9	60.5	70.9	78.0	..	60.7	71.4	71.8	51.7	66.8	68.8	62.5	68.4	40.9	55.8	57.3	79.3	..	46.4	56.1	44.3	71.4	74.8	70.6	55.2	59.1	54.3	61.3	76.8	29.5	63.0	
2010 T1	59.2	57.8	45.3	63.5	65.0	..	54.4	54.5	56.1	59.4	59.6	57.1	49.2	57.4	50.2	50.3	54.9	76.0	59.9	50.2	51.9	33.1	57.3	65.7	60.5	36.5	64.7	39.5	62.0	55.7	27.4	56.6	
2010 T2	59.4	58.1	44.1	64.0	66.9	..	55.0	56.0	61.5	54.5	56.1	55.5	50.9	51.7	63.8	54.7	75.7	60.7	60.7	50.8	61.5	32.7	57.8	64.6	60.7	38.4	64.6	39.9	63.4	55.3	28.0	58.1	
2010 T3	60.6	59.4	44.5	63.2	67.5	..	57.3	56.9	64.2	54.7	59.5	54.3	49.5	58.4	52.3	64.9	53.6	69.5	60.6	49.2	62.6	29.7	58.1	64.7	60.7	54.7	64.1	36.5	56.2	57.3	26.7	57.4	
2010 T4	61.8	59.4	46.3	62.7	67.1	..	58.3	55.6	60.1	53.3	58.7	57.7	50.0	57.7	49.4	58.7	52.9	78.7	61.1	49.1	63.6	30.0	57.9	64.5	62.3	46.9	64.0	39.9	58.0	55.5	29.3	57.7	
2010	60.3	58.7	45.0	63.3	66.6	..	56.2	55.7	60.6	54.3	58.5	55.1	49.8	57.9	50.9	61.9	54.0	75.0	60.5	49.8	62.4	31.5	57.8	64.8	61.0	43.4	64.3	38.9	59.8	55.6	27.8	57.4	
2011 T1	61.4	58.6	44.6	62.5	65.9	..	55.3	57.0	57.0	51.9	55.6	51.0	50.4	58.3	47.4	57.4	53.5	78.1	61.4	50.8	63.6	31.9	58.2	65.5	63.0	47.6	64.7	45.3	55.7	56.6	27.3	56.4	
2011 T2	61.5	58.3	45.7	62.9	67.3	..	53.7	58.8	57.7	53.7	58.0	57.4	51.3	58.1	49.0	55.0	54.8	76.7	61.7	50.7	61.1	34.5	56.5	66.9	64.6	52.4	67.5	43.2	55.3	57.3	26.1	56.5	
2011 T3	61.7	58.8	42.7	63.3	67.1	..	53.2	59.3	59.6	52.2	63.5	57.1	50.1	58.4	46.2	52.9	54.3	..	61.0	48.9	60.3	42.4	55.9	67.7	63.2	50.5	67.7	63.2	50.5	53.3	58.4	26.7	56.1
2011 T4	61.5	58.7	44.8	63.3																													

Tableau 2.A1.2. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14

Pourcentages de la population active âgée de 15 à 64 ans

Hommes et femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays	2010 T1	5.8	4.3	7.1	8.4	3.5	..	8.1	7.2	7.3	17.9	19.8	9.1	9.0	7.9	11.6	12.0	12.8	6.9	7.3	8.7	2.6	5.5	4.3	3.2	6.5	10.7	10.9	15.2	7.0	8.3	13.2	10.5	
	2010 T2	5.3	4.1	6.7	7.6	3.1	..	7.2	6.3	6.8	18.1	18.0	9.3	8.3	7.6	11.7	11.4	13.6	8.6	6.4	8.0	-	5.3	3.9	3.3	6.5	9.6	10.9	14.4	7.0	8.3	10.0	9.9	
	2010 T3	5.0	4.1	7.0	7.7	3.7	..	7.2	6.1	6.6	17.8	14.0	6.9	8.4	7.9	12.4	11.0	13.6	6.0	7.7	7.3	2.7	5.8	3.8	2.9	6.3	9.2	11.2	14.2	7.0	6.6	10.3	9.8	
	2010 T4	4.9	3.7	6.6	6.8	3.1	..	7.0	5.8	6.8	18.3	13.3	7.2	8.7	7.7	14.2	11.0	13.7	7.2	6.8	8.3	4.0	5.4	3.8	2.7	6.7	9.4	11.2	13.9	7.7	6.1	9.9	9.2	
	2010	5.3	4.1	6.9	7.6	3.3	..	7.4	6.3	6.9	18.0	16.3	8.1	8.6	7.8	12.4	11.3	13.4	7.2	7.1	8.1	3.0	5.5	4.0	3.0	6.5	9.7	11.0	14.4	7.2	7.3	10.8	9.9	
	2011 T1	5.6	4.0	5.9	7.9	3.2	..	7.2	6.1	7.3	19.1	14.0	8.4	8.7	7.7	15.7	11.9	13.8	7.3	5.9	8.3	3.5	5.3	3.9	2.7	7.1	10.2	12.3	14.0	8.1	6.8	10.5	9.6	
	2011 T2	5.0	3.7	5.1	7.2	2.6	..	6.8	5.3	6.6	18.7	12.6	8.7	7.9	7.8	16.4	11.0	14.3	8.2	5.5	7.4	2.8	5.4	3.5	3.0	6.7	9.6	12.3	13.3	7.5	7.1	8.6	9.2	
	2011 T3	5.1	3.4	6.5	7.0	3.4	..	6.5	5.2	6.8	19.3	10.4	6.5	8.3	8.4	17.7	10.8	14.9	5.8	6.8	7.4	-	5.7	3.6	2.7	6.4	9.4	12.7	13.2	7.7	5.5	8.4	9.4	
	2011 T4	5.1	3.9	5.8	6.5	3.0	..	6.5	4.8	6.8	20.4	11.0	6.6	8.8	8.1	20.6	10.8	14.2	5.5	5.9	9.0	4.0	5.0	4.1	2.5	6.4	9.8	14.4	14.1	8.6	5.8	8.2	8.5	
	2011	5.2	3.7	5.8	7.2	3.0	..	6.8	5.3	6.9	19.4	12.0	7.6	8.4	8.0	17.6	11.1	14.3	6.7	6.0	8.0	3.4	5.4	3.8	2.7	6.7	9.8	12.9	13.7	8.0	6.3	8.9	9.2	
	2012 T1	5.8	3.9	5.4	7.6	3.1	..	7.1	5.3	7.3	21.9	11.5	7.8	9.1	8.0	22.1	12.0	14.6	6.6	..	10.4	4.6	5.1	4.5	2.6	7.2	10.7	15.2	14.1	8.5	6.7	9.5	8.8	
	2012 T2	5.2	4.1	5.5	7.0	2.7	..	6.7	4.9	7.1	22.4	9.9	8.5	8.6	7.9	23.0	11.1	14.7	6.8	..	10.2	3.2	4.9	4.4	2.8	6.8	10.0	15.3	13.7	8.1	7.3	7.4	8.3	
	2012 T3	5.2	4.4	6.2	7.1	3.6	..	7.0	4.9	6.7	23.2	9.2	6.9	9.0	8.0	24.2	10.6	14.8	4.5	..	9.6	3.8	5.3	4.5	2.7	7.3	10.0	16.2	13.7	9.1	5.9	7.9	8.4	
	2012 T4	5.1	4.0	6.5	6.4	3.2	..	7.2	4.6	6.3	23.9	8.9	6.8	9.7	7.5	25.2	10.8	13.4	4.8	..	11.2	3.6	5.0	4.8	2.6	7.0	10.2	17.3	14.5	9.5	6.0	8.4	7.7	
	2012	5.3	4.1	5.9	7.0	3.1	..	7.0	4.9	6.8	22.9	9.9	7.5	9.1	7.8	23.6	11.1	14.4	5.7	..	10.4	3.8	5.1	4.6	2.7	7.1	10.2	16.0	14.0	8.8	6.5	8.3	8.3	
	2013 T1	6.0	4.6	6.6	7.4	3.1	..	7.5	5.3	7.2	24.9	10.1	8.6	9.5	7.7	26.4	11.7	13.1	5.7	..	12.2	3.9	5.0	5.7	2.8	6.9	11.4	17.9	14.6	10.5	7.1	9.6	8.3	
	2013 T2	5.6	4.2	6.6	7.0	2.9	..	6.8	4.7	6.2	24.4	8.0	9.0	8.9	7.6	26.3	10.3	13.5	6.5	..	11.4	3.5	5.2	5.9	3.0	6.8	10.6	16.6	14.1	10.0	7.4	8.1	7.8	
	2013 T3	5.6	4.6	7.1	6.9	3.5	..	7.0	4.7	6.6	23.8	7.7	6.8	8.7	7.7	26.3	9.9	12.7	3.9	..	10.8	5.0	5.4	6.0	2.8	6.4	9.9	15.8	14.1	9.2	5.7	8.9	7.7	
	2013 T4	5.7	4.5	7.0	6.2	2.9	..	6.8	4.5	5.9	24.0	8.4	7.5	9.2	7.0	27.0	9.2	11.4	4.3	..	12.2	4.1	4.8	6.0	2.6	6.3	9.9	15.6	14.3	9.3	5.7	9.0	6.9	
	2013	5.7	4.5	6.8	6.9	3.1	..	7.5	7.0	4.8	6.5	24.3	8.6	8.0	9.0	7.5	26.5	10.2	12.7	5.1	..	11.7	4.1	5.1	5.9	2.8	6.6	10.4	16.5	14.3	9.7	6.5	8.9	7.7
	2014 T1	6.6	4.9	7.4	7.3	3.3	..	6.9	5.0	6.7	24.0	8.3	8.8	9.3	6.6	26.9	8.3	11.6	5.2	..	13.0	-	5.0	6.6	2.9	6.2	10.7	15.5	14.2	10.5	6.9	10.3	7.2	
	2014 T2	6.0	4.6	6.6	6.9	3.2	..	6.1	4.5	5.7	22.9	6.7	9.3	8.6	6.1	25.8	8.2	11.5	6.0	..	11.9	4.0	5.1	6.3	2.8	5.5	9.2	14.3	13.2	9.3	6.9	8.9	6.4	
	2014 T3	6.2	4.7	6.8	6.7	4.0	..	5.9	4.4	5.9	22.2	7.6	7.2	8.8	6.2	24.9	7.5	11.1	3.8	..	11.5	6.2	5.4	5.8	3.0	5.6	8.3	13.4	13.0	9.2	5.5	10.2	6.6	
	2014 T4	6.1	4.5	6.6	6.0	2.9	..	5.8	4.3	5.6	22.2	6.7	8.1	9.7	5.5	25.4	7.2	9.8	4.0	..	12.9	-	4.5	5.7	2.8	6.2	8.2	13.7	12.7	9.3	5.7	10.8	5.7	
	2014	6.2	4.7	6.9	6.7	3.3	..	6.2	4.5	6.0	22.8	7.3	8.3	9.1	6.1	25.8	7.8	11.0	4.7	..	12.3	4.4	5.0	6.1	2.9	5.9	9.1	14.2	13.3	9.6	6.2	10.0	6.5	
	Nés à l'étranger	2010 T1	6.2	10.1	18.0	10.2	9.8	..	8.3	13.1	14.1	29.3	22.9	16.8	15.5	9.1	15.9	10.0	15.4	-	6.5	12.5	7.3	6.3	9.2	8.6	7.6	13.5	14.5	-	9.7	16.3	15.1	11.4
		2010 T2	5.7	9.3	16.9	10.2	7.4	..	7.5	11.6	14.9	28.7	25.5	18.7	13.9	9.2	15.9	7.7	16.3	-	5.2	11.4	5.6	6.0	9.1	9.1	8.2	13.5	14.1	-	9.6	17.4	13.3	8.7
		2010 T3	5.2	8.2	17.9	10.5	7.4	..	-	10.7	13.9	28.0	25.5	17.8	14.2	8.9	15.6	-	17.5	-	6.4	9.7	-	6.4	7.9	8.5	6.9	-	14.7	-	-	15.9	10.8	9.2
2010 T4		5.1	8.1	15.5	8.9	7.1	..	6.3	11.3	12.3	29.0	17.0	15.5	15.0	8.5	18.1	6.8	18.4	-	6.4	12.1	5.1	7.8	7.8	8.0	7.1	10.7	16.9	13.3	10.1	16.1	11.8	9.9	
2010		5.6	8.9	17.1	10.0	7.9	..	7.2	11.6	13.8	28.8	22.7	17.2	14.6	8.9	16.3	8.0	16.9	13.4	6.1	11.4	5.8	6.6	8.5	8.5	7.4	11.6	15.1	11.8	9.6	16.4	12.8	9.8	
2011 T1		5.5	10.4	14.6	9.3	7.7	..	7.3	10.2	15.7	30.7	19.2	17.1	15.6	8.8	21.5	9.6	17.7	13.2	5.5	11.5	6.9	7.6	9.2	8.3	7.2	8.4	18.9	12.0	13.2	17.0	13.2	10.1	
2011 T2		5.3	8.3	15.5	8.7	6.1	..	8.2	9.2	14.4	30.1	19.3	14.1	14.3	9.0	19.6	10.1	17.2	-	4.8	10.8	7.6	6.1	9.3	8.4	6.2	9.4	16.7	-	10.9	17.3	11.4	8.7	
2011 T3		5.1	7.3	15.6	9.1	6.5	..	8.8	8.9	14.1	31.0	14.5	15.1	14.5	9.8	22.0	9.6	17.2	-	5.0	10.0	5.3	4.0	9.0	6.6	7.1	14.8	16.0	-	10.3	15.5	9.8	9.0	
2011 T4		4.9	9.4	14.8	8.7	6.9	..	7.8	8.7	13.8	33.1	14.5	14.4	15.7	10.0	26.5	9.3	17.2	11.5	4.9	13.9	5.4	7.4	9.1	7.4	6.9	15.2	16.2	16.2	11.2	15.3	9.7	8.7	
2011		5.2	8.9	15.1	8.9	6.8	..	8.0	9.2	14.5	31.2	16.8	15.2	15.0	9.4	22.3	9.6	17.3	11.1	5.0	11.6	6.3	6.2	9.2	7.7	6.8	11.9	16.9	15.6	11.5	16.3	11.1	9.1	
2012 T1		5.5	9.1	17.0	8.8	7.5	..	9.3	9.4	16.0	35.2	13.0	15.2	16.4	10.2	31.3	11.8	18.1	-	..	15.0	7.1	9.0	10.4	7.8	8.0	-	18.6	-	10.6	16.3	12.6	9.2	
2012 T2		5.3	8.7	15.5	8.6	6.5	..	8.9	8.3	14.9	34.4	13.4	14.4	15.4	8.8	33.2	11.1	17.3	-	..	13.3	4.8	8.8	10.6	6.7	7.1	-	18.3	-	10.2	16.1	13.3	7.7	
2012 T3		5.3	8.7	16.6	8.6	6.5	..	8.6	8.2	14.5	33.2	13.3	13.0	14.8	9.2	33.4	9.0	17.3	9.1	..	11.9	7.5	6.5	10.0	5.7	7.9	6.5	19.1	13.8	11.4	15.7	9.4	7.8	
2012 T4		5.6	9.3	18.3	7.8	7.6	..	-	8.2	13.4	35.2	-	-	16.2	9.2	37.4	-	16.4	-	..	15.1	-	4.9	11.1	-	7.4	-	21.5	-	-	16.2	11.6	7.9	
2012		5.4	8.9	16.9	8.5	7.0	..	8.9	8.5	14.7	34.5	12.9	14.2	15.7	9.3	33.8	9.5	17.3	9.5	..	13.8	6.4												

Tableau 2.A1.2. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14 (suite)
 Pourcentages de la population active âgée de 15 à 64 ans

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	MLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA		
2010 T1	6.0	4.7	6.7	10.3	3.2	..	7.6	7.8	9.0	17.3	25.5	10.4	9.0	9.2	8.6	12.8	16.4	8.7	7.5	7.8	..	5.5	4.3	3.7	6.2	10.7	10.2	15.1	7.2	8.7	13.2	12.4		
2010 T2	5.4	4.3	6.6	8.8	2.9	..	6.3	6.7	8.2	17.2	22.4	10.0	8.1	8.6	8.8	12.0	17.1	9.1	6.5	7.4	..	5.4	3.9	4.0	6.3	9.4	10.2	14.2	7.4	8.5	9.7	11.0		
2010 T3	4.9	4.1	6.8	7.7	3.3	..	6.1	6.4	6.8	17.1	14.5	7.2	8.0	8.6	9.3	11.1	16.8	..	7.3	6.7	..	5.7	3.8	3.1	5.6	8.8	10.0	14.0	7.2	6.8	9.8	10.3		
2010 T4	4.8	3.5	6.5	7.5	2.9	..	6.0	6.0	7.2	17.7	14.3	7.8	8.1	8.5	11.2	11.1	17.2	7.8	6.6	7.4	2.7	5.8	3.6	3.1	6.5	9.0	10.3	13.9	7.9	6.3	9.4	10.1		
2010	5.3	4.2	6.7	8.6	3.1	..	6.5	6.7	7.8	17.3	19.1	8.8	8.3	8.7	9.5	11.8	16.9	7.9	7.0	7.3	2.5	5.6	3.9	3.5	6.1	9.4	10.2	14.3	7.4	7.6	10.5	10.9		
2011 T1	5.4	4.0	5.9	9.2	3.0	..	6.5	6.5	7.2	18.4	15.6	9.1	8.2	8.6	12.9	12.4	17.4	9.3	6.3	7.7	..	5.4	3.9	3.0	6.5	10.1	11.9	14.1	8.3	6.7	10.2	10.9		
2011 T2	5.0	3.8	4.8	8.0	2.6	..	5.9	5.6	7.2	18.3	13.6	9.3	7.6	8.5	13.4	10.9	17.8	9.5	5.6	6.9	..	5.4	3.6	3.1	6.5	9.1	12.1	13.6	8.0	7.1	8.2	9.8		
2011 T3	5.3	3.5	6.3	7.0	2.9	..	5.6	5.3	6.7	18.6	10.3	6.9	7.7	9.2	14.7	10.7	18.1	5.7	5.9	6.6	..	5.5	3.6	2.6	6.3	8.4	12.2	13.2	8.1	5.7	7.5	9.5		
2011 T4	5.1	3.6	5.7	7.2	2.7	..	5.5	4.8	6.8	19.9	12.3	7.5	8.6	8.8	17.4	10.8	17.8	5.8	5.4	8.4	3.8	5.1	4.0	2.8	6.3	9.0	14.4	13.9	8.4	5.9	7.7	9.0		
2011	5.2	3.7	5.7	7.8	2.8	6.7	5.9	5.5	7.2	18.8	13.0	8.2	8.0	8.8	14.6	11.2	17.8	7.6	5.8	7.4	3.0	5.4	3.8	2.9	6.4	9.1	12.7	13.7	8.2	6.3	8.4	9.8		
2012 T1	5.9	3.7	5.2	8.9	3.0	..	6.3	5.8	7.7	21.4	12.7	8.7	9.0	8.8	18.9	12.4	18.0	7.4	..	9.8	5.1	5.2	4.6	3.2	6.7	10.3	15.1	13.9	8.5	6.9	9.3	9.5		
2012 T2	5.1	4.2	5.4	7.6	2.5	..	5.8	5.0	7.4	22.2	11.3	9.3	8.5	8.7	19.7	11.6	18.4	9.6	..	4.9	4.3	3.4	6.3	9.3	15.5	13.4	7.9	7.5	7.1	8.7		
2012 T3	5.6	4.4	5.9	7.0	3.7	..	5.9	5.0	6.8	22.5	9.3	7.1	8.7	8.6	20.6	10.9	18.1	4.7	..	8.8	3.6	5.2	4.6	2.8	6.9	9.1	16.8	13.0	8.5	6.1	7.1	8.4		
2012 T4	5.2	4.0	6.9	7.1	3.2	..	6.2	4.7	6.4	23.3	9.3	7.4	9.6	8.1	21.9	11.0	16.8	10.5	..	5.0	5.0	3.2	6.6	9.5	17.3	14.0	9.3	6.2	7.7	8.0		
2012	5.4	4.1	5.8	7.6	3.1	..	6.0	5.1	7.1	22.3	10.6	8.1	8.9	8.6	20.3	11.5	17.8	6.1	..	9.7	3.7	5.1	4.6	3.1	6.7	9.6	16.2	13.6	8.6	6.7	7.8	8.6		
2013 T1	6.1	4.7	6.5	8.4	3.1	..	6.6	5.7	7.3	24.3	10.8	9.6	9.8	8.4	23.2	12.5	15.7	5.8	..	11.4	4.9	5.0	6.2	3.2	6.2	10.9	18.3	14.2	10.4	7.3	9.0	9.0		
2013 T2	5.6	4.3	6.4	7.8	2.9	..	5.7	5.1	5.9	23.7	8.4	10.0	9.0	8.4	22.9	10.3	16.1	7.4	..	10.9	3.2	5.2	6.4	3.5	6.1	10.0	16.7	13.8	9.9	7.6	7.4	8.3		
2013 T3	5.8	4.5	7.1	6.9	3.5	..	5.8	5.0	6.8	22.9	8.0	7.2	8.7	8.3	23.0	9.7	15.0	4.0	..	10.4	5.2	5.3	6.3	2.7	5.9	9.2	15.5	13.7	8.5	5.6	7.9	8.0		
2013 T4	6.0	4.2	7.3	7.0	3.2	..	5.6	4.7	5.5	23.2	8.6	8.0	9.2	7.7	23.7	9.0	13.3	4.1	..	11.7	3.8	4.7	6.3	2.8	5.8	9.3	15.2	14.5	8.9	5.9	8.0	7.4		
2013	5.9	4.4	6.8	7.5	3.2	6.6	5.9	5.1	6.4	23.5	9.0	8.7	9.2	8.2	23.2	10.4	15.0	5.4	..	11.1	4.3	5.1	6.3	3.1	6.0	9.8	16.4	14.0	9.4	6.6	8.1	8.2		
2014 T1	6.3	4.8	7.8	8.6	3.4	..	5.9	5.4	6.5	23.2	9.1	9.6	9.7	7.3	23.9	8.2	13.8	6.0	..	12.5	4.9	6.8	3.2	5.6	10.4	15.6	14.3	10.2	7.3	9.7	8.1	
2014 T2	6.1	4.9	7.1	7.7	3.3	..	5.1	4.9	5.5	22.0	7.8	10.1	8.8	6.6	22.5	8.1	13.8	11.1	..	5.1	6.4	3.2	5.0	8.8	14.0	13.0	8.6	7.2	8.1	6.6		
2014 T3	6.6	4.7	7.0	6.9	3.8	..	4.8	4.6	6.1	20.9	8.2	7.7	8.7	6.5	21.8	7.2	12.6	10.8	..	5.4	6.0	3.1	4.8	7.6	12.7	12.4	8.1	5.8	9.1	6.5		
2014 T4	6.3	4.9	6.9	6.7	2.9	..	4.9	4.5	5.8	21.1	6.6	9.1	10.1	6.0	22.3	7.2	11.8	4.4	..	12.0	..	4.4	5.8	3.2	5.7	7.7	13.4	12.0	8.8	6.1	9.8	5.9		
2014	6.3	4.8	7.2	7.5	3.4	..	5.2	4.8	6.0	21.8	7.9	9.1	9.3	6.6	22.6	7.7	13.0	5.0	..	11.6	4.7	5.0	6.3	3.2	5.3	8.6	13.9	12.9	8.9	6.6	9.2	6.8		
2010 T1	5.7	11.5	18.6	10.7	9.8	14.4	15.1	32.3	26.8	17.3	14.6	9.4	14.2	..	19.1	..	7.7	11.2	..	6.5	9.7	9.5	6.8	..	13.0	16.4	14.6	12.1		
2010 T2	5.2	10.0	17.1	10.5	6.3	12.1	18.1	31.1	13.1	9.4	15.2	..	18.9	..	5.9	10.0	..	5.3	9.3	..	8.5	..	11.0	16.7	14.2	8.8		
2010 T3	5.0	8.6	16.9	10.1	6.3	11.3	15.9	29.5	27.0	19.8	12.9	8.7	15.1	..	20.4	..	7.2	8.0	..	7.2	8.0	9.7	6.5	..	12.0	15.7	9.5	9.0		
2010 T4	4.5	8.0	15.0	8.7	6.4	11.7	12.7	30.6	15.5	16.7	13.6	7.9	16.8	..	21.2	..	6.7	11.0	..	7.7	8.3	9.6	6.8	..	14.7	9.7	15.7	11.1	10.0	
2010	5.1	9.5	16.9	10.0	7.2	..	5.6	12.4	15.5	30.8	23.7	18.4	13.6	8.9	15.3	7.7	19.9	16.5	6.9	10.0	5.2	6.7	8.8	9.8	7.2	12.1	12.7	8.9	9.4	16.1	12.4	10.0		
2011 T1	4.7	11.3	16.0	9.1	7.3	10.7	16.3	31.7	15.9	17.2	14.2	8.6	19.9	11.1	20.8	..	6.2	10.2	..	5.3	9.8	9.2	7.1	..	20.0	13.0	17.3	12.6	10.4	
2011 T2	4.6	8.9	16.0	8.2	5.9	6.5	9.5	12.9	31.6	18.6	15.7	13.8	9.0	19.5	..	19.8	..	5.1	8.2	..	4.5	10.1	9.3	6.2	..	17.2	17.3	10.1	8.4	
2011 T3	4.5	6.7	15.0	8.3	5.4	7.4	9.0	13.1	32.8	14.0	16.4	13.6	9.4	21.5	8.6	19.3	..	5.8	8.3	..	4.0	9.4	6.8	6.4	..	17.9	8.2	15.6	9.0	8.2
2011 T4	4.6	8.8	14.9	8.0	6.2	6.2	8.7	13.2	34.4	14.7	14.7	14.7	9.5	26.1	..	19.3	..	5.1	11.7	..	6.7	9.5	7.8	7.7	..	16.8	8.2	16.2	9.2	8.4
2011	4.6	8.9	15.5	8.4	6.2	3.9	6.2	9.5	13.8	32.6	15.7	16.0	14.1	9.1	21.7	8.8	19.8	11.7	5.6	9.6	4.7	5.1	9.7	8.3	6.8	9.7	18.0	11.4	9.7	16.6	10.3	8.9		
2012 T1	4.8	9.0	17.8	8.7	7.3	8.1	9.7	15.0	37.0	15.3	14																					

Tableau 2.A1.2. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14 (suite)
 Pourcentages de la population active âgée de 15 à 64 ans

Femmes

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	MLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
2010 T1	5.6	3.9	7.6	6.3	3.7	..	8.9	6.6	5.4	18.6	13.8	7.7	8.9	6.4	15.5	11.0	8.2	4.9	7.1	10.0	-	5.4	4.4	2.6	6.9	10.7	11.6	15.4	6.8	7.8	13.1	8.3	
2010 T2	5.1	4.0	6.9	6.3	3.4	..	8.3	5.8	5.2	19.1	13.4	8.5	8.4	6.5	15.4	10.6	9.3	8.0	6.3	9.0	2.8	5.3	3.9	2.6	6.7	9.9	11.6	14.7	6.5	7.9	10.6	8.8	
2010 T3	5.2	4.1	7.3	7.6	4.1	..	8.6	5.7	6.3	18.8	13.5	6.7	8.8	7.1	16.4	10.9	9.7	6.2	8.3	8.9	3.8	5.9	3.8	2.8	7.1	9.0	12.5	14.3	6.9	6.4	11.6	9.3	
2010 T4	5.0	3.9	6.8	6.0	3.3	..	8.2	5.5	6.4	19.1	12.2	6.5	9.4	6.8	18.0	10.7	9.4	6.5	7.0	9.5	5.8	4.9	4.0	2.2	7.0	10.0	12.1	14.0	7.5	5.9	11.0	8.3	
2010	5.2	4.0	7.1	6.6	3.6	..	8.5	5.9	5.8	18.9	13.2	7.4	8.9	6.7	16.3	10.8	9.2	6.4	7.2	9.2	3.6	5.4	4.0	2.5	6.9	10.1	12.0	14.6	6.9	7.0	11.6	8.7	
2011 T1	5.8	4.0	5.9	6.5	3.5	..	8.2	5.6	6.6	19.9	12.1	7.6	9.1	6.8	19.4	11.4	9.4	-	5.4	9.1	-	5.0	4.0	2.4	7.7	10.3	12.7	13.9	8.0	6.9	11.2	8.2	
2011 T2	5.0	3.5	5.4	6.4	2.7	..	7.9	4.9	5.9	19.2	11.5	8.1	8.3	7.0	20.4	11.1	9.9	6.7	5.4	8.2	2.7	5.4	3.5	2.8	7.0	10.2	12.5	12.8	6.9	7.0	9.7	8.5	
2011 T3	4.9	3.3	6.7	7.1	3.8	..	7.8	5.1	6.8	20.2	10.6	6.1	8.8	7.4	21.6	11.0	11.0	6.0	7.7	8.5	-	6.0	3.6	2.9	6.6	10.7	13.4	13.3	7.4	5.4	10.5	9.2	
2011 T4	5.2	4.3	5.9	5.7	3.3	..	7.6	4.8	6.8	21.0	9.5	5.6	9.0	7.2	24.6	10.9	9.8	5.1	6.4	10.0	4.3	4.9	4.2	2.1	6.6	10.9	14.4	14.4	8.9	5.6	9.6	7.9	
2011	5.2	3.8	6.0	6.4	3.3	10.0	7.9	5.1	6.5	20.1	10.9	6.9	8.8	7.1	21.5	11.1	10.0	5.8	6.2	8.9	4.0	5.3	3.8	2.5	7.0	10.5	13.3	13.6	7.8	6.2	10.2	8.5	
2012 T1	5.8	4.1	5.8	6.3	3.3	..	8.1	4.8	6.8	22.5	10.2	6.8	9.1	7.1	26.2	11.5	10.4	5.7	-	11.4	3.9	4.8	4.4	4.4	2.2	7.2	10.8	15.2	14.1	8.4	7.0	8.2	7.9
2012 T2	5.3	3.9	5.6	6.3	2.9	..	7.9	4.7	6.8	22.7	8.4	7.7	8.7	6.9	27.2	10.4	10.2	6.9	-	11.0	-	5.0	4.4	4.4	2.2	7.2	10.8	15.2	14.1	8.4	7.0	8.2	7.9
2012 T3	4.8	4.4	6.6	7.3	3.4	..	8.3	4.8	6.5	24.0	9.1	6.7	9.3	7.2	28.8	10.2	10.6	-	-	10.6	-	5.5	4.4	2.5	7.6	11.0	15.6	14.6	9.7	5.8	9.7	8.4	
2012 T4	5.0	4.1	5.9	5.7	3.1	..	8.5	4.6	6.1	24.7	8.5	6.1	9.8	6.9	29.4	10.6	9.4	-	-	12.3	-	5.0	4.7	2.1	7.4	11.1	17.2	15.1	9.7	5.8	10.2	7.3	
2012	5.2	4.1	5.9	6.4	3.2	..	8.2	4.7	6.6	23.5	9.0	6.8	9.2	7.0	27.9	10.7	10.1	5.2	..	11.3	3.9	5.1	4.5	2.2	7.5	11.0	15.8	14.6	9.1	6.3	9.5	7.9	
2013 T1	5.9	4.4	6.7	6.2	3.2	..	8.6	4.8	7.0	25.7	9.4	7.5	9.1	6.9	30.4	10.8	10.0	5.5	-	13.2	-	5.0	5.1	2.4	7.7	12.0	17.5	15.1	10.5	6.9	11.0	7.6	
2013 T2	5.6	4.0	6.8	6.2	3.0	..	8.2	4.4	6.5	25.2	7.5	7.9	8.7	6.7	30.5	10.3	10.5	5.6	-	11.9	-	5.1	5.3	2.5	7.4	11.3	16.4	14.5	10.1	7.2	9.6	7.3	
2013 T3	5.4	4.8	7.1	7.0	3.4	..	8.5	4.4	6.4	24.9	7.4	6.4	8.6	7.1	30.6	10.0	9.8	-	-	11.5	-	5.6	5.6	2.9	6.8	10.9	16.0	14.6	10.0	5.9	11.2	7.4	
2013 T4	5.4	4.7	6.7	5.4	2.5	..	8.1	4.4	6.2	25.0	8.2	7.0	9.2	6.3	31.2	9.3	9.0	4.4	-	13.0	4.4	4.8	5.7	2.4	6.2	11.2	16.5	14.2	9.7	5.5	11.3	6.5	
2013	5.6	4.5	6.8	6.2	3.0	8.7	8.4	4.5	6.5	25.2	8.1	7.2	8.9	6.7	30.7	10.1	9.8	4.9	..	12.4	3.9	5.1	5.4	2.6	7.2	11.2	16.5	14.6	10.1	6.4	10.8	7.2	
2014 T1	6.9	4.9	6.9	5.9	3.2	..	8.1	4.5	6.8	24.9	7.4	7.9	8.9	5.9	30.7	8.4	8.9	-	-	13.8	-	5.0	6.5	2.4	6.8	11.1	15.4	14.0	10.8	6.5	11.6	6.4	
2014 T2	5.9	4.3	6.0	6.0	3.1	..	7.4	4.0	5.9	24.0	5.4	8.5	8.3	5.6	30.0	8.7	6.0	-	-	13.0	-	5.0	6.0	2.4	6.1	9.8	14.7	13.5	10.1	6.6	10.6	6.1	
2014 T3	5.9	4.6	6.7	6.5	4.1	..	7.4	4.3	5.8	23.9	7.1	6.7	8.8	5.7	29.0	7.7	9.2	4.0	-	12.4	5.5	5.4	5.6	2.9	6.4	9.1	14.2	13.7	10.4	5.2	12.7	6.7	
2014 T4	5.9	4.2	6.3	5.3	2.9	..	6.9	4.0	5.3	23.5	6.7	7.0	9.2	5.0	29.3	7.3	7.5	-	-	14.0	-	4.7	5.7	2.4	6.7	8.8	14.0	13.6	10.0	5.2	13.1	5.5	
2014	6.1	4.5	6.5	5.9	3.3	..	7.4	4.2	6.0	24.1	6.7	7.5	8.8	5.5	29.8	7.9	8.6	4.5	..	13.3	4.0	5.0	5.9	2.5	6.5	9.7	14.6	13.7	10.3	5.9	12.0	6.1	
2010 T1	6.9	8.5	17.3	9.6	9.8	..	9.9	11.4	12.8	25.9	19.6	16.2	16.6	8.8	18.3	10.7	10.8	-	5.4	14.1	8.3	5.8	8.7	7.5	8.5	15.3	15.9	-	8.5	16.3	16.5	10.3	
2010 T2	6.3	8.4	16.5	9.8	8.8	..	10.5	10.9	11.8	26.0	24.8	17.4	14.8	9.0	16.8	8.1	13.2	-	4.3	13.1	-	7.1	9.0	7.5	7.8	-	17.0	-	9.5	18.3	10.4	8.6	
2010 T3	5.5	7.7	19.2	11.0	8.7	..	9.4	9.9	12.0	26.4	24.4	15.4	15.8	9.2	16.3	7.6	13.9	13.8	-	11.8	6.6	4.6	7.8	7.1	7.3	5.4	17.3	-	10.5	16.2	15.1	9.4	
2010 T4	5.9	8.3	16.2	9.2	7.9	..	8.1	10.7	11.9	27.2	18.4	14.1	16.6	9.2	20.1	-	14.8	-	6.0	13.5	-	8.0	7.4	6.0	7.4	-	19.0	-	10.7	16.5	14.2	9.8	
2010	6.1	8.2	17.3	9.9	8.8	..	9.5	10.7	12.1	26.4	21.8	15.8	15.9	9.0	17.8	8.2	13.2	10.4	5.3	13.1	6.5	6.4	8.2	7.0	7.7	11.0	17.3	16.7	9.8	16.8	14.1	9.5	
2011 T1	6.5	9.5	12.8	9.4	8.1	..	11.6	9.6	15.2	29.6	22.2	16.9	17.2	9.0	23.6	-	13.8	-	4.4	13.2	9.5	12.4	8.6	7.3	7.3	-	17.9	-	13.5	16.7	15.1	9.6	
2011 T2	6.2	7.8	14.9	9.1	6.3	..	10.8	8.9	15.7	28.6	20.0	12.3	14.8	9.0	19.7	11.0	14.1	14.4	-	4.6	12.2	-	4.0	8.4	6.4	7.9	-	14.0	-	15.5	12.3	10.1	
2011 T3	5.3	9.9	14.6	9.4	7.6	..	-	8.7	15.1	29.0	-	-	15.6	10.3	22.8	-	14.6	-	4.5	16.5	-	8.5	8.6	-	5.9	-	15.6	-	-	14.3	-	9.2	
2011 T4	6.0	8.8	14.6	9.5	7.5	7.7	10.9	9.0	15.1	29.7	17.9	14.2	16.1	9.7	23.3	10.5	14.3	10.4	4.5	14.0	8.4	8.2	8.5	7.0	6.8	14.5	15.9	20.9	14.0	15.9	13.6	9.5	
2012 T1	6.3	9.3	15.8	9.0	7.6	..	11.0	9.0	16.9	33.4	11.1	15.7	16.0	11.0	32.2	13.0	14.6	-	-	17.1	7.7	5.4	11.0	6.2	8.8	-	18.0	-	13.9	15.0	11.2	9.4	
2012 T2	6.0	7.6	16.0	8.5	7.4	..	10.1	8.0	15.9	32.3	12.0	14.4	16.3	10.2	31.8	9.2	14.8	-	-	14.8	6.												

Tableau 2.A1.3. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14

Pourcentages de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes et femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2010 T1	77.9	74.2	68.5	77.1	83.2	..	69.8	77.4	80.0	71.8	74.0	73.4	70.8	75.6	66.8	61.2	68.5	82.8	62.1	61.3	62.1	62.8	79.3	78.1	79.1	64.9	73.2	68.4	71.3	79.1	50.3	72.2
	2010 T2	78.0	74.8	67.6	79.0	82.5	..	69.9	77.2	80.3	72.2	73.4	76.6	70.7	75.6	67.0	61.7	69.4	86.6	62.8	61.4	62.0	63.8	79.3	79.1	78.5	65.3	73.0	68.5	71.4	81.5	52.5	72.5
	2010 T3	77.9	76.1	68.4	79.6	83.3	..	70.4	77.4	80.3	72.2	72.9	74.9	71.3	76.4	66.9	62.2	69.5	85.0	63.7	60.4	63.7	63.6	79.4	78.5	78.7	65.8	73.0	69.0	71.6	81.3	52.9	72.7
	2010 T4	78.3	75.2	68.8	77.9	83.1	..	70.3	77.7	79.7	72.4	73.5	73.3	70.6	75.9	66.8	61.9	68.6	83.9	63.4	61.4	62.4	62.6	79.3	78.1	79.1	65.4	72.8	68.9	71.4	79.4	51.5	71.8
	2010	78.0	75.1	68.3	78.4	83.0	..	70.1	77.4	80.1	72.2	73.5	74.6	70.8	75.9	66.9	61.8	69.0	84.6	63.0	61.1	62.6	63.2	79.3	78.5	78.9	65.3	73.0	68.7	71.4	80.3	51.8	72.3
	2011 T1	78.1	74.3	66.9	77.4	83.6	..	70.0	77.6	80.1	72.4	73.9	73.8	70.4	75.6	66.5	61.5	68.0	83.5	62.7	61.1	62.2	62.4	79.1	77.6	79.1	65.2	73.0	68.5	69.6	79.8	51.4	71.4
	2011 T2	77.9	74.9	67.7	79.2	83.3	..	70.4	77.7	80.3	72.7	74.4	77.2	70.5	75.6	66.4	62.1	69.0	87.0	63.0	60.9	60.4	63.3	79.3	78.2	78.4	65.7	73.0	68.5	69.8	82.3	53.9	71.7
	2011 T3	77.8	76.0	67.9	79.5	83.5	..	70.7	78.1	80.7	73.0	75.2	75.6	71.1	76.2	66.4	62.7	68.9	84.4	63.3	60.7	62.6	63.7	79.7	78.5	78.2	66.1	72.8	68.8	70.9	82.0	54.5	72.2
	2011 T4	77.9	75.2	67.9	77.6	83.9	..	70.6	78.4	79.9	72.8	74.1	73.8	71.0	76.2	66.4	62.6	68.8	82.7	62.8	61.9	61.2	64.4	80.3	78.1	78.9	66.1	72.3	69.0	70.8	80.3	52.7	71.3
	2011	77.9	75.1	67.6	78.5	83.6	61.7	70.4	78.0	80.2	72.7	74.4	75.1	70.8	75.9	66.4	62.2	68.7	84.4	62.9	61.1	61.6	63.5	79.6	78.1	78.7	65.7	72.8	68.7	70.3	81.1	53.1	71.7
	2012 T1	77.9	74.5	67.1	77.1	83.2	..	70.6	77.5	79.7	72.9	74.5	74.0	70.7	76.1	66.6	62.5	68.3	82.9	..	62.5	61.6	63.3	80.4	78.2	79.0	65.9	72.4	69.4	70.0	80.2	51.2	71.0
	2012 T2	77.8	75.7	67.6	79.0	82.8	..	71.2	77.6	80.1	73.3	74.4	77.3	71.1	76.3	66.7	63.3	68.8	86.9	..	62.9	62.6	64.6	80.4	78.9	78.1	66.4	72.7	69.3	69.4	82.6	53.9	71.6
	2012 T3	77.6	77.0	68.3	79.4	84.1	..	72.1	78.1	79.7	73.5	75.2	76.2	71.7	76.9	66.7	64.2	69.3	85.5	..	62.2	64.7	64.9	80.6	78.8	77.8	66.9	72.9	69.6	70.7	82.5	54.2	72.0
	2012 T4	77.9	75.9	68.2	77.8	83.9	..	72.2	78.2	78.9	73.2	73.9	73.7	71.8	77.0	66.8	64.0	68.5	83.2	..	63.1	63.6	64.0	80.8	78.3	77.4	66.8	72.2	69.4	70.9	80.8	54.1	71.4
	2012	77.8	75.8	67.8	78.3	83.5	..	71.5	77.8	79.6	73.2	74.5	75.3	71.3	76.6	66.7	63.5	68.7	84.6	..	62.7	63.1	64.2	80.5	78.6	78.1	66.5	72.5	69.4	70.3	81.5	53.4	71.5
	2013 T1	77.9	75.2	67.4	77.3	84.0	..	72.2	78.0	79.1	73.3	74.7	74.1	71.3	76.6	66.4	63.2	68.4	82.8	..	62.6	61.9	63.2	80.9	78.2	78.2	66.3	72.0	70.0	70.2	81.3	53.0	70.9
	2013 T2	77.9	76.2	68.7	78.9	83.0	..	72.7	78.2	79.2	73.3	75.1	77.5	71.6	76.6	66.8	64.4	69.7	87.6	..	62.4	62.6	64.4	81.2	78.8	77.8	66.8	72.1	69.6	70.2	83.4	55.3	71.5
	2013 T3	77.6	77.4	69.1	79.3	83.7	..	73.1	78.4	79.6	73.5	74.8	75.4	71.8	77.3	66.7	65.1	69.7	87.8	..	61.9	62.4	64.4	81.2	78.8	78.6	67.4	72.4	69.9	71.3	83.4	55.3	71.7
	2013 T4	77.8	76.2	68.1	77.9	84.3	..	73.1	78.6	78.1	73.5	75.0	73.8	71.6	77.0	66.3	65.2	69.2	84.7	..	63.0	64.6	64.7	81.0	78.0	79.7	67.4	72.8	69.8	70.0	81.9	54.0	70.7
	2013	77.8	76.2	68.3	78.4	83.8	62.8	72.8	78.3	79.0	73.4	74.9	75.2	71.6	76.9	66.5	64.5	69.3	85.6	..	62.5	62.9	64.1	81.1	78.5	78.6	67.0	72.3	69.8	70.4	82.5	54.4	71.2
2014 T1	77.7	75.5	68.2	77.2	83.6	..	72.9	78.3	78.0	73.1	74.3	74.2	71.6	76.9	66.5	65.9	68.8	83.8	..	63.0	65.0	63.6	80.5	77.7	79.9	67.5	72.4	70.1	70.3	81.9	53.5	70.7	
2014 T2	77.5	76.0	68.0	78.8	83.5	..	73.0	78.2	78.5	73.4	75.5	77.8	71.6	76.8	66.5	66.6	69.3	88.1	..	62.7	62.9	63.7	80.5	78.8	79.1	67.5	72.6	70.0	71.6	83.8	55.8	71.4	
2014 T3	77.4	76.9	68.8	79.2	84.7	..	73.7	78.7	79.7	73.4	76.1	75.8	71.8	77.4	66.6	67.5	70.2	86.3	..	62.7	65.4	63.8	80.9	78.9	79.4	68.2	72.7	70.4	71.9	84.0	56.0	71.5	
2014 T4	77.6	76.1	68.9	77.6	85.4	..	74.0	78.7	79.4	73.7	75.3	74.3	72.2	77.2	66.3	67.3	69.7	85.0	..	63.9	64.0	63.4	80.8	78.1	81.1	68.2	72.5	70.6	71.7	81.9	55.2	70.9	
2014	77.6	76.1	68.5	78.2	84.3	..	73.4	78.5	78.9	73.4	75.3	75.5	71.8	77.1	66.5	66.8	69.5	85.8	..	63.1	64.3	63.6	80.7	78.4	79.9	67.8	72.5	70.3	71.4	82.9	55.1	71.1	
Nés à l'étranger	2010 T1	72.4	70.3	63.2	75.6	80.1	..	71.4	72.1	73.6	80.4	74.5	74.0	67.4	71.4	65.9	71.4	70.7	89.0	67.6	70.0	75.6	51.6	69.2	75.8	73.7	54.3	80.2	64.1	74.0	72.2	56.3	74.6
	2010 T2	71.8	71.2	63.2	76.9	81.4	..	73.0	72.7	74.4	80.5	76.0	76.1	67.9	72.5	75.0	71.3	71.8	88.7	68.8	70.5	73.9	51.4	71.0	76.0	73.8	55.7	80.6	63.4	74.2	73.6	57.2	75.4
	2010 T3	72.3	72.3	64.9	77.4	81.9	..	74.7	73.2	74.7	80.8	79.8	72.3	67.8	73.6	76.4	71.7	71.6	83.4	69.7	69.0	74.9	53.2	70.6	75.0	72.9	59.5	80.8	61.9	69.3	74.2	55.7	75.1
	2010 T4	73.7	72.0	64.6	75.6	80.6	..	74.4	72.4	72.0	79.8	76.9	69.9	68.1	72.6	75.7	68.5	71.1	84.6	69.3	69.4	75.6	54.7	70.7	74.5	74.5	59.5	82.3	66.8	71.3	72.9	57.7	74.8
	2010	72.6	71.5	64.0	76.4	81.0	..	73.3	72.6	73.7	80.4	76.8	73.0	67.8	72.5	76.0	70.7	71.3	86.4	68.9	69.7	75.0	52.7	70.4	75.3	73.8	57.0	81.0	64.0	72.2	73.2	56.8	75.0
	2011 T1	74.0	71.8	61.4	74.7	80.1	..	73.9	72.9	70.9	79.4	75.8	69.3	68.4	72.8	75.3	68.3	70.2	86.1	68.7	69.6	77.6	54.3	70.6	74.4	76.0	59.0	82.4	66.3	71.1	73.8	56.9	74.2
	2011 T2	73.5	71.9	62.7	75.6	80.6	..	73.9	74.2	72.0	80.4	75.5	72.9	68.2	73.1	74.9	68.7	71.7	89.2	69.7	70.6	75.1	55.5	69.2	77.2	74.9	61.3	82.8	70.4	70.8	75.1	56.2	74.3
	2011 T3	73.7	71.8	61.5	76.4	81.3	..	73.5	74.2	73.9	79.7	79.2	72.7	67.5	73.8	74.2	70.0	72.2	86.4	69.5	68.2	74.0	57.1	69.3	76.4	74.9	66.3	82.4	72.8	68.7	75.0	54.4	74.1
	2011 T4	73.3	72.5	62.2	75.6	81.7	..	73.6	73.8	71.8	79.4	77.6	73.3	66.9	73.1	74.7	70.1	71.2	82.5	69.2	69.5	73.7	58.7	70.8	76.1	76.0	65.0	82.0	72.8	68.9	74.6	55.9	74.7
	2011	73.6	72.0	61.9	75.6	80.9	72.4	73.7	73.8	72.1	79.7	77.1	72.0	67.7	73.2	74.8	69.3	71.3	85.8	69.3	69.5	75.1	56.4	70.0	76.0	75.4	62.7	82.4	70.4	69.9	74.6	55.9	74.3
	2012 T1	73.9	71.1	62.3	75.1	81.5	..	73.1	73.7	72.4	79.8	76.5	72.8	68.0	72.3	74.1	70.3	70.9	84.7	..	70.0	76.2	57.2	70.9	75.2	77.1	61.3	83.0	70.5	71.1	73.9	51.7	73.7
	2012 T2	73.8	72.6	61.2	76.8	81.7	..	73.1	74.4	71.5																							

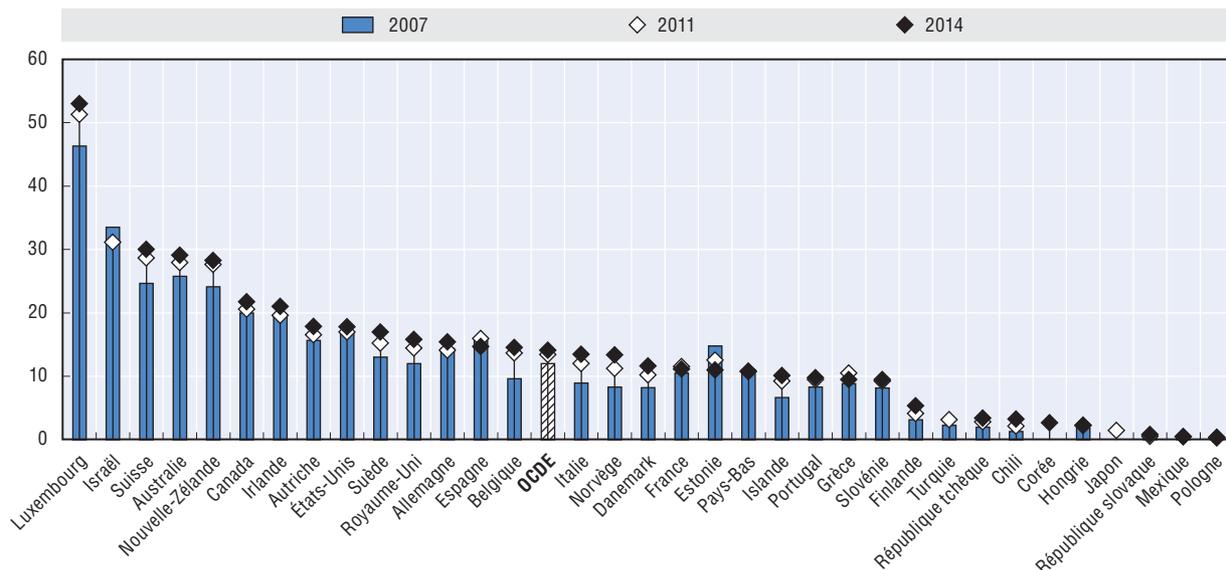
Tableau 2.A1.3. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14 (suite)
 Pourcentages de la population âgée de 15 à 64 ans

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Hommes																																	
2010 T1	83.6	78.7	73.2	79.6	87.9	..	78.1	82.1	82.8	79.1	76.6	75.0	74.7	81.0	77.1	67.0	75.8	86.1	65.5	72.3	69.5	82.1	84.5	80.1	84.4	71.7	77.6	75.7	75.2	80.9	73.4	76.5	
2010 T2	83.5	80.0	73.1	82.0	87.6	..	78.3	82.1	83.0	79.7	75.9	78.2	74.5	81.2	77.1	67.7	76.6	89.5	66.3	72.2	69.5	83.0	84.5	81.4	83.9	71.9	77.1	76.0	74.5	83.5	75.1	77.0	
2010 T3	83.4	81.3	73.6	82.8	88.3	..	78.9	82.2	83.1	79.6	76.9	74.9	74.2	81.2	76.9	67.1	76.8	86.9	66.9	71.2	71.9	82.9	82.0	80.7	84.1	72.6	77.1	76.2	75.7	83.3	74.7	77.1	
2010 T4	83.9	80.3	73.5	80.6	88.1	..	78.6	82.3	83.1	79.1	77.2	74.9	74.4	81.6	76.6	67.8	75.4	87.1	65.8	71.9	69.7	82.0	84.2	80.3	84.6	72.4	77.1	76.3	75.2	81.4	74.2	75.8	
2010	83.6	80.1	73.4	81.3	88.0	..	78.5	82.2	83.0	79.4	76.5	76.2	74.7	81.5	76.9	67.7	76.1	87.4	66.1	71.9	70.1	82.5	84.4	80.6	84.3	72.2	77.2	76.0	75.1	82.3	74.6	76.6	
2011 T1	83.7	78.4	71.7	80.0	88.3	..	78.0	82.3	83.1	79.2	78.0	75.7	74.2	80.9	76.3	68.1	75.1	86.2	65.7	71.7	68.6	81.7	83.9	79.7	84.1	72.0	77.5	76.1	73.3	81.3	74.3	75.4	
2011 T2	83.3	79.8	72.6	82.1	87.9	..	78.6	82.2	83.0	79.3	77.2	79.4	74.3	80.9	76.2	68.1	76.0	86.8	66.9	71.3	68.5	82.3	83.9	79.7	84.1	72.6	77.3	76.6	73.2	84.0	76.1	75.8	
2011 T3	82.9	81.0	71.9	82.9	88.6	..	78.8	82.5	83.3	79.6	77.8	77.4	74.8	81.7	76.0	68.8	76.0	86.8	66.9	71.3	68.5	82.8	84.4	80.4	83.9	73.1	77.4	76.6	74.5	83.7	77.1	76.5	
2011 T4	83.2	79.9	72.8	80.5	88.4	..	78.5	82.8	82.7	79.1	77.5	75.8	74.6	81.5	75.4	68.5	76.1	86.6	65.5	72.0	66.9	82.9	84.3	80.3	84.2	72.8	76.8	76.9	73.6	81.9	75.3	75.6	
2011	83.3	79.8	72.3	81.4	88.3	75.8	78.5	82.4	83.0	79.3	77.6	77.1	74.5	81.3	76.0	68.2	75.8	87.2	66.2	71.6	67.9	82.4	84.3	79.9	84.1	72.6	77.2	76.5	73.7	82.7	75.7	75.8	
2012 T1	83.1	78.2	71.8	79.5	87.8	..	78.5	82.0	82.1	78.7	77.4	75.5	74.4	81.2	75.6	68.3	75.3	85.7	..	72.5	67.3	82.1	85.0	80.4	84.4	72.5	76.3	77.1	72.2	81.5	72.9	75.1	
2012 T2	82.8	80.3	72.7	81.9	87.4	..	79.1	82.0	82.3	79.3	77.0	79.2	74.8	81.5	75.7	69.2	83.1	84.8	80.9	83.2	73.2	76.8	83.2	84.8	80.9	83.2	73.2	76.8	76.9	72.2	83.9	75.3	76.0
2012 T3	82.7	81.3	72.7	82.6	89.2	..	79.9	82.6	82.0	79.4	78.9	77.4	75.4	82.2	75.5	69.9	76.7	87.5	..	72.4	69.3	83.6	85.0	80.7	82.6	73.8	77.0	77.3	74.1	83.9	76.1	76.6	
2012 T4	83.1	80.3	72.5	80.6	89.0	..	79.7	82.5	81.8	78.7	78.0	75.5	75.2	81.9	75.7	70.0	75.3	85.1	..	73.0	69.6	82.5	85.1	80.1	82.7	73.6	76.0	77.2	74.6	82.3	75.9	75.8	
2012	82.9	80.0	72.4	81.2	88.4	..	79.3	82.3	82.1	79.0	77.8	76.9	75.0	81.7	75.6	69.3	75.8	86.7	..	72.7	68.9	82.8	85.0	80.5	83.2	73.3	76.5	77.1	73.3	82.9	75.1	75.9	
2013 T1	83.2	79.0	71.7	79.4	88.3	..	79.7	82.0	82.0	78.7	78.4	75.1	74.9	81.4	75.4	69.1	75.1	84.4	..	72.3	67.3	81.8	85.1	79.7	83.0	73.2	75.8	77.5	73.3	82.8	74.2	75.3	
2013 T2	82.9	80.3	73.3	81.6	87.4	..	80.2	82.3	81.1	78.7	78.3	75.1	74.6	81.6	75.8	70.7	76.3	90.3	..	72.1	67.0	82.6	85.6	80.8	82.7	73.9	75.8	77.2	73.5	84.6	76.3	75.8	
2013 T3	82.8	81.4	72.5	82.3	88.1	..	80.7	82.4	81.4	79.2	78.7	77.3	75.2	82.4	75.8	71.7	76.6	90.8	..	71.9	69.7	82.7	85.7	80.5	83.1	74.4	76.0	77.1	74.3	84.9	76.8	76.2	
2013 T4	82.9	80.3	72.3	80.5	88.3	..	80.5	82.6	80.3	78.7	78.0	74.8	74.6	82.1	75.3	71.5	76.0	86.9	..	72.6	69.3	82.9	85.4	79.3	84.2	74.1	76.0	76.8	73.3	83.1	75.3	74.7	
2013	82.9	80.3	72.5	80.9	88.0	76.0	80.3	82.3	81.2	78.8	78.3	76.6	74.9	81.9	75.6	70.7	76.0	88.0	..	72.2	68.3	82.5	85.5	80.1	83.2	73.9	75.9	77.2	73.6	83.8	75.7	75.5	
2014 T1	82.7	78.9	72.3	79.8	87.3	..	80.4	82.2	80.5	78.2	78.0	75.3	74.7	81.7	75.0	72.2	75.6	87.4	..	72.5	71.5	82.1	85.3	79.4	84.8	74.0	75.9	77.3	72.9	83.1	75.3	74.6	
2014 T2	82.3	80.0	71.8	81.3	87.3	..	80.8	81.8	81.0	78.6	79.3	78.9	75.0	81.5	74.8	73.0	76.2	91.4	..	72.2	68.1	82.1	85.3	80.5	84.2	74.4	76.1	77.4	74.1	84.9	77.2	75.7	
2014 T3	82.2	81.3	71.9	82.4	88.3	..	81.3	82.6	82.4	78.8	79.7	76.7	75.3	82.3	74.0	77.0	88.2	..	72.5	70.0	82.7	85.6	80.6	83.5	75.1	76.2	77.8	75.0	85.0	77.6	76.2		
2014 T4	82.3	80.1	72.4	80.3	88.1	..	81.3	82.4	81.5	78.8	79.0	75.9	75.5	81.9	74.3	73.7	76.7	86.9	..	73.1	70.2	82.1	85.1	79.3	85.3	74.9	76.0	77.8	75.0	83.4	76.4	74.8	
2014	82.4	80.1	72.1	81.0	87.7	..	81.0	82.3	81.3	78.6	79.0	76.7	75.1	81.8	74.8	73.2	76.4	88.5	..	72.5	69.9	82.3	85.3	80.0	84.4	74.6	76.0	77.6	74.3	84.1	76.6	75.3	
Nés dans le pays																																	
2010 T1	81.1	79.7	74.0	82.8	89.2	..	83.8	83.1	79.4	87.2	79.3	81.2	77.0	82.0	90.1	74.8	80.7	89.3	74.4	84.5	83.2	72.3	78.6	80.6	81.8	66.9	84.7	81.7	71.5	79.9	73.6	86.0	
2010 T2	81.9	80.5	72.8	82.9	90.2	..	86.0	84.0	77.9	86.3	84.8	79.7	76.6	83.1	89.1	82.6	80.9	92.6	76.0	83.3	82.2	69.8	78.5	80.6	81.7	71.8	86.7	86.5	75.4	81.3	71.9	85.6	
2010 T3	81.9	80.5	72.4	81.1	88.9	..	84.4	83.5	75.5	85.6	81.2	77.7	76.7	82.4	89.0	75.3	78.5	84.6	73.5	83.0	84.6	71.7	78.2	80.0	84.4	65.3	86.5	78.9	76.7	80.2	73.9	85.6	
2010 T4	81.5	81.5	71.9	82.4	89.7	..	86.0	84.4	76.2	86.1	79.4	80.7	76.9	83.1	88.9	77.3	79.9	88.8	75.5	84.8	82.1	72.0	77.7	82.1	81.2	63.9	85.5	81.7	76.6	81.6	74.6	85.7	
2011 T1	81.9	80.5	72.8	82.9	90.2	..	85.2	84.6	77.2	86.3	83.9	80.0	75.6	82.9	89.0	77.4	79.5	87.0	74.9	83.5	82.4	69.8	79.5	79.8	83.9	79.2	84.6	83.1	74.3	80.8	73.3	85.8	
2011 T2	81.9	80.5	72.5	82.0	89.8	..	85.4	84.1	76.7	86.1	82.4	79.5	76.4	82.9	89.0	78.2	79.7	88.2	75.0	83.6	82.8	70.8	78.4	80.1	82.8	69.6	85.8	82.4	75.8	81.0	73.5	85.6	
2011 T3	82.4	82.6	70.8	83.3	89.8	..	84.6	84.1	75.5	85.8	86.8	81.5	77.2	83.3	88.0	81.8	79.9	83.8	82.2	70.9	80.1	82.6	81.6	..	85.7	..	77.0	81.7	69.1	84.7	
2011 T4	82.9	81.0	74.4	83.0	89.5	..	86.9	84.9	76.2	86.1	83.5	81.5	78.3	84.3	89.6	83.7	79.8	92.5	..	81.3	83.5	67.4	79.7	80.8	82.7	78.0	85.0	80.2	77.7	81.9	75.1	85.2	
2011	82.5	81.3	72.8	83.0	89.7	..	85.7	84.4	76.4	85.7	83.3	80.5	78.0	83.6																			

Tableau 2.A1.3. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2010-14 (suite)
 Pourcentages de la population âgée de 15 à 64 ans

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	MLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
2010 T1	72.1	69.7	63.8	74.5	78.4	..	61.2	72.5	77.1	64.2	71.4	71.7	67.0	70.2	56.6	55.7	61.3	79.3	58.5	50.2	54.4	45.4	73.9	76.0	74.1	58.1	69.0	61.1	67.2	77.1	27.8	68.0
2010 T2	72.3	69.6	61.9	76.0	77.2	..	61.3	72.3	77.5	64.7	71.0	75.0	67.0	70.0	57.0	55.9	62.1	83.6	59.1	50.5	54.8	46.3	74.0	76.7	73.4	58.7	69.0	61.1	68.2	79.4	30.5	68.3
2010 T3	72.4	70.8	63.2	76.3	78.0	..	61.6	72.0	77.5	64.6	69.6	72.9	67.7	70.8	57.2	56.4	62.2	82.9	60.4	48.5	55.4	46.2	74.0	76.3	73.5	59.0	69.0	61.8	67.3	79.2	30.5	68.5
2010 T4	72.5	70.0	63.9	75.1	77.9	..	61.9	73.0	76.1	65.3	69.9	71.7	66.8	70.7	57.1	56.2	61.7	80.6	60.9	50.9	54.6	44.9	74.4	75.8	73.9	58.5	68.6	61.6	67.4	77.3	29.3	67.9
2010	72.3	70.0	63.2	75.5	77.9	..	61.5	72.6	77.0	64.7	70.5	72.8	67.1	70.3	57.0	56.0	61.8	81.6	59.7	50.3	54.8	45.7	74.1	76.2	73.7	58.6	68.9	61.4	67.5	78.3	29.5	68.1
2011 T1	72.4	70.2	62.1	74.9	78.6	..	61.8	72.9	77.0	65.4	70.0	71.8	66.6	70.3	56.9	55.9	61.0	80.7	59.5	50.4	55.8	45.8	74.2	76.0	74.3	58.3	68.7	60.8	65.8	78.3	29.1	67.6
2011 T2	72.5	69.9	62.7	76.3	78.5	..	62.1	73.2	77.4	66.0	71.6	74.8	66.8	70.3	56.8	56.4	62.0	84.8	59.5	50.3	53.3	45.9	74.6	76.5	73.1	58.7	68.9	60.4	66.3	80.5	32.2	67.7
2011 T3	72.6	71.0	63.8	76.1	78.2	..	62.5	73.6	78.0	66.1	72.7	73.7	67.4	70.8	57.6	56.8	61.6	82.0	59.5	49.9	56.5	46.4	74.8	76.5	72.9	59.1	68.4	61.0	67.1	80.1	32.3	68.0
2011 T4	72.7	70.5	63.0	74.7	79.2	..	62.5	74.0	77.0	66.3	70.8	71.7	67.4	71.7	57.6	56.8	61.6	78.6	59.9	51.7	55.4	47.7	75.6	75.8	73.8	59.3	68.0	61.2	67.9	78.5	30.5	67.2
2011	72.6	70.4	62.9	75.5	78.6	49.0	62.2	73.4	77.3	65.9	71.3	73.0	67.1	70.6	57.1	56.5	61.6	81.5	59.6	50.6	55.2	46.2	74.8	76.2	73.5	58.9	68.5	60.9	66.8	79.4	31.0	67.6
2012 T1	72.6	70.9	62.4	74.5	78.4	..	62.5	72.9	77.1	66.9	71.6	72.4	67.1	71.1	57.7	57.0	61.3	80.0	..	52.5	55.6	46.1	75.6	76.0	73.3	59.2	68.7	61.6	67.7	78.8	29.9	67.0
2012 T2	72.7	71.6	63.8	75.0	78.7	..	64.5	73.8	75.9	67.4	69.9	72.0	68.4	72.1	58.1	58.1	61.8	81.3	..	53.2	57.3	47.3	76.5	76.4	72.4	60.1	68.5	61.5	67.1	79.2	32.4	67.2
2012	72.6	71.5	63.1	75.4	78.5	..	63.6	73.3	77.0	67.2	71.2	73.7	67.8	71.5	57.9	57.8	61.6	82.5	..	52.6	57.2	47.3	76.0	76.5	73.2	59.7	68.7	61.7	67.1	80.1	31.7	67.3
2013 T1	72.5	71.4	63.1	75.1	79.6	..	64.5	73.9	76.2	67.6	71.1	73.1	67.8	71.8	57.5	57.5	61.8	81.1	..	52.9	56.3	46.2	76.6	76.6	73.1	59.8	68.8	61.6	66.5	81.2	32.5	67.4
2013 T2	72.8	71.9	63.8	76.2	78.9	..	65.0	73.9	77.2	67.7	71.9	75.6	68.1	71.7	58.0	58.2	63.1	84.7	..	52.5	57.9	47.8	76.6	76.7	73.1	59.8	68.7	62.0	66.9	82.0	34.4	67.4
2013 T3	72.4	73.3	65.5	76.4	79.2	..	65.3	74.2	77.8	67.7	70.9	73.5	68.6	72.3	57.7	58.7	62.9	84.7	..	51.8	55.0	47.7	76.6	77.1	74.3	60.6	69.0	62.6	68.0	81.9	33.7	67.3
2013 T4	72.7	72.0	64.1	75.2	80.2	..	65.5	74.6	75.9	68.1	72.0	72.7	68.3	72.0	57.5	59.4	62.5	82.5	..	53.2	59.9	48.0	76.3	76.6	75.5	60.8	69.7	62.7	66.4	80.5	32.8	66.8
2013	72.6	72.2	64.1	75.7	79.4	51.0	65.2	74.3	75.5	67.9	70.5	73.2	68.5	72.2	58.0	59.9	62.5	80.1	..	53.3	58.2	46.7	75.6	76.0	75.2	61.0	69.0	62.8	67.6	80.7	31.7	67.0
2014 T1	72.8	72.1	64.1	74.6	79.7	..	65.0	74.5	75.9	68.0	71.6	76.7	68.4	72.1	58.3	60.5	62.4	84.6	..	53.2	57.2	46.8	75.5	77.0	74.3	60.7	69.2	62.5	68.9	82.5	34.3	67.1
2014 T2	72.7	72.0	64.1	76.1	79.7	..	65.8	74.6	76.8	67.8	72.6	74.9	68.4	72.6	58.4	61.1	63.5	84.3	..	52.8	58.2	46.6	76.1	77.2	75.5	61.2	69.5	62.9	68.7	82.9	34.2	67.1
2014 T3	72.6	72.5	65.6	76.0	80.9	..	66.5	74.9	77.1	68.4	71.6	72.8	68.8	72.6	58.4	61.1	62.9	83.1	..	54.6	57.4	46.3	76.4	76.8	77.2	61.5	69.1	63.3	68.0	80.2	33.9	67.2
2014 T4	72.8	72.1	65.3	74.9	82.6	..	65.6	74.6	76.3	68.0	71.6	74.4	68.5	72.4	58.3	61.6	62.9	83.0	..	53.5	58.5	46.5	75.9	76.8	75.5	61.1	69.2	62.9	68.3	81.6	33.5	67.1
2014	72.7	72.2	64.8	75.4	80.7	..	65.6	74.6	76.3	68.0	71.6	74.4	68.5	72.4	58.3	61.6	62.9	83.0	..	53.5	58.5	46.5	75.9	76.8	75.5	61.1	69.2	63.9	68.3	81.6	33.5	67.1
2010 T1	63.6	63.2	54.7	70.2	72.0	..	60.4	61.5	64.4	74.0	74.2	68.1	59.0	62.9	61.5	67.6	61.5	86.4	63.3	58.4	67.7	35.2	62.8	71.1	66.1	43.1	77.0	47.7	67.7	66.5	32.8	63.1
2010 T2	63.4	63.5	52.8	71.0	73.4	..	61.5	62.9	69.7	73.7	74.7	67.2	59.4	63.7	62.1	69.4	63.0	84.3	63.4	58.4	65.0	35.2	63.8	65.9	65.9	46.3	77.8	45.9	70.0	67.6	31.2	63.6
2010 T3	64.1	64.3	55.1	71.0	73.9	..	63.2	63.1	73.0	74.3	78.7	64.1	58.8	64.3	62.5	70.2	62.3	80.6	64.1	55.8	67.0	31.1	63.1	69.7	65.5	57.8	77.5	43.6	62.8	68.4	31.4	63.3
2010 T4	65.7	64.8	55.2	69.1	72.8	..	63.4	62.2	68.2	68.2	71.9	62.5	60.0	63.6	61.0	62.8	81.2	83.4	65.0	56.8	67.1	32.6	62.5	68.6	67.3	50.2	79.0	50.0	65.0	66.5	34.1	64.0
2010	64.2	63.9	54.5	70.3	73.0	..	62.1	62.4	66.9	73.8	74.9	65.4	59.3	63.6	62.0	62.4	62.0	87.6	63.9	57.3	66.8	33.6	63.6	69.7	66.2	48.8	71.8	46.8	66.3	67.3	32.4	63.5
2011 T1	65.7	64.7	51.1	68.9	71.7	..	62.6	63.0	67.3	73.7	71.5	61.4	60.9	64.0	62.1	62.4	62.0	87.6	64.5	58.5	70.3	36.4	63.6	70.6	68.0	51.9	78.8	53.4	64.4	67.9	32.1	62.4
2011 T2	65.6	63.3	53.7	69.2	71.9	..	60.2	64.5	68.4	75.1	72.5	65.5	60.2	63.8	61.1	61.8	63.8	89.6	64.6	58.9	67.8	38.0	61.7	72.2	68.9	58.7	80.6	59.6	64.2	69.2	29.8	62.2
2011 T3	65.6	64.0	51.0	70.3	72.8	..	59.8	64.9	70.2	73.6	74.7	66.0	59.3	65.2	59.9	59.2	63.6	80.6	63.8	55.7	65.4	44.2	61.1	72.3	68.6	61.5	78.5	-	61.5	69.1	30.5	62.5
2011 T4	65.0	65.2	52.4	69.8	73.3	..	60.6	63.7	67.3	73.1	72.1	67.2	59.0	64.0	61.1	64.2	63.1	-	64.2	58.1	64.8	46.8	63.0	72.3	68.7	-	79.7	-	62.5	68.7	32.4	63.4
2011	65.5	64.3	52.1	69.6	72.4	64.7	60.8	64.0	68.3	73.9	72.7	65.1	59.8	64.2	61.0	61.9	63.1	83.6	64.3	57.8	67.0	41.4	62.4	71.9	68.6	56.2	79.4	59.1	63.1	68.7	31.2	62.6
2012 T1																																

Graphique 2.A1.1. **Part de personnes nées à l'étranger dans l'emploi total, en 2007, 2011 et 2014**
Pourcentages



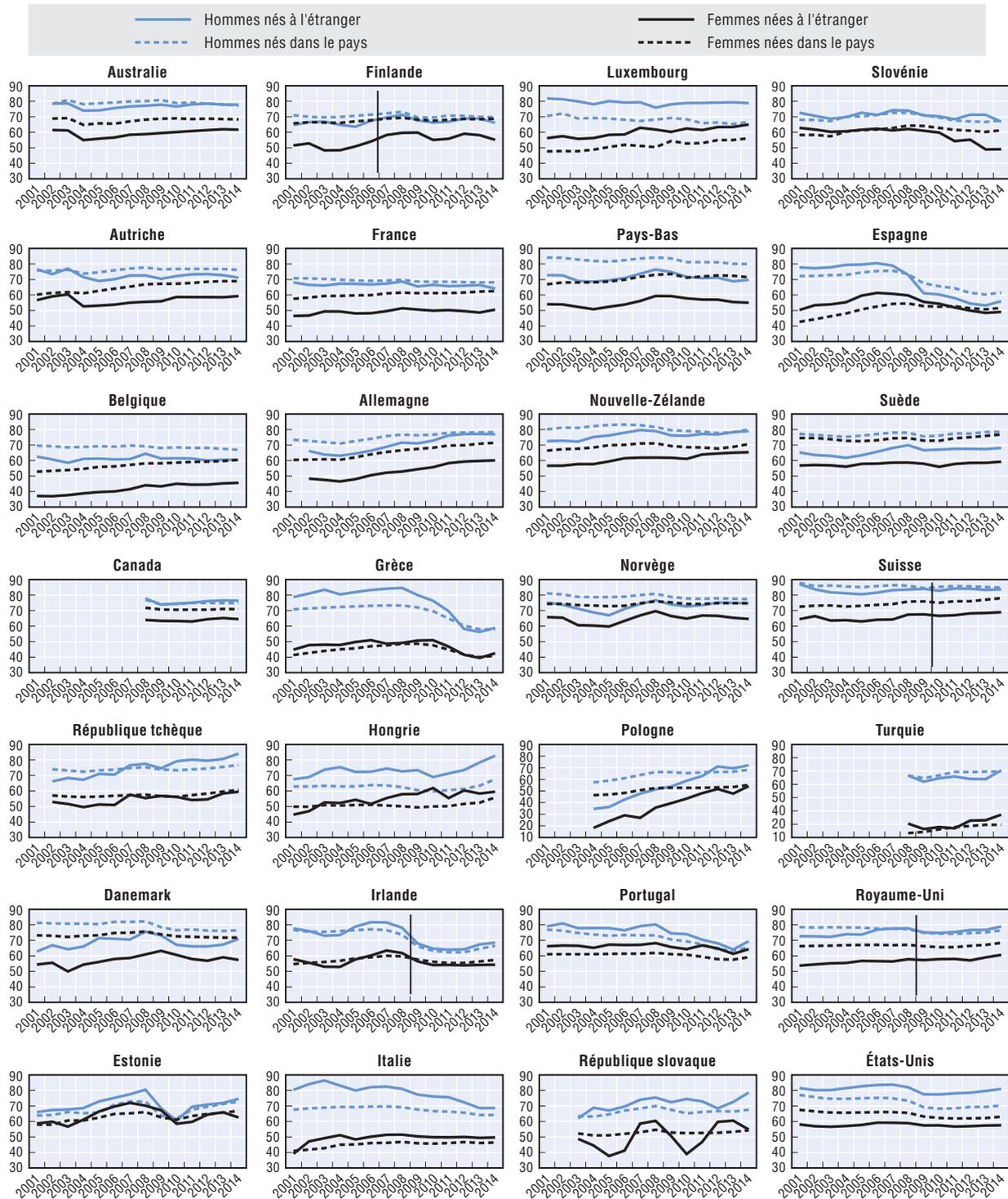
Notes : La moyenne OCDE exclut Israël, le Japon, la Corée et la Turquie pour lesquels l'information n'est pas disponible pour chaque année. Les données pour l'Allemagne, le Canada et la Turquie portent sur 2008 au lieu de 2007 ; Mexique : 2006 au lieu de 2007 et 2013 au lieu de 2014 ; Japon : 2010 au lieu de 2011 ; Corée : moyenne 2012-13 au lieu de 2014.

Source : Pays européens et Turquie : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat); Japon : *Recensement de la population 2010* ; Corée : *Enquête sur la population active étrangère (2012-13)* et *Enquête auprès des personnes ayant la nationalité coréenne sur la population économiquement active (EAPS 2012-13)* ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : *Enquête sur la population active* ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264324>

Graphique 2.A1.2. Taux d'emploi selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2001-14

Pourcentages



Notes : Les données correspondent à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les séries présentent une rupture pour la Finlande (2006/07), l'Irlande (2008/09), la Suisse (2009/10) et le Royaume-Uni (2008/09). Avant 2010, les données pour la Suisse correspondent au second trimestre uniquement.

Sources : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat); Australie, Canada, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264339>

Tableau 2.A1.4. Emploi des personnes nées à l'étranger selon le secteur d'activité, 2014
 Pourcentage de l'emploi total des personnes nées à l'étranger

	Agriculture et pêche	Industries extractives, manufacturières et énergie	Construction	Commerce de gros et de détail	Hébergement et restauration	Enseignement	Santé	Ménages privés	Administrations et AET	Autres services
Allemagne	0.7	25.3	7.8	13.1	8.5	4.2	11.2	1.2	10.0	18.0
Autriche	0.9	17.6	11.3	14.5	12.6	4.2	9.6	0.3	10.4	18.5
Belgique	0.9	12.9	9.2	12.4	7.4	5.6	11.0	0.6	21.3	18.9
Danemark	2.9	15.5	4.0	10.9	8.3	9.5	16.2	0.5	10.8	21.5
Espagne	6.4	9.0	6.7	15.2	16.1	2.7	5.1	15.7	8.3	14.7
Estonie	1.3	27.6	7.9	12.3	3.0	7.0	7.9	-	6.4	26.7
États-Unis	1.9	12.5	10.1	13.5	10.0	5.5	12.1	1.5	2.6	30.3
Finlande	2.5	15.3	6.2	11.6	10.3	6.6	13.9	0.5	8.2	25.0
France	1.5	10.2	10.4	12.0	6.4	6.0	13.8	4.3	13.2	22.2
Grèce	10.1	11.6	13.2	15.3	16.4	1.9	3.1	12.0	6.5	9.8
Hongrie	2.5	20.4	6.8	17.7	6.3	6.6	6.7	0.1	9.8	23.0
Irlande	2.4	15.3	4.2	14.7	14.1	4.3	13.4	0.7	7.5	23.4
Islande	4.1	25.6	4.3	9.5	10.0	11.3	9.8	-	9.9	15.5
Italie	4.8	20.2	10.3	9.2	9.3	2.0	5.2	19.7	6.4	13.0
Luxembourg	0.5	6.5	5.8	9.3	5.0	4.4	8.3	2.8	18.8	38.5
Norvège	1.2	13.1	9.2	11.1	6.7	6.7	19.2	0.0	11.8	20.9
Pays-Bas	1.8	14.7	4.1	13.7	5.8	5.9	14.5	0.1	14.8	24.6
Pologne	2.0	18.1	6.4	20.9	4.3	5.4	8.2	1.0	5.7	28.1
Portugal	2.4	13.5	6.8	13.8	8.2	8.8	9.7	5.2	12.5	19.2
République slovaque	3.0	26.2	7.9	12.8	7.9	8.3	10.0	-	12.2	11.7
République tchèque	1.3	27.1	10.7	17.3	5.9	3.4	4.0	0.8	9.7	19.9
Royaume-Uni	0.8	11.5	5.8	11.9	9.7	7.6	14.0	0.6	10.1	28.0
Slovénie	2.4	28.5	15.7	7.1	6.7	5.7	7.4	-	8.2	18.3
Suède	0.8	11.8	4.6	10.2	6.9	11.0	18.6	0.0	12.1	24.0
Suisse	1.2	17.4	7.0	13.1	7.6	5.7	13.1	1.4	6.5	27.0
Turquie	3.1	28.0	3.3	11.6	6.1	14.1	6.0	-	14.7	13.1

Notes : Un tiret indique que l'estimation n'est pas assez robuste pour être publiée. AET signifie « activités des organisations extraterritoriales ».
 Sources : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2014 ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264317>

Chapitre 3

Nouvelles tendances des migrations internationales de médecins et d'infirmiers vers les pays de l'OCDE¹

Ce chapitre analyse l'évolution de la mobilité internationale des professionnels de santé vers les pays de l'OCDE depuis 2000 au regard des changements observés dans les politiques migratoires et de santé mais également des changements économiques et institutionnels.

Dans un contexte d'accroissement des migrations qualifiées, on observe que les médecins et infirmiers immigrés représentent une part croissante des professionnels de santé exerçant dans les pays de l'OCDE, qui atteint respectivement 23 % pour les médecins et 14 % pour les infirmiers en 2010/11. La part des personnels de santé formés à l'étranger est cependant inférieure à celle des personnels nés à l'étranger, illustrant par là même le fait qu'une partie de la formation des migrants est délivrée dans le pays de destination.

Ce chapitre met également en exergue l'effet de la crise économique de 2007/08 et de l'élargissement sur les migrations de médecins et d'infirmiers, notamment en Europe, et discute le rôle des politiques migratoires et des politiques de gestion des ressources humaines en santé. Une analyse approfondie des effets attendus sur les pays d'origine est proposée et inclut une mise à jour pour 2010/11 des taux d'émigration (brain drain) pour les médecins et les infirmiers pour plus de 120 pays d'origine dans le monde. Le chapitre se termine par une présentation des tendances récentes en ce qui concerne l'internationalisation des études médicales et d'infirmiers.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

L'étude de l'OCDE intitulée « Les personnels de santé immigrés dans les pays de l'OCDE dans le contexte général des migrations de travailleurs qualifiés », publiée dans *Perspectives des migrations internationales* en 2007, présentait pour la première fois un tableau complet des flux migratoires des professionnels de santé par pays d'origine et de destination. Cette étude et les autres travaux menés conjointement entre l'OCDE et l'OMS dans ce domaine (par ex. « Les personnels de santé dans les pays de l'OCDE : Comment répondre à la crise imminente ? », OCDE, 2008) ont permis de donner un éclairage nouveau aux débats nationaux et internationaux en apportant des éléments factuels.

Ce chapitre vise à identifier les évolutions récentes des migrations internationales des personnels de santé au regard des changements observés dans les politiques migratoires et de gestion des ressources humaines dans le domaine de la santé mais également des changements économiques et institutionnels. La crise économique, qui a débuté en 2007/08 et qui perdure encore dans certains pays de l'OCDE, a par exemple affecté de multiples façons la situation sur le marché du travail. De même, l'élargissement de l'Union européenne (UE) à 13 nouveaux États membres en 2004, 2007 et 2013 a contribué à redessiner la carte européenne des migrations internationales y compris pour les professionnels de la santé. Par ailleurs, en mai 2010, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté un Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé (OMS, 2010) qui établit des principes éthiques applicables au recrutement international des personnels de santé de façon à renforcer les systèmes de santé des pays d'origine.

Quelle est l'ampleur des migrations de médecins et d'infirmiers et de quelle manière les flux s'orientent-ils ? Quelle est la contribution des personnels de santé migrants dans les pays de destination et dans quelle mesure l'émigration affecte-t-elle les ressources humaines en santé disponibles dans les pays d'origine ? Dans quelle mesure les politiques migratoires et celles du domaine de la santé ont-elles eu un impact sur les principaux canaux migratoires ? Dans un premier temps, ce chapitre s'attache à dégager les tendances récentes des migrations internationales concernant les médecins et le personnel infirmier dans les pays de destination (première partie) et à partir des principaux pays d'origine (seconde partie). Dans un deuxième temps, l'effet des politiques publiques est discuté (troisième partie) avec un éclairage particulier sur l'internationalisation de la formation dans le domaine de la santé (dernière partie).

Principaux résultats

- Les médecins et infirmiers nés à l'étranger représentent une part significative des professionnels de santé exerçant dans les pays de l'OCDE, et cette part a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE entre 2000/01 et 2010/11, passant en moyenne (sur 22 pays) de 19.5 % à plus de 22 % pour les médecins et de 11 % à 14.5 % pour les infirmiers. Au total le nombre de médecins et d'infirmiers immigrés exerçant dans les pays de l'OCDE a augmenté de 60% en dix ans. Cette tendance reflète en partie l'augmentation générale

de l'immigration, notamment parmi les travailleurs qualifiés, dans les pays de l'OCDE. Elle révèle également l'importance du rôle joué par les migrants dans la croissance des effectifs de santé au cours des années 2000. Les toutes dernières données disponibles font toutefois état d'une baisse des entrées dans plusieurs pays de l'OCDE.

- Bien qu'en valeur absolue, les États-Unis accueillent le plus grand nombre de médecins et d'infirmiers migrants, les plus fortes augmentations du nombre de médecins nés à l'étranger entre 2000/01 et 2010/11 sont observées au Royaume-Uni et en Allemagne. La part de médecins immigrés a particulièrement augmenté en Irlande, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Suisse, et s'est maintenue à un niveau relativement élevé au Canada et aux États-Unis.
- Entre 2012 et 2014, dans les 26 pays (respectivement 24 pays) pour lesquels des données sont disponibles, 17% des médecins ont été formés à l'étranger (respectivement 6% des infirmiers ont été formés à l'étranger). En moyenne, la part des personnels de santé formés à l'étranger est donc inférieure à celle des personnels nés à l'étranger, illustrant par là même le fait qu'une partie de la formation des migrants est délivrée dans le pays de destination. À l'inverse, dans certains pays, la part des personnels de santé formés à l'étranger est supérieure à celle des personnels nés à l'étranger, suggérant qu'une partie des personnels de santé s'est formée dans un autre pays que celui où ils sont nés.
- En 2010/11, les médecins et infirmiers nés à l'étranger exerçant dans les pays de l'OCDE représentaient environ 5 % de l'effectif total des ressources humaines en santé dans le monde. Déjà premier pays d'émigration des médecins en 2000/01, l'importance de l'Inde comme source de médecins pour le marché international s'est encore accrue en 2010/11. Il en va de même pour les infirmiers originaires des Philippines, premier pays d'origine des infirmiers en mobilité internationale. Plusieurs pays d'origine, tels que la Chine, le Pakistan ou le Viet Nam, ont également gagné en importance. Pour autant, les migrations entre les pays de la zone OCDE restent significatives, notamment en raison de l'accroissement des mouvements intra-européens.
- En 2010/11, les médecins et infirmiers originaires de pays en situation de pénurie critique en personnels de santé, telle que définie par l'OMS, et ayant émigré dans un pays de l'OCDE représentent 20 % des besoins estimés en ressources humaines dans ces pays, contre 9 % en 2000/01. Cette augmentation est due, d'une part, à l'accroissement de l'émigration et, d'autre part, à la pénurie critique mondiale observée au cours de cette période. Sur la décennie précédent l'adoption du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé (OMS, 2010) le nombre de médecins et d'infirmiers originaires de pays en pénurie critique, et ayant émigré dans un pays de l'OCDE a crû de près de 84%.
- La plupart des pays de l'OCDE ont intensifié la formation de personnels de santé depuis 2000/01 pour faire face à une pénurie de main-d'œuvre attendue dans un contexte de vieillissement de la population en général (accroissant la demande de services de santé) et de vieillissement de la population de médecins et d'infirmiers (réduisant l'offre en personnels de santé). En raison de ces efforts, les besoins de recrutement à l'étranger ont été pour partie contenus.
- Dans un contexte d'augmentation de la mobilité internationale des étudiants, le nombre d'étudiants poursuivant des études de médecine à l'étranger a connu un essor considérable ces dernières années. Ce phénomène est rendu possible par l'internationalisation de la formation de médecin et s'explique tant par l'existence d'une demande insatisfaite en

matière de formation dans les pays limitant l'accès à ces études que par le développement d'une offre de formation dans certains pays. Dans les années à venir, on peut s'attendre à ce que le nombre de diplômés internationaux continue de croître. D'un côté, ceux-ci peuvent constituer une ressource pour le pays dans lequel ils exercent. Mais d'un autre côté, ce phénomène complexifie les efforts de planification au niveau national dans la mesure où bon nombre de ces étudiants internationaux souhaitent revenir exercer dans leur pays d'origine après l'obtention de leur diplôme.

- La crise économique qui a démarré en 2007/08 a eu des effets variables sur les tendances des migrations internationales des personnels de santé. Dans certains pays, la limitation des capacités de financement du système de santé ainsi que le retour en emploi du personnel national ont eu pour effet de réduire le recrutement international de personnels de santé. Dans les pays plus durement touchés par la crise, principalement en Europe du Sud et en Europe centrale et orientale, une importante émigration des personnels de santé est observée à la fin des années 2000, notamment vers l'Allemagne et le Royaume-Uni. Alors que l'adhésion des nouveaux États membres à l'UE en 2004 a eu un effet significatif mais limité dans le temps sur l'émigration des personnels de santé, la crise économique a contribué à réactiver ces mouvements. Pour la Roumanie et la Bulgarie, qui ont adhéré à l'Union européenne en 2007, les effets de l'adhésion et de la récession se conjuguent et conduisent à une émigration importante jusqu'à ce jour. Au sein de l'Union européenne, il semble donc que la mobilité internationale ait pu agir comme un facteur équilibrant sur les marchés du travail en limitant les risques de sous-emploi des personnels médicaux dans les pays en crise.
- Il existe peu d'instruments spécifiques pour gérer les mouvements migratoires des personnels de santé dans le cadre plus général des migrations de travailleurs qualifiés. La mention des professions de santé dans les listes de métiers en tension constitue l'un des rares outils mobilisés par les pays de l'OCDE pour faciliter le recrutement de personnels de santé. Cet instrument de politique migratoire peut être rapidement adapté en fonction des besoins du marché du travail.
- Ces dernières années, plusieurs pays de l'OCDE se sont engagés dans des pratiques de coopération internationale comprenant des aspects de formation et de recrutement de personnels de santé (Allemagne, Irlande, Finlande, Japon). Les pays avec lesquels une coopération est initiée sont de plus en plus ciblés en raison de leur stratégie de formation des personnels de santé pour le marché international, de façon à ne pas ponctionner des ressources en santé nécessaires dans les pays d'origine. Les effectifs concernés par ces projets sont toutefois relativement limités mais ces pratiques de recrutement international conduit dans le cadre d'accords de coopération pourraient à l'avenir se développer.
- Les pratiques en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles diffèrent entre les pays membres de l'OCDE et constituent souvent l'un des obstacles majeurs au recrutement à l'étranger de professionnels de la santé. Les pratiques évoluent toutefois rapidement dans ce domaine. Les développements récents observés indiquent notamment des exigences croissantes pour ce qui concerne la maîtrise de la langue du pays d'accueil (Royaume-Uni, Australie) ainsi que la mise en place de postes supervisés (Irlande, Canada) ou de formations d'appoint permettant un exercice professionnel sans restriction (Canada). Ce dernier type de programme vise notamment à éviter un gaspillage des compétences.
- Au sein de l'Union européenne, les migrations des personnels de santé ont également été facilitées par les dispositifs de reconnaissance des diplômes et des qualifications

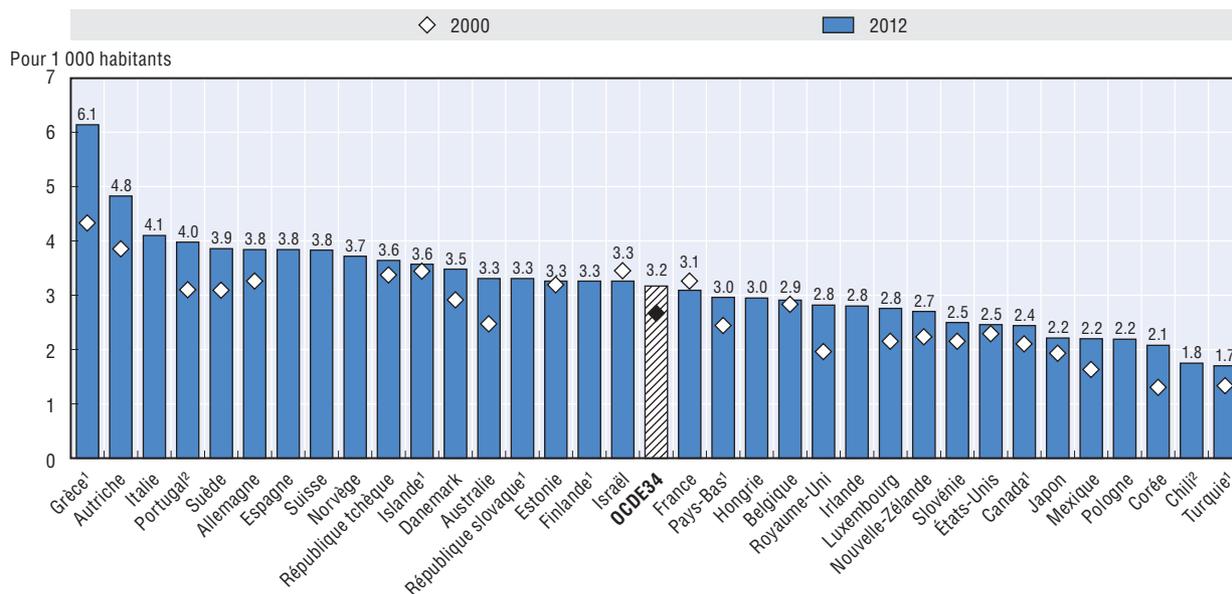
professionnelles développés à partir des années 70 et consolidés en 2005. Dans certains pays de destination, ces dispositions ont permis aux personnels de santé formés à l'étranger déjà présents de se voir reconnus au même titre que les personnels formés localement.

Tendances des migrations internationales des personnels de santé dans les pays de l'OCDE : la perspective des pays de destination

Évolution générale des ressources humaines en santé dans les pays de l'OCDE

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les dix dernières années ont été marquées par une augmentation du nombre et de la densité de médecins et d'infirmiers (graphiques 3.1 et 3.2). Cette croissance a été particulièrement marquée dans des pays tels que la Corée, la Turquie, le Mexique, l'Australie, la Grèce ou le Royaume-Uni pour les médecins, et au Portugal, en Espagne, en Corée et en Turquie pour le personnel infirmier (OCDE, 2013a). Israël est le seul pays à enregistrer une diminution de la densité de médecins et d'infirmiers entre 2000 et 2012, liée à une augmentation plus forte de la population que du personnel soignant. De manière générale, cette croissance s'est poursuivie après 2007/08, éventuellement à un rythme plus lent, malgré la détérioration de la conjoncture économique. Quelques pays européens particulièrement affectés par la crise économique ont toutefois été contraints de réduire la taille de leurs effectifs de santé ; c'est par exemple le cas de l'Estonie pour les infirmiers.

Graphique 3.1. Médecins en exercice, densité pour 1 000 habitants, pays de l'OCDE, 2000 et 2012 (ou année la plus proche)

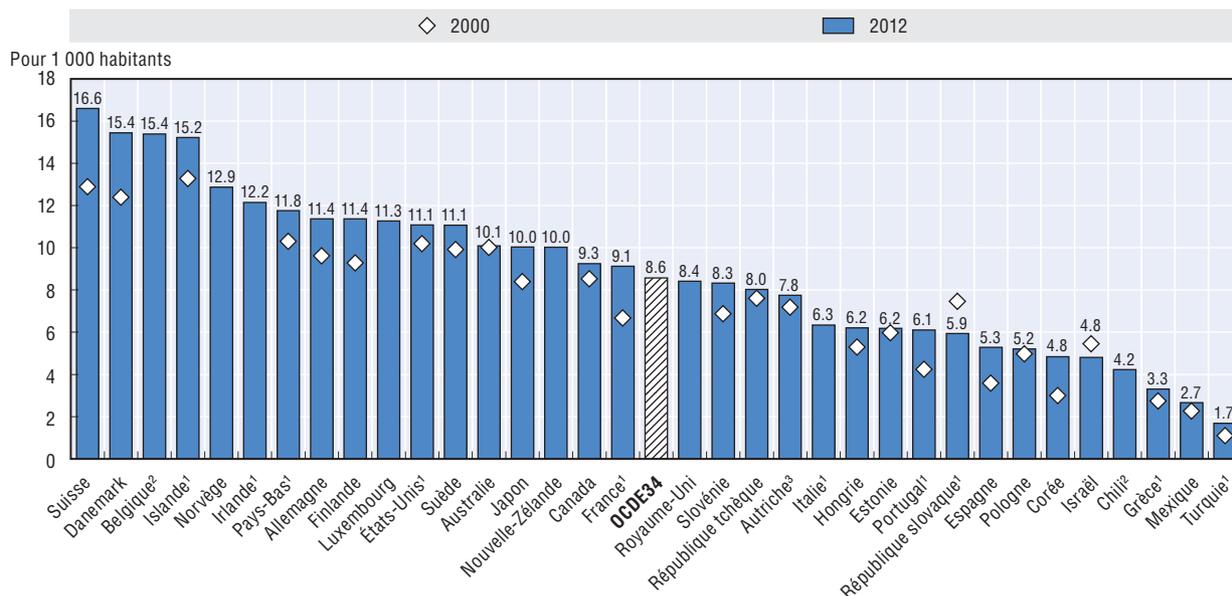


1. Les données comprennent non seulement les médecins dispensant des soins aux patients, mais aussi ceux exerçant dans le secteur de la santé en tant qu'administrateur, professeur, chercheur, etc. (soit 5 à 10 % de médecins supplémentaires).

2. Les données correspondent aux médecins habilités à exercer (d'où une large surestimation du nombre de médecins en activité au Portugal).
Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264457>

Les principaux facteurs ayant une influence sur la taille des effectifs en santé sont, pour ce qui concerne les flux entrants, les efforts consentis en matière de formation (Encadré 3.1), l'immigration de personnes formées à l'étranger et les réintégrations d'inactifs sur le marché du travail. Pour ce qui est des flux sortants, les principaux facteurs

Graphique 3.2. **Personnel infirmier en exercice pour 1 000 habitants, 2000 et 2012 (ou année la plus proche)**

1. Les données incluent non seulement les infirmiers dispensant des soins aux patients, mais aussi ceux exerçant dans le secteur de la santé en tant qu'administrateur, professeur, chercheur, etc.
2. Les données correspondent au personnel infirmier habilité à exercer.
3. L'Autriche inclut uniquement le personnel infirmier employé dans les hôpitaux.

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264460>

Encadré 3.1. **Mesurer les migrations internationales des personnels de santé, présentation des sources mobilisées**

La description des migrations internationales des personnels de santé se base sur l'utilisation de deux principaux indicateurs : les médecins et infirmiers nés à l'étranger et les médecins et infirmiers formés à l'étranger. Afin d'identifier le pays de naissance des personnels de santé, deux sources ont été mobilisées : la base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, qui tire ses chiffres de la dernière vague de recensements de la population, et l'enquête sur les forces de travail (EFT) d'Eurostat.

Les professionnels de santé sont identifiés sur la base de la Classification internationale des types de professions (CITP) révisée en 2008. Les données collectées couvrent d'une part, les médecins (221) et, d'autre part, les cadres infirmiers et sages-femmes (222) ainsi que les personnels infirmiers et sages-femmes de niveau intermédiaire (322). Bien qu'il soit possible de faire correspondre la classification CITP-08 avec celle utilisée précédemment (CITP-88), des écarts importants ont été observés entre ces deux nomenclatures*. Les données disponibles concernant les personnes nées à l'étranger couvrent 29 pays pour les médecins et 28 pays pour le personnel infirmier.

Pour ce qui concerne les personnels de santé formés à l'étranger, une collecte de données a été réalisée auprès des ministères de la santé et des organismes en charge des registres professionnels dans les pays de l'OCDE. Pour certains pays, les données étaient issues d'enquêtes statistiques (tableau 3.5). Les données disponibles concernant les personnes formées à l'étranger couvrent 26 pays pour les médecins et 25 pays pour le personnel infirmier.

La principale limite à la comparaison des données concerne les différences de statut d'activité des personnels de santé comptabilisés. Certains registres sont régulièrement mis à jour, ce qui permet d'identifier précisément les personnels en exercice et/ou professionnellement actifs, alors que dans d'autres

Encadré 3.1. **Mesurer les migrations internationales des personnels de santé, présentation des sources mobilisées (suite)**

pays on identifie l'ensemble des personnels autorisés à exercer, qu'ils soient ou non actifs et qu'il soient, ou non, résidents (tableau 3.5).

La base de données des professions réglementées de la Commission européenne a également été utilisée. Celle-ci recense les demandes de reconnaissance de qualifications par pays de formation et de destination. Ces demandes fournissent une information sur les intentions d'émigrer mais ne reflètent pas nécessairement des mouvements migratoires. De plus, elles peuvent comptabiliser plusieurs demandes pour une même personne si celle-ci renouvelle sa demande ou la dépose dans plusieurs pays.

Finalement, la base de données de l'Observatoire mondial de la Santé de l'OMS a été utilisée afin de connaître le nombre de personnels de santé résidant dans les pays d'origine et de calculer les taux d'expatriation. Ces données sont toutefois imparfaites et ne sont pas à jour pour tous les pays. Dans certains pays, la base de données de l'OMS ne couvre que les ressources humaines exerçant dans le secteur public (c.à.d. exclut les personnes exerçant dans le privé, dans les forces militaires et dans les organisations internationales).

* Par ailleurs, certains pays de l'OCDE n'ont pas adopté la classification internationale des professions (p. ex. Australie, Canada et États-Unis) et la définition des catégories est donc légèrement différente.

sont les départs à la retraite et les cessations d'activité ainsi que l'émigration. Il s'agit alors de voir quel rôle les professionnels de santé étrangers ont joué dans l'évolution des ressources humaines en santé dans les pays de l'OCDE.

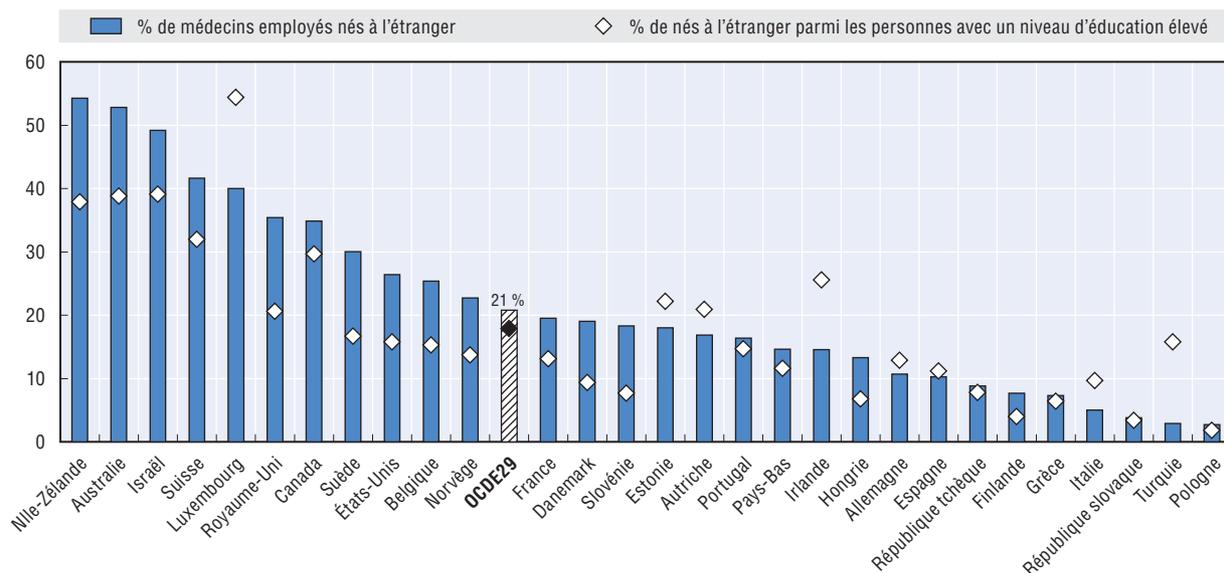
Personnels de santé nés à l'étranger

État des lieux en 2010/11

D'importantes variations de la part des personnels de santé nés à l'étranger peuvent être observées entre les pays de l'OCDE. Pour les médecins, les valeurs s'échelonnent de moins de 3 % pour la Pologne et la Turquie à plus de 50 % pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande (graphique 3.3). Pour les infirmiers, la part de personnes nées à l'étranger est insignifiante en Pologne et en République slovaque, alors qu'elle s'élève à plus de 30 % en Suisse, en Nouvelle-Zélande, en Australie ou au Luxembourg (graphique 3.4). Dans presque tous les pays, à l'exception de la Turquie, de l'Italie et de l'Estonie, la proportion d'immigrés est plus importante pour les médecins que pour les infirmiers. L'écart est particulièrement marqué en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Dans une certaine mesure, l'importance relative des migrants dans le personnel médical reflète celle de l'immigration, notamment qualifiée, dans la force de travail. Le pourcentage de médecins nés à l'étranger a toutefois tendance à être supérieur au pourcentage d'immigrés parmi l'ensemble des personnes diplômées du supérieur, alors que la part de personnel infirmier immigré se situe à un niveau comparable ou inférieur. Sans surprise, la proportion de médecins ou d'infirmiers nés à l'étranger est la plus importante dans les grands pays d'installation (par ex. Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande) et dans les pays qui, en Europe, reçoivent des flux migratoires importants (par ex. Luxembourg et Suisse). D'autres pays tels que le Royaume-Uni et la Belgique se distinguent toutefois dans ce classement, ainsi que certains pays nordiques pour les médecins, et l'Irlande pour le personnel infirmier. Les pays d'Europe du Sud, d'Europe centrale et orientale ainsi que la Turquie sont ceux présentant la part de personnels de santé nés à l'étranger la plus faible.

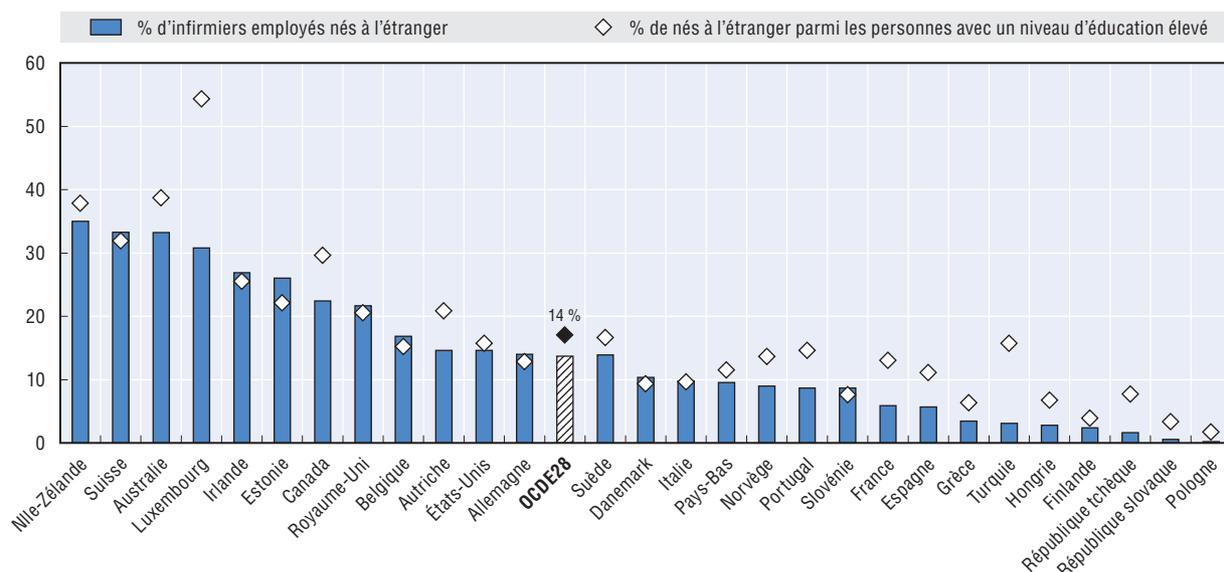
Graphique 3.3. **Pourcentage de médecins nés à l'étranger dans 29 pays de l'OCDE, 2010/11**



Note : La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée pour les 29 pays OCDE présentés dans le graphique. Elle diffère légèrement de la moyenne OCDE (OCDE Total) présentée au tableau 3.1 car cette moyenne est une moyenne pondérée basée sur 23 pays OCDE pour lesquels des données sont disponibles en 2000/01 et en 2010/11.
 Source : DIOC 2010/11, EFT 2009-12.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264472>

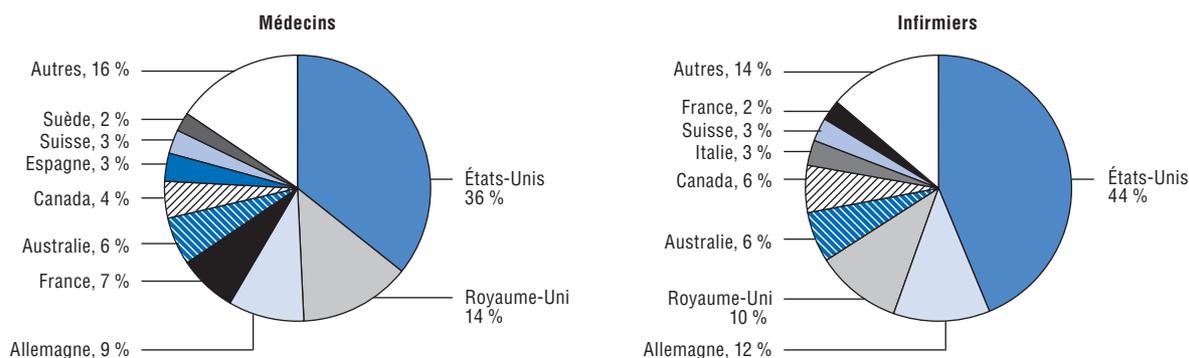
Graphique 3.4. **Pourcentage d'infirmiers nés à l'étranger dans 28 pays de l'OCDE, 2010/11**



Note : La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée pour les 28 pays OCDE présentés dans le graphique. Elle diffère légèrement de la moyenne OCDE (OCDE Total) présentée au tableau 3.2 car cette moyenne est une moyenne pondérée basée sur 22 pays OCDE pour lesquels des données sont disponibles en 2000/01 et en 2010/11.
 Source : DIOC 2010/11, EFT 2009-12.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264489>

En valeur absolue, les États-Unis restent le principal pays de destination pour les médecins et les infirmiers migrants. Environ 36% des médecins et 44 % des infirmiers nés à l'étranger sont installés aux États-Unis (graphique 3.5). Le Royaume-Uni est le second pays de destination pour les médecins, accueillant 14 % de l'ensemble des médecins nés à

Graphique 3.5. **Pays de destination des personnels de santé nés à l'étranger, 2010/11**

Source : DIOC 2010/11, EFT 2009-12.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264498>

l'étranger exerçant dans les pays de l'OCDE, suivi par l'Allemagne (9 %). Ce classement est inversé pour les infirmiers, l'Allemagne arrivant en seconde position (12 %), suivie par le Royaume-Uni (10 %).

Tendances depuis 2000/01

Si l'on considère les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles et comparables entre 2000/01 et 2010/11, on constate que le pourcentage d'infirmiers nés à l'étranger a augmenté en moyenne de 3.5 points de pourcentage alors que pour les médecins l'augmentation est de 2.7 points de pourcentage (tableaux 3.1 et 3.2).

Tableau 3.1. **Médecins en activité par lieu de naissance dans 30 pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11**

Pays de résidence		2000/01			2010/11		
		Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger	Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger
Allemagne	(1998-02)	282 124	28 494	11.1	366 700	57 210	15.7 (2011/12)
Australie	(2001)	48 211	20 452	42.9	68 795	36 076	52.8 (2011)
Autriche	(2001)	30 068	4 400	14.6	40 559	6 844	16.9 (2011/12)
Belgique ¹	(1998-02)	39 133	4 629	11.8	40 148	10 202	25.4 (2011/12)
Canada	(2001)	65 110	22 860	35.1	79 585	27 780	34.9 (2011)
Danemark ²	(2002)	14 977	1 629	10.9	15 403	2 935	19.1 (2011)
Espagne	(2001)	126 248	9 433	7.5	210 500	21 005	10.3 (2011)
Estonie*		4 145	747	18.0 (2011)
États-Unis	(2000)	807 844	196 815	24.4	838 933	221 393	26.4 (2007/11)
Finlande	(2000)	14 560	575	4.0	18 937	1 454	7.7 (2011)
France	(1999)	200 358	33 879	16.9	224 998	43 955	19.5 (2011)
Grèce ³	(2001)	13 744	1 181	8.6	49 577	3 624	7.3 (2011/12)
Hongrie	(2001)	24 671	2 724	11.0	28 522	3 790	13.3 (2011)
Irlande	(2002)	8 208	2 895	35.3	12 832	5 973	46.6 (2011/12)
Israël*		23 398	11 519	49.2 (2011)
Italie*		234 323	11 822	5.0 (2011/12)
Luxembourg	(2001)	882	266	30.2	1 347	536	40.0 (2011)
Mexique*	(2000)	20 5571	3 005	1.5
Norvège	(1998-02)	12 761	2 117	16.6	19 624	4 460	22.7 (2011)
Nouvelle-Zélande	(2001)	9 009	4 215	46.9	12 708	6 897	54.3 (2011)
Pays-Bas	(1998-02)	42 313	7 032	16.7	57 976	8 429	14.6 (2011)
Pologne	(2002)	99 687	3 144	3.2	109 652	2 935	2.7 (2011)

Tableau 3.1. **Médecins en activité par lieu de naissance dans 30 pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11 (suite)**

Pays de résidence	2000/01			2010/11			
	Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger	Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger	
Portugal (2001)	23 131	4 552	19.7	36 831	6 040	16.4	(2011)
République slovaque*	21 552	823	3.8	(2011)
République tchèque*	39 562	3 468	8.8	(2011)
Royaume-Uni (2001)	147 677	49 780	33.7	236 862	83 951	35.4	(2011/12)
Slovénie*	5 556	1 006	18.1	(2011)
Suède ⁴ (2003)	26 983	6 148	22.9	47 778	14 173	29.8	(2011/12)
Suisse ⁵ (2000)	23 039	6 431	28.1	43 416	18 082	41.6	(2011/12)
Turquie (2000)	82 221	5 090	6.2	104 950	3 003	2.9	(2011/12)
Total OCDE (23 pays)	2 142 959	418 741	19.5	2 666 632	590 748	22.2	

Notes : Pays pour lesquelles les données de 2000 sont extraites du recensement : AUS, AUT, CAN, CHE, ESP, FIN, FRA, GBR, HUN, IRL, LUX, MEX, NZL, POL, TUR, USA ; pays pour lesquels les données de 2000 sont extraites de EFT : BEL, DEU, NLD, NOR ; pays pour lesquels les données de 2010 sont extraites du recensement : AUS, CAN, CZE, DNK, ESP, EST, FIN, FRA, HUN, ISR, LUX, NLD, NOR, NZL, POL, PRT, SVK, SVN, USA ; pays pour lesquels les données de 2010 sont extraites de EFT : AUT, BEL, CHE, CZE, DEU, GBR, GRC, HUN, IRL, ITA, SWE, TUR. Le pourcentage de nés à l'étranger est calculé en excluant la population dont le lieu de naissance est inconnu. Les pays marqués d'un astérisque (*) ne sont pas comptabilisés dans le total (OCDE 23) en raison de données manquantes pour une des deux années.

1. D'autres sources indiquent une augmentation légèrement plus marquée du nombre de médecins en Belgique au cours de cette période.
2. Il est possible qu'une partie des médecins en formation ne soit pas comptabilisée en 2011.
3. La couverture des médecins en 2001 est partielle.
4. D'autres sources indiquent une augmentation légèrement moins marquée du nombre de médecins en Suède au cours de cette période.
5. Il est possible qu'une partie des médecins en formation ne soient pas comptabilisés en 2000.

Source : OCDE (2007) pour les chiffres de 2000/01 ; DIOC 2010/11 et EFT 2009-12 pour les chiffres de 2010/11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264345>

Tableau 3.2. **Personnel infirmier en activité par lieu de naissance dans 30 pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11**

Pays de résidence	2000/01			2010/11			
	Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger	Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger	
Allemagne (1998/02)	781 300	74 990	10.4	1 074 523	150 060	14.0	(2009/12)
Australie (2001)	191 105	46 750	24.8	238 935	78 508	33.2	(2011)
Autriche (2001)	56 797	8 217	14.5	70 147	10 265	14.6	(2009/10)
Belgique (1998/02)	127 384	8 409	6.6	140 054	23 575	16.8	(2011/12)
Canada (2001)	284 945	48 880	17.2	326 700	73 425	22.5	(2011)
Danemark ¹ (2002)	57 047	2 320	4.1	61 082	6 301	10.3	(2011/12)
Espagne (2001)	167 498	5 638	3.4	252 804	14 400	5.7	(2011/12)
Estonie*	8 302	2 162	26.0	(2011/12)
États-Unis (2000)	2 818 735	336 183	11.9	3 847 068	561 232	14.6	(2007/11)
Finlande (2000)	56 365	470	0.8	72 836	1 732	2.4	(2011/12)
France (1999)	421 602	23 308	5.5	550 163	32 345	5.9	(2009/10)
Grèce (2001)	39 952	3 883	9.7	55 364	1 919	3.5	(2011/12)
Hongrie (2001)	49 738	1 538	3.1	59 300	1 218	2.1	(2011/12)
Irlande (2002)	43 320	6 204	14.3	58 092	15 606	26.9	(2011/12)
Israël*	31 708	16 043	50.6	(2011)
Italie*	399 777	39 231	9.8	(2011/12)
Luxembourg (2001)	2 551	658	25.8	4 372	1 347	30.8	(2011/12)
Mexique* (2000)	267 537	550	0.2	
Norvège (1998/02)	70 698	4 281	6.1	97 725	8 795	9.0	(2009/10)
Nouvelle-Zélande (2001)	33 261	7 698	23.2	40 002	13 884	35.0	(2011)

Tableau 3.2. **Personnel infirmier en activité par lieu de naissance dans 30 pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11 (suite)**

Pays de résidence		2000/01			2010/11			
		Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger	Total	Nés à l'étranger	% nés à l'étranger	
Pays-Bas	(1998/02)	259 569	1 7780	6.9	323 420	30 909	9.6	(2009/10)
Pologne	(2002)	243 225	1 074	0.4	245 667	595	0.2	(2009/10)
Portugal	(2001)	36 595	5 077	13.9	53 491	4 643	8.7	(2011/12)
République slovaque*		52 773	303	0.6	(2011/12)
République tchèque*		89 301	1 462	1.6	(2011/12)
Royaume-Uni	(2001)	538 647	81 623	15.2	618 659	134 075	21.7	(2011/12)
Slovénie*		17 124	1 483	8.7	(2011/12)
Suède	(2003)	98 505	8 710	8.9	113 956	15 834	13.9	(2011/12)
Suisse ²	(2000)	62 194	17 636	28.6	110 069	36 531	33.3	(2011/12)
Turquie*	(2000)	147 611	4 484	3.1	(2009/10)
Total OCDE (22 pays)		6 441 033	711 327	11.0	8 414 429	1 217 200	14.5	

Notes : Pays pour lesquelles les données de 2000 sont extraites du recensement : AUS, AUT, CAN, CHE, ESP, FIN, FRA, GBR, HUN, IRL, LUX, MEX, NZL, POL, PRT, TUR, USA ; pays pour lesquels les données de 2000 sont extraites de EFT : BEL, DEU, NLD, NOR ; pays pour lesquels les données de 2000 sont extraites de registre : DNK ; pays pour lesquels les données de 2010 sont extraites du recensement : AUS, CAN, ISR, NZL, USA ; pays pour lesquels les données de 2010 sont extraites de EFT : AUT, BEL, CHE, CZE, DEU, DNK, ESP, EST, FIN, FRA, GBR, GRC, HUN, IRL, ITA, LUX, NLD, NOR, POL, PRT, SVK, SVN, SWE, TUR. Le pourcentage de nés à l'étranger est calculé en excluant la population dont le lieu de naissance est inconnu. Les pays marqués d'un astérisque (*) ne sont pas comptabilisés dans le total (OCDE 22) en raison de données manquantes pour l'une des deux années.

1. D'autres sources indiquent que le nombre d'infirmiers au Danemark serait plus élevé d'environ 25 % en 2002 et en 2012. Il est possible que le personnel infirmier auxiliaire qualifié ne soit pas comptabilisé.
2. D'autres sources indiquent que le nombre d'infirmiers en Suisse serait plus élevé d'environ 50 % en 2000 et d'environ 20 % en 2010.

Source : OCDE (2007) pour les chiffres de 2000/01 ; DIOC 2010/11 et EFT 2009-12 pour les chiffres de 2010/11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264357>

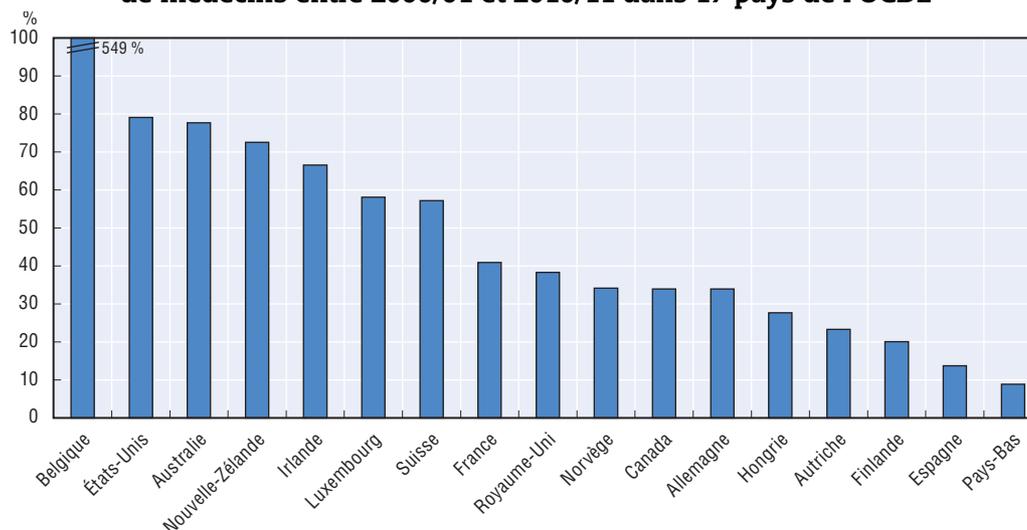
En ce qui concerne les médecins, l'augmentation a été la plus forte en Belgique, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande². À l'exception de la Belgique, ce constat s'explique principalement par l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers. La part de médecins nés à l'étranger est en revanche restée stable aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

En ce qui concerne les infirmiers, c'est en Irlande, en Nouvelle-Zélande, en Belgique et en Australie que l'augmentation est la plus marquée mais l'orientation haussière est visible dans la plupart des pays, à l'exception de la Hongrie et, dans une moindre mesure, de l'Autriche et de la France.

Le Portugal et la Grèce, durement frappés par la crise économique, sont les seuls pays où l'on observe une baisse significative du pourcentage de médecins immigrés (respectivement, -3.3 et -1.3 points de pourcentage) et d'infirmiers immigrés (respectivement, -5.2 et -6.3 points de pourcentage).

Dans quelle mesure la croissance des effectifs nationaux en personnels de santé a-t-elle été déterminée par des médecins et infirmiers nés à l'étranger ? Pour sept pays, plus de la moitié de l'augmentation du nombre total de médecins peut être attribuée à l'immigration (graphique 3.6). Dans la plupart de ces pays, exception faite des États-Unis et de la Belgique, ce constat s'inscrit dans un contexte de fort accroissement de l'emploi dans le secteur de la santé. Pour ce qui est du personnel infirmier, l'immigration explique plus de la moitié de l'accroissement de la force de travail dans sept pays dont les principaux pays d'installation, le Royaume-Uni et l'Irlande (graphique 3.7). La contribution de l'immigration à la force de travail des infirmiers est toutefois beaucoup plus faible aux États-Unis.

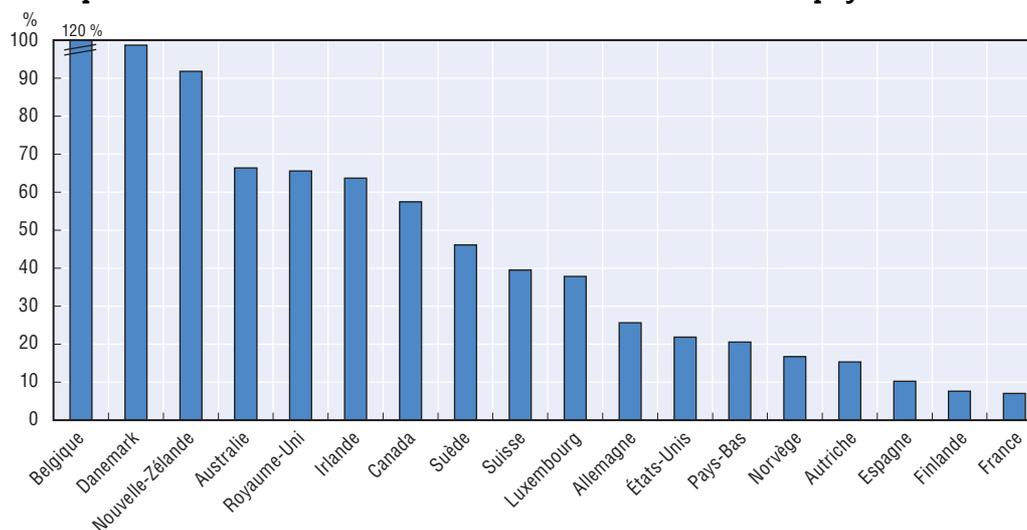
Graphique 3.6. Contribution des immigrants à la croissance des effectifs de médecins entre 2000/01 et 2010/11 dans 17 pays de l'OCDE



Source : OCDE (2007) pour 2000/01 ; DIOC 2010/11, EFT 2009-12 pour 2010/11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264505>

Graphique 3.7. Contribution des immigrants à la croissance des effectifs en personnels infirmiers entre 2000/01 et 2010/11 dans 18 pays de l'OCDE



Source : OCDE (2007) pour 2000/01 ; DIOC 2010/11, EFT 2009-12 pour 2010/11.

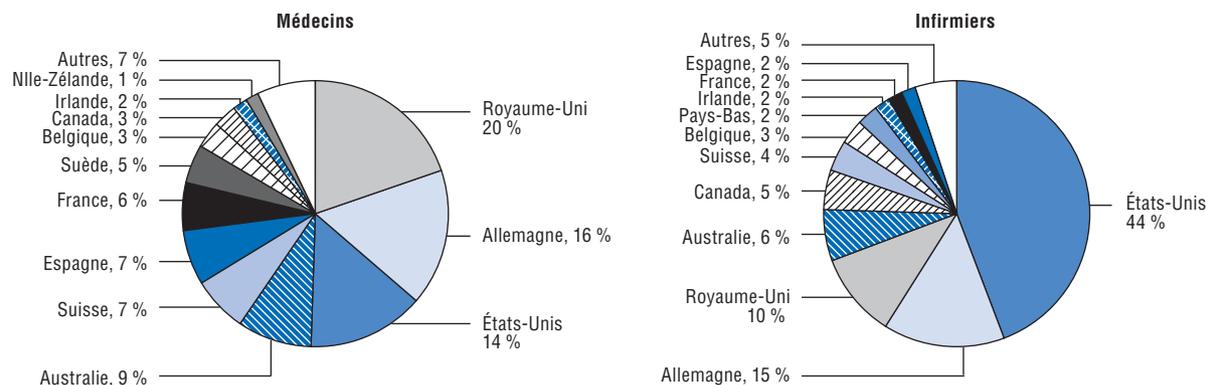
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264515>

Les variations d'effectifs d'immigrés observées entre 2000/01 et 2010/11 (graphique 3.8) reflètent l'effet combiné des migrations nettes d'immigrés (entrées moins sorties du territoire des personnes nées à l'étranger) et des entrées nettes dans l'emploi des immigrés déjà présents dans le pays considéré. Le premier élément est toutefois prépondérant dans la plupart des pays, exception faite de la Belgique par exemple.

C'est au Royaume-Uni (+34 000) et en Allemagne (+29 000) que la variation du nombre de médecins nés à l'étranger est la plus importante. Les États-Unis n'arrivent qu'en troisième position dans ce classement (+24 500) suivis par l'Australie (+16 000), la Suisse et l'Espagne (+11 500 chacun). À titre de comparaison, l'augmentation n'a été que de 5 000 au Canada.

Graphique 3.8. Répartition des nouveaux médecins et infirmiers nés à l'étranger par pays de résidence dans la zone OCDE

Pourcentage par pays de destination dans l'accroissement de l'effectif total entre 2000/01 et 2010/11



Note : Calculé pour les pays de destination retenus dans les tableaux 3.1 et 3.2 pour la comparaison dans le temps, à l'exception des pays affichant une diminution du nombre de personnels de santé nés à l'étranger.

Source : OCDE (2007) pour 2000/01 ; DIOC 2010/11 et EFT 2009-12 pour 2010/11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264528>

Pour ce qui concerne le personnel infirmier, c'est aux États-Unis que la variation des effectifs d'immigrés est, en valeur absolue, la plus importante (+225 000). Viennent ensuite l'Allemagne (+75 000) et le Royaume-Uni (+52 500).

Le nombre et la part de migrants ont augmenté au sein des effectifs de santé dans la plupart des pays de l'OCDE. D'un côté, cette tendance reflète l'augmentation générale de l'immigration, notamment qualifiée, dans les pays de l'OCDE. D'un autre côté, les migrants ont effectivement joué un rôle important dans l'accroissement des ressources humaines en santé observé entre 2000/01 et 2010/11. Près de la moitié des infirmiers nés à l'étranger travaillant dans les pays de l'OCDE sont installés aux États-Unis. Ce pays a également le plus grand nombre de médecins immigrés mais les flux nets ont en fait été plus importants vers le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Personnels de santé formés à l'étranger

Les données sur les personnels de santé formés à l'étranger permettent d'apporter un éclairage complémentaire sur les tendances récentes et la dépendance des pays de destination au recrutement de travailleurs étrangers dans le secteur de la santé. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la part de personnels de santé formés à l'étranger est inférieure à celle des personnels nés à l'étranger, illustrant par là même le fait qu'une partie de la formation des migrants est délivrée dans le pays de destination.

État des lieux en 2012/14

Les pays pour lesquels la part de médecins formés à l'étranger est la plus élevée sont après Israël (58 %), la Nouvelle-Zélande (plus de 40 %), l'Irlande et l'Australie (plus de 30 %) (tableaux 3.3 et 3.4). La forte part de médecins formés à l'étranger en Israël reflète l'importance de l'immigration dans ce pays (près d'un médecin sur deux est né à l'étranger) mais également le fait qu'un nombre croissant de nouvelles licences pour exercer sont délivrées à des personnes nées en Israël et formées à l'étranger (un tiers en 2011 selon Haklai et al., 2013)³. Dans certains pays ces données sous-estiment toutefois l'importance de l'immigration. C'est notamment le cas en Suisse, où l'on estime qu'environ

Tableau 3.3. **Médecins formés à l'étranger enregistrés dans 26 pays de l'OCDE, 2000, 2006 et 2012-14**

Pays de résidence	2000			2006			2012-14					
	Total	Formés à l'étranger	% du total	Total	Formés à l'étranger	% du total	Total	Formés à l'étranger	% du total			
Allemagne ¹	2000	267 965	9 971	3.7	2006	284 427	14 703	5.2	2013	326 945	28 901	8.8
Australie		2005	25.0	2013	82 498	25 153	30.5
Autriche	2000	25 611 ^e	461	1.8	2006	30 236	888	2.9	2014	35 844	1 640	4.6
Belgique	2000	44 380	1 934	4.4	2006	49 695	2 636	5.3	2014	59 070	6 732	11.4
Canada	2000	64 462	13 701	21.3	2006	70 870	15 237	21.5	2013	90 205	21 225	23.5
Chili		2014	36 013	5 489	15.2
Danemark	2000	15 551	681	4.4	2006	18 403	1 145	6.2	2012	20 250	1 127	5.6
Espagne		2011	207 042	19 462	9.4
Estonie	2002	2 259	0	0.0	2006	5 336	30	0.6	2014	6 294	166	2.6
États-Unis ²	2000	25.5	2006	664 814	166 810	25.1	2013	859 470	214 438	25.0
Finlande		2012	20 866	4 154	19.9
France	2000	199 445	7 795	3.9	2006	212 711	12 261	5.8	2013	219 833	20 275	9.2
Hongrie		2006	37 908	2 917	7.7	2013	32 668	2 470	7.6
Irlande	2000	12 243 ^e	1 359	11.1	2006	15 512 ^e	4 663	30.1	2014	19 066	6 877	36.1
Israël	2000	21 869	14 080	64.4	2006	23 890	14 746	61.7	2014	25 570	14 839	58.0
Norvège		2008	18 557	5 996	32.3	2014	22 659	8 447	37.3
Nouvelle-Zélande	2000	9 890	3 756	38.0	2006	11 889	4 833	40.7	2014	14 786	6 298	42.6
Pays-Bas	2001	39 772	706	1.8	2006	45 051	941	2.1	2011	51 939	1 352	2.6
Pologne		2008	119 604	2 529	2.1	2012	125 073	2 203	1.8
République slovaque	2000	18 571 ^e	130	0.7	2004	17 375 ^e	139	0.8	2011	16 899	506	3.0
République tchèque	2000	43 765	579	1.3	2006	44 064	1 744	4.0	2014	41 671	1 135	2.7
Royaume-Uni ³		2008	146 834	43 885	29.9	2014	172 561	48 766	28.3
Slovénie		2012	5 228	732	14.0
Suède	2000	27 502	3 827	13.9	2006	32 802	6 321	19.3	2012	38 144	9 283	24.3
Suisse	2000	25 272 ^e	2 982	11.8	2008	29 653	6 479	21.8	2012	31 858	8 617	27.0
Turquie	2000	85 242	55	0.1	2006	104 475	240	0.2	2013	133 775	261	0.2
Total OCDE (26 pays)										2 696 227	460 548	17.1

Note : Le pourcentage de médecins formés à l'étranger est calculé en déduisant la population dont le lieu de formation est inconnu.
e : estimation.

1. Recense les personnes de nationalité étrangère (qui ne sont pas nécessairement formées à l'étranger).
2. Source différente en 2005 : Productivity Commission, *Australia's Health Workforce 2005*.
3. Le pourcentage en 2000 est calculé pour l'ensemble des médecins autorisés, alors que les données de 2006 et de 2012 se réfèrent aux médecins en activité.
4. Changement de couverture de la source en 2012, ne comprend plus que les personnes en dessous de l'âge de la retraite.
5. Les données pour 2000 et 2005 ne couvrent que l'Angleterre et les données pour 2012 couvrent l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles (mais pas l'Irlande du Nord).

Source : Voir le tableau 3.5.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264362>

4 000 médecins travaillant à l'hôpital comme assistants ne sont *a priori* pas comptabilisés⁴. En France, de nombreux médecins ayant acquis leurs diplôme hors de l'Union européenne travaillent en milieu hospitalier sans avoir obtenu leur inscription à l'Ordre des médecins et n'apparaissent donc pas dans les statistiques. Ceux-ci devraient toutefois pouvoir normaliser leur situation d'ici 2016.

Dans la plupart des pays de l'OCDE pour lesquels des données ont été fournies, la part de personnels infirmiers formés à l'étranger tend à être beaucoup plus faible que celle des médecins. Seuls la Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni affichent des valeurs supérieures à 10 %. Pour la Suisse, le chiffre mentionné de près de 19 % ne concerne toutefois que le secteur hospitalier, lequel n'est pas considéré comme représentatif de

Tableau 3.4. **Infirmiers formés à l'étranger enregistrés dans quelques pays de l'OCDE, 2000, 2006 et 2012-14**

Pays de résidence	2000			2006			2012-14					
	Total	Formés à l'étranger	% du total	Total	Formés à l'étranger	% du total	Total	Formés à l'étranger	% du total			
Allemagne ¹	2010	1 211 000	70 000	5.8		
Australie	2007	263 332	38 108	14.5	2013	296 029	47 507	16.0	
Belgique	2000	130 560	679	0.5	2006	150 817	1 290	0.9	2014	186 278	5 411	2.9
Canada	2000	232 566	14 187	6.1	2006	326 170	21 445	6.6	2013	375 768	28 330	7.5
Chili	2014	34 674	702	2.0		
Danemark ²	2000	49 694	889	1.8	2006	51 840	818	1.6	2012	55 037	724	1.3
Espagne	2011	250 277	5 247	2.1		
Estonie	2006	10 264	2014	12 519	4	0.0	
États-Unis ³	2012	4 104 854 ^e	246 291 ^e	6.0		
Finlande ⁴	2000	0.2	2005	0.3	2012	72 471	1 293	1.8
France	2000	404 564	7 016	1.7	2006	493 503	11 712	2.4	2014	622 052	17 692	2.8
Hongrie	2013	53 323	650	1.2		
Irlande	2004	60 819 ^e	8 758	14.4		
Israël	2000	39 064	7 277	18.6	2006	43 481	6 077	14.0	2014	45 982	4 528	9.8
Italie	2000	304 159	1 825	0.6	2006	358 746	15 108	4.2	2014	424 813	20 072	4.7
Norvège	2008	70 575	5 022	7.1	2014	83 647	7 640	9.1	
Nouvelle-Zélande	2002	33 027	4 860	14.7	2008	39 247	8 931	22.8	2013	44 714	10 885	24.3
Pays-bas	2001	169 580	1 495	0.9	2006	186 990	2 149	1.1	2011	198 694	1 358	0.7
Pologne	2008	268 015	5	0.0	2012	278 496	7	0.0	
Portugal	2002	41 902	1 954	4.7	2006	51 095	2 285	4.5	2013	65 868	1 947	3.0
Royaume-Uni ⁵	2001	632 050 ^e	50 564	8.0	2006	659 470	88 609	13.4	2014	683 625	86 668	12.7
Slovénie	2012	4 551	19	0.4		
Suède	2000	88 302	2 358	2.7	2006	98 905	2 789	2.8	2012	106 176	2 882	2.7
Suisse	2012	61 609	11 536	18.7		
Turquie	2000	69 550	11	0.0	2006	82 626	79	0.1	2013	139 544	239	0.2
Total OCDE (24 pays)								9 412 001	571 632	6.1		

Note : Les infirmiers dont le pays de formation est inconnu ont été exclus du calcul du pourcentage d'infirmiers formés à l'étranger. e : estimation.

1. Les données ne comprennent que le personnel infirmier qualifié (et excluent le personnel infirmier auxiliaire qualifié).
2. Les données font référence aux infirmiers de soins généraux uniquement.
3. Les données font référence aux nationaux nés à l'étranger qui ne sont pas Allemands de naissance (à l'exception des rapatriés d'ethnicité allemande) et au diplôme le plus élevé acquis en soins infirmiers dans un pays étranger.
4. Source différente en 2001, Aiken et al. (2004).
5. Les données font référence à tous les infirmiers autorisés.

Source : Voir le tableau 3.5.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264372>

l'ensemble du système de santé. En 2008, on estimait par exemple que 21 % des personnes travaillant dans les soins de longue durée dans les établissements pour personnes âgées avaient été formées à l'étranger et que 13 % des effectifs des services d'aide et de soins à domicile étaient de nationalité étrangère⁵ (Jaccard Ruedin et al., 2010a, 2010b).

Tableau 3.5. **Sources des données sur les médecins et infirmiers formés à l'étranger**

Source		Commentaire
Médecins		
Australie	Australian Institute of Health and Welfare (AIHW)	Médecins en exercice, inclut les internes
Allemagne	German Medical Association	Médecins en exercice, inclut les internes ; les données sont basées sur la nationalité (et non le lieu de formation)
Autriche	Austrian Medical Chamber	Médecins en exercice, inclut les internes

Tableau 3.5. Sources des données sur les médecins et infirmiers formés à l'étranger (suite)

	Source	Commentaire
Belgique	Federal Public Service – Public Health, Database of Health Work professionals (INAMI – RIZIV)	Professionnels de santé ayant une licence pour exercer cette profession
Canada	Institut canadien d'information sur la santé, Base de données médicales Scott's (BDMS)	Médecins professionnellement actifs, inclut les internes, exclut les médecins militaires et ceux n'ayant pas souhaité la publication de leurs informations
Chili	Superintendente de Salud – Registro Nacional de Prestadores Individuales de Salud	Médecins autorisés, inclut les internes
Danemark	Statens Serum Institut, <i>Registre de population</i>	Médecins en exercice, inclut les internes
Espagne	Conseils régionaux des praticiens, Institut national de statistiques	Médecins autorisés ; seuls la nationalité ou le pays de naissance sont connus dans certaines régions
Estonie	Health Board, <i>Registre des professionnels de santé</i>	Médecins autorisés
États-Unis	Association of American Medical Colleges (AAMC) – Base de données GME Track	Les données font référence aux personnes dans leur première année de résidence qui intègrent un programme « Accreditation Council for Graduate Medical Education » (ACGME) d'accréditation des résidents
Finlande	National Supervisory Authority for Welfare and Health (Valvira), <i>Registre central des professionnels de santé</i>	Médecins autorisés, inclut les internes, ne comprend que les médecins de moins de 64 ans et exclut les spécialistes
France	Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) qui se base sur Adeli jusqu'en 2010, et le <i>Répertoire partagé des professionnels de santé</i> (RPPS) à partir de 2011	Médecins en exercice, n'inclut pas les internes
Hongrie	Office of Health Authorisation and Administrative Procedures, <i>Operational Registry</i>	Médecins professionnellement actifs, n'inclut pas les internes, comprend les médecins ayant un enregistrement valide, ce qui est la condition à un exercice sans supervision des activités de soins
Irlande	Medical Council of Ireland	Les données font référence à tous les médecins autorisés et incluent les médecins en exercice hors d'Irlande
Israël	Health Information Division, Ministry of Health, <i>Physician License Registry</i>	Médecins autorisés, inclut les internes, délai possible dans la mise à jour du registre
Norvège	Statistics Norway, Statistics on Health-care personnel	Médecins professionnellement actifs, inclut les internes et les résidents ; Certains peuvent exercer une autre profession
Nouvelle-Zélande	Medical Council of New Zealand, <i>Medical Register</i>	Médecins en exercice, inclut les internes, ne comprend que les inscriptions permanentes
Pays-Bas	CIBG, <i>Beroepen in de Gezondheidszorg</i> (BIG)	Médecins professionnellement actifs, inclut les internes ; données susceptibles d'être incomplètes pour les travailleurs frontaliers qui travaillent aux Pays-Bas
Pologne	Polish Supreme Chamber of Physicians and Dentists, <i>Central Register of Physicians and Dentists of the Republic of Poland</i>	Médecins en exercice, n'inclut pas les internes ; délai possible dans la mise à jour du registre
République slovaque	<i>Registre administratif national des professionnels de santé</i>	Médecins en exercice, inclut les internes, couvre environ 60 % de l'ensemble des médecins
République tchèque	Czech Medical Chamber	Médecins autorisés, inclut les internes
Royaume-Uni	ISD (Écosse), HSCIC (Angleterre) et GMS Census (Pays-de-Galles)	Médecins en exercice, inclut les internes, ne comprend que les médecins actifs dans le secteur public ; exclut l'Irlande du Nord
Slovénie	National Institute of Public Health Slovenia, <i>National Healthcare Providers Database</i>	Médecins en exercice, inclut les internes
Suède	National Board of Health and Welfare, <i>Registre NPS</i>	Médecins en exercice, n'inclut pas les internes
Suisse	Fédération des médecins suisses (FMH)	Médecins professionnellement actifs, n'inclut pas les internes
Turquie	General Directorate for Health Information Systems	Médecins professionnellement actifs, inclut les internes
Infirmiers		
Australie	Australian Institute of Health and Welfare (AIHW)	Infirmiers professionnellement actifs
Allemagne	Office fédéral des statistiques, en coopération avec les antennes statistiques fédérales des Länder, <i>Statistiques du Federal Recognition Act</i> (2012)	Infirmiers en exercice, inclut les infirmiers en gériatrie et les sages-femmes
Belgique	Federal Public Service – Public Health, <i>Database of Health Work Professionals</i> (INAMI – RIZIV)	Infirmiers autorisés
Canada	Institut canadien d'information sur la santé Base de données sur les infirmières et les infirmiers	Infirmiers professionnellement actifs
Chili	Superintendente de Salud – Registro Nacional de Prestadores Individuales de Salud	Infirmiers autorisés, ne comprend que le personnel infirmier qualifié (exclut les aides-soignants)

Tableau 3.5. Sources des données sur les médecins et infirmiers formés à l'étranger (suite)

	Source	Commentaire
Danemark	Statens Serum Institut, <i>Registre de population</i>	Infirmiers en exercice, ne comprend que le personnel infirmier qualifié (exclut les aides-soignants)
Espagne	Conseil régional des infirmières, Institut national de statistiques	Infirmiers autorisés, seuls la nationalité ou le pays de naissance des infirmiers sont connus dans certaines régions
Estonie	Health Board, <i>Register of Health Professionals</i>	Infirmiers autorisés
États-Unis	2013 <i>National Workforce Survey of Registered Nurses</i> , National Council of State Boards of Nursing	Infirmiers professionnellement actifs, inclut les infirmiers qualifiés (<i>registered nurses</i>) ; ne comprend pas les infirmiers ayant effectué leur formation à Guam, Puerto Rico, dans les îles Vierges des États-Unis ou dans tout autre territoire des États-Unis non spécifié
Finlande	National Supervisory Authority for Welfare and Health (Valvira), <i>Registre central des professionnels de santé</i>	Infirmiers professionnellement actifs, comprend les infirmiers de moins de 64 ans
France	Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS), <i>Répertoire Adeli des professions de santé</i>	Infirmiers professionnellement actifs
Irlande	Irish Nursing Board (<i>An Board Altranais</i>)	Seules les données sur les nouveaux enregistrements d'infirmiers sont disponibles
Hongrie	Office of Health Authorisation and Administrative Procedures, <i>Operational Registry</i>	Infirmiers ayant un enregistrement valide (condition à un exercice sans supervision)
Israël	Health Information Division, Ministry of Health, <i>Nurse License Registry</i>	Inclut uniquement les infirmiers de moins de 65 ans ; inclut les infirmiers vivant à l'étranger ou qui travaillent dans un autre domaine que la santé (concernait environ 5 % des inscriptions au registre en 2008)
Italie	Federazione nazionale dei Collegi Ipasvi	Infirmiers autorisés, inclut les infirmiers enregistrés en Italie et exerçant à l'étranger
Norvège	Statistics Norway, Statistics on health-care personnel Administrative Registers	Infirmiers professionnellement actifs Certains peuvent exercer une autre profession
Nouvelle-Zélande	Nursing Council of New Zealand, <i>New Zealand Workforce Survey Data</i>	Infirmiers en exercice, comprend les infirmiers qualifiés
Pays-Bas	CIBG, <i>Beroepen in de Gezondheidszorg</i> (BIG)	Infirmiers professionnellement actifs, données susceptibles d'être incomplètes pour les frontaliers qui travaillent aux Pays-Bas
Pologne	Main Chamber of Nurses and Midwives, <i>Central Register of Nurses and Midwives</i>	Infirmiers autorisés
Portugal	Ordem dos Enfermeiros, <i>Gestão de Membros da Ordem dos Enfermeiros</i>	Infirmiers professionnellement actifs
Royaume-Uni	Nursing and Midwifery Council – <i>Base de données Wisser</i>	Infirmiers en exercice
Slovénie	National Institute of Public Health Slovenia, <i>National Healthcare Providers Database</i>	Infirmiers en exercice, inclut uniquement les infirmiers qualifiés (exclut les aides-soignants)
Suède	National Board of Health and Welfare, <i>Registre NPS</i>	Infirmiers en exercice
Suisse	FSO Swiss Federal Statistical Office, <i>Administrative Hospital Statistics</i>	Infirmiers en exercice, ne comprend que les infirmiers travaillant dans le secteur hospitalier (les données ne sont pas représentatives de la population totale)
Turquie	General Directorate for Health Information Systems	Infirmiers professionnellement actifs

Tendances depuis 2000

Parmi les pays enregistrant une forte hausse du nombre et de la part des médecins formés à l'étranger au cours de la dernière décennie, on compte notamment l'Irlande, l'Allemagne, la France et la Suisse, où la proportion de ces médecins a plus que doublé et la Suède où l'augmentation est également très forte. En Suède, c'est l'entrée de ressortissants allemands, polonais et irakiens qui a le plus contribué à cette croissance alors qu'en Suisse, les pays frontaliers apparaissent comme les principales sources de médecins (Allemagne, Autriche, Italie, France). En France, l'évolution est dans une large mesure imputable à la régularisation du statut professionnel de nombreux médecins formés à l'étranger mais également à l'afflux de praticiens formés dans les nouveaux États membres de l'Union européenne, notamment la Roumanie.

Dans les pays anglo-saxons tels que les États-Unis, le Royaume-Uni ou le Canada, la part de médecins formés à l'étranger est restée relativement stable jusqu'en 2012/14, se

situant entre 20 % et 30 %. Cette apparente stabilité repose néanmoins sur des flux constants, et éventuellement croissants de personnels formés à l'étranger.

De fortes augmentations du nombre de médecins formés à l'étranger sont observées par exemple en Finlande et en Norvège mais ces dernières doivent être prises avec beaucoup de précautions puisque les données de ces pays comprennent l'ensemble des personnels de santé autorisés, indépendamment de leur statut d'activité. Les nouvelles inscriptions tendent donc à se cumuler, même s'il est possible que certaines personnes enregistrées aient ensuite interrompu leur activité ou quitté le pays. Les augmentations observées en Estonie, en République slovaque de même qu'en Autriche et en République tchèque portent quant à elles sur des effectifs encore très modestes.

La croissance de la part de personnel infirmier formé à l'étranger a été particulièrement forte en Italie (+18 150, 4.1 points de pourcentage). Cette hausse des effectifs a été principalement alimentée par l'entrée d'infirmiers roumains qui depuis 2003, représentent plus de 40 % des enregistrements annuels d'infirmiers formés à l'étranger en Italie. Ce flux précède donc l'entrée de la Roumanie dans l'UE en 2007, même si un pic dans le nombre d'enregistrements s'observe effectivement pour cette année.

Dans plusieurs pays tels que la France, la Belgique ou la Finlande, même si les pourcentages d'infirmiers formés à l'étranger restent faibles, les effectifs ont augmenté très fortement : ils ont plus que doublé en France et ont été multipliés par huit en Belgique.

Israël est, avec le Danemark, le seul pays où le nombre et la part d'infirmiers formés à l'étranger ont diminué entre 2000 et 2014. Cette baisse, qui s'est produite de façon homogène entre les différents pays de formation, indique une substitution progressive du personnel soignant national au personnel immigré.

Une légère diminution du nombre et de la part de personnel infirmier formé à l'étranger peut également être observée au Royaume-Uni entre 2006 et 2014. Pour l'Irlande, seules les données sur les nouvelles autorisations octroyées au personnel infirmier formé à l'étranger sont disponibles. Alors qu'en 2006, celui-ci représentait près de 80 % des nouveaux enregistrements, cette proportion est passée à 21 % en 2011 avant de remonter à 29 % en 2012.

En dépit d'une comparabilité limitée des sources de données sur les professionnels de santé formés à l'étranger, les données récoltées suggèrent que l'augmentation de l'immigration observée entre 2000 et 2014 s'est déroulée de façon discontinue dans le temps. La hausse du nombre de médecins formés à l'étranger tend à être plus importante entre 2006 et 2012-14, alors que le nombre d'infirmiers formés à l'étranger a principalement augmenté entre 2000 et 2006 (encadré 3.2).

Croisement des informations sur les pays de naissance et de formation

Si une partie des personnes nées à l'étranger ont en fait été formées dans le pays de destination, à l'inverse, toutes les personnes ayant acquis leurs compétences à l'étranger ne sont pas nécessairement nées dans leur pays de formation.

Au niveau individuel, différents types de parcours migratoires peuvent être mis en évidence. Ayant effectué sa formation dans son pays de naissance ou dans un autre pays, une personne peut ensuite migrer et prendre un emploi dans un pays tiers (née et formée à l'étranger). Le motif professionnel peut primer dans la décision de migrer, mais ce n'est pas nécessairement le cas (par exemple lors d'un regroupement familial). Une personne née à l'étranger peut aussi se former dans un autre pays que celui dans lequel elle est née

Encadré 3.2. Les migrants comme prestataires de soins de longue durée

Les évolutions démographiques et la limitation des possibilités de prise en charge familiale ont pour effet d'accroître la demande en travailleurs de soins de longue durée (infirmiers, aides-infirmiers et soignants peu qualifiés). Les soins de longue durée comprennent l'aide aux personnes âgées ou aux personnes handicapées à domicile pour « des activités de la vie quotidienne telles que le bain, s'habiller, le coucher et le lever, qui sont souvent effectuées par des parents, des amis et des soignants peu qualifiés ou infirmiers » (Colombo et al., 2011).

Dans plusieurs pays de l'OCDE, les difficultés de recrutement dans ce secteur ont pour conséquence une augmentation des recrutements de travailleurs étrangers. L'ampleur du phénomène et les conditions de régulation de ces entrées diffèrent toutefois sensiblement d'un pays à l'autre.

Permis de travail pour prestataires de soins de longue durée

Presque tous les pays de l'OCDE considèrent les prestataires de soins de longue durée comme peu qualifiés – et ces derniers sont donc généralement soumis à un test du marché du travail, voire à une limite numérique.

Les pays d'Europe du Sud tels que l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, sont caractérisés par le passage d'un modèle où les soins aux personnels âgés étaient essentiellement délivrés par les proches à un modèle où cette assistance est déléguée à une personne migrante qui intègre le domicile familial et qui travaille dans bien des cas dans le secteur informel (Bettio et al., 2006). L'Espagne a, par exemple, mis en place des visas de recherche d'emploi, mais ceux-ci demeurent sous-utilisés. En Italie, l'emploi de personnels migrants est favorisé par le fait que l'État verse une indemnité forfaitaire (*indennità di accompagnamento*) d'environ 500 EUR par mois aux personnes considérées comme étant complètement dépendantes. Le décalage entre les possibilités de recrutement légales et la demande a induit une forte prévalence de l'emploi illégal d'étrangers dans ce secteur. Des opérations de régularisation ont donc eu lieu en Italie en 2002, en 2009 et en 2012, qui ont concerné des nombres importants de travailleurs domestiques dans ce secteur. Avec la crise, qui a durement touché les pays d'Europe du Sud, on a toutefois vu apparaître une plus grande disponibilité du personnel national (Pasquinelli et Rusmini, 2013). En outre, avec la détérioration du niveau de vie, la capacité des familles à financer ce type de services a été fortement réduite. Il en résulte une baisse importante des recrutements internationaux dans ce secteur.

En Allemagne, la famille joue un rôle prépondérant dans l'offre de soins (Lutz et al., 2010). Les paiements versés aux familles qui prennent en charge leurs proches facilitent toutefois l'emploi de soignants migrants à domicile. En 2009, Lutz et Palenga-Möllenbeck (2010) estimaient leur nombre entre 150 000 et 200 000. Ces emplois sont typiquement occupés par des femmes venant d'Europe centrale et orientale, qui font la navette entre leur pays d'origine et le pays où elles exercent leur activité. Ce processus est facilité depuis 2011 par la levée des dernières restrictions à la libre circulation pour les pays ayant adhéré à l'UE en 2004 et par le développement de nombreuses agences de recrutement.

Au Royaume-Uni, les services de santé sont largement financés par les programmes publics d'aide sociale, mais le secteur privé domine les prestations de soins. Les personnes migrantes sont particulièrement surreprésentées au sein du personnel infirmier travaillant auprès des personnes âgées avec 35 % de ces employés nés à l'étranger en 2009, contre 23 % pour l'ensemble du personnel infirmier (Spencer et al., 2010). En avril 2011, le Royaume-Uni a toutefois retiré les prestataires de soins de longue durée de la liste des métiers en tension du Tier 2 suite aux recommandations du Comité consultatif des migrations.

Ces emplois peuvent également être occupés par des migrants installés de longue date cherchant un moyen rapide de s'insérer sur le marché du travail. Par exemple, en Suisse, la formation d'auxiliaire de santé, centrée sur les soins de base et les activités de la vie quotidienne, accueille un grand nombre de migrants, dont la majorité n'ont pas migré pour des raisons professionnelles (Alber et von Aarburg, 2012).

En Israël, le plus grand contingent de travailleurs étrangers est employé dans le secteur des soins à domicile – en tant que travailleurs temporaires dont la durée de séjour est limitée à cinq ans. Le gouvernement israélien cherche à établir des accords bilatéraux avec les Philippines, le Népal et le Sri Lanka.

Encadré 3.2. **Les migrants comme prestataires de soins de longue durée (suite)**

Alors que les dispositifs de gestion de l'immigration concernent généralement les travailleurs hautement qualifiés, le Canada est l'un des rares pays à avoir prévu des dispositions spécifiques pour le recrutement d'aides à domicile dans le cadre de sa politique migratoire. Le programme concernant les aides familiaux résidents (PAFR) fournissant des soins à domicile et habitant dans la résidence privée où ils travaillent a été mis en place en 1992. Il est prévu que les migrants puissent faire une demande de résidence permanente lorsqu'ils ont totalisé 24 mois de travail rémunéré sur une période de quatre ans. Entre 2003 et 2013, dans le cadre de ce programme, le Canada a octroyé 18 850 permis à des travailleurs temporaires et 4 620 personnes ont pu accéder à une résidence permanente. En Novembre 2014, le programme a été modifié de manière importante : le fait de vivre chez l'habitant n'est plus une condition nécessaire et deux canaux légaux sont dorénavant distingués pour la garde d'enfants et les soins de longue durée. En outre, un accès à la résidence permanente est possible après 6 mois dans la limite annuelle de 2 750 places par an (hors accompagnants) et par catégorie.

Soignants à domicile dans la population active totale selon le pays de résidence et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE en 2012-13

Pays de résidence	Soignants à domicile dans la population active	Soignants à domicile	Nés à l'étranger	Nés à l'étranger parmi les soignants à domicile	Quatre principaux pays de naissance
	(%)	Total		(%)	
Suède	5.01	214 950	47 630	22.2	Iraq, Finlande, Serbie, Iran
Royaume-Uni	2.70	754 100	141 870	18.8	Inde, Nigéria, Philippines, Zimbabwe
République slovaque	1.57	35 860	150	0.4	–
Pays-Bas	1.38	110 340	15 820	14.3	Maroc, Surinam, Allemagne, Indonésie
Italie	1.03	224 770	200 060	89.0	Roumanie, Ukraine, Moldova, Pérou
Finlande	0.92	22 010	–	–	–
Suisse	0.80	33 920	6 820	20.1	Allemagne, Portugal, Kosovo, Italie
Belgique	0.79	35 000	5 100	14.6	–
République tchèque	0.70	33 400	570	1.7	République slovaque
Autriche	0.52	21 220	6 290	29.6	Roumanie, République slovaque
Estonie	0.49	2 880	130	4.5	Fédération de Russie
Norvège	0.46	11 020	2 150	19.5	Somalie, Pakistan, Éthiopie, Allemagne
Espagne	0.43	74 710	50 350	67.4	Bolivie, Équateur, Roumanie, Colombie
Hongrie	0.27	10 430	–	–	Roumanie
Slovénie	0.20	1 780	–	–	–
Luxembourg	0.19	440	220	50.0	–
Pologne	0.19	28 790	460	1.6	–
Grèce	0.09	3 210	2 390	74.5	Bulgarie
Portugal	0.09	3 640	–	–	–
Allemagne	0.08	31 200	3 360	10.8	–
Irlande	0.08	–	–	–	–
France	0.02	5 140	–	–	–
Pays européens ci-dessus	0.85	1 660 200	487 170	29.3	Roumanie, Ukraine, Moldova, Pologne
Canada	2.04	340 130	93 600	27.5	–
Israël	0.71	22 870	20 880	91.3	Pays asiatiques (sauf les ex-républiques asiatiques de l'URSS) ; ex-URSS (sauf la Russie et les ex-républiques asiatiques)
États-Unis	0.37	746 760	187 630	25.1	République dominicaine, Mexique, Jamaïque, Haïti
OCDE	0.47	2 769 960	789 280	28.5	Roumanie, Ukraine, Philippines, République dominicaine

Notes : Les pays sont classés par ordre décroissant de la part des soignants à domicile dans la population active. Les données pour la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, Israël, l'Italie et le Portugal sont sous-estimées, car elles ne comprennent que les soignants directement employés par un ménage et excluent ceux qui sont recrutés par une société de services de soins de santé à domicile. Les données pour le Canada sont surestimées, car elles ne se limitent pas aux soins à domicile et peuvent inclure d'autres assistants aux professionnels de santé.

Source : Pays européens : *Enquête sur les forces de travail* (Eurostat) 2012-13, sauf en Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Espagne : 2012-13-14 ; Canada : *Enquête sur la population active* 2012 ; Israël : *Enquête sur la population active* 2011 ; États-Unis : *American Community Survey* 2013.

Encadré 3.2. Les migrants comme prestataires de soins de longue durée (suite)

L'Australie a identifié un moyen de satisfaire une partie des besoins de soins au travers de la migration familiale en proposant de délivrer jusqu'à 375 permis en 2013/14 à des soignants prêts à s'occuper d'un parent australien malade.

Combien de prestataires de soins à domicile et d'où viennent-ils?

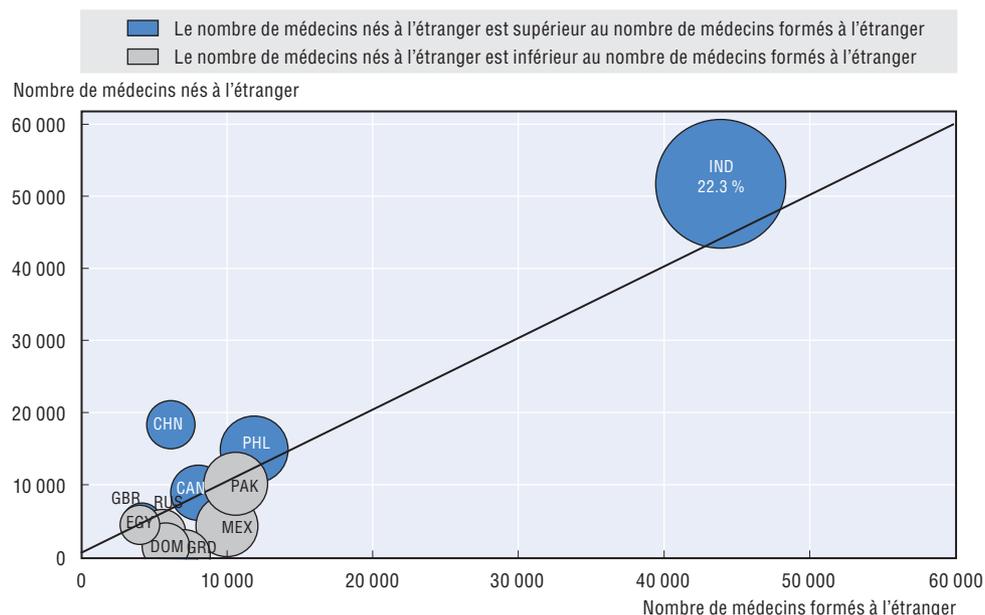
Par rapport aux prestataires de soins de longue durée en institution, les travailleurs à domicile travaillent plus souvent dans un contexte informel et, selon les pays, une proportion importante peut être entrée avec un titre de séjour autre qu'un permis de travail. Dans ce contexte, les statistiques administratives sont largement inadaptées pour mesurer toute l'ampleur du phénomène. Les *Enquêtes sur la population active* menées dans les pays de l'OCDE permettent de les dénombrer et de dresser un portrait de cette main-d'œuvre dont environ 28 % est née à l'étranger. La population considérée est celle qui dispense des soins de santé à la personne et est directement employée par un ménage privé (Europe du Sud, Irlande et Israël) ou dispense les soins au domicile même si l'employeur n'est pas un ménage privé mais une société de services de soins de santé à domicile (autres pays européens et États-Unis). Les données pour le Canada présentées dans le tableau 1 ne sont pas limitées à des services à domicile.

Aux États-Unis, en 2013, les soignants à domicile représentent 0.37 % de la population active, et 25 % d'entre eux sont nés à l'étranger. Parmi ces derniers, 62 % viennent d'Amérique latine, 14 % d'Asie et 13 % d'Afrique. En Europe, le secteur emploie au moins 0.85 % de la population active occupée en 2012/13. Toutefois, cette part varie fortement selon les pays, de 5 % en Suède à moins de 0.1% en France, en Irlande, en Allemagne, au Portugal et en Grèce. Le Royaume-Uni est de loin le plus gros employeur de soignants à domicile mais il recrute principalement des prestataires nés dans le pays. En Italie, à l'inverse, 89 % des postes sont occupés par des personnes nées à l'étranger. L'Espagne compte également en grande partie sur les travailleurs immigrés pour prendre soin des personnes âgées à domicile. En République slovaque, en Hongrie et en Pologne, la majorité des prestataires nés dans le pays et employés par un ménage sont des travailleurs frontaliers qui exercent dans les pays voisins. La plupart des soignants directement employés par un ménage israélien viennent d'Asie de l'Est ou d'Europe de l'Est.

puis y exercer sa profession (née à l'étranger et formée dans le pays). Ce peut être le cas par exemple d'enfants de migrants arrivés relativement jeunes ou d'étudiants internationaux arrivés plus tardivement. Enfin, une personne peut étudier dans un pays étranger sans y être née et choisir, au terme des études, de rentrer dans son pays d'origine (née dans le pays et formée à l'étranger).

Les données disponibles ne permettent généralement pas d'identifier et de recenser ces différents parcours migratoires à l'échelle individuelle (voir par exemple, Ozden et Phillips, 2014, pour une étude détaillée du cas des médecins d'origine africaine aux États-Unis). Les exemples des États-Unis, de la Suède et de la France pour les médecins (graphiques 3.9 à 3.11) et du Canada, de l'Italie et de la Belgique pour les infirmiers (graphiques 3.9 à 3.14) permettent cependant de faire apparaître différents types de relations existant entre pays de destination et pays d'origine. Les informations concernant le nombre de personnels de santé nés et formés à l'étranger pour chacun de ces pays de destination ont ainsi été représentées sur des diagrammes à bulles. Ces diagrammes permettent d'observer quels sont les principaux pays de formation (en fonction de la taille de la bulle) et de voir dans quelle mesure il s'agit ou non de personnes nées dans ce pays (en fonction de la position par rapport à la médiane). Seuls les principaux pays de formation ont été retenus pour cette analyse.

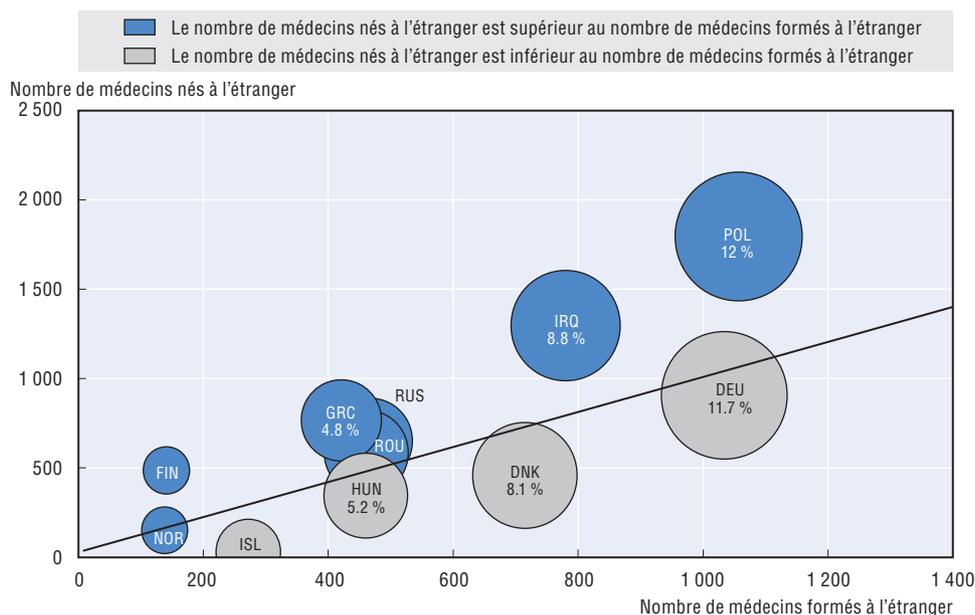
Graphique 3.9. Médecins immigrés aux États-Unis, principaux pays d'origine, 2011



Note : La taille de la bulle correspond au poids du pays dans l'ensemble des médecins formés à l'étranger (pourcentage).
Source : DIOC 2010/11 et registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264539>

Graphique 3.10. Médecins immigrés en Suède, principaux pays d'origine, 2011

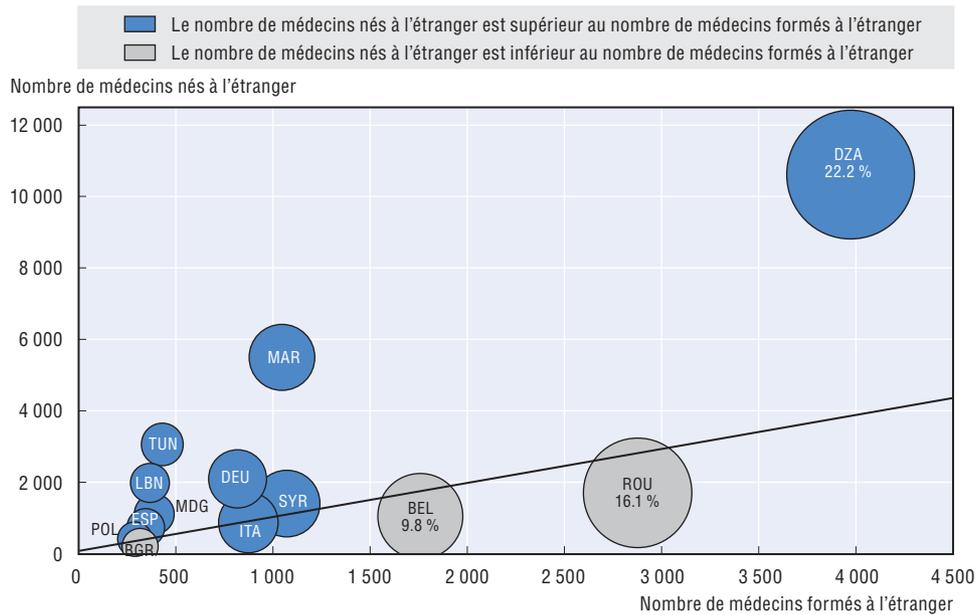


Note : La taille de la bulle correspond au poids du pays dans l'ensemble des médecins formés à l'étranger (pourcentage).
Source : EFT 2011-12 et registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264541>

Aux États-Unis, le rôle prépondérant des médecins nés et formés en Inde est souligné (graphique 3.9). Les Philippines, le Pakistan ou le Canada apparaissent comme des pays de recrutement secondaires. Pour ces pays d'origine (à l'exception du Pakistan), mais également pour la Chine, le nombre de personnes formées dans un pays est inférieur au

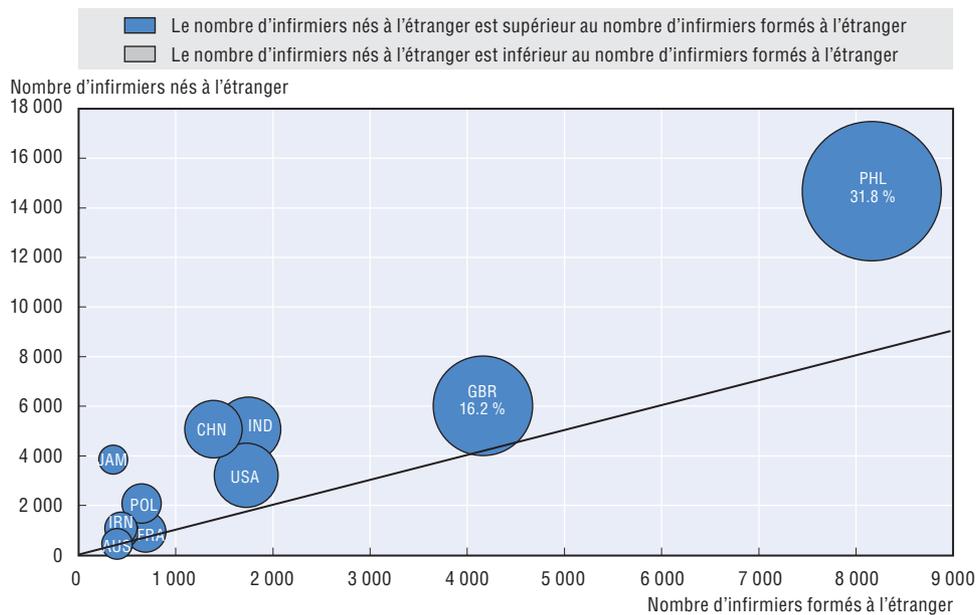
Graphique 3.11. **Médecins immigrés en France, principaux pays d'origine, 2011**



Note : La taille de la bulle correspond au poids du pays dans l'ensemble des médecins formés à l'étranger (pourcentage).
Source : DIOC 2010/11 et registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264551>

Graphique 3.12. **Infirmeries immigrés au Canada, principaux pays d'origine, 2011**

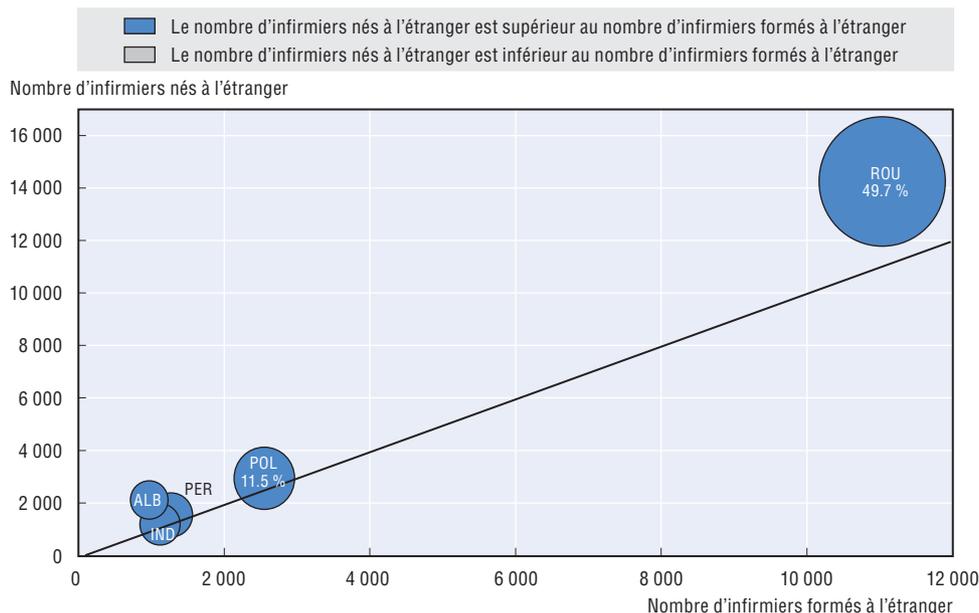


Note : La taille de la bulle correspond au poids du pays dans l'ensemble des infirmiers formés à l'étranger (pourcentage).
Source : DIOC 2010/11 et registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264565>

nombre de personnes qui y sont nées. Cela traduit l'importance des migrations d'étudiants étrangers en provenance de ces pays et de la communauté installée aux États-Unis. À l'inverse la plupart des médecins formés à la Dominique et à Grenade ne sont généralement pas nés dans ces pays, voire ne sont pas nés à l'étranger. Ces îles des Caraïbes constituent en effet une région de formation pour les étudiants internationaux (voir la dernière partie de ce chapitre). La part importante de médecins formés au Mexique sans y être nés est également remarquable.

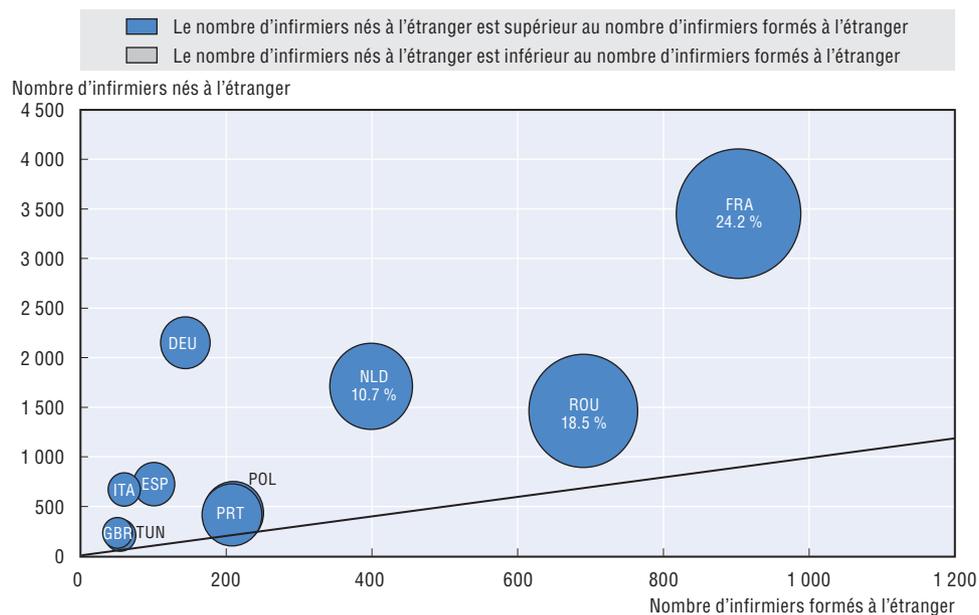
Graphique 3.13. **Infirmeries immigrés en Italie, principaux pays d'origine, 2012**



Note : La taille de la bulle correspond au poids du pays dans l'ensemble des infirmeries formés à l'étranger (pourcentage).
 Source : EFT 2011-12 et registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264574>

Graphique 3.14. **Infirmeries immigrés en Belgique, principaux pays d'origine, 2012**



Note : La taille de la bulle correspond au poids du pays dans l'ensemble des infirmeries formés à l'étranger (pourcentage).
 Source : EFT 2011-12 et registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264580>

En Suède, l'immigration de médecins se répartit entre la Pologne qui représente 12 % de l'ensemble des médecins formés à l'étranger, l'Allemagne (11.7 %), l'Irak (8.8 %) et le Danemark (8.1 %). On distingue toutefois clairement deux groupes de pays entre ceux où le nombre de personnes formées à l'étranger est prépondérant et ceux où c'est celui des nés à l'étranger qui est le plus élevé, traduisant par là même deux modèles migratoires bien distincts. Il est possible néanmoins qu'un nombre important de médecins formés en

Allemagne, au Danemark ou en Hongrie, qui exercent actuellement en Suède, soient en fait nés dans un autre pays.

L'Algérie est le premier pays de formation des médecins formés à l'étranger exerçant en France. La majorité des médecins nés en Algérie (mais également au Maroc ou en Tunisie) ont cependant été formés en France. Après l'Algérie, les principaux pays de formation sont la Roumanie et la Belgique. Ces deux pays ne constituent pas seulement des pays de recrutement, mais également des pays de formation pour les étudiants français.

En ce qui concerne le personnel infirmier au Canada, les personnes originaires des Philippines représentent près d'un tiers du personnel infirmier formé à l'étranger mais la moitié des infirmiers nés aux Philippines auraient en fait été formés au Canada. Plus généralement, au Canada, quel que soit le pays d'origine, le nombre de personnes nées à l'étranger est supérieur à celui des personnes formées à l'étranger. Ce constat serait pour partie lié aux modalités de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger qui obligent de nombreuses personnes à compléter ou à recommencer leur formation au Canada afin de pouvoir y exercer.

En ce qui concerne le personnel infirmier en Italie, la Roumanie se distingue comme principal pays d'origine avec près d'un infirmier formé à l'étranger sur deux ayant reçu son diplôme dans ce pays. Une proportion non négligeable d'entre eux a toutefois obtenu son diplôme en Italie, notamment grâce à des accords bilatéraux concernant la formation du personnel médical (par exemple, au niveau régional entre Parme et la province de Cluj-Napoca). Par ailleurs, l'Albanie est l'un des principaux pays d'origine des étudiants internationaux en Italie (Chaloff, 2008).

Enfin, le cas de la Belgique est particulièrement intéressant, puisque la très grande majorité des infirmiers nés à l'étranger se sont formés en Belgique. Le recrutement international ne joue donc qu'un rôle mineur et de nombreux migrants viennent en fait en Belgique pour étudier (France, Pays-Bas) ou sont issus de communautés installées de longue date (Portugal)

Ce croisement des données sur les pays de naissance et de formation permet donc d'illustrer la complexité et la diversité des canaux au travers desquels s'opèrent les mouvements migratoires de professionnels de la santé. Les différences entre pays de destination sont importantes mais pas forcément plus que celles qui prévalent entre les différentes communautés au sein d'un même pays comme cela vient d'être démontré.

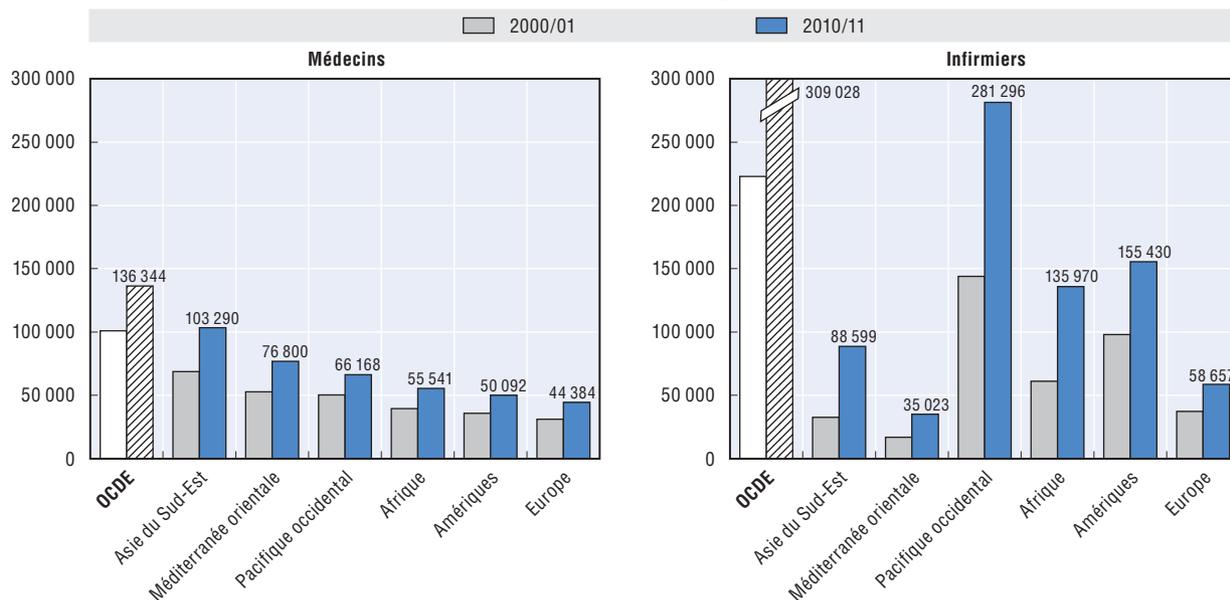
Tendances des migrations internationales des personnels de santé dans les pays de l'OCDE : la perspective des pays d'origine

Les pays d'origine des personnels de santé migrants

L'émigration des personnels de santé par pays d'origine peut être reconstituée au moyen des données récoltées dans les pays de destination. Cette estimation est possible à partir des données sur le lieu de naissance mais malheureusement n'est pas encore possible de manière fiable à partir de celles concernant le lieu de formation. Le graphique 3.15 présente la répartition par région d'origine des personnels de santé nés à l'étranger qui travaillaient dans les pays de l'OCDE autour de 2000/01 et de 2010/11.

En 2010/11, 26 % des médecins immigrés et 29 % des infirmiers immigrés exerçant dans les pays de l'OCDE étaient originaires d'autres pays de l'OCDE. Ce constat est lié à l'importance des migrations historiques, notamment d'Européens dans les principaux pays d'installation, mais également à la vitalité des mouvements intra-européens, ainsi que dans l'espace trans-

Graphique 3.15. Répartition des médecins et des infirmiers nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE par principales régions d'origine, 2000/01 et 2010/11



Notes : Les regroupements régionaux correspondent aux six régions de l'OMS (pour le détail des pays, voir <http://www.who.int/about/regions>), à l'exception des pays de l'OCDE. Les pays ayant adhéré à l'OCDE depuis 2000 sont compris dans la catégorie OCDE en 2000/01 et en 2010/11. Inclut les pays pour lesquels des données sont disponibles pour 2000/01 et 2010/11 (voir tableaux 3.1 et 3.2), à l'exception de l'Allemagne. En 2010/11, les données du Mexique sont manquantes.

Source : DIOC 2000/01 et 2010/11.

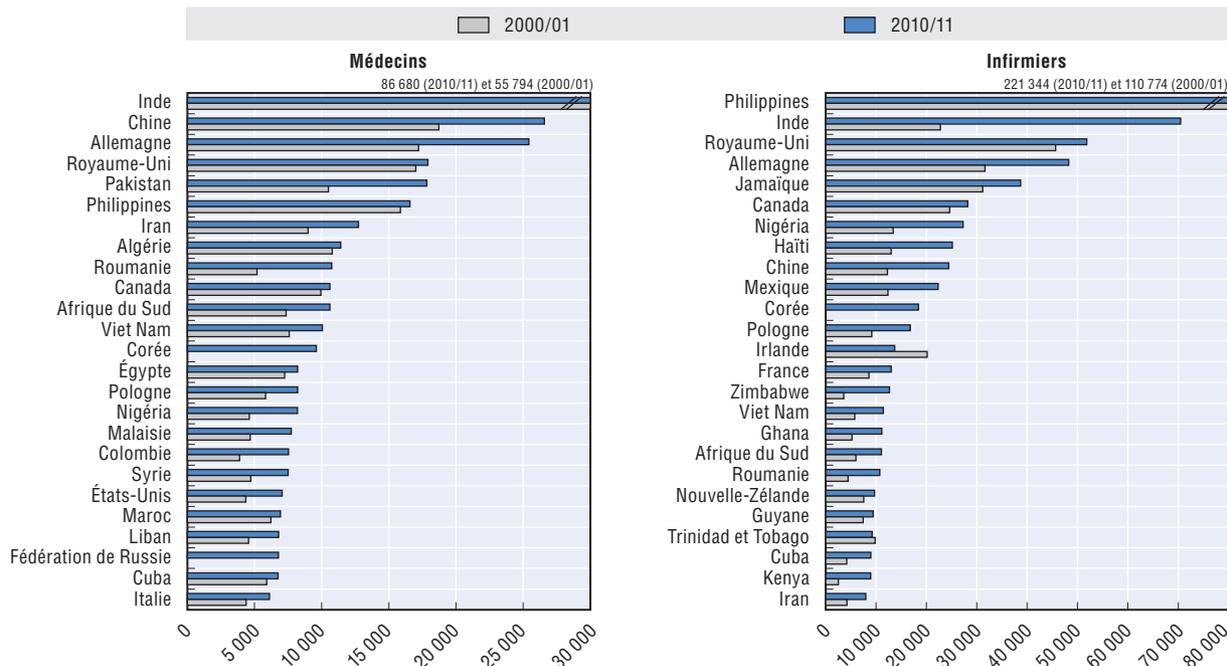
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264595>

tasmanien et en Amérique du Nord. La seconde région d'origine la plus importante est l'Asie du Sud-Est pour les médecins et le Pacifique occidental pour le personnel infirmier. L'augmentation du nombre de médecins expatriés entre 2000/01 et 2010/11 s'est répercutée de façon relativement uniforme sur ces différentes régions. Pour les infirmiers, la hausse de l'émigration est toutefois moins homogène selon les régions d'origine.

Le classement des 25 principaux pays d'origine (graphique 3.16) permet de mettre en évidence les principaux pays d'origine. Par exemple, dans la région Asie du Sud-Est, l'augmentation observée tient quasi exclusivement à la contribution des médecins nés en Inde. La Roumanie se distingue également des autres pays européens par une plus grande émigration. Dans les régions Méditerranée orientale et Pacifique occidental, c'est respectivement la part des médecins nés au Pakistan et en Chine et celle des infirmiers philippins qui jouent un rôle prépondérant. L'Allemagne et le Royaume-Uni sont quant à eux les premiers pays d'origine au sein des pays de l'OCDE. Dans la région Afrique, l'émigration s'est principalement effectuée à partir de l'Afrique du Sud et du Nigéria, alors que dans la région des Amériques, la Colombie et le Pérou pour les médecins et les îles des Caraïbes pour les infirmiers sont les principaux pays d'origine.

L'Inde et les Philippines dominent toutefois de manière spectaculaire les migrations internationales de médecins d'une part, et de personnel infirmier, d'autre part. Ces deux pays étaient déjà les deux principaux pays d'origine en 2000/01 mais leur importance a crû considérablement au cours des dix dernières années.

Parmi les pays figurant dans ce classement, la plupart présentaient déjà des valeurs élevées en 2000/01. Le nombre de médecins et d'infirmiers nés au Royaume-Uni et au Canada ou de médecins nés en Algérie et en Égypte a peu évolué. La présence de ces pays

Graphique 3.16. **Médecins et infirmiers nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE (25 principaux pays d'origine), 2000/01 et 2010/11**

Notes : Inclut les pays pour lesquels des données sont disponibles pour 2000/01 et 2010/11 (voir tableaux 3.1et 3.2), à l'exception de l'Allemagne. En 2010/11, les données du Mexique sont manquantes.

Source : DIOC 2000/01 et 2010/11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264600>

dans ce classement reflète donc plutôt une immigration ancienne. Parmi les nouveaux entrants, on compte notamment la Colombie pour les médecins et le Zimbabwe, le Viet Nam, le Ghana et le Kenya pour les infirmiers. L'Inde, la Chine, l'Allemagne, le Pakistan ou la Roumanie pour les médecins, et les Philippines, l'Inde, l'Allemagne, le Nigéria ainsi que la Chine pour le personnel infirmier constituent les pays pour lesquels l'augmentation de l'émigration a été la plus importante au cours de la dernière décennie. Les médecins roumains passent par exemple de la 18^e à la 9^e place et les infirmiers indiens de la sixième à la seconde place.

À eux seuls, les sept premiers pays d'origine contribuent à près de la moitié de l'augmentation observée pour ce qui est du nombre de médecins nés à l'étranger. Pour les infirmiers, près de la moitié de l'émigration provient des quatre premiers pays d'origine. La tendance de certains pays à se spécialiser dans la formation de migrants internationaux est un trait constitutif essentiel des migrations internationales des personnels de santé.

En raison des changements opérés dans la méthode de classification, les données des pays de l'ex-URSS, de l'ex-Yougoslavie ou de l'ex-Tchécoslovaquie pour 2010/11 ne peuvent être comparées individuellement avec celles de 2000/01. Il est néanmoins possible de suivre les tendances de ces pays pris ensemble. L'émigration de personnel infirmier à partir de l'ex-URSS a été particulièrement importante, passant de 10 000 personnels expatriés en 2000/01 à près de 40 000 en 2010/11. L'ex-URSS serait ainsi virtuellement le quatrième pays d'émigration pour les infirmiers durant cette décennie. Pour les pays composant l'ex-Yougoslavie, le nombre d'infirmiers expatriés est passé de 13 000 en 2000/01 à 22 000 en 2010/11. L'émigration de médecins à partir de ces trois groupes de pays a été plus contenue. En ex-Tchécoslovaquie, une baisse du nombre de médecins expatriés est même enregistrée.

Alors que la majorité des pays ont vu le nombre de leurs expatriés augmenter entre 2000/01 et 2010/11, la baisse du nombre d'infirmiers nés en Irlande paraît singulière. Cette baisse concerne en fait uniquement l'immigration vers le Royaume-Uni où le nombre d'infirmiers nés en Irlande a presque diminué de moitié, passant de plus de 14 000 individus en 2000/01 à près de 8 000 en 2010/11. Cette tendance appliquée aux professionnels de la santé reflète un phénomène plus général qui a conduit l'Irlande, traditionnellement pays d'émigration, à devenir un pays d'immigration important à la fin des années 90 (Aiken et al., 2004).

En tant que premier pays de destination, les États-Unis emploient environ 60 % des médecins nés en Inde et au Pakistan et jusqu'à près de 70 % et 90 % des médecins nés en Chine et aux Philippines. Le Royaume-Uni est le second pays de destination des médecins indiens et pakistanais avec environ un tiers des médecins expatriés. Les médecins nés en Chine se sont également dirigés vers l'Australie (10 %) et le Canada (9 %).

Les médecins nés en Allemagne se sont pour leur part principalement dirigés vers la Suisse et dans une moindre mesure, vers l'Autriche. La part des médecins allemands employés en Suisse est passée de 12 % en 2000/01 à 30 % en 2010/11. Quant aux médecins nés en Roumanie, ceux-ci se répartissent notamment entre les États-Unis (30 %) et la France (16 %) où l'immigration est plus récente.

Bien que le personnel infirmier né au Philippines se trouve principalement aux États-Unis (72 %), le Royaume-Uni (13 %), le Canada (7 %) et l'Australie (3 %) accueillent également des effectifs importants. Les infirmiers indiens se répartissent également entre de nombreux pays, parmi lesquels les États-Unis (42 %) et le Royaume-Uni (28 %), mais aussi l'Australie (9 %), la Nouvelle-Zélande (7 %) et l'Irlande (7 %). Les infirmiers nés au Royaume-Uni se sont pour leur part principalement installés en Australie (40 %) et aux États-Unis (27 %). Les infirmiers allemands se trouvent principalement aux États-Unis (37 %) et en Suisse (22 %). Ici également, une augmentation de la part d'infirmiers allemands vers la Suisse peut être observée, mais dans des proportions moindres que pour les médecins. Les États-Unis emploient la quasi-totalité des infirmiers nés au Mexique (97 %) et la majorité des infirmiers nés à Haïti (87 %) et au Nigéria (70 %). Le Canada est la seconde destination pour les infirmiers nés à Haïti (11 %) et le Royaume-Uni pour ceux nés au Nigéria (24 %).

Dans une certaine mesure, les pays et régions de provenance des professionnels de santé expatriés reflètent des effets de proximité géographique ainsi que les migrations historiques vers les pays de l'OCDE. L'évolution récente de la composition par pays d'origine des médecins et infirmiers expatriés révèle toutefois l'importance des migrations à partir d'un nombre restreint de pays. Les pays anglo-saxons et en particulier les États-Unis constituent des destinations privilégiées des professionnels de santé se formant en vue d'intégrer le marché international. Parmi les pays de l'OCDE, l'Allemagne se distingue en étant simultanément un important pays d'immigration et d'émigration.

Les taux d'expatriation : contexte et ampleur de la migration dans les pays d'origine

Le tableau 3.6 résume les grandes tendances en matière d'expatriation et le tableau 3.A1.1 présente les taux d'émigration par pays et région d'origine. Autour de 2000/01, les valeurs de tendance centrale indiquaient une plus forte émigration pour les médecins que pour le personnel infirmier. Autour de 2010/11, les deux groupes professionnels présentent des taux d'expatriation plus élevés et similaires. En 2010/11, environ 5 % des médecins et des infirmiers dans le monde ont migré vers un pays de l'OCDE pour y exercer

Tableau 3.6. **Évolution des taux d'expatriation des médecins et infirmiers vers les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2010/11**

	Médecins		Infirmiers	
	2000/01	2010/11	2000/01	2010/11
Taux d'expatriation global	5.3	5.9	4.5	5.7
Taux d'expatriation moyen	19.5	21.8	16.6	21.8
Taux d'expatriation médian	13.0	13.6	6.4	10.4

Notes : Le taux d'expatriation moyen correspond à la moyenne des taux d'expatriation de chaque pays vers un pays de l'OCDE (et ne tient donc pas compte du poids démographique de chaque pays), alors que le taux d'expatriation global indique la part de personnels de santé expatriés se trouvant dans un pays de l'OCDE par rapport à l'ensemble des médecins et infirmiers des pays recensés. Les pays dont le nombre d'expatriés infirmiers est en dessous de 10 (5 pour les médecins) ou dont le nombre de résidents est inférieur à 50 pour les infirmiers (10 pour les médecins) dans le pays d'origine n'ont pas été inclus dans les calculs. Les taux d'expatriation ne sont calculés que pour les pays pour lesquels des données remontant au plus tard à 2005 sont disponibles. 149 pays d'origine ont donc été retenus pour les médecins et 141 pour les infirmiers. Les données concernant les taux d'expatriation en 2000/01 des infirmiers nés au Brésil, en Inde et en Afrique du Sud (OCDE, 2007) ont été mises à jour sur la base de nouvelles données concernant le nombre d'infirmiers travaillant dans ces pays en 2000/01. Les taux d'expatriation révisés sont : le Brésil : 1.5 %, l'Inde : 2.9 % et l'Afrique du Sud : 12.6 %.

Sources : OCDE (2007), DIOC 2010/11, EFT 2009-12 et Observatoire mondial de la Santé (OMS).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264396>

leur activité. Le taux d'émigration le plus élevé pour les médecins concerne le continent Africain (13.9%) et pour les infirmiers l'Amérique latine (15.7%).

Le taux d'expatriation moyen est plus élevé que le taux global car les taux d'émigration les plus élevés sont observés pour les pays les moins peuplés et notamment les pays insulaires. L'augmentation des taux d'expatriation, notamment pour le taux médian, a été plus forte pour le personnel infirmier que pour les médecins. Pour les médecins, l'augmentation de l'expatriation se concentre plus sur un nombre restreint de pays alors que pour les infirmiers, on observe plutôt une augmentation de l'ensemble des taux d'expatriation nationaux.

Concernant les taux d'expatriation nationaux, pour plusieurs pays africains, les données de 2000/01 ne rendaient pas encore pleinement compte de l'intensification du recrutement international qui s'est amorcée à la fin des années 90 et qui s'est poursuivie au début des années 2000. Les taux d'expatriation calculés en 2010/11 en fournissent une meilleure mesure. Par exemple, le taux d'expatriation des infirmiers est passé de 12.6 % en 2000/01 à 16.5 % en 2010/11 en Afrique du Sud, de 10 % à 17 % au Nigéria et de 28 % à 43 % au Zimbabwe. Pour les deux principaux pays africains sources de médecins, l'Afrique du Sud et le Nigéria, les taux d'expatriation ont augmenté mais pas de façon aussi marquée que pour les infirmiers (de 17 % à 22 % pour l'Afrique du Sud et de 11.7 % à 12.3 % pour le Nigéria).

Dans certains cas, les changements observés dans les taux d'expatriation ne tiennent pas tant à une augmentation ou à une diminution des flux migratoires qu'à une variation des effectifs nationaux. Par exemple, le taux d'expatriation des médecins pour l'Angola est passé de 63 % à 34 % alors que le nombre de médecins expatriés est resté stable. Cela reflète une forte augmentation du nombre enregistré par l'OMS de médecins travaillant en Angola au cours de la dernière décennie. Pour le Nigéria, le nombre de médecins expatriés a presque doublé en dix ans (d'environ 4 600 à 8 200 individus), alors que le taux d'expatriation est resté stable aux alentours de 12 %. Cela s'explique également par la croissance des effectifs nationaux. Quant à l'augmentation du taux d'expatriation des médecins au Zimbabwe (de 2 % à 56 %), elle est largement imputable à la réduction de plus de moitié du nombre de médecins résidents recensés.

Pour les pays d'Europe centrale et orientale, une hausse des taux d'expatriation peut être observée pour les infirmiers en Roumanie (de 4.9 % en 2000/01 à 8.6 % en 2010/11), en Bulgarie (de 2.6 % à 4.4 %), en Pologne (de 4.6 % à 7.7 %) ou en Hongrie (de 2.4 % à 4.3 %). Le taux d'expatriation des médecins a également augmenté dans ces pays mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, d'importantes variations dans les effectifs nationaux en personnels de santé de ces pays ont également été relevées, lesquelles influencent les taux d'expatriation.

En Inde et aux Philippines, en dépit d'une forte augmentation du nombre de professionnels de santé expatriés, les taux d'expatriation sont restés relativement constants. Par exemple, le nombre de médecins indiens expatriés est passé de près de 56 000 en 2000/01 à environ 87 000 en 2010/11, mais les taux d'expatriation correspondants ne se sont accrus que d'environ un demi-point de pourcentage à 8.6 %⁶. En Chine, le nombre d'infirmiers expatriés a doublé en dix ans (passant d'environ 12 200 à 24 400), mais le taux d'expatriation s'est maintenu à seulement 1 %. Des tendances similaires apparaissent au Pakistan pour les médecins ou au Viet Nam pour le personnel infirmier.

Comme en 2000/01, les taux d'expatriation pour certaines îles des Caraïbes s'avèrent particulièrement élevés (entre 60 et 95 %). Par exemple, le Guyana affiche un taux d'expatriation de 84.6 % de ses médecins. Toutefois, seul un très faible nombre de ces médecins semblent en fait avoir été formés au Guyana. Le phénomène de « fuite des cerveaux » n'y serait donc pas aussi important que ne le laisse supposer le taux d'expatriation. Cette observation concerne également, dans une moindre mesure, la Jamaïque. Pour le personnel infirmier, les taux d'expatriation calculés pour plusieurs îles des Caraïbes atteignent également des valeurs extrêmes.

On peut toutefois observer que dans certains cas (Trinité et Tobago, Barbade, Grenade), le nombre d'infirmiers expatriés dans un pays de l'OCDE a en fait diminué entre 2000/01 et 2010/11. Pour ces pays, les taux d'expatriation seraient donc plutôt le reflet de migrations anciennes. Le Guyana et la Jamaïque, où le taux d'expatriation des infirmiers atteint 96 % et 93 %, ont toutefois vu une part importante de leurs ressources humaines émigrer au cours de la dernière décennie. Afin de pallier ses besoins de main-d'œuvre, la Jamaïque recourrait elle-même au recrutement international, notamment au Ghana, au Nigéria ainsi qu'au Guyana (Lofters, 2012), alors que le Guyana aurait conduit des campagnes de recrutement en Inde (Anderson, 2010).

Le tableau 3.7 présente les taux d'expatriation des médecins et infirmiers par niveau de revenu des pays d'origine. De manière générale, plus le niveau de revenu est bas, plus les taux d'expatriation sont élevés. Cette tendance est particulièrement forte pour les infirmiers dont le taux d'expatriation global atteint 16 % dans les économies à faible revenu. Pour les médecins, les taux d'expatriation sont toutefois moins liés au niveau de revenu, particulièrement au sein des pays à revenu moyen et supérieur.

Ces résultats, qui reflètent non seulement la propension à émigrer des professionnels de santé pour différents groupes de pays, mais également les différences dans les effectifs nationaux, soulèvent la question de la relation entre émigration et pénurie en personnels de santé dans les pays d'origine.

Conséquences de l'émigration sur les systèmes de santé des pays d'origine

En 2006, l'OMS avait estimé à 2.4 millions le nombre de personnels de santé manquant au sein de 57 pays considérés comme étant en pénurie critique (les pays se trouvant en-deçà du seuil de 22.8 professionnels de la santé (médecins, infirmiers et sages-femmes)

Tableau 3.7. **Taux d'expatriation des médecins et infirmiers par niveau de revenu des pays d'origine, 2010/11**

	Taux d'expatriation moyen	Taux d'expatriation global	Taux d'expatriation médian
Médecins			
Économies à faible revenu	32.7	12.4	26.1
Économies à revenu moyen inférieur	19.6	3.2	11.3
Économies à revenu moyen supérieur	17.0	4.5	11.1
Économies à revenu supérieur	10.9	3.8	6.5
Infirmiers			
Économies à faible revenu	26.0	16.0	17.3
Économies à revenu moyen inférieur	19.3	6.0	11.0
Économies à revenu moyen supérieur	16.2	4.3	7.1
Économies à revenu supérieur	10.5	3.1	4.8

Notes : Le taux d'expatriation moyen correspond à la moyenne des taux d'expatriation de chaque pays au sein d'un groupe de pays (et ne tient donc pas compte du poids démographique de chaque pays) alors que le taux d'expatriation global indique la part de personnels de santé expatriés par rapport à l'ensemble des médecins et infirmiers des pays recensés au sein d'un groupe de pays. Les pays dont le nombre d'expatriés infirmiers est en dessous de 10 (5 pour les médecins) ou dont le nombre de résidents est inférieur à 50 pour les infirmiers (10 pour les médecins) dans le pays d'origine n'ont pas été inclus dans la sélection. Seuls les pays pour lesquels des données concernant le nombre de personnels de santé résidents remontent au plus loin à 2005 ont été retenus. Voir la classification des pays en fonction de leur revenu par la Banque mondiale : <http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups>.

Source : DIOC 2010/11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264401>

pour 10 000 habitants et où le taux de couverture des accouchements par des accoucheurs qualifiés est inférieur à 80 %). Le manque de personnels de santé atteignait alors 4.2 millions si on prenait en compte les pénuries estimées dans les autres pays (OMS, 2006). Autour de 2010/11, 54 pays, pour la majorité africains (31 pays), font face à des pénuries critiques et le manque est estimé à moins de 2 millions de personnels de santé dans ces pays. Cette baisse de la pénurie critique s'explique en grand partie par les progrès enregistrés en Inde. En Afrique et dans les Amériques, l'écart entre le nombre de personnels de santé disponibles et le nombre de personnels de santé nécessaires s'est toutefois accru. L'OMS estime par ailleurs à 7.2 millions le nombre de personnels de santé nécessaires afin de permettre une couverture sanitaire universelle (OMS, 2013).

Il est alors possible d'évaluer l'importance de l'émigration à partir de ces pays pour lesquels la densité de personnels de santé est considérée comme trop faible et de voir dans quelle mesure ces mouvements contribuent aux pénuries observées (tableau 3.8).

La stabilisation de la pénurie en personnels de santé dans les pays se trouvant en situation de pénurie critique (la croissance des ressources humaines en santé a été au moins aussi rapide que celle de la population), conjuguée à l'accroissement du nombre de personnels de santé migrant à partir de ces pays, tend à conférer aux migrations un rôle plus important dans l'explication des pénuries critiques. Celles-ci représentent en effet 20 % de la pénurie critique estimée en 2010/11 contre 9 % en 2000/01. Sur la décennie précédent l'adoption du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé (OMS, 2010) le nombre de médecins et d'infirmières originaires de pays en pénurie critique, et ayant émigré dans un pays de l'OCDE a crû de près de 84% alors que le nombre total de professionnels de la santé immigrés augmentait de 60 %.

Tableau 3.8. **Pénuries critiques estimées de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes, par région OMS, 2000/01 et 2010/11**

Région OMS	Nombre de pays			Pays avec pénurie critique				Médecins et infirmiers nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE, par région d'origine			
	Total	Avec pénurie critique		Effectif total		Pénurie critique estimée		Effectifs		Pourcentage de la pénurie critique estimée	
		2000/01	2010/11	2000/01	2010/11	2000/01	2010/11	2000/01	2010/11	2000/01	2010/11
Afrique	46	36	31	464 865	579 748	817 992	941 505	61 212	124 824	7	13
Amériques	35	5	5	82 647	59 695	37 886	49 376	26 917	36 689	71	74
Asie du Sud-Est	11	6	7	1 763 637	2 318 101	1 164 001	661 267	90 216	177 018	8	27
Europe	52	0	0
Méditerranée orientale	21	7	6	278 412	344 050	306 031	263 394	29 926	45 703	10	17
Pacifique occidental	27	3	5	20 991	26 443	32 560	38 269	3 577	5 732	11	15
Total des pays en pénurie critique	57	54		2 610 552	3 328 037	2 358 470	1 953 810	211 848	389 966	9	20

Source : OCDE (2007), DIOC 2010/11 et EFT 2009-12, Observatoire mondial de la santé (OMS).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264414>

Le nombre de professionnels de santé nés dans un pays africain en situation de pénurie critique et travaillant dans un pays de l'OCDE a doublé entre 2000/01 et 2010/11, alors que la pénurie critique dans ces pays s'accroissait plus modestement. En conséquence, alors que les migrations ne représentaient que 7 % de la pénurie estimée en 2000/01, ce pourcentage atteint ainsi 13 % en 2010/11. Les conditions diffèrent toutefois passablement d'un pays à l'autre. L'Éthiopie est le pays d'Afrique où la pénurie critique est la plus importante avec un déficit de 175 000 personnels de santé mais on ne recense que 6 000 médecins et infirmiers expatriés. Au Nigéria, les personnels émigrés représentent par contre plus de 40 % de la pénurie critique (36 000 expatriés et 81 000 personnels de santé manquants).

Pour la région des Amériques, le pourcentage élevé de la pénurie estimée que représentent les personnels de santé migrants tient notamment à la forte émigration des infirmiers à partir des Caraïbes. L'Asie du Sud-Est est la région où la pénurie estimée est la plus forte en valeur absolue. Les manques sont particulièrement importants au Bangladesh et en Indonésie (respectivement 260 000 et 240 000 personnels manquants), mais l'émigration se fait principalement à partir de l'Inde (159 000 médecins et infirmiers émigrés). Dans la région Méditerranée orientale, la sortie de l'Irak de la catégorie des pays en pénurie critique entraîne une baisse de la pénurie estimée. Avec l'augmentation des migrations de personnels de santé à partir de cette région, due en grande partie à l'émigration de médecins nés au Pakistan, les médecins et infirmiers immigrés dans un pays de l'OCDE représentent 17 % de la pénurie estimée en 2010/11. Le Cambodge, la RDP Lao et la Papouasie Nouvelle-Guinée sont les pays où les manques en personnels de santé sont les plus importants dans la région Pacifique occidental. Dans cette région également, les migrations représentent une part plus importante de la pénurie en 2010/11 par rapport à 2000/01.

Les effets des migrations internationales des personnels de santé sur les systèmes de santé des pays d'origine pris individuellement sont particulièrement complexes à évaluer, notamment en raison du manque de données et des difficultés à établir le sens de la causalité. D'un côté, ces migrations peuvent être comprises comme un symptôme, plutôt qu'un déterminant, des problèmes rencontrés par ces systèmes de santé. En effet, l'existence d'une pénurie ne signifie pas nécessairement qu'il n'existe pas suffisamment de personnel avec les compétences et qualifications nécessaires, mais peut aussi traduire

le refus de ce personnel de travailler dans les conditions existantes (Buchan et Aiken, 2008). D'un autre côté, l'émigration de personnels de santé peut effectivement s'avérer problématique lorsque le volume des flux est important, qu'elle concerne des compétences rares ou qu'elle se produise à partir de régions déjà en sous-dotations (Wismar et al., 2011). L'impact de la mobilité dépend des circonstances particulières qui prévalent dans chaque pays, y compris l'ampleur des besoins et des déséquilibres dans la distribution géographique et par spécialité des compétences. Les migrations peuvent avoir un impact plus ou moins important mais n'apparaissent généralement pas comme l'élément décisif, même dans les cas les plus critiques.

Les conséquences de l'émigration des personnels de santé sont particulièrement bien documentées dans les pays d'Europe centrale et orientale où les effets se concentrent, semble-t-il, sur certaines spécialités médicales. En Pologne, les anesthésistes et certains groupes de chirurgiens spécialisés seraient plus à même d'émigrer que les autres catégories de médecins. Entre 2004 et 2014, environ 18 % ont manifesté l'intention d'émigrer en sollicitant un certificat de qualifications professionnelles permettant de travailler dans un autre pays de l'UE. À titre de comparaison, ce chiffre n'est que de 7 % pour l'ensemble des médecins. En Hongrie et en République slovaque également, les intentions de migrer relevées en 2009 étaient plus élevées chez les anesthésistes et les médecins spécialistes en soins intensifs, suivis par les spécialistes en médecine générale et en chirurgie (Eke et al., 2011 ; Beňušová et al., 2011). Dans ces pays, les spécialités médicales pour lesquelles les intentions d'émigrer sont les plus élevées sont également celles les plus affectées par une pénurie (Kautsch and Czabanowska, 2011 ; Eke et al., 2011 ; Beňušová et al., 2011), exacerbant les problèmes d'accès aux soins fournis par ces spécialistes.

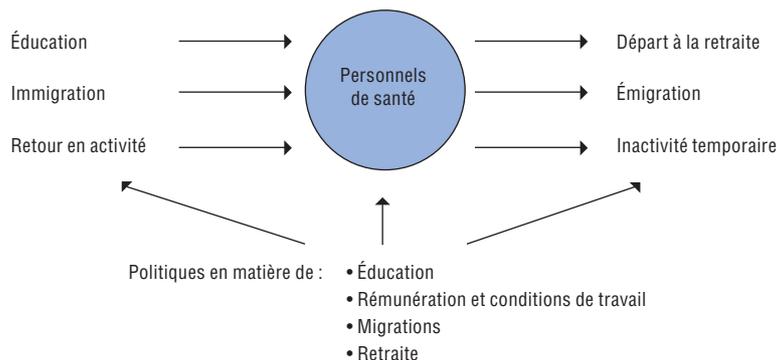
L'émigration, même d'un nombre limité de spécialistes, peut lourdement affecter les prestations de soins de santé, particulièrement dans les zones rurales manquant de personnels de santé (Eke et al., 2011 ; Galan et al., 2011). En Roumanie, les hôpitaux périphériques ou de plus petite taille éprouvent des difficultés à recruter et à fidéliser le personnel médical et soignant (Galan et al., 2013). En Bulgarie, le manque de spécialistes oblige les patients des zones rurales à parcourir de plus longues distances afin d'accéder aux services de ces médecins. Certains cabinets peinent à recruter des médecins généralistes et l'ensemble du pays souffre d'une pénurie de personnel infirmier. En Roumanie et en Bulgarie, l'émigration tend à accentuer ces problèmes.

Impact des politiques de santé et des politiques migratoires sur la migration internationale des personnels de santé

Le développement des migrations internationales des professionnels de santé est à mettre en relation avec les autres éléments constituant ces ressources : principalement l'entrée sur le marché du travail de nouveaux diplômés pour les flux entrants et les départs à la retraite, ainsi que les sorties temporaires ou définitives de la profession, pour les flux sortants (graphique 3.17). Ces différents flux entrants et sortants sont en particulier régis par les politiques en matière de formation et par les politiques migratoires et sont également influencés par les contextes économiques et institutionnels.

Les principaux moyens pour agir sur l'offre de médecins ou d'infirmiers sont de modifier la capacité de formation et la durée moyenne de vie active – notamment en améliorant la rétention. Ces politiques sont toutefois coûteuses et dans le cas de la formation, produisent des effets seulement avec un certain retard. Dans ces conditions, le recrutement de personnels à l'étranger apparaît parfois comme un pis-aller, notamment pour pallier les besoins les plus

Graphique 3.17. Flux d'entrée et de sortie et effectifs de personnel de santé



Source : OCDE (2008).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264610>

urgents. Les politiques modifiant le traitement ou les conditions de travail des personnels peuvent par ailleurs affecter les incitations à émigrer ou à revenir. D'un point de vue général, il est clair que les politiques de gestion des ressources humaines en santé, qu'elles concernent la demande ou l'offre, sont susceptibles d'affecter les tendances migratoires.

Certains changements institutionnels peuvent aussi modifier les conditions d'équilibre entre l'offre et la demande au niveau national et/ou international. Pour les pays de l'UE/AELE, l'élargissement de l'UE aux nouveaux États membres en 2004 et en 2007, et l'instauration progressive de la libre circulation des travailleurs à partir de ces pays a eu un impact important sur les mouvements migratoires. En parallèle, l'adoption du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé (OMS, 2010) ambitionnait de modifier les conditions de recrutement des professionnels de la santé afin de renforcer et de mieux partager les bénéfices attendus des migrations internationales.

Les migrations internationales des personnels de santé sont également susceptibles d'être affectées par le contexte économique. Dans certains pays, la crise économique de 2007/08 a limité les capacités de financement du système de santé et entraîné des réductions d'effectifs dans le secteur de la santé et une détérioration des conditions de travail. Inversement, la dégradation du contexte économique peut favoriser un retour en emploi des personnes qui s'étaient retirées du marché du travail, notamment du personnel infirmier, ou inciter certaines personnes à repousser leur départ à la retraite. Selon les pays, la combinaison de ces différents effets de la crise économique peut entraîner une émigration des personnels de santé et/ou diminuer ou augmenter les besoins en termes de recrutements internationaux.

Les politiques migratoires définissent les règles et conditions dans lesquelles il est possible de recruter à l'étranger. Ces dernières années, la plupart des pays ont apporté des changements dans ce domaine, notamment pour certaines catégories de travailleurs qualifiés, parmi lesquels on compte bien souvent les professionnels de la santé. Ces derniers n'ont pas été sans effet sur l'ampleur et la composition des flux. Les politiques de reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles acquises à l'étranger influencent également les flux migratoires en établissant les conditions selon lesquelles les professions de santé peuvent être exercées dans le pays de destination.

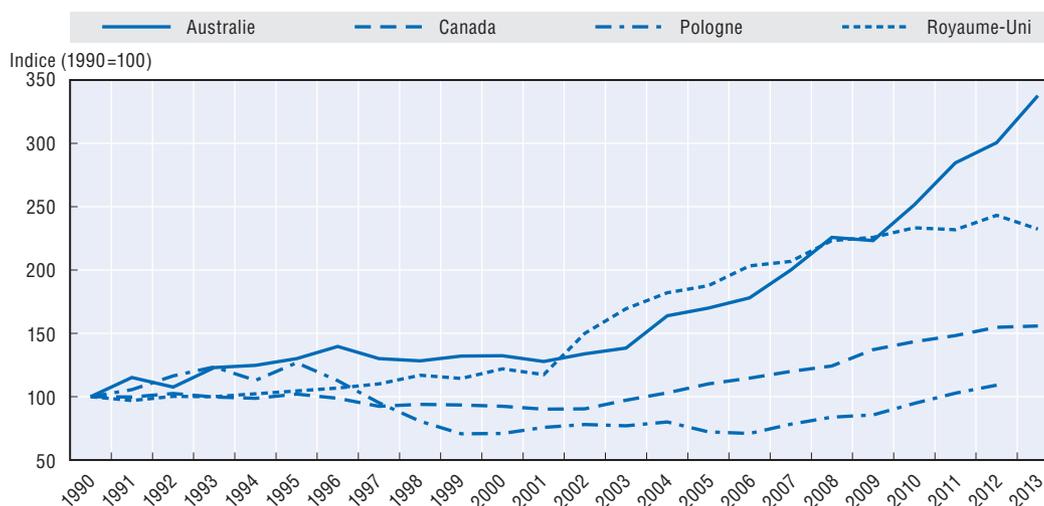
Cette section passe en revue les principales politiques dans le domaine de la santé et des migrations qui ont pu avoir un impact sur les migrations internationales des personnels de santé au cours de ces dernières années et analyse leurs effets dans les pays de l'OCDE.

Les politiques d'éducation et de formation et la planification des effectifs : quels effets sur les migrations internationales des professionnels de la santé ?

Les politiques concernant l'éducation et la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de santé sont, dans la plupart des pays, les outils les plus importants pour ajuster l'offre de ressources humaines dans le domaine de la santé aux besoins. L'objectif de former suffisamment de personnels de santé pour limiter la dépendance vis-à-vis de l'immigration constitue d'ailleurs l'un des principes essentiels du Code de pratique mondiale de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé. Alors que la plupart des pays de l'OCDE contrôlent, d'une manière ou d'une autre, le nombre d'étudiants formés dans les écoles de médecine et d'infirmiers, notamment au moyen d'un *numerus clausus*, de nombreux pays ont augmenté les admissions dans ces programmes depuis 2000, que ce soit pour répondre aux besoins croissants de services de santé ou pour diminuer leur dépendance envers l'étranger.

Une intensification de la formation s'observe particulièrement au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, aux Pays-Bas ou au Portugal, tant pour les infirmiers que pour les médecins (graphiques 3.18 et 3.19). En France, en Suisse et en Italie, le nombre de diplômés dans le domaine infirmier a connu une forte croissance entre 2000 et 2013, alors que la formation de médecins est restée plus stable. À l'inverse, la Finlande a presque doublé le nombre de diplômés en médecine durant cette période, conservant un nombre de diplômés en soins infirmiers constant. La Corée a aussi connu une augmentation massive du nombre de diplômés en soins infirmiers, avec plus de 46 000 diplômés en 2012 contre environ 30 000 en 2006 (Statistiques de l'OCDE sur la santé, 2013). Enfin, en Espagne, la baisse observée en 2012 est liée au fait que la durée de formation est passée depuis 2011 de trois à quatre ans.

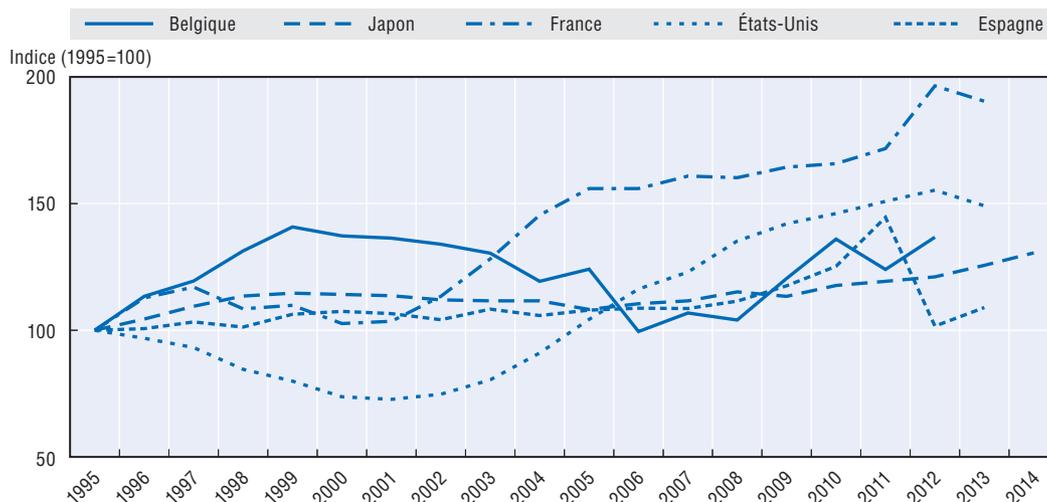
Graphique 3.18. **Évolution du nombre de diplômés en médecine pour quatre pays de l'OCDE, 1990 à 2013**



Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264629>

Graphique 3.19. Évolution du nombre de diplômés en études d'infirmier pour quatre pays de l'OCDE, 1995 à 2014



Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2013 et NCLEX Exam Stats (NCSBN).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264635>

Compte tenu des délais de formation des médecins, et dans une moindre mesure des infirmiers, (trois à cinq ans pour les infirmiers et dix à huit ans pour les médecins), le nombre de nouveaux diplômés reflète les décisions prises en matière de formation plusieurs années auparavant. En 2012, de nombreux pays de l'OCDE ont affirmé avoir augmenté les taux d'admission dans les facultés de médecine ainsi que pour le personnel infirmier au cours des cinq dernières années et ce, malgré la crise économique de 2007/08 (tableau 3.9). Dans la plupart des pays, le nombre de diplômés devrait donc continuer d'augmenter dans les années à venir.

L'interdépendance entre la formation nationale et le recrutement international est particulièrement manifeste aux États-Unis pour ce qui concerne le personnel infirmier (graphique 3.20)⁷. En effet, le nombre d'infirmiers ayant réussi l'examen permettant la certification a plus que doublé en dix ans, passant de moins de 70 000 en 2001 à près de 150 000 en 2012. Dans le même temps, le nombre d'infirmiers formés à l'étranger et réussissant cet examen a chuté pour passer d'environ 23 000 en 2007 à un peu plus de 5 000 en 2012. Un phénomène similaire, bien que moins prononcé, caractérise l'évolution des flux de médecins aux États-Unis (graphique 3.21). À partir de 2007, le nombre de diplômés dans le pays a augmenté alors même que les nouveaux enregistrements de médecins formés à l'étranger diminuaient.

Au Royaume-Uni (graphique 3.22), l'augmentation du nombre de diplômés en médecine, amorcée à la fin des années 2000, a atténué le besoin de recruter à l'étranger. La forte baisse des entrées de médecins formés à l'étranger, enregistrée à partir de 2008, s'explique toutefois aussi par des changements drastiques dans la politique migratoire ainsi que par la chute brutale de la croissance des dépenses de santé et du recrutement de personnels de santé, y compris de médecins. La composition par pays d'origine des médecins formés à l'étranger au Royaume-Uni a aussi évolué fortement au cours des dernières années, avec une part croissante de médecins formés dans les pays de l'Union européenne.

De la même manière, l'évolution des recrutements internationaux de personnel infirmier peut s'expliquer par des inflexions de la politique de gestion et de développement

Tableau 3.9. **Changements dans le *numerus clausus* entre 2007 et 2012**

	Admission d'étudiants en médecine	Admission d'étudiants en soins infirmiers
Australie	Hausse	Hausse
Allemagne	Stable	Stable
Autriche	Stable	Pas de réponse
Belgique	Hausse	Stable
Canada	Hausse	Hausse
Chili	Hausse	Hausse
Corée	Stable	Hausse
Danemark	Hausse	Hausse
Espagne	Hausse	Hausse
Estonie	Pas de réponse	Hausse
États-Unis	Hausse	Hausse
Finlande	Hausse	Hausse
France	Hausse	Stable
Grèce	Stable	Stable
Hongrie	Stable	Stable
Irlande	Hausse	Baisse
Islande	Stable	Stable
Israël	Hausse	Hausse
Italie	Hausse	Stable
Japon	Hausse	Hausse
Luxembourg	Stable	Stable
Mexique	Stable	Hausse
Norvège	Hausse	Hausse
Nouvelle-Zélande	Hausse	Stable
Pays-Bas ¹	Hausse	Pas de réponse
Portugal	Stable	Hausse
République tchèque	Stable	Stable
Royaume-Uni ²	Stable	Baisse
Slovénie	Hausse	Hausse
Suède	Hausse	Hausse
Suisse	Hausse	Hausse

1. Aux Pays-Bas, il a été recommandé dans le rapport de l'ACMMP (Advisory Council on Medical Manpower Planning) de 2013 que le nombre de places de formation post-graduée soit diminué et ramené au niveau d'avant 2010, afin d'éviter que ne survienne un surplus de médecins, en lien avec la poursuite plus importante que prévu des flux de médecins formés à l'étranger (ACMMP, 2013).

2. En Angleterre, le nombre de places de formation pour les infirmiers et sages-femmes devrait augmenter de 6 %, soit près de 1 900 places supplémentaires pour l'année 2014/15. Pas de réponse pour les autres pays de l'OCDE.

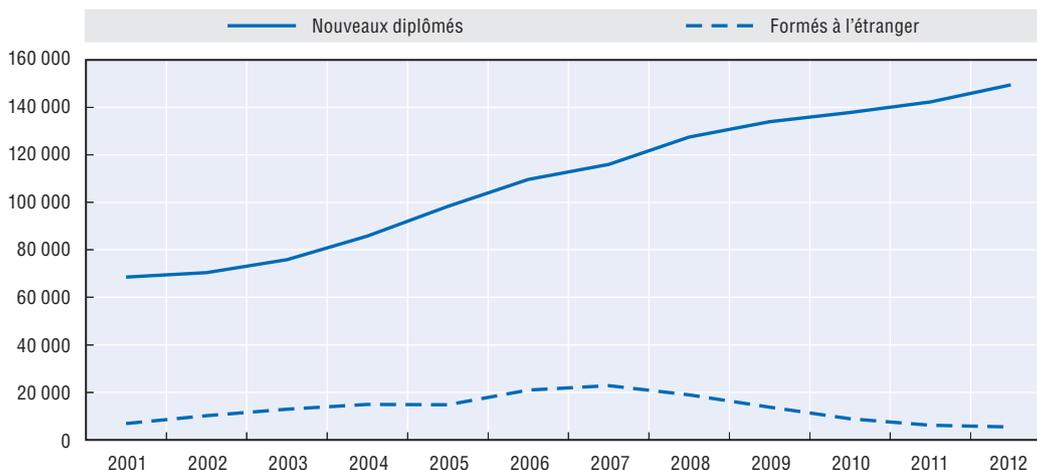
Source : OECD Health System Characteristics Survey 2012/13 ; Buchan et Secombe (2013) pour les données sur les infirmiers au Royaume-Uni.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264428>

des ressources humaines. En Irlande, par exemple, lors de l'année académique 2002/03, le baccalauréat en sciences infirmières (*BSN Degree*) a remplacé le diplôme d'infirmier, prolongeant d'une année la durée des études. En 2005, l'Irlande n'a donc produit aucun infirmier⁸. Comme le montre le graphique 3.23, ce déficit fut alors comblé par le recrutement de personnel étranger. L'Irlande est le seul pays de l'OCDE, avec le Royaume-Uni, à avoir réduit le nombre d'étudiants dans les écoles d'infirmiers au cours des dernières années. Il en résulte une légère baisse du nombre d'enregistrements d'infirmiers formés en Irlande à partir de 2011.

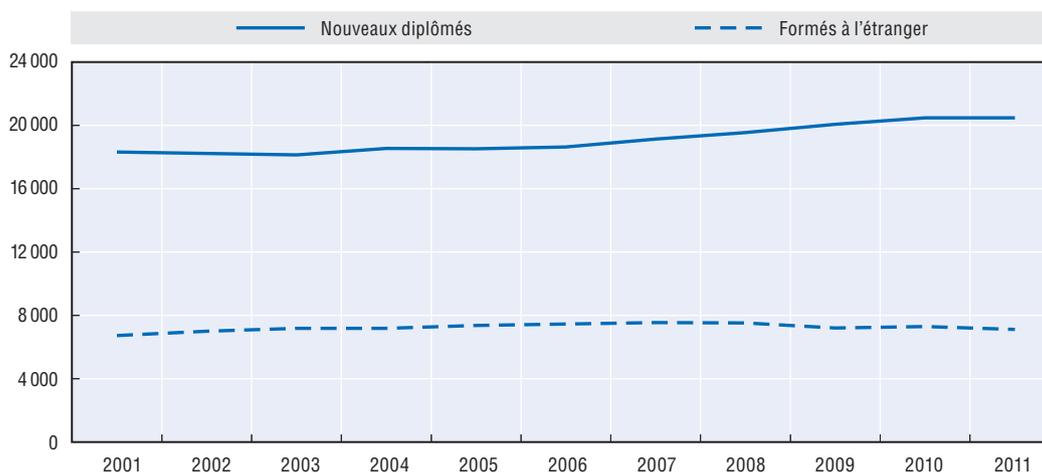
Dans les pays où le pourcentage de personnels formés à l'étranger est relativement bas, les effets sur l'immigration des changements dans la formation sont moins marqués. Dans le cas du Canada, par exemple, l'augmentation du nombre de diplômés n'a eu qu'un impact modéré sur l'immigration (graphique 3.24).

Le nombre de places disponibles dans les systèmes de formation ne constitue cependant pas le seul déterminant des effectifs. Pour les médecins, plusieurs pays restreignent en effet non seulement l'entrée en formation, mais également l'accès à la formation post-graduée

Graphique 3.20. **Évolution du nombre d'infirmiers diplômés et d'infirmiers formés à l'étranger passant l'examen d'infirmier diplômé, États-Unis, 2001-12**

Source : *The U.S. Nursing Workforce : Trends in Supply and Education*, Health Resources, Services Administration (HRSA), 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264644>

Graphique 3.21. **Évolution du nombre de nouveaux diplômés en médecine et des nouveaux enregistrements de médecins formés à l'étranger, États-Unis, 2001-11**

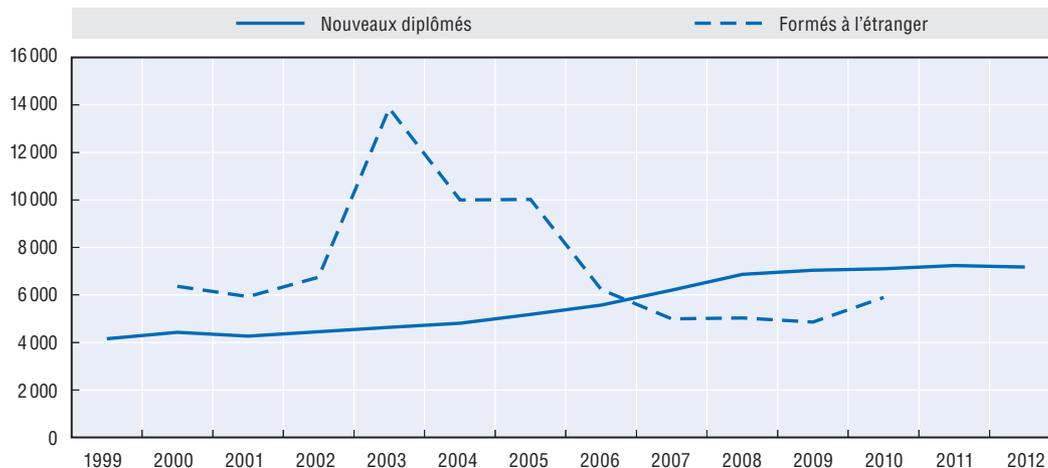
Note : Le nombre de nouveaux diplômés en médecine comprend les diplômés en médecine allopathique ainsi que les diplômés en médecine ostéopathe, alors que les entrées de médecins formés à l'étranger ne comprennent que les médecins allopathiques.

Source : American Medical Associations, National Centre for Health Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264659>

(tableau 3.10). Pour les quelques pays qui ne définissent pas explicitement de tels « quotas » (Chili, République tchèque), les contraintes budgétaires ou les contraintes en matière de capacité d'accueil dans les universités limitent *de facto* le nombre d'étudiants formés. Ces limitations peuvent restreindre les opportunités pour les diplômés internationaux, voire inciter les diplômés nationaux à émigrer afin d'élargir leurs perspectives.

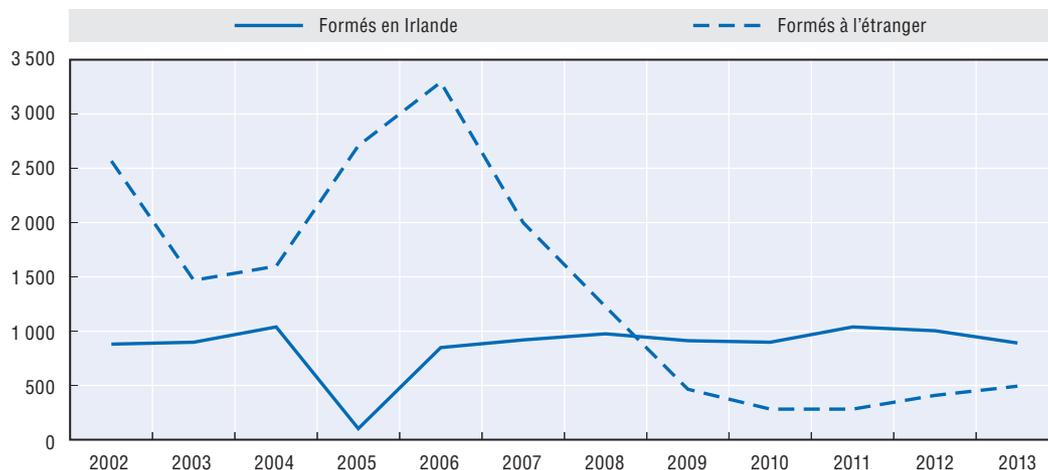
Graphique 3.22. **Évolution du nombre de nouveaux diplômés en médecine et des nouveaux enregistrements de médecins formés à l'étranger, Royaume-Uni, 1999-2012**



Source : Blacklock et al. 2012, UK Graduate Output 1991/92 to 2012/13, Health and Social Care Information Centre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264662>

Graphique 3.23. **Évolution du nombre de nouveaux enregistrements d'infirmiers formés dans le pays et à l'étranger, Irlande, 2002-13**



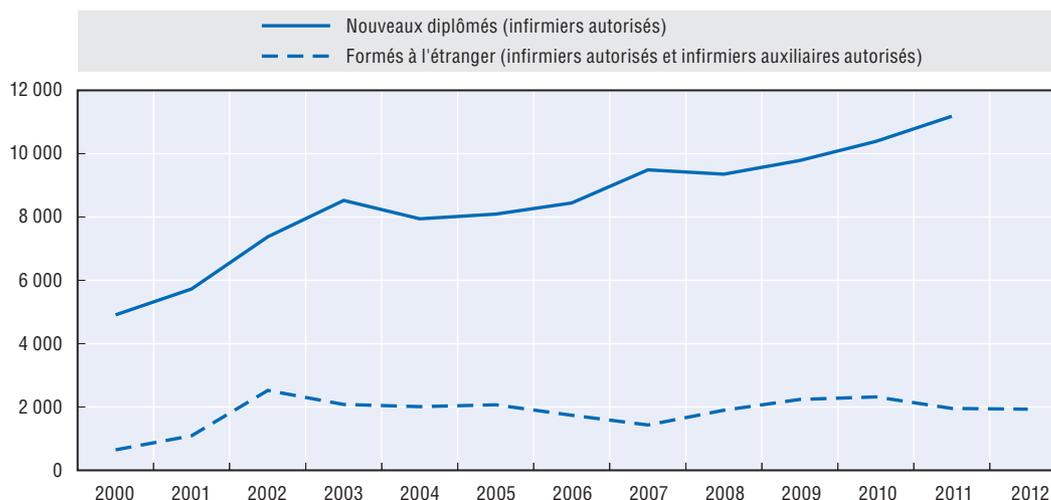
Note : Le nombre de nouveaux enregistrements d'infirmiers formés en Irlande ne correspond pas nécessairement au nombre de nouveaux diplômés, dont une partie peut chercher à émigrer directement après l'obtention du diplôme.

Source : Irish Nursing Board, An Board Altranais.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264676>

Effets de l'élargissement de l'Union européenne sur les migrations internationales des personnels de santé

La libre circulation des personnes et des travailleurs fait partie intégrante de la construction européenne au moins depuis la signature du Traité de Rome en 1957. En 2004, huit des dix nouveaux pays⁹ ayant adhéré à l'Union européenne ont été soumis à des restrictions et seuls trois pays de destination ont décidé de ne pas appliquer la période de transition prévue par les traités et de libéraliser immédiatement l'accès à leur marché du travail : l'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg et le Danemark ont maintenu des restrictions mais ont simplifié

Graphique 3.24. **Évolution du nombre de nouveaux diplômés et des entrées d'infirmiers formés à l'étranger, Canada, 2000-12**

Note : Le nombre total d'infirmiers diplômés au Canada (infirmiers autorisés et infirmiers auxiliaires autorisés) atteignait près de 19 000 personnes en 2012.

Source : Canadian Nurses Association and Canadian Associations of Schools of Nursing, Canadian Institute for Health Information, *Nursing Database*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264689>

Tableau 3.10. **Limitation des admissions pour la formation médicale, 26 pays de l'OCDE, 2012**

Admissions non limitées	Limitation de l'accès aux études de médecine	Limitation de l'accès aux études de médecine et à la formation spécialisée
Chili	Australie	Belgique
République tchèque	Allemagne	Canada
	Autriche	Corée
	Finlande	Danmark
	Grèce	Espagne
	Irlande	États-Unis ¹
	Israël	France
	Japon	Pays-Bas
	Norvège	Pologne
	Nouvelle-Zélande	Portugal
	Royaume-Uni	Slovénie
	Suède	
	Suisse	

1. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral n'intervient pas sur les décisions liées au nombre d'étudiants admis mais les facultés de médecine limitent volontairement le nombre de places de formation (Cooper, 2008).

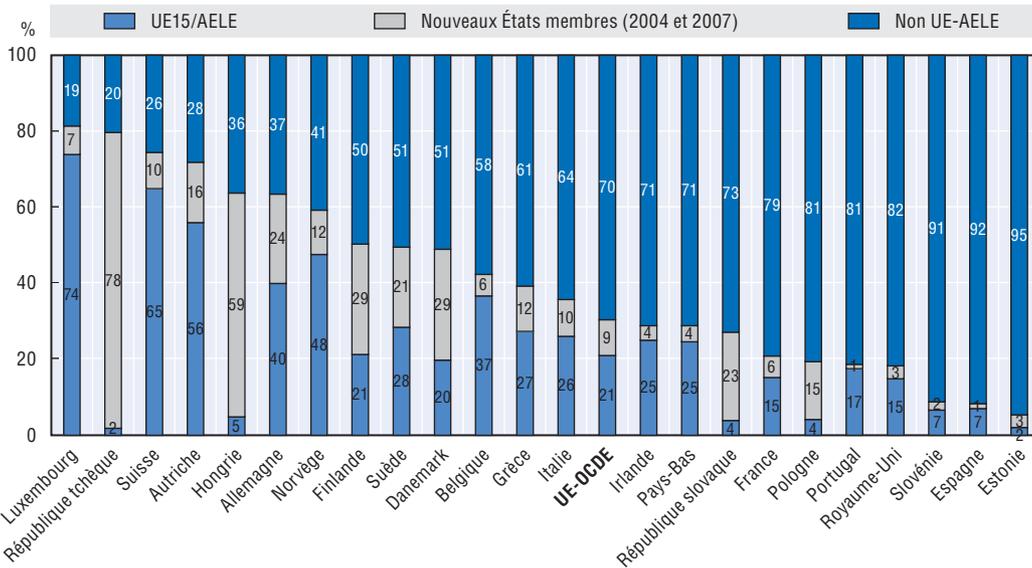
Source : OECD Health System Characteristics Survey 2012/13.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264439>

leur régime d'accès dans certains cas. Le 1^{er} juillet 2007, la Roumanie et la Bulgarie ont adhéré à leur tour à l'Union européenne. Cette fois, seules la Suède et la Finlande ont prit le parti de ne pas appliquer de période transitoire. La Grèce, l'Espagne et le Portugal ont pour leur part ouvert l'accès à leur marché du travail à ces pays en 2009.

Les graphiques 3.25 et 3.26 présentent la composition par origine des médecins et des infirmiers nés à l'étranger. Dans la plupart des pays européens membres de l'OCDE, la part de personnels de santé provenant de pays hors de l'UE/AELE est devenue prépondérante. De manière générale, cette situation reflète les liens historiques, coloniaux et linguistiques

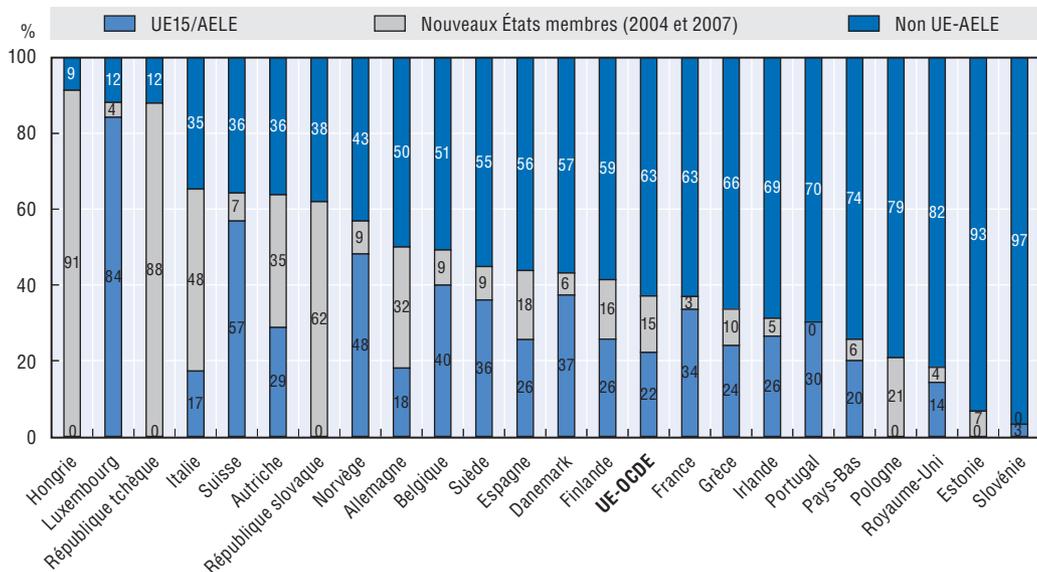
Graphique 3.25. Part des médecins nés dans un pays de l'UE/AELE parmi l'ensemble des médecins nés à l'étranger dans les pays européens de l'OCDE, 2010/11



Note : Seuls les pourcentages supérieurs à 2 % sont indiqués.
Source : DIOC 2010/11, EFT 2009-12.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264690>

Graphique 3.26. Part des infirmiers nés dans un pays de l'UE/AELE parmi l'ensemble des infirmiers nés à l'étranger dans les pays européens de l'OCDE, 2010/11



Note : Seuls les pourcentages supérieurs à 2 % sont indiqués.
Source : DIOC 2010/11, EFT 2009-12.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264707>

ainsi que les effets de proximité géographique. Par exemple, les médecins étrangers exerçant en Slove­nie proviennent principalement de la Fédération de Russie ainsi que d'autres pays de l'ex-URSS. Pour le Portugal, ce sont les ressortissants de pays africains lusophones, tels que l'Angola ou le Mozambique, qui représentent les principaux groupes

de médecins étrangers, alors qu'en Espagne, on trouve principalement des médecins venant d'Amérique du Sud (Colombie, Cuba, Argentine, Pérou). Dans d'autres pays, cette présence de ressortissants hors UE/AELE est en partie le reflet de pratiques de recrutement international propres au domaine de la santé.

Pour les personnels de santé nés dans les pays ayant rejoint l'UE en 2004 et 2007, la répartition géographique est également fortement influencée par les liens historiques et linguistiques même si de nouveaux canaux migratoires ont émergés. En Allemagne et dans les pays nordiques, les ressortissants polonais constituent une importante part de ces effectifs. Les personnels de santé nés en Roumanie sont par contre plus nombreux en Belgique, en Grèce, en Italie et en France. En Autriche, les médecins proviennent plutôt de Roumanie alors que les infirmiers sont beaucoup plus nombreux à provenir de Pologne. La présence massive en Italie et en Espagne de personnels infirmiers nés en Roumanie peut encore être relevée.

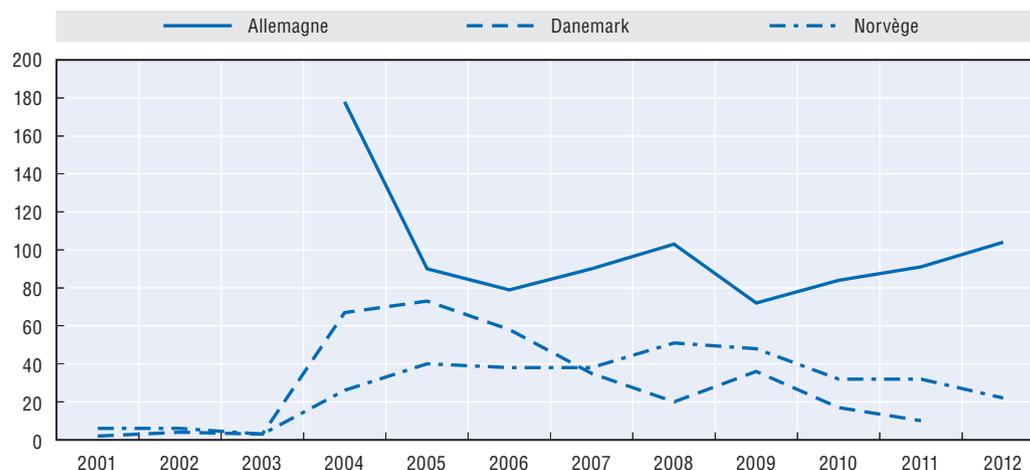
Avant l'adhésion des dix nouveaux pays membres en 2004, des craintes avaient été exprimées quant à un afflux massif de personnels de santé en provenance de ces pays. Ces craintes étaient notamment fondées sur les résultats d'enquêtes concernant les intentions de migrer des personnels de santé avant l'élargissement. Par exemple, plus d'un tiers des personnels de santé polonais et plus de la moitié des personnels de santé estoniens indiquaient avoir l'intention d'émigrer à des fins d'emploi (Vörk et al., 2004). Même si, en 2012, les professions de médecin et d'infirmier étaient considérées comme les plus mobiles au sein de l'UE, avec respectivement plus de 62 000 et 57 000 décisions prises sur les demandes de qualification en vue d'un établissement permanent¹⁰, l'ampleur des flux migratoires enregistrés reste somme toute modeste.

Pour les médecins polonais par exemple (graphique 3.27), on observe effectivement un pic en 2004, particulièrement marqué en Allemagne, dans le nombre d'enregistrements. Ce nombre (moins de 200) restait toutefois marginal par rapport au nombre total de praticiens en Pologne (plus de 80 000). De plus, dès 2005, les admissions ont chuté brutalement. Elles demeurent très faibles, en dépit d'une légère augmentation à partir de 2009, date à partir de laquelle l'Allemagne a ouvert son marché du travail aux personnes titulaires d'un diplôme universitaire. Les chiffres présentés pour le Danemark et la Norvège retracent une histoire similaire.

Depuis 2010, on observe par ailleurs des flux de retour non négligeables de médecins polonais. Cette tendance s'expliquerait pour partie par la hausse substantielle du niveau de revenu des médecins suite aux grèves de 2006/07 et par l'augmentation du financement du système de santé en Pologne. Cette baisse de l'engouement pour l'immigration est également visible au travers de l'évolution baissière du nombre de demandes de reconnaissances de qualification.

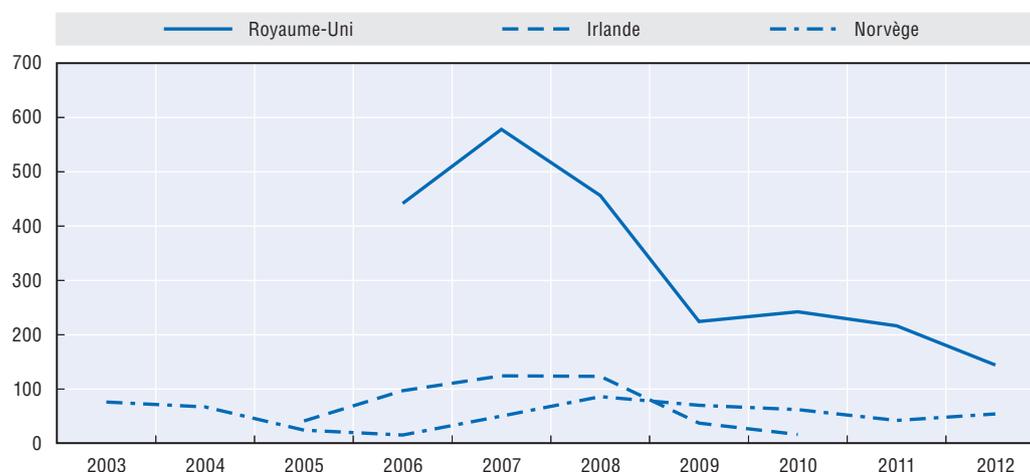
Pour le personnel infirmier (graphique 3.28), les informations disponibles indiquent qu'il n'y a pas eu en 2004 d'afflux soudain d'infirmiers polonais dans les pays d'Europe occidentale comme le Royaume-Uni, l'Irlande ou la Norvège. Au Royaume-Uni et en Irlande, les flux auraient plutôt été guidés par les besoins du marché du travail, particulièrement accrus autour de 2007 mais qui se sont rapidement taris. Par ailleurs, l'Allemagne a conclu en 2005 des accords bilatéraux pour le recrutement d'aides-infirmiers avec plusieurs pays d'Europe centrale et orientale¹¹, dont la Pologne, la Roumanie et la Croatie.

La Roumanie constitue un autre pays d'origine important pour les professionnels de la santé. L'Italie et, dans une moindre mesure, la France ont en effet connu une forte

Graphique 3.27. **Évolution du nombre de nouveaux enregistrements de médecins formés en Pologne dans trois pays de l'OCDE, 2001-12**

Source : Registres professionnels (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264715>

Graphique 3.28. **Évolution du nombre de nouveaux enregistrements d'infirmiers formés en Pologne dans trois pays de l'OCDE, 2003-12**

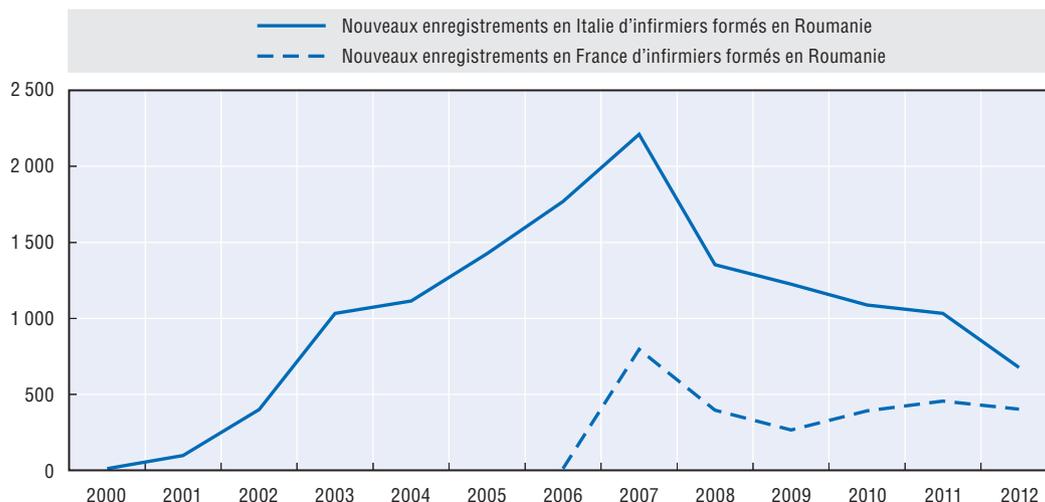
Notes : Les données de 2006 à 2008 pour le Royaume-Uni correspondent au calendrier de l'exercice financier, les données de 2009 à 2012 correspondent à l'année civile. Pour le Royaume-Uni, les données ne sont disponibles que pour la période 2006/12 et, pour l'Irlande, les données ne sont disponibles que pour la période 2005/10.

Source : Registres professionnels (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264724>

augmentation des recrutements de professionnels de santé roumains depuis dix ans (graphique 3.29). Dans le cas de la France, un important flux continu de médecins formés en Roumanie à partir de 2007, date à laquelle la reconnaissance des diplômes de médecins formés en Roumanie a été facilitée¹². En Italie, l'immigration d'infirmiers formés en Roumanie a été particulièrement importante dans les années 2000. Ce flux s'est amorcé autour de 2002, atteignant son apogée en 2007, lors de l'adhésion de la Roumanie à l'UE. L'Italie a limité l'accès à son marché du travail aux ressortissants roumains et bulgares mais ces restrictions n'ont pas concerné le personnel infirmier puisque dès 2002, en réponse à une pénurie, les infirmiers étrangers ont été exemptés des quotas d'admission annuels (Chaloff, 2008).

Graphique 3.29. Évolution du nombre de nouveaux enregistrements en Italie et en France de personnels de santé formés en Roumanie, 2000-12 et 2006-12



Source : Registres professionnels (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264738>

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les dispositions transitoires appliquées à l'égard des travailleurs roumains et bulgares ont pris fin dans l'ensemble des pays de l'UE, permettant à ces personnels d'exercer toute activité économique ou de séjourner dans un pays afin d'y rechercher un emploi. Il paraît toutefois peu probable que cette levée génère d'importants mouvements de personnels de santé, ceux-ci ayant plutôt bénéficié d'un accès facilité aux marchés du travail des pays de l'UE15/AELE, de Chypre^{1, 2} et de Malte, même dans les pays ayant appliqué des restrictions.

L'impact des politiques de restrictions budgétaires suite à la crise économique sur l'emploi et les salaires dans le secteur de la santé et sur les flux migratoires

De manière générale, l'emploi dans le domaine sanitaire et social tend à être moins sensible aux fluctuations conjoncturelles que l'emploi dans d'autres secteurs de l'économie (Morgan et Astolfi, 2013). Ainsi, le nombre total de médecins et d'infirmiers a continué d'augmenter au cours de la dernière décennie dans la plupart des pays de l'OCDE et si un effet de la récession peut être observé, c'est plutôt par le ralentissement du rythme de cette augmentation ou par une stagnation des effectifs.

Les mesures d'austérité, notamment en Europe, ont touché les personnels de santé de façon plus ou moins directe dans les pays les plus affectés par la crise. Quelques pays ont toutefois procédé à une réduction des effectifs de santé. En Grèce, le personnel temporaire a été supprimé et seule une personne sur cinq partant à la retraite a été remplacée (Mladovsky et al., 2012). En Irlande, un Moratorium sur le recrutement a été introduit en mars 2009 visant également une réduction des services de santé. Entre décembre 2008 et 2010, une baisse de 4.2 % du nombre d'infirmiers était enregistrée, soit une diminution de 1 600 emplois (équivalent pleins temps) (Thomas et al., 2013). En Islande, environ 700 personnes ont perdu leur emploi à l'hôpital universitaire national entre 2007 et 2010, soit 10 % de l'effectif total (Mladovsky et al., 2012).

Les mesures ciblant les conditions salariales et d'emploi ont toutefois été plus répandues. Les salaires des personnels de santé ont par exemple été réduits, en Grèce, en Irlande et en Espagne¹³ ou gelés (en terme nominal ou en terme réel) en France, en

Angleterre, au Portugal et en Slovénie (Mladovsky et al., 2012). Enfin, on peut mentionner les coupes budgétaires ayant eu pour effet de diminuer le nombre de places de formation durant les années de crise économique, particulièrement pour ce qui concerne le personnel infirmier. C'est ce qui a été observé au Royaume-Uni (Buchan et Seccombe, 2013), où 2 500 places de formation ont été supprimées entre 2009 et 2012, soit une baisse de 12 % (Lintern, 2012)¹⁴. En Irlande, le nombre de places de formation pour les infirmiers aurait pour sa part baissé d'environ 17 % en raison de la crise économique (Mc Sharry et al., 2009).

D'un côté, dans la mesure où la demande de personnels de santé tend à stagner ou à croître moins rapidement, la demande de personnels étrangers devrait *a priori* baisser et les flux migratoires diminuer. De plus, on considère généralement que les périodes de crise économique favorisent le retour à l'emploi, notamment des infirmiers qui avaient quitté leur poste précédemment (pour compenser des pertes de revenu des ménages), une meilleure fidélisation ainsi qu'une augmentation du temps de travail du personnel soignant. Pour les médecins, c'est plutôt le recul de l'âge de la retraite qui a été observé au cours des dernières années, lié soit aux conséquences de la crise économique ou aux réformes des régimes de retraite (DREES, 2013 ; Pong, 2011 ; van der Windt, 2013). Ces comportements participent donc également à la diminution de la demande en personnels de santé étrangers.

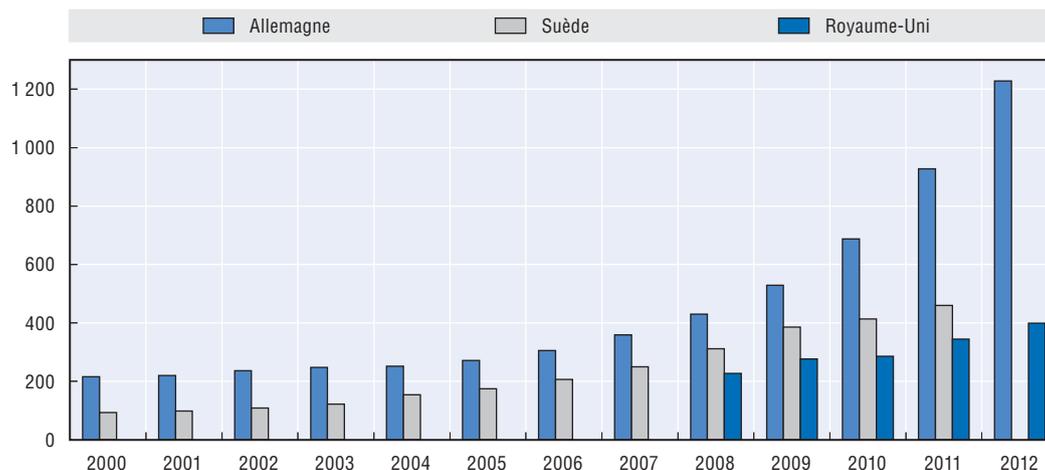
Mais d'un autre côté, les mesures d'austérité prises dans les pays durement touchés par la crise peuvent aussi contribuer à augmenter les incitations à émigrer. En effet, en détériorant les conditions de travail, en limitant les opportunités d'emploi ou en accentuant les écarts salariaux internationaux, ces mesures peuvent générer une insatisfaction poussant les personnels de santé à chercher un emploi à l'étranger.

L'effet de la crise sur les migrations des professionnels de la santé en Europe

Dans le cas européen, les conséquences de la crise économique ne peuvent pas être complètement dissociées des effets de l'élargissement de l'UE discutés dans la section précédente, surtout en ce qui concerne la Roumanie et la Bulgarie qui ont adhéré à l'UE en 2007. Le graphique 3.30 rend compte de l'évolution du nombre de médecins provenant de Hongrie en Allemagne, en Suède ainsi qu'au Royaume-Uni, trois principaux pays de destination pour ces médecins. Il apparaît premièrement que l'émigration de médecins hongrois est postérieure à l'élargissement et s'accélère à partir de 2008, particulièrement vers l'Allemagne. Outre les effets de la crise économique sur le système de santé hongrois, cette tendance peut également en partie s'expliquer par les mesures de transitions mises en place par l'Allemagne entre 2004 et 2011. Pour la République slovaque et la République tchèque, deux pays ayant également rejoint l'UE en 2004, les données des registres professionnels allemands et britanniques révèlent des tendances similaires.

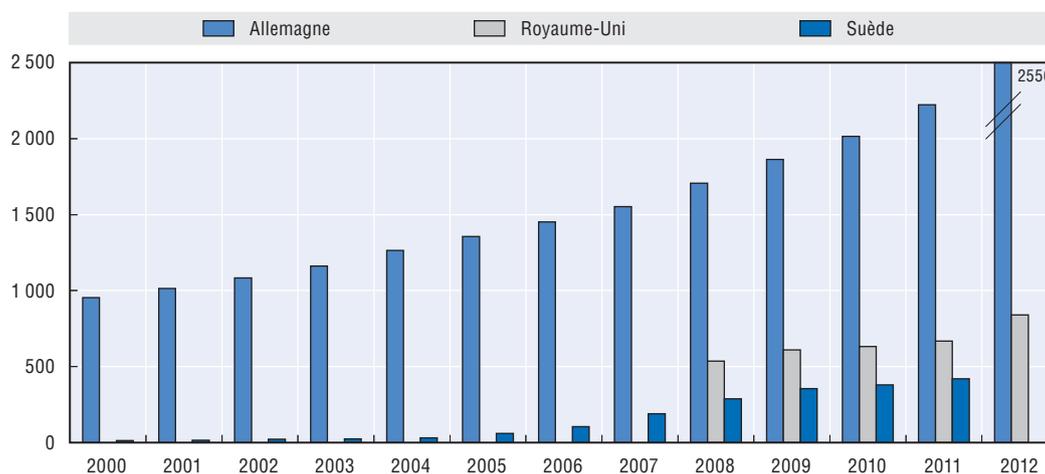
La Grèce et l'Italie, deux pays d'Europe touchés de façon particulièrement dure par la crise économique, ont connu une augmentation sensible de l'émigration de leurs médecins depuis 2008 à destination d'autres pays européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni (graphiques 3.31 et 3.32). Il est à noter que les densités médicales qu'affichent la Grèce et l'Italie figurent toutefois toujours parmi les plus élevées des pays de l'OCDE (6.1 et 4.1 médecins pour 1 000 habitants en 2011 pour une moyenne de 3.2 au sein de l'OCDE) et que l'émigration de médecins à partir de ces pays était préexistante à la crise économique.

L'Allemagne apparaît comme le premier pays de destination des médecins nés en Grèce et en Italie. Le nombre de médecins de nationalité grecque y a augmenté d'environ 50 % entre 2008 et 2012, passant d'un peu plus de 1 700 à près de 2 600. Les médecins

Graphique 3.30. **Évolution du nombre de médecins formés en Hongrie dans trois pays de l'OCDE, par pays de destination, 2000-12**

Notes : Les données de l'Allemagne indiquent le nombre de médecins de nationalité hongroise. En Suède, les données ne sont disponibles que jusqu'en 2011 et au Royaume-Uni, ne sont disponibles que pour la période 2008/12.
Source : Registres professionnels (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264743>

Graphique 3.31. **Évolution du nombre de médecins formés en Grèce dans trois pays de l'OCDE, 2000-12**

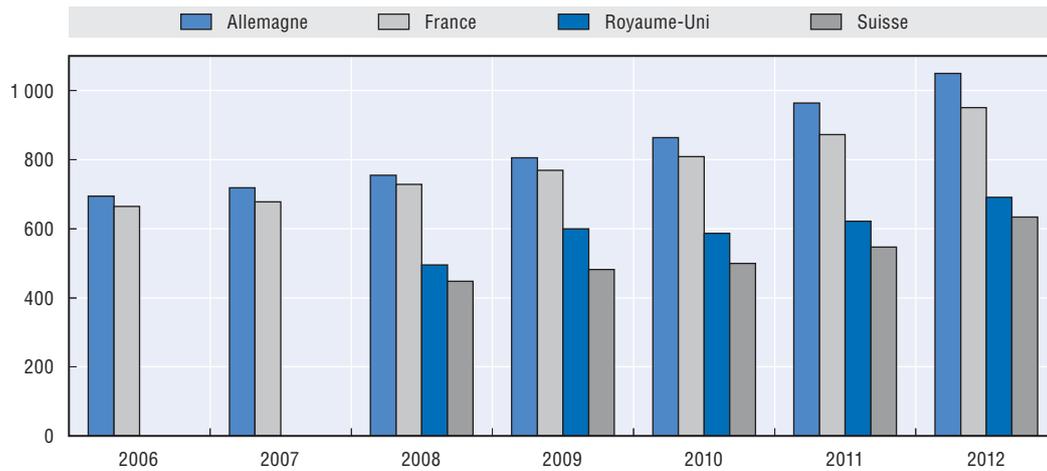
Notes : Les données de l'Allemagne indiquent le nombre de médecins de nationalité grecque. Pour le Royaume-Uni, les données ne sont disponibles que pour la période 2008/12.

Source : Registres professionnels (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264754>

formés en Italie se sont également dirigés vers la France, le Royaume-Uni ou la Suisse. Dans le même temps, de nombreux médecins allemands ont eux-mêmes émigré vers des pays tiers. En Suisse, notamment, près de 1 500 médecins supplémentaires formés en Allemagne sont apparus sur le registre professionnel entre 2008 et 2012. L'immigration de médecins provenant de pays en crise vers l'Allemagne a donc pu permettre de compenser l'émigration du personnel allemand.

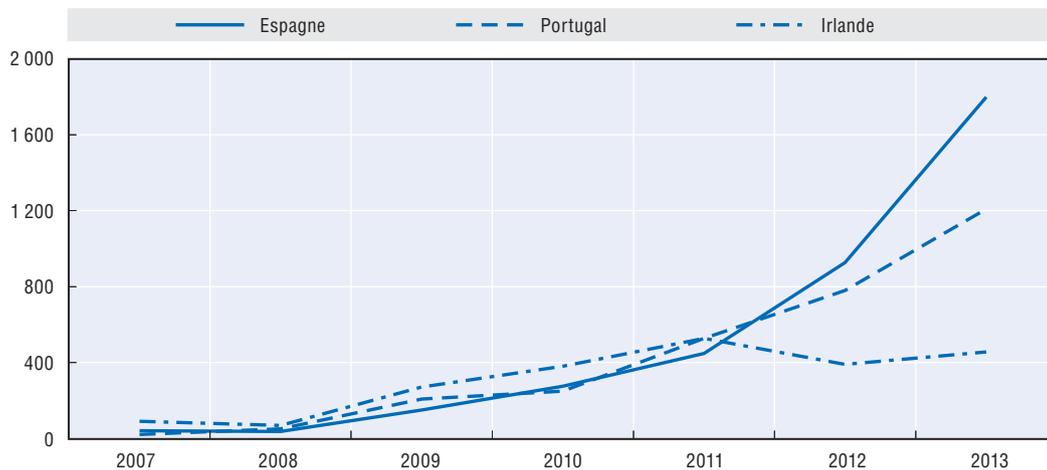
Une forte augmentation de l'émigration de personnel infirmier est visible à partir de l'Espagne, du Portugal et de l'Irlande. Le Royaume-Uni constitue la première destination (graphique 3.33). À partir de 2009, le nombre d'inscriptions d'infirmiers formés dans ces

Graphique 3.32. **Évolution du nombre de médecins formés en Italie dans 4 pays de l'OCDE, 2006-12**

Notes : Les données de l'Allemagne indiquent le nombre de médecins de nationalité italienne. Pour le Royaume-Uni et la Suisse, les données ne sont disponibles que pour la période 2008/12.

Source : Registres professionnels (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264769>

Graphique 3.33. **Évolution du nombre de nouveaux enregistrements d'infirmiers formés à l'étranger au Royaume-Uni, 2007-13**

Source : Registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264771>

trois pays sur le registre professionnel britannique correspond à environ 90 % (entre 85 % et 95 %) du nombre de demandes de reconnaissance des qualifications adressées au Royaume-Uni. Cela signifie que la majorité des personnels aspirant à émigrer au Royaume-Uni ont trouvé un emploi et ont pu mener à bien leur projet migratoire.

Il est à noter que dans le cas de l'Irlande, également, l'émigration de personnel infirmier à la fin des années 2000 s'est en fait principalement orientée vers l'Australie. En 2008, l'ordre professionnel des infirmiers en Irlande a reçu près de 5 000 demandes de vérification des compétences de la part de l'Australie. Le nombre de demandes a ensuite diminué progressivement¹⁵. Une part importante de ces mouvements semble toutefois imputable à des personnes initialement formées en Inde et aux Philippines. Ces mobilités secondaires peuvent s'expliquer par la détérioration des conditions d'emploi en Irlande,

par l'idée selon laquelle l'Irlande constituerait une étape transitoire en vue d'accéder à une destination finale, principalement l'Australie mais aussi les États-Unis ou le Canada, ou par une insatisfaction concernant les conditions liées aux droits de séjour ou au regroupement familial (Humphries et al., 2009). Ces résultats suggèrent que dans plusieurs pays, la crise économique a eu un impact négatif sur les conditions de travail et de vie des personnels de santé et que ceux-ci ont été incités à émigrer. Dans certains cas, la mobilité internationale a pu constituer un mécanisme permettant de soulager les surplus sur les marchés du travail nationaux en redistribuant les personnels de santé vers les pays offrant des opportunités professionnelles. Dans d'autre cas, un effet domino selon lequel l'immigration de personnels de santé permet de compenser l'émigration des personnels nationaux ou étrangers a également été observé.

Encadré 3.3. Effets des difficultés économiques sur les migrations internationales des personnels de santé, l'expérience passée et récente des autres pays de l'OCDE

Certains pays du sud de l'Europe et d'Europe centrale et orientale ont été durement touchés par la crise économique de 2007/08. Les expériences passées et présentes de pays non européens de l'OCDE fournissent d'autres exemples de la manière dont les flux migratoires de personnels de santé réagissent en temps de difficultés économiques accrues et dont l'émigration et l'immigration des personnels de santé affectent les ressources disponibles.

Le Canada a été confronté à de sévères difficultés économiques au cours des années 90. Les coupes budgétaires opérées dans le domaine de la santé ont eu un impact particulièrement fort sur l'emploi de personnel infirmier et dans une moindre mesure, sur l'emploi de médecins. La diminution des opportunités professionnelles au Canada, conjuguée à une demande soutenue aux États-Unis, a conduit à une importante émigration des professionnels de santé vers ce pays. Au cours des années 90, environ 32 000 visas TN* ont été délivrés à des infirmiers autorisés et plus de 27 000 ont emprunté la voie de l'immigration permanente aux États-Unis (Dumont et al., 2008). Quant aux médecins, environ 12 % de ceux ayant achevé leur formation post-graduée en 1990 se trouvaient à l'étranger dix ans plus tard (AFMC, 2009). Cette période a également été marquée par une très faible immigration de personnels de santé au Canada. Ces tendances se sont inversées au début des années 2000 et, en 2004, le nombre de médecins revenant de l'étranger a été pour la première fois plus important que le nombre de médecins quittant le pays (Dumont et al., 2008). Les efforts en termes de formation de professionnels de santé et l'immigration se sont accrus parallèlement. Entre 2000 et 2012, le nombre de nouveaux enregistrements de médecins formés à l'étranger est passé de 1 100 à 2 700 et la part des effectifs représentée par ces diplômés internationaux est passée de 21 % à 24 %. Les flux d'infirmiers formés à l'étranger ont été plus fluctuants passant de 650 nouveaux enregistrements en 2000 à environ 1 900 en 2012 avec un pic à 2 500 en 2002.

La Nouvelle-Zélande a longtemps été simultanément un important pays d'émigration et d'immigration des personnels de santé. Compte tenu de l'espace des accords trans-tasmaniens et de l'attraction exercée par le voisin australien, les mouvements migratoires à partir de la Nouvelle-Zélande sont également susceptibles d'être très sensibles aux changements dans les conditions économiques entre les deux pays. Pour autant, la Nouvelle-Zélande semble avoir été en mesure d'atténuer les effets de ces variations par le biais d'un ensemble de politiques actives. En 2000/01, le taux d'expatriation des médecins était de 17.4 % et celui des infirmiers de 19.5 % (OCDE, 2007). Ces pourcentages étaient, après ceux de l'Irlande, les plus élevés au sein de la zone OCDE. La majorité de ces personnels émigraient vers l'Australie et un plus faible nombre vers le Royaume-Uni, ainsi que les États-Unis et le Canada. Dans le même temps, la Nouvelle-Zélande affichait le pourcentage de médecins étrangers le plus élevé des pays de l'OCDE et figurait également en haut de la liste concernant la part d'infirmiers étrangers (respectivement 46.9 % et 23.2 %). En 2010/11, il apparaît que le nombre de médecins néo-zélandais expatriés est resté stable par rapport à 2000/01. Les médecins et infirmiers expatriés sont plus nombreux en Australie mais leur nombre aurait diminué dans les autres pays. Par ailleurs, les taux de fidélisation des diplômés en médecine sont restés plutôt constant au cours des 15 dernières années avec environ 84 % de rétention deux

Encadré 3.3. Effets des difficultés économiques sur les migrations internationales des personnels de santé, l'expérience passée et récente des autres pays de l'OCDE (suite)

ans après l'obtention du diplôme et entre 61 % et 70 % de rétention après huit à quatorze ans. En comparaison, 72 % des infirmiers diplômés en Nouvelle-Zélande en 2006 étaient toujours en exercice en 2012. Ces sorties du marché de l'emploi néo-zélandais ne sont pas forcément permanentes, puisque 85 % d'entre eux continuaient de renouveler chaque année leur certificat d'exercice (Nursing Council of New Zealand, 2013). Ces résultats reflètent notamment le fait qu'une part des diplômés effectuent leur internat à l'étranger et reviennent quelques années plus tard (MCNZ, 2012) et, de manière générale, suggèrent que l'émigration des professionnels de santé néo-zélandais serait en partie un phénomène temporaire. Ce renversement de tendance peut notamment s'expliquer par les initiatives mises en place afin d'améliorer la fidélisation des personnels de santé en Nouvelle-Zélande (OCDE, 2008). Par exemple, un programme d'engagement volontaire a été instauré en 2009 afin d'encourager les diplômés à travailler dans des spécialités ou dans des régions difficiles à doter en procurant des paiements incitatifs lorsque certaines modalités sont validées (New Zealand Ministry of Health, 2012). Dans le même temps, la Nouvelle-Zélande est restée un important pays d'immigration, la part de médecins formés à l'étranger étant passée de 34 % à 40 % entre 2000 et 2012. De nombreux migrants viennent également en Nouvelle-Zélande pour une durée limitée puisque seul un tiers des médecins migrants sont retenus trois ans après leur enregistrement (MCNZ, 2012).

Israël a bénéficié d'un fort afflux de médecins et d'infirmiers étrangers venant principalement de l'ex-Union soviétique à la fin des années 80 et au début des années 90. Au début des années 2000, les médecins formés dans des pays de l'ex-URSS représentaient plus d'un tiers de l'ensemble des effectifs de médecins.

Or cette force de travail vieillit (Israël a la part la plus importante de médecins âgés de plus de 55 ans parmi les pays de l'OCDE), et le nombre de diplômés en médecine par habitant demeure le plus bas des pays de l'OCDE. Israël a récemment augmenté les admissions d'étudiants mais il est difficile de prédire si l'intensification de la formation suffira à combler les manques (OCDE, 2012). Certaines spécialités médicales et le domaine des soins infirmiers souffrent déjà de manques prononcés (IMA, 2011 ; Nirel et al., 2012) et les difficultés rencontrées par les personnels de santé seraient encore exacerbées par le contexte de crise économique, en témoignent notamment les grèves des personnels de santé qui ont eu lieu en 2011. Dans ce contexte, il est rapporté qu'un nombre croissant de professionnels de santé quitteraient le pays. Par exemple, au cours des années 2000, 20 % des anesthésistes auraient émigré aux États-Unis, au Canada, ou vers d'autres pays (IMA, 2011). Cette émigration concerne vraisemblablement surtout les émigrés, l'émigration des professionnels de santé nés en Israël n'ayant presque pas augmenté entre 2000/01 et 2010/11. Alors que l'immigration de médecins et d'infirmiers vers Israël n'a cessé de diminuer au cours des années 2000, la question de la planification des personnels de santé en Israël demeure fondamentale.

* Le visa TN (Trade NAFTA) est un statut spécial de non-immigration créé dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain de 1994. Les visas TN nécessitent un renouvellement annuel. Les valeurs indiquées ne devraient donc pas être interprétées comme représentant un nombre d'individus.

Les politiques migratoires et d'intégration dans les principaux pays de destination

Cette section s'intéresse aux politiques migratoires ainsi qu'aux politiques et pratiques de reconnaissance des diplômes et des qualifications. Ces deux domaines politiques sont indissociables en ce sens qu'ensemble, ils agissent de façon sélective sur l'immigration et l'emploi effectif de personnels de santé étrangers. Seuls les principaux pays de destination des personnels de santé migrants sont passés en revue.

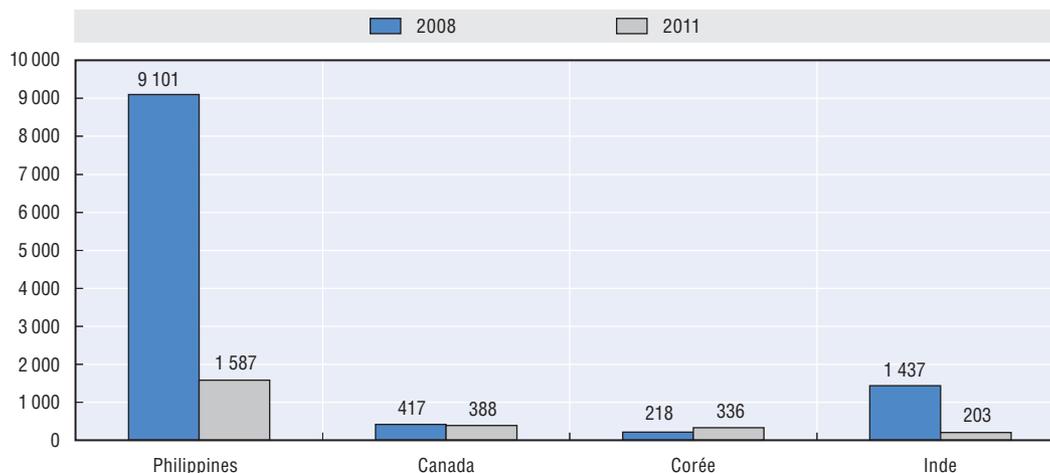
États-Unis

Aux États-Unis, les années 2000 ont été marquées par de nombreux débats et changements législatifs concernant les conditions d'entrée du personnel infirmier. En 1999, le Congrès américain a passé une loi fédérale, le *Nursing Relief for Disadvantaged Areas Act*,

créant un visa H-1C destiné spécifiquement au personnel infirmier prêt à immigrer vers des zones peu desservies. Les conditions d'octroi strictes liées à ce visa en ont néanmoins fortement limité son utilisation. Par exemple, seulement 110 visas H-1C ont été délivrés en 2008 (US Department of Homeland Security, 2008) et seulement 7 en 2013. Depuis 2003, le personnel infirmier étranger peut également solliciter un visa H-1B qui est le visa de travail pour les personnes qualifiées. Ce visa est toutefois réservé aux infirmiers titulaires d'un *Bachelor* en sciences infirmières et engagés dans une profession spécialisée. Seuls 136 visas de ce type ont été délivrés à des infirmiers en 2008 (US Department of Homeland Security, 2008) mais les chiffres plus récents seraient beaucoup plus élevés.

La majorité des infirmiers entrant aux États-Unis utilisent plutôt la voie de l'immigration permanente. Généralement, pour qu'une personne puisse être admise comme immigré permanent à des fins d'emploi, l'employeur doit faire la démonstration qu'aucun travailleur domestique qualifié, motivé et capable n'est disponible sur le marché. Les infirmiers, tout comme les kinésithérapeutes, figurent toutefois sur la liste *Schedule A*, signifiant que l'existence d'une pénurie a déjà été établie par le *Secretary of Labor*. En 2005, 50 000 visas ont néanmoins pu être utilisés pour des travailleurs de la catégorie *Schedule A*. Plus récemment, c'est en raison des quotas d'immigration par pays que le temps d'attente pour le traitement des demandes de visa a augmenté. Pour les Philippines et l'Inde, deux importants pays d'origine des personnels infirmiers, le temps de traitement était en mars 2014 de respectivement sept et dix ans (US Department of State, 2014). Le graphique 3.34 illustre cette forte baisse des entrées pour les ressortissants de ces deux pays entre 2008 et 2011.

Graphique 3.34. Nombre d'infirmiers formés à l'étranger réussissant l'examen d'infirmier diplômé aux États-Unis, 2008 et 2011



Sources : Nurse Licensee Volume et NCLEX Examination Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264786>

À l'inverse, la mise en œuvre du *Patient Protection and Affordable Care Act (ACA)*, lequel étend sensiblement la couverture médicale, devrait faire croître la demande en personnel infirmier dans les années à venir. Le *Bureau of Statistics* prévoit que l'emploi de personnel infirmier pourrait augmenter de 19 % entre 2012 et 2022, soit 526 800 infirmiers supplémentaires sur cette période auxquels s'ajouteraient 525 800 postes à remplacer (Bureau of Labor Statistics, 2014). Étant donné que la formation de personnel infirmier s'est accrue aux États-Unis ces dernières années, ces besoins pourraient en partie être comblés

par le personnel formé nationalement mais les besoins de recrutement à l'étranger sont également susceptibles de s'accroître à l'avenir.

Pour les médecins ayant suivi leur formation à l'étranger, les voies d'entrée légales aux États-Unis sont relativement circonscrites. En premier lieu, tout médecin formé à l'étranger est tenu d'effectuer sa formation clinique aux États-Unis afin de s'inscrire sur le registre professionnel. Les médecins étrangers peuvent solliciter un visa d'échange et de visiteur (*exchange visitor*) J-1 qui est sponsorisé par l'*Educational Commission For Foreign Medical Graduates* (ECFMG). Durant l'année académique 2010/11, l'ECFMG a par exemple sponsorisé plus de 7 500 médecins à des fins de formation clinique dans un programme de résidence américain (ECFMG, 2012)¹⁶. En outre, 2 400 visas H-1B ont été délivrés à des médecins en 2014 (U.S. Department of Homeland Security, 2015). Au terme de leur formation clinique, les médecins disposant d'un visa J-1 sont normalement tenus de quitter le territoire américain et d'attendre deux ans avant de pouvoir faire une demande de changement de statut d'immigration. Une autre possibilité est de participer au programme *Conrad 30 Waiver*, lequel permet à chaque État de sponsoriser jusqu'à 30 médecins étrangers par an à la condition que ceux-ci exercent durant trois ans dans une région en sous-dotation. Avec environ 1 000 dispenses accordées en 2010, cet instrument serait devenu un moyen essentiel de recrutement pour les régions sous-dotées (Nyapati, 2012). Il est à noter qu'il est demandé au médecin étranger sollicitant une exemption de présenter une lettre de non-objection du gouvernement de son pays d'origine dans le cas où celui-ci aurait financé son programme d'échange (US Citizenship and Immigration Services, 2013). Cette condition indique une prise en considération du contexte spécifique au pays d'origine du médecin migrant et des inquiétudes liées à la « fuite des cerveaux ».

Les discussions liées à la réforme de la politique migratoire aux États-Unis ont également porté sur les dispositions ayant trait à l'entrée de médecins étrangers aux États-Unis. Cet intérêt est notamment lié à l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013 de l'ACA et à la demande accrue en personnel médical qui pourrait en découler.

Canada

Pour ce qui concerne l'immigration permanente au Canada, il n'existe aucune voie d'entrée spéciale pour les médecins et les infirmières, et ils ne reçoivent pas de points de bonus dans le Programme fédéral des travailleurs qualifiés, qui leur est néanmoins ouvert. Presque toutes les provinces canadiennes ont mis en place un programme permettant de recevoir des candidats à l'immigration permanente (*Provincial Nominee Programs*)¹⁷. Ces programmes ont connu un succès grandissant ces dernières années et on a comptabilisé environ 41 000 entrées (accompagnants compris) en 2012. En 2013, toutes les provinces définissaient les médecins comme une profession stratégique pour leur programme (Atanackovic et Bourgeault, 2013). Dans le nouveau système d'entrée Express, les médecins et les infirmières doivent avoir des qualifications reconnues pour être admissibles. Dans le cas des provinces qui participent au Programme d'entrée Express (par exemple, la Colombie Britannique), un parrainage ou une offre d'emploi émanant d'une autorité de la santé publique est nécessaire pour les médecins et les infirmières, ainsi qu'un enregistrement au niveau provincial.

Pour les médecins, il est en premier lieu nécessaire de disposer d'un diplôme de médecine considéré comme acceptable par la *Foundation for Advancement of International Medical Education and Research*, de fournir la preuve de ses compétences linguistiques en anglais ou en français et de réussir l'examen d'évaluation du Conseil médical du Canada. Cet examen peut être passé

dans 80 pays et coûte 1 700 CAD. Les médecins inscrits en tant que spécialistes dans leur pays doivent néanmoins accomplir leur formation post-graduée au Canada. Selon le pays de formation de ces médecins ainsi qu'en fonction de la province traitant la demande, seule une partie ou l'ensemble de la formation post-graduée doit être réalisée. Au Canada, la pratique de la médecine est réglementée au niveau de chaque province ou territoire. Les conditions d'accréditation, y compris les frais d'inscription, varient donc sensiblement d'une province à l'autre. Récemment, la Fédération de l'Ordre des Médecins du Canada (FOMC) a développé une norme nationale qui devrait à terme faciliter la mobilité.

Afin de trouver une place de formation au Canada, un médecin formé à l'étranger peut postuler au programme national de jumelage des résidents ou participer à l'un des programmes dédiés aux médecins étrangers mis en place par les provinces. La plupart des provinces ont également prévu des autorisations d'exercice provisoires permettant à des médecins n'ayant pas accompli toutes les démarches de reconnaissance des qualifications de néanmoins travailler au Canada. Pour certaines provinces éprouvant de plus grandes difficultés à attirer et à retenir des médecins, la part des médecins au bénéfice d'une autorisation provisoire a pu atteindre en 2003 près de 30 % de l'ensemble des médecins enregistrés (Dumont et al., 2008).

Pour les infirmiers souhaitant exercer au Canada, il est notamment nécessaire d'être enregistré dans son pays de formation, de disposer d'une expérience professionnelle et de démontrer ses compétences linguistiques. Les candidats doivent ensuite passer un examen, lequel ne peut pas être passé depuis l'étranger. Si toutes les autres conditions sont réunies, il est possible de travailler avec une autorisation temporaire en attendant de passer l'examen. Plusieurs provinces ont également développé des programmes de formation d'appoint visant à conseiller les infirmiers formés à l'étranger, à leur fournir une expérience professionnelle ou à les préparer à l'examen.

Les démarches de reconnaissance des qualifications professionnelles des personnels de santé au Canada sont reconnues comme particulièrement complexes. Les programmes d'appoint mis en place visent à remédier à ces difficultés mais il est encore trop tôt pour qu'un bilan puisse être tiré quant à l'efficacité de ces mesures. De manière générale, il est considéré comme préférable, lorsque cela est possible, que les démarches de reconnaissance des qualifications soient entreprises avant de migrer vers le Canada (Atanackovic et Bourgeault, 2013).

Par ailleurs, le Québec et la France ont signé en 2008 une Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Les arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) conclus en vertu de l'Entente visent 81 professions en France et au Québec, dont les médecins et les infirmiers. Pour les médecins admissibles selon l'ARM propre à cette profession, les démarches de reconnaissance sont simplifiées et certains frais peuvent être pris en charge par le service Recrutement Santé Québec. Les données concernant les entrées d'infirmiers formés à l'étranger au Canada attestent de l'effet de ces différentes mesures : en 2011, près de 200 infirmiers français sont arrivés au Canada contre 67 l'année précédente. Depuis l'entrée en vigueur de l'ARM pour la profession d'infirmier en 2011 jusqu'au 31 décembre 2014, 799 infirmiers français ont obtenu leur permis d'exercice québécois par ce parcours simplifié. Notons que le chapitre sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du projet d'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) est fortement inspiré de l'Entente Québec-France.

Australie

En Australie, les infirmiers qualifiés et les médecins figurent sur la liste des professions qualifiées (*skilled occupation list*) ainsi que sur la liste consolidée des professions qualifiées (*consolidated skilled occupation list*) définie par les gouvernements régionaux. Ces deux types de professionnels sont donc éligibles pour les programmes de migration temporaire et permanente. Entre 2005/06 et 2009/10, plus de 31 000 permis temporaires (*Temporary Work (skilled) visa (subclass 457)*) ont été délivrés à des infirmiers (15 960 permis) et médecins (15 490 permis) étrangers. Et entre 2004/05 et 2009/10, près de 16 000 permis permanents (*General Skilled Migration category migrants*) furent remis, principalement à des infirmiers (8 230) mais aussi à des médecins (2 330 permis) ainsi qu'à des pharmaciens (2 080 permis). À la fin de l'année 2013, la condition d'examiner préalablement le marché du travail national a été introduite pour les demandes de permis temporaire. En 2013/14, le nombre de visas temporaires délivrés à des médecins ou des infirmiers a baissé à 4 115 (comparé à une moyenne annuelle d'environ 6 300 entre 2004/05 et 2009/10) indiquant que les restrictions ont eu un impact. Parallèlement les migrations permanentes étaient en augmentation de plus de 25 % entre 2005-09 et 2010-14.

En raison de leur niveau de qualification, les médecins et infirmiers qualifiés sont exemptés de cette procédure. Pour les autres personnels de santé, il est néanmoins possible que ce changement législatif favorise l'immigration permanente, une option particulièrement intéressante pour les gouvernements et employeurs étant donné la possibilité de conditionner l'octroi d'un permis à la prise d'emploi sur des sites sous-desservis (Hawthorne, 2011).

Ces dernières années, plusieurs mesures ont contribué à favoriser l'immigration vers l'Australie de médecins provenant de pays anglo-saxons. En 2007, les médecins enregistrés auprès des ordres professionnels du Royaume-Uni, du Canada, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande et d'Irlande se sont vus exemptés de passer l'examen du *Australian Medical Council*. De plus, à partir du 1^{er} juillet 2014, les frais liés aux procédures d'évaluation des qualifications seront abolis pour ces médecins. Par ailleurs, depuis 2010, les conditions de passage de l'examen d'anglais professionnel se sont durcies, entraînant une baisse du taux de passage de cet examen. En tant que prérequis pour l'enregistrement comme médecin ou infirmier en Australie, ce test constitue une importante barrière à l'immigration pour les personnels de santé non anglophones. La bonne maîtrise de la langue anglaise a également été valorisée lors de la révision du programme de migration qualifiée en 2011.

Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, la plupart des professions en soins infirmiers ont été retirées de la liste des pénuries permanentes en professions qualifiées (*Long term skilled shortage list*) en 2013, rendant plus difficile l'accès au *work to residence Visa*, un permis de travail d'une durée de deux ans permettant ensuite de faire une demande de visa permanent. Il est toujours possible pour les infirmiers qualifiés (*registered nurses*) de faire une demande de visa de résident en tant que migrants qualifiés, même si ceux-ci ne bénéficient pas de points supplémentaires. En 2014, les infirmiers en santé mentale ont été ajoutés à la liste des pénuries immédiates en professions qualifiées (*Immediate Skill Shortage List*), ce qui signifie que pour cette profession, un test préalable du marché du travail n'est pas nécessaire pour obtenir un visa de travail temporaire. Toutes les autres professions en soins infirmiers sont normalement soumises à un test du marché du travail, à moins que l'offre d'emploi ne provienne d'un employeur accrédité. La plupart des spécialisations médicales figurent sur la liste des pénuries immédiates.

Parallèlement, les conditions pour l'enregistrement des infirmiers formés à l'étranger ont été révisées en 2013. Pour ces derniers, il est désormais nécessaire d'être enregistré auprès d'un organisme de réglementation compétent à l'étranger, que la formation suivie corresponde à une licence de trois ans et de disposer d'au moins deux ans d'expérience professionnelle. De plus, il peut être demandé à tout infirmier formé à l'étranger de suivre un programme d'évaluation des compétences. Ce programme dure en général six à huit semaines, comprend une partie théorique ainsi qu'une partie clinique et est payant pour les participants.

Pour les médecins, des conditions différentes régissent la reconnaissance des qualifications étrangères selon que celles-ci ont été obtenues au Royaume-Uni ou en Irlande (*Competent Authority Pathway*), que les candidats sont enregistrés en tant que médecin dans l'un des 22 pays catalogués (*Comparable Health System Pathway*) ou qu'ils correspondent à tout autre cas. Dans ce dernier cas, il est possible de passer l'examen clinique NZREX permettant d'obtenir un enregistrement provisoire. En 2014, le *Medical Council of New Zealand* a limité les possibilités de passer l'examen NZREX à trois sessions pour cette année. La décision de réduire les places d'examen a été prise en réponse à la demande croissante pour des places de stage, aux difficultés rencontrées par les diplômés néo-zélandais pour trouver une place de résident ainsi qu'aux pénuries reconnues de places de formation pour certaines spécialités.

Japon

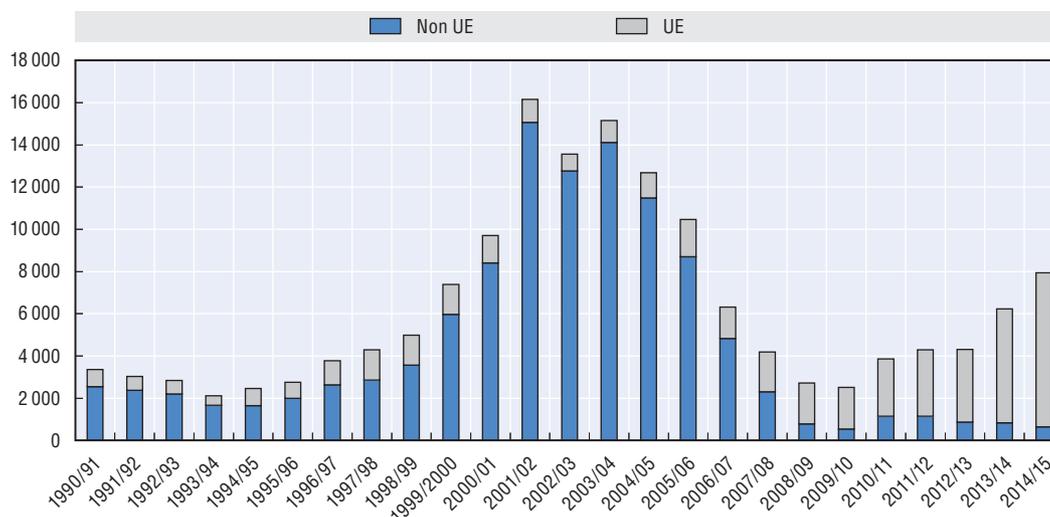
Dans le cadre d'accords économiques conclus avec l'Indonésie et les Philippines, le Japon a rendu possible le recrutement de candidats à la profession d'infirmier dans ces pays à partir de respectivement 2008 et 2009. Deux années d'expérience professionnelle sont requises (trois pour les ressortissants des Philippines) afin de participer au programme. Les candidats indonésiens qui sont entrés au Japon depuis 2011 reçoivent une formation linguistique avant leur arrivée. Ces candidats ont trois ans pour réussir l'examen professionnel et ont la possibilité de se présenter plusieurs fois. Ils exercent pendant ce temps comme infirmiers assistants. Les premières années, le bilan de la mise en œuvre de ces accords était relativement mitigé. Entre 2009 et 2012, seuls 51 infirmiers indonésiens sur les 363 venus au Japon ont réussi l'examen professionnel national et le taux de passage en 2011 n'était que de 4 % (sur 400 candidats, seuls 16 ont réussi l'examen). Afin d'améliorer le taux de réussite, des mesures d'accompagnement ont été mises en place pour faciliter l'apprentissage de la langue et perfectionner les compétences en communication. De plus, le test linguistique a été simplifié (Salaverria, 2013). Les candidats étrangers bénéficient également d'un traitement particulier lors de l'examen professionnel national puisqu'ils disposent notamment d'un guide aux caractères chinois et de temps supplémentaire pour passer l'examen. En 2012, le taux de passage est ainsi passé à 11 % et s'est maintenu entre 10 et 11 % en 2013 et en 2014. Un accord a également été signé avec le Viet Nam en 2009. Il est cette fois prévu que des cours de langue financés par le gouvernement japonais sur le budget de l'aide au développement soient délivrés durant une année et que le test linguistique soit conduit avant le départ (Wakisaka, 2012).

Parallèlement, le nombre d'infirmiers étrangers obtenant une licence d'infirmier au Japon hors du cadre des accords économiques a connu une croissance rapide ces dernières années, passant d'une quinzaine en 2006 à plus de 80 en 2010. Selon Asato (2012), il s'agit principalement d'infirmiers chinois, pour lesquels l'acquisition de la langue japonaise est plus aisée que pour les infirmiers indonésiens ou philippins.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, de nombreux changements législatifs ont marqué le recrutement de personnels de santé extra-européens. Les médecins ont été retirés de la liste des professions en pénurie en 2005 et les infirmiers de soins généraux (*general nurses*) en 2006, obligeant dès lors les employeurs à prioriser le recrutement de personnel de l'UE/AELE. Dès 2006, les médecins non européens occupant une place de formation furent de plus requis de posséder un permis de travail. Cette mesure affecta particulièrement les ressortissants indiens et pakistanais (Blacklock et al., 2012). En 2008, le Royaume-Uni a introduit une politique d'immigration reposant sur un système à points. Dans un premier temps, ce régime a permis aux médecins étrangers de venir au Royaume-Uni sans offre d'emploi préalable, une possibilité révoquée lors de la révision de 2010. Lors de l'introduction de ce nouveau système, les infirmiers en soins généraux figuraient sur la liste des métiers en pénurie, l'une des voies d'entrée selon la catégorie 2 du système à points. Cette profession fut alors celle qui compta le plus d'entrées parmi celles figurant sur la liste des métiers en pénurie. Cette liste s'est ensuite réduite à quelques spécialisations des soins infirmiers et, en 2014, seuls les infirmiers en néonatalogie y figurent encore. En 2011/12, 1 200 infirmiers ont néanmoins été admis dans la catégorie 2 moyennant un test du marché du travail. Les effets de ces différentes mesures peuvent être observés au graphique 3.35, rendant compte des inscriptions d'infirmiers et de sages-femmes n'ayant pas été formés au Royaume-Uni sur le registre professionnel britannique. On constate un net déclin du nombre d'enregistrements entre 2003/04 et 2009/10, notamment lié à la hausse de la formation, ainsi qu'une substitution progressive au profit du personnel européen.

Graphique 3.35. **Admissions sur le registre des infirmiers au Royaume-Uni, pays membres et non-membres de l'Union européenne, 1990/91-2014/15**



Source : Buchan, J., 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264790>

Depuis le 18 juin 2014, les médecins formés au sein de l'EEE seront tenus de démontrer leurs compétences linguistiques afin de voir leurs qualifications reconnues. Cette nouvelle exigence est rendue possible par la révision de la Directive de l'UE sur les qualifications professionnelles (2013/55/EU). Le niveau de compétence linguistique pour tous les

médecins formés à l'étranger (UE et non UE), passera de 7 à 7.5 selon le *International English Language Testing System* (IELTS). D'autres mesures sont à l'étude concernant l'évaluation des compétences linguistiques des médecins déjà enregistrés au Royaume-Uni. Celles-ci comprennent notamment la création d'une nouvelle catégorie sur le registre professionnel dans laquelle pourraient être rétrogradés les médecins ne disposant pas d'un niveau d'anglais suffisant.

En 2005, le *Nursing and Midwifery Council* (NMC) a mis en place le *Overseas Nurses Programme* (ONP), un cours d'orientation obligatoire pour le personnel infirmier souhaitant exercer au Royaume-Uni. En raison du nombre limité de places, de longues listes d'attente sont apparues. En 2007, le niveau d'anglais requis est passé de 6.5 à 7 selon le IELTS. En 2013, le NMC a entrepris une consultation en vue d'une réforme des programmes pour infirmiers étrangers. La nouvelle formule devrait comprendre un examen théorique en ligne ainsi qu'une évaluation pratique au moyen d'un examen clinique objectif structuré, et éventuellement une période de pratique sous surveillance.

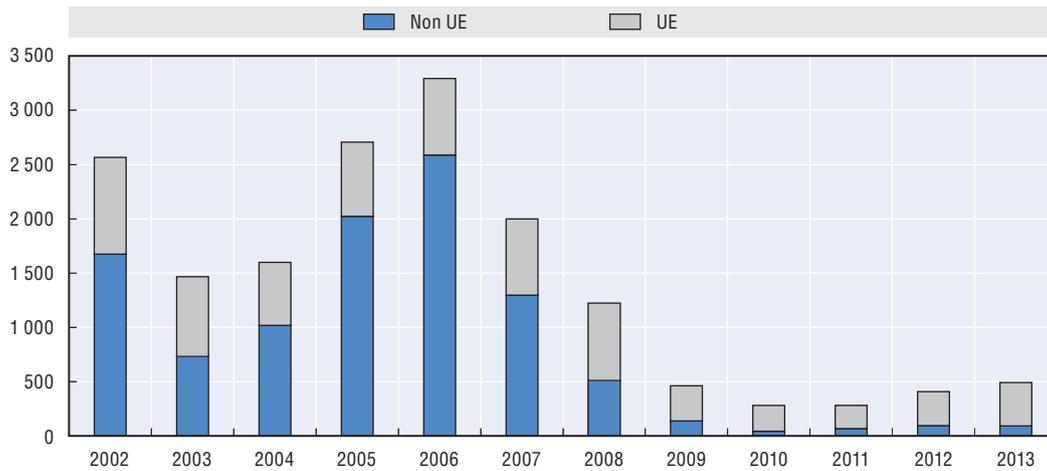
Encadré 3.4. **Vers une politique commune d'immigration vis-à-vis des ressortissants d'États tiers : la Carte bleue européenne**

En 2009, le Conseil européen a adopté la Directive 2009/50/CE visant à faciliter les conditions d'entrée et de travail des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés en créant une Carte bleue européenne. Afin d'obtenir une telle carte, il est nécessaire d'avoir accompli un programme d'enseignement supérieur et de disposer de plusieurs années d'expérience professionnelle. Même si la directive indique que le seuil de rémunération devrait être 1.5 fois supérieur au salaire moyen, le salaire de référence varie d'un État à l'autre avec pour conséquence que le seuil appliqué se situe entre 90 % et 160 % du salaire annuel brut moyen (OCDE, 2013d). Il est prévu que les États puissent encore diminuer le seuil de rémunération pour certaines professions marquées par une pénurie de main-d'œuvre. Si le personnel infirmier ne semble pas correspondre aux critères fixés pour l'obtention d'une Carte bleue européenne, les médecins ressortissants d'États tiers devraient pouvoir bénéficier de ce permis. L'Allemagne fut l'un des derniers pays à avoir pleinement intégré la directive de l'UE. Un revenu annuel brut minimal de 46 400 EUR a été défini comme condition d'accès à la Carte bleue, mais pour les médecins et d'autres professions en manque, la limite a été baissée à 36 192 EUR. L'ensemble des États membres de l'UE a adopté la Carte bleue européenne à l'exception du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande. Par ailleurs, la directive ne prévient pas les États de mettre en place par leurs lois nationales d'autres voies d'entrées pour les ressortissants extra-européens.

Irlande

En Irlande, entre 2000 et 2006, un visa de travail (*Working Visa and Work Autorisation Scheme*) a été mis en place pour notamment permettre le recrutement de personnel infirmier et médical de pays tiers. En 2007, une carte verte (*Green Card*) fut introduite pour faciliter l'entrée de personnels qualifiés avec un salaire annuel à 60 000 EUR. Une liste de professions hautement qualifiées en tension comprenant les médecins et infirmiers offrait un autre canal de recrutement avec un seuil salarial plus modeste (30 000 EUR). De plus, depuis 2010, les *non-consultant hospital doctors* non européens inscrits à la Division générale du registre médical ne sont plus tenus de posséder un permis de travail. L'Irlande a donc plutôt facilité la migration de personnels de santé au cours des années 2000. La forte baisse des entrées de personnel infirmier extra-européen à partir de 2008 (graphique 3.36) s'explique donc à la fois par les restrictions budgétaires appliquées au domaine de la santé et par l'évolution récente des politiques migratoires. De la même manière, les entrées de médecins européens ont diminué à partir de 2007, mais bien moins que celles des ressortissants de pays tiers.

Graphique 3.36. **Admissions sur le registre des infirmiers en Irlande de personnels provenant de pays membres et non-membres de l'UE, 2002-13**



Source : Registre professionnel (voir tableau 3.5).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264808>

Encadré 3.5. **Politiques et pratiques de reconnaissance des diplômes au sein de l'UE**

La Directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles est entrée en vigueur en octobre 2007. Cette directive consolide notamment les directives sectorielles couvrant les professions d'infirmier et de médecin (voir notamment les Directives 77/452/CEE et 75/362/CEE) et établit un régime de reconnaissance des qualifications professionnelles. Elle permet la reconnaissance automatique des diplômes ayant été délivrés après une date de référence déterminée. Les diplômes délivrés avant la date de référence peuvent être reconnus sur la base des droits acquis. Le titulaire du diplôme doit alors être en mesure de certifier d'une expérience professionnelle de trois années consécutives au cours des cinq années précédentes. Pour les spécialités médicales non comprises dans le système automatique ou pour les citoyens de l'UE ayant effectué leur formation dans un pays tiers, la directive prévoit une reconnaissance basée sur le système général. Après examen de la formation ainsi que de l'expérience professionnelle du candidat, le pays d'accueil peut décider de reconnaître la qualification, de refuser la reconnaissance ou d'imposer des mesures supplémentaires préalablement à la reconnaissance (un test d'aptitude ou un stage d'adaptation d'une durée maximale de trois ans). Il est possible que certains États membres appliquent également ce régime pour le traitement des demandes de reconnaissance des ressortissants d'États tiers.

Par ailleurs, des conditions simplifiées sont prévues afin de faciliter la migration temporaire à des fins de prestations de services, le caractère temporaire étant apprécié au cas par cas. Les personnels de santé peuvent alors se contenter d'introduire une déclaration si le pays d'accueil a choisi de l'exiger. En 2010, la plupart des pays faisaient part d'un intérêt modéré pour cette procédure, mais néanmoins croissant dans certains pays.

En novembre 2013, le Parlement européen a adopté la Directive 2013/55/UE sur la modernisation de la Directive 2005/36/CE. Il est notamment prévu d'introduire une carte professionnelle européenne visant à faciliter la libre circulation des professionnels dans l'UE et à simplifier la procédure administrative de reconnaissance des qualifications avec l'émission par le pays d'origine d'un certificat électronique qui serait ensuite validé par l'État d'accueil. De plus, un système d'alerte devrait être mis en place afin de prévenir qu'un professionnel de la santé condamné pour crime ou soumis à des sanctions disciplinaires ne s'établisse dans un autre État membre. La carte professionnelle devrait être introduite en 2016 pour un nombre limité de professions dont pourraient faire partie les médecins et les infirmiers.

Encadré 3.5. Politiques et pratiques de reconnaissance des diplômes au sein de l'UE (suite)

La révision de la Directive 2005/36/CE a également visé à clarifier les exigences linguistiques en lien avec la reconnaissance des diplômes. Il est réaffirmé qu'en principe, la vérification des compétences linguistiques devrait suivre une procédure distincte de celle liée à la reconnaissance des qualifications. Or, de nombreuses organisations professionnelles ont exprimé des inquiétudes quant à la bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil par les personnels de santé dont les qualifications sont reconnues (CE, 2011). Suite à la révision de la directive, les autorités compétentes ont désormais la possibilité, pour les professions ayant des implications en matière de santé, de procéder à des contrôles systématiques des compétences linguistiques.

France

En France, c'est la question des médecins formés hors de l'Espace économique européen (EEE) et travaillant dans les hôpitaux publics avec un statut d'étudiant ou de praticien adjoint contractuel qui a fait l'objet de révisions législatives. N'ayant pas suivi la procédure d'autorisation d'exercice, ces médecins ne sont autorisés à travailler en France que sous la supervision d'un médecin autorisé. Ce statut est généralement associé à des salaires plus bas ainsi qu'à de moins bonnes conditions de travail (Delamaire and Schweyer, 2011). Selon la loi du 1^{er} février 2012 (n° 2012-157), les médecins formés hors de l'EEE peuvent pratiquer jusqu'au 31 décembre 2016, date à partir de laquelle ils doivent avoir passé l'examen lié à la procédure d'autorisation d'exercice leur permettant de continuer de travailler en France. Le texte de loi assouplit également les conditions de passage de cet examen : la limitation à trois tentatives de passage est abrogée et les médecins ayant effectué deux mois de travail rémunéré entre août 2010 et décembre 2011 et disposant de trois années d'expérience professionnelle peuvent se présenter à un test d'aptitude mettant l'accent sur les compétences cliniques plutôt que sur les connaissances théoriques. S'ensuit une période de probation d'une année à l'issue de laquelle, sur avis d'un comité médical, le médecin peut obtenir son autorisation de pratique. Par ailleurs, un décret du 3 août 2010 retire aux hôpitaux la possibilité de recruter des médecins formés hors de l'UE comme étudiants, une pratique qui était de plus en plus réprouvée (Delamaire et Schweyer, 2011).

Suisse

En Suisse, la population a adopté le 9 février 2014 une initiative populaire visant à réintroduire un système de quota pour l'immigration, obligeant le gouvernement et le Parlement à introduire un nouveau système d'admission pour tous les ressortissants étrangers, qui restreint l'immigration par des limites quantitatives et des quotas. Actuellement, c'est encore le principe de libre circulation des personnes avec les États membres de l'UE qui prévaut, mais il est prévu que la Suisse fixe les modalités d'application et mette en œuvre cette nouvelle politique migratoire dans les trois ans. En raison de la forte dépendance des institutions de santé suisses envers le personnel étranger, principalement de pays frontaliers européens, certains acteurs de la santé ont exprimé des craintes de pénurie en cas de limitation de la main-d'œuvre étrangère (CDS, 2014).

Le Code de pratique mondial de l'OMS et le développement d'accords bilatéraux visant la formation et l'emploi des personnels de santé

Le Code de pratique de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé encourage les États membres à mettre en place des dispositifs bilatéraux, régionaux

ou multilatéraux pour promouvoir la coopération et la coordination internationales en matière de recrutement international (OMS, 2010). Il est notamment précisé que ces dispositifs devraient prendre en compte les besoins des pays en développement et des pays à économie en transition. Ces dernières années, plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place de tels programmes ou ententes bilatérales pour le recrutement international des personnels de santé. Tous les accords passés en revue ici ne visent pas explicitement à mettre en œuvre le Code de pratique de l'OMS, certains précèdent d'ailleurs son adoption. Toutefois, en définissant clairement la procédure ainsi que les conditions de recrutement international, en ciblant des pays ou régions de recrutement ne souffrant pas de pénurie de personnel ou en favorisant l'intégration professionnelle et la reconnaissance des qualifications des personnels de santé, ces programmes tendent à promouvoir un recrutement éthique, dans la mesure où il bénéficierait tant aux pays d'origine qu'aux pays de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Un processus d'évaluation de cet instrument est en cours à l'OMS (encadré 3.6).

Encadré 3.6. Évaluation de l'utilité et de l'impact du code de l'OMS

En réponse à la décision du Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2015, le Secrétariat de l'OMS a réuni un groupe consultatif d'experts (EAG) pour faciliter le processus relatif au premier examen de l'utilité et de l'efficacité du Code et de présenter les recommandations à l'Assemblée mondiale en Mai 2015.

Le Groupe comprenait des représentants des États membres, des organisations internationales et de la société civile ainsi que des experts à titre individuel connaissant l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre du Code, ainsi que les questions relatives aux personnels de santé et aux systèmes de santé. Le Groupe a conclu que :

« Le Code de pratique mondial de l'OMS est grandement pertinent, notamment dans le contexte de la mobilité croissante des personnels aux niveaux régional et interrégional. Néanmoins, il faut soumettre ce Code à des examens périodiques afin de s'assurer qu'il demeure un cadre essentiel pour traiter les questions liées à la migration des personnels de santé aux niveaux régional et mondial, au développement des personnels de santé et à la pérennité des systèmes de santé.

Des éléments de preuve concernant l'efficacité de ce Code émergent dans certains pays. Ces éléments constituent une fondation solide pour élargir son application aux niveaux infranational, national, régional et mondial et mesurer son efficacité. Néanmoins, il faudrait remédier au manque de connaissance, de promotion et de diffusion du Code dans d'autres pays – comme le montre la réponse limitée apportée au premier cycle de notification.

Les activités visant à développer, renforcer et soutenir l'application du Code doivent être considérées comme un processus continu pour tous les États membres et autres parties prenantes. »

L'Allemagne a conclu un accord bilatéral avec le Viet Nam en 2012, comprenant un projet pilote de formation et de recrutement de personnel infirmier en soins gériatriques au Viet Nam, un pays notamment identifié sur la base de sa stratégie de formation pour le marché global de personnel infirmier. Le projet a été mandaté par le *German Federal Ministry of Economics and Technology* (BMW) et est mis en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) en collaboration avec le *Vietnamese Ministry of Labour, Invalids and Social Affairs*. Une centaine de diplômés en soins infirmiers vietnamiens ont, dans un premier temps, été sélectionnés pour suivre une formation de six mois à la langue et à la culture allemande. Les participants sont ensuite partis en Allemagne à la fin de l'année 2013 pour y entamer une formation professionnelle de deux ans, accompagnée d'un programme d'intégration et de cours de langue. Ce projet pilote vise à servir de

référence pour le recrutement futur de personnel étranger qualifié dans le domaine des soins en Allemagne. Parallèlement, un projet de recrutement de personnel infirmier en Chine a également été lancé par l'Association des employeurs dans le domaine des soins (*Arbeitgeberverband Pflege*). Un diplôme de niveau *Bachelor*, une année d'expérience professionnelle et la participation à huit mois de formation linguistique et interculturelle sont les conditions de participation au programme. En attendant que soient reconnues leurs qualifications, ces infirmiers chinois travaillent comme aides-soignants. Il est prévu qu'en 2014, 150 personnels chinois viennent en Allemagne par cette voie.

Les autorités allemandes ont souhaité veiller à ce que, conformément aux principes du Code de pratique de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, les pratiques de recrutement international ne portent pas préjudice aux pays d'origine. Lors de la révision en juillet 2013 de la liste des professions en pénurie en Allemagne, le recrutement de personnels de santé provenant des 57 pays identifiés par l'OMS en 2006 comme étant en situation de pénurie critique a donc été prohibé. Cette décision fut ensuite reconsidérée car, non seulement, elle interdisait le recrutement actif par un employeur ou par une agence privée, mais elle prévenait également les personnels de santé de chercher un emploi en Allemagne de leur propre initiative (recrutement dit passif). Cette disposition fut donc supprimée lorsque fut révisée l'Ordonnance pour l'emploi en octobre 2013, qui interdit le recrutement actif ainsi que le placement privé de personnels de santé provenant des 57 pays évoqués.

En Irlande, ce sont les postes de *non-consultant hospital doctors* (NCHP) qui sont particulièrement difficiles à pourvoir. En anticipation à une pénurie, le *Health Service Executive* (HSE) a mené en 2011 une campagne de recrutement en Inde ainsi qu'au Pakistan avec qui l'Irlande a conclu un accord bilatéral. En 2013, une nouvelle campagne de recrutement a été menée en Afrique du Sud et au Pakistan. Afin de permettre à ces médecins diplômés hors de l'UE de pratiquer en Irlande, le *Medical Practitioners Act* (MPA) a été révisé en 2011, de façon à créer des postes supervisés à champ d'activité limité. L'enregistrement dans la *Supervised Division* (SD) ne peut pas excéder deux ans. En 2012, on comptait 290 médecins indiens et pakistanais enregistrés en Irlande par cette voie. Ces campagnes de recrutement ont attiré une large attention médiatique en Irlande, notamment en raison des coûts engendrés et du fait que le test de compétence permettant l'enregistrement dans la SD n'était généralement conduit que plusieurs mois après que les médecins soient arrivés en Irlande (Ring, 2012). Alors que la première vague de recrutements arrivait au terme des deux ans d'enregistrement, le débat a également porté sur les conditions selon lesquelles les médecins recrutés pourraient être transférés sur la division générale du registre médical. En juillet 2013, afin de rationaliser les procédures de recrutement, une série d'exceptions à l'obligation de passer l'examen PRES ont été notifiées (Stationery Office, 2013).

En Finlande, deux expériences de recrutement international peuvent être mentionnées : le projet *DOKTOR – Promoting work-based immigration of doctors* qui fut conduit par l'*University of Eastern Finland* entre 2008 et 2011 et le programme *Mediko – Recruitment of Foreign Health and Social Care Professionals to Finland*, également lancé en 2008 et toujours en cours. Ces deux initiatives ont reçu des financements du Fonds social européen ainsi que des autorités publiques locales, régionales et nationales. Le projet *DOKTOR* s'est concentré sur le recrutement de médecins dans le nord-ouest de la Fédération de Russie. Ceux-ci ont, dans un premier temps, travaillé comme assistants tout en suivant un programme de formation comprenant notamment des cours de finlandais ainsi qu'une aide à l'insertion professionnelle et sociale en Finlande. Ces personnes se sont ensuite présentées à

l'examen requis par l'autorité nationale de santé (Valvira) afin d'exercer la profession de médecin. Initialement coordonné par la municipalité de Kotka, le projet Mediko s'est ensuite étendu à l'ensemble de la Finlande. Depuis sa création, Mediko a fourni des conseils à environ 80 médecins, principalement russes, souhaitant exercer en Finlande. Mediko a également initié le recrutement de personnel infirmier en Espagne. Après une visite exploratoire en 2012, 2 000 infirmiers espagnols ont manifesté le souhait de migrer vers la Finlande. Plusieurs cours de langue ont été organisés dans différentes villes d'Espagne et depuis 2012, près de 150 personnes ont été recrutées par ce biais. Dans une perspective de recrutement à long terme, la participation à des cours intensifs de langue avant le départ est envisagée comme un moyen de s'assurer des motivations à migrer. Mediko promeut également la coopération institutionnelle entre établissements de formation finlandais, d'une part, et espagnols, russes et estoniens, d'autre part.

Les quelques exemples évoqués illustrent la multiplication des initiatives de recrutement international dans le domaine de la santé dans le cadre d'accords bilatéraux. Le rôle croissant joué depuis les années 2000 par les agences privées de recrutement international dans l'instigation de flux de personnels de santé a été souvent discuté (Maybud et Wiskow, 2006). Il apparaît ici que les acteurs publics, locaux ou nationaux, peuvent également porter de tels projets. Pour l'heure, les effectifs concernés restent toutefois limités et les personnels recrutés à travers les projets mis en place ne constituent généralement qu'une faible part de l'ensemble des ressources humaines dans le domaine de la santé. Ceux-ci peuvent toutefois jouer un rôle crucial s'ils sont orientés vers des postes particulièrement difficiles à pourvoir. Certains acteurs tablent sur l'idée qu'une filière de recrutement, une fois amorcée, est susceptible de fournir un nombre substantiel de candidats à l'immigration.

Une autre caractéristique de plusieurs des initiatives de recrutement présentées concerne l'absence de liens historiques, coloniaux et linguistiques qui jusqu'alors prévalaient entre pays d'origines et pays de destination. Les pays de recrutement sont de plus en plus ciblés en raison de leur stratégie de formation de personnels de santé pour le marché international. L'apprentissage de la langue du pays de destination devient alors un élément central des programmes de recrutement mis en place. Les expériences existantes suggèrent qu'une certaine maîtrise de la langue devrait être acquise avant que l'émigration ne se produise. La poursuite de la formation linguistique ainsi que l'existence d'un dispositif d'accompagnement dans le pays de destination favoriseraient également l'intégration professionnelle et sociale des personnels migrants de santé et ainsi, leur fidélisation sur le moyen et long termes.

Mobilité internationale des étudiants : une composante croissante des migrations internationales des personnels de santé

La mobilité internationale des étudiants est un phénomène qui n'est ni nouveau, ni spécifique au domaine de la santé. En 2001 déjà, l'OCDE pointait la part croissante de cette population au sein des étudiants inscrits dans les pays membres (OCDE, 2001). Pour les pays d'accueils, les bénéficiaires de cet apport comprennent notamment l'élargissement des sources de financement dans les systèmes éducatifs nationaux, en lien avec le paiement de droits de scolarité, ainsi que la contribution apportée à la consommation intérieure au cours du séjour. Il était toutefois avéré que les filières professionnalisées, comprenant notamment les études de médecine et en soins infirmiers, connaissaient un engouement moindre du fait des critères de sélection nationaux. Environ 10 ans plus tard, les

formations des professionnels de la santé sont de plus en plus internationalisées et le choix de partir étudier à l'étranger se présente comme une option attractive pour un nombre croissant d'étudiants, notamment pour ceux qui ne sont pas admis dans les programmes nationaux en raison du *numerus clausus* ou pour ceux qui cherchent des formations moins onéreuses en dehors de leur pays de résidence. Cette section se centre sur le cas des étudiants internationaux en médecine, un phénomène à la fois plus massif et plus facile à documenter.

Quelle est l'ampleur de ce phénomène ? Quelles sont les conditions qui en ont rendu possible le développement et les facteurs qui expliquent cet essor ? Quels sont les enjeux politiques pour les pays d'origine et de formation ? Cette dernière partie apporte des éléments de réponse à ces différentes questions.

Éléments de connaissances sur l'ampleur du phénomène

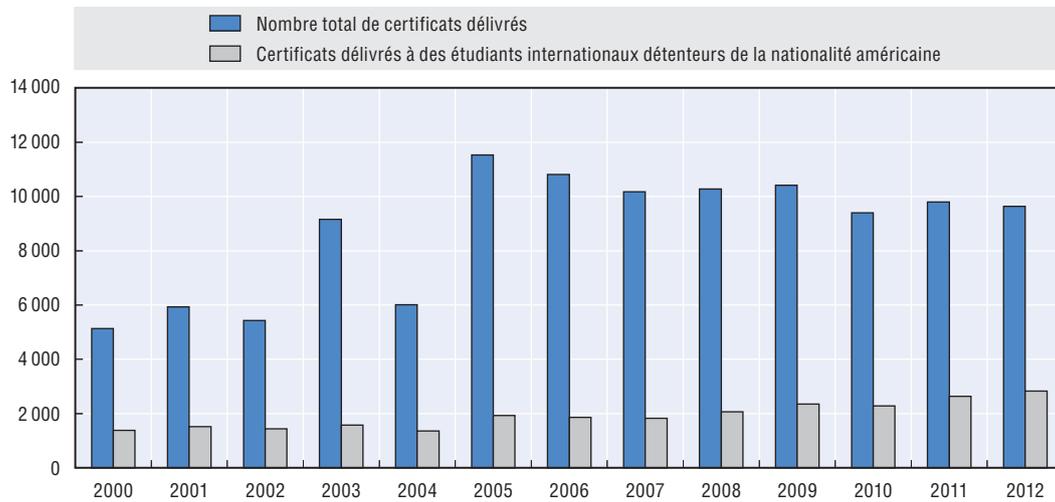
Malgré l'absence de données systématiques permettant d'évaluer le nombre d'individus étudiant la médecine à l'étranger, les informations disponibles pour quelques pays de l'OCDE confirment l'accroissement du phénomène.

Dans le cas des États-Unis, par exemple, on estime qu'en 2013, 43 % des 7 100 médecins formés à l'étranger qui se sont inscrits au registre de l'*American Medical Association* étaient des citoyens américains alors que, en 2000, ce pourcentage ne dépassait pas 23 %. Les médecins ayant obtenu leur diplôme à l'étranger et souhaitant entreprendre une spécialisation aux États-Unis doivent obtenir un certificat de l'*Educational Commission for Foreign Medical Graduates* (ECFMG), lequel est délivré à la condition que le candidat ait réussi les deux premières étapes de l'examen permettant de s'enregistrer comme médecin autorisé aux États-Unis. En 2000, le nombre de certificats délivrés à des ressortissants américains était d'environ 1 400. Depuis lors, ce nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 2 800 en 2012 (graphique 3.37). Ces dernières années, les médecins de nationalité américaine formés à l'étranger se sont en fait pour partie substitués aux médecins étrangers formés à l'étranger. La majorité des étudiants américains en médecine se forme dans les Caraïbes (Dominique, Grenade, Sint Maarten).

L'émigration d'étudiants en médecine canadiens a également connu un essor important ces dernières années. En 2005/06, le nombre de Canadiens étudiant la médecine hors du Canada ou des États-Unis était estimé à 1 500 (Banner, 2006). En 2010, on estime que ce nombre était alors de plus de 3 500 (CARMS, 2010). Plus de la moitié de ces étudiants sont dans les Caraïbes, mais l'Irlande et l'Australie sont également des destinations importantes.

En Australie, environ 150 étudiants internationaux recevaient, chaque année, leur diplôme de médecine au début des années 2000. La plupart d'entre eux avait obtenu une bourse de leur gouvernement pour poursuivre leurs études en Australie. En 2013, 500 étudiants internationaux ont obtenu leur diplôme en Australie, soit 20 % de l'ensemble des diplômés. La plupart envisageaient de rester en Australie afin d'y effectuer leur spécialisation (Hawthorne et Hamilton, 2010). Cette tendance est d'ailleurs amenée à se poursuivre dans les années à venir. Cette hausse s'est produite dans un contexte d'expansion rapide de la formation médicale en Australie. Au cours de la dernière décennie, neuf facultés de médecine ont ouvert leurs portes. Les étudiants internationaux ont été activement recrutés par les universités afin d'occuper ces nouvelles places disponibles. Ils ont également constitué un apport financier important puisqu'en moyenne, un étudiant étranger débourse 300 000 AUD pour six ans d'étude. Les principaux pays de provenance sont la Malaisie et Singapour.

Graphique 3.37. Étudiants internationaux en médecine dont la formation est reconnue aux États-Unis, nombre de certificats ECFMG délivrés, total des étudiants internationaux et étudiants internationaux américains, 2000-12



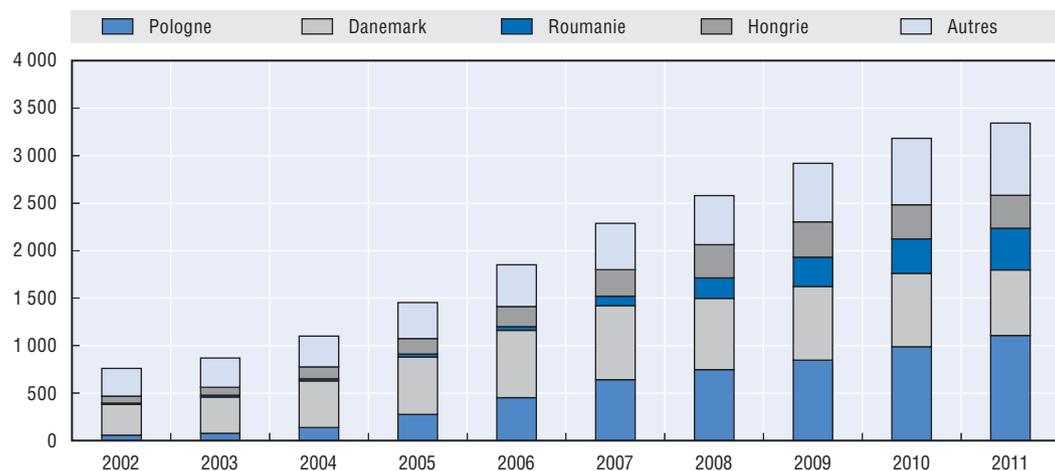
Notes : En raison de retards dans la communication des résultats d'examen, le nombre de certificats délivrés en 2002 et en 2004 est artificiellement diminué et le nombre de certificats délivrés en 2003 et en 2005 est artificiellement augmenté. En 2012, 41 % des 6 828 étudiants internationaux non-américains et 49 % des 4 279 étudiants internationaux américains participant au programme de jumelage des résidents ont réussi à obtenir une place.

Source : ECFMG Database, données au 10 janvier 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264815>

Le nombre de Suédois étudiant la médecine à l'étranger a également très fortement augmenté ces dernières années. En 2002, on comptabilisait environ 760 étudiants en cours de formation à l'étranger, alors que ce nombre atteint plus de 3 300 en 2011 (graphique 3.38). Traditionnellement, le Danemark était le principal pays de destination mais un nombre croissant d'étudiants suédois choisissent maintenant de se former en Pologne (un tiers des effectifs) ainsi que dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale (plus de 900 de ces étudiants internationaux se trouveraient en Roumanie, en Hongrie ou en République tchèque)

Graphique 3.38. Évolution du nombre d'étudiants suédois suivant des études de médecine à l'étranger par pays de formation, 2002-11



Source : Socialstyrelsen, 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264828>

(Socialstyrelsen, 2013). Ces étudiants internationaux sont intégrés dans les projections réalisées par le gouvernement concernant l'offre de médecins en Suède et plusieurs comtés ont mis en place des programmes facilitant l'accès à des stages cliniques (Polkowski, 2013).

Le nombre de médecins portugais entamant leur spécialisation au Portugal après avoir étudié à l'étranger a quant à lui doublé entre 2011 (56) et 2013 (130). La plupart de ces médecins sont formés en Espagne, même si on a pu observer une diversification récente vers la République tchèque notamment¹⁸. En 2013, le nombre total de Portugais étudiant la médecine à l'étranger était estimé à 1 300 (Ribeiro et al., 2014).

Pour les étudiants français ne franchissant pas la barrière du *numerus clausus*, la Belgique est de longue date un pays de destination privilégié. Ces dernières années cependant, devant l'afflux d'étudiants français, les autorités belges ont commencé à introduire des restrictions et on a pu observer un nombre croissant d'étudiants français se tourner vers la Roumanie ainsi que vers d'autres pays d'Europe centrale et orientale afin d'y étudier la médecine. À l'été 2011, 700 Français étaient inscrits en médecine en Roumanie.

En Israël, environ 100 nouveaux médecins israéliens formés à l'étranger s'inscrivaient au registre professionnel chaque année entre 2000 et 2007. À partir de 2008, les retours d'étudiants internationaux ont été de plus en plus importants, atteignant près de 340 en 2012.

Les causes et conditions à l'internationalisation de la formation médicale

Au sein de l'UE, la mobilité étudiante est facilitée, voire encouragée par la Directive 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles ainsi que par le processus de Bologne. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) permet une reconnaissance des études réalisées à l'étranger et des diplômes acquis dans un autre pays de l'UE.

Au sein des pays membre de l'UE, le principal frein à la mobilité internationale d'étudiants en médecine est lié à la langue, notamment pour les non-anglophones. À Prague, une faculté de médecine commença à délivrer des enseignements en anglais dès 1992, notamment à des étudiants américains. Des cursus anglophones ont depuis été mis en place dans d'autres universités des pays d'Europe centrale et orientale, notamment en Pologne, en République slovaque, en Hongrie, en Roumanie et en Bulgarie (Mayberry, 2013). Les enseignements en français et en allemand se sont également développés dans les facultés de ces pays. Par exemple, en Roumanie, cinq facultés proposent des formations médicales en français. Par contre, les étudiants étrangers sont tenus d'apprendre le roumain au cours de leurs trois premières années d'étude, de façon à être ensuite en mesure de communiquer avec les patients¹⁹.

L'internationalisation des études de médecine a également été portée par des acteurs du secteur privé. Aux Philippines, cette situation est connue de longue date. Elle vise avant tout à former des professionnels de santé, principalement du personnel infirmier, aux standards internationaux pour le marché mondial. Des évolutions similaires ont pu être observées, notamment en Inde pour les médecins et en Chine pour les infirmiers.

Dans les Caraïbes, comme en Europe centrale, l'internationalisation s'est plutôt traduite par une augmentation de l'accueil d'étudiants étrangers ayant vocation à exercer à l'issue de leurs études dans leur pays d'origine. Les premières facultés de médecine offshore sont apparues dans les Caraïbes dans les années 70 mais leur nombre s'est multiplié ces dernières années. Parmi les 63 facultés de médecine, offshore ou non, recensées dans les Caraïbes en 2012, 38 étaient déjà établies avant 2000, 12 se sont

ouvertes entre 2000 et 2005 et 13 depuis 2006 (Van Zanten et Boulet, 2013). Afin de promouvoir la certification internationale de ces facultés, la *Caribbean Accreditation Authority for Education in Medicine and Other Health Professions* (CAAM-HP) a été mise sur pied en 2006. Il revient toutefois aux pays de destination de se prononcer quant à la reconnaissance des qualifications acquises dans les facultés certifiées par la CAAM-HP. Le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Australie sont également des pays où la formation en médecine est assimilée à celle délivrée en Amérique du Nord (Watts et al., 2011).

Plusieurs études ont révélé que l'immigration des étudiants résultait en grande partie d'une demande insatisfaite en matière de formation médicale en raison du refus des candidatures dans le pays d'origine. Par exemple, en Suisse, on comptait en 2013 plus de 4 400 inscrits en première année de médecine humaine pour moins de 1 500 places disponibles en deuxième année. En France, plus de 55 000 personnes étaient inscrites en première année commune aux études de santé en 2012 pour environ 7 500 places en médecine en deuxième année. En 2012/13, les universités canadiennes ont reçu près de 16 000 candidatures (plusieurs candidatures par personne étant possibles) pour 1 800 places à pourvoir (AFMC, 2013). Une étude a révélé que pour plus des trois quarts des Canadiens étudiant la médecine à l'étranger en 2010, le choix de migrer était d'abord motivé par des contraintes de place au Canada (CARMS, 2010). En Israël, on estime à 2 000 le nombre de candidats pour 300 places de formation disponibles (De Haller, 2014). La situation est comparable dans de nombreux pays de l'OCDE.

Les facteurs économiques contribuent également à expliquer l'expansion des migrations d'étudiants en médecine. Du point de vue des universités, les étudiants internationaux qui s'acquittent des frais d'inscription totaux constituent une manne financière importante (tableau 3.11). Dans presque tous les pays européens²⁰, les étudiants internationaux des autres pays européens sont soumis au même régime que les étudiants nationaux pour ce qui concerne les frais de scolarité. C'est également le cas en Irlande,

Tableau 3.11. **Frais de scolarité pour la formation de médecins dans différents pays**

Lieu de formation	Frais de scolarité moyens (USD)	Étendue des frais de scolarité (USD)		Type d'étudiants
		Plus bas dans le pays	Plus haut dans le pays	
États-Unis (2008/09)	23 581	Universités publiques		Étudiants nationaux
	43 587	Universités publiques		Étudiants internationaux
	41 225	Universités privées		Étudiants nationaux
	42 519	Universités privées		Étudiants internationaux
Canada (2010/11)	9 355	2 922	18 992	Étudiants nationaux
	34 640	19 245	99 107	Étudiants internationaux
Royaume-Uni (2014)	15 131	15 131	15 131	Étudiants nationaux
	42 031			Étudiants internationaux
Irlande (2010)	Pas de frais de scolarité			Étudiants européens (2014)
	48 354	40 595	61 221	Étudiants non-européens
Australie (2010)	–		9 369	Étudiants nationaux (2014)
	41 105	18 345	64 442	Étudiants internationaux
Pologne (2010)	13 779	11 894	15 322	Étudiants internationaux
Roumanie (2014)		4 415	10 623	Étudiants internationaux
Caraïbes (2010)	24 865	8 755	60 425	Étudiants internationaux
Moyen Orient (2010)	25 571	14 678	37 134	Étudiants internationaux

Source : Adapté de CARMS 2010; MoHProf, 2012, AAMC (2013) et www.medicalstudyguide.com.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264441>

mais seulement pour les étudiants européens ayant résidé au moins trois ans en Irlande lors des cinq dernières années. En France, en Allemagne, en Espagne et en Suisse, les frais de scolarités demandés sont les mêmes pour tous les étudiants (nationaux et internationaux, européens et non européens). En Finlande, en Islande et en Norvège, ni les étudiants nationaux, ni les étudiants internationaux ne paient de frais d'étude. Aux États-Unis, au Canada, en Australie, et en Nouvelle-Zélande, en revanche, des tarifs plus élevés sont demandés aux étudiants internationaux. On observe d'ailleurs une tendance à l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux, qui s'explique notamment par une plus grande autonomie de gestion des universités et par des restrictions budgétaires accrues, notamment en Europe (Weimer, 2013).

Selon les frais de scolarité appliqués dans le pays d'origine des étudiants en médecine et demandés dans les autres pays, la perspective d'étudier à l'étranger peut être rendue financièrement possible, voire attrayante. Il convient d'ailleurs de prendre en compte non seulement les frais de formation, mais également les dépenses de logement et de subsistance. Ces dernières seraient estimées à seulement 300 EUR par mois en Roumanie ou en Bulgarie, contre plus de 1 000 EUR par mois au Royaume-Uni ou en France (Medical Study Guide, 2014). Ainsi, les frais de formation qu'un étudiant étranger est amené à payer dans certains pays peuvent être compensés au moins partiellement par un coût de la vie plus bas. Toutefois, ce n'est pas nécessairement l'argument financier qui motive l'émigration à des fins d'étude. Il a par exemple été constaté que les étudiants en médecine américains à Grenade amassent plus de dettes que ceux étudiant aux États-Unis (Lorin, 2013) et parmi les Canadiens étudiant la médecine à l'étranger interrogés en 2010, seul 1.8 % mentionnaient des frais de formation plus bas comme motif d'expatriation (CARMS, 2010).

Enjeux liés à l'intégration des étudiants en médecine internationaux et à la planification des effectifs

Pour les étudiants en médecine ayant mené leur formation initiale à l'étranger, se pose ensuite la question du lieu de formation post-graduée, où sera effectuée la spécialisation médicale et à plus long terme, la question du pays d'exercice de la profession. Ces choix sont notamment déterminés par les aspirations personnelles mais également par les opportunités professionnelles et par les contraintes associées à la reconnaissance des qualifications.

Par exemple, plus de 90 % des Canadiens étudiant la médecine à l'étranger en 2010 déclaraient vouloir revenir au Canada afin d'y suivre leur formation post-graduée, des résultats similaires quel que soit le pays de formation (i.e. Caraïbes, Australie ou Irlande). De même, les personnes ayant suivi les cursus francophones ou germanophones dans les pays d'Europe centrale et orientale prévoient sans doute de revenir dans leur pays d'origine pour exercer. En Australie, en revanche, la plupart des étudiants, y compris les ressortissants de pays anglophones, expriment le souhait de rester, notamment pour compléter leurs études (Hawthorne et Hamilton, 2010).

Dans plusieurs pays de l'OCDE, il a cependant été fait état de difficultés à intégrer les étudiants internationaux dans les cursus de formation post-graduée. Malgré la création de plus de 1 000 nouveaux postes d'internat au cours de la dernière décennie, moins de 40 % des Canadiens formés à l'étrangers ont pu trouver une formation post-graduée au Canada en 2011 (52 % en 2008) (AFMC, 2012). Sachant que dans les Caraïbes, les facultés de médecine privées ne proposent pas de formation post-graduée, le taux de réussite pour les quelque 5 000 étudiants internationaux américains cherchant une place de formation

post-graduée aux États-Unis en 2013 était pour sa part de 53 % (contre 48 % pour les étudiants internationaux non citoyens des États-Unis) (NRMP, 2013). Dans la mesure où il est possible de renouveler sa candidature d'une année à l'autre, il est possible que l'accès à la formation post-graduée devienne rapidement un véritable goulot d'étranglement (Watts et al., 2011). Le choix de suivre une formation médicale à l'étranger avec la perspective de retourner ensuite dans son pays d'origine comporte donc souvent une part de risques pour les étudiants concernés. En Australie, quelque 160 étudiants internationaux ne sont pas parvenus à obtenir une place de stage²¹ (*internship*) en 2012. En réponse aux pressions des étudiants et des universités, le gouvernement fédéral et ceux des États ont créé 116 postes supplémentaires.

Les politiques migratoires régissant la prise d'emploi dans le pays de destination à l'issue des études conditionnent également le parcours des étudiants internationaux. La plupart des pays de l'OCDE permettent à ceux-ci de mener des recherches d'emploi après l'achèvement de leurs études. La durée autorisée peut être de six mois (Autriche), d'une année (Pologne, Nouvelle-Zélande, Irlande), de 18 mois (Australie, Allemagne), voire de trois ans (Canada) (OCDE, 2014).

Pour les pays cherchant à réguler leur démographie médicale en limitant l'accès à la formation, le retour des étudiants internationaux présente également le risque d'entraver les efforts de planification. En 2011, les autorités françaises ont d'ailleurs cherché à limiter ces retours en adoptant un décret selon lequel aucun étudiant européen ne pouvait se présenter à l'épreuve nationale (de classement) permettant d'accéder à une formation post-graduée s'il avait épuisé ses deux tentatives d'être admis en deuxième année de médecine en France. En janvier 2013, ce décret a été annulé au motif qu'il établissait un traitement différencié entre les étudiants en médecine ayant entamé leur formation à l'étranger et ceux ayant d'abord tenté leur chance en France.

Pour certains pays n'appliquant pas d'examen d'entrée, l'accueil d'un nombre important d'étudiants internationaux peut mettre le système de formation sous pression. Afin d'endiguer les flux d'étudiants étrangers (principalement allemands), l'Autriche a décidé en 2006 de réserver 75 % de ses places en faculté de médecine et de science dentaire aux personnes ayant obtenu leur baccalauréat en Autriche. En Belgique, le nombre d'étudiants étrangers (principalement français) entamant des études de médecine dans les universités francophones a presque triplé entre 2005/06 et 2010/11, passant d'environ 300 à 900 inscrits (CREF, 2014). Face à cet afflux, la Belgique a également instauré un quota en 2012 limitant l'inscription de non-résidents en faculté de médecine et de science dentaire à 30 % des nouvelles admissions. Un tel quota était déjà en vigueur en Belgique depuis 2007 pour la médecine vétérinaire et la kinésithérapie. Ces deux pays ont toutefois été saisis par la Commission européenne en 2007 pour enfreinte au principe de libre circulation. L'Autriche et la Belgique ont fait valoir le risque que représentait cette immigration en termes de santé publique, le retour dans leur pays des diplômés étrangers pouvant aboutir à une pénurie de personnel médical dans leur pays. La Commission européenne a alors gelé les procédures d'infraction engagées, le temps que ces deux États membres puissent rassembler des données établissant les menaces qui pèsent sur la pérennité de leurs systèmes de santé. En 2012, ce gel a été prorogé pour quatre ans.

En Irlande, alors que les admissions d'étudiants européens en médecine (comprenant les citoyens irlandais) ont longtemps été plafonnées à 305 inscriptions par année, la part d'étudiants extra-européens atteignait 60 % des admissions en 2003/04. Ceux-ci

constituaient alors une source de financement essentielle pour les facultés de médecine. Dans un contexte de capacités de formation clinique limitées, il a été considéré comme préférable d'attribuer les places disponibles en priorité aux étudiants européens plutôt qu'à des étudiants étrangers risquant de rentrer dans leur pays au terme de leurs études (DOHC, 2006). En 2006, il a donc été recommandé de substituer, en partie, les admissions d'étudiants européens à celles des non-européens. Entre 2006/07 et 2009/10, le nombre d'étudiants en médecine hors UE en Irlande était passé d'environ 2 900 à 2 500.

De nombreux enjeux sont liés à l'essor récent des migrations d'étudiants en médecine. Ce phénomène est promu par les universités qui y voient une source de financement, et qui est porté par les étudiants dont certains ne sont pas parvenus à intégrer une école de médecine dans leur pays d'origine et au sein des pays de l'UE/AELE, facilité par le principe de reconnaissance des diplômes. D'un côté, ces étudiants internationaux peuvent être considérés comme une ressource par leur pays d'origine (en Suède, par exemple) ou par leur pays de formation (en Australie, par exemple), permettant de diminuer les besoins en recrutement international. D'un autre côté, lorsqu'ils prévoient de revenir compléter leur formation et d'exercer dans leur pays d'origine, ces étudiants internationaux entrent en compétition avec les étudiants formés localement ainsi qu'avec les étudiants internationaux étrangers pour accéder aux places de formation post-graduée. Dans plusieurs pays, cette compétition est source de tensions croissantes et à l'origine de pressions pour augmenter le nombre de places de formation post-graduées, entraînant *in fine*, un accroissement du nombre de médecins cherchant à intégrer le marché du travail. De manière générale, le développement des migrations à des fins d'études en médecine tend à diminuer l'efficacité des mesures de planification des ressources médicales telles que le *numerus clausus* pour contrôler l'entrée de nouveaux diplômés en formation post-graduée, ou du moins, à rendre la détermination du *numerus clausus* plus complexe et incertaine.

Notes

Notes sur Chypre:

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
1. Ce chapitre a été préparé par Clémence Merçay (Université de Neuchâtel), Jean-Christophe Dumont (OCDE) et Gaétan Lafortune (OCDE). Il a été réalisé en coopération avec l'OMS et avec le soutien des autorités suisses.
2. L'augmentation est également très marquée en Suisse et au Danemark, même si la comparaison temporelle est sujette à caution (voir note tableau 3.1).
3. En Finlande également, on observe un pourcentage beaucoup plus important de médecins formés à l'étranger (20 %) que de médecins nés à l'étranger (7 %). D'après Wismar et al. (2011) cela serait dû au fait que depuis 2000, la Finlande a émis un nombre important d'autorisations de pratique à des médecins étrangers qui n'ont pas forcément immigré en Finlande ou qui ne s'y sont pas installés.
4. Il est considéré que la statistique de la Fédération des médecins suisses (FMH) sous-estime d'environ 10-15 % les médecins-assistants et plus particulièrement les médecins-assistants provenant d'autres pays, qui séjournent parfois en Suisse pour une durée limitée (Jaccard Ruedin et al., 2010a).

5. On peut supposer que la part des effectifs des services d'aide et de soins à domicile formés à l'étranger est inférieure ou égale à la part de ces effectifs de nationalité étrangère.
6. Le taux d'expatriation pour les infirmiers philippins n'est pas indiqué car le nombre total d'infirmiers n'est disponible que pour 2004. À titre indicatif, sur la base des données de 2004, le taux de 38.6 % est obtenu, en comparaison à 46.5 % en 2000.
7. Voir le graphique 3.A1.1 pour l'ensemble des exemples de la relation entre formation de personnels de santé et recrutement international.
8. Cette révision du cursus s'explique d'ailleurs notamment par la concurrence induite avec le personnel formé à l'étranger, lequel disposait souvent d'un niveau de qualification théoriquement plus élevé (Arguillas et al., 2013).
9. Les huit nouveaux pays membres en questions étaient l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque et la Slovénie. Ces huit premiers pays constituent l'UE8.
10. Dans le domaine de la santé, on trouve ensuite les kinésithérapeutes/masseurs-kinésithérapeutes en 4^e place (19 635), les aides soignant en 6^e place (14 415), les dentistes en 8^e place (11 640), les pharmaciens en 11^e place (7 050), les psychologues en 14^e place (3 420) et les sages-femmes en 15^e place (3 410).
11. L'Allemagne a conclu de tels accords avec la Croatie, l'Ukraine, la Pologne, la Slovénie, la République tchèque, la République slovaque, la Bulgarie et la Roumanie (Dhillon et al., 2010).
12. Ces flux précèdent l'ajout en octobre 2012 des professions médicales et de soins à la liste des métiers en tension, pour lesquels le principe d'opposabilité de la situation de l'emploi au marché du travail ne s'appliquait pas.
13. En Grèce, des coupes salariales sont rapportées à partir de 2011 et le salaire des infirmiers aurait connu une réduction de 14 % par rapport à 2009. En Espagne, une réduction à court terme des salaires de l'ensemble des fonctionnaires (comprenant également le personnel de santé) a été décidée en 2010.
14. La tendance à la diminution des places de formation pour le personnel infirmier devrait toutefois être contrebalancée dès 2014-15 avec la création de 1 094 nouvelles places (HEE, 2013).
15. Ces demandes concernent l'ensemble des professions de soins comprises dans le registre du *Irish Nursing Board*, *An Bord Altranais*, y compris les sages-femmes.
16. Au sein du programme J1, le programme *Alien Physician Exchange* offre un nombre croissant de permis, de 1 500 en 2005 à 2 300 en 2013.
17. Le Québec, qui en vertu de l'entente avec le Canada a la responsabilité de sa politique d'immigration, et dispose de son propre programme de sélection des travailleurs qualifiés, a prévu une démarche simplifiée pour l'embauche de travailleurs dans des professions spécialisées, dont font notamment partie les médecins et les infirmiers.
18. À la faculté de médecine de Plenz, en République tchèque, les étudiants portugais constituent d'ailleurs la communauté étrangère la plus importante (Ribeiro et al., 2014).
19. Informations récoltées sur les sites internet : www.medicalstudyguide.com et etudier-en-roumanie.com.
20. Notamment en Autriche, en Belgique (communauté flamande), en République tchèque, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni.
21. L'internat correspond à l'année de formation obligatoire suivant le diplôme, nécessaire pour continuer à pratiquer en Australie et pour obtenir en enregistrement général.

Bibliographie

- AAMC (2013), « Medical Student Education: Debt, Costs, and Loan Repayment Fact Card », octobre, Association of American Colleges.
- ACMMP (2011), « The 2010 Recommendations for Medical Specialist Training », Capaciteitsorgaan, Utrecht.
- ACMMP (2014), « The 2013 Recommendations for Medical Specialist Training », Capaciteitsorgaan, Utrecht.
- Aiken, L.H., J. Buchan, J. Sochalski, B. Nichols et M. Powell (2004), *Health Affairs*, vol. 23(3), pp. 69-77.

- Aiken, L.H. et R. Cheung (2008), « Nurse Workforce Challenges in the United States: Implication for Policy », *OECD health Working Papers*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/236153608331>.
- Alber, J.L. et H.P. von Aarburg (2012), « Auxiliaires de santé migrants et "brain waste" II. Enquête qualitative portant sur les cantons de Genève, de Saint-Gall et du Valais », *Obsan Dossier 21*, Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.
- AFMC (2009), « Tracking Practise Entry Cohorts of Canadian Post-MD Education Programs », in Datapoint, *Presenting the Data Behind the Issue*, The Association of Faculties of Medicine of Canada.
- AFMC (2012), « International Medical Graduates and Canadian Studying Medicine Abroad », in Datapoint, *Presenting the Data Behind the Issues*, The Association of Faculties of Medicine of Canada.
- AFMC (2013), *Statistiques relatives à l'enseignement médical au Canada*, vol. 35, L'Association des facultés de médecine du Canada.
- Andreson, B.A. (2010), « Simply Not There: The impact of International Migration of Nurses and Midwives – Perspectives from Guyana », *Journal of Midwifery & Women's Health*, vol. 52(4), pp. 392-397.
- Arguillas, F.O., L.B. Williams et M.J.B. Arguillas (2013), « The Rise and Decline of Skilled Nurses-Migration to Ireland », présenté à la 27^e International Population Conference, 26-31 août, Bexco, Busan, Corée.
- Asato, W. (2012), « Nurses from Abroad and the Formation of a Dual Labor Market », *Southeast Asian Studies*, vol. 49(4), pp. 652-669.
- Atanackovic, J. et I.L. Bourgeault (2013), « Migration and Recruitment of Immigrant Care Workers in Canada », *Canada Public Policy*, vol. 39(2), pp. 335-350.
- Banner, S. (2006), « Analysis of the 2006 Survey of Canadians Studying Medicine and the Medical Schools Training Canadians Outside of Canada and the U.S. », *Report to Health Canada*.
- Beňušová et al. (2011), « Regaining Self-Sufficiency: Slovakia and the Challenges of Health Professionals Leaving the Country », in M. Wismar, C.B. Maier, I.A. Glinos, G. Dussault et J. Figueras (Éds.), « Health Professional Mobility and Health Systems: Evidence from 17 European Countries », *Observatory Studies Series 23*, Organisation mondiale de la santé, pour le compte de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé.
- Bettio, F., A. Simonazzi et P. Villa (2006), « Change in Care Regimes and Female Migration: The "Care Drain" in the Mediterranean », *Journal of European Social Policy*, vol. 16(3), pp. 271-85.
- Blacklock, C., C. Heneghan, D. Mant et A.M. Ward (2012), « Effect of UK Policy on Medical Migration: A Time Series Analysis of Physician Registration Data », *Human Resources for Health*, vol. 10(35).
- Buchan, J. (2015), *Health Worker Mobility and Migration: An Overview of HRH Strategic Issues in Context*, Papier présenté à la « Nurse Workforce Sustainability Workshop, International Council of Nurses Conference », Séoul, Corée, 20 Juin, International Centre on Nurse migration.
- Buchan, J. et L. Aiken (2008), « Solving Nursing Shortages: A Common Priority », *Journal of Clinical Nursing*, vol. 17(24), pp. 3262-3268.
- Buchan, J. et I. Seccombe (2012), « Overstretched. Under-Resourced. The UK Nursing Labour Market Review 2012 », Royal College of Nursing.
- Buchan, J. et I. Seccombe (2013), « The End of Growth? Analysing NHS Nurse Staffing », *Journal of Advanced Nursing*, vol. 69(9), pp. 2123-2130.
- Buerhaus, P.I., D.I. Auerbach et D. Staiger (2009), « The Recent Surge In Nurse Employment: Causes and Implications », *Health Affairs*, vol. 28(4), pp. 657-68.
- Bureau of Labor Statistics, U.S. Department of Labor (2014), « Registered Nurses », *Occupational Outlook Handbook*, Édition 2014-15.
- Campbell, J., G. Dussault, J. Buchan, F. Pozo-Martin, M. Guerra Arias, C. Leone, A. Siyam et G. Cometto (2013), « A Universal Truth: No Health Without a Workforce », *Forum report*, third Global Forum on Human Resources for Health, Recife, Brésil, Genève, Global Health Workforce Alliance and World Health Organization.
- CARMS (2010), « Canadian Students Studying Medicine Abroad », Canadian Resident Matching Service.
- CDS (2014), *Les directeurs de la santé mettent en garde contre une pénurie de main-d'œuvre*, Communiqué de presse, Berne, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, 20 février.

- CE (2011a), « Marché Intérieur : Notoriété, perceptions et impact », *Eurobaromètre spécial*, n° 363, Étude réalisée par TNS Opinion & Social à la demande de la Direction générale Marché intérieur et services, Commission européenne.
- CE (2011b), « Evaluation of the Professional Qualifications Directive 2005/36/EC. Experience Reports from National Authorities with Regards to Doctors », Commission européenne, Bruxelles.
- CE (2013), « Results of the Call for Expression of Interest in the Introduction of the European Professional Card », Directorate General Internal Market and Services, Commission européenne, Bruxelles.
- CE (2013-14), « National Student Fee and Support Systems », *Eurydice, Facts and Figures*, Commission européenne, Bruxelles.
- Chaloff, J. (2008), « Mismatches in the Formal Sector, Expansion of the Informal Sector: Immigration of Health Professionals to Italy », *OECD Health Working Papers*, n° 34, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/236168115106>.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2013), « Faits et chiffres 2012 – Aperçu de l'immigration », données préliminaires pour 2013.
- Colombo, F. et al. (2011), « Help Wanted? Providing and Paying for Long-Term Care », *OECD Health Policy Studies*, OECD Publishing.
- Cooper, R. (2008), « The US Physician Workforce: Where Do We Stand? », *OECD Health Working Papers*, n° 37, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/228550866304>.
- Costa, G. (2013), « Private Assistants in the Italian Care System: Facts and Policies », *Observatoire de la société britannique*, vol. 14, pp. 99-117.
- CREF (2014), « Statistiques sur les étudiants », Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique.
- Delamaire, M.C. et F. Schweyer (2011), « Nationally Moderate, Locally Significant: France and Health Professional Mobility from Far and Near », in M. Wismar, C.B. Maier, I.A. Glinos, G. Dussault et J. Figueras (Éds.), « Health Professional Mobility and Health Systems: Evidence from 17 European Countries », *Observatory Studies Series 23*, World Health Organization, on behalf of the European Observatory on Health Systems and Policies.
- Dhillon, I.S., M.E. Clark et R.H. Kapp (2010), « A Guidebook on Bilateral Agreements to Address Health Workers Migration », *Realizing Rights at the Aspen Institute*.
- DOHC (2006), « Medical Education in Ireland: A New Direction », *Report of the Working Group on Undergraduate Medical Education and Training* (the «Fottrell Report»), Department of Health and Children.
- DREES (2013), « Les médecins en France au 1^{er} janvier 2013 ».
- Dumont, J.C., P. Zurn, J. Church et C. Le Thi (2008), « International Mobility of Health Professionals and Health Workforce Management in Canada: Myths and Realities », *OECD Health Working Paper*, n° 40, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/228478636331>.
- Dussault, G. et J. Buchan (2014), « The Economic Crisis in the EU: Impact on Health Workforce Mobility », in J. Buchan, M. Wismar, I.A. Glinos et J. Bremner (Éds.), « Health Professional Mobility in a Changing Europe – New Dynamics, Mobile Individuals and Diverse Responses », *Observatory Studies Series 32*, World Health Organization.
- ECFMG (2012), « 2011 Annual Report », Educational Commission for Foreign Medical Graduates.
- Efendy, F., Qur'aniati N. Purwaningsih, A. Kurniati, E.J. Singka et C.M. Chen (2013), « Return Migration of Indonesian Nurses from Japan: Where Should they Go? », *Journal of Nursing Education and Practice*, vol. 3(8), pp. 154-159.
- Eke, E., E. Girasek et M. Szocska (2011), « From Melting Pot to Laboratory of Change in Central Europe: Hungary and Health Workforce Migration », in M. Wismar, C.B. Maier, I.A. Glinos, G. Dussault et J. Figueras (Éds.), « Health Professional Mobility and Health Systems: Evidence from 17 European Countries », *Observatory Studies Series 23*, World Health Organization, on behalf of the European Observatory on Health Systems and Policies.
- FÀS (2009), « A Quantitative Tool for Workforce Planning in Healthcare: Example Simulations », *Skills and Labour Market Research Unit*, Dublin.
- Fujisawa, R. et F. Colombo (2009), « The Long-Term Care Workforce and Strategies to Adapt Supply to a Growing Demand », *OECD Health Working Papers*, n° 44, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/225350638472>.
- Galan, A., V. Olsavszky et C. Vladescu (2011), « Emergent Challenge of Health Professional Emigration: Romania's Accession to the EU », in M. Wismar, C.B. Maier, I.A. Glinos, G. Dussault et J. Figueras

- (Éds.), «Health Professional Mobility and Health Systems: Evidence from 17 European Countries», *Observatory Studies Series 23*, World Health Organization, on behalf of the European Observatory on Health Systems and Policies.
- Galan, A., V. Olsavszky et C. Vladescu (2013), « Working Across the Danube: Calarasi and Silistra Hospitals Sharing Doctors (Romania-Bulgaria) », in I.A. Glinos et M. Wismar (Éds.), «Hospitals and Borders: Seven Case Studies on Cross-Border Hospital Collaboration and Health System Interactions», *Observatory Studies Series 31*, World Health Organization, on behalf of the European Observatory on Health Systems and Policies.
- GIZ (2014), « Training Nurses from Viet Nam to Become Geriatric Nurses in Germany. Project Description », Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- Global Health Workforce Alliance, WHO (2013), « A Universal Truth: No Health Without a Workforce ».
- Haklai, Z., Y. Applbaum, O. Tal, M. Aburbeh et N. Goldberger (2013), « Female Physicians: Trends and Likely Impacts on Healthcare in Israel », *Israel Journal of Health Policy Research*, vol. 2(37).
- Haller, J. (De) (2014), « Relève médicale : veut-on des diplômés, ou des médecins ? », *Bulletin des médecins suisses*, vol. 95(4), pp. 129-132.
- Hawthorne, L. et J. Hamilton (2010), « International Medical Students and Migration: The Missing Dimension in Australian Workforce Planning? », *Medical Journal of Australia*, vol. 193(5), pp. 262-265.
- Hawthorne, L. (2011), « Health Workforce Migration – Australia », basé sur : Hawthorne, L., *Competing for Skills – Migration Policy Trends in New Zealand and Australia Full Report*, Department of Labour, Government of New Zealand, Wellington ; et Hawthorne, L., *Australia-Canada Round Table on Foreign Qualification Recognition – Australia Background and Annex*, Public Policy Forum, Ottawa.
- HEE (2013), « Workforce Plan for England. Proposed Education and Training Commissions for 2014/2015 », Health Education England.
- Hooren, F. (von) (2010), « When Families Need Immigrants: The Exceptional Position of Migrant Domestic Workers and Care Assistants in Italian Immigration Policy », *Bulletin of Italian Politics*, vol. 2(2), pp. 21-38.
- HRSA (2013), « The U.S. Nursing Workforce: Trends in Supply and Education », Health Resources and Services Administration.
- Humphries, N., R. Brugha et H. McGee (2009), « “I Won’t Be Staying Here for Long”: A Qualitative Study on the Retention of Migrant Nurses in Ireland », *Human Resources for Health*, vol. 7(68).
- Humphries, N., E. Tyrell, S. McAleese, P. Bidwell, S. Thomas, C. Normand et R. Brugha (2013), « A Cycle of Brain Gain, Waste and Drain – A Qualitative Study of Non-EU Migrant Doctors in Ireland », *Human Resources for Health*, vol. 11(63).
- IMA (2011), « The Physician Shortage in Israel », *Israeli Medical Association*, mai.
- Jaccard Ruedin, H. et M. Widmer (2010a), « L’immigration du personnel de santé vers la Suisse », *Obsan rapport 39*, Neuchâtel, Observatoire Suisse de la santé.
- Jaccard Ruedin, H., F. Weaver, M. Roth et M. Widmer (2010b), « Personnels de santé en Suisse – État des lieux et perspectives jusqu’en 2020 », *Document de travail 35*, Neuchâtel, Observatoire Suisse de la santé.
- Kautsch, M. et K. Czabanowska (2011), « When the Grass Gets Greener at Home: Poland’s Changing Incentives for Health Professional Mobility », in M. Wismar, C.B. Maier, I.A. Glinos, G. Dussault et J. Figueras (Éds.), «Health Professional Mobility and Health Systems: Evidence from 17 European Countries», *Observatory Studies Series 23*, World Health Organization, on behalf of the European Observatory on Health Systems and Policies.
- Leone, C., C. Conceição et G. Dussault (2013), « Trends of Cross-Border Mobility of Physicians and Nurses Between Portugal and Spain », *Human Resources for Health*, vol. 11(36).
- Lintern, S. (2012), « Exclusive: “Disaster” Warning Follows 12% Drop in Nurse Training Places », *Nursing Times*, 18 septembre.
- Lofters, A.K. (2012), « The “Brain Drain” of Health Care Workers: Causes, Solutions and the Example of Jamaica », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 103(5), pp 376-378.
- Lorin, J. (2013), « DeVry Lures Medical School Rejects as Taxpayers Fund Debt », *Bloomberg.com.*, 2011-09-11.
- Lutz, H. et E. Palenga-Möllnbeck (2010), « Care Work Migration in Germany: Semi-Compliance and Complicity », *Social Policy and Society*, vol. 9, pp. 419-430.

- McSharry, E., M. Shannon, G. Murray et A. Gallen (2009), « Response to the Issues Raised in the Green Paper on the European Workforce for Health ».
- Mayberry, J.F. (2013), « The Development of Medical Education in Eastern Europe During the 20th Century and the Emergence of “English parallel” Courses », *Scottish Medical Journal*, vol. 58(1), pp. 46-52.
- Maybud, S. et C. Wiskow (2006), « “Care trade”: The International Brokering of Health Care Professionals », in C. Kuptsch (Éd.), *Merchants of Labour*, International Institute for Labour Studies, Genève.
- MCNZ (2012), « The New Zealand Medical Workforce in 2012 ».
- Medical Study Guide (2014), www.medicalstudyguide.com.
- Mladovsky, P., D. Srivastava, J. Cylus, M. Karanikolos, T. Evetovits, S. Thomson et M. McKee (2012), « Health Policy Responses to the Financial Crisis in Europe », *European Observatory on Health Systems and Policies (Policy Summary 5)*, World Health Organization, Genève.
- Morgan, D. et R. Astolfi (2013), « Health Spending Growth at Zero: Which Countries, Which Sectors Are Most Affected? », *OECD Health Working Papers*, n° 60, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4dd1st95xv-en>.
- New Zealand Ministry of Health (2012), *Annual Report for the Year Ended 30 June 2012 Including the Director-General of Health's Annual Report on the State of Public Health*, Ministry of Health, Wellington.
- Nirel, N., S. Riba, S. Reicher et O. Toren (2012), « Registered Nurses in Israel – Workforce Employment Characteristics and Projected Supply », *Israel Journal of Health Policy Research*, vol. 1(11).
- NRMP (2013), « Results and Data 2013 Main Residency Match », National Resident Matching Program.
- Nursing Council of New Zealand (2013), « The 2005/2006 Nursing Cohort Report. A Longitudinal Study of New Zealand and Internationally Qualified Nurses », Nursing Council of New Zealand, Wellington.
- Nyapati, R.R. (2012), « A Little More than Kin, and Less than Kind: U.S. Immigration Policy on International Medical Graduates », *American Medical Association Journal of Ethics*, vol. 14(4), pp. 329-337.
- OCDE (2001), « Tendances des migrations internationales. Système d'observation permanente des migrations, rapport annuel », Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/els/mig/46308187.pdf>.
- OCDE (2007), « Les personnels de santé immigrés dans les pays de l'OCDE », dans *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2007-fr.
- OCDE (2008), « Les personnels de santé dans les pays de l'OCDE: Comment répondre à la crise imminente ? », *Études de l'OCDE sur les politiques de santé*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264050792-fr>.
- OCDE (2012), *OECD Reviews of Health Care Quality: Israel 2012: Raising Standards*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264029941-en>.
- OCDE (2013a), *Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013*, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.
- OCDE (2013b), *Panorama de la santé 2013: les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/health_glance-2013-fr.
- OCDE (2013c), *Health Workforce Trends and Priorities in OECD Countries*, DELSA/HEA(2013)4.
- OCDE (2013d), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr.
- OCDE (2014), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr.
- OMS (2010), « Soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé. Point 11.5 de l'ordre du jour, Code de pratique de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, WHA63.16 », 21 mai.
- OMS (2013), *A Universal Truth: No Health Without a Workforce*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- Ono, T., G. Lafortune et M. Schoenstein (2013), « Health Workforce Planning in OECD Countries. A Review of 26 Projection Models from 18 Countries », *OECD Health Working Papers*, n° 62, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k44t787zcuwb-en>.
- Özden, Ç. et D. Phillips (2014), « What Really Is Brain Drain? Location of Birth, Education and Migration Dynamics of African Doctors », non publié.
- Pasquinelli, S. et G. Rusmini (2013), « Il punto sulle badanti », in *Network Non Autosufficienza (ed.), L'assistenza agli anziani non autosufficienti in Italia – Rapporto 2013*, Rimini, Maggioli.

- Polkowski, R. (2013), « Swedish Medical Students Abroad: A Case of Return Migration Policy-Making », University of Gothenburg.
- Pong, R.W. (2011), « Putting Up the Stethoscope for Good? », *CIHI*, available at www.cihi.ca.
- Ribeiro, J.S., C. Conceição, J. Pereira, C. Leone, P. Mendonc, M. Temido, C. Pacheco Vieira et G. Dussault (2014), « Health Professionals Moving To... And From Portugal », *Health Policy*, vol. 114, pp. 97-108.
- Ring, E. (2012), « 20% of Indian, Pakistani Doctors Brought to Ireland Fail Clinical Exams », *Irish Examiner*, 11 janvier.
- Salaverria, L.B. (2013), « PH Nurses in Tokyo Also Hurdle Gap in Language », *Philippines Daily Inquirer*, 14 octobre.
- Schilliger, S. (2013), « Transnationale Care-Arbeit: Osteuropäische Pendelmigrantinnen in Privathaushalten von Pflegebedürftigen », *Who cares*.
- Socialstyrelsen (2013), « Nationella Planeringsstödet 2013 – Tillgång och efterfrågan på vissa personalgrupper inom hälso- och sjukvård samt tandvård », *Socialstyrelsen*, article n° 2013-1-18.
- Spencer, S., I. Martin, I.L. Bourgeault et E. O'Shea (2010), « The Role of Migrant Care Workers in Ageing Societies: Report on Research Findings in the United Kingdom, Ireland, Canada and the United States », *Migration Research Series*, n° 41, International Organization for Migration, Genève.
- Stationery Office (2013), « Rules Specifying Examinations and Criteria for Registration in the Supervised Division Pursuant to the Medical Practitioners (amendment) Act 2011 », *Statutory Instruments*, n° 208.
- Stordeur, S. et C. Léonard (2010), « Challenges in Physician Supply Planning: The Case of Belgium », *Human Resources for Health*, vol. 8(28).
- The Ministry of Health of the Slovak Republic (2009, 2010, 2011), For Action 2.2 of the Operational Programme Education 2010/ 2011/ 2012, European Programmes and Projects Directorate, Newsletter, <http://opv.health-sf.sk/vydane-publikacie>.
- Thomas, S., C. Keegan, S. Barry, R. Layte, M. Jowett et C. Normand (2013), « A Framework for Assessing Health System Resilience in an Economic Crisis: Ireland as a Test Case », *BMC Health Services Research*, vol. 13(450).
- U.S. Citizenship and Immigration Services (2013), « Conrad 30 Waiver Program », Official Website of the Department of Homeland Security.
- U.S. Department of Homeland Security (2008), « Improving the Processing of "Schedule A" Nurse Visas », *Recommendation from the CIS Ombudsman to the Director, USCIS*, 5 décembre.
- U.S. Department of Homeland Security (2015), « Characteristics of H1B Specialty Occupation Workers », *Fiscal Year 2014 Annual Report to the Congress*, 1 octobre 2013-30 septembre 2014, U.S. Citizenship and Immigration Services.
- U.S. Department of State (2014), *Visa Bulletin for April 2014*, n° 67(9), Washington, DC.
- Vörk, A., E. Kallaste et M. Priinits (2004), « Migration Intentions of Health Care Professionals: The Case of Estonia ».
- Wakisaka, N. (2012), « Le recrutement des infirmiers étrangers : une réforme s'impose », *Nippon.com*, 11 juillet.
- Watts, E., J.C. Davies et D. Metcalfe (2011), « The Canadian International Medical Graduate Bottleneck: A New Problem for New Doctors », *Canadian Medical Education Journal*, vol. 2(2), pp. 86-90.
- Weimer, LM. (2013), « Tuition Fees for International Students in Finland: A Case Study Analysis of Collective Action and Social Change », University of Georgia in Partial.
- Windt, W. (Van der) (2013), *Note on the Exit of Medical Specialists* (Noticie Uitstroom medisch specialisten), Kiwa Prismant, Amsterdam.
- Wismar, M., C.B. Maier, I.A. Glinos, G. Dussault et J. Figueras (2011), *Health Professional Mobility and Health Systems: Evidence from 17 European Countries*, *Observatory Studies Series 23*, Organisation mondiale de la Santé, pour le compte de l'Observatoire européen des Systèmes et Politiques de santé.
- Zanten, M. (Van) et J. Boulet (2013), « Medical Education in the Caribbean: Quantifying the Contribution of Caribbean-Educated Physicians to the Primary Care Workforce in the United States », *Academic Medicine*, vol. 88(2), pp. 276-281.

ANNEXE 3.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 3.A1.1. Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, 2010/11

Médecins			Infirmiers		
Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE	Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE
OCDE	143 100	4.1	OCDE	282 778	2.8
UE28	115 740	6.3	UE28	209 307	4.9
Afrique	75 116	13.9	Afrique	137 633	12.6
Afrique australe		21.7	Afrique australe		14.2
Afrique centrale		53.9	Afrique centrale		22.5
Afrique occidentale		16.3	Afrique occidentale		22.3
Afrique orientale		31.4	Afrique orientale		20.5
Afrique septentrionale		66.6	Afrique septentrionale		3.7
Amériques	74 275	4.4	Amériques	206 089	4.2
Amérique centrale		2.4	Amérique centrale		10.0
Amérique du Sud		18.7	Amérique du Sud		7.5
Amérique du Nord		2.0	Amérique du Nord		0.9
Caraïbes		12.9	Caraïbes		34.1
Asie	242 718	5.1	Asie	391 776	5.4
Asie centrale		0.3	Asie centrale		0.3
Asie du Sud-Est		9.8	Asie du Sud-Est		5.1
Asie méridionale		9.5	Asie méridionale		5.8
Asie occidentale		8.7	Asie occidentale		2.6
Asie orientale		1.6	Asie orientale		1.4
Europe	135 579	4.7	Europe	230 690	3.8
Europe méridionale		3.6	Europe méridionale		3.6
Europe occidentale		5.7	Europe occidentale		3.8
Europe orientale		3.4	Europe orientale		2.5
Europe septentrionale		9.1	Europe septentrionale		8.2
Océanie	3 546	3.9	Océanie	21 167	7.0
Australie et Nouvelle-Zélande		0.5	Australie et Nouvelle-Zélande		5.5
Mélanésie, Micronésie et Polynésie		41.5	Mélanésie, Micronésie et Polynésie		43.0

Tableau 3.A1.1. **Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, 2010/11 (suite)**

Médecins			Infirmiers		
Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE	Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE
Afghanistan	1 240	14.1	Afghanistan	1 715	9.0
Afrique du Sud	10 607	21.9	Afrique du Sud	11 090	16.5
Albanie	564	13.6	Albanie	1 345	9.5
Algérie	11 423	21.8	Algérie	7 112	11.0
Allemagne	25 460	7.5	Allemagne	48 249	5.0
Andorre	13	5.1			
Angola	1 539	34.2	Angola	931	3.1
			Antigua et Barbuda	685	74.6
Arabie Saoudite	819	3.8	Arabie Saoudite	1 219	1.9
Argentine	5 717	4.5	Argentine	2 152	12.9
Arménie	412	4.8	Arménie	1 084	7.2
Australie	1 243	1.7	Australie	6 097	2.6
Autriche	1 057	2.5	Autriche	2 049	3.0
Azerbaïdjan	165	0.5	Azerbaïdjan	345	0.6
Bahamas	5	0.5	Bahamas	628	31.1
Bahrein	409	25.3	Bahrein	21	0.7
Bangladesh	2 759	4.9	Bangladesh	1 500	5.3
Barbade	215	30.5	Barbade	2 997	69.6
Bélarus	1 212	3.3	Bélarus	985	1.0
Belgique	2 702	7.7	Belgique	6 814	4.2
			Belize	1 227	69.9
Bénin	289	34.8			
Bolivie	610	11.3	Bolivie	912	8.3
Bosnie-Herzégovine	1 826	21.5			
Botswana	51	7.9	Botswana	44	0.9
Brésil	3 450	8.9	Brésil	4 297	1.5
Brunei	292	32.4	Brunei	105	3.8
Bulgarie	3 145	10.0	Bulgarie	1 447	4.4
Burkina Faso	89	11.1			
Burundi	269	57.3	Burundi	946	41.4
Cabo Verde	193	53.6	Cabo Verde	853	76.8
Cambodge	753	18.2	Cambodge	1 634	16.1
Cameroun	2 174	61.8	Cameroun	6 108	44.5
Canada	10 619	11.2	Canada	28 229	8.1
Chili	1 430	7.6	Chili	2 278	75.2
Chine (République populaire de)	26 583	1.3	Chine (République populaire de)	24 440	1.1
Chypre ^{1, 2}	1 714	40.2	Chypre ^{1, 2}	654	14.3
Colombie	7 535	9.5	Colombie	6 409	17.5
Comores	34	22.8			
Congo (République du)	2 202	84.6	Congo (République du)	4 566	61.5
République démocratique du Congo	1 579	21.3	République démocratique du Congo	2 155	7.0
Corée du Sud	9 604	8.7			
			Costa Rica	843	18.4
Côte d'Ivoire	388	12.4	Côte d'Ivoire	865	11.0
Croatie	836	6.3	Croatie	3 589	13.1
Cuba	6 749	8.1	Cuba	8 969	8.0
Danemark	878	4.4	Danemark	2 091	2.4
Djibouti	9	4.6	Djibouti	970	68.9

Tableau 3.A1.1. **Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, 2010/11 (suite)**

Médecins			Infirmiers		
Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE	Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE
Dominique	8	6.1			
Égypte	8 218	3.5	Égypte	1 561	0.6
Émirats Arabes Unis	151	1.6	Émirats Arabes Unis	59	0.3
Équateur	1 631	6.5	Équateur	2 060	7.3
Ex-République Yougoslave de Macédoine	423	7.3			
Érythrée	36	14.3	Érythrée	1 186	33.4
Espagne	3 891	2.1	Espagne	6 832	2.8
Estonie	425	8.9	Estonie	549	6.2
États-Unis	7 053	0.9	États-Unis	7 183	0.2
Éthiopie	1 207	35.9	Éthiopie	4 431	18.1
Fidji	468	55.7	Fidji	3 484	64.0
Finlande	966	5.9	Finlande	5 068	8.4
France	5 697	2.8	France	13 007	2.2
Gabon	93	19.1			
Gambie	8	4.4			
Géorgie	778	4.1	Géorgie	650	4.8
Ghana	2 051	46.9	Ghana	11 148	33.1
Grèce	4 964	6.7	Grèce	1 226	3.2
Grenade	195	73.9	Grenade	1 809	82.0
Guatemala	442	3.3	Guatemala	1 903	13.3
Guinée	137	12.7	Guinée	337	7.7
Guinée Bissau	192	60.8	Guinée Bissau	552	38.9
			Guinée Équatoriale	193	47.0
Guyane	884	84.6	Guyane	9 423	95.9
Haïti	2 093	51.8	Haïti	25 137	96.8
Honduras	433	13.9	Honduras	1 922	19.8
Hongrie	2 984	9.2	Hongrie	2 798	4.3
Îles Cook	12	33.3	Îles Cook	69	37.3
Îles Salomon	6	4.8	Îles Salomon	39	4.0
Inde	86 680	8.6	Inde	70 471	5.4
Indonésie	1 742	3.4	Indonésie	3 630	1.6
Iran	12 758	17.1	Iran	7 985	7.5
Iraq	5 298	21.2			
Irlande	5 489	31.0	Irlande	13 715	19.8
Islande	175	13.5	Islande	697	12.5
Israël	2 617	9.4	Israël	1 175	3.1
Italie	6 122	2.4	Italie	6 337	1.6
Jamaïque	2 659	70.7	Jamaïque	38 701	93.0
Japon	2 190	0.8	Japon	7 958	0.6
Jordanie	2 244	12.2	Jordanie	719	3.0
Kazakhstan	153	0.2	Kazakhstan	652	0.5
Kenya	1 378	15.4	Kenya	8 928	21.3
Kirghizistan	202	1.5	Kirghizistan	22	0.1
			Kiribati	15	4.3
Koweït	983	15.5	Koweït	346	2.5
RDP Lao	301	19.9	RDP Lao	2 142	27.7
			Lesotho	152	11.9
Lettonie	207	3.1	Lettonie	534	5.0
Liban	6 799	33.3	Liban	2 535	18.0

Tableau 3.A1.1. **Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, 2010/11 (suite)**

Médecins			Infirmiers		
Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE	Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE
Libéria	236	82.2	Libéria	2 718	81.4
Libye	540	4.3	Libye	140	0.3
Lituanie	1 304	9.5	Lituanie	1 341	5.6
Luxembourg	718	33.4	Luxembourg	315	4.7
Madagascar	1 113	26.1	Madagascar	1 933	35.0
Malaisie	7 737	19.0	Malaisie	6 207	6.4
Malawi	535	66.9	Malawi	705	12.8
			Maldives	14	0.7
Mali	150	10.4			
Malte	606	31.0	Malte	871	23.7
Maroc	6 936	25.1	Maroc	7 338	19.8
Maurice	1 459	52.8	Maurice	4 956	52.8
Mauritanie	59	11.7	Mauritanie	465	19.2
Mexique	5 116	2.1	Mexique	22 342	7.1
			Micronésie	268	46.2
Moldova	261	2.0	Moldova	462	2.1
Monaco	79	24.0			
Mongolie	92	1.2			
Monténégro	33	2.6	Monténégro	103	3.2
Mozambique	902	49.8	Mozambique	921	8.9
Myanmar (Birmanie)	3 029	9.7	Myanmar (Birmanie)	766	2.8
Namibie	243	23.9	Namibie	42	0.7
Népal	1 548	22.3	Népal	2 606	31.5
Nicaragua	603	22.8	Nicaragua	2 474	29.7
Niger	321	52.7	Niger	316	15.9
Nigeria	8 207	12.3	Nigeria	27 303	17.1
Norvège	507	2.7	Norvège	2 117	3.2
Nouvelle-Zélande	1 582	12.0	Nouvelle-Zélande	9 699	17.0
Oman	56	0.9	Oman	118	0.8
Ouganda	1 000	22.9	Ouganda	2 839	7.0
Ouzbékistan	69	0.1	Ouzbékistan	880	0.3
Pakistan	17 834	11.0	Pakistan	5 172	6.6
Panama	283	4.9	Panama	2 799	24.6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	148	30.8	Papouasie-Nouvelle-Guinée	661	18.9
Paraguay	150	2.3	Paraguay	235	2.4
Pays-Bas	3 356	6.4	Pays-Bas	7 483	5.1
Pérou	5 950	17.9	Pérou	7 323	17.9
Philippines	16 568	15.0	Philippines	221 344	38.6
Pologne	8 237	8.9	Pologne	16 785	7.7
Portugal	951	2.7	Portugal	7 491	10.4
Qatar	60	0.9			
République centrafricaine	156	43.2			
République dominicaine	2 180	12.7	République dominicaine	3 382	20.2
République slovaque	920	4.9	République slovaque	3 266	9.3
République tchèque	1 681	4.2	République tchèque	2 318	2.7
Roumanie	10 759	17.4	Roumanie	10 734	8.6
Royaume-Uni	17 912	9.4	Royaume-Uni	51 845	9.0
Russie	6 822	0.9	Russie	7 935	0.7
Rwanda	204	26.4	Rwanda	1 559	18.6

Tableau 3.A1.1. **Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, 2010/11 (suite)**

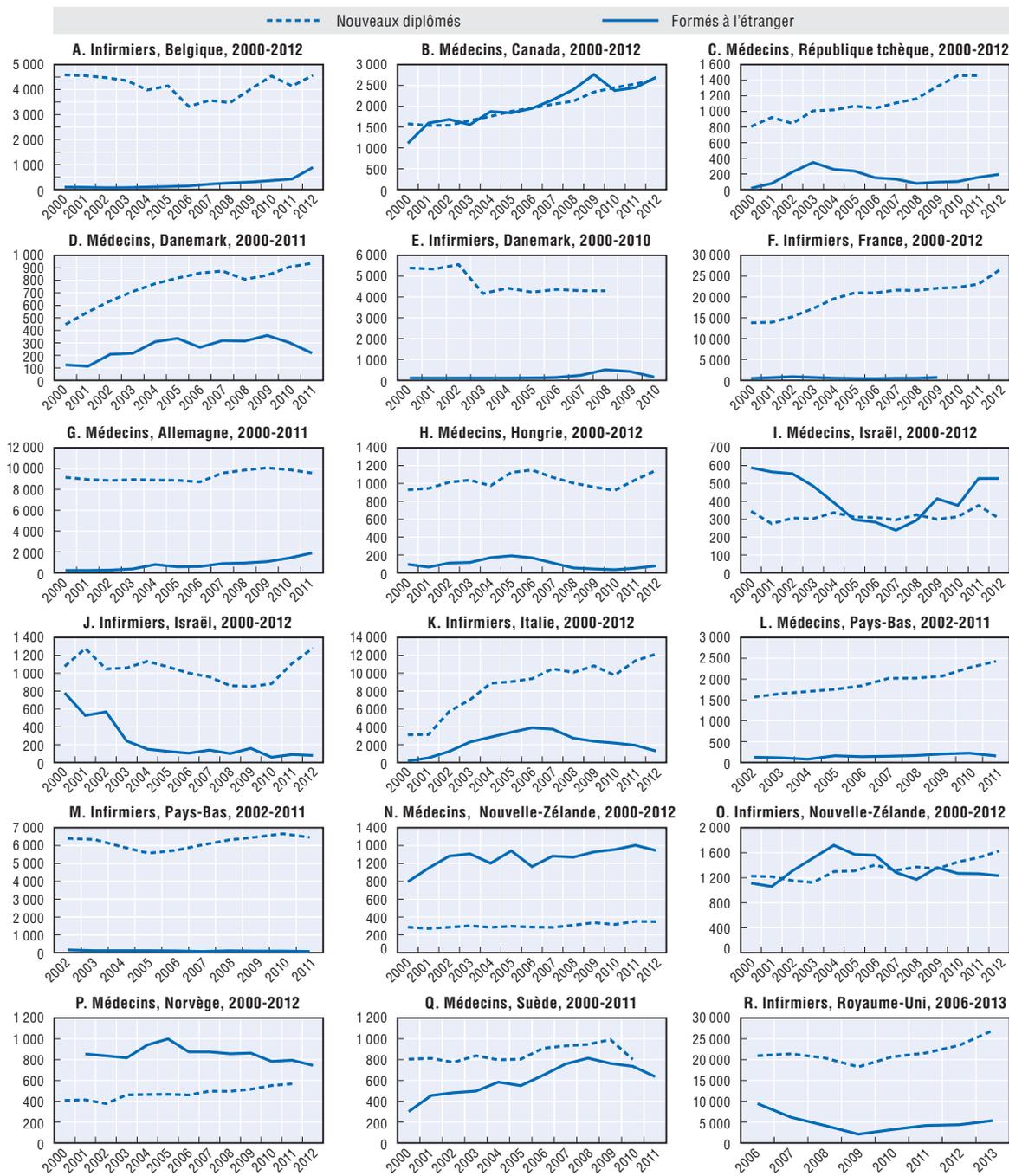
Médecins			Infirmiers		
Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE	Région de naissance	Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE
			Sainte-Lucie	518	61.8
			Saint-Kitts-et-Nevis	355	54.7
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	35	36.1	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1 199	71.6
Salvador	469	3.9	Salvador	5 318	64.5
Samoa Occidentales	41	32.5	Samoa Occidentales	545	64.7
Sao Tomé et Príncipe	113	58.2			
Sénégal	573	43.6	Sénégal	1 019	18.6
Serbie	1 706	7.6	Seychelles	38	5.7
Seychelles	9	6.9	Sierra Léone	4 331	82.4
Sierra Léone	337	71.3	Singapour	1 859	6.0
Singapour	1 761	16.6			
Slovénie	620	10.8	Slovénie	1 779	9.4
Somalie	31	9.4	Somalie	1 644	63.0
Soudan	1 313	10.8	Soudan	478	1.5
Sri Lanka	5 784	28.3	Sri Lanka	5 372	13.2
Suède	2 141	5.6	Suède	4 706	4.8
Suisse	1 325	4.2	Suisse	1 614	1.2
Surinam	861	68.3	Surinam	5 730	69.4
Swaziland	7	3.9	Swaziland	150	8.4
Syrie	7 516	19.7	Syrie	828	2.1
Tadjikistan	13	0.1	Tadjikistan	44	0.2
Tanzanie	499	62.4	Tanzanie	1 406	17.3
Tchad	94	20.3			
Thaïlande	1 709	6.1	Thaïlande	4 161	2.9
Timor-Leste	38	31.1	Timor-Leste	71	7.4
Togo	237	40.4	Togo	348	21.9
Tonga	33	36.3	Tonga	538	58.7
Trinité-et-Tobago	2 155	58.3	Trinité-et-Tobago	9 219	66.3
Tunisie	3 227	19.9	Tunisie	1 575	4.4
Turkmenistan	6	0.0			
Turquie	2 469	1.9	Turquie	2 381	1.9
Ukraine	4 893	3.0	Ukraine	6 691	2.0
Uruguay	500	3.6	Uruguay	517	2.6
Vanuatu	13	33.3	Vanuatu	35	9.5
Venezuela	4 244	8.1	Venezuela	1 740	5.9
Viet Nam	10 055	8.9	Viet Nam	11 431	13.3
Yemen	439	8.3	Yemen	69	0.6
Zambie	1 399	62.6	Zambie	1 832	19.7
Zimbabwe	1 048	55.9	Zimbabwe	12 673	43.2

Notes:

- Note en bas de page de la Turquie : « Les informations figurant dans ce document qui font référence à "Chypre" concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la "question chypriote" ».
- Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Sources : DIOC 2000/01 ; DIOC 2010/11, *Enquête sur la population active 2009/12* ; et Observatoire de la santé mondiale (OMS).StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933264839>

Graphique 3.A1.1. Évolution du nombre de nouveaux diplômés et des entrées de personnels de santé formés à l'étranger



Note : R. : Entre 2006 et 2008, les données sur les personnels formés à l'étranger correspondent à la période administrative se terminant au 31 mars de l'année indiquée. Rupture de série en 2008 pour le nombre de diplômés. À partir de 2008, les données sont des estimations.
 Sources : A. : Federal Public Service, Communauté française et Vlaamse Gemeenschap ; B. : Association of Faculties of Medicine of Canada et Canadian Institute for Health Information, Scott's Medical Database (SMDB) ; C. : ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et Czech Medical Chamber ; D. : National Board of Health et Statens Serum Institut, Population Register ; E. : National Board of Health et Statens Serum Institut ; F. : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) ; G. : Federal Statistical Office et German Medical Association ; H. : Central Statistical Office (KSH) et Office of Health Authorisation and Administrative Procedures ; I. : Central Bureau of Statistics et ministère de la Santé ; J. : ministère de la Santé, Nurse License Registry ; K. : ministère de l'Éducation, Federazione nazionale dei Collegi Ispasvi ; L. : Statistics of Netherlands et CIBG, Beroepen in de Gezondheidszorg (BIG) ; M. : CIBG, Beroepen in de Gezondheidszorg (BIG), Statistics Netherlands, Statistics of Education ; N. : Medical Council of New Zealand (MCNZ) ; O. : Nursing Council of New Zealand ; P. : Statistics Norway et Norwegian Registration Authority for Health Personnel ; Q. : National Board of Health and Welfare ; R. : Nursing and Midwifery Council.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933264848>

Chapitre 4

Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Allemagne

D'après l'Office fédéral de la statistique, les entrées et les sorties de migrants enregistrées par l'Allemagne en 2013 ont atteint leur plus haut niveau depuis 1994 – à savoir 1.2 million et 800 000 personnes, respectivement. La part de ressortissants allemands s'élevait à 10 % pour les entrées et à 18 % pour les sorties. Le pays a donc connu une petite émigration nette de 22 000 ressortissants allemands et une immigration nette de 450 000 étrangers, un niveau là encore inégalé depuis le début des années 90. Les entrées nettes les plus importantes venaient des autres pays de l'UE, notamment de Pologne (72 000), de Roumanie (50 000), d'Italie (33 000), de Hongrie et d'Espagne (24 000 dans les deux cas). Parmi les pays d'origine extérieurs à l'UE, les plus représentés étaient la Fédération de Russie (18 000), la Syrie (17 000), l'Afghanistan, la Serbie et la Chine (7 000 chacune).

À partir des nouvelles entrées consignées dans le Registre central des étrangers, il est possible de calculer les flux migratoires pour 2014. Le registre indique que 1.15 million d'étrangers ont émigré en Allemagne en 2014 tandis que 540 000 ont quitté le pays, ce qui donne une immigration nette de 608 000 personnes.

Selon les données du même registre, la population étrangère en Allemagne s'élevait à presque 8.2 millions de personnes à la fin de 2014, le plus haut niveau jamais enregistré. Par rapport à la fin de 2013, la population étrangère a augmenté de 520 000 personnes (7 %). Les groupes les plus importants sont les ressortissants turcs (1.5 million), polonais (670 000), italiens (570 000), roumains (360 000) et grecs (330 000). Les données de recensement indiquent que la part de la population étrangère dans la population totale est passée de 8.5 % en juin 2013 à presque 9 % en juin 2014.

Le nombre d'étrangers occupant un emploi standard (soumis à pleines cotisations sociales) a continué à augmenter. En juin 2014, selon l'Agence fédérale pour l'emploi (BA), il s'élevait à 2.6 millions, soit 223 000 de plus (10 %) qu'en juin 2013. Par conséquent, les étrangers représentaient 8.5 % de l'emploi standard total en 2014. Les principaux contingents de salariés étrangers venaient de Turquie (503 000), de Pologne (259 000) et d'Italie (218 000). Une forte hausse de l'emploi a été observée parmi les ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale qui ont rejoint l'UE en 2004. Avec la levée des obstacles à l'entrée sur le marché du travail en mai 2011, le nombre de ressortissants de ces pays exerçant un emploi a presque doublé, passant de 227 000 en avril 2011 à 440 000 en août 2013. À la fin de décembre 2014, en Allemagne, 21 000 étrangers étaient titulaires d'une Carte bleue européenne, et 10 000 d'entre eux exerçaient des professions en pénurie.

D'après l'Office fédéral de la statistique, près de 220 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans les

universités allemandes au cours de l'année universitaire 2013/14, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2012/13 (205 000). Les étudiants étrangers inscrits durant ces deux années universitaires venaient principalement de Chine (13 %), de la Fédération de Russie (5 %), d'Inde et d'Autriche (4 % dans les deux cas). En 2013, 4 500 diplômés étrangers d'universités allemandes se sont vus accorder un permis de séjour à des fins de recherche d'emploi, contre 3 200 en 2012.

En 2014, le nombre de premières demandes de protection internationale a atteint 173 000 selon l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF). En hausse de 58 % par rapport à 2013 (110 000), c'est le niveau le plus élevé enregistré depuis 1994. Les principaux groupes de demandeurs en 2014 venaient de Syrie (39 000), de Serbie (17 000), d'Érythrée (13 000), d'Afghanistan (9 000) et d'Albanie (8 000).

Depuis juillet 2013, les bénéficiaires d'une protection internationale peuvent accéder au marché du travail sans restriction. L'emploi des demandeurs et des personnes dont le séjour est toléré est soumis à l'approbation de l'Agence fédérale pour l'emploi (sauf pour les travailleurs très qualifiés), mais la période d'attente imposée avant de pouvoir travailler a été ramenée à trois mois. En vertu d'une modification de la législation datant de mars 2015, l'aide financière aux demandeurs a été alignée sur l'aide au revenu de base accordée en Allemagne, et le principe selon lequel l'aide devrait être fournie de préférence en nature a été supprimé. Suite à un rapport sur l'accès des ressortissants de l'UE à la sécurité sociale en Allemagne, les administrations locales ont reçu des subsides supplémentaires pour aider les ressortissants de l'UE qui sont dans le besoin.

En 2013, la nationalité allemande a été acquise principalement par des ressortissants turcs (28 000), polonais et ukrainiens (environ 5 000 dans les deux cas). Au total, 113 000 personnes ont été naturalisées en 2013 et 109 000 en 2014. Depuis la modification de la loi sur la nationalité en novembre 2014, les enfants nés de parents étrangers en Allemagne peuvent conserver la nationalité de leurs parents et la nationalité allemande, sans avoir à choisir entre les deux à l'entrée dans l'âge adulte. Seuls les enfants qui n'ont pas grandi ou n'ont pas été scolarisés en Allemagne doivent encore choisir entre leur nationalité d'origine et la nationalité allemande.

Pour en savoir plus

www.bmas.bund.de

www.bmi.bund.de

www.bamf.de

www.destatis.de

www.anerkennung-in-deutschland.de

www.make-it-in-germany.com

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ALLEMAGNE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	7.0	8.4	11.8	13.7	7.1	9.0	1 108.1
Sorties	5.9	6.5	7.1	8.1	6.0	6.8	657.6
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>Allemagne</p> <p>Legend: Moyenne annuelle 2003-12 (dashed blue line), 2013 (solid grey bar)</p>		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>							
	2012	2013	2012	2013			
Travail	22.1	24.3	5.5	5.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	54.8	56.0	13.7	12.0			
Humanitaire	18.4	30.7	4.6	6.5			
Libre circulation	303.0	354.8	75.7	75.7			
Autres	1.8	2.4	0.5	0.5			
Total	400.2	468.8	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	55.8	79.4	0.0	67.6			
Stagiaires	2.6	4.1	3.9	4.8			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	329.8	3.5	0.0	209.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.6	7.2	7.8	6.1			
Autres travailleurs temporaires	63.6	24.3	23.9	31.7			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.4	0.5	0.8	1.4	0.4	0.5	109 580
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-0.8	-0.6	2.4	3.0	-0.8	-0.4	256
Accroissement naturel	-1.7	-2.2	-2.4	-2.6	-1.7	-2.2	- 210
Solde migratoire	1.0	1.6	4.9	5.6	0.9	1.8	437
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	12.6	13.0	12.4	12.9	..	12.6	10 490
Population étrangère	8.2	8.3	8.8	9.4	8.3	8.4	7 634
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.7	1.5	1.6	1.6	1.8	1.5	112 353
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	72.2	76.7	78.1	78.1	72.4	76.6	
Hommes nés à l'étranger	64.7	72.9	77.1	77.2	65.4	73.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	61.5	68.3	69.8	70.8	62.1	68.2	
Femmes nées à l'étranger	48.0	55.7	59.3	59.8	49.2	56.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	10.2	6.7	5.1	5.1	9.1	6.3	
Hommes nés à l'étranger	18.2	12.4	8.7	8.3	17.0	11.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	10.0	5.9	4.7	4.5	9.0	5.9	
Femmes nées à l'étranger	17.2	10.7	8.2	7.9	15.2	10.5	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263622>

Australie

La migration permanente a diminué de 4.2 % en 2013-14, avec la délivrance de 207 900 visas. 190 000 visas ont été octroyés au programme Migration, 13 800 au programme Humanitaire, 3 000 visas permanents à des ressortissants néo-zélandais et 1 200 visas supplémentaires – suivant les recommandations de la Commission d'experts sur les demandeurs d'asile – à la filière Famille. Les deux tiers des visas du programme Migration ont été octroyés à la filière Travail qualifié, un tiers à la filière Famille et un faible pourcentage (0.2 %) à la catégorie Conditions spéciales.

Pour la troisième année consécutive, l'Inde est le premier pays d'origine des flux du programme Migration, avec 39 000 visas délivrés (21 %) – en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Viennent ensuite la Chine (avec 26 800 visas) et le Royaume-Uni (23 200). Outre les flux migratoires réglementés, 27 300 ressortissants néo-zélandais se sont installés en Australie en tant que résidents permanents en vertu de l'Accord Transasmanien sur les voyages.

L'Australie a enregistré en 2013-14 un nombre record de visiteurs, et délivré presque 4 millions de visas – soit une hausse de 6 % par rapport à 2012-13. Le premier pays demandeur était la République populaire de Chine, avec 549 500 visas délivrés à des candidats extraterritoriaux (soit une augmentation de 39 % par rapport à 2011-12). Arrivaient ensuite le Royaume-Uni et les États-Unis, qui se sont vus délivrer respectivement 546 900 et 389 100 visas.

Sous l'effet du ralentissement du marché du travail, la demande de visas de travail temporaires (pour des emplois qualifiés – sous-catégorie 457) a considérablement baissé en 2013-14. Le nombre de visas délivrés pour cette catégorie a reculé de 22 %, pour atteindre 98 600 en 2013-14. Pour la deuxième année consécutive, l'Inde est arrivée en tête des pays d'origine, suivie par le Royaume-Uni et la Chine (avec respectivement 24 500, 16 700 et 6 200 visas délivrés).

Le Programme vacances-travail (*Working Holiday Maker Programme*) a délivré 239 600 visas en 2013-14, soit une baisse de 7 %. En revanche, les extensions de visa (pour une seconde période du programme) étaient en hausse de 18 % par rapport à 2012-13 (de 38 900 en 2012-13 à 46 000 en 2013-14). La Pologne et la Grèce ont toutes les deux signé en 2014 un accord avec l'Australie pour le Programme vacances-travail.

Le nombre de visas pour les étudiants internationaux s'est accru au cours des trois dernières années : il s'élevait à 292 100 en 2013-14, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de visas délivrés a augmenté de 38 % pour les ressortissants indiens – de 24 800 en 2012-13 à 34 100 en 2013-14 – et de 12 % pour les ressortissants chinois – de 54 000 en 2012-13 à 60 300 en 2013-14.

En 2013-14, un chiffre record de 163 000 personnes ont reçu la nationalité australienne, soit 32 % de plus que l'année précédente et 21 % de plus que le précédent record de 135 300 enregistré en 2006-07.

11 000 visas ont été délivrés en 2013-14 dans le cadre du programme de réinstallation de ressortissants étrangers du programme humanitaire, soit une baisse de 12 % par rapport aux 12 500 de l'année précédente. Les visas humanitaires « offshore » représentaient 80 % de l'ensemble des visas et incluaient 6 500 visas de réfugiés (59 %) et 4 500 visas spéciaux (41 %). Les pays d'origine des bénéficiaires étaient principalement l'Afghanistan et l'Iraq. Les demandes de visas de protection et de statut de réfugié de la part de ressortissants cherchant asile en Australie se sont chiffrées à 18 700, soit 30 % de moins que l'année précédente. Ce chiffre se répartit comme suit : 9 600 demandes de visa de protection de la part de migrants arrivant par avion, et 9 100 demandes de statut de réfugié de la part d'individus arrivant illégalement par la mer. Les 2 800 bénéficiaires de ces visas de protection venaient principalement du Pakistan, d'Iran, d'Égypte et d'Afghanistan.

L'une des grandes nouveautés en matière d'action publique a été l'adoption de la loi sur les visas temporaires financés par les employeurs (*Temporary Sponsored Visas Act*), qui vise à encourager les employeurs à consentir de réels efforts pour recruter des citoyens australiens avant de faire venir temporairement de l'étranger de la main-d'œuvre qualifiée. Les inspecteurs ont maintenant des pouvoirs accrus pour surveiller la conformité et l'éventail des actions possibles a été élargi afin de sanctionner les employeurs qui ne respectent la loi.

Des mesures visant à simplifier le traitement des demandes de visa pour les étudiants inscrits dans certains établissements d'enseignement non universitaires ont été prises. Par ailleurs, les exigences financières pour les demandeurs de la catégorie à haut risque ont été revues à la baisse.

En décembre 2014, le gouvernement a introduit les visas de protection temporaire. En conséquence, toute personne arrivée en Australie illégalement et qui n'a pas encore obtenu un visa de protection ne sera plus en mesure de demander une protection permanente. Elle sera toutefois en mesure de postuler pour un visa de protection temporaire ou, une fois qu'il est disponible, un visa Safe Haven Enterprise.

À partir du 1^{er} juillet 2015, la Direction de l'Immigration et de la Protection des frontières et le Service des douanes et de la protection des frontières seront réunis pour ne former qu'un seul ministère, celui de l'Immigration et de la Protection des frontières. Les fonctions opérationnelles d'enquête, de conformité, de détention et d'exécution des deux agences seront réunies au sein d'une seule agence frontalière opérationnelle de première ligne, la Police frontalière australienne. Les politiques, réglementations et autres fonctions seront fusionnées au sein de ce ministère.

Pour en savoir plus

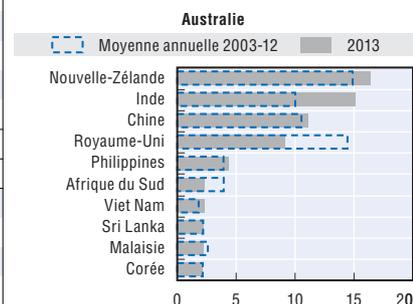
www.immi.gov.au

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUSTRALIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	8.0	9.4	10.7	10.9	7.9	9.9	251.9
Sorties	1.4	1.3	1.3	1.4	..
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers			Distribution (%)			
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012		2013		2012		2013
Travail	59.7	61.3	24.4	24.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	124.6	127.9	50.9	50.5			
Humanitaire	13.8	20.0	5.6	7.9			
Libre circulation	44.3	40.3	18.1	15.9			
Autres	2.7	4.0	1.1	1.6			
Total	245.1	253.5	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	116.7	125.1	141.8	167.2			
Stagiaires	7.0	3.8	3.6	4.4			
Vacanciers actifs	104.4	214.6	249.2	183.5			
Travailleurs saisonniers	..	1.1	1.5	0.3			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	10.1	8.9	7.1			
Autres travailleurs temporaires	71.6	141.0	148.6	121.1			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.2	0.4	0.7	0.5	0.2	0.4	11 741
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	13.2	13.9	17.6	..	13.9	17.4	..
Accroissement naturel	6.7	7.2	7.1	..	6.6	7.2	..
Solde migratoire	6.8	7.8	10.5	..	7.7	10.8	..
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	24.1	26.6	27.2	27.6	24.2	26.5	6 392
Population étrangère
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	123 438
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	79.9	79.2	78.4	78.0	80.8	79.2	
Hommes nés à l'étranger	74.6	77.0	78.5	77.8	77.8	78.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	67.0	68.5	68.8	68.6	68.8	68.9	
Femmes nées à l'étranger	58.0	60.3	61.4	62.0	59.6	61.1	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.9	5.3	5.4	5.9	4.1	5.1	
Hommes nés à l'étranger	5.2	5.1	4.9	5.8	4.3	5.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	5.2	5.2	5.2	5.6	4.6	5.0	
Femmes nées à l'étranger	5.5	6.1	6.0	6.1	5.5	6.0	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263512>

Autriche

Malgré le ralentissement de la hausse du PIB, le solde migratoire de l'Autriche s'est accru en 2013. Les flux migratoires entrants ont atteint 151 000 personnes en 2013, soit le plus haut niveau depuis les années 90 et presque 8 % de plus qu'en 2012. Les flux sortants sont restés stables – 97 000 personnes – de sorte que le solde migratoire est passé à 55 000 personnes en 2013 (25 % de plus qu'en 2012). Plus de la moitié (56 %) des flux entrants provenaient des autres pays de l'UE : 36 % des nouveaux pays membres (ayant adhéré en 2004 et après) et 20 % des autres pays de l'UE, principalement l'Allemagne. Près de 50 000 personnes – soit 32 % des flux entrants – étaient originaires de pays non membres de l'UE.

Les pays d'Europe centrale et orientale membres de l'UE ainsi que les pays européens non membres de l'UE ont représenté la plus grande partie de la hausse des flux entrants enregistrée en 2013. Le nombre de migrants originaires de Turquie s'est également accru. Les flux en provenance d'Asie se sont maintenus plus ou moins au même niveau qu'en 2012 (10 % du total des flux migratoires), tandis que ceux en provenance d'Afrique et des Amériques ont pesé moins de 3 % chacun dans le total des flux.

27 000 permis de résidence ont été délivrés en 2013 aux migrants en provenance de pays non membres de l'UE, ce qui représente une baisse de 7 % par rapport à 2012. Les deux tiers de ces permis étaient permanents (permis d'établissement). Pour les ressortissants de pays non membres de l'UE, l'octroi de permis de résidence dans le cadre du regroupement familial est toujours soumis à des quotas ; environ un cinquième des permis permanents qui ont été délivrés relevaient de ce cas de figure. Les quatre cinquièmes restants concernaient les membres de la famille de citoyens autrichiens ou de l'EEE, de titulaires de la carte Rouge-Blanc-Rouge (délivrée aux travailleurs migrants), de ressortissants de pays non membres de l'UE diplômés d'universités autrichiennes, ou de migrants pour raisons humanitaires. Les permis de résidence temporaire sont délivrés pour les motifs suivants : études, travail à durée déterminée, stage en entreprise et raisons humanitaires. Leur nombre était de 8 600 en 2013. Les chiffres concernant 2014 ne sont pas disponibles en raison d'une refonte du système des statistiques.

Le nombre de résidents autrichiens nés à l'étranger s'élevait à 1.4 million en 2014. Le pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population totale s'est accru de 0.6 point par rapport à l'année précédente. Les deux cinquièmes environ (542 000) de ces personnes sont nées dans des pays de l'UE, principalement en Allemagne. Sur les 713 000 personnes nées en dehors de l'UE, la plupart sont originaires d'autres pays européens et de Turquie. Le nombre de résidents nés en Asie est passé de 100 000 à 130 000 entre 2008 et 2014.

L'Autriche employait en 2014 près de 590 000 étrangers, soit 6 % de plus qu'en 2013. Ces travailleurs étrangers se répartissaient à proportions quasi-égales entre citoyens de l'UE et ressortissants de pays non membres. Alors que le nombre de ressortissants de la seconde catégorie est resté stable, celui de la première catégorie a presque doublé depuis 2007. Un grand nombre d'entre eux ont obtenu les droits attachés à la nationalité d'un pays de l'UE au cours des dix dernières années, lorsque leurs pays ont adhéré à l'UE. C'est sans doute la raison pour laquelle les naturalisations sont restées stables et à un faible niveau (7 600 en 2014).

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile depuis 2010 semble s'être stabilisée à 17 500 en 2013 (contre 17 400 en 2012). Cela dit, les chiffres de 2014 montrent une augmentation de 60 %. Tandis que la majorité des demandeurs d'asile provenaient toujours en 2013 de la Fédération de Russie (2 800) et d'Afghanistan (2 600), l'augmentation globale des flux de réfugiés reflète les troubles et les conflits en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (en particulier en Syrie, d'où étaient originaires 2 000 demandeurs d'asile en 2013). De manière générale, la hausse de l'immigration irrégulière qui est observée est due aux mêmes facteurs. Selon le ministère autrichien de l'Intérieur, 24 000 personnes ont été recensées en 2012 comme étant entrées illégalement ou se trouvant en situation irrégulière sur le territoire autrichien. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2007, supérieur de 15 % à celui de 2011 (21 000).

Depuis juillet 2012, les demandeurs d'asile de moins de 18 ans sont autorisés à suivre un apprentissage. En mars 2013, la limite d'âge a été repoussée à 25 ans. Les demandeurs d'asile peuvent aussi occuper des emplois indépendants dans des domaines non couverts par le droit du commerce, comme par exemple le journalisme, l'art, le sport et la formation linguistique. S'ils travaillent pour des œuvres de bienfaisance ou des associations à but non lucratif, les demandeurs d'asile peuvent gagner jusqu'à 110 euros par mois sans subir de déductions sur leurs allocations sociales.

La réglementation relative à la carte Rouge-Blanc-Rouge – un permis de résidence pour les migrants qualifiés mis en place en juillet 2011 – devrait faire l'objet d'une révision après son évaluation en 2015.

Pour en savoir plus

www.bmi.gv.at

www.sozialministerium.at

www.statistik.gv.at

www.migration.gv.at/en

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUTRICHE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	11.9	11.5	14.9	15.9	11.4	12.4	135.2			
Sorties	6.1	8.2	8.8	8.8	6.3	8.2	74.5			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>Autriche</p> <p>— Moyenne annuelle 2003-12 — 2013</p>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail	1.2	1.3	1.8	2.0						
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.6	10.4	15.8	16.0						
Humanitaire	4.1	2.5	6.1	3.9						
Libre circulation	50.9	50.5	75.9	77.7						
Autres	0.2	0.3	0.4	0.4						
Total	67.1	65.0	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	3.2	4.7	4.6	3.8						
Stagiaires	0.4						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers	11.4						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2	0.1	0.2						
Autres travailleurs temporaires	6.3	3.7	3.9	2.9						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	2008-12	Niveau 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	2.7	1.3	2.1	2.1	2.6	1.7	17 503			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	6.4	3.5	5.2	6.5	5.3	4.0	56			
Accroissement naturel	0.4	0.2	-0.1	0.0	0.3	0.1	0			
Solde migratoire	5.4	3.3	5.2	6.5	4.7	3.9	56			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	14.5	15.7	16.2	16.7	14.5	15.7	1 415			
Population étrangère	9.7	10.9	11.9	12.6	9.6	11.0	1 066			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau 2013			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	4.5	0.7	0.7	0.7	4.2	0.9	7 354			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne					
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	76.7	76.8	76.7	75.6	78.3				
Hommes nés à l'étranger	71.1	72.2	73.5	72.7	72.6	74.2				
Femmes nées dans le pays de résidence	63.5	67.3	68.5	68.9	63.5	68.3				
Femmes nées à l'étranger	54.2	58.7	58.6	58.5	56.0	58.5				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	3.9	4.2	4.1	4.4	3.6	3.5				
Hommes nés à l'étranger	10.8	9.5	9.6	10.4	10.1	8.7				
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	4.0	4.1	4.5	4.2	3.6				
Femmes nées à l'étranger	10.5	8.2	8.2	9.3	9.5	7.9				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263528>

Belgique

L'immigration en Belgique a récemment diminué tandis que l'émigration a augmenté. En 2013, 119 000 migrants sont entrés dans le pays, après 123 000 en 2012 et 132 000 en 2011 (sans compter les demandeurs d'asile). Les sorties ont grimpé de 81 000 personnes en 2011 à 84 000 en 2012 puis à 92 000 en 2013. Cette même année, les groupes d'arrivants les plus importants venaient de France (13 600), de Roumanie (10 000), des Pays-Bas (9 000) et de Pologne (7 500). De même, les pays les plus représentés parmi les partants étaient la France (10 000), les Pays-Bas (6 800), la Roumanie (4 200) et la Pologne (4 000).

Alors que 13 500 ressortissants belges sont rentrés en Belgique en 2013, 24 900 ont quitté le pays, d'où une émigration nette de 11 400 personnes – la plus importante sur l'ensemble des groupes de nationalité. L'immigration nette la plus importante par nationalité a été celle des Roumains (5 700) et, dans l'ensemble, les migrations nettes sont restées positives à 27 400 personnes. La population étrangère établie en Belgique a continué à augmenter et comptait plus de 1.2 million de personnes à la fin 2013, soit 11 % de la population totale. Les nationalités les plus représentées étaient les Italiens, les Français et les Néerlandais (environ 150 000 personnes dans chaque groupe).

Le nombre de premiers permis de travail délivrés au titre de l'exercice d'un emploi salarié (accordés aux ressortissants de pays non membres de l'UE et de Roumanie, de Bulgarie et de Croatie) a diminué de 14 % entre 2012 et 2013 pour s'établir à 13 100. Plus de la moitié des premiers permis délivrés en 2013 ont été accordés à des ressortissants bulgares et roumains, généralement recrutés comme travailleurs saisonniers dans l'agriculture et l'horticulture. La part des permis de travail délivrés à personnes très qualifiées a atteint presque un quart en 2013 (renouvellements compris).

Le nombre d'étrangers sur le marché du travail belge a augmenté de 4 % entre 2012 et 2013, passant de 645 000 (dont 105 000 chômeurs) à 669 000 (dont 109 000 chômeurs). Les étrangers en activité sont essentiellement des Français (108 000), des Italiens (73 000), des Néerlandais (60 000) et des Polonais (44 000). Entre 2009 et 2013, le nombre de Roumains en activité en Belgique a à peu près doublé pour atteindre 30 000, et celui des Bulgares a augmenté de 75 % pour atteindre 14 000 en 2013. Les restrictions à l'accès au marché du travail ont été levées à la fin de 2013 pour les travailleurs bulgares et roumains, mais maintenues pour les ressortissants croates.

La nationalité belge a été acquise par 34 800 personnes en 2013, ce qui représente une baisse de 10 % par rapport à 2012. Cette tendance est probablement à mettre au compte du durcissement des conditions de naturalisation. Les pays d'origine associés au plus grand nombre de naturalisations sont le Maroc (5 900), la Turquie (1 900), l'Italie (1 900), la République démocratique du Congo et la Russie (1 500 dans les deux cas), qui ont représenté ensemble 36 % des naturalisations en 2013.

Les autorités belges ont reçu près de 11 000 premières demandes d'asile en 2014, après 10 200 en 2013. Les premiers demandeurs les plus nombreux en 2014 venaient de Syrie (1 800), d'Irak (800) et d'Érythrée (700). Le statut de réfugié a été accordé à 37 % des demandeurs, et 10 % supplémentaires ont reçu une protection subsidiaire. En 2013, une part à peu près identique des demandeurs avait obtenu une protection subsidiaire, mais le statut de réfugié n'avait été accordé qu'à 16 % des demandeurs.

Depuis avril 2014, les autorités publiques qui ont des soupçons d'union de complaisance communiquent leurs informations aux autres administrations locales. Cette mesure vise à dissuader les personnes qui ont l'intention de conclure ce type d'union de tenter leur chance jusqu'à ce qu'elles trouvent une administration locale non avertie. Une campagne fédérale a été lancée en novembre 2014 pour sensibiliser les services publics à la question des unions de complaisance.

En février 2014, le gouvernement wallon a mis en œuvre une nouvelle législation sur l'intégration qui oblige les ressortissants de pays extérieurs à l'EEE disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois à suivre un parcours d'accueil dans les trois mois qui suivent leur première inscription dans la commune. La région flamande impose aux arrivants de participer à quatre modules d'intégration, tandis que les cours ne sont pas obligatoires dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus

www.emploi.belgique.be

www.ibz.be

<https://dofi.ibz.be>

www.statbel.fgov.be

www.cgra.be

<http://fedasil.be>

www.relationdecomplaisance.be

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BELGIQUE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	7.4	10.4	9.9	9.4	7.5	10.1	105.5			
Sorties	3.7	4.7	5.4	6.0	3.6	4.8	66.8			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>Belgique</p>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail	9.1	7.8	13.8	12.9						
Famille (y compris la famille accompagnante)	25.1	22.3	38.2	36.9						
Humanitaire	3.0	3.0	4.6	5.0						
Libre circulation	28.5	27.3	43.4	45.2						
Autres						
Total	65.7	60.3	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants						
Stagiaires	..	0.2	..	0.2						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers	2.7	10.1	..	9.5						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	2.8	6.1	..	6.7						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	1.5	2.0	1.7	1.1	1.4	1.7	12 500			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	6.3	10.2	6.0	3.8	5.9	8.2	42			
Accroissement naturel	1.4	2.2	1.7	1.5	1.4	2.1	16			
Solde migratoire	4.5	7.3	6.5	2.5	4.5	6.5	27			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	12.1	14.9	15.2	15.4	12.1	14.5	1 725			
Population étrangère	8.6	10.2	10.7	10.8	8.6	10.2	1 215			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	3.6	3.3	3.3	2.9	3.8	3.3	34 801			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne					
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	69.3	68.5	68.2	67.5	69.1	68.4				
Hommes nés à l'étranger	61.2	61.4	60.0	60.5	60.0	61.7				
Femmes nées dans le pays de résidence	56.0	58.7	59.4	59.7	55.4	58.7				
Femmes nées à l'étranger	39.7	45.0	44.5	45.3	39.9	44.3				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	6.5	6.7	5.8	6.8	6.1	6.0				
Hommes nés à l'étranger	15.7	16.9	17.6	18.2	16.2	16.1				
Femmes nées dans le pays de résidence	8.4	7.1	5.9	6.8	7.7	6.5				
Femmes nées à l'étranger	18.9	17.3	15.9	16.0	17.4	15.8				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263539>

Bulgarie

Les entrées de migrants en Bulgarie ont rapidement augmenté en 2013 : d'après les statistiques officielles fondées sur les changements de résidence permanente, près de 19 000 personnes sont arrivées dans le pays en 2013, soit une hausse de 32 % par rapport à 2012 (14 000). Les sorties ont également augmenté, quoique plus modérément : elles ont approché 20 000 personnes en 2013, contre 17 000 en 2012. Le pays a donc enregistré une émigration nette de 1 000 personnes en 2013. En 2011 encore, les entrées et les sorties se montaient à 5 000 et 10 000 personnes respectivement, soit une émigration nette de 5 000. Il est toutefois possible que les statistiques fondées sur les changements de résidence permanente sous-estiment l'ampleur réelle des flux migratoires. En 2013, les nouveaux immigrés étaient principalement originaires de Turquie, de Syrie et de la Fédération de Russie. Soixante-dix pour cent des émigrants avaient moins de 35 ans, et des données indiquent que, depuis 2010, ce sont plusieurs centaines de médecins et autres professionnels de santé hautement qualifiés qui ont quitté le pays chaque année.

En 2013, 110 000 personnes nées à l'étranger résidaient en Bulgarie, un nombre record qui représente 1.4 % de la population totale (contre 0.5 % seulement deux ans auparavant). Il est probable que l'adhésion de la Bulgarie à l'UE et les mesures actives adoptées par les autorités pour attirer les Bulgares de souche établis à l'étranger, entre autres facteurs, aient contribué à cette progression. Le nombre de résidents étrangers originaires d'autres pays de l'UE approchait 40 000 en 2013, soit 35 % de la population de Bulgarie née à l'étranger. Les immigrés originaires de la Fédération de Russie (22 000 en 2013) constituaient le groupe le plus important de migrants venant de pays non membres de l'UE.

Les 11 000 étudiants étrangers représentaient plus de 4 % de la population étudiante du pays au cours de l'année universitaire 2012-13. Près de 80 % d'entre eux venaient de pays voisins, notamment de Turquie, de Grèce et de l'ex-République yougoslave de Macédoine (dont les ressortissants d'origine bulgare peuvent s'inscrire gratuitement dans les universités bulgares).

La situation du marché du travail bulgare est peu florissante et la demande de main-d'œuvre décline. Sans doute cela a-t-il contribué à la diminution des entrées de travailleurs étrangers. En 2013, les autorités ont délivré moins de 500 nouveaux permis de travail – le plus bas niveau depuis 2005. Néanmoins, les travailleurs détachés et ceux qui travaillent dans le tourisme sont souvent dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail. Les travailleurs étrangers étaient employés en majeure partie par des entreprises étrangères relevant d'un petit nombre de secteurs, notamment le BTP. Les principaux pays d'origine des travailleurs étrangers venant de pays non membres de l'UE étaient la Turquie, la Fédération de Russie, l'Ukraine et la République de Moldova.

En 2013 et 2014, la Bulgarie a fait face à un afflux de réfugiés sans précédent, venus principalement de Syrie. La majorité des réfugiés entrent sur le territoire bulgare en passant par la Turquie. En 2013, 11 600 franchissements de frontière irréguliers ont été comptabilisés. D'après l'Agence nationale pour les réfugiés (State Agency for Refugees, SAR), 7 100 personnes ont sollicité une protection internationale en 2013, alors qu'elles n'étaient que 1 400 en 2012. Le nombre de demandeurs originaires de Syrie a augmenté de 900 % entre 2012 et 2013. Au cours des sept premiers mois de 2014, la SAR a reçu 4 500 demandes, dont 2 600 déposées par des réfugiés syriens et 1 000 par des réfugiés afghans.

Le nombre de demandes d'acquisition de la nationalité bulgare reste élevé. Les demandeurs sont originaires, pour l'essentiel, de pays voisins tels que l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, l'Ukraine et l'Albanie, et la grande majorité d'entre eux se déclarent d'origine bulgare. Suite au durcissement des exigences en matière de preuve de l'origine bulgare, le nombre de naturalisations est tombé de 19 000 en 2012 à 7 000 en 2013. La possibilité qu'avaient les personnes non ressortissantes de pays de l'UE d'obtenir un titre de résidence permanente et, le cas échéant, la nationalité bulgare en investissant plus d'un million BGN (c'est-à-dire plus de 500 000 EUR) a été supprimée en 2013 pour des raisons liées à la sécurité nationale. En contrepartie, depuis 2013, les conjoints de ressortissants bulgares ont la possibilité d'acquérir la nationalité bulgare sans renoncer à leur nationalité d'origine.

Conformément à la Directive 2006/123 de l'UE, la législation relative à l'emploi a été modifiée en 2014 pour supprimer les obstacles au recrutement de personnes étrangères. En particulier, l'obligation qu'avaient les agences de recrutement d'enregistrer auprès des autorités bulgares tous les contrats de travail impliquant une relation triangulaire et de renouveler régulièrement leur inscription a été supprimée. Les agences de recrutement inscrites dans un autre État membre de l'UE ont désormais la possibilité d'exercer leurs activités en Bulgarie.

Les préoccupations suscitées par la situation des migrants de travail bulgares à l'étranger ont motivé l'ouverture de bureaux de l'emploi au sein des ambassades bulgares de sept capitales de l'UE (Londres, Madrid, Nicosie, Vienne, Athènes, Berlin et Dublin). Ces bureaux ont pour mission de renseigner les émigrants bulgares, de les accompagner dans leur retour au pays et de faire respecter leurs droits sociaux et en matière d'emploi.

Pour en savoir plus

www.nsi.bg

www.aref.government.bg

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BULGARIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	0.5	1.9	2.5	..	0.7	18.6
Sorties	..	3.7	2.2	2.7	..	2.0	19.7
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	2.1			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	0.6			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.1	0.2	0.9	0.1	0.1	6 979
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-5.5	-7.8	-5.8	-5.4	-5.3	-6.3	- 39
Accroissement naturel	-5.5	-4.6	-5.5	-5.2	-5.3	-4.7	- 38
Solde migratoire	0.0	-3.2	-0.3	-0.2	0.0	-1.7	- 1
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	1.0	1.3	1.5	110
Population étrangère	..	0.3	0.6	0.8	..	0.4	55
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	61.7	63.1	61.3	62.2	..	64.3	
Hommes nés à l'étranger	..	-	-	-	..	57.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	47.4	56.5	56.6	56.9	..	57.3	
Femmes nées à l'étranger	..	-	51.8	44.9	..	50.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	12.3	11.0	13.7	14.1	..	10.0	
Hommes nés à l'étranger	..	-	-	-	..	5.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	15.0	9.5	10.8	11.9	..	8.6	
Femmes nées à l'étranger	..	-	29.4	-	..	12.9	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263540>

Canada

En 2014, la fourchette globale qui était prévue pour les admissions de résidents permanents était comprise entre 240 000 et 265 000 personnes, dans la logique de l'année précédente. En effet, en 2013, 259 000 nouveaux résidents permanents avaient été admis, soit environ 0,7 % de la population résidant au Canada. Ce nombre correspond bien au quart de million d'immigrés environ admis en moyenne chaque année depuis 2006, et il est légèrement supérieur à celui de 2012 (257 900).

Le nombre d'immigrés admis pour des raisons familiales a augmenté de 26 %, passant de 65 000 en 2012 à 81 000 en 2013. Toutes les autres catégories ont légèrement augmenté à l'exception des migrants économiques qui ont été moins nombreux à être admis au Canada en 2013 (148 000) par rapport à 2012 (160 800), soit un recul de 8 %. En 2013, 57 % des personnes admises étaient des migrants économiques [avec leurs conjoint(e)s/partenaire(s) et personnes à charge], 32 % des migrants admis au titre des migrations familiales, 9 % des réfugiés et 3 % des personnes sous protection et autres.

Les trois premiers pays d'origine des résidents permanents étaient à nouveau la Chine (34 100), l'Inde (33 000) et les Philippines (29 500). Les Philippines (16 %) étaient le premier pays d'origine des migrants économiques, la Chine (20 %) celui des migrants familiaux et l'Irak (15 %) celui des réfugiés.

Le niveau de qualification des immigrants reste satisfaisant. En 2013, 46 % (75 000) des résidents permanents âgés de 25 à 64 ans avaient achevé des études post-secondaires et étaient titulaires d'une licence, d'un master ou d'un doctorat, soit une hausse de 10 % par rapport à 2012 (68 000).

Outre les immigrants permanents, le Canada accueille des migrants temporaires. En 2013, le pays a admis sur son territoire plus de 469 500 nouveaux travailleurs étrangers temporaires et étudiants internationaux détenteurs d'un permis, soit 7 % de plus qu'en 2012, les chiffres ayant augmenté aussi bien pour les premiers (277 500) que pour les derniers (194 000). Depuis la réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires en juin 2014, il existe deux catégories : 161 500 personnes sont venues au Canada dans le cadre du Programme de mobilité internationale et ne sont pas soumises à une étude d'impact sur le marché du travail ; et 118 000 sont entrées au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, lequel exige en revanche qu'une telle étude soit menée. Dans ce dernier groupe, 45 500 travailleurs étaient très qualifiés et 73 200 peu qualifiés.

Dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, 37 600 personnes se sont rendues au Canada pour travailler en 2013. La part du Mexique et de la Jamaïque – les deux premiers pays d'origine des travailleurs agricoles ces dix dernières années – a atteint respectivement 52 % (19 400) et 20 % (7 500).

En 2013, 5 600 réfugiés pris en charge par le gouvernement ont été admis au Canada, soit 15 % de moins que l'objectif fixé à 6 800 personnes, mais 4 % de plus

qu'en 2012 (5 400). En outre, le Canada a réinstallé 6 200 réfugiés au sens de la Convention dans le cadre de ses programmes de parrainage privé des réfugiés. Le pays a également enregistré 8 100 personnes dont la demande d'asile avait été positive.

En 2013, le Canada a enregistré 129 000 naturalisations, soit davantage que l'année précédente (113 200) mais bien moins qu'en 2011 (181 400). L'Inde (12 %), les Philippines (11 %) et la Chine (8 %) étaient à nouveau les trois premiers pays d'origine.

La liste des professions admissibles au titre du Programme des travailleurs étrangers qualifiés a plus que doublé en 2014, et le plafond pour le Programme fédéral des métiers spécialisés (PFMS) a été augmenté pendant la période de transition qui a conduit à la mise en œuvre du nouveau système Entrée express. Désormais, les 90 métiers spécialisés figurant sur la liste du règlement du programme peuvent tous être pris en considération, mais des sous-plafonds de 100 par métier ont été mis en place.

Entrée express, le nouveau système canadien de gestion des demandes du PFMS, le Programme fédéral de métiers spécialisés, la catégorie de l'expérience canadienne et une partie du Programme des candidats des provinces (PCP) ont été mis en service en janvier 2015. Entrée express est destiné à sélectionner les immigrants qualifiés qui sont les plus susceptibles de réussir économiquement et répondre rapidement aux besoins du marché du travail non satisfaits par la main-d'œuvre nationale. À travers Entrée express, les employeurs, les provinces et les territoires jouent un rôle important dans la sélection des immigrants qualifiés.

Les candidats aux programmes énumérés ci-dessus doivent d'abord présenter un profil correspondant à Entrée express. S'ils répondent aux critères minimaux d'entrée, on leur attribue des points en fonction de leurs compétences linguistiques, leur expérience de travail et leur niveau d'éducation (des points sont ajoutés pour une offre d'emploi qualifiante d'un employeur canadien ou une nomination PNP). Les meilleurs candidats sont invités à demander un permis de résidence permanente. La majorité des demandes doivent être traitées dans les six mois.

Le Programme de parrainage des parents et grands-parents, qui est de nouveau accessible depuis le 2 janvier 2014, applique de nouveaux critères plus stricts aux nouvelles demandes, notamment une prolongation de la période d'engagement, une augmentation du revenu vital minimum (RVM), et une prolongation de la période servant à démontrer la capacité à respecter le RVM. Le gouvernement prévoit de réduire l'arriéré des demandes de 75 % d'ici fin 2015.

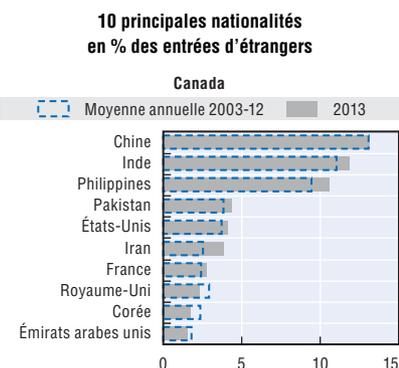
Pour en savoir plus

www.cic.gc.ca

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CANADA

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	8.1	8.2	7.4	7.3	7.5	7.5	258.5
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)							
	2012	2013	2012	2013			
Travail	68.3	64.7	26.5	25.0			
Famille (y compris la famille accompagnante)	157.6	162.9	61.1	63.0			
Humanitaire	32.0	31.0	12.4	12.0			
Libre circulation			
Autres	0.1	0.0	0.0	0.0			
Total	257.9	258.6	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	56.7	81.1	0.0	72.3			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	28.0	59.1	0.0	50.1			
Travailleurs saisonniers	20.3	25.4	27.6	25.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	6.8	13.6	0.0	12.2			
Autres travailleurs temporaires	62.4	103.3	178.5	93.8			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.6	0.7	0.6	0.3	0.8	0.8	10 356
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	9.9	11.2	10.1
Accroissement naturel	3.5	3.9	3.7
Solde migratoire	7.0	7.3	6.9
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	18.7	19.9	19.8	19.9	18.7	19.7	7 029
Population étrangère
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>	5.8	..	11.3	5.8	128 394
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	74.3	75.0	74.9	..	75.0	
Hommes nés à l'étranger	..	74.5	76.1	76.6	..	75.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	70.5	70.6	71.0	..	70.8	
Femmes nées à l'étranger	..	63.3	64.4	65.2	..	63.6	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	8.6	7.6	7.5	..	8.0	
Hommes nés à l'étranger	..	10.0	8.3	7.9	..	8.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	6.6	6.4	6.2	..	6.2	
Femmes nées à l'étranger	..	9.9	8.6	8.3	..	9.0	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263552>

Chili

La population étrangère du Chili a augmenté de 6 % entre 2012 et 2013, passant de 415 500 à 441 500 personnes, dans le prolongement de la tendance des années précédentes. En 2013, les résidents étrangers représentaient moins de 2,5 % de la population totale du pays. Presque trois quarts étaient originaires de pays d'Amérique latine, et 16 % venaient de pays d'Europe ou d'Amérique du Nord.

Les pays d'origine les plus représentés parmi les résidents étrangers étaient le Pérou (166 900 personnes en 2013), l'Argentine (66 300), la Bolivie (34 200), l'Équateur (22 900) et la Colombie (22 600). S'agissant des pays d'origine extérieurs à l'Amérique latine, les principaux étaient l'Espagne (12 900), les États-Unis (11 900), l'Allemagne et la Chine (environ 7 300 chacune). La population résidente étrangère est concentrée à Santiago et Arica, ainsi que dans les régions minières de Tarapacá, Antofagasta et Atacama, où elle a augmenté dans une proportion de 70 à 80 % entre 2009 et 2013.

Après avoir fortement progressé entre 2010 et 2012, le nombre de permis de séjour permanents a baissé de 5 % pour s'établir à 26 000 en 2013. Les titulaires d'un permis de séjour permanent étaient principalement des Péruviens (36 %), des Boliviens et des Colombiens (14 % dans les deux cas).

Le nombre de délivrances de nouveaux visas a presque doublé entre 2010 et 2013, passant de 68 500 à 132 100. Au cours de cette période, la moitié à peu près des visas ont été accordés sur la base de contrats de travail, l'autre moitié étant composée en grande partie de visas temporaires (accordés dans le cadre de transferts intra-entreprise par exemple). Les visas d'études représentaient moins de 3 % du total. Si les Péruviens sont toujours les plus nombreux à se voir accorder un visa (39 300 en 2013), le nombre de visas délivrés à des Boliviens (26 900) et des Colombiens (26 600) a fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

Le nombre de naturalisations a presque diminué de moitié, tombant de plus de 1 200 en 2012 à moins de 700 en 2013. Parmi les étrangers qui ont acquis la nationalité chilienne au cours des dernières années, les plus nombreux étaient les Péruviens, les Colombiens, les Équatoriens, les Cubains et les Boliviens.

Les autorités chiliennes ont reçu 200 demandes d'asile en 2012, puis 250 en 2013. En 2012 comme en 2013, la grande majorité des demandes émanaient de ressortissants colombiens.

Au cours de la période 2014-18, le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre une nouvelle politique d'immigration qui sera guidée par les droits de la personne, jouera un rôle actif dans la réinstallation humanitaire, assurera la régularisation des migrants, protégera les victimes des trafics et tiendra compte des liens entre migrations et développement. Cette politique nécessitera de moderniser le cadre réglementaire et les organismes publics concernés, y compris en ce qui a trait à l'intégration. Les principales dispositions juridiques en matière de migrations n'ont fait l'objet

d'aucune réforme majeure depuis quarante ans. Des procédures ont été prévues pour associer les différents ministères concernés, les communautés d'immigrés, les universitaires et les ONG à la refonte de la législation en matière de migrations. À l'issue de ces consultations, un projet de loi sera soumis au Congrès national lors du deuxième semestre de 2015. Le texte proposera la création d'un Service national de l'immigration, conçu comme un organisme public autonome qui disposera de son propre budget et sera relié à l'administration présidentielle par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur.

En 2014, les autorités chiliennes ont établi une nouvelle commission permanente, le Conseil de la politique migratoire (CMP), chargé d'élaborer la politique migratoire nationale et de coordonner les actions et programmes des différents acteurs institutionnels. Le CMP s'occupe de sept domaines thématiques : intégration et interculturalisme ; intégration sociale, travail et innovation ; affaires internationales et droits de la personne ; participation ; coordination avec la politique d'émigration et information ; et suivi des politiques publiques.

En mars 2014, la Cour suprême a précisé que les migrants en situation irrégulière au Chili ne devaient pas être considérés comme des «étrangers non résidents», cette interprétation empêchant les enfants de migrants en situation irrégulière d'acquérir la nationalité chilienne à la naissance. En vertu de ce jugement, seuls les étrangers qui n'ont pas l'intention de résider au Chili (tels que les touristes et le personnel navigant) doivent être considérés comme des non-résidents.

Le ministère de l'Intérieur et la ville de Santiago ont conclu un accord pour promouvoir l'intégration des enfants d'immigrés et de leur famille par le biais des établissements scolaires publics. Cette initiative comprend des formations sur les questions d'intégration destinées aux chefs d'établissement et aux enseignants. Les accords de ce type devraient être étendus à d'autres régions à partir du début de 2015.

En novembre 2014, l'accès des migrants aux soins de santé a été étendu aux personnes dont la demande de permis est en attente d'approbation.

Un nouveau visa de travail temporaire a été créé en mars 2015. Il peut être sollicité sur la base d'un contrat de travail signé qui respecte la réglementation chilienne et permet à ses titulaires de travailler pendant un an, délai au-delà duquel le visa doit être renouvelé. Pendant cette période, le titulaire est libre de changer d'employeur. Les employeurs ne sont pas obligés de payer le retour dans leur pays des employés qui travaillaient avec un visa.

Pour en savoir plus

www.extranjeria.gov.cl

www.interior.gov.cl

www.minrel.gov.cl

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CHILI

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.3	3.7	6.0	7.5	2.8	4.3	132.1
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers Chili Moyenne annuelle 2003-12 (dotted line), 2013 (solid grey bar) Pérou, Bolivie, Colombie, Argentine, Espagne, Équateur, République dominicaine, États-Unis, Haïti, Chine 0 10 20 30 40 50		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	2003-07	2008-12	2013
					0.0	0.0	249
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>					2003-07	2008-12	2013
Total	10.4	9.3	8.8	8.8	10.4	9.4	154
Accroissement naturel	9.7	8.9	8.7	8.6	9.8	9.2	151
Solde migratoire	0.4	0.4	0.2	0.2	0.4	0.3	4
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
<i>En % de la population totale</i>					2003-07	2008-12	2013
Personnes nées à l'étranger	1.5	2.2	2.4	..	1.5	2.2	..
Population étrangère
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>					2003-07	2008-12	2013
	677
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>					2003-07	2008-12	
Hommes nés dans le pays de résidence	71.0	..	69.7	
Hommes nés à l'étranger	83.3	..	76.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	46.6	..	42.5	
Femmes nées à l'étranger	66.7	..	58.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	..	8.0	
Hommes nés à l'étranger	4.1	..	5.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	8.7	..	11.5	
Femmes nées à l'étranger	3.7	..	8.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263568>

Corée

Le nombre de résidents étrangers en Corée ne cesse d'augmenter. Les migrants de longue durée (résidant dans le pays pendant plus de 90 jours) sont passés de 1.2 million fin 2013 (2.4 % de la population totale) à 1.4 million fin 2014. Parmi ces migrants, le nombre d'étrangers s'est accru de 985 900 à 1 092 000, tandis que le nombre de Coréens enregistrés à l'étranger a augmenté de 233 300 à 286 400. Quant aux migrants de courte durée (résidant dans le pays pendant moins de 90 jours), leur nombre a progressé de 356 800 à 419 700.

Les flux d'étrangers en Corée impliquent que, depuis le milieu des années 2000, le pays affiche un solde migratoire positif. En 2013, ce solde était encore positif, à hauteur de 93 600 personnes. En 2012, le départ d'un grand nombre de travailleurs temporaires a ramené le solde migratoire à 6 600, soit une nette baisse par rapport à celui de 91 000 en 2011. L'excédent migratoire d'étrangers était de 100 700 personnes en 2013, soit dix fois plus qu'un an plus tôt. Les migrants à des fins d'emploi représentaient 61 % du total des migrants, contre 59 % en 2012 ; de leur côté, les migrants pour raisons familiales et les étudiants représentaient chacun 13 % des flux entrants. Le nombre de Coréens rentrant au pays a chuté au cours de l'année 2013, d'où une augmentation de l'émigration nette (à 7 200).

Le nombre de migrants à des fins d'emploi a progressé de 3.7 % en 2013 (à 549 200), mais était moins élevé qu'en 2011 (595 100). Le nombre de travailleurs peu qualifiés entrant dans le pays avec un permis de travail (E-9) a progressé de 5 000 en un an, pour s'élever à 61 600. Globalement, la Corée comptait, en 2013, 241 100 titulaires d'un visa E-9, dont 78 % travaillant dans l'industrie manufacturière et 4.4 % dans le bâtiment. Les principaux pays d'origine des migrants étaient le Viet Nam (21 %), l'Indonésie (12 %) et le Cambodge (10 %). Le visa H-2 est délivré aux ressortissants d'origine coréenne effectuant des visites de travail en Corée ; un quota de 303 000 a été fixé. En 2014, quelque 283 000 visas H-2 ont été octroyés, dont 95 % étaient destinés à des ressortissants chinois. Le nombre de titulaires de ce visa s'est accru de 66 % en 2013 (à 68 700) suite à l'expiration du visa de travail de 19 000 migrants. S'agissant des emplois qualifiés, les filières d'entrée en Corée les plus courantes sont les visas attribués aux enseignants de langue étrangère (E-2) et aux professionnels exerçant une activité spéciale (E-7), dont on compte respectivement 8 700 et 3 800 nouveaux titulaires.

Le visa pour les Coréens résidant à l'étranger (F-4) était autrefois réservé aux ressortissants d'origine coréenne possédant un haut niveau d'étude. Suite à la récente simplification du changement de statut pour les titulaires du visa H-2, le nombre de détenteurs du visa F-4 est passé de 189 500 à 236 000 entre 2012 et 2013.

La majorité des étrangers venant étudier en Corée sont inscrits soit dans un cursus diplômant, soit dans une formation linguistique. Depuis 2010, le nombre d'étudiants de la première catégorie n'a cessé de diminuer (jusqu'à 60 500 en 2013), alors que celui des étudiants de la seconde catégorie a légèrement augmenté au cours de la même période (jusqu'à 21 400). Les nationalités les plus représentées parmi l'ensemble des étudiants étaient les Chinois (88 %), les Mongols (7 %) et les Vietnamiens (6 %). Les premiers chiffres dont on dispose pour 2014 semblent indiquer que le nombre d'étudiants inscrits dans un cursus diplômant a légèrement augmenté (+1.3 % par rapport à 2013), alors que celui des étudiants généralistes (suivant pour la plupart une formation linguistique) s'est accru de 11 % (à 25 000).

Le nombre de migrants à des fins de mariage n'ayant pas encore été naturalisés s'élevait à 150 900 en 2013. La plupart d'entre eux étaient des femmes. Les nationalités les plus fréquentes étaient les Chinoises (41 %), les Vietnamiennes (26 %), les Japonaises (8 %) et les Philippines (7 %). Le nombre de migrants de cette catégorie ayant été naturalisés était de 94 000.

Les demandeurs d'asile sont en augmentation constante depuis quelques années. En 2013, la Corée a enregistré 1 600 demandes, soit 38 % de plus qu'en 2012. Parmi les 900 demandes traitées en 2013, 57 ont reçu une réponse positive, et six ont bénéficié d'un droit de séjour pour raisons humanitaires.

Le nombre de migrants en situation irrégulière pour cause d'expiration de leurs visas s'est légèrement accru en 2013 (à 183 100). Les migrants les plus susceptibles de se trouver dans cette situation étaient les travailleurs peu qualifiés, en particulier les titulaires d'un visa E-9 (30.1 %) et les personnes travaillant sur un bateau possédant un visa E-10 (2.4 %).

Dans le but de réduire le nombre de travailleurs peu qualifiés outrepassant leur durée légale de séjour, le système de délivrance des permis de travail a été révisé en 2014 afin de s'assurer que la prestation sociale de garantie de départ – une sorte d'indemnité de licenciement – ne puisse être versée qu'après le départ du migrant. Le délai autorisé pour solliciter cette prestation a en outre été étendu de deux à trois ans.

Suite aux modifications apportées pour rendre le changement de statut plus simple, le dispositif du visa H-2 pour visites de travail a été révisé afin de proposer un éventail plus large de possibilités de renouvellement lorsque le visa arrive à expiration.

Pour en savoir plus

www.eps.go.kr

www.immigration.go.kr

www.kostat.go.kr

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CORÉE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	5.3	5.9	6.0	7.4	5.0	5.8	369.3			
Sorties	5.5	4.0	5.8	8.4	3.8	4.7	423.2			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>Corée</p> <p>— Moyenne annuelle 2003-12 — 2013</p> <p>Chine États-Unis Viet Nam Thaïlande Ouzbékistan Philippines Indonésie Cambodge Népal Japon</p> <p>0 10 20 30 40 50</p>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail	1.4	1.6	2.5	2.4						
Famille (y compris la famille accompagnante)	34.6	36.5	62.3	54.7						
Humanitaire	0.1	0.0	0.1	0.1						
Libre circulation						
Autres	19.5	28.6	35.0	42.8						
Total	55.6	66.7	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	9.0	15.4	19.2	15.7						
Stagiaires	4.4	12.2	12.5	12.5						
Vacanciers actifs	0.3	1.0	1.2	0.6						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	8.4						
Autres travailleurs temporaires	135.0	122.8	152.2	139.8						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 574			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	2.0	6.0	4.5	..	4.4	5.3	..			
Accroissement naturel	4.0	4.3	4.3	..	4.6	4.3	..			
Solde migratoire	-2.0	1.7	0.1	..	-0.3	1.0	..			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger			
Population étrangère	1.1	2.0	1.9	2.0	1.2	1.9	986			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	3.5	1.9	1.3	..	2.3	2.2	..			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	71.6	71.6				
Hommes nés à l'étranger	83.1	80.9				
Femmes nées dans le pays de résidence	49.8	49.7				
Femmes nées à l'étranger	55.7	50.8				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	3.4	3.2				
Hommes nés à l'étranger	3.1	3.3				
Femmes nées dans le pays de résidence	2.9	2.9				
Femmes nées à l'étranger	5.6	5.8				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263697>

Danemark

Selon le Service danois des statistiques, les flux migratoires à destination du Danemark se sont accrus de 11 % entre 2013 et 2014, de 78 300 à 86 700 personnes. Le nombre de citoyens danois dans les flux entrants est resté plus ou moins constant, aux alentours de 19 000. Parmi les étrangers ayant immigré au Danemark en 2014, les ressortissants les plus représentés sont les Syriens (5 900), les Roumains (5 300), les Polonais (5 000), les Américains (3 400) et les Allemands (3 100). Si les flux sortants ont légèrement progressé – de 48 400 à 49 200 personnes entre 2013 et 2014 – l'émigration de citoyens danois est restée stable, aux alentours de 18 000 personnes. Le solde migratoire est donc positif de 37 500 personnes en 2014.

En janvier 2015, le nombre d'immigrés (c'est-à-dire de personnes nées à l'étranger dont les parents sont tous deux de nationalité étrangère ou nés à l'étranger) résidant au Danemark s'élevait à un peu plus de 500 000, soit une progression de 5 % en un an. Le pays d'origine de ces immigrés est en premier lieu la Pologne (7 %), suivie par la Turquie (6 %), l'Allemagne (6 %), l'Iraq et la Roumanie (4 % chacun). Le pourcentage d'immigrés dans la population totale danoise est passé de 8.5 % en janvier 2014 à 8.9 % un an plus tard.

Au total, 72 300 permis de résidence ont été délivrés en 2014, soit 11 % de plus qu'en 2013 (64 600). Pour ces deux années, les bénéficiaires étaient pour presque la moitié des ressortissants de l'UE/EEE. En 2014, 41 % de l'ensemble des permis ont été délivrés à des fins d'emploi, et 15 % pour des raisons familiales. La même année, près de 17 000 permis de travail ont été octroyés à des ressortissants de l'UE/EEE, principalement des Polonais (4 100), des Roumains (3 900) et des Litvaniens (1 800). 12 400 permis de résidence à des fins d'emploi ont été attribués à des ressortissants de pays hors EEE, principalement des Indiens, des Chinois et des Iraniens. La hausse de 8 % du nombre de permis de travail entre 2013 et 2014 est due à l'augmentation des travailleurs indépendants et des membres de la famille accompagnants.

Le nombre total de demandes d'asile a plus ou moins doublé entre 2013 et 2014, passant de 7 600 à 14 800. Les ressortissants syriens représentaient à eux seuls 48 % de l'ensemble des demandes en 2014, suivis par les Érythréens (15 %) et les Somaliens (5 %).

En mai 2014, le gouvernement danois a supprimé le critère du potentiel d'intégration qui était appliqué lors de la sélection des réfugiés – dont le nombre est contingenté. Le niveau d'éducation et les compétences ne sont donc plus pris en compte dans l'évaluation de la capacité des réfugiés à s'établir dans le pays. La sélection privilégiée en revanche la capacité d'accueil du pays ainsi que les besoins et les attentes des réfugiés.

Un amendement à la loi sur les étrangers présenté en novembre 2014 introduira un nouveau statut de pro-

tection subsidiaire pour les réfugiés en fonction de la situation générale dans leur pays d'origine.

Une modification des règles de naturalisation – entrée en vigueur en juillet 2014 – vise à faciliter la naturalisation des jeunes d'origine étrangère qui sont nés et ont grandi au Danemark, sous réserve qu'ils satisfassent à certains critères. En décembre 2014, le parlement danois a voté un amendement à la loi sur la nationalité, qui entrera en vigueur en septembre 2015. Selon les nouvelles dispositions, les ressortissants étrangers acquérant la nationalité danoise pourront conserver leur nationalité d'origine. Le nombre de naturalisations a atteint en l'espace de cinq ans un niveau record (4 500 en 2014), après les 1 500 enregistrées en 2013 et les 3 300 en 2012. Cette hausse est due principalement aux ressortissants des pays asiatiques, dont 3 000 ont été naturalisés au Danemark en 2014.

En mars 2014, le parlement danois a voté deux amendements à la loi sur le rapatriement, de manière à accroître les possibilités de rapatriement volontaire. Cette solution est une alternative intéressante pour les immigrés âgés et ceux dont l'intégration sur le marché du travail ou dans la société danoise a été difficile.

En septembre 2014, un plan d'action sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme a été lancé par les ministres de l'Intégration et de la Justice. L'objectif est d'améliorer la capacité des autorités locales à réagir face aux signes de radicalisation, à empêcher la radicalisation via Internet, à améliorer la coopération internationale et à mobiliser la société civile.

Une réforme adoptée par le parlement en décembre 2014 permet aux entreprises et aux universités danoises d'attirer plus facilement des travailleurs très qualifiés provenant des pays hors UE/EEE. Un nouveau dispositif accéléré pour les entreprises agréées (en place à partir d'avril 2015) vise à resserrer et simplifier le recrutement de travailleurs hautement qualifiés provenant de pays étrangers, et propose des conditions améliorées pour les chercheurs. Les diplômés de pays étrangers qui obtiennent une maîtrise ou un doctorat au Danemark peuvent demander un permis de résidence et s'installer dans le pays. Dans le système de carte verte (*GreenCard*), une plus grande importance sera accordée au niveau d'étude, et l'attribution de points sera adaptée pour répondre aux besoins du marché du travail danois. Cette réforme vise en outre à consolider les mesures d'exécution et de respect des conditions de travail et de rémunération.

Pour en savoir plus

www.ast.dk

www.sm.dk

www.justitsministeriet.dk

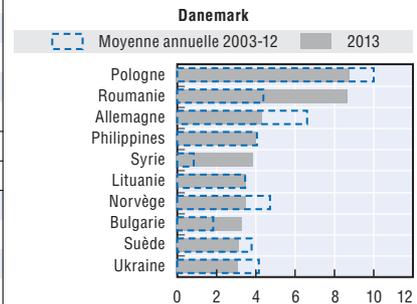
www.newtodenmark.dk

www.workindenmark.dk

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.7	6.0	6.3	7.5	4.2	6.2	41.3
Sorties	3.0	4.9	5.2	5.4	3.1	4.8	29.7
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers			Distribution (%)			
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	5.9	7.9	13.5	15.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	6.1	8.7	14.0	16.6			
Humanitaire	2.6	3.9	5.9	7.4			
Libre circulation	25.3	27.7	57.7	52.8			
Autres	3.9	4.2	9.0	8.1			
Total	43.8	52.4	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	6.9	6.2	7.0	6.2			
Stagiaires	1.9	1.4	1.4	2.0			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	2.6	3.3	3.9	3.7			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.4	0.9	1.1	1.4	0.5	0.8	7 557
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.0	5.6	4.0	4.4	3.5	5.4	25
Accroissement naturel	1.7	1.6	1.0	0.6	1.5	1.4	3
Solde migratoire	1.2	4.0	3.0	3.8	1.9	4.1	21
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	6.5	7.7	8.2	8.6	6.5	7.7	476
Population étrangère	5.0	6.2	6.7	7.2	5.1	6.2	397
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	3.8	0.9	1.0	..	3.2	1.4	..
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	80.3	76.5	76.3	76.0	81.0	78.3	
Hommes nés à l'étranger	72.1	67.1	66.1	67.3	68.4	69.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	72.9	72.6	72.0	71.7	73.4	73.4	
Femmes nées à l'étranger	55.6	60.6	56.8	59.1	55.2	59.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.3	7.8	7.1	6.4	4.0	6.2	
Hommes nés à l'étranger	8.3	15.5	13.5	11.4	10.9	11.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	5.1	5.8	6.6	6.5	4.6	5.5	
Femmes nées à l'étranger	9.9	12.1	15.9	13.5	9.8	12.2	

10 principales nationalités
en % des entrées d'étrangers

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263587>

Espagne

Comme les années précédentes, l'Espagne a enregistré en 2013 un solde migratoire négatif. Les flux sortants d'étrangers ont en effet dépassé de 211 000 les flux entrants. Le nombre d'entrées étrangers s'est élevé à 248 000, alors que celui des émigrants a avoisiné les 460 000. En ce qui concerne les Espagnols, ils ont également été plus nombreux à émigrer (73 000) qu'à rentrer (32 000). Parmi les ressortissants espagnols ayant émigré en 2013, les deux tiers étaient nés en Espagne et un tiers étaient né à l'étranger ; près des trois quarts étaient en âge de travailler (16-64 ans).

Comme l'attestent les registres d'état-civil municipaux, le nombre d'étrangers est en net recul en Espagne. Selon l'Institut national de statistique, 5 millions de ressortissants étrangers étaient enregistrés à la fin 2013, soit 11 % de la population totale. Cela représentait 546 000 personnes de moins qu'en 2012. Les cinq principaux pays d'origine de ces immigrants – représentant la moitié du total – étaient la Roumanie (928 000), le Maroc (785 000), le Royaume-Uni (266 000), l'Équateur (224 000) et l'Italie (205 000).

La baisse du nombre d'étrangers en Espagne peut s'expliquer en grande partie par les naturalisations. En effet, pour réduire les délais de traitement des demandes de naturalisation, le ministère de la Justice a décidé de les traiter en fonction du lieu de résidence des demandeurs. Le résultat est qu'en avril 2014, 440 000 dossiers avaient été réglés.

Le nombre de citoyens espagnols vivant à l'étranger a continué de s'accroître de quelque 7 % par an ; selon le registre des Espagnols résidant à l'étranger, il dépassait les 2 millions en janvier 2014. Les principaux pays de résidence étaient l'Argentine (400 000 environ), la France (215 000), le Venezuela (190 000), l'Allemagne et le Brésil (environ 120 000 chacun). Les deux tiers des Espagnols vivant à l'étranger sont nés à l'étranger d'émigrants espagnols.

En 2013, près de 1.6 million d'étrangers étaient enregistrés comme occupant un emploi en Espagne. Parmi eux, plus de 600 000 étaient des ressortissants de pays de l'UE. Les secteurs d'activité dominants étaient les services (près de 75 %), l'agriculture (13 %) et le bâtiment (6 %). Quelque 3 200 permis de travail ont été délivrés en 2013 à des ressortissants de pays hors UE, principalement à des Philippins (340), des Chinois (330) et des Américains (240). 3 100 permis supplémentaires ont été délivrés pour du travail saisonnier, dont 76 % à des ressortissants marocains.

Les demandes de protection internationale ont augmenté de 75 %, de 2 600 en 2012 à 4 500 en 2013. Cette hausse s'explique par l'afflux de ressortissants maliens (1 500 en 2013) et syriens (730) qui, conjointement, ont représenté la moitié de l'ensemble des demandes. Les traversées illégales de la frontière à Ceuta et Melilla ont également beaucoup progressé en 2013 – de presque 50 % – et se sont élevées à 4 200. Selon Frontex, les flux

entrants se sont intensifiés au cours du premier semestre 2014. Parallèlement, le nombre de migrants en situation irrégulière arrivant par bateau (par exemple sur les îles Canaries) s'est maintenu à un niveau peu élevé par rapport à ces dernières années. Presque 9 000 migrants ont été expulsés d'Espagne en 2013, et 1 200 autres ont été refoulés vers d'autres pays de l'UE.

La loi sur l'internationalisation et le soutien aux entreprises, adoptée en 2013, avait pour but de faciliter l'entrée et l'installation sur le territoire espagnol d'investisseurs, d'entrepreneurs, de professionnels hautement qualifiés et de chercheurs internationaux, ainsi que les transferts de personnel au sein des entreprises. En décembre 2014, 3 100 visas et permis ont été délivrés dans ce contexte et près de 700 millions EUR d'investissements directs ont été obtenus, ce qui entraîner la création de 13 000 emplois, selon les estimations du gouvernement.

Le lien de plus en plus étroit entre la politique commerciale et celle de l'immigration s'est également reflété dans la signature en 2014 d'un accord bilatéral avec le Mexique destiné à faciliter les déplacements des investisseurs ou des entrepreneurs. Un accord pour le programme vacances-travail a en outre été signé avec l'Australie en septembre 2014.

Une loi approuvée en janvier 2013 a prolongé la durée des programmes de formation et le droit aux allocations pour les personnes sans emploi qui sont arrivées en fin de droit. Bien que les immigrants ne soient pas les seules cibles de ces dispositifs, ils font partie des bénéficiaires. En 2013, 250 000 étrangers ont été placés par les services d'aide à l'emploi, soit 11 % de l'ensemble des personnes bénéficiant de ces services. 3 800 étrangers ont en outre reçu un soutien à l'activité indépendante, ce qui représente 6 % de l'ensemble des bénéficiaires.

La progression de l'immigration irrégulière a donné lieu à l'adoption, en mars 2014, d'une nouvelle réglementation sur les établissements pénitentiaires. Ce texte renforce les garanties pour les migrants et énonce des règles et des obligations dans des domaines comme le bien-être, la santé, l'organisation des visites et les services d'interprétation.

Un protocole concernant les mineurs non accompagnés a été signé en juillet 2014 afin de coordonner l'action de l'ensemble des institutions et organismes administratifs intervenant dans le processus, de la localisation et l'identification des mineurs aux services publics de protection de l'enfance en passant par les services de documentation.

Pour en savoir plus

<http://extranjeros.empleo.gob.es/es/index.html>

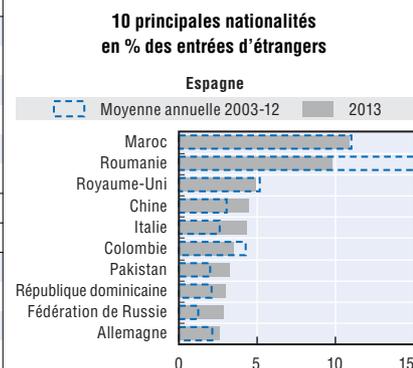
www.empleo.gob.es/es/estadisticas/index.htm

www.ine.es/inebmenu/mnu_migrac.htm

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESPAGNE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	15.7	9.4	7.3	6.7	16.0	10.2	307.0
Sorties	1.1	7.3	6.9	8.3	1.9	6.5	381.1
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	47.5	39.8	22.6	20.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	39.8	41.2	19.0	21.1			
Humanitaire	0.5	0.5	0.2	0.2			
Libre circulation	116.0	105.1	55.3	53.8			
Autres	5.9	8.8	2.8	4.5			
Total	209.8	195.3	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	29.9	42.9	44.5	45.6			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	7.0	2.2	..	10.9			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.2	0.9	..	0.9			
Autres travailleurs temporaires	33.8	6.7	5.6	16.1			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	4 513
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	16.3	3.9	-1.9	-4.6	17.6	4.6	- 216
Accroissement naturel	1.8	2.3	1.1	0.8	2.0	2.1	38
Solde migratoire	11.5	-0.9	-3.0	-5.4	12.6	0.5	- 253
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	11.1	14.5	14.3	13.6	11.1	14.4	6 264
Population étrangère	9.5	12.5	12.0	10.9	9.5	12.4	5 000
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.1	2.2	2.0	4.7	1.3	1.8	261 295
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	74.8	65.6	61.4	60.3	74.5	66.5	
Hommes nés à l'étranger	79.2	60.3	54.5	53.2	79.8	61.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	50.2	52.5	51.4	50.7	49.6	52.2	
Femmes nées à l'étranger	59.4	54.3	49.9	48.4	56.9	53.1	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.8	17.3	22.3	23.5	7.0	16.6	
Hommes nés à l'étranger	9.4	30.8	36.5	37.4	9.9	29.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	12.0	18.9	23.5	25.2	12.9	18.4	
Femmes nées à l'étranger	13.9	26.4	32.4	34.1	15.3	26.4	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263835>

Estonie

La population estonienne était estimée à 1.35 million de personnes au 1^{er} janvier 2015, en recul de 0.3 % par rapport à l'année précédente. Les ressortissants étrangers déclarés représentaient 16 % (212 500 personnes) de la population totale. Environ 89 % d'entre eux étaient originaires de pays extérieurs à l'UE/AELE, dont 43 % de Russes (92 300 personnes). Les personnes de nationalité indéterminée (principalement des immigrants établis de longue date, venus des différentes régions de l'Union soviétique avant 1991, et leurs descendants) représentaient 40 % (85 300), à laquelle s'ajoutaient 6 300 Ukrainiens. La majorité des ressortissants de pays de l'UE/AELE qui résident en Estonie sont originaires de pays voisins : la Finlande (27 %) et la Lettonie (16 %), suivies de l'Allemagne (10 %).

En 2013, l'émigration totale (6 700 personnes) est restée supérieure à l'immigration totale (4 100 personnes), de sorte que le pays a enregistré une sortie nette de -2 600 personnes (en baisse par rapport aux -3 700 de l'année précédente). La plupart des émigrants (95 %) étaient des ressortissants estoniens et la destination principale était la Finlande. Parallèlement, les ressortissants estoniens rentrant de Finlande représentaient 60 % de l'ensemble des flux d'entrée.

En 2014, 4 100 permis de séjour temporaires ont été délivrés à des ressortissants de pays extérieurs à l'UE/AELE (changements de statut inclus), soit 16 % de plus qu'en 2013. Sur ce total, 28 % ont été délivrés à des Russes et 27 % à des Ukrainiens.

Le regroupement familial a été la motivation de 34 % des permis de séjour temporaires délivrés à des ressortissants de pays extérieurs à l'UE/AELE en 2014. Les permis de séjour temporaires accordés pour raison d'emploi représentaient quant à eux 30 % (1 200 permis) du total, soit une hausse de 43 % par rapport à 2013 (860 permis). À la fin de 2014, 2 700 personnes détenaient un permis de séjour valide pour raison d'emploi (ce chiffre n'inclut pas les entrepreneurs et l'emploi de courte durée) : 45 % venaient d'Ukraine, 24 % de la Fédération de Russie et 7 % des États-Unis. Entre 2013 et 2014, le nombre de permis de séjour temporaires délivrés à des étudiants est passé de 680 à 890, ce qui représente une augmentation de 32 % (comparable à celle enregistrée entre 2012 et 2013).

Les ressortissants des pays de l'UE/AELE n'ont pas besoin d'obtenir un permis de séjour mais reçoivent un droit de séjour temporaire, renouvelable au bout de cinq ans. Au 1^{er} janvier 2015, 23 000 ressortissants de pays de l'UE/AELE résidaient en Estonie, dont 3 000 inscrits en 2014.

Bien qu'ayant régulièrement augmenté au cours des dernières années, le nombre de demandeurs d'asile en Estonie reste faible. Cent soixante demandes ont été déposées en 2014, après 100 en 2013. Les pays d'origine des demandeurs d'asile les plus représentés étaient

l'Ukraine (55 demandes), suivie par le Soudan (22), la Russie (19), l'Égypte (12), la Syrie (7) et l'Algérie (6).

Sept cent quatre-vingt-dix migrants en situation irrégulière ont été identifiés en 2014, soit 19 % de moins qu'en 2013. Parmi eux, 33 % étaient russes, 28 % avaient une nationalité indéterminée et 8 % étaient ukrainiens.

En 2014, 1 600 personnes ont été naturalisées, contre 1 300 en 2013. Quatre-vingt-cinq pour cent d'entre elles étaient de nationalité indéterminée auparavant.

Des modifications ont été apportées à la loi sur les étrangers pour encourager l'entrepreneuriat et la création de nouvelles entreprises. L'obligation d'investir 65 000 EUR dans l'économie a été supprimée pour les entreprises enregistrées en Estonie depuis moins de 12 mois. D'autres modifications portant sur les permis de séjour pour raison d'emploi, les entrepreneurs et l'installation permanente seront mises en œuvre en 2015-16.

Depuis le 1^{er} décembre 2014, les personnes qui vivent dans le monde entier peuvent faire une demande de « e-résidence » estonienne, statut qui leur permet d'utiliser les services électroniques publics et privés partout où elles se trouvent, au même titre que les citoyens et résidents estoniens. Avec ce système, les entrepreneurs, les investisseurs et les spécialistes disposent d'une identité reconnue par l'environnement numérique estonien, qui leur permet de réaliser des opérations en Estonie même lorsqu'ils ne s'y trouvent pas. L'objectif est d'attirer les investissements dans l'économie numérique du pays, sans exiger la présence physique des investisseurs.

Une modification apportée à la loi sur la citoyenneté en juin 2014 facilite la naturalisation des personnes âgées de plus de 15 ans qui ont vécu en Estonie pendant au moins huit ans avant l'âge de 15 ans, que leur séjour ait été légal ou non. De nouvelles modifications ont été apportées à cette loi en janvier 2015 pour mettre un terme à la perpétuation de l'apatridie et garantir à tous les enfants nés dans le pays de parents apatrides un droit à la naturalisation, sauf si les parents ne souhaitent pas utiliser cette possibilité. Par ailleurs, les exigences de maîtrise de la langue estonienne ont été simplifiées pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

En août 2014, un programme d'accueil officiel a été établi dans le but de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Composé de cours d'intégration et d'une formation linguistique de base, ce programme est ciblé sur les migrants qui vivent en Estonie depuis moins de cinq ans. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur en août 2015.

Pour en savoir plus

www.politsei.ee/en/

www.stat.ee/en

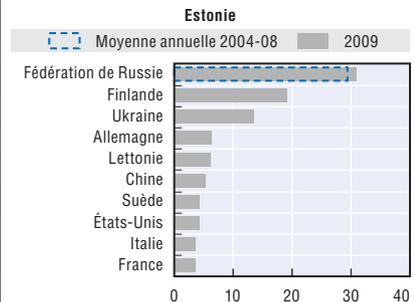
www.siseministeerium.ee

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESTONIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.7	0.9	0.8	1.2	..	1.2	1.6
Sorties	0.5	0.5	0.3	0.2	..	0.4	0.3
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence							
(données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	97
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-4.4	-1.8	-4.3	-3.3	-3.9	-1.9	-4
Accroissement naturel	-2.2	0.0	-1.5	-1.3	-2.3	-0.4	-2
Solde migratoire	-2.3	-1.9	-2.8	-2.0	-1.6	-1.5	-3
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	16.9	15.9	9.9	9.9	17.1	14.9	133
Population étrangère	15.9	15.9	212
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>	0.6	0.6	1.4	0.6	1 330
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	65.7	61.9	69.5	71.3	67.6	66.8	
Hommes nés à l'étranger	72.9	60.5	70.9	71.9	73.3	70.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	61.3	61.2	64.8	65.7	61.3	63.4	
Femmes nées à l'étranger	65.2	58.5	64.4	65.9	66.0	63.5	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.9	19.1	10.6	9.0	8.7	13.3	
Hommes nés à l'étranger	9.3	23.7	14.9	11.2	10.7	15.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.3	13.2	9.0	8.1	6.8	9.9	
Femmes nées à l'étranger	11.7	21.8	11.2	10.8	9.5	14.1	

10 principales nationalités en % des entrées d'étranger



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263599>

États-Unis

Le nombre d'immigrés admis aux États-Unis comme résidents permanents légaux (LPR) au cours de l'année budgétaire 2013 a diminué de 4 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 990 600 (tous les chiffres s'entendent pour l'année budgétaire des États-Unis, soit d'octobre à septembre). Parmi les immigrés ainsi admis, 459 800 (46 %) étaient des primo-arrivants.

Les immigrés parrainés par un membre de leur famille représentaient deux tiers (649 800) de tous les bénéficiaires de visas de résidents permanents légaux en 2013, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente en raison de retards de traitement dus à l'augmentation du nombre de requêtes déposées pour des parents proches de ressortissants américains. Le nombre de visas délivrés pour l'exercice d'un emploi (y compris à des membres de la famille) a augmenté pour s'établir à 161 100 (16 % du total) en raison d'une hausse temporaire des quotas de migrants de travail. Le programme en faveur de la diversité, qui octroie chaque année 50 000 visas par loterie à des ressortissants de pays représentant une faible proportion de l'immigration aux États-Unis, représentait 5 % du total des visas LPR.

En 2013, 41,3 millions de personnes nées à l'étranger résidaient aux États-Unis, soit 13 % de la population totale. Le Mexique demeurait leur principal pays d'origine (28 %), suivi de l'Inde (5 %), des Philippines (5 %) et de la Chine (4 %).

69 900 réfugiés ont été admis en 2013 (20 % de plus qu'en 2012), tandis que 77 400 réfugiés admis au cours des années précédentes ont changé de statut pour devenir des immigrés permanents. Les réfugiés admis étaient principalement originaires d'Iraq (19 500 en 2013, contre 9 400 en 2011), du Myanmar et du Bhoutan. En outre, 25 200 personnes ont reçu l'asile et 42 200 réfugiés réinstallés ou bénéficiant du statut de réfugié pour un autre motif (membres de famille compris) ont reçu le statut de résident permanent légal. En 2013, les personnes ayant reçu le droit d'asile étaient principalement originaires de Chine et d'Égypte.

En 2013, 2,1 millions de personnes se sont vu accorder des visas temporaires (de *non-immigrant*) (hors touristes), soit 5 % de plus qu'en 2012. La plupart des visas ont été délivrés aux travailleurs temporaires et à leurs familles (671 200, soit 12 % de plus qu'en 2012), aux étudiants et à leurs familles (576 000, soit 9 % de plus qu'en 2012), ainsi qu'aux visiteurs participant à un programme d'échange et à leurs familles (352 400). La catégorie la plus importante était celle des emplois spécialisés (H-1B), soit 153 200 visas délivrés en 2013. Les visas H-1B ont été principalement accordés à des ressortissants indiens (64 %) et chinois (10 %). Près de la moitié (54 %) de l'ensemble des demandes de visas H-1B approuvées pour un premier emploi ont été déposées à l'étranger. La demande de visas était forte en 2013 et 2014, le plafond annuel de 85 000 étant atteint dès la première semaine de dépôt des candidatures.

10 900 demandes de visa d'investisseur (EB-5) ont été déposées en 2014. Ces visas, plafonnés à 10 000 chaque année (membres de la famille inclus), suscitent un intérêt

croissant, le nombre de demandeurs étant passé de 1 000 en 2009 à 6 300 en 2013 ; 5 100 visas ont été délivrés en 2014.

Le nombre de naturalisations, en hausse depuis 2010, a atteint 779 900 en 2013. Les Mexicains sont les plus nombreux à avoir été naturalisés (13 %), suivis des Indiens et des Philippins (6 % dans les deux cas).

Le nombre de migrants en situation irrégulière arrêtés à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, qui culminait à 1,6 million en 2000 et était tombé à 327 600 en 2011, s'est établi à 414 400 en 2013. Le nombre d'enfants non accompagnés arrêtés – principalement originaires du Guatemala, du Honduras, et du Salvador – a dépassé les 66 000 au cours des huit premiers mois de l'année 2014 (contre environ 35 000 pour toute l'année 2013). Suite à un renforcement des mesures dissuasives, de l'application de la loi et de la coopération régionale, le nombre d'enfants non accompagnés arrêtés originaires d'Amérique centrale a diminué au cours des mois d'été 2014.

En novembre 2014, le Président Obama a annoncé des mesures exécutives dans le domaine de l'immigration. Parmi ces mesures, l'extension de l'autorisation de travailler aux conjoints (H-4) de travailleurs temporaires qualifiés (H-1B) ayant déposé une demande de permis de séjour permanent, et des règles plus transparentes pour les transferts à l'intérieur des sociétés (L-1B). Autres mesures proposées, des modifications du programme EB-5 pour les investisseurs, et la création de deux groupes de travail pour soutenir l'intégration des immigrés et rationaliser le système d'immigration légale.

En outre, le Président a autorisé la création d'un statut d'expulsion différée pour les parents immigrés sans papier qui paient des impôts, sont présents aux États-Unis depuis plus de cinq ans et ont des enfants qui possèdent la nationalité américaine ou sont des résidents légaux (*Deferred Action for Parents of Americans and Lawful Permanent Residents*, DAPA). Il a également étendu le champ d'application du dispositif (*Deferred Action for Childhood Arrivals*, DACA) en supprimant la limite d'âge et en permettant aux personnes arrivées depuis 2010 d'en bénéficier. En février 2015, un tribunal a émis une injonction temporaire contre le DAPA et l'extension du DACA, et tous les travaux relatifs à ces programmes ont été suspendus en attendant l'issue du litige. En juin 2014, 581 000 demandes avaient été approuvées dans le cadre du dispositif DACA initial, ce qui a permis à certaines personnes entrées illégalement aux États-Unis pendant leur enfance de bénéficier d'une suspension temporaire de leur expulsion pour une période renouvelable de deux ans, et d'obtenir un permis de travail.

Pour en savoir plus

www.dhs.gov/immigration-statistics

www.uscis.gov/tools/reports-studies/immigration-forms-data

http://travel.state.gov/visa/statistics/statistics_1476.html

www.foreignlaborcert.doleta.gov/

www.ice.gov/removal-statistics/

www.cbp.gov/newsroom/media-resources/stats

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ÉTATS-UNIS

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.8	3.4	3.3	3.1	3.4	3.5	990.6
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>États-Unis</p> <p>Moyenne annuelle 2003-12 2013</p>		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail	65.9	75.9	6.4	7.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	758.9	735.0	73.6	74.2			
Humanitaire	150.6	119.6	14.6	12.1			
Libre circulation			
Autres	55.6	59.4	5.4	6.0			
Total	1 031.0	989.9	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	237.9	486.9	534.3	398.3			
Stagiaires	1.8	2.9	2.7	2.5			
Vacanciers actifs	88.6	79.8	86.4	113.0			
Travailleurs saisonniers	31.9	65.3	74.2	60.2			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	65.5	62.4	66.7	71.3			
Autres travailleurs temporaires	266.1	246.9	275.7	239.9			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	68 243
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	9.2	8.4	8.4	7.2	9.3	8.1	2 255
Accroissement naturel	5.7	5.2	5.2	5.0	5.9	5.4	1 412
Solde migratoire	3.2	2.3	2.3	2.2	3.0	2.4	843
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	12.1	12.9	13.0	13.1	12.1	12.8	41 348
Population étrangère	7.2	7.3	7.0	7.0	7.2	7.1	22 016
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>	2.9	2.9	3.6	3.7	2.8	3.6	779 929
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	74.9	68.2	69.3	69.3	75.0	69.7	
Hommes nés à l'étranger	82.7	77.4	78.5	79.6	82.1	78.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	65.8	62.2	62.0	62.2	65.8	63.0	
Femmes nées à l'étranger	57.7	57.4	56.9	57.4	58.0	57.5	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	5.5	10.9	8.6	8.2	5.4	9.3	
Hommes nés à l'étranger	4.3	10.0	7.5	6.5	4.6	8.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	5.2	8.7	7.9	7.2	5.3	7.7	
Femmes nées à l'étranger	5.6	9.5	9.0	7.6	5.7	8.7	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263888>

Fédération de Russie

Selon les statistiques officielles de l'agence Rosstat, les flux nets d'immigrants à destination de la Fédération de Russie se sont élevés en 2014 à 270 000 personnes. Si ce chiffre net est plus faible qu'en 2013 (où il était de 296 000), les chiffres bruts des flux entrants et sortants ont été dans les deux cas plus élevés en 2014 qu'en 2013. Le nombre d'immigrants s'est élevé à 578 000 en 2014, soit une hausse de 20 % par rapport à 2013. Les pays d'origine de ces immigrants étaient principalement d'autres pays de la CEI, à savoir : l'Ouzbékistan (131 000), suivi de l'Ukraine, du Kazakhstan et du Tadjikistan. Pour ce qui est des pays hors CEI, la République populaire de Chine se classait en tête (11 000 immigrants). Comme en 2013, les Ouzbeks ont représenté un quart de l'ensemble des immigrants. Le nombre d'émigrants a été, quant à lui, particulièrement élevé en 2014 (308 000), sans doute du fait de la prise en compte des travailleurs étrangers dont le permis était arrivé à expiration. Les pays de destination de ces émigrants étaient principalement d'autres pays de la CEI – l'Ouzbékistan (94 000), le Tadjikistan (35 000) et l'Ukraine (30 000) – ainsi que la Chine (9 000). C'est avec l'Ukraine que le solde migratoire a été le plus élevé (80 000).

Selon le Service fédéral de l'immigration, 322 000 permis de résidence temporaires et 140 000 permanents ont été délivrés en 2014. Les bénéficiaires de ces permis étaient pour 80 % des ressortissants des cinq pays suivants : l'Ukraine (147 000), l'Ouzbékistan (61 000), le Kazakhstan (56 000), l'Arménie (46 000) et le Tadjikistan (37 000). À la fin 2014, la Fédération de Russie comptait au total 890 000 titulaires de permis de résidence, soit 20 % de plus qu'en 2013. 70 % de ces titulaires étaient originaires des mêmes pays de la CEI que ceux d'où provenaient la majorité des immigrants.

L'immigration de travail à titre temporaire a continué à augmenter en 2014. Après 2.9 millions en 2013, plus de 3.7 millions de permis de travail ont été délivrés en 2014. Environ 1.3 million d'étrangers ont obtenu un permis de travail ordinaire, soumis la plupart du temps à des quotas. S'agissant des permis non contingentés, leur nombre s'est élevé à 159 000 en 2014, en hausse de 22 % par rapport à 2013. Les permis spéciaux pour les travailleurs très qualifiés ont fortement progressé, pour atteindre le chiffre de 34 000. La plupart de ces travailleurs sont entrés dans la Fédération de Russie avec un visa ; ils étaient originaires de Chine, du Viet Nam, de Turquie et des Philippines. Quelque 2.4 millions de ressortissants de pays ne nécessitant pas de visa ont acheté des licences pour pouvoir travailler en tant qu'employés de maison, une augmentation de 55 % par rapport à 2013 qui pourrait être due à la procédure relativement simple d'obtention de ces licences. Les pays d'origine des travailleurs immigrant dans la Fédération de Russie à titre temporaire étaient en premier lieu l'Ouzbékistan (représentant à lui seul près de 40 % des travailleurs migrants), suivi par le Tadjikistan (18 %), l'Ukraine (12 %), le Kirghizistan et la République de Moldova (environ 7 % chacun). Un nombre important de travailleurs migrants venaient également de pays hors CEI

tels que la Chine (85 000), la République démocratique populaire de Corée (33 000) et la Turquie (32 000).

Les étudiants étrangers suivant un enseignement supérieur dans la Fédération de Russie étaient 221 000 au cours de l'année universitaire 2014/15, soit le niveau le plus élevé depuis 2009. Près des quatre cinquièmes de ces étudiants étaient originaires de pays de la CEI, principalement du Kazakhstan (56 000), d'Ukraine (20 000), du Bélarus (18 000) et du Turkménistan (18 000).

Près de 160 000 migrants ont été naturalisés en 2014. La majorité d'entre eux ont bénéficié des procédures simplifiées réservées en particulier aux ressortissants de l'ex-URSS et aux membres de la diaspora russe. Bien que la première cause de la naturalisation fût encore celle du rapatriement (34 % en 2014), la seconde était le mariage avec des citoyens russes (17 %). Les amendements aux lois sur la citoyenneté en 2014 ont simplifié la naturalisation des locuteurs de langue maternelle russe, des investisseurs et des entrepreneurs. Une expérience professionnelle de trois ans dans la Fédération de Russie est désormais exigée aux candidats à la naturalisation qui sont diplômés d'établissements d'enseignement russes. Une autre loi spéciale accorde la citoyenneté russe aux résidents permanents de Crimée, à moins qu'ils ne la déclinent.

Avec le conflit en Ukraine, un grand nombre de résidents de ce pays ont été contraints en 2014 de venir en Fédération de Russie. Cette même année, plus de 267 000 personnes ont sollicité une protection temporaire, soit presque 100 fois plus qu'en 2013. En 2014, la politique d'immigration de la Fédération de Russie a surtout été centrée sur la gestion de ces flux d'entrants, composés de ce que le pays considère comme des migrants humanitaires. Le soutien à ce groupe de population a été facilité par le vote d'un décret, et les demandes d'asile de la part des ressortissants ukrainiens ont été traitées en un temps record de trois jours (au lieu de trois mois). La réalisation d'un contrôle médical dans les dix jours suivant l'entrée sur le territoire russe a été rendue obligatoire. Le programme de rapatriement, qui a été modifié, est désormais accessible aux personnes considérées comme réfugiés en provenance d'Ukraine.

Depuis janvier 2015, tous les travailleurs migrants pouvant entrer dans la Fédération de Russie sans visa doivent obtenir non plus un permis de travail, mais une licence. Une cotisation mensuelle au montant très élevé peut y être associée. À l'exception des migrants hautement qualifiés et des ressortissants du Bélarus, du Kazakhstan, d'Arménie et du Kirghizistan, les travailleurs étrangers doivent fournir un certificat d'assurance médicale et passer avec succès un test de langue russe.

Pour en savoir plus

www.fms.gov.ru

www.fms.gov.ru/government_services

www.mid.ru

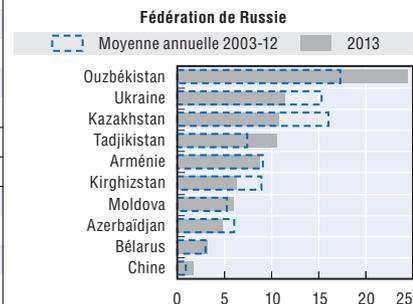
www.gks.ru

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.2	1.3	2.9	3.4	1.3	2.1	482.2
Sorties	0.5	0.2	0.9	1.3	0.5	0.4	186.4
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	35.7			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	1 285.1			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	2003-07	2008-12	2013
					0.0	0.0	1 962
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>					2003-07	2008-12	2013
Total	-5.0	-4.1
Accroissement naturel	-5.9	-5.1
Solde migratoire	0.8	0.8
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
<i>En % de la population totale</i>					2003-07	2008-12	2013
Personnes nées à l'étranger	..	7.8
Population étrangère	..	0.5	0.4	0.5	716
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>	18.9	2003-07	2008-12	2013
					3.1	19.6	117 381
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>					2003-07	2008-12	
Hommes nés dans le pays de résidence	
Hommes nés à l'étranger	
Femmes nées dans le pays de résidence	
Femmes nées à l'étranger	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	
Hommes nés à l'étranger	
Femmes nées dans le pays de résidence	
Femmes nées à l'étranger	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263802>

Finlande

À la fin août 2014, le pays comptait 214 100 étrangers – 4 % de la population – un chiffre en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Les plus importantes communautés d'immigrés étaient de nouveau les Estoniens (46 700), les Russes (30 900) et les Suédois (8 400).

En 2013, le nombre d'entrées d'immigrés en Finlande (31 900) était de 2 % supérieur à l'année précédente, et le plus élevé depuis l'indépendance du pays. Les ressortissants étrangers étaient 23 900 (75 % du total), soit légèrement plus nombreux qu'en 2012 (23 300). Les principaux pays d'origine étaient l'Estonie (5 900), la Fédération de Russie (2 900), l'Iraq (910), la Chine (810), la Somalie (720) et l'Inde (680). Selon les premières statistiques, 13 000 personnes ont migré en Finlande entre janvier et juin 2014, soit environ 10 % de moins que pendant la même période en 2013 (14 400).

La migration permanente de ressortissants de l'UE a concerné au total 10 200 personnes en 2013, soit autant que l'année précédente. Le solde migratoire entre l'UE et la Finlande s'est maintenu à un niveau constant, aux alentours de 8 000 en 2013.

21 300 ressortissants de pays hors UE/EEE ont soumis une demande de permis de résidence en Finlande en 2013, soit autant qu'en 2012 (alors qu'une baisse de 10 % avait été enregistrée entre 2011 et 2012). En 2014, le nombre de demandes est resté stable. Sur les 18 000 permis accordés pour la première fois, 37 % ont été délivrés pour raisons familiales, 31 % pour des études et 28 % à des fins d'emploi.

En 2013, 4 900 permis de résidence ont été délivrés à des fins d'emploi. La majorité (3 500) relevaient de la catégorie des permis octroyés aux personnes ayant un emploi, laquelle suppose un examen de la situation du marché du travail : l'Ukraine (680), la Russie (610) et les Philippines (200) étaient les principaux pays d'origine des demandeurs. Les secteurs d'activité les plus courants de ces migrants peu ou moyennement qualifiés étaient le bâtiment, les services, les transports et l'agriculture. S'agissant de la main-d'œuvre très qualifiée (relevant de la catégorie des permis de résidence octroyés au personnel spécialisé), l'Inde (750), les États-Unis (60) et la Chine (50) étaient les trois principaux pays d'origine. En 2014, le nombre de permis de résidence délivrés à des fins d'emploi s'est élevé au total à 5 100.

La nationalité finlandaise a été attribuée en 2013 à 8 900 ressortissants étrangers résidant en Finlande à titre permanent. Il s'agit du deuxième record obtenu depuis l'indépendance du pays, celui de 2012 n'ayant été que légèrement plus élevé. 95 % des individus ayant été naturalisés en Finlande ont conservé leur nationalité d'origine. Comme l'année précédente, la première communauté ayant bénéficié d'une naturalisation en 2013 était la communauté russe (2 100). En 2014,

8 500 étrangers résidant de façon permanente en Finlande ont été naturalisés.

La Finlande a enregistré, en 2013, 3 200 demandes d'asile, soit légèrement plus qu'en 2012. Les demandeurs arrivaient généralement des mêmes pays que les années précédentes, à savoir d'Iraq (820), de la Fédération de Russie (250) et de Somalie (220). Le nombre de demandes soumises par des ressortissants iraniens et nigériens s'est accru respectivement de 29 % et 108 % en un an. En 2014, les demandes d'asile se sont chiffrées à 3 700 et émanaient principalement de ressortissants des pays suivants : Iraq (830), Somalie (410), Ukraine (300), Afghanistan (210) et Fédération de Russie (200). En 2014, 37 % des demandes ont reçu une réponse positive.

En 2013, le nombre de demandes émanant d'étudiants étrangers hors UE/EEE s'est élevé à 5 800, soit une baisse de 5 % par rapport à l'année précédente. Les trois principaux pays d'origine étaient la Fédération de Russie (1 200), la Chine (880) et le Viet Nam (370).

Suite à l'adoption par l'UE du Code frontières Schengen ainsi que des directives sur le permis unique et sur la reconnaissance des qualifications, une nouvelle législation est entrée en vigueur en Finlande début 2014.

La loi relative à l'enregistrement des ressortissants étrangers a été modifiée dans le but de simplifier le processus d'attribution du numéro d'identification personnel. Depuis la fin 2014, les ressortissants étrangers peuvent, en même temps qu'ils soumettent leur demande de permis de résidence, solliciter un numéro d'identification personnel, qu'ils recevront lorsque leur premier permis de résidence leur sera délivré. Auparavant, la demande de ce numéro d'identification devait se faire au bureau d'enregistrement local après réception du premier permis de résidence.

Le parlement a voté en décembre 2014 une réforme du cadre finlandais de lutte contre la discrimination. Grâce à cette réforme, la législation anti-discrimination s'applique désormais à tous les secteurs de la vie et assure une protection dans une liste illimitée de domaines.

Un nouveau Centre d'expertise sur l'intégration des immigrés a démarré ses activités en mars 2014, sous l'autorité du ministère du Travail et de l'Économie. Sa mission est de favoriser et d'encourager l'expertise dans le travail d'intégration des immigrés mené aux niveaux local, régional et national.

Pour en savoir plus

www.migri.fi

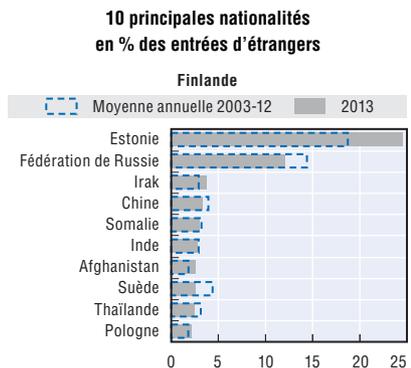
www.intermin.fi

www.stat.fi

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FINLANDE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.4	3.4	4.3	4.4	2.5	3.7	23.9
Sorties	0.5	0.6	0.8	0.8	0.6	0.7	4.2
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence							
<i>(données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	1.3	1.2	5.5	5.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	8.2	8.9	35.1	37.4			
Humanitaire	2.9	3.1	12.2	12.8			
Libre circulation	10.3	10.2	44.1	42.6			
Autres	0.7	0.5	3.0	2.1			
Total	23.3	23.9	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	5.5	5.4	4.9			
Stagiaires	..	0.2	0.3	0.2			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	12.2	14.0	14.0	12.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	6.5	8.0	6.0	9.8			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.7	0.7	0.5	0.6	0.6	0.7	3 023
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.6	4.7	4.6	4.6	3.6	4.7	25
Accroissement naturel	1.9	1.9	1.5	1.3	1.9	1.8	7
Solde migratoire	1.7	2.6	3.1	3.1	1.7	2.8	17
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	3.4	4.6	5.3	5.6	3.4	4.7	304
Population étrangère	2.2	3.1	3.6	3.8	2.2	3.2	208
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>	5.2	2.8	5.0	4.6	4.8	3.6	8 930
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	71.2	69.5	70.6	70.0	70.6	70.5	
Hommes nés à l'étranger	62.0	66.2	68.9	68.9	66.0	68.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	67.9	67.5	68.6	68.4	67.9	68.2	
Femmes nées à l'étranger	50.3	55.1	59.1	58.2	52.2	59.1	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.3	8.8	8.1	8.7	9.1	8.0	
Hommes nés à l'étranger	22.4	18.4	14.5	14.5	18.0	14.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.4	7.4	6.8	7.2	9.0	7.0	
Femmes nées à l'étranger	22.7	15.8	13.8	15.2	21.3	14.9	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263602>

France

Les migrations familiales restent la principale composante des flux migratoires en provenance des pays extérieurs à l'Espace économique européen (EEE). En 2013, elles ont été à l'origine de 93 000 nouveaux titres de séjour, soit 7 % de plus que l'année précédente. 63 000 titres de séjour ont été accordés à des étudiants étrangers, soit 6 % de plus qu'en 2012. Alors que seulement 18 000 titres de séjour ont été délivrés à des migrants de travail en 2013 – à peu près autant qu'aux migrants admis pour des raisons humanitaires – ce chiffre représente une progression des migrations de travail de 11 %. Au total, 204 000 nouveaux titres de séjour ont été délivrés en France en 2013, contre 193 000 en 2012. D'après les premières estimations pour 2014, les migrations de travail ont augmenté de presque 10 %, tandis que les migrations familiales sont restées à peu près stables.

Néanmoins, d'après les estimations de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour 2011/12, les flux observés en provenance de pays hors EEE ne représentent qu'une petite partie du total des entrées, les flux en provenance de l'UE étant plus importants. Les entrées totales étaient estimées à 327 000 en 2012. Toujours d'après les estimations, les ressortissants français de retour au pays représentaient environ un quart de ce total, les trois quarts restants se répartissant de manière plus ou moins égale entre les ressortissants d'autres pays de l'UE et les ressortissants de pays non membres de l'UE.

Le nombre de demandes d'asile déposées en France continue d'augmenter. En 2013, les autorités françaises ont reçu près de 66 000 demandes (dont 6 000 demandes renouvelées), soit 7 % de plus qu'en 2012. Elles y ont répondu favorablement dans 11 000 cas, en accordant l'asile ou une protection subsidiaire. Ce chiffre est en hausse de 14 % par rapport à 2012.

Les migrants arrivant en France sont de plus en plus nombreux à signer des contrats d'accueil et d'intégration : 109 000 contrats ont été signés en 2013 contre 101 000 en 2012, ce qui représente la plus forte hausse depuis 2009. Ces contrats comprennent presque toujours la participation à une formation civique et prescrivent l'apprentissage du français dans un cas sur cinq. En 2012 et 2013, les ressortissants algériens, marocains et tunisiens ont été les plus nombreux à participer à ce dispositif.

Le nombre de naturalisations était de 97 000 en 2013. Les naturalisations par décret ont fortement

augmenté (de 14 %), tandis que les naturalisations par mariage ont diminué (de 22 %). 62 % des personnes naturalisées étaient originaires de pays africains, essentiellement du Maghreb. 14 % venaient respectivement d'Europe et d'Asie.

D'après les données du recensement, la population immigrée résidant en France comptait 5.6 millions de personnes en janvier 2011, soit près de 9 % de la population totale. Les groupes les plus représentés étaient originaires d'Algérie (740 000), du Maroc (680 000), du Portugal (590 000), d'Italie (300 000), de Turquie, de Tunisie et d'Espagne (environ 250 000 dans chaque cas). Parmi les immigrés résidant en France, 2.4 millions étaient originaires de pays africains, 2.1 millions de pays européens et 670 000 de pays asiatiques. Deux cinquièmes de la population née à l'étranger possédaient la nationalité française. En plus de la population née à l'étranger, le recensement a identifié 600 000 personnes nées en France mais n'ayant pas la nationalité française.

L'immigration irrégulière est au centre de la politique migratoire en France. Après la révision, en novembre 2012, des conditions de régularisation des immigrés en situation irrégulière, environ 35 000 immigrés ont été régularisés en 2013, contre 23 000 en 2012. L'augmentation a été particulièrement marquée parmi les immigrés régularisés en tant que salariés (+95 %) et ceux admis pour des raisons familiales (+45 %).

Le ministère de l'Intérieur a intensifié sa lutte contre les réseaux qui facilitent l'entrée de migrants irréguliers. D'autres mesures ont été adoptées pour améliorer la mise en œuvre et le suivi des expulsions et des retours volontaires. 21 000 personnes ont été reconduites à la frontière en 2013, soit légèrement moins qu'en 2012 (22 000).

En août 2014, l'obligation de se soumettre à un examen médical a été supprimée pour certaines catégories de travailleurs migrants – notamment les travailleurs très qualifiés, les chercheurs, les salariés mutés à l'intérieur de leur entreprise, ainsi que les personnes se trouvant à leur charge.

Pour en savoir plus

www.immigration.interieur.gouv.fr

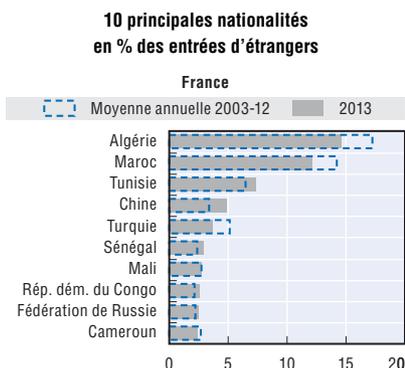
www.ofii.fr/

www.ofpra.gouv.fr

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FRANCE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.2	2.5	2.6	2.7	2.4	2.5	171.9
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)							
	2012	2013	2012	2013			
Travail	25.6	26.8	10.2	10.3			
Famille (y compris la famille accompagnante)	97.3	104.6	38.7	40.3			
Humanitaire	12.2	11.7	4.9	4.5			
Libre circulation	95.4	95.9	38.0	36.9			
Autres	20.8	20.9	8.3	8.1			
Total	251.2	259.8	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	46.2	59.0	62.8	59.6			
Stagiaires	0.6	0.8	..	0.6			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	16.2	6.4	6.1	7.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.0	2.9	2.5	1.3			
Autres travailleurs temporaires	6.5	3.4	3.4	2.9			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.8	0.8	0.9	0.9	0.7	0.7	60 234
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	7.1	4.8	4.3	4.2	6.7	4.8	268
Accroissement naturel	4.0	4.2	3.6	3.5	4.1	4.0	223
Solde migratoire	1.6	0.7	0.7	0.7	1.6	0.8	45
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	11.3	11.7	11.9	..	11.2	11.7	..
Population étrangère	5.8	6.1	6.4	6.1	..
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>	..	3.7	2.5	2.4	3.6	3.3	97 276
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	69.4	68.4	68.2	68.1	69.3	68.7	
Hommes nés à l'étranger	67.2	66.5	66.0	66.4	67.0	66.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	59.7	61.2	61.6	62.2	59.8	61.3	
Femmes nées à l'étranger	48.2	49.8	49.6	48.7	49.1	50.1	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	7.5	8.3	8.9	9.2	7.4	8.1	
Hommes nés à l'étranger	12.4	13.6	15.4	15.9	13.0	14.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.0	8.9	9.2	8.9	9.0	8.8	
Femmes nées à l'étranger	16.8	15.9	16.1	16.4	15.9	15.1	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263610>

Grèce

Pour la première fois depuis décembre 2009, la Grèce a enregistré une augmentation en rythme annuel des effectifs de permis de séjour valides de ressortissants de pays non membres de l'UE : cet effectif est passé de 440 000 en décembre 2012 à 507 000 en décembre 2013. En juin 2014, cependant, le nombre de permis valides était retombé à 450 000. Les pays d'origine les plus représentés en juin 2014 étaient l'Albanie (300 000), l'Ukraine (17 000), la Géorgie (16 000), le Pakistan (15 000), la Fédération de Russie et l'Inde (environ 12 000 dans les deux cas). D'après les données 2011 de l'enquête sur la population active, qui couvre également les ressortissants des pays de l'UE, les Albanais constituaient toujours le premier groupe d'étrangers en Grèce, suivis par les Bulgares et les Roumains. L'enquête recensait environ 15 000 ressortissants du Royaume-Uni, et à peu près autant de Pologne.

Parmi les ressortissants de pays non membres de l'UE qui détenaient un permis de séjour en juin 2014, près d'un quart (23 %) des hommes étaient titulaires d'un permis délivré à des fins d'emploi et 31 % d'un permis pour regroupement familial. Quant aux femmes, deux tiers possédaient un permis pour regroupement familial et 11 % un permis pour emploi. Quarante-cinq pour cent des hommes et 23 % des femmes détenaient un titre de séjour de dix ans ou d'une durée indéterminée. Le solde comprenait un petit nombre de permis d'études (5 300).

Les données de l'enquête sur la population active indiquent que la situation des migrants sur le marché du travail grec s'est sensiblement améliorée entre 2013 et 2014 même si elle demeure très précaire, à l'image de la situation générale du marché du travail en Grèce. Après une hausse spectaculaire du taux de chômage des migrants entre 2008 et 2013, le taux de chômage des ressortissants des pays de l'UE a atteint près de 35 % en 2013, et celui des ressortissants des pays non membres de l'UE 40 %. Depuis, le taux de chômage des premiers est tombé à 28 % en 2014 et celui des seconds à 34 % – la première baisse en rythme annuel depuis 2008.

D'après les données du ministère de l'Intérieur, près de 20 500 personnes ont acquis la nationalité grecque en 2013, contre 14 600 en 2012. Cette tendance s'inscrit dans le prolongement de la hausse rapide du nombre de naturalisations consécutive à l'assouplissement, en 2006, des conditions de naturalisation pour les Albanais d'origine grecque. En février 2013, le Conseil d'État a déclaré que la loi sur les naturalisations était anticonstitutionnelle et imposé sa révision.

Les entrées de migrants en situation irrégulière et de demandeurs d'asile ont fortement augmenté en 2014, la plupart venant de Syrie. En 2013, 34 000 migrants ont été appréhendés en situation irrégulière à la frontière, soit moins de la moitié de 2012 ; cependant, 42 000 personnes ont été interpellées au cours des huit premiers mois de 2014. En 2014, les pays

d'origine les plus représentés parmi les migrants en situation irrégulière étaient l'Albanie, la Syrie, l'Afghanistan, le Pakistan et la Somalie. Les principaux itinéraires empruntés par les migrants irréguliers et les demandeurs d'asile ont manifestement changé au cours de 2013 et 2014, de plus en plus de migrants arrivant par les îles de la mer Égée, où le nombre d'entrées a été multiplié par dix entre l'année 2013 et les six premiers mois de 2014. Des flux importants de migrants en situation irrégulière ont également été observés à la frontière entre la Grèce et la Turquie, où 23 000 personnes ont été appréhendées au cours du premier semestre de 2014, contre seulement 3 000 sur l'ensemble de 2013.

D'après des données issues de sources policières, près de 4 600 Albanais ont été reconduits à la frontière durant les sept premiers mois de 2014. Il s'agit du groupe le plus important dans cette situation. Les retours de ressortissants pakistanais, souvent volontaires et soutenus par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ont augmenté à un rythme particulièrement rapide ces dernières années, passant de moins de 300 en 2009 à 1 300 en 2011 puis à 5 100 en 2012.

Le « Code de l'immigration et de l'intégration sociale », entré en vigueur en juin 2014, régit l'entrée, le séjour et l'intégration sociale des ressortissants de pays non membres de l'UE (hors réfugiés et demandeurs d'asile) en Grèce. Il classe les titres de séjour en sept catégories principales en fonction du motif du séjour, regroupe au sein d'un document juridique unique l'ensemble des textes législatifs transposant les directives de l'UE dans le droit national et garantit le statut juridique des migrants de deuxième génération.

Dans un contexte de violences racistes croissantes, une loi visant à contenir les comportements et les propos racistes est entrée en vigueur en septembre 2014. Désormais, les incitations à la haine, la discrimination et la violence sont passibles de sanctions plus sévères. Les sanctions ont notamment été renforcées à l'encontre des agents publics qui commettent de tels délits.

Fin 2014, les 57 guichets uniques d'accueil des migrants établis sur l'ensemble du territoire national étaient tous devenus opérationnels. Ces centres devraient améliorer l'information et les services délivrés aux immigrés, limiter les délais de délivrance ou de renouvellement des titres de séjour et réduire les frais administratifs associés.

Pour en savoir plus

www.statistics.gr

www.yypes.gr

www.ypakp.gr

www.ytp.gr

www.astynomia.gr

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

GRÈCE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	5.9	3.0	1.6	2.9	..
Sorties	..	4.2
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers			Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étranger Grèce Moyenne annuelle 2003-10 (dotted line) 2011 (solid grey bar) Albanie Fédération de Russie Égypte Ukraine Inde Géorgie Philippines 0 20 40 60 80	
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.8	0.9	0.9	0.7	1.1	1.2	8 224
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.8	-5.4	-8.3	-8.0	3.7	-3.4	- 88
Accroissement naturel	0.3	0.5	-1.5	-1.6	0.2	0.1	- 18
Solde migratoire	3.5	-5.9	-6.8	-6.4	3.5	-3.5	- 70
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	7.4	6.6
Population étrangère	5.0	7.2	6.9	6.0	5.0	7.0	687
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2.5	..
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.5	69.6	60.3	58.0	73.6	68.7	
Hommes nés à l'étranger	82.6	76.3	58.1	56.3	83.5	74.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	45.7	47.7	41.8	40.0	45.9	46.4	
Femmes nées à l'étranger	50.2	50.9	41.5	39.5	49.2	48.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	9.5	20.3	23.2	5.9	11.1	
Hommes nés à l'étranger	6.7	15.3	34.6	37.3	6.0	17.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	15.4	16.3	27.9	30.7	14.4	18.0	
Femmes nées à l'étranger	15.6	17.8	32.7	38.9	16.1	20.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263639>

Hongrie

Les statistiques officielles montrent que les flux migratoires des pays membres de l'UE vers la Hongrie ont diminué en 2013, tandis que les migrations en provenance de pays non membres, en particulier de Chine, ont augmenté. D'après le Bureau central de la statistique de Hongrie, 6 200 personnes ont émigré de Roumanie, de Serbie, de République slovaque et d'Ukraine en Hongrie. Ce chiffre correspond à peu près à la moitié de celui observé en 2009 (mais les mouvements des ressortissants hongrois qui vivent dans les pays voisins ne sont pas inclus). Par contraste, les arrivées de migrants de Chine ont presque doublé pour atteindre 2 200 en 2013, après être restées à peu près stables les années précédentes.

Les entrées totales de migrants se sont élevées à 21 300 en 2013, dépassant le niveau de 2012 de 1 000 personnes. Hormis la Chine, les principaux pays d'origine en 2013 étaient la Roumanie (4 000 personnes), l'Allemagne (2 000), la République slovaque et les États-Unis (1 000 chacun). Pour leur part, les sorties ont grimpé à 13 000 en 2013, le plus haut niveau enregistré depuis 2004, qui dépasse de presque un tiers le niveau de 2012.

En 2013, la population étrangère en Hongrie s'élevait à 141 000 personnes, soit 1.5 % de la population totale. Les principaux pays d'origine étaient la Roumanie (22 % de la population étrangère totale), l'Allemagne (13 %), la Chine (9 %), l'Ukraine et la République slovaque (6 % chacune). Le travail continuait d'être le principal motif d'entrée et de séjour en 2013. Le nombre de travailleurs étrangers a atteint son plus haut niveau depuis dix ans : à la fin de 2013, le pays comptait 72 000 travailleurs étrangers déclarés. Plus d'un quart d'entre eux avaient été recrutés sur la base d'un permis de travail, tandis que les autres travaillaient sur la base d'une inscription. Les travailleurs étrangers étaient essentiellement, dans l'ordre, des Roumains (36 %), des Slovaques (13 %), des Chinois (10 %) et des Ukrainiens (4 %). Le nombre de travailleurs ukrainiens a fortement diminué (de 36 % en 2013, probablement du fait de la naturalisation d'un grand nombre d'Ukrainiens d'origine hongroise). Le pays a connu une forte augmentation de l'immigration de travail venant de pays asiatiques, principalement de Chine, du Viet Nam, du Japon et de Thaïlande.

En octobre 2014, le Bureau central de la statistique a présenté des estimations établissant que 350 000 Hongrois vivaient à l'étranger. L'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni étaient identifiés comme les principaux pays de destination. Il apparaît que les émigrés ont un niveau d'études plus élevé que la moyenne de la population hongroise et que près des deux tiers ont moins de 40 ans. Presque 85 % ont émigré pour raison d'emploi, et seulement 10 % des émigrants déclarent avoir l'intention de rentrer en Hongrie dans les prochaines années.

Les entrées de demandeurs d'asile en Hongrie ont rapidement augmenté : le nombre de demandeurs d'asile est passé de 2 200 en 2012 à 18 900 en 2013, pour finalement atteindre le niveau sans précédent de 42 800 en 2014. Les principales provenances en 2014 étaient le Kosovo (50 %), l'Afghanistan (21 %) et la Syrie (16 %). Le statut de réfugié a été accordé à 5 % des demandeurs, et 5 % supplémentaires ont reçu une protection subsidiaire.

Les migrations irrégulières à travers la frontière Schengen entre la Hongrie et la Serbie demeurent une importante source de préoccupation pour les autorités. D'après Frontex, la frontière serbo-hongroise était la troisième frontière extérieure de l'espace Schengen la plus affectée en 2013. La police hongroise a interpellé 23 000 migrants en situation irrégulière à la frontière, ce qui représente une augmentation de 240 % par rapport à 2012.

D'après le ministère des Ressources humaines, le nombre d'étudiants étrangers en Hongrie a augmenté de 13 % pour atteindre 23 000 au cours de l'année universitaire 2013/14. Un tiers d'entre eux environ suivaient des études de médecine. Les étudiants étrangers viennent principalement, dans l'ordre, d'Allemagne (2 900), de République slovaque et de Roumanie (2 300 chacune) et de Serbie (1 500). Le gouvernement hongrois a élaboré une « Stratégie gouvernementale pour la participation des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur hongrois » visant à accroître le nombre d'étudiants étrangers. Un nouveau programme de bourse baptisé « Stipendium Hungaricum » a été établi dans le cadre d'accords bilatéraux relatifs aux étudiants étrangers. Près de 500 étudiants étrangers ont obtenu cette bourse durant l'année universitaire 2014/15.

Depuis mars 2013, la procédure de naturalisation simplifiée a été étendue aux étrangers mariés à un ressortissant hongrois depuis au moins dix ans (seulement cinq ans s'ils ont eu des enfants ensemble). Depuis l'introduction de la naturalisation simplifiée pour les Hongrois de souche, entre janvier 2011 et septembre 2014, 630 000 personnes ont été naturalisées par ce biais – essentiellement des ressortissants roumains, serbes et ukrainiens.

Depuis janvier 2014, les demandeurs d'asile peuvent entrer sur le marché du travail neuf mois après leur demande, sous réserve des règles générales applicables aux ressortissants des pays non membres de l'UE. Dans les centres d'accueil, les demandeurs peuvent travailler sans période d'attente.

Pour en savoir plus

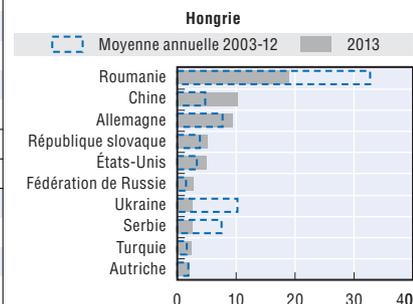
www.bmbah.hu

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

HONGRIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.5	2.4	2.1	2.1	2.2	2.6	21.3
Sorties	0.3	0.6	1.0	1.3	0.3	0.6	13.1
Entrées d'étrangers par catégorie							
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>							
	Milliers		Distribution (%)				
	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.2	0.2	0.2	1.9	0.2	0.3	18 565
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-2.2	-2.8	-2.3	-3.0	-1.9	-2.7	-30
Accroissement naturel	-3.9	-4.0	-3.9	-3.8	-3.6	-3.7	-38
Solde migratoire	1.7	1.2	1.6	0.8	1.7	1.5	8
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	3.3	4.5	4.3	4.5	3.3	4.3	448
Population étrangère	1.5	2.1	1.4	1.4	1.5	1.8	141
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>	6.9	3.1	12.8	6.5	4.9	6.7	9 178
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	63.0	59.7	61.4	63.4	63.4	61.5	
Hommes nés à l'étranger	72.3	69.0	73.5	78.4	73.7	72.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	50.9	50.0	51.7	52.5	50.8	50.6	
Femmes nées à l'étranger	54.3	61.9	60.4	58.3	53.3	58.9	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	7.1	11.8	11.5	10.4	6.6	10.4	
Hommes nés à l'étranger	3.0	7.7	9.8	7.4	2.6	8.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.4	10.8	10.7	10.1	6.7	10.1	
Femmes nées à l'étranger	6.4	8.2	9.2	12.8	8.1	8.2	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263641>

Irlande

Les nouvelles autorisations d'immigration ont diminué de 11 % en 2013, avec 107 400 certificats d'enregistrement délivrés. Les principaux pays d'origine des immigrés sont le Brésil, l'Inde, la Chine, les États-Unis et le Nigeria. Le certificat d'enregistrement est une autorisation d'immigration émise par le Bureau national d'immigration (*Garda National Immigration Bureau*, ou GNIB) aux ressortissants de pays hors EEE qui résident légalement en Irlande et souhaitent rester dans le pays pendant plus de trois mois. Le nombre de résidents étrangers s'élevait au total à 564 300 en 2014, soit 12 % de la population totale.

En liaison avec la détérioration du marché du travail, l'immigration a marqué un recul à partir de 2007 et jusqu'en avril 2010 – où l'on comptait 41 800 immigrés – avant de repartir à la hausse pour atteindre le nombre de 60 600 immigrés en 2013-14. L'émigration a quant à elle augmenté avec le début de la récession – jusqu'à atteindre 89 000 émigrants en 2012-13 – mais elle est ensuite retombée en 2013-14 à un peu moins de 82 000. Par conséquent, le solde migratoire de presque 105 000 en 2006-07 est devenu négatif en 2009-10 et a atteint le niveau le plus bas en 2011-12 (à -34 400), pour ensuite passer à -21 400 en 2013-14.

Pendant les premières années de la récession, les ressortissants irlandais rentrant au pays formaient le principal groupe de migrants. Leur nombre ne cesse cependant de baisser depuis deux ans pour atteindre 11 600 en 2013-14, soit moins de un migrant sur cinq. Selon les premiers chiffres dont on dispose, en 2014, 17 % des migrants étaient des ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE, 8 % des Britanniques, 14 % des ressortissants des autres pays membres de l'UE, et 42 % (contre 31 % en 2013) des ressortissants des autres pays du monde.

En 2013, 283 600 ressortissants étrangers occupaient un emploi en Irlande, soit une hausse de 5 % par rapport à 2012. Ces ressortissants venaient pour l'essentiel (46 %) des nouveaux pays membres de l'UE. Le nombre de «numéros personnels de service public» (assurance sociale) délivrés aux étrangers était en hausse en 2013 (à 85 600), après avoir baissé à 67 800 en 2011. Au cours des cinq premiers mois de 2014, 37 300 numéros de ce type ont été attribués. Le nombre de permis de travail délivrés à des ressortissants de pays hors EEE avait culminé à 48 000 en 2003. Suite à l'élargissement de l'UE en 2004 et à la mise en œuvre de la nouvelle politique – qui consistait à répondre à la plupart des besoins du marché du travail en puisant dans les ressources humaines de l'UE – le nombre de permis n'a cessé de diminuer. Cette baisse a été particulièrement marquée de 2007 (23 604) à 2009 (7 900), en rapport avec les renouvellements des permis de travail. En 2013, 3 900 permis de travail ont été délivrés (renouvellements compris), principalement à des ressortissants indiens (37 % du total). En 2014, le nombre de permis de travail délivrés était de 5 500, soit une augmentation de 42 %.

En 2013, l'Irlande a enregistré 95 000 demandes de visas d'entrée, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport à 2012. Ces demandes ont été approuvées à environ 91 %. Les principaux pays d'origine des demandeurs en 2013 étaient l'Inde (16 %), la Fédération de Russie (15 %) et la Chine (11 %).

À la fin 2013, quelque 39 600 étudiants de pays hors EEE étaient enregistrés en Irlande, soit 33 % du nombre total des ressortissants hors EEE bénéficiant d'une autorisation de séjour. La majorité de ces étudiants suivaient des études supérieures diplômantes (39 %), 21 % une formation continue non diplômante, et 27 % une formation linguistique.

Le nombre de personnes arrivant en Irlande comme demandeurs d'asile ou avec le souhait d'obtenir le statut de réfugiés est en baisse depuis quelques années, suite aux changements intervenus sur les plans législatif et administratif. En 2013, le pays a reçu 900 demandes d'asile, ce qui représente le niveau le plus bas depuis 1995 et une chute de 92 % par rapport au nombre record de 2002. Le Nigeria demeure le premier pays d'origine des demandeurs (14 %). Le taux de reconnaissance des réfugiés en Irlande a presque doublé en 2013, pour s'élever à 12 %.

Quelque 24 300 certificats de naturalisation ont été délivrés en 2013, principalement à des ressortissants du Nigeria (5 800), d'Inde (3 000), des Philippines (2 500), du Pakistan (1 800) et d'Ukraine (700).

Deux textes de loi importants ont été adoptés en 2013. D'une part, l'amendement relatif au trafic d'êtres humains apporté à la loi sur le droit pénal introduit un certain nombre de changements de fond dans la procédure et le droit pénaux en ce qui concerne les infractions liées aux trafics, le trafic à des fins de mendicité forcée étant désormais couvert par la loi. D'autre part, les réglementations de l'Union européenne relatives à la protection subsidiaire sont entrées en vigueur en novembre 2013. Les demandes de protection subsidiaire sont désormais traitées de la même manière que les demandes de statut de réfugié.

Un dispositif appelé «*Atypical Working Scheme*» a été mis en place en septembre 2013. Appliqué dans les cas où une pénurie de main-d'œuvre qualifiée a été constatée, il vise à mettre à la disposition d'un secteur, d'une entreprise ou d'un établissement universitaire des compétences spécialisées ou de haut niveau, ou à faciliter les recrutements à l'essai pour un poste figurant sur la liste des métiers très qualifiés.

Pour en savoir plus

www.inis.gov.ie

www.entemp.ie/labour/workpermits

www.ria.gov.ie

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

IRLANDE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	15.9	5.3	7.0	9.0	17.0	10.2	40.2
Sorties	..	8.9	8.9	9.2	..
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	2.6	2.7	8.0	6.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	9.6	14.2	29.9	35.4			
Humanitaire	0.1	0.2	0.3	0.5			
Libre circulation	19.8	23.1	61.7	57.5			
Autres			
Total	32.1	40.2	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.0	0.4	0.2	0.2	1.2	0.5	946
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	23.1	4.8	1.7	3.3	23.5	5.9	15
Accroissement naturel	8.2	10.3	9.4	8.5	8.7	10.1	39
Solde migratoire	16.3	-5.7	-7.6	-5.2	15.1	-4.2	-24
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	12.5	17.1	16.3	16.8	12.8	16.7	754
Population étrangère	..	12.4	12.0	12.4	..
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	1.1	4.7	..	1.7	1.9	..
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	75.8	63.3	62.3	64.6	75.9	65.9	
Hommes nés à l'étranger	78.9	64.6	64.2	67.4	77.9	68.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	58.0	56.2	55.4	56.4	57.7	57.0	
Femmes nées à l'étranger	57.7	54.0	53.9	54.1	57.8	56.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.5	16.9	17.8	15.0	4.7	14.5	
Hommes nés à l'étranger	5.9	19.9	19.4	16.7	6.4	16.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.5	9.2	10.1	9.8	4.0	7.9	
Femmes nées à l'étranger	6.0	13.2	14.8	14.5	5.8	12.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263653>

Israël

Israël distingue deux catégories principales d'étrangers pouvant résider légalement sur son territoire : les immigrés qui sont d'origine juive ou ont des liens avec le pays, qui peuvent immigrer de façon permanente en Israël en application de la Loi sur le retour, ainsi que les membres de famille de nationaux qui obtiennent un statut légal en vertu de la Loi sur l'entrée en territoire israélien, et les ressortissants étrangers qui peuvent entrer temporairement en tant que touristes, étudiants, travailleurs étrangers, etc. Fin 2014, le nombre total de ressortissants étrangers en Israël s'élevait à 226 300, contre 232 700 l'année précédente. Ce groupe de ressortissants étrangers est principalement composé de travailleurs temporaires, de demandeurs d'asile ou de touristes dont le visa a expiré, les migrants permanents entrant dans le pays dans le cadre de la Loi sur le retour obtenant habituellement la nationalité dès leur arrivée.

Selon le Bureau central des statistiques et le ministère de l'Intégration et de l'Alyah, le nombre d'immigrés entrés en Israël en application de la Loi sur le retour (hors citoyens et résidents de retour), s'élevait à environ 19 000 en 2011 et 2012, mais a dépassé 20 000 en 2013 et 27 000 en 2014. Les flux en provenance de France ont doublé entre 2013 et 2014 pour s'établir à 6 800, et ceux en provenance d'Ukraine ont triplé pour s'établir à 6 000. Les principaux autres pays d'origine en 2014 étaient la Fédération de Russie (4 700) et les États-Unis (3 300).

Fin 2014, le nombre d'étrangers entrés en Israël munis d'un permis de travail s'élevait à 89 900, soit 5 % de plus qu'en 2013 ; toutefois, 15 300 détenaient un permis échu ; 58 % de l'ensemble des permis valides en 2014 étaient détenus par des professionnels de santé, suivis des travailleurs agricoles (30 %) et de la construction (8 %). Après une forte baisse en 2012, le nombre de travailleurs thaïlandais entrés dans le pays en 2013 a plus que doublé, pour s'établir à 8 200. Les autres principaux pays d'origine des travailleurs étrangers entrés en 2013 étaient l'ex-URSS (6 300), les Philippines (4 900) et l'Inde (4 300).

En décembre 2014, 44 750 Palestiniens détenaient des permis de travail journalier et 42 900 étaient titulaires d'un emploi (contre 36 200 en septembre 2013). Parmi eux, 37 100 étaient employés dans la construction, 5 000 dans l'agriculture et 2 250 dans l'industrie. En outre, 7 950 Palestiniens étaient titulaires d'un permis de travail saisonnier dans l'agriculture (contre 5 700 en septembre 2013).

Le nombre de touristes restés après l'expiration de leur visa était estimé à 90 000 fin 2013, contre 93 000 un an auparavant. Parmi eux, 61 % étaient originaires de l'ex-Union soviétique, suivie de la Roumanie (6 %) et du Mexique (4 %).

Les entrées illégales, qui culminaient à 1 500 par mois en 2011, ont largement diminué depuis la mi-2012, en raison d'une série de mesures telles que la détention

de longue durée, des contrôles plus stricts aux frontières et l'édification d'une barrière le long de la frontière avec l'Égypte ; 43 franchissements de frontière illégaux ont été détectés en 2013 et 21 en 2014. Fin 2014, un total de 46 400 personnes en situation irrégulière et demandeurs d'asile résidaient en Israël. La plupart étaient originaires d'Érythrée et du Soudan et bénéficiaient d'une protection groupée. Ce nombre a diminué en raison des rapatriements, qui ont concerné 6 400 personnes en 2014, soit plus du double qu'en 2013.

L'action menée par les pouvoirs publics depuis une décennie pour réduire le nombre de travailleurs étrangers s'est inversée fin 2013, et les quotas de travailleurs étrangers dans la construction et l'agriculture ont été augmentés. Dans le même temps, des mesures ont été mises en œuvre pour réguler l'emploi des travailleurs étrangers dans le domaine des soins, comme un durcissement des quotas et de la réglementation du statut des travailleurs restés après l'expiration de leur permis.

Un accord réglementant le recrutement de travailleurs dans le domaine de la construction a été signé avec la Roumanie en 2014. Des accords bilatéraux similaires sont déjà en place avec quatre autres pays, et sont en cours de négociation dans le domaine des soins avec les Philippines, le Népal et le Sri Lanka.

Le gouvernement a approuvé en février 2015 un plan de 42 millions USD visant à renforcer les cours de langue, les informations et les services destinés aux immigrés potentiels, et encourager ainsi l'immigration des Juifs et des Israéliens vivant à l'étranger. Cette mesure a été prise en réponse à une hausse perçue de l'antisémitisme en Europe et à la crise en Ukraine.

Les règles relatives aux franchissements illégaux de frontière ont été modifiées un certain nombre de fois en réponse aux décisions de la Haute Cour de justice. Les règles de décembre 2013 imposaient une rétention d'un an maximum dans des centres fermés pour les nouveaux immigrés clandestins, et une rétention d'une durée indéfinie dans des centres ouverts pour ceux ayant droit à la protection groupée. Cela a été déclaré illégal en septembre 2014. Depuis décembre 2014, les demandeurs d'asile peuvent résider dans un centre ouvert pendant une durée de 20 mois. Israël a tenté de trouver un accord avec des États tiers sûrs pour le rapatriement des demandeurs d'asile qui ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine.

Pour en savoir plus

www.cbs.gov.il

www.economy.gov.il

www.piba.gov.il

www.moia.gov.il

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ISRAËL

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	3.1	2.2	2.1	2.1	3.0	2.1	16.9			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers Israël Moyenne annuelle 2003-12 (dotted line), 2013 (solid grey bar) Ex-URSS, France, États-Unis, Éthiopie, Royaume-Uni, Argentine, Canada, Belgique, Brésil, Afrique du Sud 0 10 20 30 40 50					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.1	0.2	0.3	0.5	..			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	28.8	28.9			
Accroissement naturel	26.4	26.8			
Solde migratoire	2.4	2.1			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	28.1	24.5	23.2	22.6	28.1	24.5	1 821			
Population étrangère			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>En % de la population étrangère</i>										
			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	59.2	61.5	61.9	61.7				
Hommes nés à l'étranger	66.1	69.3	68.1	69.6				
Femmes nées dans le pays de résidence	51.4	55.5	53.5	55.1				
Femmes nées à l'étranger	55.5	60.5	58.3	60.0				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	9.0	7.0	7.1	6.6				
Hommes nés à l'étranger	8.2	6.9	6.3	6.4				
Femmes nées dans le pays de résidence	10.4	7.2	8.6	7.2				
Femmes nées à l'étranger	8.3	5.3	6.8	5.4				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/8889323263665>

Italie

En 2013, les entrées de migrants en Italie ont continué à baisser tandis que les sorties ont continué à augmenter – en particulier les sorties de ressortissants italiens. Selon l'Institut national de statistique, les entrées se sont élevées à 307 000 personnes en 2013, dont 279 000 étrangers et 28 000 Italiens. Ce chiffre est en recul de 13 % par rapport à 2012, qui avait vu 351 000 migrants (321 000 étrangers et 29 000 Italiens) entrer dans le pays. Parmi les étrangers qui ont migré en Italie en 2013, les plus nombreux étaient les Roumains (58 000), les Marocains (20 000), les Chinois (17 000) et les Ukrainiens (14 000). Les sorties ont grimpé de 106 000 (dont 68 000 Italiens) en 2012 à 126 000 (dont 82 000 Italiens) en 2013. Ainsi l'émigration de ressortissants italiens a-t-elle doublé entre 2010 et 2013. Leurs principaux pays de destination sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse et la France.

Le nombre d'étrangers résidant en Italie est passé de 4.4 millions en 2013 à plus de 4.9 millions en janvier 2014 (soit 8.3 % de la population totale du pays), dans le prolongement de la hausse observée depuis quelques années. Les régions comptant une proportion d'étrangers supérieure à la moyenne nationale sont l'Émilie-Romagne (12 %), la Lombardie et l'Ombrie (11 %), ainsi que le Latium, la Vénétie et la Toscane (10 %). Près de 30 % des résidents étrangers sont des ressortissants de pays de l'UE. Les groupes les plus importants viennent de Roumanie (1.1 million), d'Albanie (496 000), du Maroc (456 000), de Chine (257 000) et d'Ukraine (219 000). Le nombre d'étrangers qui ont acquis la nationalité italienne a dépassé 100 000 pour la première fois en 2013.

En janvier 2014, on recensait en Italie 3.9 millions de permis de séjour valides, dont une majorité de titres de « résident de longue durée – UE » (Directive 2003/109/CE). En plus de cette catégorie, 20 % des permis avaient été accordés à des fins de travail et 18 % pour raisons familiales. En 2013, les autorités italiennes ont délivré un total de 244 000 nouveaux permis de séjour, ce qui équivaut à moins de la moitié du nombre émis annuellement entre 2008 et 2010. Toujours en 2013, 108 000 permis (44 %) ont été accordés pour raisons familiales, principalement à des ressortissants marocains (15 000), albanais (10 000) et chinois (9 000). Les plus nombreux à se voir accorder un permis à des fins de travail ont été les Marocains, les Ukrainiens et les Bangladaï (environ 9 000 dans chaque groupe). Quatre-vingt-un mille permis de travail ont ainsi été délivrés en 2013 (33 %), dont 1 900 à des travailleurs très qualifiés.

Le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger a grimpé de 13.8 % en 2012 à 16.7 % en 2013. Par conséquent, les quotas de nouveaux travailleurs immigrés autorisés à entrer dans le pays ont été fixés à un niveau bas en comparaison des années précédentes. Les admissions pour emploi saisonnier ont été fixées à 15 000 en 2014 (la moitié du quota de 2013, qui avait

été largement inutilisé). Le quota d'admissions au titre de l'emploi rémunéré non saisonnier et de l'emploi indépendant a été fixé à 17 850, comme en 2013, ce qui est nettement inférieur aux niveaux de la fin des années 2000. Ce quota a été limité à des catégories particulières, principalement des changements de statut.

Lors de l'année universitaire 2013/14, 70 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans les universités italiennes, les contingents les plus importants venant d'Albanie (11 %), de Chine et de Roumanie (7 % dans les deux cas). Ils étudiaient principalement les sciences sociales (37 %) et les disciplines scientifiques (31 %), suivies des sciences humaines (16 %) et de la médecine (15 %).

En 2014, 170 000 migrants en situation irrégulière ont atteint les côtes italiennes. Au moins 70 000 d'entre eux venaient de Syrie et d'Érythrée. D'après le ministère de l'Intérieur, en 2013/14, la plupart des migrants en situation irrégulière sont arrivés en Italie par la Libye et l'Égypte. Le nombre de demandes d'asile a plus que doublé entre 2013 et 2014, passant de 27 000 à 65 000. Les principaux pays d'origine des demandeurs en 2014 étaient le Nigéria (10 000), le Mali (10 000), la Gambie (9 000), le Pakistan (7 000), le Sénégal et le Bangladesh (près de 5 000 dans les deux cas). Les ressortissants syriens et érythréens ont déposé un total de 1 000 demandes.

Les changements législatifs les plus importants sont la modification des conditions d'entrée pour les travailleurs très qualifiés (mise en place d'initiatives spéciales à l'intention des entrepreneurs qui souhaitent créer des start-ups innovantes), les chercheurs et les étudiants, ainsi que les personnes qui travaillent pour l'Exposition universelle 2015. La Directive de l'UE sur le permis unique pour les ressortissants de pays tiers a été transposée dans le droit italien. Un plan d'action national a été adopté en coopération avec les autorités régionales et locales pour faciliter la gestion des entrées de demandeurs d'asile. Le financement des politiques d'intégration a fait l'objet d'une réforme qui a conduit à une redistribution des compétences et la création d'un fonds commun pour l'asile, les migrations et l'intégration.

L'opération italienne en Méditerranée *Mare Nostrum* a pris fin en octobre 2014 après environ un an d'existence. Cette opération compte à son actif 560 interventions, l'arrestation de 730 trafiquants d'êtres humains et le sauvetage de nombreux migrants en situation irrégulière. En novembre 2014, elle a été remplacée par la mission Triton de Frontex, financée par l'UE.

Pour en savoir plus

www.interno.it

www.istat.it

www.lavoro.gov.it/lavoro

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ITALIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	4.8	7.0	5.4	4.7	6.4	6.7	279.0			
Sorties	0.3	0.5	0.6	0.7	0.3	0.5	43.6			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>Italie</p>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail	57.0	73.1	22.1	29.8						
Famille (y compris la famille accompagnante)	86.0	81.1	33.3	33.0						
Humanitaire	6.0	8.8	2.3	3.6						
Libre circulation	104.4	77.9	40.4	31.7						
Autres	4.9	4.9	1.9	2.0						
Total	258.4	245.8	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	31.7	40.2	41.5	37.7						
Stagiaires						
Vacanciers actifs	0.4	0.4	0.5	0.4						
Travailleurs saisonniers	84.2	9.7	7.6	25.7						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.2	0.2	0.3	0.4	0.2	0.4	25 720			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	3.3	2.9	4.9	18.2	5.3	3.5	1 097			
Accroissement naturel	-0.2	-0.4	-1.3	-1.4	-0.2	-0.6	- 84			
Solde migratoire	3.5	3.4	4.1	19.7	5.4	3.7	1 188			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	8.8	9.6	8.6	..			
Population étrangère	4.6	7.6	7.4	8.3	4.6	7.3	4 922			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	1.2	1.6	1.4	2.3	1.2	1.4	100 712			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	69.2	66.6	65.6	64.2	69.3	67.2				
Hommes nés à l'étranger	80.0	76.1	72.3	68.6	82.7	76.4				
Femmes nées dans le pays de résidence	45.1	45.7	46.7	46.1	45.0	46.2				
Femmes nées à l'étranger	47.7	49.8	50.0	49.4	49.8	50.0				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	7.3	9.7	11.1	6.0	7.3				
Hommes nés à l'étranger	6.7	10.0	12.4	15.9	5.7	9.5				
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	9.2	11.3	12.4	9.7	9.3				
Femmes nées à l'étranger	14.4	13.1	15.5	17.5	12.9	13.6				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263677>

Japon

À la fin de 2013, le nombre de résidents étrangers au Japon s'élevait à 2 066 400 (1.6 % de la population totale), ce qui représente une augmentation de 1.6 % par rapport à l'année précédente. Le groupe le plus représenté était une fois encore celui des Chinois : 649 100 personnes, soit 31 % du total. Venaient ensuite les ressortissants de la péninsule coréenne (519 700), dont la proportion a diminué au fil des années pour atteindre son plus bas niveau à la fin de 2013 (25 %), puis les Philippins (209 200), les Brésiliens (181 300) et les Vietnamiens (72 300).

D'après le ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, fin octobre 2013, le pays comptait environ 718 000 travailleurs étrangers, soit 5 % de plus que l'année précédente. Un an plus tard, leur nombre avait encore progressé pour atteindre environ 788 000. Parmi eux, 147 000 travaillaient dans des domaines techniques ou spécialisés (11 % de plus qu'en 2013), 339 000 étaient inscrits comme résidents permanents, personnes d'origine japonaise, ou autres (6 % de plus qu'en 2013) et 145 000 effectuaient un stage technique (6 % de plus qu'en 2013). Par ailleurs, 125 000 étudiants étrangers travaillaient à temps partiel, une hausse de 22 % par rapport à 2013.

Au total, 306 700 ressortissants étrangers sont entrés au Japon en 2013 (hors visiteurs temporaires et ressortissants étrangers munis d'une autorisation de retour), ce qui représente 1 % de plus qu'en 2012. Après une augmentation de 23 % entre 2011 et 2012, le nombre de nouveaux arrivants venus dans le pays pour travailler est resté relativement stable à 63 900 en 2013 (0.6 % de plus qu'en 2012). Parmi eux, 58 % ont été admis comme gens du spectacle, 10 % l'ont été dans le cadre d'un transfert intra-entreprise et 8 % sont venus travailler comme ingénieurs ou spécialistes en sciences humaines/services internationaux respectivement. Si l'on exclut les gens du spectacle et les transferts intra-entreprises, le nombre de nouveaux migrants de travail a diminué de 8 % entre 2012 et 2013, passant de 22 400 à 20 500. Le nombre de personnes à charge accompagnant les travailleurs étrangers a également baissé de 8 % pour atteindre 19 000. 67 400 personnes sont entrées dans le pays comme stagiaires pour suivre une formation technique.

D'après les données de la JASSO (Organisation des services étudiants du Japon), en mai 2014, 139 200 étudiants étrangers étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur japonais, ce qui représente une progression de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est à mettre au compte de la hausse des inscriptions d'étudiants étrangers dans les instituts de formation professionnelle, les inscriptions dans les universités ayant continué à décliner. En outre, 45 000 étudiants étrangers suivaient des cours de japonais, soit 38 % de plus que l'année précédente. Les Chinois représentaient 51 % du total (58 % l'année précédente) et les Vietnamiens 14 % du total (8 % l'année précédente). Dans l'ensemble, 93 % environ des étudiants venaient d'Asie.

Les autorités japonaises ont reçu 3 300 demandes d'asile en 2013, c'est-à-dire 720 de plus qu'en 2012. Six demandeurs se sont vus accorder le statut de réfugié et 150 ont été autorisés à rester pour raisons humanitaires. Par ailleurs, 18 réfugiés ont été admis aux fins de réinstallation. Les demandeurs d'asile de Turquie, du Népal, du Myanmar, du Sri Lanka et du Pakistan représentaient à eux tous 67 % du total, et les demandeurs de Turquie, du Népal et du Myanmar 49 %.

En 2013, 8 600 ressortissants étrangers ont été naturalisés, soit 19 % de moins que l'année précédente. La moitié venaient de la péninsule coréenne et un tiers étaient chinois.

Pour la première fois en plus de deux décennies, le nombre de personnes qui se sont maintenues au Japon au-delà de leur durée de séjour légale a augmenté en 2014 (à un rythme toutefois modéré de 1.6 %), pour atteindre 60 000 en janvier 2015. Cette évolution reflète la hausse du nombre de Thaïlandais restés dans le pays au-delà de leur durée de séjour légale (+20 %, soit 5 300 personnes), elle-même due à l'introduction en juillet 2013 d'un programme d'exemption de visa pour les visiteurs de courte durée. Les principales nationalités des personnes dans cette situation étaient les nationalités coréenne (13 600) et chinoise (8 600). Le nombre de contrevenants Vietnamiens a bondi de 67 %.

Des mesures ont été mises en place en avril 2014 pour que les élèves tenus de recevoir un enseignement en japonais dans les écoles obligatoires puissent suivre un «programme spécial».

En vertu d'une modification apportée à la loi relative au contrôle de l'immigration et à l'octroi du statut de réfugié en juin 2014, les professionnels hautement qualifiés bénéficieront à compter d'avril 2015 d'un nouveau statut de résident à durée indéterminée. Par ailleurs, le statut de résident accordé aux investisseurs et aux dirigeants d'entreprise, qui était auparavant limité aux activités d'investissement et de gestion effectuées dans les entreprises affiliées étrangères, a été étendu aux entreprises affiliées japonaises. Un nouveau projet de loi visant à modifier cette loi a été déposé afin d'établir un statut de résident pour le personnel infirmier étranger certifié qui remplit les conditions définies.

En mars 2015, une nouvelle loi a été élaborée dans le but de réviser le système de stages techniques. Il s'agira en l'occurrence de renforcer les dispositifs de gestion et de supervision pour assurer la bonne mise en œuvre des stages et la protection des stagiaires. Par ailleurs, si elle est adoptée, cette proposition étendra la période de formation de trois à cinq ans.

Pour en savoir plus

www.immi-moj.go.jp

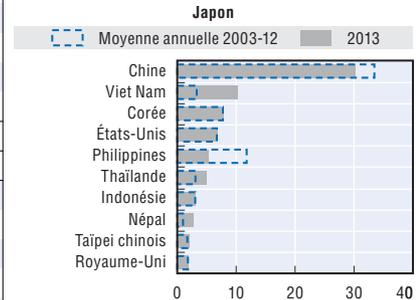
www.mhlw.go.jp

<http://www8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html>

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

JAPON

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.9	2.2	2.4	2.4	2.8	2.3	306.7
Sorties	2.3	1.9	1.7	1.7	2.0	1.9	213.4
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers			Distribution (%)			
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	26.9	25.1	40.5	43.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	24.3	20.6	36.6	36.0			
Humanitaire	0.1	0.2	0.2	0.3			
Libre circulation			
Autres	15.1	11.5	22.7	20.0			
Total	66.4	57.3	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	41.5	57.6	70.0	59.1			
Stagiaires	83.3	85.9	83.9	85.7			
Vacanciers actifs	4.7	9.5	10.5	7.7			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	4.2	6.1	6.2	6.0			
Autres travailleurs temporaires	110.2	44.5	47.2	41.1			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3 260
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.0	0.6
Accroissement naturel	0.0	-1.4	0.1
Solde migratoire	0.0	-0.6	-0.2
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger
Population étrangère	1.6	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	2 066
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.8	0.6	0.5	0.4	0.8	0.6	8 646
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	
Hommes nés à l'étranger	
Femmes nées dans le pays de résidence	
Femmes nées à l'étranger	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	
Hommes nés à l'étranger	
Femmes nées dans le pays de résidence	
Femmes nées à l'étranger	

10 principales nationalités
en % des entrées d'étrangers

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263682>

Lettonie

Entre 2012 et 2013, la population de la Lettonie a reculé de 22 400 personnes, pour s'établir à 2 001 500 habitants, essentiellement en raison de l'émigration. Les statistiques officielles indiquent que le nombre de départs (22 600 en 2013) a dépassé celui des entrées (8 300), entraînant un solde migratoire négatif de 14 300 personnes en 2013. Les personnes d'origine lettone représentaient 37 % de l'ensemble des arrivées et près de la moitié des départs. La population non lettone comprenait 304 800 personnes début 2014, soit 15 % de la population totale. Les non-citoyens de Lettonie, principalement des résidents de longue date venus d'autres parties de l'Union soviétique, représentaient 83 % de la population non lettone et 13 % de la population totale (253 600 en 2013). Ce chiffre, qui s'élevait à 730 000 en 1995, est en diminution en raison de l'émigration et de la hausse des naturalisations. Les ressortissants russes constituent le deuxième groupe des résidents non lettons (38 800 en 2013).

Le nombre de titulaires d'un permis de séjour valide a progressivement augmenté au cours des dix dernières années, jusqu'à atteindre 84 300 en 2014. Parmi ceux-ci, 51 000 détenaient des permis permanents (contre 48 100 en 2013) et 33 200 des permis temporaires, en hausse de 39 % par rapport à l'année précédente (23 900). Plus de 80 % des titulaires de permis permanent et 40 % des titulaires de permis temporaire étaient des ressortissants russes. Les ressortissants de l'UE/AELE représentaient 29 % des permis temporaires et 8 % des permis permanents.

En 2014, 3 100 permis de séjour permanent ont été accordés – un chiffre analogue à celui de l'année précédente – tandis que 10 500 personnes ont reçu un permis de séjour temporaire, en progression de 43 % par rapport à 2013, ce qui s'explique en partie par des amendements à la loi sur le permis de séjour investisseur. En 2014, les investisseurs et leurs familles représentaient plus de la moitié de l'ensemble des permis de séjour temporaire investisseur délivrés (5 600 permis, dont 2 400 pour les demandeurs principaux et 3 200 pour les personnes accompagnantes). Les migrants de travail et leurs familles représentaient 17 % des demandeurs de permis (1 800 permis en 2014, dont 1 400 pour les demandeurs principaux et 400 pour les personnes accompagnantes), et 18 % d'entre eux étaient des travailleurs hautement qualifiés et leurs familles.

Durant l'année universitaire 2013/14, 4 500 étudiants internationaux étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en Lettonie, soit 28 % de plus que l'année précédente. Les étudiants allemands arrivent en tête (17 % du total), suivis des étudiants russes (11 %). En 2014, 1 500 permis temporaires ont été délivrés à des étudiants, soit 7 % de plus qu'en 2013.

En 2013, 1 700 personnes ont été naturalisées, dont plus de 90 % étaient des non-citoyens de Lettonie. La loi sur la citoyenneté a été modifiée en octobre 2013 afin d'autoriser la double nationalité dans certains cas. En mai 2014, 4 100 demandes avaient été déposées confor-

mément à ces nouvelles dispositions, dont 3 300 ont été approuvées. En outre, 2 400 demandes de citoyenneté ont été faites pour le compte d'enfants nés à l'étranger et ayant obtenu une autre nationalité. Ces demandes venaient essentiellement des États-Unis, du Canada, d'Australie, d'Israël et de la Fédération de Russie. Si les enfants peuvent obtenir la double nationalité avec des pays où ce n'est généralement pas le cas (notamment Israël et la Fédération de Russie), ils devront renoncer à l'une de leurs nationalités à l'âge de 25 ans – les personnes d'origine lettone peuvent toutefois conserver leurs deux nationalités.

Les demandes d'asile, qui avaient beaucoup augmenté en 2011 (340), sont retombées à 185 en 2013. Elles proviennent en majorité de ressortissants géorgiens (146 demandes). Dans 36 % des cas, le demandeur s'est vu accorder le statut de réfugié ou une protection temporaire.

Les aides publiques pour l'enseignement de la langue lettone ont été étendues aux personnes bénéficiant d'un autre régime de protection que le statut de réfugié. Depuis avril 2013, les aides sont directement versées aux instituts de langue et sont subordonnées à la présence régulière des intéressés. Avant cette décision, seuls les individus ayant un statut de réfugié pouvaient en bénéficier.

En décembre 2013, le Centre national d'intégration, créé par le ministère de la Culture, a mis en place une nouvelle série de cours de letton et a également produit des guides sur la culture lettone, la vie quotidienne et les questions pratiques utiles aux premiers stades de l'intégration des nouveaux arrivants.

Le Plan d'aide à l'immigration de retour, adopté en juillet 2013 afin de faciliter le retour et la réintégration des Lettons vivant à l'étranger, a été suspendu en 2014 à cause de contraintes budgétaires, mais a été relancé au début de l'année 2015. Parmi les projets initiés par la Chancellerie d'État, figurent le recrutement de dix stagiaires rémunérés ayant des diplômes étrangers afin d'encourager leur retour au pays. Des cours de langue sont également prévus pour la famille des immigrés de retour, ainsi qu'un accompagnement particulier pour les enfants qui reviennent dans le système scolaire lettone.

La législation sur les permis accordés aux investisseurs non ressortissants de l'UE/AELE a été amendée en 2014. Des limites ont été imposées sur le nombre total de permis délivrés, les frais de permis s'élèvent désormais à 25 000 EUR et les niveaux minimums d'investissement ont été relevés. Le montant minimum d'un achat immobilier a été fixé à 250 000 EUR, en nette hausse par rapport au seuil de 71 100 EUR établi en 2013.

Pour en savoir plus

www.pmlp.gov.lv

www.csb.gov.lv

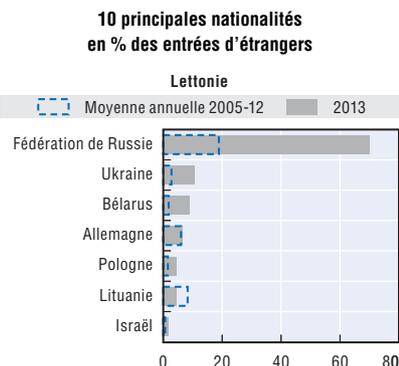
www.emn.lv

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LETTONIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.8	1.2	1.6	1.6	..	1.4	3.5
Sorties	2.1	1.5	3.4
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers			Distribution (%)			
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.1	185
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-9.8	-21.9	-10.3	-11.1	-9.6	-16.0	- 22
Accroissement naturel	-4.9	-4.9	-4.5	-4.0	-4.7	-4.2	- 8
Solde migratoire	-4.9	-17.0	-5.8	-7.1	-4.9	-11.8	- 14
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	13.5	12.6	12.2	271
Population étrangère	..	13.2
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	65.7	59.1	64.5	66.6	..	63.4	
Hommes nés à l'étranger	76.6	60.5	63.6	68.0	..	65.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	59.4	59.4	62.0	64.2	..	61.6	
Femmes nées à l'étranger	59.7	59.9	59.6	57.3	..	61.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.2	21.6	16.1	12.9	..	17.1	
Hommes nés à l'étranger	10.8	24.0	19.4	11.9	..	18.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	8.1	16.3	13.7	11.2	..	12.9	
Femmes nées à l'étranger	16.6	13.8	18.1	13.5	..	14.6	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263703>

Lituanie

La population lituanienne a continué de décroître, passant de 3 millions lors du recensement de 2011 à 2.9 millions au début de l'année 2015, selon les estimations. Le nombre de ressortissants étrangers résidant en Lituanie a augmenté de 13 % l'année précédente pour s'établir à 40 000 au début de l'année 2015, soit 1.4 % de la population totale. Près de la moitié de l'ensemble des résidents étrangers (18 300) étaient originaires de pays non membres de l'EEE et titulaires de permis de long séjour.

L'émigration recule régulièrement, passant à 36 600 en 2014 après avoir culminé à 83 500 en 2010. Ces chiffres portent uniquement sur l'émigration documentée/déclarée, alors que les chiffres antérieurs à 2011 incluent l'émigration non déclarée, ce qui signifie que les chiffres postérieurs à 2010 pourraient être en réalité plus élevés. En 2014, plus de 90 % de l'ensemble des émigrants étaient lituaniens, et le Royaume-Uni demeurait la principale destination de ces derniers (54 %), suivi de l'Irlande (10 %), de l'Allemagne (9 %) et de la Norvège (8 %). Cette même année, la moitié de l'ensemble des émigrants étaient âgés entre 20 et 34 ans.

L'immigration est passée à 24 300 en 2014, contre 22 000 en 2013 et 5 200 en 2010. Dans 80 % des cas (soit 19 500 personnes), il s'agissait de ressortissants lituaniens de retour au pays. La plupart des 4 800 ressortissants étrangers étaient des ressortissants de la Fédération de Russie (31 %), suivis des Ukrainiens (23 %) – dont la part a quasiment doublé par rapport à 2013 – et des Biélorusses (11 %). Les ressortissants des pays de l'EEE représentaient 14 % des flux en 2014. La plupart des personnes ayant immigré en 2014 résidaient auparavant au Royaume-Uni (38 %), en Irlande (9 %) et en Norvège (8 %). L'immigration en provenance des pays de la CEI a enregistré une nouvelle recrudescence, la part des immigrés en provenance de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et du Bélarus étant passée de 11 % en 2013 à 15 % en 2014. Cette même année, les migrants économiques représentaient la majorité des admissions (65 %), suivis des migrants familiaux (20 %) et des étudiants (11 %). Avec la hausse de l'immigration et le recul de l'émigration, l'émigration nette est passée de 21 300 en 2012 à 16 800 en 2013, puis à 12 300 en 2014.

Le nombre de permis de travail délivrés à des ressortissants d'États non membres de l'UE/AELE est passé de 5 000 en 2013 à 5 400 en 2014, mais leur part dans l'emploi total demeure marginale. Les ressortissants d'États non membres de l'UE/AELE sont principalement employés dans le domaine des transports et de l'entreposage (80 % de l'ensemble des permis de travail accordés en 2014), de la fabrication, et de l'hôtellerie et la restauration. La plupart des permis ont été délivrés à des ressortissants de pays voisins, à savoir l'Ukraine (59 %) et le Bélarus (29 %), suivis de la Chine (3 %). En outre, 94 Cartes bleues européennes ont été délivrées (changements de statut inclus) à des ressortissants hautement qualifiés d'États non membres de l'UE/AELE.

Après une forte baisse en 2013, le nombre de demandes d'asile est reparti à la hausse en 2014 pour s'établir à 500 demandes, soit une augmentation de 24 %. Les Géorgiens constituaient une fois encore le

principal groupe de demandeurs, suivis des Afghans (20 %) et des Russes (15 %). Le nombre de demandes émanant de ressortissants ukrainiens est passé de 5 en 2013 à 70 en 2014. Sur les 500 décisions prises en 2014, 35 % ont abouti à l'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

On comptait 1 900 étrangers en situation irrégulière en Lituanie en 2014.

Le nombre de naturalisations a chuté au cours des dernières années. En 2014, 180 personnes ont obtenu la nationalité, soit une légère hausse par rapport à 2013. Comme lors des années précédentes, la majorité étaient des apatrides avant d'obtenir la nationalité lituanienne.

Un amendement de juin 2013 à la Loi relative au statut des étrangers transposant la Directive européenne établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale a assoupli les règles relatives à la durée de résidence requise pour l'obtention d'un titre de séjour permanent par les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Depuis octobre 2013, les demandeurs d'asile entrés ou résidant illégalement en Lituanie peuvent être placés en rétention.

La politique migratoire a subi plusieurs changements suite aux directives de janvier 2014 visant à encourager le développement économique et l'innovation en favorisant le retour des ressortissants lituaniens et la venue des travailleurs étrangers nécessaires. Le délai de délivrance des permis de séjour temporaire a été raccourci de six à quatre mois, et une procédure accélérée a été mise en place pour les personnes versant des droits plus élevés. La durée de parution obligatoire des vacances de poste a été raccourcie de 21 à 14 jours. Des conditions plus favorables ont été mises en place en ce qui concerne la délivrance de permis de séjour temporaire aux ressortissants étrangers admis pour occuper un emploi hautement qualifié. Les étudiants étrangers ayant achevé leur formation ou leurs études en Lituanie bénéficient désormais d'un délai de six mois pour trouver un emploi.

La Directive « Permis unique » de l'UE a été transposée en décembre 2014 et est entrée en vigueur en mars 2015. Elle établit une procédure de demande unique en vue de la délivrance de permis de séjour et de travail aux ressortissants d'États non membres de l'UE/AELE, et permet aux employeurs de déposer une demande pour le compte des migrants de travail potentiels.

La Loi relative au statut des étrangers a été modifiée en 2014 pour réduire le risque d'immigration irrégulière par le biais d'entreprises fictives, et impose notamment des conditions d'admission plus strictes aux entrepreneurs. Les conditions d'admission ont été assouplies pour les entrepreneurs qui investissent plus de 260 000 EUR.

Pour en savoir plus

www.migracija.lt

www.stat.gov.lt/en

www.123.emn.lt/en/home

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LITUANIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.6	0.3	0.8	1.0	0.7	0.6	3.0
Sorties	0.7	1.2	0.8	..	0.7	1.1	..
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers Lituanie Moyenne annuelle 2003-12 (carré pointillé) 2013 (carré plein) Bélarus, Ukraine, Lettonie, Pologne, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Danemark, France 0 5 10 15 20 25		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.0	0.1	0.2	0.1	0.0	0.1	275
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-6.5	-25.7	-10.6	-9.6	-5.6	-15.6	- 28
Accroissement naturel	-3.9	-2.0	-3.5	-3.9	-3.6	-3.5	- 12
Solde migratoire	-2.6	-23.7	-7.1	-5.7	-2.0	-12.0	- 17
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	6.4
Population étrangère	1.0	1.0	0.8	1.0	..
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.8	56.2	62.1	64.5	..	60.8	
Hommes nés à l'étranger	74.5	64.1	67.5	72.1	..	67.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	33.3	58.5	61.8	62.7	..	60.5	
Femmes nées à l'étranger	40.7	60.0	62.6	65.6	..	62.1	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.5	21.6	15.5	13.5	..	15.8	
Hommes nés à l'étranger	9.3	19.9	14.6	8.3	..	15.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	8.7	14.6	11.7	10.6	..	11.0	
Femmes nées à l'étranger	11.7	17.7	15.4	10.4	..	14.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263717>

Luxembourg

L'immigration au Luxembourg a continué d'augmenter, atteignant 22 300 personnes en 2014 après 21 100 en 2013. Les entrées les plus importantes venaient de France (3 900), du Portugal (3 800), d'Italie et de Belgique (1 600 chacune). L'émigration a quant à elle modérément progressé pour atteindre 11 300 sorties, après 10 800 en 2013. Les flux d'émigration les plus importants étaient dirigés vers le Portugal (2 000), la France (1 700) et l'Allemagne (700). De la même façon que les trois années précédentes, le Luxembourg a donc enregistré une immigration nette de 11 000 personnes en 2014.

En janvier 2014, 250 000 étrangers résidaient au Luxembourg, représentant 45 % de la population totale. Les citoyens de l'UE représentaient 39 % de la population totale et par conséquent la vaste majorité de la population étrangère résidante. Parmi eux, les plus nombreux étaient les ressortissants portugais (91 000), français (37 000), italiens et belges (environ 18 000 pour chaque nationalité). Les ressortissants de pays non membres de l'UE étaient essentiellement originaires du Monténégro (3 900), du Cabo Verde (2 700), de Serbie (2 400), de Bosnie-Herzégovine (2 300), de Chine (2 200) et des États-Unis (1 900).

La Direction de l'immigration a enregistré les arrivées d'environ 16 000 citoyens européens en 2013, principalement en provenance du Portugal, de la France et de la Belgique ; ce chiffre n'était que légèrement inférieur à celui de 2012. Quelque 1 100 non-ressortissants de l'UE ont en outre obtenu des permis de séjour en tant que membres de la famille de citoyens européens ou luxembourgeois. Les principaux pays d'origine de ce groupe étaient le Brésil, le Cabo Verde et les États-Unis. En 2013, 4 800 premiers permis de séjour ont été octroyés à d'autres citoyens de pays non membres de l'UE, notamment 1 600 permis de séjour de longue durée (principalement à des ressortissants du Monténégro), 800 permis de travail (le plus souvent à des ressortissants chinois) et 300 Cartes bleues européennes (le plus souvent à des ressortissants américains).

Plus de la moitié des étudiants qui étaient inscrits à l'Université du Luxembourg pour l'année universitaire 2013/14 étaient des étrangers, 3 300 au total. La plupart des étudiants internationaux (2 700) étaient des citoyens d'autres pays de l'UE, notamment la France (900), l'Allemagne (500), la Belgique (400) et le Portugal (300).

Après l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par 4 400 adultes en 2013, ce nombre est passé à 5 000 en 2014. La grande majorité venait d'autres pays de l'UE, essentiellement de Belgique, du Portugal et de France. La part des citoyens non européens est passée d'un tiers en 2009 à 12 % en 2013.

Les travailleurs transfrontaliers constituent une part importante de la population active au Luxembourg. D'après le STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxem-

bourg), 44 % des personnes qui travaillaient au Luxembourg au premier trimestre de 2014 n'y résidaient pas, mais étaient établies en France (81 000 travailleurs), en Belgique et en Allemagne (environ 40 000 dans chaque pays). Parmi les travailleurs résidant au Luxembourg, 48 % étaient des étrangers, parmi lesquels 89 000 étaient des citoyens européens et 11 000 des non-ressortissants de l'UE. En outre, sur les 19 300 personnes déclarées au chômage en décembre 2013, 86 % étaient des citoyens de l'UE : les ressortissants portugais représentaient 36 % du total des demandeurs d'emploi, et les citoyens du Luxembourg 28 %.

En 2013, 1 100 personnes ont demandé à bénéficier de la protection internationale, et ce chiffre est resté stable en 2014. Les demandes ont principalement émané de Bosnie-Herzégovine (160), du Kosovo et du Monténégro (140 chacun). Le nombre de retours a avoisiné les 700 en 2013, parmi lesquels 600 étaient volontaires.

En décembre 2013, une nouvelle loi a supprimé les deux années de résidence obligatoires pour les citoyens européens comme condition pour participer aux élections.

Une loi adoptée en avril 2014 a transposé la Directive n° 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes. Une loi de juin 2014 lui a apporté des amendements conformément à la Directive n° 2008/115/CE relative aux normes et procédures communes applicables au retour des ressortissants de pays tiers.

De nouvelles activités ont été mises en œuvre au niveau local en collaboration avec les municipalités et les associations actives dans le domaine de l'intégration des étrangers. Des manifestations ont été organisées et des outils mis au point avec plusieurs partenaires dans le domaine de la lutte contre la discrimination et de la promotion de la diversité (y compris la Charte de la diversité Lëtzebuerg).

En février 2015, un projet de loi a été présenté à la Chambre des Députés pour mettre en œuvre la Directive n° 2013/33/UE, qui régit l'accès des personnes demandant la protection internationale à des services comme le logement et les soins de santé pendant l'examen de leurs demandes. Le projet de loi précise en outre les modalités de l'assistance sociale fournie à ces personnes. Une attention particulière doit être accordée aux mineurs non accompagnés et aux victimes de torture.

Pour en savoir plus

www.mae.lu

www.statistiques.public.lu

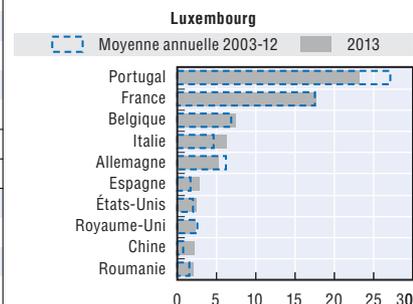
www.olai.public.lu

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LUXEMBOURG

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	29.6	31.2	36.6	40.2	29.2	33.7	19.8
Sorties	15.4	15.1	16.2	18.1	16.2	15.3	8.9
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence							
<i>(données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.7	1.5	3.8	2.0	2.1	2.2	989
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	17.0	19.3	22.8	23.3	15.2	20.7	13
Accroissement naturel	3.9	4.1	4.0	4.2	3.5	3.9	2
Solde migratoire	13.1	15.2	18.8	19.0	11.7	16.9	10
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	36.2	40.5	42.6	48.3	36.2	40.8	238
Population étrangère	41.1	43.5	45.0	50.6	41.1	44.1	249
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>	0.5	2.0	2.0	1.8	0.5	1.6	4 411
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	68.9	68.4	66.3	65.3	68.5	67.6	
Hommes nés à l'étranger	80.2	78.9	79.2	79.4	79.3	78.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	50.6	52.8	54.9	55.0	50.3	53.1	
Femmes nées à l'étranger	58.3	62.4	63.4	63.4	58.4	61.6	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	3.0	2.5	3.7	4.3	2.8	2.9	
Hommes nés à l'étranger	4.1	5.2	5.4	6.5	4.3	5.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	3.6	3.9	3.9	4.7	4.2	
Femmes nées à l'étranger	7.4	6.5	7.8	8.6	7.2	7.8	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263728>

Mexique

Selon les données censitaires, 961 000 personnes nées à l'étranger résidaient au Mexique en 2010, soit moins de 1 % de la population totale. Les premières estimations pour l'année 2013 suggèrent une hausse à 991 200, soit quasiment le double des effectifs enregistrés en 2000. Toutefois, les estimations fondées sur les données administratives des autorités de l'immigration suggèrent que le nombre d'étrangers titulaires de documents de migration valides n'était que de 296 500 en 2012.

Le Mexique a longtemps été un pays d'émigration, de transit et de retour. Selon les estimations, 12 millions de Mexicains résidaient à l'étranger en 2014, principalement aux États-Unis, soit 10 % de la population mexicaine. L'enquête mexicaine sur l'emploi et les professions (ENOE) met en évidence une diminution régulière du nombre de Mexicains revenant des États-Unis au cours des dernières années. Il se montait à 1.85 pour 1 000 habitants en 2013, et à 1.32 pendant les trois premiers trimestres de 2014. Le nombre total de sorties était estimé à 3.35 pour 1 000 habitants en 2013, comme en 2012, et à 3.5 au cours des trois premiers trimestres de l'année 2014. La migration nette aux États-Unis s'élevait à 1.5 pour 1 000 habitants en 2013, soit plus qu'en 2012, où elle se montait à 1.26, mais moins qu'au cours des trois premiers trimestres 2014, où elle atteignait 2.19.

Les données préliminaires des statistiques sur les migrations montrent que les entrées permanentes de ressortissants étrangers ont augmenté de manière considérable pour atteindre un pic historique de 60 700 en 2013, contre 18 200 l'année précédente. Cette hausse est principalement due aux modifications législatives de 2012, qui ont facilité le changement de statut des résidents temporaires et l'obtention d'un titre de séjour permanent par les étrangers entrant dans le pays. Les ressortissants des États-Unis (24 %) constituaient le principal groupe d'immigrés en 2013, suivis des Chinois (9 %) et des Canadiens (6 %). Les ressortissants cubains ne représentaient que 5 % des entrées, contre 10 % l'année précédente. La famille (36 %) et le travail (30 %) demeurent les principaux motifs d'immigration avancés par les bénéficiaires du statut de résident permanent en 2013 pour justifier leur décision de migrer au Mexique, la part des migrants de travail et des migrants familiaux ayant toutefois diminué par rapport à 2012 (de 4 points et 1 point de pourcentage, respectivement).

Alors que les flux d'entrées permanentes ont plus que doublé, les flux de migrations temporaires ont chuté pour s'établir à 33 900 en 2013, contre 39 400 en 2012 ; 39 % des immigrés temporaires venaient pour le travail, 22 % pour étudier et 23 % pour des raisons familiales. La part des migrations en lien avec les études et des migrations pour raisons familiales était plus élevée qu'en 2012 (où elle se s'élevait à 9 et 8 %, respectivement). Les ressortissants des États-Unis constituaient le principal groupe de migrants temporaires (18 %, contre 25 % en 2010). Autres pays d'origine importants, l'Espagne (8 %), Cuba et la Colombie (7 % dans les deux cas).

En 2012 et 2013, le nombre de naturalisations s'est maintenu autour de 3 600. Les Colombiens, les Cubains, les Argentins et les Vénézuéliens étaient les groupes prédominants.

Les ressortissants du Guatemala et du Belize sont autorisés à entrer au Mexique en tant que travailleurs frontaliers et visiteurs régionaux pour une période de temps limitée. Le nombre de travailleurs frontaliers autorisés, qui culminait à près de 70 000 en 2000, est tombé à 23 000 en 2012 puis à moins de 15 800 en 2013, en raison de difficultés économiques dans le secteur primaire et de catastrophes naturelles dans la région frontalière. Les données de l'enquête menée à la frontière sud montrent qu'en 2013, 59 % des travailleurs frontaliers étrangers ne détenaient pas de permis de travail, et plus de la moitié des visiteurs régionaux sont restés après l'expiration de leur permis.

Selon les estimations fondées sur l'enquête menée à la frontière nord du Mexique (« EMIF Norte »), 615 100 migrants mexicains ont atteint la frontière nord du pays en 2013 (contre 435 600 en 2012 et 523 300 en 2011). Sur l'ensemble des migrants de 2013, 322 200 ont déclaré avoir l'intention de passer la frontière avec les États-Unis.

En 2013, 270 demandeurs d'asile ont reçu le statut de réfugié, la plupart étant originaires d'Amérique centrale et d'Afrique.

Le changement le plus marquant dans le domaine des migrations a été la publication en 2014 du Programme spécial de migration, qui vise à coordonner les différents programmes gouvernementaux dans ce domaine, à protéger et aider les ressortissants étrangers au Mexique, à répondre aux besoins de la diaspora mexicaine à l'étranger et des Mexicains rapatriés, ainsi qu'à renforcer l'engagement envers la promotion et le respect des droits humains de tous les migrants et à promouvoir une nouvelle culture du respect et de l'appréciation des migrations.

Un service de professionnalisation des autorités migratoires (*Servicio Profesional de Carrera Migratoria*) a été créé en juin 2014 pour former et professionnaliser les agents en ce qui concerne la réglementation relative à l'immigration et les questions liées aux droits humains.

En décembre 2014, le Congrès mexicain a voté la Loi générale sur les droits des enfants et des adolescents, qui met en place des mesures spéciales de protection et d'assistance des migrants mineurs pendant toutes les procédures administratives, de regroupement familial et de déportation. Cette loi établit un système interinstitutionnel d'information et de suivi, et des installations d'accueil spéciales pour les mineurs non accompagnés.

Pour en savoir plus

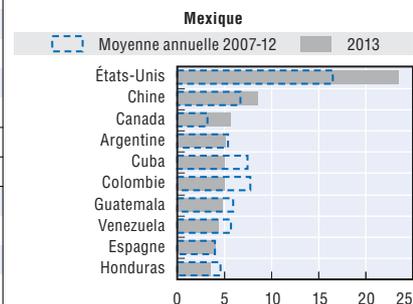
www3.inegi.org.mx/sistemas/temas/default.aspx?s=est&c=17484

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

MEXIQUE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.1	0.2	0.2	0.5	0.1	0.2	60.7
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)							
	2012	2013	2012	2013			
Travail	8.3	16.6	39.5	30.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	7.4	19.2	35.3	35.3			
Humanitaire	0.4	0.2	1.9	0.4			
Libre circulation			
Autres	4.9	18.4	23.4	33.8			
Total	21.0	54.4	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	5.1	5.1	7.4	4.9			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	45.5	23.3	15.2	26.7			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	41.3	39.4	32.6	37.1			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 296
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	11.9	12.6	11.7	11.3	12.2	12.6	1 333
Accroissement naturel	16.3	14.1	13.5	13.3	16.3	14.2	1 572
Solde migratoire	-4.5	-1.6	-1.9	-2.0	-4.1	-1.7	- 239
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	0.5	0.8	0.8	0.8	..	0.8	991
Population étrangère	..	0.2	0.3
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>	1.2	1.2	..	1.1	3 581
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	80.7	77.9	78.6	78.3	80.8	78.5	
Hommes nés à l'étranger	70.9	67.4	64.0	68.2	75.1	67.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	41.8	43.2	44.9	45.0	43.7	43.8	
Femmes nées à l'étranger	38.5	31.5	42.2	39.0	33.8	35.3	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	3.5	5.6	5.1	5.1	3.6	5.2	
Hommes nés à l'étranger	3.3	6.7	7.8	6.9	4.1	6.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	4.0	5.4	5.1	5.1	4.2	5.2	
Femmes nées à l'étranger	2.8	6.4	6.5	6.8	10.7	6.8	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263734>

Norvège

En janvier 2015, 669 400 immigrés et 135 600 personnes nées en Norvège de parents immigrés résidaient dans le pays. Ensemble, ils représentaient 15.6 % de la population, soit une hausse de 0.7 point de pourcentage par rapport à 2014 – la plus faible croissance depuis 2006. Le premier pays d'origine des résidents immigrés était la Pologne (91 000). Les parents des personnes nées en Norvège de parents immigrés étaient principalement originaires du Pakistan (16 000). En 2013, environ 40 % de l'ensemble des résidents immigrés vivaient en Norvège depuis moins de cinq ans.

Entre 2012 et 2013, le nombre total d'immigrés en Norvège a diminué de 2 800, pour s'établir à 75 800. Parmi ces immigrés, 88 % étaient étrangers – la majorité étant originaire de pays de l'Union européenne, dont la part a légèrement augmenté pour s'établir à 59 %. La Pologne demeurait le principal pays d'origine (10 500 nouveaux immigrés), suivie de la Lituanie (5 600) et de la Suède (5 300). L'immigration en provenance des Philippines (2 800), d'Érythrée (2 700) et de Roumanie (2 500) a augmenté. En 2013, 25 000 étrangers ont quitté la Norvège, soit 3 700 de plus qu'en 2012. Les flux d'émigration les plus importants enregistrés en 2013 étaient constitués par les ressortissants suédois (4 200), polonais (3 100) et allemands (1 500). L'immigration nette des étrangers est tombée à 41 900, soit 6 800 de moins que l'année précédente.

Bien que l'immigration de travail ait légèrement diminué par rapport à son point culminant de 2011, elle demeure élevée par rapport au passé. Plus de 23 000 immigrés de travail non nordiques se sont installés en Norvège en 2013, soit 43 % des nouveaux immigrés non nordiques arrivés dans le pays cette année-là. Près de 90 % des immigrés de travail étaient originaires d'Europe. Les ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale membres de l'UE constituent toujours le principal groupe de travailleurs immigrés : ceux originaires de Pologne, Lituanie et Roumanie représentaient respectivement 30 %, 16 % et 7 % de l'ensemble des travailleurs immigrés en 2013.

L'immigration familiale représentait 32 % de l'immigration non nordique en Norvège en 2013, comme en 2012. Le nombre total de nouveaux permis accordés pour raisons familiales à des ressortissants d'États non membres de l'UE/AELE a légèrement diminué, passant de 12 500 en 2012 à 11 900 en 2013. En outre, 12 200 ressortissants de pays non nordiques de l'UE ont mentionné les liens familiaux comme principale raison de leur immigration lors de leur arrivée en Norvège. En 2013, les principaux États non membres de l'UE/AELE à avoir bénéficié de permis de séjour pour raisons familiales étaient la Somalie, la Thaïlande et les Philippines. Les principaux pays non nordiques de l'UE étaient la Pologne, la Lituanie et la Roumanie.

En 2013, 6 700 premiers permis ont été accordés à des fins d'études et de formation (personnes au pair incluses), contre 7 300 en 2012. En outre, on a enregistré 4 400 nouvelles demandes à des fins d'études en provenance d'États membres de l'UE/AELE. Le nombre de

nouveaux étudiants originaires de pays non nordiques a donc diminué de 410 par rapport à 2012. Leurs principaux pays d'origine étaient l'Allemagne, la France, la Chine et l'Espagne. Sur plus de 800 étudiants originaires d'États non membres de l'UE/AELE ayant changé de statut en 2013, 58 % ont obtenu un permis de travail, 23 % sont restés pour raisons familiales et 19 % ont obtenu un permis de recherche d'emploi.

En 2013, 13 % des immigrés originaires de pays non nordiques ont bénéficié de permis de séjour à des fins de protection ou pour des raisons humanitaires, soit autant qu'en 2012. En 2014, 11 500 personnes ont déposé une demande d'asile, soit légèrement moins que l'année précédente, mais 17 % de plus qu'en 2012. L'Érythrée était une fois encore le principal pays d'origine des demandeurs, suivie de la Syrie et de la Somalie ; 67 % des demandeurs se sont vus accorder un permis en première instance, contre 62 % l'année précédente.

13 200 personnes ont été naturalisées en 2013, soit 800 de plus qu'en 2012. Les anciens ressortissants somaliens et irakiens constituaient une fois encore les groupes les plus importants, avec 1 670 et 1 660 personnes respectivement.

En 2014, la peine maximale appliquée en cas de violation d'une interdiction de pénétrer à nouveau sur le territoire par les étrangers expulsés a été portée de six à douze mois. Le permis d'un an accordé aux travailleurs étrangers qualifiés pour apprendre le norvégien a été supprimé du fait qu'il était très peu utilisé et que son usage était manifestement détourné.

Une modification temporaire de la réglementation en matière d'immigration accorde aux enfants et à leurs familles ayant précédemment déposé une demande d'asile et séjournant dans le pays sans permis depuis au moins trois ans à la date du 30 septembre 2013 la possibilité d'obtenir un droit de séjour s'ils remplissent certaines conditions.

Les mesures d'amélioration de l'intégration incluent une nouvelle loi contre la discrimination ethnique, qui interdit la discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion et les croyances, un nouveau plan de lutte contre la radicalisation et la violence extrémiste, et des amendements à la Loi sur l'insertion, qui visent à améliorer la qualité de la formation et le programme d'insertion.

D'autres mesures ont été proposées en 2013-14, notamment une modification de la Loi sur l'immigration qui impose que les personnes de référence et leurs conjoints soient âgés d'au moins 24 ans pour établir/former une famille, et met davantage l'accent sur le retour des personnes sans titre de séjour.

Pour en savoir plus

www.udi.no

www.ssb.no

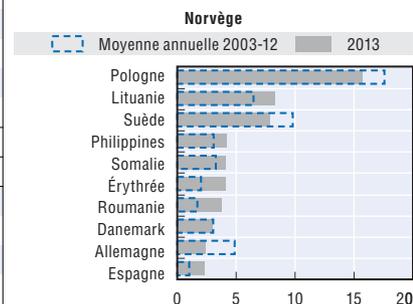
www.regjeringen.no

www.imdi.no

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NORVÈGE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	6.8	13.3	13.9	13.8	7.6	13.1	66.9
Sorties	2.7	4.6	4.2	5.2	2.9	4.1	25.0
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers			Distribution (%)			
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	4.1	3.8	6.8	6.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	12.4	11.9	20.8	19.8			
Humanitaire	5.7	6.7	9.6	11.2			
Libre circulation	37.6	37.8	62.8	62.7			
Autres			
Total	59.9	60.3	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	4.3	8.2	8.4	7.1			
Stagiaires	0.3	0.2	0.2	0.3			
Vacanciers actifs	0.1	0.1			
Travailleurs saisonniers	1.8	3.5	4.5	2.6			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.3			
Autres travailleurs temporaires	2.1	1.8	2.0	1.6			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.2	2.1	1.9	2.4	1.8	2.5	11 467
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	7.4	12.7	13.0	11.4	8.0	12.8	58
Accroissement naturel	3.5	4.1	3.6	3.5	3.4	3.9	18
Solde migratoire	3.9	8.6	9.4	7.9	4.6	8.9	40
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	8.2	11.6	13.2	14.5	8.4	11.7	705
Population étrangère	4.8	7.6	8.9	10.0	4.9	7.6	483
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>En % de la population étrangère</i>							
	5.9	3.6	3.0	2.9	5.1	3.6	13 223
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	78.8	77.8	78.0	77.6	78.6	78.6	
Hommes nés à l'étranger	67.0	72.7	75.2	75.0	71.3	74.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	72.9	74.3	74.8	74.8	73.3	74.7	
Femmes nées à l'étranger	59.8	64.8	66.7	65.4	62.1	67.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.0	3.5	3.1	3.1	3.5	3.0	
Hommes nés à l'étranger	12.5	9.8	7.2	7.4	9.4	8.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.9	2.5	2.2	2.6	3.5	2.4	
Femmes nées à l'étranger	8.5	7.0	6.3	8.3	6.6	5.9	

10 principales nationalités
en % des entrées d'étrangers

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263765>

Nouvelle-Zélande

En 2013, la part de la population néo-zélandaise née à l'étranger était de 24 % (1 001 800 personnes), contre 22 % en 2006 et 19 % en 2001. Dans ce groupe, la part des personnes nées au Royaume-Uni et en Irlande (historiquement les principaux pays d'origine) est tombée de 32 % en 2001 à 26 % en 2013, tandis que celle des personnes nées en Asie a grimpé de 24 % à 32 % au cours de la même période.

En 2013/14, le pays a enregistré 100 800 arrivées permanentes et de longue durée et 62 400 départs permanents et de longue durée, d'où une immigration nette annuelle de 38 300 personnes – le niveau le plus élevé observé depuis 2002/03, bien supérieur aux 7 900 de l'année précédente. Ce gain net s'explique en grande partie par le fait que le nombre de ressortissants néo-zélandais partant en Australie a diminué alors que celui des Néo-Zélandais de retour d'Australie a augmenté. La Nouvelle-Zélande a connu un solde migratoire positif avec l'Inde (7 000), la Chine (6 300) et le Royaume-Uni (5 500).

En 2013/14, 44 000 personnes ont été autorisées à séjourner dans le pays à titre permanent, soit 13 % de plus que les 39 000 de 2012/13. La filière «*Skilled/Business Stream*» (main-d'œuvre qualifiée/entreprises) est celle qui a connu la plus forte augmentation en valeur absolue (2 900 personnes de plus, c'est-à-dire 15 %), suivie par la filière «*Capped Family Stream*» (immigration familiale plafonnée, 2 000 personnes de plus, c'est-à-dire 45 %). Les migrants de Chine ont été les plus nombreux à recevoir l'autorisation de séjourner dans le pays en 2013/14 (17 %), la plupart (43 %) au titre de la filière «*Capped Family Stream*». Les autres principaux pays d'origine en 2013/14 étaient l'Inde (14 %) et le Royaume-Uni (12 %).

20 300 personnes (46 % de l'ensemble des autorisations de séjour) ont été admises comme migrants qualifiés (*Skilled Migrants Category, SMC*) en 2013/14, soit 12 % de plus qu'en 2012/13. Cette augmentation est la première enregistrée depuis 2009/10 et peut être considérée comme un effet d'entraînement de l'augmentation du nombre de migrants admis comme travailleurs temporaires dans la catégorie «*Essential Skills*» relative aux compétences essentielles. La plupart des demandeurs principaux avaient un emploi en Nouvelle-Zélande (en 2013/14, 92 % se sont vus attribuer des points pour un emploi ou une offre d'emploi). L'Inde est le premier pays d'origine pour la catégorie des autorisations SMC (20 %), suivie par le Royaume-Uni (13 %). S'inscrivant dans une tendance de longue durée, l'augmentation observée pour l'Inde (17 %) s'explique principalement par un processus qui voit les anciens étudiants internationaux indiens entrer sur le marché du travail temporaire avant d'accéder à la résidence permanente.

En 2013/14, 400 demandes ont été approuvées au titre des catégories «*Entrepreneur*» et «*Investisseur*», les principales catégories d'affaires. Ce chiffre représente une augmentation 38 % par rapport à 2012/13, tirée principalement par la Chine (à l'origine de 180 demandes, soit presque trois fois plus qu'en 2012/13).

La politique relative aux compétences essentielles (*Essential Skills Policy, ESP*) facilite l'admission de travailleurs temporaires venus combler des pénuries là où l'on ne trouve pas de ressortissants néo-zélandais ou de résidents compétents disponibles. En 2013/14, 26 500 per-

sonnes ont été autorisées à travailler en Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'ESP, soit 18 % de plus qu'en 2012/13. Cette hausse est la deuxième en rythme annuel enregistrée depuis le début de la récession économique mondiale.

Les admissions au titre du travail saisonnier ont augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 10 800 en 2013/14. Le nombre de travailleurs temporaires admis au titre du programme «*Working Holiday Scheme*» («vacanciers actifs») a progressé de 12 % pour s'établir à 54 600. En revanche, le nombre de personnes admises au titre de la «*Study to Work Policy*» (dispositif d'études conduisant à l'emploi) est tombé à 11 800 en 2013/14, soit une baisse de 20 %, probablement due à la modification des critères de qualification.

En 2013/14, 39 200 nouveaux étudiants internationaux ont été autorisés à étudier en Nouvelle-Zélande, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport à 2012/13 et la première augmentation depuis 2010/11. Ces nouveaux étudiants internationaux constituaient 53 % de l'ensemble des étudiants internationaux (73 500) résidant en Nouvelle-Zélande, un gain de 15 % par rapport à 2012/13. Cette hausse générale résulte principalement de l'augmentation des contingents d'Inde (63 %) et de Chine (14 %). La Chine et l'Inde étaient également les principaux pays d'origine des étudiants internationaux (27 % et 19 %, respectivement).

Le nombre de demandes d'asile est en baisse. En 2013/14, 300 personnes ont demandé l'asile en Nouvelle-Zélande, contre 700 en 2003/04. Le Sri Lanka reste le premier pays d'origine (14 %), suivi par la Chine et Fidji (9 % dans les deux cas). Le statut de réfugié a été accordé dans 24 % des cas.

Les autorités néo-zélandaises ont restructuré les catégories de visas d'affaires pour attirer des candidatures de qualité plus élevée, émanant de personnes d'affaires désireuses d'investir, de s'installer et de créer des emplois, en particulier hors de la région d'Auckland. Le visa de travail temporaire «*Long-Term Business Visa*» (visa d'affaires de longue durée) a été clôturé en décembre 2013 et remplacé en mars 2014 par un visa fondé sur un système de points («*Entrepreneur Work Visa*», EWV). La catégorie «*Entrepreneur Plus*» (qui ouvre droit à une autorisation de séjour) a été clôturée en mars 2014 et la catégorie «*Entrepreneur*» a été rebaptisée «*Entrepreneur Residence*» et comprend une procédure accélérée pour l'obtention d'une autorisation de séjour.

Depuis mars 2014, les investissements en capital-risque sont acceptés en tant qu'investissements pouvant justifier une demande de «*Migrant Investor*» (investisseur migrant).

Depuis avril 2014, toutes les demandes de participation au programme «vacanciers actifs» doivent être effectuées en ligne, à l'aide de l'outil mis à disposition sur le site *Immigration New Zealand*. La Nouvelle-Zélande a récemment instauré un nouveau système pour les Philippines, qui accorde 100 places par an à ce pays.

Pour en savoir plus

www.immigration.govt.nz

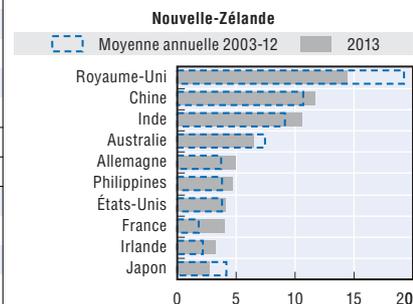
www.dol.govt.nz/research

www.investmentnow.govt.nz/index.html

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NOUVELLE-ZÉLANDE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	13.3	13.2	14.0	15.1	14.2	14.0	67.5
Sorties	5.5	6.0	5.5	5.2	5.1	5.7	23.2
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers			Distribution (%)			
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	10.1	10.1	23.6	22.8			
Famille (y compris la famille accompagnante)	26.0	27.1	60.9	61.2			
Humanitaire	3.0	3.4	7.1	7.6			
Libre circulation	3.6	3.7	8.4	8.3			
Autres			
Total	42.7	44.4	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	70.0	64.2	65.2	70.8			
Stagiaires	1.8	1.1	1.2	1.2			
Vacanciers actifs	29.0	50.8	57.6	44.4			
Travailleurs saisonniers	2.9	8.2	8.4	8.4			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	44.2	29.0	35.3	34.4			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	291
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	11.4	10.5	6.8	11.4	12.7	9.1	52
Accroissement naturel	7.5	8.2	7.0	6.5	7.5	7.7	29
Solde migratoire	1.7	2.3	-0.2	4.9	3.8	1.5	22
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	20.3	23.2	24.1	28.2	20.3	23.2	1 261
Population étrangère
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
<i>En % de la population étrangère</i>							
	28 466
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	82.9	79.1	77.7	78.2	82.7	79.3	
Hommes nés à l'étranger	76.4	75.9	76.8	78.3	79.7	76.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	70.0	68.6	67.7	68.8	71.0	69.2	
Femmes nées à l'étranger	59.7	61.0	64.5	65.1	61.9	62.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	3.4	6.1	6.7	6.0	3.5	5.9	
Hommes nés à l'étranger	4.1	7.2	7.1	5.4	3.5	6.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	4.0	6.9	7.5	7.2	3.8	6.2	
Femmes nées à l'étranger	4.8	7.7	8.1	7.2	5.0	7.0	

10 principales nationalités
en % des entrées d'étrangers

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263750>

Pays-Bas

Au 1^{er} janvier 2014, les Pays-Bas comptaient près de 3,6 millions de résidents d'origine étrangère, qui étaient soit nés à l'étranger (1,8 million), soit nés dans le pays d'au moins un parent né à l'étranger (1,8 million). Ils représentaient 21 % de la population totale. Les principaux pays d'origine de ces personnes étaient la Turquie (396 400), le Maroc (375 000), l'Indonésie (372 200), l'Allemagne (368 500) et le Suriname (348 300). Parmi elles, 77 % avaient la citoyenneté néerlandaise.

En 2014, d'après les données provisoires du Bureau néerlandais des statistiques (*Centraal Bureau voor de Statistiek*), l'immigration a battu un nouveau record avec 181 400 entrées, un chiffre supérieur aux 164 800 arrivées enregistrées l'année précédente. Cette année encore, la plupart des immigrés étaient des personnes nées aux Pays-Bas de retour au pays (27 800), mais aussi des personnes nées en Pologne (23 800, soit 16 % de plus qu'en 2013), en Syrie (8 600, plus de quatre fois le niveau de 2013), et en Allemagne (8 200). Les flux d'immigration en provenance de Roumanie ont augmenté depuis que les ressortissants de ce pays ont obtenu un accès total au marché du travail le 1^{er} janvier 2014. Sur 143 900 départs, 45 300 émigrants étaient nés aux Pays-Bas, 11 600 en Pologne et 8 000 en Allemagne. Le solde migratoire a dépassé 37 000, soit presque le double du niveau de 2013.

D'après les données fournies par le Service d'immigration et de naturalisation (IND), 9 900 travailleurs hautement qualifiés ont obtenu un permis de résidence (catégorie connaissances et talent) en 2014, soit légèrement plus que l'année précédente (9 600). La plupart d'entre eux étaient des ressortissants indiens, américains et chinois. Le nombre de permis de travail pour les autres catégories de travailleurs migrants a chuté de 1 800 en 2013 à 1 200 en 2014. Les principaux pays d'origine de ces travailleurs étaient à nouveau les États-Unis, la Chine et l'Inde.

D'après l'IND, 13 100 demandes d'asile ont été déposées en 2013 (à la fois nouvelles et renouvelées, à l'exclusion des membres de la famille). En 2014, ce nombre est passé à 24 500, les principaux groupes étant constitués de ressortissants syriens et érythréens et de personnes apatrides. Le taux de reconnaissance est passé de 47 % à 65 % sur la même période.

Le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des établissements néerlandais d'enseignement supérieur est passé de 42 100 en 2008 à 58 400 en 2012 et 60 800 en 2013, soit 9 % de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. La majorité d'entre eux (62 %) étaient originaires de pays de l'UE-15, les Allemands arrivant en tête (40 %), même si leur proportion a diminué (45 % en 2008). Venaient ensuite les étudiants chinois (7 %), dont la proportion s'est également quelque peu réduite. En revanche, la proportion des étudiants grecs, italiens et britanniques a augmenté depuis 2008, atteignant 9 % en 2013. De manière générale,

12 700 étudiants internationaux ont demandé un permis de résidence pour étudier aux Pays-Bas en 2014, soit une hausse de 8 % par rapport à 2013, les principaux pays d'origine des étudiants étant la Chine, les États-Unis et l'Indonésie.

En 2014, 24 900 personnes ont demandé la citoyenneté néerlandaise, légèrement plus qu'en 2013 (24 200). Sur les 27 600 décisions rendues en 2014, environ 96 % ont été positives.

Une nouvelle politique relative aux mineurs non accompagnés, en vigueur depuis juin 2013, vise à fournir très tôt à ces derniers des indications précises sur les options qui s'offrent à eux pour rester aux Pays-Bas. Le permis de résidence spécial pour les mineurs non accompagnés, qui aurait pu donner la fausse impression qu'ils pouvaient rester aux Pays-Bas, a été supprimé.

Des modifications apportées à la législation en juin 2013 ont donné aux établissements d'enseignement davantage de responsabilité pour recruter et retenir les étudiants internationaux. Un plan d'action à long terme appelé « *Make it in the Netherlands!* » (Réussir aux Pays-Bas) a été lancé pour les attirer dans le pays et les y retenir.

La révision de la Loi sur l'emploi des étrangers, qui est entrée en vigueur en janvier 2014, a instauré des contrôles plus stricts de la disponibilité de la main-d'œuvre locale (et européenne) et prévu la possibilité de fixer des quotas pour certains secteurs de l'économie. En outre, la période durant laquelle les travailleurs non ressortissants de l'UE/AELE doivent être en possession d'un permis de travail avant de pouvoir exercer sans permis est passée de trois à cinq ans. Depuis avril 2014, la plupart des travailleurs étrangers qui entrent aux Pays-Bas pour plus de trois mois reçoivent un permis unique pour à la fois y résider et y travailler. Les migrants très qualifiés sont admis en fonction de critères salariaux. En 2014, plusieurs mesures ont été prises pour contrôler les salaires afin de prévenir toute utilisation abusive du dispositif.

Parmi les nouvelles initiatives proposées en 2014 figurent les amendements à la loi sur la citoyenneté néerlandaise, qui allongent la durée obligatoire de résidence légale de cinq à sept ans ; la mise en place de l'obligation de trois années de résidence légale pour les conjoints de ressortissants néerlandais ; un test pour les mineurs âgés de 12 à 16 ans visant à déterminer s'ils représentent une menace pour l'ordre public ; des conditions plus strictes en matière de migrations familiales ; et des mesures contre les mariages blancs et les mariages forcés.

Pour en savoir plus

www.ind.nl

www.cbs.nl

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	3.9	6.6	6.9	7.3	4.3	6.6	122.3			
Sorties	2.9	3.9	4.8	4.9	2.9	3.9	83.1			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>Pays-Bas</p>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail	8.5	9.2	8.8	8.7						
Famille (y compris la famille accompagnante)	19.5	21.1	20.2	20.0						
Humanitaire	5.3	10.0	5.4	9.5						
Libre circulation	63.5	65.2	65.6	61.8						
Autres						
Total	96.8	105.5	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	10.9	11.3	11.8	10.5						
Stagiaires	9.9						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	46.1	10.5	0.0	13.1						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.8	0.8	0.6	0.9	0.7	0.8	14 399			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	1.8	4.9	2.9	3.0	2.6	4.5	50			
Accroissement naturel	3.2	2.9	2.1	1.8	3.3	2.8	30			
Solde migratoire	-1.7	2.0	0.8	1.2	-1.0	1.6	20			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	10.6	11.2	11.5	11.6	10.7	11.2	1 953			
Population étrangère	4.2	4.6	4.8	4.8	4.2	4.6	816			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	4.1	3.6	3.9	3.3	4.1	3.9	25 882			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	81.4	81.2	81.0	80.1	82.2	82.0				
Hommes nés à l'étranger	69.5	71.7	71.1	68.8	69.0	72.3				
Femmes nées dans le pays de résidence	68.6	71.1	72.6	72.4	69.0	72.3				
Femmes nées à l'étranger	52.4	57.8	56.9	55.4	51.9	57.3				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	3.7	3.9	4.6	6.3	3.3	3.6				
Hommes nés à l'étranger	10.8	8.8	10.5	13.2	9.5	8.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	4.5	4.0	4.5	5.4	3.7	3.7				
Femmes nées à l'étranger	10.0	8.2	10.5	12.2	9.7	8.4				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263749>

Pologne

D'après les données du Registre central de la population, les entrées d'immigrés permanents en Pologne ont continué à décliner ces dernières années : 12 200 personnes (ressortissants polonais compris) sont arrivées à des fins de séjour permanent en 2013, soit 16 % de moins que les 14 600 enregistrés en 2012. La baisse s'est poursuivie au premier semestre de 2014 : 5 400 entrées ont été comptabilisées durant cette période, ce qui est inférieur de 5 % au niveau correspondant de 2013. Les autorités ont par ailleurs enregistré 32 100 sorties en 2013, après 21 200 en 2012. Ces chiffres donnent une émigration nette d'environ 20 000 personnes.

À l'inverse des flux d'entrées d'immigrés permanents, le nombre d'immigrés temporaires (venant dans le pays pour une durée supérieure à trois mois) continue de croître : 81 000 personnes (ressortissants polonais compris, encore une fois) étaient dans cette situation en 2013, soit 11 % de plus qu'en 2012 et 22 % de plus qu'en 2011. Près de quatre cinquièmes des migrants temporaires déclaraient résider dans une zone urbaine. Les principaux pays d'origine des migrants temporaires étaient l'Ukraine (31 %), l'Allemagne (7 %), le Viet Nam et le Bélarus (6 % dans les deux cas).

Le nombre de titres de séjour émis a décliné de 48 000 en 2012 à 44 000 en 2013. Deux tiers d'entre eux (30 000) ont été délivrés pour une durée fixe, 3 500 en vue d'une installation permanente et 1 700 en vue d'un séjour de longue durée dans l'UE. Près de 9 000 titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays de l'UE résidant en Pologne. À 39 000, le nombre de permis de travail émis en 2013 est resté à peu près stable par rapport à 2012 et 2011. La plupart de leurs titulaires étaient originaires, dans l'ordre, d'Ukraine (20 000), de Chine (3 000), du Viet Nam et du Bélarus (environ 2 000 dans ces deux pays), d'Inde, de Turquie et d'Ouzbékistan (environ 1 000 chacun). Les employeurs ont déposé 236 000 demandes de recrutement de travailleurs saisonniers en 2013, ce qui donne à penser que les migrations de travail saisonnières sont restées élevées. La demande de travailleurs saisonniers se concentre dans les secteurs de l'agriculture et du BTP.

Le conflit en Ukraine a contribué à une hausse des demandes d'asile en Pologne : alors que moins de 50 Ukrainiens avaient demandé asile à la Pologne en 2013, ils étaient 1 700 dans ce cas à la fin de septembre 2014. Seuls les ressortissants russes ont déposé davantage de demandes d'asile. Au total, le nombre de demandeurs d'asile est passé de 4 900 personnes en 2012 à 7 300 en 2013.

Les effectifs de permis de séjour donnent une indication de la population étrangère qui réside en Pologne. À la fin de 2013, on dénombrait en Pologne 121 000 per-

mis de séjour valides ainsi que 60 000 autres permis délivrés à des fins de séjour à des ressortissants de pays de l'UE. Parmi les premiers, les groupes les plus importants venaient d'Ukraine (31 %), du Viet Nam (11 %), de la Fédération de Russie (10 %), du Bélarus (9 %) et de Chine (4 %). S'agissant des ressortissants de pays de l'UE, les plus nombreux venaient d'Allemagne, d'Italie, de France et du Royaume-Uni.

Depuis 2007, la Pologne reçoit de plus en plus d'étudiants internationaux. Leur nombre a grimpé de 23 000 en 2011 à 26 000 en 2012. Néanmoins, la part des étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur polonais reste faible (1.3 % en 2012).

Le Bureau central de statistique de la Pologne estimait à 2.2 millions le nombre de ressortissants polonais résidant à l'étranger à la fin de 2013. Trois quarts d'entre eux vivaient dans le pays de destination depuis plus d'un an et plus de 80 % résidaient dans un autre pays de l'UE – le plus souvent le Royaume-Uni (640 000) et l'Allemagne (560 000).

En avril 2014, les autorités ont apporté à la législation relative à l'emploi et aux institutions du marché du travail des modifications concernant l'immigration irrégulière. Désormais, le retour volontaire des migrants en situation irrégulière est privilégié par rapport aux expulsions. En vertu des nouvelles réglementations, les employeurs sont tenus pour seuls responsables de l'emploi illégal d'étrangers.

Le mois de juin 2014 a été marqué par l'adoption d'une nouvelle « Stratégie de développement du capital humain pour 2010 », qui fait partie des neuf principales stratégies de développement mises en œuvre par le gouvernement polonais. Cette stratégie se donne pour objectif d'élever la part des étudiants étrangers passant au moins un an dans une université polonaise à 5 % d'ici 2020. La loi sur les étrangers permet aux migrants qui s'apprentent à suivre un enseignement en langue polonaise d'obtenir un permis de séjour temporaire selon les mêmes conditions que les étudiants étrangers. Par ailleurs, elle a prolongé la durée maximale du premier permis de séjour temporaire de 12 à 15 mois et celle des permis suivants de un à trois ans. Les diplômés des universités polonaises peuvent obtenir un permis de séjour d'un an pour chercher un emploi en Pologne.

Pour en savoir plus

www.udsc.gov.pl

www.stat.gov.pl

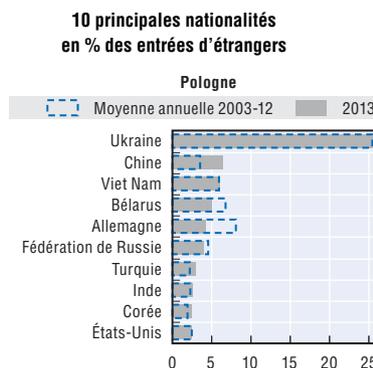
www.mpips.gov.pl

<http://cudzoziemcy.gov.pl/>

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

POLOGNE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.0	1.1	1.2	1.2	0.9	1.1	46.6
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)							
	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.2	0.2	0.2	0.4	0.2	0.2	13 758
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-0.4	9.5	-0.1	-0.9	-0.5	2.2	- 36
Accroissement naturel	-0.1	0.9	0.0	-0.4	-0.1	0.6	- 17
Solde migratoire	-0.3	-0.1	-0.2	-0.5	-0.5	-0.2	- 20
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	0.0
Population étrangère
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>	..	5.9	7.2	..	3.1	4.8	3 462
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	59.0	65.3	66.3	66.6	59.3	66.2	
Hommes nés à l'étranger	35.9	58.8	71.1	69.5	40.9	59.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	47.0	52.6	53.1	53.4	47.5	52.9	
Femmes nées à l'étranger	24.0	43.4	51.7	47.7	24.7	43.8	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	16.9	9.4	9.6	9.8	15.4	8.5	
Hommes nés à l'étranger	10.2	12.1	3.5	5.7	9.5	8.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	19.4	10.1	11.0	11.2	16.9	9.7	
Femmes nées à l'étranger	15.3	11.0	11.7	21.1	19.1	11.3	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263770>

Portugal

Le nombre total d'étrangers vivant au Portugal est passé de 454 000 en 2009 à 401 320 en 2013, en baisse de près de 4 % par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique par la récession économique et par la hausse des naturalisations. À l'exception des ressortissants de pays asiatiques et, plus récemment, d'Amérique du Nord, le nombre d'étrangers en provenance de tous les continents a diminué.

Selon les « Listes des personnels » du ministère de la Solidarité, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, le nombre de travailleurs étrangers (à l'exclusion des travailleurs domestiques) a été estimé à 114 000 en 2013, soit 4,5 % des actifs figurant sur ces listes, lesquelles excluent les travailleurs indépendants et la plupart des fonctionnaires. Les catégories « Activités de services administratifs et d'appui » et « Activités d'hébergement et de restauration » représentaient chacune 19 % de l'emploi étranger, venaient ensuite « Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles » (14 %) et « Activités de fabrication » (10 %).

Selon les Services publics de l'emploi, 27 800 étrangers étaient inscrits au chômage en 2014, chiffre le plus bas depuis 2008, en baisse de 20 % par rapport à 2013.

Au total, un solde migratoire négatif de 36 200 personnes a été enregistré en 2013. L'émigration de citoyens portugais s'est accrue avec la récession, notamment après 2010. Le nombre d'émigrants de longue durée a été estimé à 52 000 en 2012 et à 53 800 en 2013, contre 23 700 en 2010. Le nombre total d'émigrants (courte et longue durée) s'est élevé à 128 100 en 2013, dont 96 % de Portugais et seulement 4 % d'étrangers – des proportions identiques à celles de l'année précédente. Les pays d'Europe occidentale restent la première destination (plus de 60 % des départs en 2013), mais certains pays non européens, comme le Brésil et surtout l'Angola, sont devenus des destinations importantes pour les émigrés portugais. Même si leur part s'accroît, les femmes ne représentent qu'un tiers de l'ensemble des émigrants. Les émigrants qualifiés sont de plus en plus nombreux, surtout ceux qui vont s'installer au Royaume-Uni ou en Norvège.

Après une légère hausse en 2012, le nombre de visas de longue durée a de nouveau reculé en 2013, jusqu'à atteindre 14 400, essentiellement en raison d'une baisse du nombre de visas d'études délivrés, qui sont passés de 8 700 en 2012 à 3 300 (23 % du total) en 2013. En revanche, la hausse du nombre de visas de travail s'est accélérée, pour s'établir à 5 800 (42 % du total) en 2013, soit 3 200 de plus qu'en 2012. Plus d'un quart des visas de travail délivrés en 2013 portait sur des emplois hautement qualifiés. Par ailleurs, 2 700 visas de longue durée (19 % du total) ont été délivrés pour raisons familiales. Une fois encore, le Brésil était le principal pays d'origine des demandeurs de visas de longue durée, avec 28 % du total, même si son importance diminue. Les pays afri-

cains lusophones représentaient 4 400 visas de longue durée en 2013 et l'Europe, 1 200, y compris 480 demandeurs en provenance d'Europe orientale.

Le recul du nombre de nouveaux permis de séjour, qui a débuté en 2008, s'est poursuivi en 2013, pour s'établir à 33 200 permis, soit une baisse de 54 % sur cette période. La composition des nouveaux détenteurs de permis de séjour en 2013 a évolué par rapport à l'année précédente : les Brésiliens sont presque deux fois moins nombreux (6 700) et représentent environ un cinquième du total, tandis que le nombre de ressortissants de l'UE est resté relativement stable, à 12 900 en 2013. Le nombre de permis délivrés à des ressortissants de pays ayant adhéré à l'UE avant 2004 a légèrement augmenté. Les ressortissants de pays asiatiques et d'Océanie ont obtenu 5 400 permis de séjour (16 % du total) en 2013, soit 1 000 de plus qu'en 2012.

Le nombre de demandeurs d'asile a augmenté depuis 2008, jusqu'à atteindre 510 en 2013, avant de retomber à 440 en 2014 – un nombre cependant supérieur à ce qu'il était en moyenne au cours de la décennie précédente. Si les demandes d'asile en provenance de Syrie, de Guinée, du Nigéria et du Sénégal ont diminué, le nombre de demandeurs d'asile ukrainiens a nettement progressé, passant de 2 en 2013 à 160 (36 % des demandes) en 2014. Le taux de reconnaissance a légèrement reculé, pour s'établir à 24 % en 2014.

Le nombre de naturalisations a atteint 24 500 en 2013, en progression de 12 % par rapport à 2012. Les pays africains lusophones représentaient 38 % du total et le Brésil 21 %, des proportions analogues à celles des années précédentes.

Un nouveau régime applicable aux investisseurs immigrés, prévu dans la loi sur l'immigration d'août 2012 et entré en vigueur en septembre 2012, vise à attirer les migrants qualifiés et ceux qui souhaitent investir dans le pays. Selon ces dispositions, les investisseurs non ressortissants de l'UE peuvent obtenir un permis de séjour préférentiel sans avoir à posséder au préalable un permis de séjour. L'investissement doit être au minimum de 500 000 EUR dans un projet immobilier, d'un million EUR dans une entreprise ou doit se traduire par la création d'une entreprise générant au moins dix emplois nouveaux. Les demandes de permis ont été d'abord peu nombreuses, 150 jusqu'en août 2013, mais à la fin de l'année 2014, plus de 2 000 permis avaient été délivrés. La très grande majorité des permis ont été accordés à des ressortissants chinois, puis à des ressortissants russes et anglais.

Pour en savoir plus

www.imigrante.pt

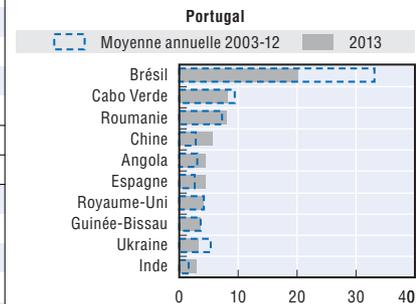
www.sef.pt

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PORTUGAL

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.7	4.8	3.7	3.1	2.8	5.1	33.2
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail	5.9	6.4	19.3	23.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	11.5	12.8	37.5	47.6			
Humanitaire	0.1	0.1	0.3	0.5			
Libre circulation	9.6	10.6	31.3	39.5			
Autres	3.6	3.2	11.8	12.0			
Total	30.7	27.0	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	4.1	8.4	4.7	6.1			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	7.7			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	507
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.6	0.0	-5.2	-5.7	2.1	-1.3	- 60
Accroissement naturel	0.2	-0.5	-1.7	-2.3	0.3	-0.6	- 24
Solde migratoire	1.4	0.4	-3.5	-3.5	1.8	-0.6	- 37
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	7.1	8.1	7.2
Population étrangère	4.0	4.2	4.0	3.7	4.1	4.2	401
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.2	4.8	5.0	..	0.6	5.1	..
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.1	69.4	64.2	63.4	73.9	69.3	
Hommes nés à l'étranger	78.1	74.0	68.1	64.1	77.9	73.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	61.2	60.7	57.9	57.6	61.3	60.3	
Femmes nées à l'étranger	67.3	64.3	64.8	61.3	66.4	65.9	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	7.0	10.2	16.2	16.4	6.4	11.0	
Hommes nés à l'étranger	8.3	12.7	20.1	22.5	8.3	14.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.1	12.0	15.8	16.5	8.4	12.2	
Femmes nées à l'étranger	10.4	17.3	18.6	21.0	10.6	15.2	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263783>

République slovaque

Les flux migratoires enregistrés en République slovaque sont restés relativement restreints. D'après l'Office des statistiques slovaque, entre 2012 et 2013, les entrées sont tombées de 5 400 à 5 100 tandis que les sorties ont progressé de 2 000 à 2 800. Par conséquent, le pays a connu en 2013 une immigration nette de 2 300 personnes. Les migrants étaient principalement originaires de République tchèque (1 100 personnes), du Royaume-Uni (600) et de Hongrie (400). Quant aux émigrants, leurs principaux pays de destination étaient la République tchèque (900), l'Autriche (600) et le Royaume-Uni (300). L'Amérique et l'Asie comptaient ensemble pour 500 entrées et 200 sorties. Néanmoins, ces statistiques reposent sur les changements d'adresse permanente enregistrés et sous-estiment dans une mesure considérable les flux migratoires véritables.

Le nombre d'émissions de nouveaux permis de séjour a oscillé autour de 10 000 par an entre 2010 et 2012 mais, en 2013, il a atteint presque 17 000. Les arrivées de ressortissants de pays tiers expliquent la majeure partie de cette augmentation. Cette hausse très soudaine peut être en partie attribuée à un changement de nature statistique : désormais, les renouvellements effectués plus de trois mois après la date d'expiration du permis précédent sont comptabilisés comme premiers permis. Le nombre de titulaires d'un permis de séjour est passé de 68 000 en 2012 à 72 000 en 2013 puis à 74 000 à la mi-2014. Environ 56 000 de ces permis étaient permanents. Si la majorité des titulaires d'un permis de séjour sont originaires de pays de l'EEE, le nombre de titulaires venant de pays tiers a augmenté et dépassait 27 000 à la mi-2014. À la fin de 2013, les plus nombreux, dans ce groupe, étaient les ressortissants d'Ukraine (6 900 personnes), de Serbie (4 000), de la Fédération de Russie (2 600), du Viet Nam (2 100) et de Chine (1 900). Près de la moitié des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE résidaient dans la région de la capitale Bratislava.

La situation du marché du travail est restée médiocre en 2013, avec un taux de chômage de 14,2 %. Les entrées de travailleurs étrangers ont diminué d'environ un tiers en 2013 pour s'établir à 8 800. La baisse a touché aussi bien les ressortissants des pays de l'EEE que les ressortissants de pays tiers. La tendance s'est poursuivie au premier semestre de 2014, période durant laquelle 4 200 entrées de travailleurs étrangers ont été enregistrées. Néanmoins, les effectifs de travailleurs étrangers ont grimpé de 14 300 en 2012 à 17 800 en 2013 puis à 18 400 à la mi-2014. Parmi eux, 4 000 seulement venaient de pays extérieurs à l'EEE. Tandis que la

majorité des permis de travail accordés aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE sont délivrés pour des périodes supérieures à 12 mois, la plupart des citoyens de l'EEE sont titulaires de permis de moins de trois mois. En 2013, les pays d'origine les plus représentés parmi les travailleurs étrangers étaient la Roumanie, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Bulgarie.

D'après les données de l'enquête sur la population active, 136 000 Slovaques travaillaient à l'étranger à la fin de 2013. Bien que ce chiffre soit supérieur à celui enregistré en 2011 (116 000), il reste très inférieur au niveau de 2007 (180 000). Les principaux pays de destination des Slovaques qui travaillaient à l'étranger en 2013 étaient la République tchèque, l'Autriche, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Hongrie.

Malgré le conflit en Ukraine, les migrations irrégulières n'ont pas augmenté à en juger par les données relevées à la mi-2014 : 500 franchissements irréguliers de frontière ont été comptabilisés au premier semestre de 2014, après 1 500 en 2012 et 1 100 en 2013. Les migrants en situation irrégulière appréhendés en 2013 venaient surtout de Somalie et d'Afghanistan. Seulement 400 personnes ont demandé le statut de réfugié en 2013 – le nombre le plus faible depuis 2000. Encore une fois, les Somaliens et les Afghans étaient les plus nombreux dans cette catégorie. Plus de la moitié de l'ensemble des procédures de demande ont été classées sans suite, après que les autorités eurent conclu que les demandeurs concernés étaient partis dans un autre pays. Au cours des huit premiers mois de 2014, 200 personnes supplémentaires ont demandé le statut de réfugié.

La modification de la législation sur l'asile, motivée principalement par la transposition des Directives 2011/95 et 2011/98 de l'UE, est entrée en vigueur en janvier 2014. La nouvelle législation permet aux demandeurs d'asile de déposer leurs dossiers dans davantage d'endroits, précise la procédure d'asile à suivre pour les enfants nés d'une mère qui a demandé l'asile ou qui s'est vu accorder une protection complémentaire, élargit le cercle des personnes auxquelles l'asile ou une protection complémentaire peuvent être accordés au titre du regroupement familial et précise la procédure à suivre pour la réadmission des étrangers qui résident dans le pays de façon irrégulière.

Pour en savoir plus

www.minv.sk

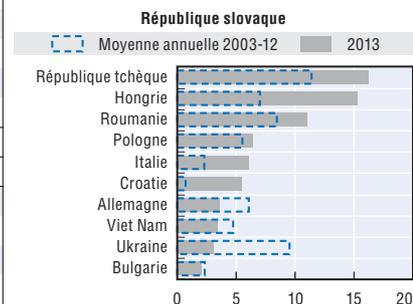
www.employment.gov.sk

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.4	2.3	0.5	0.5	1.7	2.0	2.5
Sorties	0.2	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	2.8
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence							
<i>(données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.7	0.1	0.1	0.1	1.1	0.1	281
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	0.8	1.9	1.2	0.9	0.8	1.9	5
Accroissement naturel	0.2	1.3	0.6	0.5	0.1	1.2	3
Solde migratoire	0.6	0.6	0.6	0.4	0.7	0.8	2
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	4.6	..	2.9	3.2	4.8	..	175
Population étrangère	0.5	1.3	1.3	1.1	0.6	1.2	59
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>	6.3	0.4	0.4	0.4	7.3	0.7	282
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	64.6	65.2	66.7	66.3	65.1	67.1	
Hommes nés à l'étranger	67.1	74.5	68.4	72.5	68.2	72.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	51.0	52.4	52.7	53.3	51.8	53.0	
Femmes nées à l'étranger	37.7	38.9	59.7	60.5	45.9	51.3	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	15.5	14.3	13.6	14.0	14.4	12.3	
Hommes nés à l'étranger	17.4	8.9	14.1	11.8	15.8	10.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	17.2	14.6	14.6	14.6	16.3	13.3	
Femmes nées à l'étranger	28.6	16.7	9.1	9.5	21.5	13.9	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263819>

République tchèque

D'après les informations du ministère de l'Intérieur et de la Police des étrangers, pour la première fois depuis 2001, la République tchèque a connu en 2013 un solde migratoire négatif : les flux de sorties se sont élevés à 31 000 personnes, soit 1 000 de plus que les flux d'entrées. Ainsi les sorties de migrants ont-elles renoué avec leur niveau d'avant la crise (après avoir atteint 33 000 en 2006, elles avaient à peine dépassé 20 000 entre 2007 et 2012). Par contraste, les entrées de migrants – 30 000 en 2013 – sont restées bien inférieures aux niveaux d'avant la crise. Les groupes d'arrivants les plus importants en 2013 venaient de République slovaque (6 000 personnes), d'Ukraine (4 000) et de la Fédération de Russie (3 000), tandis que les sortants les plus représentés étaient les Ukrainiens (11 000), les Tchèques (4 000) et les Russes (3 000). Les flux nets les plus importants ont été une sortie nette de 7 000 Ukrainiens et une entrée nette de 5 000 Slovaques.

Les données provisoires font apparaître une augmentation considérable des entrées de migrants en 2014, principalement des ressortissants d'Ukraine, de République slovaque et de la Fédération de Russie : au cours des trois premiers trimestres de 2014, 31 000 personnes ont immigré en République tchèque, contre 21 000 lors des trois premiers trimestres de 2013. Parmi les flux d'émigration enregistrés sur les trois premiers trimestres de 2014, les sorties de ressortissants tchèques et russes ont été les plus nombreuses. À 20 000 personnes, ce flux d'émigration est inférieur de 1 000 personnes à celui enregistré à la même période de 2013. Ces chiffres donnent à penser que le solde migratoire de la République tchèque est redevenu positif en 2014.

À la fin de 2013, le nombre d'étrangers titulaires d'un permis de séjour en République tchèque atteignait 441 000, dépassant pour la première fois le niveau qui prévalait en 2008, avant la crise. La part de la population étrangère dans la population totale était d'environ 4 % en 2013. En 2014, le nombre d'étrangers a augmenté de 2,4 % pour atteindre 451 000. La part des résidents permanents dans l'ensemble des résidents étrangers a augmenté et dépassé pour la première fois en 2013 la part des résidents temporaires. Cette tendance s'est poursuivie en 2014. Deux cinquièmes des résidents étrangers étaient des ressortissants de pays de l'UE, contre moins d'un tiers en 2010. Néanmoins, 56 % des ressortissants de pays de l'UE sont des résidents temporaires, et seulement 26 % des résidents permanents. En 2014, les résidents étrangers étaient originaires principalement d'Ukraine (104 000) mais comptaient également d'importants contingents de République slovaque (96 000) et du Viet Nam (57 000). En 2013 et 2014, les ressortissants de ces trois pays

représentaient 57 % de l'ensemble des résidents étrangers en République tchèque.

Deux mille cinq cents étrangers ont été naturalisés en 2013, contre 2 000 en 2012. Les nationalités d'origine les plus fréquentes sont les nationalités ukrainienne, slovaque et polonaise.

Au cours de l'année universitaire 2013/14, 41 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans les universités tchèques, soit 11 % de l'ensemble de la population étudiante universitaire. Sur ce total, pas moins de 23 000 étudiants venaient de République slovaque, 4 000 de la Fédération de Russie, 2 000 d'Ukraine et presque 1 500 du Kazakhstan. Plus de la moitié des étudiants étrangers suivant des études à plein temps étaient inscrits en licence, deux cinquièmes en master et 6 % en doctorat. Les filières de technologie, de médecine et de sciences économiques accueillaient respectivement près de 7 000 étudiants étrangers, et celles de sciences naturelles et de sciences humaines et sociales plus de 4 000 chacune. Au cours de l'année 2013/14, les universités tchèques ont diplômé environ 8 000 étudiants étrangers et enregistré plus de 9 000 nouvelles inscriptions.

Le nombre de premières demandes d'asile a presque doublé, passant de 500 en 2013 à plus de 900 en 2014, le plus haut niveau enregistré depuis 2009. L'Ukraine reste le pays d'origine le plus représenté parmi les demandeurs d'asile, suivie de la Syrie et du Viet Nam. Quatre-vingt personnes ont obtenu l'asile en 2014 et 300 autres ont obtenu une protection subsidiaire. En 2013, moins de 200 migrants ont été appréhendés en situation irrégulière aux frontières tchèques, mais 4 000 ont été identifiés comme résidant dans le pays de manière irrégulière. Les principaux groupes, parmi ces derniers, sont les Ukrainiens, les Russes, les Vietnamiens, les Libyens et les Koweïtiens.

En 2013, les autorités tchèques ont entrepris de réviser les politiques d'intégration, y compris celles axées sur les immigrés de la deuxième génération. Elles se sont employées en particulier à améliorer la situation des migrants humanitaires qui arrivent dans le pays comme mineurs non accompagnés et à améliorer les compétences interculturelles des agents publics. Les centres d'intégration régionaux créés en 2011 ont été étendus, et un système d'indicateurs a été mis en place pour assurer le suivi du processus d'intégration.

Pour en savoir plus

www.mvcr.cz

www.czso.cz

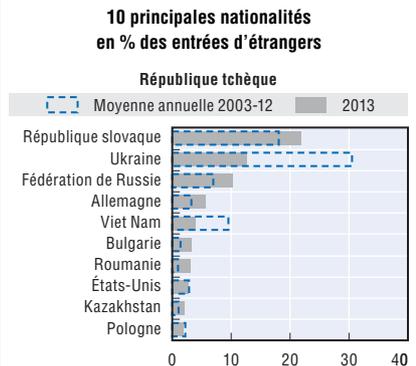
www.imigracniportal.cz

http://portal.mpsv.cz/sz/zahr_zam

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	5.7	2.9	2.9	2.8	6.5	3.8	29.6
Sorties	2.1	1.4	1.9	2.9	2.7	1.0	30.9
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence							
(données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total	28.6	27.8			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	4.4			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.4	0.1	0.1	0.0	0.5	0.1	503
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.0	2.5	1.0	-0.4	3.4	3.5	- 4
Accroissement naturel	-0.6	1.0	0.0	-0.2	-0.3	0.7	- 2
Solde migratoire	3.5	1.5	1.0	-0.1	3.9	2.7	- 1
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	5.1	6.3	7.1	7.0	5.3	6.7	745
Population étrangère	2.7	4.0	4.1	4.1	2.9	4.1	439
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.0	0.3	0.5	0.6	1.2	0.4	2 514
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.3	73.4	74.5	75.5	73.4	74.1	
Hommes nés à l'étranger	71.0	79.1	79.5	80.6	69.7	78.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	56.4	56.3	58.3	59.6	56.7	57.2	
Femmes nées à l'étranger	51.3	56.2	54.6	58.4	51.7	55.4	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.4	6.5	6.0	5.9	5.8	5.5	
Hommes nés à l'étranger	9.7	5.6	7.3	7.3	9.7	6.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	8.5	8.2	8.4	9.1	7.6	
Femmes nées à l'étranger	15.8	9.5	11.2	9.7	14.4	10.4	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263575>

Roumanie

Après avoir connu un fort solde migratoire négatif au cours des années récentes, consécutif à son adhésion à l'UE, la Roumanie a enregistré en 2013 un nombre d'entrées officielles (165 000) proche du nombre de sorties officielles (172 000), de sorte que le solde migratoire négatif est tombé à seulement 7 000 personnes. Par contraste, en 2007, les sorties officielles étaient plus de six fois supérieures aux entrées. L'augmentation de 4,7 % du nombre de ressortissants de pays extérieurs à l'UE arrivant en Roumanie (58 500 en 2013) a contribué à resserrer l'écart entre les entrées et les sorties. Les émigrés de retour au pays ont représenté une faible part des entrées, et même dans les comtés qui ont enregistré les taux d'émigration les plus élevés, les migrations de retour n'ont pas dépassé 7 % de l'immigration totale.

Parmi les nouveaux arrivants, 2 100 ont reçu une autorisation de travail – principalement des travailleurs permanents (1 600), des athlètes (200), des travailleurs détachés (160) et des travailleurs hautement qualifiés (140). Néanmoins, la majorité des immigrés sont entrés dans le pays au titre du regroupement familial ou en tant que parents de ressortissants roumains, ou pour y suivre des études.

Au total, les immigrés qui résidaient en Roumanie en 2013 représentaient environ 0,5 % de la population, et leur nombre est tombé de 102 800 en 2012 à 97 400 en 2013. Soixante pour cent d'entre eux étaient originaires de pays non membres de l'UE, les plus gros contingents venant de Moldova (11 700 personnes), de Turquie (9 400), de Chine (7 900), de Syrie (3 100) et des États-Unis (2 000). Parmi les ressortissants des pays membres de l'UE, les plus représentés étaient de loin les Italiens (10 400 personnes). Un tout petit peu plus de 21 000 occupaient un emploi en 2013, dont 3 400 originaires de Turquie, 2 300 de Chine, 1 900 d'Italie, 1 300 de Hongrie et 1 100 de Moldova. Le nombre de titres de séjour accordés à des étudiants s'élevait à presque 8 000 en mars 2013. Près de la moitié de l'ensemble des migrants résidaient à Bucarest ou dans sa région.

L'émigration des professionnels hautement qualifiés – en particulier le personnel de santé, mais aussi les enseignants et les informaticiens – demeure une source de préoccupation pour les autorités roumaines. D'après l'Institut national de statistique, au 1^{er} janvier 2013, 2,3 millions de Roumains au total vivaient à l'étranger depuis au moins un an. Ils comprenaient 49 % de femmes et 56 % de personnes âgées entre 25 et 44 ans. Les statistiques nationales des principaux pays de destination, à savoir l'Italie et l'Espagne, indiquent que 1,1 million et 796 000 Roumains respectivement résidaient dans ces pays à la fin de 2013. Les dernières restrictions à l'emploi de ressortissants roumains qui étaient encore appliquées dans les autres États membres de l'UE ont été levées en janvier 2014. Il est difficile de déterminer si cette mesure a été associée à une augmentation des départs de Roumanie étant

donné que l'on ne dispose pas de données fiables pour les années précédentes.

Conséquence de la situation prévalant en Afrique du Nord, en Ukraine et au Moyen-Orient, le nombre de migrants qui transitent par le territoire roumain pour accéder à l'espace Schengen a augmenté. Les autorités ont recensé davantage d'entrées irrégulières aux frontières avec la Moldova, l'Ukraine et la Serbie en 2013 qu'en 2012. Le nombre de demandes d'asile a atteint 1 500, un chiffre supérieur à la moyenne des années précédentes. Deux tiers des demandeurs d'asile venaient de Syrie (1 000 personnes) et 130 demandes d'asile supplémentaires ont été déposées par des ressortissants irakiens, afghans et pakistanais.

La Roumanie fixe des quotas annuels pour les autorisations de travail, mais jusqu'à présent, la demande a toujours été inférieure aux quotas. En 2014 et 2015, les quotas annuels ont été fixés à 5 500, dont 900 réservés aux transferts intra-entreprises et 900 aux travailleurs hautement qualifiés.

Bon nombre de réglementations de l'UE ont été transposées dans les nouvelles lois adoptées en 2014, la Roumanie assumant son rôle au sein du système « Dublin » de l'UE et se préparant à rejoindre l'espace Schengen. Les autorités ont défini des normes pour les procédures d'asile, la coopération avec les autres États membres de l'UE et le retour des demandeurs d'asile déboutés. Elles ont par ailleurs précisé les droits des ressortissants de pays non membres de l'UE au regard de l'emploi et établi une procédure de demande unique qui permet à ces ressortissants d'obtenir un permis de séjour et un permis de travail simultanément. Depuis septembre 2014, les demandeurs ont la possibilité de transmettre leur dossier à l'Inspection générale de l'immigration par le biais d'un portail en ligne, avant d'obtenir une convocation. En novembre 2014, le régime dit « d'autorisation » a durci les critères appliqués pour l'évaluation des besoins du marché du travail et les exigences imposées aux employeurs qui souhaitent recruter des ressortissants de pays non membres de l'UE. Un tel recrutement doit être approuvé avant qu'une personne originaire d'un pays tiers ne fasse la demande d'un visa de travail pour obtenir le poste concerné.

Pour entretenir les liens avec les Roumains de l'étranger et soutenir leurs activités culturelles, les autorités ont adopté une stratégie nationale pour la période 2013-16. En 2014, un accès privilégié à la nationalité roumaine a été mis en place pour les membres de la diaspora roumaine.

Pour en savoir plus

www.insse.ro

www.mai.gov.ro

www.igi.mai.gov.ro

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROUMANIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	0.2	0.3	1.0	..	0.3	0.6	..			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers Roumanie Moyenne annuelle 2005-09 (pointillés) 2010 (gris) 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	1 499			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	-2.2	-2.3	-3.8	-3.6	-2.2	-6.0	- 73			
Accroissement naturel	-1.9	-2.2	-2.7	-3.2	-2.0	-2.2	- 65			
Solde migratoire	-0.3	0.0	-1.1	-0.4	-0.3	-3.9	- 8			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	0.9	1.0	211			
Population étrangère	..	0.3			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>En % de la population étrangère</i>										
			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne					
					2003-07	2008-12				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	93.7	65.7	66.5	66.8	..	65.6				
Hommes nés à l'étranger	76.2	-	74.3	-	..	77.6				
Femmes nées dans le pays de résidence	51.5	52.0	52.6	52.6	..	52.2				
Femmes nées à l'étranger	33.7	-	-	-	..	50.3				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	8.1	8.2	7.8	8.2	..	7.8				
Hommes nés à l'étranger	4.0	-	-	-	..	5.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	6.8	6.9	6.7	6.9	..	6.4				
Femmes nées à l'étranger	..	-	-	-	..	4.9				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263792>

Royaume-Uni

En 2014, le nombre d'étrangers résidant au Royaume-Uni a atteint 5.2 millions, soit une progression de 4 % par rapport à l'année précédente. Les ressortissants étrangers représentaient 8 % de la population britannique totale. Le nombre de ressortissants des pays ayant adhéré à l'UE après 2004 s'est porté à 1.5 million, représentant 30 % de l'ensemble des étrangers. Les Polonais constituaient le premier groupe d'étrangers, avec 826 000 personnes en 2014, soit 16 % du total des citoyens étrangers. On a compté, en 2014, 8.1 millions de résidents nés à l'étranger, soit 13 % de la population totale.

En 2014, 2.9 millions de ressortissants étrangers travaillaient au Royaume-Uni, représentant près de 9 % de la main-d'œuvre totale, un chiffre record. À peine plus d'un tiers d'entre eux occupaient des postes très qualifiés*, et presque quatre sur dix travaillaient à Londres. Les ressortissants étrangers enregistrent des taux d'emploi inférieurs (70 %) à ceux des Britanniques (73 %) et, parmi eux, 228 000 étaient au chômage, soit un taux de 7.3 % par rapport à 6.1 % pour la main-d'œuvre locale.

La migration nette à long terme au Royaume-Uni était estimée à 298 000 individus pour l'année se terminant en septembre 2014, soit 42 % de plus que sur les 12 mois précédents, ce chiffre étant toutefois en-dessous du pic de 320 000 atteint l'année se terminant en juin 2005. Le nombre estimé d'individus arrivés au Royaume-Uni pour y vivre au moins un an s'élevait à 624 000 l'année se terminant en septembre 2014, soit 94 000 de plus que sur les 12 mois précédents. Le flux d'émigration de 327 000 individus l'année se terminant en septembre 2014 a été analogue à celui de l'année précédente (320 000). Une émigration nette de 55 000 citoyens britanniques a été plus que compensée par une immigration nette de 353 000 non-Britanniques.

Le nombre de visas de travail (personnes à charge comprises) est passé de 154 800 en 2013 à 167 200 en 2014, soit une hausse de 8 %. Les visas de niveau 2 délivrés aux travailleurs qualifiés possédant une offre d'emploi (personnes à charge comprises) ont progressé de 13 %, passant de 80 000 en 2013 à 90 700 en 2014. Parmi eux, 62 300 ont été délivrés dans la catégorie des transferts au sein d'une même entreprise. Les visas délivrés aux travailleurs migrants hautement qualifiés relevant des catégories du niveau 1 ont été moins nombreux (9 900 en 2014 contre 11 600 en 2013, soit 15 % de moins), en raison de la réduction du nombre de visas délivrés aux personnes à charge au titre du niveau 1 (Général), désormais supprimé. Toutefois, le nombre de visas délivrés aux travailleurs migrants relevant du niveau 1 (Investisseur, personnes à charge comprises) a augmenté de 87 % (passant de 1 600 à 3 000) sur la même période.

* Généralement définis comme « Gérants, directeurs et cadres supérieurs », « Professions intellectuelles et scientifiques » et « Professions intermédiaires ».

Le nombre de prolongations de séjour pour raisons professionnelles a en revanche chuté de 28 %, passant de 122 500 en 2013 à 88 600 en 2014, principalement en raison de la suppression des procédures de niveau 1 (Général) et de niveau 1 (Travail post-études). La plupart de ces prolongations concernent les travailleurs qualifiés relevant du niveau 2. Celles concernant le niveau 1 (Entrepreneur) sont passées de 5 000 en 2013 à 7 800 en 2014, mais cela s'explique pour bon nombre d'entre elles par la prise en compte des demandeurs de la catégorie désormais supprimée du niveau 1 (Travail post-études).

Les visas d'études délivrés ont été légèrement plus nombreux en 2014 (220 100, soit une hausse de 0.7 %). Le nombre de demandes de visas d'études parrainées par des universités (demandeurs principaux) est resté stable (168 600). Les tentatives des autorités de réduire les utilisations abusives de la procédure d'entrée pour les étudiants ont entraîné un recul de 10 % dans le secteur de l'enseignement postsecondaire (19 400).

Le nombre d'individus ayant obtenu un permis de résidence permanente au Royaume-Uni en 2014 a diminué d'un tiers par rapport à l'année précédente, s'élevant à 103 100. Ces permis ont pour la plupart été délivrés pour des raisons professionnelles (38 800), mais aussi familiales (32 600). Cette dernière catégorie a reculé par rapport à 2013 (59 600), sans doute en raison d'une règle établie en 2013 qui exige des candidats à l'immigration qu'ils apportent la preuve de leur connaissance de la langue anglaise et de la vie au Royaume-Uni.

En 2014, 125 800 individus ont obtenu la nationalité britannique (40 % de moins que l'année précédente) : 50 % au titre de la résidence, 26 % aux enfants ayant un lien avec des ressortissants britanniques, et 21 % au titre du mariage.

En 2014, 24 900 demandes d'asile ont été déposées, soit une hausse de 6 % par rapport à 2013. Sur les 19 900 décisions prises en 2014, 41 % ont donné lieu à l'octroi de l'asile, d'une protection humanitaire, d'une autorisation de séjour discrétionnaire ou d'un autre type de visa.

En 2013, un certain nombre de modifications mineures ont été apportées au système à points et un test de sincérité a été mis en place pour les étudiants relevant du niveau 4 qui demandent l'autorisation de rester au Royaume-Uni. La principale nouveauté en 2014, sur le plan législatif, a été la Loi sur l'immigration qui vise à faciliter l'identification et l'expulsion des immigrés en situation irrégulière et à rendre plus difficile leur installation au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus

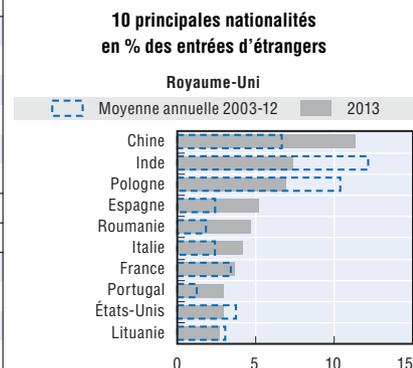
www.gov.uk/government/collections/migration-statistics

www.ons.gov.uk

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROYAUME-UNI

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	6.8	7.5	6.0	6.4	7.0	7.0	406.0
Sorties	2.6	3.0	2.6	2.7	2.5	3.2	170.0
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013			
Travail	111.1	86.4	38.8	29.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	71.5	64.7	25.0	22.2			
Humanitaire	11.4	20.7	4.0	7.1			
Libre circulation	73.1	98.3	25.5	33.8			
Autres	18.9	20.7	6.6	7.1			
Total	286.1	291.0	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	124.0	175.0	..	203.2			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	56.6	19.6	..	24.2			
Travailleurs saisonniers	15.7	18.8			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	22.8	..	18.6			
Autres travailleurs temporaires	202.6	98.7			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	0.4	29 395
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.2	6.6	6.4	6.3	5.8	7.4	403
Accroissement naturel	2.3	3.9	3.8	3.2	2.4	3.8	205
Solde migratoire	3.8	2.6	2.6	3.1	3.4	3.6	198
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	9.4	11.5	11.9	12.3	9.4	11.5	7 860
Population étrangère	5.1	7.4	7.5	7.8	5.3	7.3	4 941
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	5.7	4.5	4.1	4.3	5.2	4.1	207 989
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.6	74.4	74.7	75.2	77.6	74.8	
Hommes nés à l'étranger	72.4	74.8	76.7	76.7	74.0	76.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	66.8	65.6	66.4	67.1	66.7	66.0	
Femmes nées à l'étranger	55.9	57.9	57.0	59.0	55.6	58.0	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.8	8.7	8.6	8.2	5.3	8.3	
Hommes nés à l'étranger	7.5	8.9	8.3	8.1	7.2	8.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.8	6.7	7.0	6.7	4.3	6.4	
Femmes nées à l'étranger	7.2	9.0	10.6	9.8	7.3	8.7	



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263873>

Slovénie

Après 15 000 personnes en 2012 puis 13 900 en 2013, ce sont 10 100 personnes qui ont immigré en Slovénie durant les neuf premiers mois de 2014 d'après les données de l'Office de statistique slovène. En 2013, les principaux pays d'origine des migrants étaient la Bosnie-Herzégovine (4 000), la Croatie (1 400), la Serbie et le Kosovo (1 300 dans les deux cas). Les ressortissants slovènes ont représenté un sixième des entrées en 2013, mais cette proportion a grimpé à un cinquième durant les neuf premiers mois de 2014. Par contraste, la part des Slovènes dans le total des sorties s'est élevée à presque 60 % en 2013 et s'est maintenue à ce niveau pendant les neuf premiers mois de 2014. Les sorties se sont établies à 13 400 en 2013 puis à 10 400 durant les neuf premiers mois de 2014. Les personnes qui ont quitté le pays en 2013 se sont rendues principalement en Allemagne (1 900), en Autriche (1 700), en Bosnie-Herzégovine (1 700) et en Croatie (1 400).

En 2013, les sorties nettes de ressortissants slovènes ont atteint 5 500 et les entrées nettes de ressortissants étrangers 6 000, laissant un petit solde migratoire positif de 500 personnes. Néanmoins, au cours des neuf premiers mois de 2014, les sorties nettes de ressortissants slovènes (4 100) ont dépassé les entrées nettes d'étrangers (3 800), de sorte que le pays a enregistré pour cette période un faible solde migratoire négatif.

Environ 9 100 nouveaux permis de séjour temporaire ont été émis en 2013, soit le nombre le plus bas depuis 2009. La plupart des permis ont été délivrés pour motif de travail (38 %), de famille (35 %) ou d'études (8 %). En outre, 8 800 nouveaux certificats ont été délivrés à des ressortissants de pays de l'EEE ou de la Suisse. En 2014, 36 000 permis de séjour (comprenant les renouvellements et les permis permanents) ont été accordés à des ressortissants de pays non membres de l'EEE. Les ressortissants de Bosnie-Herzégovine (16 900), du Kosovo (6 200) et de Serbie (4 900) ont été les plus nombreux à se voir accorder un permis. 10 500 certificats d'enregistrement de séjour et 800 permis permanents ont été délivrés à des citoyens suisses et de l'EEE en 2014, dont 3 500 à des Croates, 3 200 à des Bulgares et 900 à des Italiens.

Les permis de séjour valides délivrés à des ressortissants de pays non membres de l'EEE s'élevaient à 88 000 à la fin de 2013. Les ressortissants de Bosnie-Herzégovine (46 900), du Kosovo (12 700), de l'ex-République yougoslave de Macédoine (10 500) et de Serbie (9 900) étaient les plus nombreux dans cette catégorie. Les permis temporaires et les certificats d'enregistrement de séjour accordés à des ressortissants suisses ou de l'EEE s'élevaient à 22 400 à la fin de 2013 et ont légèrement augmenté pour atteindre 22 700 en 2014. Les groupes les plus représentés étaient les mêmes en 2013 et 2014 : les Croates (10 800 à la fin de 2013 et 10 300 à la fin de 2014) ; les Bulgares (3 500 et 3 900) ; les Italiens (1 700 et 2 100) ; et les Alle-

mands (1 000 et 1 100). Les permis temporaires et les certificats d'enregistrement de séjour ont été accordés principalement pour raison de travail (dans près de 50 % des cas), le deuxième motif par ordre d'importance étant le regroupement familial.

Plus de 900 migrants en situation irrégulière ont été comptabilisés en 2013, les plus nombreux venant d'Afghanistan (110), du Kosovo (90), d'Albanie et de Somalie (80 dans les deux cas). Durant les dix premiers mois de 2014, les autorités ont identifié 700 migrants en situation irrégulière, originaires principalement d'Albanie et de Syrie. Près de 1 000 migrants ont été expulsés en 2013, principalement des Afghans et des Somaliens. Au terme des dix premiers mois de l'année 2014, le nombre d'expulsions approchait 650 et concernait surtout des Albanais et des Érythréens.

Le nombre de demandes d'asile a diminué au cours des dernières années, passant de 500 en 2011 à 300 en 2012 puis à 270 en 2013. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient la Syrie (23 %), le Kosovo (13 %) et l'Algérie (8 %). Une quarantaine de demandeurs ont obtenu une protection internationale en 2013. À la fin de 2013, 300 bénéficiaires d'une protection internationale résidaient en Slovénie.

En juillet 2013, les autorités ont mis fin au dispositif qui permettait aux ressortissants de l'ex-Yougoslavie d'être régularisés et d'obtenir un permis de séjour permanent. Plus de 1 800 demandes ont été déposées pendant la durée d'existence de ce système. Il est toujours possible de demander un permis de séjour permanent à titre individuel.

Les programmes d'intégration destinés aux ressortissants des pays non membres de l'EEE comprennent une formation linguistique ainsi que des cours sur l'histoire, la culture et la constitution du pays. Environ 1 500 étrangers ont suivi la formation linguistique en 2012 et 2 000 en 2013. En 2013, l'examen de maîtrise de la langue a été passé par 600 personnes, avec un taux de réussite de 70 %.

Des guichets uniques ont été institués en 2014 pour simplifier les procédures de délivrance de permis, suite à la mise en œuvre de la directive de l'UE sur le permis unique. De nouveaux changements sont prévus en septembre 2015, qui devraient simplifier un peu plus la procédure de délivrance de permis.

Pour en savoir plus

www.mddsz.gov.si/en

www.mnz.gov.si/en

www.stat.si/eng

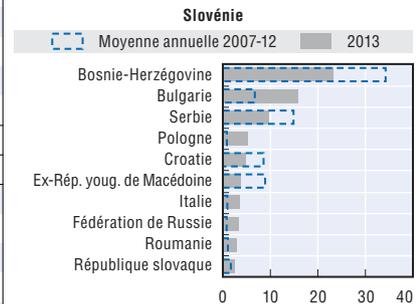
www.infotujci.si

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SLOVÉNIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	5.5	8.4	7.5	..	11.2	15.7
Sorties	3.3	5.9	0.8	0.3	3.9	3.7	0.7
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)							
	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.8	0.1	0.1	0.1	0.5	0.1	243
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	16.6	3.6	1.6	1.1	16.7	4.8	2
Accroissement naturel	1.8	2.3	1.3	0.9	2.0	1.6	2
Solde migratoire	15.0	1.3	0.3	0.2	14.9	3.2	0
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	11.2	14.6	15.9	331
Population étrangère	..	4.7	5.0	5.3	111
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013
<i>En % de la population étrangère</i>	0.8	1.4	..	1.3	1 470
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	70.2	69.6	67.0	66.6	70.1	69.6	
Hommes nés à l'étranger	72.7	70.3	71.4	71.3	70.6	71.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	61.3	62.8	61.0	60.3	60.7	62.8	
Femmes nées à l'étranger	61.6	59.8	55.2	48.9	61.6	58.5	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	7.4	8.6	9.4	5.4	6.8	
Hommes nés à l'étranger	6.2	9.4	8.3	11.0	6.0	7.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.1	6.9	9.1	10.1	6.6	6.9	
Femmes nées à l'étranger	7.8	9.8	14.5	21.4	8.6	10.3	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263824>

Suède

La population suédoise a gagné 102 500 personnes en 2014, un record, dont deux tiers nées à l'étranger (70 100). En décembre 2014, on comptait 1.6 million de résidents nés à l'étranger, soit 17 % de la population suédoise. 739 400 (8 %) étaient de nationalité étrangère. Plus de la moitié des personnes nées à l'étranger étaient originaires d'Europe, et près d'un tiers d'Asie. Les Finlandais (158 500) représentaient environ 10 % de la population totale née à l'étranger, suivis des Irakiens (130 200) et des Polonais (81 700) ; 488 700 résidents étaient nés en Suède de deux parents étrangers.

En 2014, l'immigration en Suède a augmenté de 10 % par rapport à 2013, pour atteindre le niveau record de 127 000. Les ressortissants syriens constituaient le principal groupe de migrants (17 %), suivis des ressortissants suédois de retour au pays (16 %). Les apatrides et les ressortissants érythréens représentaient chacun 5 % des migrants. De même, l'émigration a légèrement augmenté, mais seulement de 1 %, pour s'établir à 51 200, d'où un solde migratoire de 75 700 (contre 65 100 l'année précédente).

110 600 personnes se sont vu accorder des permis et des droits de séjour (hors renouvellements) en 2014, soit 5 % de moins qu'en 2013, où ce nombre culminait à 116 600. Les migrants familiaux (42 400) représentaient 38 % de l'ensemble des migrants, contre 34 % en 2013. Le nombre de permis accordés aux réfugiés et aux personnes ayant besoin d'une protection est passé de 29 000 (soit un quart du total) en 2013 à 35 600 (32 % du total) en 2014. Le nombre de permis de travail (15 %) a diminué, passant de 19 300 à 15 900, alors que le nombre de permis accordés à des fins d'études a augmenté, passant de 7 600 à 9 200 (soit 8 % du total). Les séjours en vertu des accords UE/EEE ont diminué, passant de 20 700 en 2013 à 7 400 (8 % du total) en 2014.

Les emplois faiblement qualifiés dans l'agriculture et la pêche (2 900 permis) demeurent les principaux groupes professionnels parmi l'ensemble des permis de travail délivrés en 2014, malgré une chute de 51 % par rapport à l'année précédente. Viennent ensuite les informaticiens (2 500, contre 3 500 en 2013) et les chercheurs (1 100). L'Inde est devenue le premier pays d'origine (3 400) des travailleurs immigrés, tandis que le nombre de nouveaux travailleurs en provenance de Thaïlande a été divisé par deux, passant de 6 400 en 2013 à 3 000 en 2014. Les autres pays d'origine importants sont la Chine (1 300), les États-Unis et la Syrie (800 chacun).

En 2014, 81 300 personnes ont déposé une demande d'asile en Suède, soit une hausse de 50 % par rapport à l'année précédente et le chiffre le plus élevé enregistré depuis 1992. Dans l'ensemble, 58 % des décisions rendues en 2014 étaient positives, une part plus élevée qu'en 2013 (49 %). On a enregistré 30 600 demandes en provenance de Syrie en 2014, soit près de deux fois plus qu'en 2013 (16 300). Les autres origines principales étaient l'Érythrée (11 500), les apatrides (8 100), la Somalie (4 800) et l'ex-Yougoslavie (4 000). Les demandes

d'enfants non accompagnés ont doublé par rapport à l'année précédente pour s'établir à 7 000 en 2014, la plupart des mineurs étant originaires d'Afghanistan, d'Érythrée, de Syrie et de Somalie.

En 2014, 43 500 personnes ont été naturalisées, soit 6 700 de moins que l'année précédente. Les ressortissants irakiens constituaient le groupe le plus important (17 %), suivis des Finlandais et des Somaliens (7 % pour chaque groupe), des Polonais (6 %) et des Thaïlandais (5 %).

Depuis juillet 2014, les étudiants internationaux diplômés d'une université ou d'une faculté suédoise peuvent rester pendant une durée maximale de six mois afin de chercher du travail ou créer leur propre entreprise. Les doctorants internationaux peuvent obtenir un titre de séjour permanent en Suède, à condition d'avoir détenu un permis de séjour au titre de leurs études en Suède pendant au moins quatre des sept années précédentes.

En juin 2014, le Parlement suédois a supprimé la prime spéciale accordée aux migrants qui parviennent à maîtriser le suédois dans un délai prescrit dans le cadre du Programme d'enseignement du suédois aux immigrants (SFI) après qu'une évaluation a montré qu'elle n'a qu'un impact limité sur les performances des étudiants qui participent à ce programme.

Les pouvoirs publics ont l'intention de mettre en œuvre un système de validation national et permanent homogène afin d'améliorer les possibilités de formation complémentaire et de permettre à un plus grand nombre de titulaires d'un diplôme universitaire étranger ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur conforme aux programmes de la Loi sur l'enseignement supérieur de terminer leurs études en Suède.

Les amendements à la Loi sur la citoyenneté qui visent à accroître la valeur symbolique de la nationalité suédoise et à faciliter les démarches d'obtention de la nationalité suédoise pour les enfants et les jeunes sont entrés en vigueur en avril 2015.

Le gouvernement suédois a prolongé le plan d'insertion des parents en congé parental à temps partiel afin de leur permettre de concilier plus facilement parentalité et activités d'insertion.

En février 2015, le Service public de l'emploi a décidé de mettre fin au service d'aide à l'emploi (*Etableringslots*) pour les primo-arrivants. Ce programme a été annulé en raison d'un nombre croissant de plaintes quant à son inefficacité, à la mauvaise qualité de l'aide et à des abus. Un examen de ce service par l'Office national d'audit a révélé des problèmes similaires.

Pour en savoir plus

www.migrationsverket.se

www.scb.se

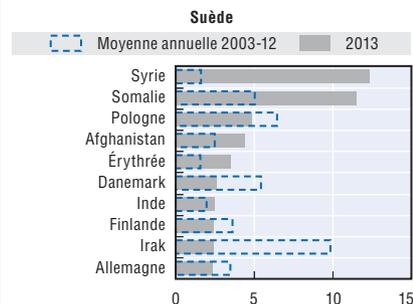
www.regeringen.se

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUÈDE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	5.7	8.4	8.7	9.9	6.9	8.6	95.4
Sorties	1.8	2.4	2.8	2.6	1.9	2.3	24.6
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence							
(données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail	4.4	3.9	5.3	4.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	33.6	31.8	41.1	36.7			
Humanitaire	17.4	28.9	21.2	33.4			
Libre circulation	26.4	22.0	32.3	25.4			
Autres			
Total	81.7	86.7	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
					2008-12		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	10.8	13.0	12.4	14.4			
Stagiaires	0.6	0.5	0.4	0.5			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	0.5	5.7	5.9	5.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	4.8	19.1	18.7	14.9			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.9	3.4	4.6	5.6	2.9	3.3	54 259
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	4.0	8.1	7.7	9.3	5.3	8.0	89
Accroissement naturel	1.0	2.8	2.2	2.4	1.2	2.3	23
Solde migratoire	3.0	5.3	5.4	6.9	4.1	5.7	66
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	12.5	14.8	15.5	16.0	12.6	14.7	1 533
Population étrangère	5.3	6.8	7.0	7.2	5.4	6.7	695
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>							
	8.2	5.4	7.7	7.5	7.8	6.0	50 167
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	76.0	77.4	78.3	76.8	77.1	
Hommes nés à l'étranger	63.7	67.0	67.5	67.4	65.4	67.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	72.6	72.8	75.0	75.9	73.5	74.2	
Femmes nées à l'étranger	58.4	55.9	58.4	58.5	58.7	57.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	7.0	7.6	6.7	6.6	5.8	6.6	
Hommes nés à l'étranger	15.1	16.1	16.9	17.0	13.5	15.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.9	7.0	6.3	6.4	5.5	6.3	
Femmes nées à l'étranger	13.7	16.8	15.1	15.8	12.5	15.0	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263845>

Suisse

En 2014, 152 000 étrangers ont immigré en Suisse pour des séjours de longue durée, soit 2 % de moins qu'en 2013. C'est la première baisse depuis 2009. Les citoyens des pays de l'UE/AELE ont représenté près des trois quarts des entrées. Les deux groupes les plus importants, les citoyens allemands et italiens, ont compté respectivement pour 16 % (23 800 personnes) et 12 % (17 800 personnes) du total des entrées. La part des citoyens portugais et français a été respectivement de 10 % (14 900 personnes) et 9 % (13 800 personnes). Tandis que 64 % des ressortissants de l'UE/AELE se sont rendus en Suisse au motif du travail, les citoyens des pays non membres de l'UE/AELE ont principalement immigré au titre du regroupement familial (47 % des entrées).

Les flux d'émigration, qui correspondent au nombre de résidents étrangers qui se font radier des registres des autorités, ont atteint le chiffre de 69 200 personnes en 2014, après 70 300 personnes en 2013. La part des ressortissants de l'UE/AELE s'est élevée à 73 % en 2014, comprenant 15 900 Allemands, 6 200 Français, 5 800 Italiens et 5 600 Portugais. L'immigration nette en Suisse a concerné 78 900 personnes en 2014, 2 % de moins qu'en 2013. En 2014, les flux d'immigration nette les plus élevés provenaient de l'Italie, du Portugal, de la France et de l'Allemagne.

Fin 2014, 1.95 million de ressortissants étrangers résidaient de façon permanente en Suisse, soit 60 400 personnes de plus qu'en 2013. La population étrangère était équivalente à 24 % de la population résidente totale, légèrement plus que l'année précédente. Les nationalités les plus représentées en 2014 étaient les Italiens et les Allemands (respectivement 16 % et 15 % de la population étrangère), les Portugais (14 %) et les Français (6 %).

Près de 80 500 ressortissants étrangers se sont installés en Suisse de façon permanente en 2014 dans le but de travailler, soit 3 % de plus qu'en 2013. En 2014, la part des citoyens de l'UE/AELE venus chercher du travail en Suisse était d'environ 90 %, principalement en provenance de l'Allemagne (16 800 personnes), de l'Italie (11 500 personnes), de la France (9 000) mais aussi du Portugal (8 500 personnes).

La population étudiante pour l'année universitaire 2013/14 comptait 45 300 personnes venues en Suisse pour étudier, d'après l'Office fédéral de la statistique. Ce chiffre n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Près

de 35 500 étudiants étaient inscrits à l'université, tandis que 9 800 fréquentaient d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Le nombre de nouvelles demandes d'asile a chuté de 25 % entre 2012 et 2013, passant de 28 600 à 21 500, mais il a augmenté de 11 % entre 2013 et 2014, s'élevant à près de 23 800. Le groupe de demandeurs le plus important en 2013 était composé de ressortissants érythréens (2 600 demandes), suivis des ressortissants syriens (3 800) et nigériens (1 800). En 2014, les Érythréens (6 900) étaient à nouveau les plus nombreux, suivis des Syriens (3 100) et des Sri-Lankais (1 300). L'asile a été accordé à 6 200 demandeurs en 2014 (3 200 en 2013), ce qui correspond à un taux de reconnaissance de 25 %, après 15 % en 2013.

Le nombre de naturalisations a légèrement diminué en 2014 pour atteindre le chiffre de 33 300. Les Italiens (4 500) ont constitué le plus grand groupe de personnes ayant acquis la nationalité suisse, suivis des Allemands (4 100), des Kosovars (2 600) et des Portugais (2 500).

En février 2014, les citoyens suisses ont approuvé l'initiative « Contre l'immigration de masse » à une faible majorité de 50.3 %. Cette initiative vise à fixer des limites numériques et des quotas annuels à l'ensemble des ressortissants étrangers et à mettre en place une priorité à l'embauche pour les résidents suisses. L'Accord sur la libre circulation des personnes qui régit l'admission des citoyens de l'UE devra être modifié. Une autre initiative (appelée « ECOPOP »), qui cherchait à créer de nouvelles restrictions quantitatives à l'immigration a été rejetée par les trois quarts des voix en novembre 2014.

Le Conseil fédéral suisse a dans l'intervalle réduit en 2015 les quotas annuels applicables aux travailleurs de pays non membres de l'UE/AELE. Un plafond annuel a été fixé à 2 500 pour les nouveaux permis de séjour d'une durée supérieure à un an, et à 4 000 pour les permis de séjour allant de quatre mois à un an. Par le biais de cette mesure, le gouvernement vise à ce que les employeurs exploitent davantage les sources potentielles de main-d'œuvre disponibles en Suisse.

Pour en savoir plus

www.sem.admin.ch

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/en/index/themen/01/07.html

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUISSE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	12.7	17.1	18.1	19.4	14.1	18.2	155.4			
Sorties	6.7	8.4	8.3	8.7	6.8	7.8	70.0			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		<p>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</p> <p>Suisse</p>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail	2.2	2.2	1.7	1.6						
Famille (y compris la famille accompagnante)	20.7	21.3	16.5	15.6						
Humanitaire	4.2	5.1	3.4	3.7						
Libre circulation	96.7	105.8	77.0	77.6						
Autres	1.8	2.0	1.5	1.4						
Total	125.6	136.2	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne 2008-12						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	8.6	11.3	12.3	11.5						
Stagiaires	0.3	0.0	0.1	0.1						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	101.6	90.1	105.0	90.7						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	1.4	1.7	3.3	2.4	1.8	2.3	19 440			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	5.9	10.0	10.5	12.4	7.5	11.2	101			
Accroissement naturel	1.6	2.3	2.3	2.2	1.6	2.2	18			
Solde migratoire	4.9	8.3	5.6	10.2	6.3	8.6	83			
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Milliers 2013			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	23.8	26.5	27.9	28.6	23.9	26.8	2 290			
Population étrangère	20.3	22.0	22.9	23.5	20.4	22.1	1 887			
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12	Niveau 2013			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	2.6	2.3	1.9	1.9	2.7	2.4	34 332			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne 2003-07	Moyenne 2008-12				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	85.3	85.6	85.2	86.4	85.5				
Hommes nés à l'étranger	..	82.8	84.1	83.3	83.2	83.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	75.1	76.0	77.0	74.2	75.7				
Femmes nées à l'étranger	..	66.6	68.2	68.5	64.3	67.5				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	3.1	3.1	3.2	2.0	2.8				
Hommes nés à l'étranger	..	7.2	6.3	7.2	5.8	6.1				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	3.6	3.2	3.0	3.2	3.3				
Femmes nées à l'étranger	..	8.8	7.9	8.3	8.8	7.9				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263853>

Turquie

La Turquie continue d'attirer un nombre croissant d'étrangers en raison de sa position de passerelle entre l'Est et l'Ouest et des changements récents dans la configuration des migrations humanitaires, consécutifs aux troubles politiques qui touchent le Moyen-Orient.

En 2013, le Bureau de l'asile, des étrangers et des frontières de la Direction générale de la sécurité a émis un total de 313 700 permis de séjour (premiers permis et renouvellements), ce qui représente une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente mais une augmentation de 72 % par rapport à 2010 (182 300 permis). Comme les années précédentes, la plupart des permis de séjour ont été accordés au titre du regroupement familial (24 %). À la deuxième place par ordre d'importance, 23 % des permis ont été délivrés pour des séjours de courte durée (un an au maximum), et 19 % l'ont été pour des séjours de longue durée (personnes qui ont résidé en Turquie sans interruption pendant au moins huit ans). Les permis de séjour accordés à des fins d'études et de travail représentaient 16 % et 14 % respectivement du total, mais le nombre de permis de séjour pour raison de travail a fortement augmenté au cours des dernières années (de 5 % depuis 2012 et de 66 % depuis 2010). Lors de l'année universitaire 2013/14, 48 000 étudiants internationaux suivaient des études en Turquie, soit 50 % de plus que deux ans auparavant.

En 2014, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale a émis un total de 52 300 permis de travail (prorogations comprises), accordés en majorité à des ressortissants de Géorgie (7 600 permis), d'Ukraine (4 300), du Turkménistan (2 600) et de Chine (2 600), essentiellement dans les secteurs des travaux domestiques et de l'hébergement.

Parallèlement, après avoir fortement augmenté pour atteindre 67 000 en 2012, le nombre de travailleurs sous contrat envoyés à l'étranger par l'Agence turque pour l'emploi a diminué de 17 % en 2013, tombant à 55 400. Ce chiffre reste néanmoins supérieur à celui de 2011. La plupart des travailleurs sous contrat ont été envoyés en Irak (15 300), dans la Fédération de Russie (13 500) et en Arabie saoudite (5 200).

Les interpellations de migrants en situation irrégulière sont passées de 32 700 en 2010 à 47 500 en 2012 puis à 39 900 en 2013. En 2014, leur nombre a atteint 58 600.

Par ailleurs, le conflit en Syrie a entraîné l'afflux de presque 1.7 million de réfugiés syriens (comptabilisation effectuée au début de 2015), pour lesquels la Turquie a mis en place un régime de protection temporaire. En avril 2015, 14 % de l'ensemble des réfugiés syriens comptabilisés vivaient dans des camps. Le gouvernement turc a déployé des efforts considérables pour accueillir le nombre croissant de réfugiés et, depuis 2011, il leur a fourni une aide équivalant à 5.6 milliards USD.

En raison de la persistance des troubles politiques dans la région, le nombre de demandes d'asile adres-

sées à la Turquie s'est élevé à 30 300 en 2013, 2 % de plus qu'en 2012. Le nombre de demandes déposées par des ressortissants irakiens a augmenté de 48 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 14 100. Les Afghans ont déposé 7 400 demandes en 2013, suivis par les Iraniens (4 600 demandes).

Les transferts de fonds des travailleurs turcs à l'étranger continuent à décliner : alors qu'ils s'élevaient à 1.4 milliard USD en 2008, ils ne représentaient plus que 900 millions USD en 2013, soit 0.1 % du PIB (contre 0.2 % en 2008).

En adoptant la nouvelle loi sur les étrangers et la protection internationale en avril 2013 et en établissant une Direction générale de la gestion de la migration, placée sous l'égide du ministère de l'Intérieur, la Turquie s'est résolue à moderniser sa gestion des migrations et s'est engagée à intégrer les immigrants et à traiter les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière dans le respect des normes et conventions internationales.

Un accord de réadmission conclu entre la Turquie et l'Union européenne en octobre 2014 permet aux deux parties de refouler les ressortissants de pays tiers entrés illégalement sur leur territoire depuis le territoire de l'autre partie. En parallèle, un dialogue a été lancé sur la libéralisation du régime des visas pour les ressortissants turcs. Les liens officiels entre la Turquie et l'Agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières, FRONTEX, ont été institutionnalisés en 2013, marquant un changement notable dans les procédures de gestion et de contrôle des frontières.

Depuis avril 2014, les demandeurs qui sollicitent un permis de séjour pour les personnes à leur charge (y compris leur conjoint et leurs enfants) doivent obtenir, pour eux-mêmes, un certificat de police de leur pays d'origine ainsi que des pays où ils ont résidé légalement au cours des cinq dernières années.

Une loi autorisant les ressortissants turcs résidant à l'étranger à participer aux élections turques depuis leur pays d'accueil a été mise en application lors de l'élection présidentielle de 2014.

La Turquie a pris la présidence du Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD) en juillet 2014 et accueillera la huitième édition de ce forum en octobre 2015.

Pour en savoir plus

www.iskur.gov.tr

www.tuik.gov.tr

www.nvi.gov.tr

www.csgeb.gov.tr

www.mfa.gov.tr

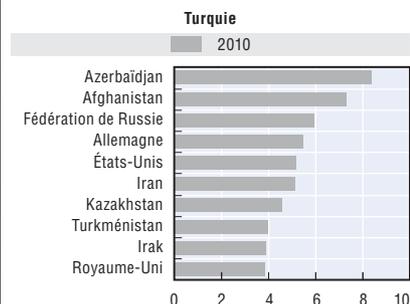
www.goc.gov.tr

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

TURQUIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers
					2003-07	2008-12	2013
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	0.4
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2012	2013	2012	2013			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2005	2012	2013	Moyenne			
				2008-12			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.1	0.4	0.6	0.1	0.2	44 807
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	12.2	15.9	12.0	13.7	..	13.8	1 040
Accroissement naturel	12.2	11.9	12.0	12.0	12.2	11.9	911
Solde migratoire	0.0	3.9	0.0	1.7	..	1.9	129
Effectifs de migrants	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Milliers	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger
Population étrangère
Naturalisations	2005	2010	2012	2013	Moyenne	Niveau	
					2003-07	2008-12	2013
<i>En % de la population étrangère</i>
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2012	2013	Moyenne		
					2003-07	2008-12	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	66.7	69.2	69.6	..	64.1	
Hommes nés à l'étranger	..	64.5	64.0	63.9	..	56.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	26.1	28.7	29.6	..	24.2	
Femmes nées à l'étranger	..	27.8	32.7	33.0	..	25.2	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	10.5	7.8	8.1	..	10.0	
Hommes nés à l'étranger	..	12.4	11.0	10.2	..	11.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	11.6	9.5	10.8	..	10.8	
Femmes nées à l'étranger	..	14.1	12.6	11.5	..	13.0	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933263863>

NOTES ET SOURCES DES TABLEAUX DU CHAPITRE 4

Flux migratoires des étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1 et B.1).

Bulgarie : nombre de permis de résidence permanente ou à long-terme délivrés (*source* : ministère de l'Intérieur) ; Lituanie : arrivées et départs de résidents (*source* : Département de statistique du gouvernement lituanien) ; Roumanie : Changements de résidence (*source* : Annuaire de statistiques de Roumanie).

Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (voir www.oecd.org/migrations/pmi).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (www.unhcr.org/statistics).

Composantes de la croissance de la population totale

Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Turquie : Eurostat. Autres pays de l'OCDE et Fédération de Russie : *Statistiques de la population active*, OCDE, 2015.

Effectifs d'immigrés

Population née à l'étranger

Sources nationales et estimations du Secrétariat. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4).

Population étrangère

Sources nationales. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5).

Lituanie : service d'enregistrement des résidents (ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : ministère de l'Intérieur.

Naturalisations

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6). Bulgarie, et Lituanie : ministère de l'Intérieur.

Résultats sur le marché du travail

Pays européens : *Enquêtes sur les forces de travail* (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : *Enquêtes sur la population active* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; États-Unis : *Current Population Survey*.

Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères	273
A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et dans la Fédération de Russie	275
B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité	276
A.2. Sorties de personnes étrangères des pays de l'OCDE	293
Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. Mouvements migratoires dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	294
Entrées de demandeurs d'asile	298
A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	299
B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité	300
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	318
A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	319
B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance	321
Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	337
A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	339
B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité	341
Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	355
Acquisitions de la nationalité	358
A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	359
B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité	361
Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie	378

Note concernant Israël : Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

- Note concernant Chypre par la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
- Note concernant Chypre par tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Fédération de Russie. Le groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite «immigrée» telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

- Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2003-13.
- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique anglais des noms de pays. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.

- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (www.oecd.org/migrations/pmi).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants internationaux.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente », souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Entrées et sorties de personnes étrangères (suite)

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (*Quartely National Household Survey*) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (*International Passenger Survey*) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. **Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE
et dans la Fédération de Russie**

Milliers

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Australie											
Entrées permanentes	123.4	146.4	161.7	176.2	189.5	203.9	222.6	206.7	210.7	242.4	251.9
Entrées temporaires	244.7	261.6	289.4	321.6	368.5	420.0	474.8	467.0	504.7
Autriche											
	93.3	104.2	98.0	82.9	91.5	94.4	91.7	96.9	109.9	125.6	135.2
Belgique											
	68.8	72.4	77.4	83.4	93.4	106.0	102.7	113.6	117.9	110.0	105.5
Canada											
Entrées permanentes	221.2	235.6	262.1	251.5	236.6	247.1	251.9	280.2	248.3	257.4	258.5
Entrées temporaires	227.2	227.1	228.5	248.6	278.0	311.5	291.5	282.0	293.2	315.9	..
Chili											
	29.8	32.1	38.1	48.5	79.4	68.4	57.1	63.9	76.3	105.1	132.1
République tchèque											
	57.4	50.8	58.6	66.1	102.5	77.8	40.0	30.5	22.6	30.3	29.6
Danemark											
	18.4	18.7	20.1	24.0	31.4	37.0	32.0	33.4	34.6	35.5	41.3
Estonie											
	..	0.8	1.0	1.5	2.0	1.9	2.2	1.2	1.7	1.1	1.6
Finlande											
	9.4	11.5	12.7	13.9	17.5	19.9	18.1	18.2	20.4	23.3	23.9
France											
	136.4	141.6	135.9	159.4	145.9	153.3	159.6	157.8	154.8	163.4	171.9
Allemagne											
	601.8	602.2	579.3	558.5	574.8	573.8	606.3	683.5	841.7	965.9	1 108.1
Grèce											
	65.3	63.2	46.3	42.9	46.5	33.4	23.2	17.7	..
Hongrie											
	19.4	22.2	25.6	23.6	22.6	35.5	25.6	23.9	22.5	20.3	21.3
Islande											
	1.4	2.5	4.7	7.1	9.3	7.5	3.4	3.0	2.8	2.8	3.9
Irlande											
	42.4	41.8	66.1	88.9	120.4	89.7	50.7	23.9	33.7	32.1	40.2
Israël											
	23.3	20.9	21.2	19.3	18.1	13.7	14.6	16.6	16.9	16.6	16.9
Italie											
	424.9	394.8	282.8	254.6	515.2	496.5	406.7	424.5	354.3	321.3	279.0
Japon											
	373.9	372.0	372.3	325.6	336.6	344.5	297.1	287.1	266.9	303.9	306.7
Corée											
	168.9	178.5	253.7	303.0	300.4	302.2	232.8	293.1	307.2	300.2	369.3
Luxembourg											
	12.6	12.2	13.8	13.7	15.8	16.8	14.6	15.8	19.1	19.4	19.8
Mexique											
	6.9	8.5	9.2	6.9	7.2	15.9	23.9	26.2	22.0	18.2	60.7
Pays-Bas											
	73.6	65.1	63.4	67.7	80.3	103.4	104.4	110.2	118.5	115.7	122.3
Nouvelle-Zélande											
	65.0	55.4	54.8	58.7	59.6	63.9	60.3	57.6	61.0	62.0	67.5
Norvège											
	26.8	27.9	31.4	37.4	53.5	58.8	56.7	65.1	70.8	70.0	66.9
Pologne											
	30.3	36.9	38.5	34.2	40.6	41.8	41.3	41.1	41.3	47.1	46.6
Portugal											
	31.8	34.1	28.1	22.5	32.6	72.8	61.4	50.7	45.4	38.5	33.2
Fédération de Russie											
	129.1	119.2	177.2	186.4	287.0	281.6	279.9	191.7	356.5	417.7	482.2
République slovaque											
	4.6	7.9	7.7	11.3	14.8	16.5	14.4	12.7	8.2	2.9	2.5
Slovénie											
	30.5	43.8	24.2	11.3	18.0	17.3	21.7
Espagne											
	429.5	645.8	682.7	803.0	920.5	692.2	469.3	431.3	416.3	336.1	307.0
Suède											
	48.0	47.6	51.3	80.4	83.5	83.3	83.8	79.0	75.9	82.6	95.4
Suisse											
	94.0	96.3	94.4	102.7	139.7	157.3	132.4	134.2	142.5	143.8	155.4
Turquie											
	29.9
Royaume-Uni											
	327.4	434.3	405.1	451.7	455.0	456.0	430.0	459.0	453.0	383.0	406.0
États-Unis											
Entrées permanentes	703.5	957.9	1 122.4	1 266.3	1 052.4	1 107.1	1 130.8	1 042.6	1 062.0	1 031.6	990.6
Entrées temporaires	1 233.4	1 299.3	1 323.5	1 457.9	1 606.9	1 617.6	1 419.2	1 517.9	1 616.8	1 675.9	1 787.7

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du tableau A.2. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893263409>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ALLEMAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	88.2	125.0	147.7	151.7	140.0	119.9	112.0	115.6	164.7	177.8	190.4	35
Roumanie	23.8	23.5	23.3	23.4	42.9	48.2	57.3	75.5	97.5	120.5	139.5	37
Bulgarie	13.4	11.6	9.1	7.5	20.5	24.1	29.2	39.8	52.4	60.2	60.9	36
Hongrie	14.3	17.4	18.6	18.6	22.2	25.2	25.3	29.3	41.1	54.5	60.0	31
Italie	21.6	19.6	18.3	17.7	18.2	20.1	22.2	23.9	28.1	36.9	47.5	38
Grèce	12.1	10.2	9.0	8.2	8.0	8.3	8.6	12.3	23.0	32.7	32.1	42
Fédération de Russie	31.8	28.5	23.1	16.4	15.0	15.1	15.7	16.1	17.5	18.8	31.4	57
Espagne	7.7	7.6	7.1	8.2	8.6	7.8	9.0	10.7	16.2	23.3	29.0	45
Serbie	22.8	21.7	17.5	10.9	2.2	7.0	9.1	19.1	18.4	24.1	28.7	43
Croatie	11.6	10.5	9.3	8.3	8.4	8.7	9.1	10.2	11.5	12.9	25.8	28
Turquie	49.8	42.6	36.0	29.6	26.7	26.7	27.2	27.6	28.6	26.2	23.2	41
Chine	16.1	13.1	12.0	12.9	13.6	14.3	15.4	16.2	18.3	19.7	22.4	53
États-Unis	14.7	15.3	15.2	16.3	17.5	17.5	17.7	18.3	20.1	19.6	20.5	46
Inde	9.2	9.1	8.4	8.9	9.4	11.4	12.0	13.2	15.4	18.1	19.5	31
Syrie	2.7	2.2	2.1	1.7	1.7	2.0	2.3	3.0	4.6	8.5	19.0	37
Autres pays	262.1	244.2	222.6	218.0	220.1	217.7	234.2	252.9	284.3	312.2	358.3	
Total	601.8	602.2	579.3	558.5	574.8	573.8	606.3	683.5	841.7	965.9	1 108.1	39

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
AUSTRALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Nouvelle-Zélande	16.4	18.7	22.4	23.8	28.3	34.5	33.0	24.4	34.6	44.3	41.2	50
Inde	8.2	11.3	12.8	15.2	19.8	22.7	25.3	23.5	21.9	27.9	38.2	46
Chine	9.4	12.5	15.2	17.3	21.1	20.7	22.9	25.0	29.0	25.6	28.1	57
Royaume-Uni	18.6	25.7	26.2	30.9	30.7	31.7	33.3	26.7	21.5	27.0	23.1	48
Philippines	3.6	4.4	4.8	5.4	6.1	7.1	8.9	10.3	10.7	12.8	11.0	58
Afrique du Sud	5.9	7.1	5.7	4.8	5.4	6.9	11.3	11.1	8.1	8.0	5.8	50
Viet Nam	3.0	2.5	2.5	2.9	3.4	3.0	3.3	3.9	4.8	4.8	5.7	63
Sri Lanka	2.3	2.1	3.0	3.3	3.8	4.8	5.3	5.8	4.9	6.1	5.7	48
Malaisie	3.9	5.1	4.7	4.8	4.8	5.1	5.4	4.9	5.0	5.4	5.6	54
Corée	2.3	2.8	3.5	4.0	4.2	5.0	5.2	4.3	4.3	5.0	5.4	55
Irlande	1.2	1.6	1.6	1.8	1.9	2.0	2.7	3.0	3.4	5.0	5.3	43
Afghanistan	1.0	1.3	3.5	3.5	2.6	2.0	2.0	3.2	3.4	3.6	4.6	27
Pakistan	1.0	1.4	1.7	1.6	1.8	1.9	2.1	2.0	2.1	4.3	4.5	42
Iran	0.8	0.8	1.0	0.9	1.0	1.2	2.2	2.1	3.3	4.6	4.4	44
Népal	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.9	1.0	1.3	2.1	2.5	4.1	47
Autres pays	45.4	48.5	52.6	55.5	54.0	54.3	58.7	55.2	51.8	55.3	59.0	
Total	123.4	146.4	161.7	176.2	189.5	203.9	222.6	206.7	210.7	242.4	251.9	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
AUTRICHE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Allemagne	10.9	13.2	14.7	15.9	18.0	19.2	17.6	18.0	17.4	17.8	17.7	47
Hongrie	2.8	3.2	3.4	3.6	4.5	5.2	5.8	6.4	9.3	13.1	14.9	47
Roumanie	5.7	5.5	5.1	4.5	9.3	9.2	9.3	11.3	12.9	13.4	13.5	50
Pologne	3.4	7.0	6.8	5.7	5.3	4.4	3.8	4.0	6.4	7.1	7.3	41
Serbie	10.5	11.6	11.7	7.4	6.4	6.1	4.6	7.2	6.1	6.8	7.2	45
République slovaque	2.6	3.5	3.6	3.5	3.6	4.9	4.0	4.0	5.3	6.0	6.2	53
Bosnie-Herzégovine	5.4	5.4	4.6	3.2	3.0	2.9	2.4	2.5	3.9	4.1	5.0	42
Turquie	10.4	8.2	7.7	4.9	5.2	5.0	4.7	4.3	3.8	4.1	4.5	44
Croatie	3.4	3.3	2.8	2.5	2.3	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	4.2	43
Italie	1.5	1.4	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	3.1	4.0	40
Bulgarie	1.7	1.7	1.4	1.2	2.2	2.5	2.6	3.1	3.2	3.6	3.9	49
Fédération de Russie	4.0	6.8	4.0	2.5	2.2	2.9	2.4	2.2	2.6	3.4	3.5	58
Iran	1.2	1.0	1.0	2.2	2.0	1.7	1.9	1.6	1.3	2.4	2.6	48
Slovénie	0.4	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	1.3	1.9	2.5	39
Afghanistan	0.7	0.7	0.7	0.5	0.5	1.0	1.4	1.3	2.9	3.8	2.3	29
Autres pays	28.7	31.1	28.6	23.4	24.6	24.8	26.4	26.0	29.1	33.1	35.9	
Total	93.3	104.2	98.0	82.9	91.5	94.4	91.7	96.9	109.9	125.6	135.2	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
BELGIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
France	8.2	9.5	10.4	11.6	12.3	14.1	12.3	13.5	13.8	13.3	13.6	50
Roumanie	1.0	1.4	2.3	3.1	5.5	6.8	6.1	8.0	10.9	11.2	10.0	41
Pays-Bas	8.5	8.8	10.1	11.5	11.4	11.7	8.8	9.3	9.5	9.1	9.0	47
Pologne	2.1	3.5	4.8	6.7	9.4	9.0	9.9	8.9	9.3	8.6	7.5	45
Espagne	1.5	1.6	1.8	1.8	1.9	2.8	3.6	4.6	5.3	6.0	6.1	49
Italie	2.3	2.3	2.5	2.6	2.7	3.7	3.6	4.3	4.7	5.2	5.7	46
Maroc	8.4	8.0	7.1	7.5	7.8	8.2	9.1	9.8	8.5	5.7	4.6	55
Portugal	1.8	1.9	1.9	2.0	2.3	3.2	2.9	2.7	3.1	4.2	4.3	45
Bulgarie	0.5	0.7	0.9	0.8	2.6	3.9	3.3	4.2	4.3	4.5	3.9	45
Allemagne	2.9	3.3	3.3	3.3	3.4	3.8	3.4	3.3	3.1	2.9	2.9	53
États-Unis	2.5	2.6	2.4	2.6	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5	2.6	53
Inde	1.1	1.2	1.3	1.5	1.6	2.1	1.8	2.3	2.3	2.2	2.6	40
Royaume-Uni	2.5	2.4	2.2	2.0	2.0	2.4	1.9	2.2	2.1	2.0	2.0	48
Turquie	3.8	3.2	3.4	3.0	3.2	3.2	3.1	3.2	2.9	2.1	1.8	52
Chine	1.6	1.4	1.2	1.5	1.2	1.3	1.3	1.6	1.6	1.4	1.4	55
Autres pays	20.0	20.6	21.8	22.0	23.6	27.4	29.1	32.9	34.0	29.0	27.5	
Total	68.8	72.4	77.4	83.4	93.4	106.0	102.7	113.6	117.9	110.0	105.5	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

CANADA

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Chine	36.3	36.4	42.3	33.1	27.0	29.3	29.0	30.2	28.7	33.0	33.9	54
Inde	24.6	25.6	33.1	30.8	26.1	24.5	26.1	30.3	25.0	28.9	30.6	49
Philippines	12.0	13.3	17.5	17.7	19.1	23.7	27.3	36.6	35.0	32.7	27.3	56
Pakistan	12.4	12.8	13.6	12.3	9.5	8.1	6.2	5.0	6.1	9.9	11.4	50
États-Unis	6.0	7.5	9.3	10.9	10.5	11.2	9.7	9.2	8.8	9.4	10.6	51
Iran	5.7	6.1	5.5	7.1	6.7	6.0	6.1	6.8	6.8	6.5	10.0	53
France	4.2	5.1	5.5	5.0	5.6	6.4	7.4	6.9	5.9	8.1	7.2	44
Royaume-Uni	5.2	6.1	5.9	6.5	8.1	9.2	9.6	9.5	6.6	6.4	5.9	42
Corée	7.1	5.3	5.8	6.2	5.9	7.2	5.9	5.5	4.6	5.3	4.5	54
Émirats arabes unis	3.3	4.4	4.1	4.1	3.4	4.7	4.6	6.8	5.2	4.3	4.1	47
Haïti	1.9	1.7	1.7	1.7	1.6	2.5	2.1	4.6	6.2	5.6	4.0	53
Mexique	1.7	2.2	2.9	2.8	3.2	2.8	3.1	3.9	3.6	4.0	3.9	51
Nigéria	0.9	1.4	2.0	2.5	2.3	1.8	2.7	3.3	2.8	3.1	3.8	49
Algérie	2.8	3.2	3.1	4.5	3.2	3.2	4.8	4.1	3.8	3.2	3.8	52
Bangladesh	1.9	2.4	3.9	3.8	2.7	2.7	1.9	4.4	2.5	2.5	3.6	50
Autres pays	95.3	102.3	105.8	102.4	101.9	103.4	105.5	113.2	96.9	94.4	94.1	
Total	221.2	235.6	262.1	251.5	236.6	247.1	251.9	280.2	248.3	257.4	258.5	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

CHILI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pérou	12.9	15.6	20.0	28.6	53.2	39.0	27.6	27.7	30.7	38.6	39.3	50
Bolivie	1.3	1.4	1.6	1.9	6.0	4.5	3.6	5.8	7.2	13.6	26.9	53
Colombie	1.0	1.1	1.7	2.4	3.3	4.4	5.3	7.2	12.5	17.8	26.6	54
Argentine	4.9	4.3	4.1	3.5	3.0	3.7	3.9	3.8	3.8	4.9	6.0	37
Espagne	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.2	2.5	4.9	36
Équateur	2.0	1.8	1.9	2.2	3.1	3.1	2.7	2.5	2.9	3.6	4.0	49
République dominicaine	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.0	0.6	1.0	1.8	4.4	3.7	68
États-Unis	1.6	1.3	1.5	1.5	1.5	2.1	2.2	2.9	3.0	3.5	3.3	41
Haïti	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	1.8	2.6	36
Chine	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.3	1.3	1.3	1.6	1.9	1.9	35
Brésil	0.7	0.8	0.8	1.1	1.2	1.2	1.1	1.3	1.4	1.7	1.6	54
Venezuela	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	1.1	1.2	1.5	53
Paraguay	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.1	53
Mexique	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0	1.0	47
France	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.8	0.8	44
Autres pays	3.1	3.3	3.7	4.0	4.0	5.7	5.3	6.0	6.0	6.8	7.1	
Total	29.8	32.1	38.1	48.5	79.4	68.4	57.1	63.9	76.3	105.1	132.1	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
CORÉE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Chine	52.4	67.4	115.8	161.2	177.0	161.7	117.6	155.3	149.2	127.3	184.8	48
États-Unis	17.8	18.1	18.0	17.8	18.9	23.4	27.1	28.3	28.1	28.9	27.8	52
Viet Nam	6.7	7.8	18.0	20.0	21.2	24.0	16.4	22.9	27.9	24.7	22.2	65
Thaïlande	7.1	9.8	13.7	15.8	10.5	8.6	5.8	6.9	10.3	13.8	18.3	38
Ouzbékistan	7.0	3.6	3.2	4.8	4.9	9.4	4.7	8.6	8.2	11.4	12.4	33
Philippines	10.0	10.1	16.5	17.9	12.2	9.1	8.9	9.1	9.6	9.9	12.0	45
Indonésie	9.3	5.2	10.2	6.9	5.2	9.7	3.3	5.3	8.1	8.3	11.8	10
Cambodge	0.8	0.9	0.8	2.2	1.9	3.4	2.6	3.7	6.4	9.5	10.5	31
Népal	1.9	1.5	0.6	1.1	0.8	2.4	2.6	2.7	4.3	6.9	6.0	9
Japon	7.7	7.0	6.8	5.5	5.0	4.7	4.4	4.7	5.5	5.8	5.9	65
Canada	5.1	5.4	5.5	5.6	6.0	6.4	6.5	6.5	6.0	6.0	5.9	55
Sri Lanka	2.4	1.9	5.0	4.1	2.5	4.8	1.7	4.2	5.9	4.7	5.3	4
Myanmar	0.8	0.8	0.6	1.8	0.5	0.5	1.7	0.6	2.6	4.1	4.6	3
Mongolie	4.6	5.1	8.3	9.6	8.6	8.1	5.3	5.4	4.3	5.7	4.4	40
Inde	2.0	2.5	2.0	2.3	2.5	2.2	1.8	2.3	2.4	2.6	2.9	38
Autres pays	33.4	31.6	28.5	26.6	22.6	23.8	22.4	26.6	28.5	30.7	34.4	
Total	168.9	178.5	253.7	303.0	300.4	302.2	232.8	293.1	307.2	300.2	369.3	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
DANEMARK

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	0.4	0.7	1.3	2.5	4.3	6.5	3.4	2.9	3.2	3.3	3.6	43
Roumanie	0.2	0.2	0.3	0.3	0.8	1.4	1.5	2.0	2.7	3.2	3.6	39
Allemagne	0.8	1.0	1.3	1.9	3.0	3.0	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	53
Philippines	0.2	0.4	0.5	0.8	1.3	1.7	1.8	1.8	1.7	1.4	1.7	94
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.9	1.6	43
Lituanie	0.3	0.5	0.6	0.8	0.7	1.1	1.3	1.5	1.6	1.5	1.4	46
Norvège	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.5	1.4	1.4	63
Bulgarie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	1.2	1.4	38
Suède	0.8	0.8	0.9	1.2	1.3	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.3	54
Ukraine	0.5	0.6	0.9	1.3	1.8	1.8	1.4	1.2	1.2	1.2	1.3	39
Chine	1.4	1.2	1.0	0.8	1.0	1.3	1.0	0.8	0.8	0.8	1.2	58
Royaume-Uni	0.7	0.7	0.7	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.0	1.1	37
Inde	0.3	0.4	0.5	0.5	0.9	1.0	0.8	0.9	1.1	0.9	1.1	41
Italie	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.1	41
Espagne	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.7	0.8	0.9	1.0	48
Autres pays	10.8	10.1	10.0	10.8	12.9	13.8	13.4	14.1	13.8	13.9	16.8	
Total	18.4	18.7	20.1	24.0	31.4	37.0	32.0	33.4	34.6	35.5	41.3	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ESPAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Maroc	41.2	73.4	82.5	78.5	85.0	93.6	61.8	47.9	43.2	35.0	33.4	40
Roumanie	55.0	103.6	108.3	131.5	197.6	71.5	52.4	62.6	60.9	34.6	30.0	51
Royaume-Uni	31.8	48.4	44.7	42.5	38.2	25.0	19.2	17.3	16.6	17.3	15.1	48
Chine	7.5	20.3	18.4	16.9	20.4	27.2	18.6	17.4	16.7	14.2	13.8	53
Italie	10.0	15.0	16.5	18.6	21.2	18.0	13.6	12.9	13.1	13.2	13.4	43
Colombie	11.1	21.5	24.9	35.6	41.7	42.2	25.6	18.1	16.1	12.4	10.8	54
Pakistan	1.7	9.4	12.4	8.2	10.6	13.4	10.6	21.7	16.9	12.0	9.9	22
République dominicaine	6.6	10.3	12.2	14.7	18.1	17.8	10.8	8.3	11.7	11.3	9.2	55
Fédération de Russie	4.6	7.4	7.8	8.0	7.3	7.2	6.6	7.4	8.3	8.1	8.8	59
Allemagne	10.8	14.0	15.2	16.9	17.8	12.6	10.4	9.3	9.1	8.8	8.0	51
France	5.9	9.9	11.1	12.7	13.0	10.1	8.9	8.6	8.6	8.1	7.8	47
Équateur	72.8	17.2	15.2	21.4	30.2	37.8	18.2	11.0	8.8	7.6	7.1	48
Bulgarie	13.7	21.0	18.4	21.7	31.3	13.1	9.7	10.4	11.9	8.0	6.4	50
Brésil	7.4	16.5	24.6	32.6	36.1	27.3	14.4	11.9	9.8	7.8	6.2	60
États-Unis	2.1	3.7	4.0	4.3	4.6	4.8	4.6	4.6	5.4	5.5	6.1	57
Autres pays	147.2	254.4	266.4	338.7	347.3	270.8	183.9	161.8	159.2	132.3	121.1	
Total	429.5	645.8	682.7	803.0	920.5	692.2	469.3	431.3	416.3	336.1	307.0	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ESTONIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Fédération de Russie	..	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.9	0.5	0.5	58
Finlande	0.3
Ukraine	0.2
Allemagne	0.1
Lettonie	0.1
Chine	0.1
Suède	0.1
États-Unis	0.1
Italie	0.1
France	0.1
Autres pays	..	0.5	0.7	1.1	1.5	1.5	0.6	0.8	0.8	0.6	1.1	
Total	..	0.8	1.0	1.5	2.0	1.9	2.2	1.2	1.7	1.1	1.6	44

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ÉTATS-UNIS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Mexique	115.6	175.4	161.4	173.8	148.6	190.0	164.9	139.1	143.4	146.4	135.0	53
Chine	40.6	55.5	70.0	87.3	76.7	80.3	64.2	70.9	87.0	81.8	71.8	55
Inde	50.2	70.2	84.7	61.4	65.4	63.4	57.3	69.2	69.0	66.4	68.5	48
Philippines	45.3	57.8	60.7	74.6	72.6	54.0	60.0	58.2	57.0	57.3	54.4	57
République dominicaine	26.2	30.5	27.5	38.1	28.0	31.9	49.4	53.9	46.1	41.6	41.3	50
Cuba	9.3	20.5	36.3	45.6	29.1	49.5	39.0	33.6	36.5	32.8	32.2	52
Viet Nam	22.1	31.5	32.8	30.7	28.7	31.5	29.2	30.6	34.2	28.3	27.1	59
Corée	12.4	19.8	26.6	24.4	22.4	26.7	25.9	22.2	22.8	20.8	23.2	55
Colombie	14.7	18.8	25.6	43.2	33.2	30.2	27.8	22.4	22.6	20.9	21.1	58
Haïti	12.3	14.2	14.5	22.2	30.4	26.0	24.3	22.6	22.1	22.8	20.4	51
Jamaïque	13.3	14.4	18.3	25.0	19.4	18.5	21.8	19.8	19.7	20.7	19.4	53
El Salvador	28.2	29.8	21.4	31.8	21.1	19.7	19.9	18.8	18.7	16.3	18.3	51
Nigéria	7.9	9.4	10.6	13.5	12.4	12.5	15.3	13.4	11.8	13.6	13.8	47
Pakistan	9.4	12.1	14.9	17.4	13.5	19.7	21.6	18.3	15.5	14.7	13.3	51
Canada	11.4	15.6	21.9	18.2	15.5	15.1	16.1	13.3	12.8	12.9	13.2	52
Autres pays	284.8	382.4	495.2	559.2	435.4	438.3	494.1	436.4	442.8	434.2	417.6	
Total	703.5	957.9	1 122.4	1 266.3	1 052.4	1 107.1	1 130.8	1 042.6	1 062.0	1 031.6	990.6	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Ouzbékistan	21.5	14.9	30.4	37.1	52.8	43.5	42.5	24.1	64.5	87.9	118.1	26
Ukraine	23.4	17.7	30.8	32.7	51.5	49.1	45.9	27.5	43.6	49.4	55.0	43
Kazakhstan	29.6	40.2	51.9	38.6	40.3	40.0	38.8	27.9	36.5	45.5	52.0	52
Tadjikistan	5.3	3.3	4.7	6.5	17.3	20.7	27.0	18.2	35.1	41.7	51.0	23
Arménie	5.1	3.1	7.6	12.9	30.8	35.2	35.8	19.9	32.7	37.0	42.4	44
Kirghizistan	6.9	9.5	15.6	15.7	24.7	24.0	23.3	20.9	41.6	34.6	30.4	43
Moldova	6.4	4.8	6.6	8.6	14.1	15.5	16.4	11.8	19.6	23.6	28.7	45
Azerbaïdjan	4.3	2.6	4.6	8.9	21.0	23.3	22.9	14.5	22.3	22.3	23.5	37
Bélarus	5.3	5.7	6.8	5.6	6.0	5.9	5.5	4.9	10.2	16.6	15.7	31
Chine	0.3	0.2	0.4	0.5	1.7	1.2	0.8	1.4	7.1	8.5	8.1	35
Géorgie	5.5	4.9	5.5	6.8	10.6	8.8	7.5	5.2	7.3	7.7	7.7	47
Turkménistan	6.3	3.7	4.1	4.1	4.8	4.0	3.3	2.3	4.5	5.4	6.0	43
République populaire démocratique de Corée	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	1.9	4.2	5.0	..
Allemagne	2.7	3.1	3.0	2.9	3.2	3.1	2.6	2.6	4.5	4.2	4.2	48
Viet Nam	..	0.0	0.1	0.2	0.9	0.7	1.0	0.9	3.3	3.7	3.9	34
Autres pays	6.4	5.4	5.1	5.2	7.2	6.6	6.5	9.5	21.8	25.4	30.6	
Total	129.1	119.2	177.2	186.4	287.0	281.6	279.9	191.7	356.5	417.7	482.2	36

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
FINLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Estonie	1.1	1.7	1.9	2.5	2.9	3.0	3.2	3.9	4.7	6.0	5.9	50
Fédération de Russie	1.7	1.9	2.1	2.1	2.5	3.0	2.3	2.3	2.8	3.1	2.9	58
Iraq	0.1	0.3	0.1	0.1	0.4	0.5	0.9	1.1	0.7	0.6	0.9	29
Chine	0.4	0.4	0.6	0.5	0.7	1.0	0.8	0.6	0.8	0.7	0.8	57
Somalie	0.2	0.2	0.4	0.3	0.6	0.6	0.8	1.0	0.7	0.4	0.7	47
Inde	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	43
Afghanistan	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	47
Suède	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	39
Thaïlande	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	82
Pologne	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	43
Iran	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	42
Viet Nam	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	61
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	40
Turquie	0.3	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	47
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	51
Autres pays	3.6	4.4	4.8	5.1	6.7	7.5	6.2	5.9	6.7	7.9	7.7	
Total	9.4	11.5	12.7	13.9	17.5	19.9	18.1	18.2	20.4	23.3	23.9	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
FRANCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Algérie	28.5	27.9	24.8	31.1	26.8	25.7	24.5	22.8	22.6	25.1	25.2	48
Maroc	22.6	22.2	20.0	23.0	22.1	22.6	21.6	20.7	19.4	20.2	20.8	54
Tunisie	9.4	8.9	8.0	9.3	8.8	9.1	10.1	11.2	10.8	12.0	12.6	38
Chine	2.4	2.9	2.8	6.0	5.0	5.7	6.1	6.6	6.4	7.2	8.3	56
Turquie	8.6	9.1	8.9	9.3	7.9	7.9	7.3	6.2	5.9	6.1	6.3	45
Sénégal	2.6	2.5	2.5	3.3	3.3	3.6	4.3	4.5	4.6	4.7	5.0	42
Mali	2.6	2.6	2.5	3.3	3.0	5.0	6.4	5.6	5.7	4.4	4.7	28
République démocratique du Congo	1.7	1.8	2.4	4.0	3.6	3.7	3.6	3.6	3.7	4.0	4.5	50
Fédération de Russie	2.4	2.9	3.0	3.2	2.9	3.3	3.7	3.8	4.1	4.1	4.3	68
Cameroun	3.4	4.1	4.3	4.5	4.1	4.1	4.2	3.9	3.9	4.1	4.2	57
Côte d'Ivoire	3.4	4.0	3.8	4.0	3.7	3.6	3.7	3.6	3.5	3.6	3.9	55
Haïti	2.7	3.1	3.2	3.2	2.5	2.4	2.8	5.0	3.6	3.3	3.7	56
États-Unis	2.3	2.6	2.4	2.9	2.7	3.0	3.7	3.2	3.4	3.4	3.5	53
Comores	1.1	1.0	1.1	2.8	2.8	3.3	3.6	3.1	2.8	3.3	3.4	53
Serbie	1.7	2.0	2.0	2.3	2.1	2.3	2.5	2.3	2.7	3.0	3.1	50
Autres pays	40.8	43.9	44.4	47.3	44.5	48.0	51.5	51.7	51.6	54.9	58.5	
Total	136.4	141.6	135.9	159.4	145.9	153.3	159.6	157.8	154.8	163.4	171.9	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
GRÈCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Albanie	39.1	40.2	34.3	32.1	34.6	23.7	14.3
Fédération de Russie	2.7	1.5	1.0	1.0	1.2	1.2	1.4
Égypte	3.1	3.9	2.0	1.4	1.4	1.1	0.9
Ukraine	3.1	1.7	0.8	0.7	0.8	0.9	0.9
Inde	0.8	1.5	0.5	0.6	0.7	0.6	0.8
Géorgie	3.0	2.2	1.0	0.8	1.0	0.9	0.7
Philippines	1.3	1.5	1.1	0.8	1.1	0.5	0.3
Autres pays	12.3	10.6	5.6	5.4	5.7	4.5	3.9
Total	65.3	63.2	46.3	42.9	46.5	33.4	23.2	17.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
HONGRIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Roumanie	9.6	12.1	8.9	7.9	6.7	10.0	7.1	6.6	5.8	4.2	4.0	33
Chine	0.7	0.8	0.5	1.4	1.9	1.5	1.3	1.1	0.9	1.1	2.2	51
Allemagne	0.4	0.1	3.9	0.7	0.7	3.2	2.7	2.4	2.4	2.1	2.0	44
République slovaque	0.4	0.1	1.6	0.6	0.7	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	55
États-Unis	0.5	0.4	0.4	0.6	0.4	1.2	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0	49
Fédération de Russie	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	61
Ukraine	2.6	3.6	2.1	3.7	2.9	4.1	1.9	1.6	1.3	0.9	0.6	52
Serbie	0.7	1.6	1.1	2.4	4.4	4.1	1.2	1.0	0.9	0.7	0.6	32
Turquie	0.1	0.2	0.1	0.3	0.3	0.7	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	40
Autriche	0.1	0.0	0.8	0.4	0.3	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	36
Brésil	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	40
Japon	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	41
Italie	0.1	0.0	0.3	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	29
Royaume-Uni	0.4	0.1	0.7	0.1	0.1	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	36
Corée	0.1	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	50
Autres pays	3.2	2.7	4.6	4.0	3.1	6.7	6.0	5.9	6.1	6.3	6.4	..
Total	19.4	22.2	25.6	23.6	22.6	35.5	25.6	23.9	22.5	20.3	21.3	43

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ISLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	0.1	0.2	1.5	3.3	5.6	3.9	1.2	0.8	0.8	0.9	1.3	44
Allemagne	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	72
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	43
Lituanie	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.4	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	48
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	39
Royaume-Uni	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	34
Danemark	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	47
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	47
Lettonie	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	51
Portugal	0.0	0.5	0.2	0.4	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	41
Suède	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	48
Philippines	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	65
République tchèque	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	42
Canada	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	56
Italie	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	42
Autres pays	0.6	0.8	1.5	1.4	1.2	1.4	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	
Total	1.4	2.5	4.7	7.1	9.3	7.5	3.4	3.0	2.8	2.8	3.9	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ISRAËL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Anc. URSS	12.4	10.1	9.4	7.5	6.5	5.6	6.8	7.0	7.2	7.2	7.3	54
France	1.8	2.0	2.5	2.4	2.3	1.6	1.6	1.8	1.6	1.7	2.9	52
États-Unis	1.7	1.9	2.0	2.2	2.1	2.0	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2	53
Éthiopie	3.0	3.7	3.6	3.6	3.6	1.6	0.2	1.7	2.7	2.4	1.4	50
Royaume-Uni	0.3	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	0.5	0.6	0.4	51
Argentine	1.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	55
Canada	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	53
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	46
Brésil	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	50
Afrique du Sud	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	51
Hongrie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	57
Australie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	47
Pérou	0.1	0.1	0.4	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	52
Iran	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	48
Autres pays	1.7	1.2	1.3	1.6	1.5	1.0	1.2	1.3	1.2	1.1	1.1	
Total	23.3	20.9	21.2	19.3	18.1	13.7	14.6	16.6	16.9	16.6	16.9	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ITALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Roumanie	78.4	66.1	45.3	39.7	271.4	174.6	105.6	92.1	90.1	81.7	59.7	61
Maroc	40.8	34.8	26.1	21.8	23.5	37.3	33.1	30.0	23.9	19.6	19.3	46
Chine	14.2	19.3	14.7	13.6	9.7	12.8	16.8	22.9	20.1	20.5	17.6	51
Ukraine	44.2	35.0	15.7	14.8	15.5	24.0	22.6	30.4	17.9	11.5	12.5	74
Albanie	49.3	38.8	28.4	23.1	23.3	35.7	27.5	22.6	16.6	14.1	12.3	56
Bangladesh	6.7	8.4	5.8	5.6	5.2	9.3	8.9	9.7	10.3	10.1	10.9	22
Inde	8.5	9.0	7.2	6.3	7.1	12.5	12.8	15.2	13.3	11.2	10.7	34
Égypte	6.4	11.6	5.6	5.0	3.7	5.3	8.0	9.3	9.6	8.6	9.9	23
Pakistan	5.3	7.5	6.5	4.1	3.5	5.7	7.9	10.8	7.5	8.8	7.8	33
Moldova	16.3	11.9	9.3	7.8	13.0	22.0	16.8	26.6	15.0	8.8	7.7	63
Philippines	6.9	8.1	5.5	4.4	4.0	7.8	10.0	10.7	10.4	9.9	7.6	56
Sénégal	8.5	5.3	2.9	2.3	2.3	4.8	4.9	8.9	6.6	5.5	6.4	29
Nigéria	4.2	3.8	2.7	2.6	2.5	3.7	4.0	4.8	4.5	6.7	5.9	40
Sri Lanka	4.2	5.2	3.9	3.7	3.8	6.6	6.3	7.1	6.8	7.1	5.9	44
Brésil	5.5	5.2	8.8	10.2	11.9	12.6	9.7	8.6	7.1	5.7	5.0	62
Autres pays	125.5	124.7	94.5	89.6	114.8	121.8	111.9	114.8	94.8	91.5	79.8	
Total	424.9	394.8	282.8	254.6	515.2	496.5	406.7	424.5	354.3	321.3	279.0	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

JAPON

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Chine	92.2	90.3	105.8	112.5	125.3	134.2	121.2	107.9	100.4	107.0	93.0	..
Viet Nam	6.6	6.5	7.7	8.5	9.9	12.5	10.9	11.9	13.9	19.5	31.7	..
Corée	21.9	22.8	22.7	24.7	28.1	30.0	27.0	27.9	23.4	25.7	24.2	..
États-Unis	21.5	21.3	22.1	22.2	22.8	24.0	23.5	22.7	19.3	21.0	21.1	..
Philippines	93.4	96.2	63.5	28.3	25.3	21.0	15.8	13.3	13.6	15.4	16.4	..
Thaïlande	6.6	7.1	9.0	8.7	9.0	10.5	9.9	10.9	13.6	15.4	15.4	..
Indonésie	11.1	10.7	12.9	11.4	10.1	10.1	7.5	8.3	8.4	9.3	9.6	..
Népal	1.6	2.2	3.6	3.6	2.9	3.5	4.8	8.3	..
Taipei chinois	4.5	4.9	5.5	5.4	6.6	5.6	6.6	6.6	..
Royaume-Uni	6.6	6.3	6.3	6.6	5.8	6.0	5.3	5.8	5.2	5.5	6.1	..
Inde	4.9	5.8	5.7	4.6	4.9	4.7	5.6	5.6	..
Brésil	33.4	32.2	33.9	27.0	22.9	14.4	3.0	4.7	4.5	5.8	4.8	..
France	3.8	4.2	4.5	3.9	4.0	2.9	4.0	4.5	..
Allemagne	4.7	4.9	4.8	4.5	4.3	3.7	4.1	4.1	..
Australie	4.1	3.8	3.5	3.1	1.1	2.8	2.9	3.0	..
Autres pays	80.7	78.5	88.4	52.2	51.7	54.1	47.9	50.0	41.5	51.3	52.3	
Total	373.9	372.0	372.3	325.6	336.6	344.5	297.1	287.1	266.9	303.9	306.7	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
LUXEMBOURG

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Portugal	3.9	3.5	3.8	3.8	4.4	4.5	3.8	3.8	5.0	5.2	4.6	46
France	1.9	2.0	2.2	2.5	2.8	3.2	2.7	2.9	3.2	3.5	3.5	44
Belgique	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	1.3	1.5	39
Italie	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	38
Allemagne	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	49
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	45
États-Unis	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	49
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	41
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	40
Roumanie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.4	0.4	64
Pologne	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	46
Brésil	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	68
Grèce	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	52
Pays-Bas	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	37
Hongrie	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	52
Autres pays	3.1	3.0	3.4	2.9	3.6	3.5	3.0	3.6	4.7	4.1	4.2	
Total	12.6	12.2	13.8	13.7	15.8	16.8	14.6	15.8	19.1	19.4	19.8	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
MEXIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
États-Unis	1.4	2.2	2.9	4.0	4.3	4.0	14.2	43
Chine	0.6	1.3	2.0	1.7	1.1	0.8	5.2	46
Canada	0.2	0.4	0.6	0.7	0.8	0.8	3.4	45
Argentine	0.5	0.9	1.4	1.4	1.0	0.9	3.1	47
Cuba	0.3	1.0	1.7	1.8	1.7	1.8	3.1	53
Colombie	0.3	1.1	1.9	2.3	1.8	1.4	3.0	60
Guatemala	0.1	1.0	2.1	1.8	1.3	0.5	2.9	61
Venezuela	0.3	0.7	1.3	1.7	1.3	1.2	2.7	56
Espagne	0.3	0.6	0.9	1.0	0.8	1.0	2.5	35
Honduras	0.0	0.8	1.4	1.5	1.0	0.4	2.2	63
El Salvador	0.1	0.5	0.8	0.7	0.7	0.4	1.5	59
Italie	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.4	1.5	30
France	0.2	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	1.4	42
Corée	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	1.3	42
Pérou	0.2	0.4	0.7	0.8	0.6	0.4	1.2	44
Autres pays	2.2	4.1	4.9	4.9	4.2	3.4	11.6	
Total	6.9	8.5	9.2	6.9	7.2	15.9	23.9	26.2	22.0	18.2	60.7	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
NORVÈGE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	0.6	1.6	3.3	7.4	14.2	14.4	10.5	11.3	12.9	11.5	10.5	34
Lituanie	0.3	0.5	0.8	1.3	2.4	2.9	3.2	6.6	7.7	6.6	5.6	42
Suède	2.7	2.4	2.7	3.4	4.4	5.7	6.0	7.6	8.2	5.7	5.3	45
Philippines	0.6	0.6	0.8	1.1	1.6	1.8	1.7	2.1	2.6	2.5	2.8	80
Somalie	1.7	1.2	1.1	1.2	1.6	1.2	1.3	1.6	1.7	3.6	2.8	48
Érythrée	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.8	1.7	2.0	2.0	2.4	2.7	36
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6	1.1	1.1	1.3	1.4	2.0	2.5	39
Danemark	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5	1.3	1.3	1.4	1.6	1.8	2.0	42
Allemagne	1.2	1.4	1.7	2.3	3.8	4.3	2.8	2.7	2.3	1.8	1.6	49
Espagne	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	1.5	42
Inde	0.3	0.3	0.4	0.6	1.0	1.1	0.8	0.8	1.2	1.5	1.5	40
Lettonie	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	1.1	2.3	2.1	1.7	1.3	38
Royaume-Uni	0.6	0.9	0.8	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5	1.4	1.3	33
Bulgarie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2	39
Islande	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	1.6	1.7	1.7	1.5	1.1	45
Autres pays	16.1	16.3	16.9	16.3	19.6	21.2	21.5	20.8	22.1	23.8	23.1	
Total	26.8	27.9	31.4	37.4	53.5	58.8	56.7	65.1	70.8	70.0	66.9	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
NOUVELLE-ZÉLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	11.7	12.6	14.0	14.8	12.6	11.6	10.1	8.9	9.5	9.3	9.8	45
Chine	13.7	6.7	4.2	4.4	4.0	4.7	5.6	5.8	7.2	7.6	7.9	54
Inde	6.0	3.6	3.0	3.1	4.3	6.3	7.1	7.8	6.6	6.9	7.1	33
Australie	4.8	5.4	5.1	4.8	4.9	4.3	3.9	4.1	3.7	3.6	4.4	51
Allemagne	1.1	1.5	2.1	2.3	2.4	2.6	2.6	2.4	2.7	2.6	3.3	53
Philippines	0.9	0.6	0.9	2.6	3.6	4.1	2.8	2.0	2.4	2.9	3.2	40
États-Unis	1.9	2.0	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5	2.5	2.8	52
France	0.5	0.7	0.6	0.7	0.8	1.1	1.4	1.4	1.9	1.9	2.7	44
Irlande	0.9	1.1	1.2	1.0	1.0	1.1	1.4	1.4	2.1	1.9	2.2	40
Japon	3.7	3.5	3.1	2.8	2.3	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	63
Corée	3.2	2.3	1.7	1.9	2.1	1.8	2.1	1.9	1.7	1.6	1.8	57
Samoa	0.7	0.9	1.4	1.3	1.2	1.3	1.2	1.0	1.5	1.4	1.4	48
Afrique du Sud	1.8	1.4	1.5	1.8	2.1	3.1	1.7	1.2	1.2	1.1	1.2	50
Fidji	2.2	2.0	2.7	2.5	2.7	3.1	2.7	1.3	1.1	1.2	1.2	51
Canada	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	58
Autres pays	10.9	10.2	10.2	11.3	12.3	13.3	12.5	13.0	13.9	14.7	15.5	
Total	65.0	55.4	54.8	58.7	59.6	63.9	60.3	57.6	61.0	62.0	67.5	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
PAYS-BAS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	1.5	4.5	5.7	6.8	9.2	13.3	12.7	14.5	18.6	18.3	20.4	48
Allemagne	4.8	5.3	5.9	7.2	7.5	9.0	8.7	9.8	9.6	8.7	8.1	56
Espagne	1.3	1.3	1.3	1.4	1.5	2.3	2.6	3.1	3.7	4.6	5.3	51
Royaume-Uni	4.1	3.6	3.2	3.6	4.0	4.7	4.4	4.4	4.4	4.7	5.1	42
Chine	3.8	3.0	3.0	2.9	3.4	4.2	4.3	4.5	5.5	5.2	4.7	57
Bulgarie	0.5	0.4	0.4	0.5	4.9	5.2	4.3	4.3	5.4	5.0	4.5	49
Inde	0.6	0.6	1.2	2.0	2.5	3.5	3.1	3.2	3.8	4.0	4.5	38
Italie	1.3	1.2	1.4	1.6	1.9	2.6	2.6	2.8	3.1	3.6	4.2	41
États-Unis	2.5	2.3	2.5	3.1	3.2	3.4	3.1	3.3	3.7	3.7	3.6	53
France	1.9	1.8	1.8	2.0	2.2	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	49
Turquie	6.2	4.1	3.1	2.8	2.4	3.3	3.5	3.7	3.4	3.2	3.0	47
Grèce	0.7	0.7	0.8	1.0	1.0	1.4	1.4	1.8	2.7	3.3	2.9	44
Hongrie	0.4	0.6	0.6	0.6	1.0	1.7	2.2	2.4	2.6	3.1	2.9	48
Belgique	1.7	1.5	1.4	1.7	1.8	2.1	2.0	2.1	2.3	2.6	2.5	49
Roumanie	0.7	0.6	0.5	0.7	2.3	2.4	2.2	2.6	2.7	2.5	2.5	55
Autres pays	41.6	33.7	30.5	30.0	31.4	41.2	44.5	44.8	44.1	40.1	44.8	
Total	73.6	65.1	63.4	67.7	80.3	103.4	104.4	110.2	118.5	115.7	122.3	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
POLOGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Ukraine	8.4	10.2	9.8	9.6	9.4	10.3	10.1	10.3	10.1	11.8	11.9	59
Chine	0.4	0.5	0.6	0.4	0.7	1.2	2.0	2.3	2.8	2.9	3.0	44
Viet Nam	1.3	2.2	1.9	1.7	1.8	2.8	3.0	2.4	2.1	4.0	2.8	45
Bélarus	2.5	2.4	2.4	2.3	2.6	3.1	3.2	2.9	2.5	2.6	2.3	57
Allemagne	1.5	2.2	6.1	4.6	6.7	2.9	1.7	1.8	1.9	2.3	2.0	18
Fédération de Russie	2.1	2.1	1.9	1.8	1.6	1.8	1.6	1.6	1.6	1.9	1.9	64
Turquie	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	16
Inde	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	1.0	1.1	1.2	1.1	1.2	1.2	24
Corée	0.3	0.3	0.4	0.5	0.9	1.1	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	44
États-Unis	1.0	1.0	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	36
Arménie	1.0	2.0	1.5	1.3	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.6	1.1	53
Espagne	0.2	0.2	0.3	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	33
Italie	0.5	0.7	0.7	0.3	0.7	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.9	17
France	1.0	1.5	1.1	0.5	0.8	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	36
Bulgarie	0.4	0.4	0.4	0.6	1.2	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.6	42
Autres pays	8.6	9.9	9.4	8.1	10.2	12.3	12.2	12.3	12.8	13.2	13.8	
Total	30.3	36.9	38.5	34.2	40.6	41.8	41.3	41.1	41.3	47.1	46.6	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
PORTUGAL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Brésil	6.7	14.4	9.5	6.1	5.0	32.8	23.1	16.2	12.9	11.7	6.7	61
Cabo Verde	3.4	3.1	3.5	3.3	4.1	5.3	4.6	4.2	4.6	3.4	2.7	51
Roumanie	0.9	0.8	0.8	0.6	0.2	5.3	8.1	6.0	4.6	3.0	2.7	42
Chine	0.6	0.8	0.3	0.5	1.0	2.0	1.9	1.7	1.5	1.4	1.9	49
Angola	2.1	1.1	1.2	0.4	0.4	2.0	1.5	1.3	1.4	1.3	1.5	51
Espagne	0.7	0.6	0.6	0.3	1.4	1.3	1.5	1.7	1.5	1.4	1.5	50
Royaume-Uni	0.9	1.2	1.0	0.8	3.9	2.7	2.2	1.8	1.7	1.2	1.4	47
Guinée-Bissau	1.3	1.0	1.1	1.3	1.6	2.5	1.5	1.6	1.7	1.6	1.2	48
Ukraine	4.1	1.9	1.6	1.5	2.0	3.6	2.4	2.1	1.8	1.5	1.1	61
Inde	0.3	0.2	0.3	0.5	0.5	0.9	1.0	0.9	1.1	0.9	1.0	31
Népal	0.1	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	28
Bulgarie	0.6	0.3	0.3	0.3	0.1	0.9	1.5	1.4	1.0	0.7	0.8	54
Italie	0.4	0.4	0.3	0.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	0.7	0.8	51
Sao Tomé-et-Principe	0.8	0.9	0.7	0.6	0.8	1.1	1.1	1.3	1.3	1.0	0.8	54
Allemagne	0.6	0.6	0.5	0.3	1.6	1.1	1.1	1.0	0.8	0.6	0.8	48
Autres pays	8.3	6.8	6.5	5.7	9.0	10.4	8.8	8.5	8.3	7.5	7.6	
Total	31.8	34.1	28.1	22.5	32.6	72.8	61.4	50.7	45.4	38.5	33.2	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
République tchèque	0.6	1.6	1.1	1.3	1.2	1.4	1.6	1.2	0.9	0.5	0.4	50
Hongrie	0.1	0.3	0.4	0.5	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	0.4	29
Roumanie	0.0	0.1	0.1	0.4	3.0	2.3	0.8	0.9	0.6	0.3	0.3	28
Pologne	0.1	0.9	0.5	1.1	0.7	0.6	0.7	0.5	0.3	0.1	0.2	41
Italie	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	9
Croatie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	18
Allemagne	0.3	0.6	0.9	0.9	0.9	1.1	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1	27
Viet Nam	0.3	0.2	0.2	0.5	0.6	1.3	0.9	0.5	0.3	0.1	0.1	38
Ukraine	0.7	0.7	0.6	1.0	1.2	1.8	1.6	1.3	0.7	0.1	0.1	55
Bulgarie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.8	0.5	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	12
France	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	18
Royaume-Uni	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	25
Fédération de Russie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.3	0.0	0.0	58
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	7
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	26
Autres pays	1.7	2.4	2.7	4.1	4.4	5.2	5.3	4.9	2.9	0.5	0.5	
Total	4.6	7.9	7.7	11.3	14.8	16.5	14.4	12.7	8.2	2.9	2.5	33

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
République slovaque	23.7	15.0	10.1	6.8	13.9	7.6	5.6	5.1	4.4	4.8	6.5	47
Ukraine	15.5	16.3	23.9	30.2	39.6	18.7	8.1	3.5	2.0	5.9	3.7	49
Fédération de Russie	1.8	2.0	3.3	4.7	6.7	5.8	4.1	3.7	2.1	3.2	3.1	59
Allemagne	0.8	1.3	1.4	0.8	1.9	4.3	2.0	2.0	1.3	1.3	1.7	15
Viet Nam	3.6	4.5	4.9	6.4	12.3	13.4	2.3	1.4	0.7	1.6	1.2	49
Bulgarie	0.6	0.7	0.8	0.8	1.1	1.0	0.6	0.6	0.5	0.7	1.0	39
Roumanie	0.4	0.3	0.4	0.4	0.9	0.6	0.5	0.4	0.4	0.7	0.9	33
États-Unis	0.9	0.7	1.4	1.8	1.7	2.2	2.5	1.7	1.3	1.1	0.8	49
Kazakhstan	0.2	0.2	0.4	0.5	1.0	0.7	0.8	0.7	0.5	0.6	0.6	57
Pologne	1.6	1.8	1.3	0.9	2.3	1.2	0.9	0.7	0.6	0.6	0.6	42
Turquie	0.1	0.6	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	..
Bélarus	0.6	0.6	0.7	0.8	1.1	0.6	0.4	0.3	0.2	0.4	0.4	59
Chine	0.5	0.5	0.8	1.4	1.0	0.9	0.6	0.5	0.3	0.4	0.4	62
Hongrie	0.1	0.1	0.4	38
Japon	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.4	0.3	0.2	0.4	0.4	44
Autres pays	6.8	6.2	8.4	9.8	18.0	19.7	11.0	9.2	7.4	8.1	7.6	
Total	57.4	50.8	58.6	66.1	102.5	77.8	40.0	30.5	22.6	30.3	29.6	44

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ROYAUME-UNI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Chine	31	32	22	23	21	18	22	28	45	41	46	..
Inde	30	51	47	57	55	48	64	68	61	36	30	..
Pologne	..	16	49	60	88	55	32	34	33	30	28	..
Espagne	11	5	8	17	21	..
Roumanie	10	7	8	6	19	..
Italie	14	8	9	10	10	17	..
France	21	10	14	11	17	14	15	..
Portugal	..	5	4	5	7	12	..
États-Unis	16	14	15	16	15	17	17	16	16	17	12	..
Lituanie	13	17	9	11	..
Australie	21	27	20	26	18	14	12	18	13	16	11	..
Pakistan	10	21	16	31	27	17	17	30	43	19	10	..
Allemagne	13	15	18	11	7	13	8	10	..
Irlande	11	14	10	4	10	..
Malaisie	5	6	8	11	7	9	4	6	9	..
Autres pays	193	252	236	226	208	244	194	186	150	143	145	
Total	327	434	405	452	455	456	430	459	453	383	406	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
SLOVÉNIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Bosnie-Herzégovine	13.8	17.9	5.3	3.7	4.5	4.4	3.7	40
Bulgarie	1.4	2.3	1.3	0.0	2.3	2.4	2.5	15
Serbie	6.3	7.6	2.6	1.6	1.9	1.7	1.5	37
Pologne	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.4	0.8	19
Croatie	2.2	2.3	2.0	1.8	1.9	2.2	0.8	28
Ex-Rép. youg. de Macédoine	2.7	5.0	2.2	1.0	1.2	0.8	0.6	56
Italie	0.2	0.0	0.2	0.0	0.4	0.5	0.6	32
Fédération de Russie	0.1	0.2	0.1	0.1	0.3	0.3	0.5	55
Roumanie	0.3	0.4	0.2	0.0	0.3	0.3	0.4	15
République slovaque	0.6	0.5	0.3	0.0	0.6	0.4	0.4	44
Hongrie	0.1	0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	38
Espagne	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	0.3	0.3	48
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.3	0.2	46
France	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	29
République tchèque	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	64
Autres pays	2.2	6.6	9.1	3.0	3.4	2.8	2.8	
Total	30.5	43.8	24.2	11.3	18.0	17.3	15.7	37

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
SUÈDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Syrie	0.5	0.5	0.5	0.9	0.5	0.5	0.7	1.0	1.5	4.7	11.7	42
Somalie	1.3	1.1	1.3	3.0	3.8	4.1	6.9	6.8	3.1	4.5	11.0	52
Pologne	1.0	2.5	3.4	6.3	7.5	7.0	5.2	4.4	4.4	4.4	4.6	46
Afghanistan	1.0	1.0	0.7	1.7	0.8	1.0	1.6	1.9	3.4	4.7	4.2	41
Érythrée	0.2	0.3	0.6	0.8	0.8	1.2	1.4	1.6	2.1	2.2	3.3	46
Danemark	3.6	3.8	4.0	5.1	5.1	4.1	3.8	3.4	3.2	2.6	2.5	43
Inde	0.8	0.8	1.1	1.0	1.1	1.5	1.8	2.2	1.7	2.0	2.4	40
Finlande	3.2	2.8	2.9	2.6	2.6	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	58
Iraq	5.4	2.8	2.9	10.9	15.2	12.1	8.5	4.5	4.5	3.6	2.3	50
Allemagne	1.8	1.8	2.0	2.9	3.6	3.4	2.8	2.2	2.2	2.2	2.2	51
Chine	1.4	1.5	1.7	2.0	2.4	2.7	3.1	3.2	2.6	2.5	2.1	53
Norvège	3.2	2.6	2.4	2.5	2.4	2.3	1.9	2.1	2.0	2.0	2.0	51
Iran	1.0	1.5	1.1	2.0	1.4	1.8	2.4	2.8	2.2	2.1	2.0	49
Roumanie	0.3	0.3	0.4	0.3	2.6	2.5	1.8	1.7	1.9	1.7	1.9	46
Thaïlande	2.0	2.1	2.1	2.3	2.5	3.1	3.0	2.8	2.5	2.3	1.8	79
Autres pays	21.3	22.2	24.2	36.1	31.2	33.7	36.4	36.0	36.1	38.6	39.1	
Total	48.0	47.6	51.3	80.4	83.5	83.3	83.8	79.0	75.9	82.6	95.4	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
SUISSE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Allemagne	14.9	18.1	20.4	24.8	41.1	46.4	33.9	30.7	30.5	27.1	26.6	42
Portugal	12.3	13.6	12.2	12.5	15.5	17.8	13.7	12.8	15.4	18.6	19.9	43
Italie	5.6	5.7	5.4	5.5	8.4	9.9	8.5	10.1	10.8	13.6	17.5	36
France	6.6	6.7	6.9	7.6	11.5	13.7	10.9	11.5	11.5	11.4	13.5	44
Espagne	1.7	1.7	1.5	1.6	2.1	2.4	2.5	3.3	4.6	6.5	8.8	44
Royaume-Uni	2.8	2.9	3.0	3.4	5.1	5.6	4.8	5.5	5.4	4.4	4.6	42
États-Unis	2.5	2.7	2.9	3.2	4.0	4.2	3.5	3.4	53
Pologne	0.6	0.7	0.8	1.3	2.1	2.4	2.1	2.0	3.4	3.3	2.9	47
Autriche	2.0	2.3	1.9	2.0	2.8	3.2	2.8	2.6	2.9	3.1	2.9	41
Chine	1.9	2.1	2.4	2.9	63
Roumanie	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	1.4	1.7	2.3	2.7	71
Inde	2.4	2.4	2.6	2.5	43
Hongrie	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	1.1	1.1	1.2	2.1	2.5	2.5	46
Fédération de Russie	1.9	2.0	2.1	2.1	64
Bésil	2.5	2.2	1.9	1.9	67
Autres pays	43.9	41.0	38.4	39.8	49.8	54.0	51.2	40.4	41.3	38.5	40.6	
Total	94.0	96.3	94.4	102.7	139.7	157.3	132.4	134.2	142.5	143.8	155.4	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
TURQUIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Azerbaïdjan	2.5
Afghanistan	2.2
Fédération de Russie	1.8
Allemagne	1.6
États-Unis	1.5
Iran	1.5
Kazakhstan	1.4
Turkménistan	1.2
Iraq	1.2
Royaume-Uni	1.1
Bulgarie	1.1
Kirghizistan	1.0
Ukraine	0.9
Syrie	0.9
Chine	0.8
Autres pays	9.1
Total	29.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263464>

Tableau A.2. **Sorties de personnes étrangères des pays de l'OCDE**

Milliers

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Australie	..	28.7	27.6	29.0	29.7	30.9	27.6	29.3	31.2	29.8	..
Autriche	48.9	50.0	49.8	55.0	56.6	60.2	67.2	68.4	72.8	74.4	74.5
Belgique	33.9	37.7	38.5	39.4	38.5	44.9	49.1	50.8	56.6	59.9	66.8
République tchèque	33.2	33.8	21.8	31.4	18.4	3.8	9.4	14.9	5.7	20.0	30.9
Danemark	15.8	15.8	16.3	17.3	19.0	23.3	26.6	27.1	26.6	29.1	29.7
Estonie	..	0.6	0.6	0.6	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	0.4	0.3
Finlande	2.3	4.2	2.6	2.7	3.1	4.5	4.0	3.1	3.3	4.2	4.2
Allemagne	499.1	547.0	483.6	483.8	475.8	563.1	578.8	529.6	538.8	578.8	657.6
Hongrie	2.6	3.5	3.3	4.0	4.1	4.2	5.6	6.0	2.7	9.9	13.1
Islande	0.9	1.5	0.9	1.5	4.0	5.9	5.8	3.4	2.8	2.2	2.3
Irlande	20.7	33.4	36.1	52.8	40.3	38.6	40.6	..
Italie	12.9	14.0	16.0	17.0	20.3	27.0	32.3	32.8	32.4	38.2	43.6
Japon	259.4	278.5	292.0	218.8	214.9	234.2	262.0	242.6	230.9	219.4	213.4
Corée	152.3	148.8	266.7	183.0	163.6	215.7	236.4	196.1	217.7	290.0	423.2
Luxembourg	6.9	7.5	7.2	7.7	8.6	8.0	7.3	7.7	7.5	8.6	8.9
Pays-Bas	43.9	46.1	47.2	52.5	47.9	49.8	57.5	64.0	70.2	80.8	83.1
Nouvelle-Zélande	18.9	22.2	22.8	20.5	21.4	23.0	23.6	26.3	26.4	24.4	23.2
Norvège	14.3	13.9	12.6	12.5	13.3	15.2	18.4	22.5	22.9	21.3	25.0
Portugal	0.2	0.1	0.2	0.1
République slovaque	3.6	5.0	1.1	1.5	2.0	3.3	3.3	2.9	1.9	2.0	2.8
Slovénie	4.0	6.0	6.5	11.0	11.8	7.3	15.1	12.0	2.1	1.7	0.7
Espagne	10.0	41.9	48.7	120.3	199.0	232.0	288.3	336.7	317.7	320.7	381.1
Suède	15.1	16.0	15.9	20.0	20.4	19.2	18.4	22.1	23.7	26.6	24.6
Suisse	46.3	47.9	49.7	53.0	56.2	54.1	55.2	65.5	64.0	65.9	70.0
Royaume-Uni	144.1	126.2	154.1	173.4	158.0	243.0	211.0	185.0	190.0	165.0	170.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite de ce tableau.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263417>

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2.
Mouvements migratoires dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et souhaitant séjourner dans le pays au moins une semaine.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Les entrées de citoyens d'origine allemande ne sont pas enregistrées dans les entrées d'étrangers. En 2008, les municipalités ont commencé à apurer leur fichier, entraînant une augmentation des flux de sortie à compter de cette année.	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	<i>Migrants permanents</i> : Comprend les arrivées de l'étranger (<i>Settler Arrivals</i>) et les changements de statut de migrants auparavant détenteurs d'un permis temporaire. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. <i>Sorties</i> : Perte de population due aux départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les « Net Overseas Migration-Departures ».	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). Le tableau B.1 porte sur les entrées permanentes.	Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté.
Autriche	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles proviennent du registre central de population. Les données de 2002 à 2007 ont été révisées pour accorder les statistiques migratoires avec les résultats du recensement de 2006 basé sur ce même registre.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Les demandeurs d'asile étaient regroupés dans une catégorie « Réfugiés ». Depuis le 1 ^{er} janvier 2008, ils sont enregistrés comme les autres nouveaux migrants. Ceci peut expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008.	Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	<i>Migrants permanents</i> : Entrées de personnes ayant obtenu un statut de résident permanent (y compris les changements de statut). <i>Migrants temporaires</i> : Premières entrées légales au Canada de personnes titulaires d'un permis de résidence temporaire. Les résidents temporaires comprennent les travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers), les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes autorisées à rester temporairement au Canada pour des raisons humanitaires, et les autres personnes entrées au Canada temporairement et qui ne sont pas soumises à un permis de travail ou d'étudiant et qui ne demandent pas l'asile.	Le tableau B.1 présente uniquement les entrées de personnes ayant acquis un titre de résident permanent. Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure de <i>random rounding</i> . Les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Chili	Permis de résidence temporaires accordés.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2.
Mouvements migratoires dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Danemark	Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. Depuis 2006, Statistique Danemark utilise une nouvelle méthode de calcul à partir de données démographiques. Par conséquent les données présentées à partir de l'année 2006 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes. Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Inscriptions et annulations d'enregistrement des étrangers dans les registres municipaux à la suite d'un changement de résidence, par nationalité, indépendamment de leur statut légal.	À partir de 2004, les statistiques de variation résidentielle (RVS) comprennent des corrections liées aux inscriptions erronées. À partir de 2006, des corrections sont effectuées pour annuler l'inscription des personnes dont le permis a expiré.	RVS extrait des registres municipaux de population (<i>Padron municipal de habitantes</i>), Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays au moins 12 mois.		Registre de population et Conseil de la police et des gardes-frontières, Institut national de statistique.
États-Unis	<i>Migrants permanents</i> : Permis de résidence permanente délivrés. <i>Migrants temporaires</i> : Les données se réfèrent aux visas octroyés aux <i>non-immigrants</i> , à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des membres d'équipage (visas D). Y compris les membres des familles.	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère américain de la Sécurité intérieure ; Bureau des affaires consulaires, Département d'État.
Fédération de Russie	<i>Entrées</i> : Par pays de résidence précédente. Nombre de personnes enregistrées sur leur lieu de résidence permanente et (depuis 2011) lieu de séjour pour 9 mois et plus. <i>Sorties</i> : Par pays de destination. Nombre de personnes désinscrites de leur lieu de résidence.		Service fédéral des migrations, ministère de l'Intérieur.
Finlande	Étrangers en possession d'un permis de résidence de plus d'un an et en cours de validité. Les ressortissants nordiques qui séjournent en Finlande moins de 6 mois ne sont pas inclus.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les flux à caractère dit « permanents » sont calculés à partir des premiers titres à caractères permanents délivrés, complétés des changements de statut d'un titre à caractère dit « temporaire » vers un titre à caractère permanent.	Non compris les citoyens ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen.	Ministère de l'Intérieur
Grèce	Premiers permis de résidence émis.	Ne fait pas référence à l'entrée réelle sur le territoire mais à l'obtention du permis.	Ministère des Affaires intérieures.
Hongrie	<i>Entrées</i> : Étrangers entrés au cours de l'année et détenteurs d'un permis de résidence valide. <i>Sorties</i> : Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été annulé par les autorités. À partir de 2012, les données contiennent des estimations.		Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.
Irlande	Estimations à partir des enquêtes trimestrielles sur les ménages. Flux annuel de mai à avril de l'année donnée. Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger douze mois auparavant (tableau A.1) ou sur les personnes résidant dans le pays au cours des douze mois précédents et vivant désormais à l'étranger (tableau A.2). Les données 2007-10 ont été révisées à partir des nouvelles estimations publiées en septembre 2012.		Bureau central de la statistique.

**Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2.
Mouvements migratoires dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)**

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Islande	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays au moins 12 mois.		Registre de données sur les migrations, Statistiques Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence, de travail ou d'études.	Non compris les travailleurs saisonniers.	Registre de population, ISTAT.
Japon	Étrangers ayant eu la permission d'atterrir. Non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois.		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	<i>Entrées</i> : Jusqu'en 2010, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois (« immigrante » FM2). 2011 et 2012 incluent également des réfugiés, nouveaux et anciens, qui ont obtenu le statut d'immigré (« immigrado »). À partir de 2013, il s'agit du nombre d'étrangers s'étant vus délivrer la carte de résident permanent, suite à la mise en application du « 2011 Migration Act ».	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application du « 2011 Migration Act ». Le nombre d'entrées d'étrangers au Mexique est comparable voire inférieur à ce qu'il était les années précédentes. La plupart de ces « nouveaux résidents » étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Ministère de l'Intérieur, Institut national des migrations (INM).
Norvège	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	<i>Entrées</i> : Arrivées permanentes et de long terme (personnes venant d'outre-mer arrivant pour vivre en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois (y compris de façon permanente). <i>Sorties</i> : Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).		Statistique Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. Les sorties d'étrangers (tableau A.2) comprennent les « corrections administratives nettes » pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'Union européenne et les membres de leurs familles n'ont plus besoin d'un permis de séjour en Pologne mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.	En 2007, les données incluent les enregistrements de ressortissants des États membres de l'Union européenne au cours de la période août 2006 à décembre 2007.	Bureau pour les étrangers.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2.
Mouvements migratoires dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)

	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Portugal	Données issues des permis de résidence. Les chiffres de 2001 à 2004 comprennent les étrangers entrés avec un visa de long terme (séjour temporaire, étude, travail) ainsi que les étrangers ayant reçu un permis de séjour dans le cadre du programme de régularisation de 2001 (126 901 en 2001, 47 657 en 2002, 9 097 en 2003 et 178 en 2004). En 2005, les entrées comprennent les permis de résidence et les visas de long terme accordés dans l'année. En 2006 et 2007, les données comprennent les visas de long terme pour les étrangers non ressortissants d'un pays de l'UE-25 et les nouveaux titres de résidence attribués aux ressortissants d'un pays de l'UE-25 (qui n'ont pas besoin d'un visa). Après 2008, avec la Réforme de la Législation, les chiffres comprennent les nouveaux titres de résidence attribués à tous les étrangers (y compris le cas des régularisations au fil de l'eau effectués dans l'année).	Après 2008 (compris), les chiffres de la série ne sont pas comparables aux années antérieures.	Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE) ; Ministère des Affaires Étrangères (avant 2008).
République slovaque	Jusqu'en 2002, les données se réfèrent aux premiers permis de résidence à long terme ou permanents délivrés. À partir de 2003, les données incluent les permis de résidence permanents, temporaires et de résidence tolérée. Rupture de série en 2012.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou à long terme ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année.	En 2000, les données publiées n'incluent que les permis de résidence permanents. À partir de 2001, elles incluent aussi les réfugiés et les titulaires d'un permis de résidence à long terme.	Registre des étrangers, Système d'information sur la population du ministère de l'Intérieur, et Institut national de statistique.
Royaume-Uni	<i>Entrées</i> : Étrangers admis au Royaume-Uni. Les données du tableau A.1 ont été ajustées pour inclure les migrants de court terme (y compris les demandeurs d'asile) qui ont résidé plus d'un an sur le territoire. Les données d'entrées par nationalité du tableau B.1 ne sont pas ajustées. Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30 % ne sont pas présentées séparément mais incluses dans «Autres pays». <i>Sorties</i> : Citoyens non britanniques quittant le territoire du Royaume-Uni.		Enquête sur les voyageurs internationaux, Institut national de statistique.
Slovénie	<i>Entrées</i> : Nombre de premiers permis temporaires. <i>Sorties</i> : Migrants temporaires et permanents qui déclarent leur départ à l'étranger.		Registre central de population, ministère de l'Intérieur ; Office national de statistique.
Suède	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les entrées de travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.
Suisse	Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins douze mois.		Direction générale de la sécurité, ministère de l'Intérieur.

Note : Les données qui se rapportent à la Serbie peuvent inclure des personnes originaires du Montenegro ou de Serbie et Montenegro.

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. L'UNHCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (www.unhcr.org/pages/49c3646c4d6.html).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment-là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple, la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.3) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.3 qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit l'UNHCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau A.3.

Tableau A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Australie	4 300	3 200	3 200	3 520	3 980	4 770	6 210	8 250	11 510	15 790	11 740	8 960
Autriche	32 360	24 630	22 460	13 350	11 920	12 840	15 820	11 010	14 420	17 410	17 500	28 060
Belgique	16 940	15 360	15 960	11 590	11 120	12 250	17 190	21 760	26 000	18 530	12 500	13 870
Canada	31 940	25 750	20 790	22 870	28 340	34 800	33 970	22 540	24 990	20 220	10 360	13 450
Chili	90	200	380	570	760	870	..	260	310	170	250	..
République tchèque	11 400	5 460	4 160	3 020	1 880	1 710	1 360	980	760	750	500	920
Danemark	4 590	3 240	2 260	1 920	1 850	2 360	3 820	4 970	3 810	6 190	7 560	14 820
Estonie	10	10	10	10	10	10	40	30	70	80	100	150
Finlande	3 220	3 860	3 570	2 330	1 430	4 020	5 910	4 020	3 090	2 920	3 020	3 520
France	59 770	58 550	49 730	30 750	29 390	35 400	42 120	48 070	52 150	55 070	60 230	59 030
Allemagne	50 560	35 610	28 910	21 030	19 160	22 090	27 650	41 330	45 740	64 540	109 580	173 070
Grèce	8 180	4 470	9 050	12 270	25 110	19 880	15 930	10 270	9 310	9 580	8 220	9 450
Hongrie	2 400	1 600	1 610	2 120	3 430	3 120	4 670	2 100	1 690	2 160	18 570	41 370
Islande	80	80	90	40	40	80	40	50	80	110	170	160
Irlande	7 900	4 770	4 320	4 310	3 990	3 870	2 690	1 940	1 420	1 100	950	1 440
Israël	..	920	910	1 350	5 380	7 740	810	1 450	5 750	2 000
Italie	13 460	9 720	9 550	10 350	14 050	30 320	17 600	10 050	34 120	17 350	25 720	63 660
Japon	340	430	380	950	820	1 600	1 390	1 200	1 870	2 550	3 260	5 000
Corée	90	150	410	280	720	360	320	430	1 010	1 140	1 570	2 900
Luxembourg	1 550	1 580	800	520	430	460	480	740	2 080	2 000	990	970
Mexique	280	400	690	480	370	320	680	1 040	750	810	1 300	..
Pays-Bas	13 400	9 780	12 350	14 470	7 100	13 400	14 910	13 330	11 590	9 660	14 400	23 850
Nouvelle-Zélande	840	580	350	280	250	250	340	340	310	320	290	290
Norvège	15 960	7 950	5 400	5 320	6 530	14 430	17 230	10 060	9 050	9 790	11 470	12 640
Pologne	6 910	8 080	6 860	4 430	7 210	7 200	10 590	6 530	5 090	9 170	13 760	6 810
Portugal	90	110	110	130	220	160	140	160	280	300	510	440
Fédération de Russie	740	910	960	1 170	3 370	5 420	5 700	2 180	1 270	1 240	1 960	..
République slovaque	10 360	11 400	3 550	2 870	2 640	910	820	540	490	730	280	230
Slovénie	1 100	1 170	1 600	520	430	240	180	250	370	310	240	360
Espagne	5 920	5 540	5 250	5 300	7 660	4 520	3 010	2 740	3 410	2 580	4 510	5 900
Suède	31 350	23 160	17 530	24 320	36 370	24 350	24 190	31 820	29 650	43 880	54 260	75 090
Suisse	20 810	14 250	10 060	10 540	10 390	16 610	16 010	13 520	19 440	25 950	19 440	22 110
Turquie	3 950	3 910	3 920	4 550	7 650	12 980	7 830	9 230	16 020	26 470	44 810	87 820
Royaume-Uni	60 050	40 630	30 840	28 320	28 300	31 320	30 680	22 640	25 900	27 980	29 400	31 260
États-Unis	43 340	44 970	39 240	41 100	40 450	39 360	38 080	42 970	60 590	66 100	68 240	121 160
OCDE	463 540	371 520	316 300	285 780	319 380	364 600	362 710	346 620	423 120	463 710	555 700	828 760

Notes: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.3. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893263421>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
ALLEMAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fédération de Russie	3 383	2 757	1 719	1 040	772	792	936	1 199	1 689	3 202	14 887
Serbie (et Kosovo)	4 909	3 855	5 522	3 182	1 996	1 608	1 981	6 592	5 974	10 383	14 853
Syrie	1 192	768	933	609	634	775	819	1 490	2 634	6 201	11 851
Afghanistan	1 473	918	711	531	338	657	3 375	5 905	7 767	7 498	7 735
Anc. Rép. youg. de Macédoine	320	198	193	132	89	82	109	2 466	1 131	4 546	6 208
Iran	2 049	1 369	929	611	631	815	1 170	2 475	3 352	4 348	4 424
Pakistan	1 122	1 062	551	464	301	320	481	840	2 539	3 412	4 101
Irak	3 850	1 293	1 983	2 117	4 327	6 836	6 538	5 555	5 831	5 352	3 958
Somalie	257	240	163	146	121	165	346	2 235	984	1 243	3 786
Érythrée	556	456	367	281	335	262	346	642	632	650	3 616
Bosnie-Herzégovine	600	412	325	209	109	131	171	301	305	2 025	3 323
Géorgie	1 139	802	493	240	181	232	560	664	471	1 298	2 336
Égypte	56	56	56	66	48	60	84	118	177	254	2 133
Nigéria	1 051	1 130	608	481	503	561	791	716	759	892	1 923
Turquie	6 301	4 148	2 958	1 949	1 437	1 408	1 429	1 340	1 578	1 457	1 521
Autres pays	22 305	16 143	11 403	8 971	7 342	7 381	8 513	8 794	9 918	11 778	22 925
Total	50 563	35 607	28 914	21 029	19 164	22 085	27 649	41 332	45 741	64 539	109 580

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
AUSTRALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chine	800	822	966	1 033	1 207	1 232	1 192	1 187	1 189	1 138	1 568
Inde	604	242	173	316	349	373	213	409	769	943	1 163
Pakistan	63	61	103	90	145	220	260	428	817	1 512	1 104
Iran	75	71	101	77	84	161	312	458	2 152	1 839	967
Égypte	61	72	65	48	41	96	134	123	415	385	849
Sri Lanka	166	125	317	324	445	422	555	589	370	2 345	806
Fidji	165	84	52	34	70	81	262	375	277	236	413
Bangladesh	124	130	61	57	66	131	69	97	127	159	382
Afghanistan	54	116	32	21	20	52	940	1 265	1 720	3 079	370
Irak	142	66	80	188	216	199	298	373	490	760	362
Apatride	14	9	13	10	13	11	66	263	525	544	361
Liban	90	57	56	65	75	91	115	200	158	327	349
Libye	4	1	1	0	0	1	7	12	200	174	318
Népal	57	40	73	36	48	33	45	161	271	188	298
Malaisie	184	210	170	109	145	238	231	249	182	171	209
Autres pays	1 692	1 095	941	1 107	1 056	1 430	1 507	2 057	1 843	1 986	2 222
Total	4 295	3 201	3 204	3 515	3 980	4 771	6 206	8 246	11 505	15 786	11 741

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
AUTRICHE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fédération de Russie	6 709	6 172	4 355	2 441	2 676	3 435	3 559	2 322	2 314	3 091	2 841
Afghanistan	2 357	757	923	699	761	1 382	2 237	1 582	3 609	4 005	2 589
Syrie	153	131	77	88	166	140	279	194	422	915	1 991
Serbie (et Kosovo)	2 526	2 835	4 403	2 515	1 760	1 702	2 033	972	541	606	1 146
Pakistan	508	575	498	110	103	106	183	276	949	1 823	1 037
Algérie	221	234	185	138	109	173	248	304	447	575	949
Nigéria	1 849	1 828	880	421	394	535	837	573	414	400	691
Iran	979	343	306	274	248	250	340	387	457	761	595
Maroc	32	29	32	77	55	140	90	137	313	354	516
Irak	1 446	232	221	380	472	490	399	336	484	491	468
Somalie	191	45	89	183	467	411	344	190	610	481	433
Inde	2 822	1 839	1 530	479	385	355	427	433	476	401	339
Turquie	2 854	1 114	1 064	668	659	417	554	369	414	273	302
Arménie	1 098	414	516	350	405	360	440	278	224	346	300
Bangladesh	887	330	548	140	70	52	95	116	87	212	278
Autres pays	7 727	7 756	6 834	4 386	3 191	2 893	3 756	2 543	2 655	2 679	3 028
Total	32 359	24 634	22 461	13 349	11 921	12 841	15 821	11 012	14 416	17 413	17 503

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
BELGIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rép. dém. du Congo	1 778	1 471	1 272	843	716	579	670	813	1 080	1 392	1 166
Guinée	354	565	643	413	526	661	1 052	1 455	2 046	1 370	1 023
Syrie	210	182	228	167	199	281	347	374	494	798	944
Afghanistan	329	287	253	365	696	879	1 659	1 124	2 774	2 349	892
Fédération de Russie	1 680	1 361	1 438	1 582	1 436	1 620	1 605	1 886	1 747	1 191	791
Serbie (et Kosovo)	1 280	1 294	1 203	778	1 219	1 050	2 053	4 545	3 067	995	747
Albanie	340	255	167	125	193	172	256	208	1 152	607	472
Chine	286	208	304	155	135	189	329	176	292	344	368
Cameroun	625	506	530	335	279	367	302	289	451	457	360
Irak	282	388	903	695	825	1 070	1 386	1 637	2 005	636	295
Sénégal	15	17	15	6	21	50	113	231	314	454	292
Pakistan	341	308	222	160	150	150	233	325	924	711	256
Arménie	316	477	706	381	339	461	1 099	1 266	556	304	236
Géorgie	302	211	256	232	156	222	327	336	347	387	229
Iran	1 153	512	497	631	411	614	732	261	366	348	210
Autres pays	7 649	7 315	7 320	4 719	3 814	3 887	5 023	6 829	8 388	6 182	4 219
Total	16 940	15 357	15 957	11 587	11 115	12 252	17 186	21 755	26 003	18 525	12 500

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
CANADA

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chine	1 848	1 982	1 821	1 645	1 456	1 711	1 592	1 650	1 922	1 783	893
Pakistan	4 257	1 006	746	652	361	403	437	526	882	853	643
Colombie	2 131	3 664	1 487	1 361	2 632	3 132	2 299	1 384	904	692	585
Syrie	139	88	61	40	67	70	84	126	181	350	517
Nigéria	637	589	591	685	759	766	760	846	696	707	455
Afghanistan	151	152	264	268	308	488	445	399	373	348	368
Haïti	195	175	378	759	3 741	4 936	1 597	1 062	523	417	334
Rép. dém. du Congo	435	394	330	417	356	425	298	288	347	337	279
Somalie	348	408	285	206	231	505	508	425	416	410	260
Égypte	231	182	82	53	47	47	43	108	155	171	252
Sri Lanka	1 270	1 141	934	907	808	1 008	824	1 200	635	428	228
Inde	1 125	1 083	844	764	554	561	502	532	632	684	223
Iran	329	352	357	246	207	267	310	327	318	277	216
Irak	118	92	112	179	264	282	198	130	143	142	212
Érythrée	107	155	148	151	164	212	200	138	171	209	204
Autres pays	18 616	14 287	12 346	14 535	15 910	19 987	23 873	13 402	16 687	12 415	4 687
Total	31 937	25 750	20 786	22 868	27 865	34 800	33 970	22 543	24 985	20 223	10 356

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
CHILI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Colombie	56	182	347	540	713	816	..	220	267	138	224
Syrie	0	0	0	0	0	0	..	0	0	5	5
Afghanistan	12	1	0	0	0	0	..	0	0	0	3
Cisjordanie et bande de Gaza	0	0	0	0	0	0	..	0	0	0	3
Fédération de Russie	3	0	0	0	1	0	..	0	2	0	3
Cuba	1	7	1	0	4	2	..	14	9	5	2
Albanie	0	0	0	0	0	0	..	0	0	0	1
Bolivie	0	1	0	0	2	0	..	3	4	4	1
Brésil	0	0	0	0	1	0	..	0	0	0	1
Rép. dém. du Congo	0	0	9	3	3	3	..	2	2	5	1
Mexique	0	0	0	0	0	0	..	0	0	3	1
Pérou	3	2	6	6	3	8	..	5	1	0	1
El Salvador	0	0	0	0	0	0	..	0	3	0	1
Togo	0	0	0	0	0	0	..	0	0	0	1
Ukraine	0	0	0	0	0	0	..	1	0	0	1
Autres pays	12	10	17	24	29	43	..	15	17	8	0
Total	87	203	380	573	756	872	..	260	305	168	249

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
CORÉE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	0	0	0	0	0	0	0	0	2	146	295
Pakistan	9	0	1	5	4	47	95	129	434	244	275
Nigéria	0	0	26	16	100	27	16	19	39	102	206
Égypte	0	1	2	4	3	1	3	0	4	6	97
Népal	1	2	8	78	275	12	2	5	14	43	90
Cameroun	0	0	4	2	2	5	10	11	6	30	77
Afrique du Sud	0	0	1	0	9	3	4	1	4	17	74
Éthiopie	13	1	7	21	4	6	1	6	6	15	68
Chine	10	64	145	28	29	30	19	7	8	3	46
Bangladesh	6	1	9	8	23	30	41	41	38	32	45
Libéria	4	8	11	6	15	15	1	4	20	28	42
Yémen	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	34
Ouganda	1	9	46	20	50	21	15	12	78	56	28
Afghanistan	1	1	1	0	1	0	8	15	60	4	27
Sri Lanka	0	0	8	27	67	71	26	4	100	308	26
Autres pays	41	57	143	63	135	96	83	171	196	108	144
Total	86	145	412	278	717	364	324	425	1 011	1 143	1 574

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
DANEMARK

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	56	56	46	55	71	105	380	821	428	907	1 710
Fédération de Russie	269	163	119	61	114	183	335	340	304	521	982
Somalie	370	154	80	57	35	58	177	110	107	914	965
Serbie (et Kosovo)	750	784	375	267	90	118	271	402	325	689	547
Afghanistan	664	285	173	122	138	418	1 049	1 476	903	576	426
Apatride	35	20	107	7	6	13	91	5	54	57	425
Iran	158	140	123	89	106	196	334	597	461	548	375
Maroc	18	17	14	14	7	19	31	29	45	108	167
Nigéria	61	89	55	52	22	29	53	24	52	115	142
Irak	442	217	264	507	695	543	305	237	115	133	113
Algérie	62	50	45	15	16	38	46	46	103	134	109
Arménie	23	29	19	17	4	12	17	32	36	60	108
Érythrée	5	18	8	5	6	15	37	26	20	57	98
Tunisie	7	11	4	2	5	11	9	9	56	69	85
Pakistan	36	81	40	31	17	14	49	26	57	67	75
Autres pays	1 637	1 121	788	617	520	588	635	785	745	1 231	1 230
Total	4 593	3 235	2 260	1 918	1 852	2 360	3 819	4 965	3 811	6 186	7 557

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ESPAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mali	63	253	273	25	7	11	29	14	41	101	1 482
Syrie	7	39	35	15	31	97	30	19	97	255	725
Algérie	682	991	406	230	247	152	181	176	122	202	351
Nigéria	1 688	1 029	726	632	680	808	458	238	259	204	182
Somalie	128	13	24	10	154	195	104	39	59	98	136
Cisjordanie et bande de Gaza	0	0	0	0	70	56	59	106	131	78	130
Pakistan	20	25	7	23	23	52	57	63	78	88	102
Guinée	171	228	173	23	91	98	130	166	150	73	90
Cameroun	178	72	99	83	57	71	111	156	129	121	88
Rép. dém. du Congo	274	203	170	102	141	105	114	87	70	78	77
Côte d'Ivoire	241	110	162	236	335	500	304	119	550	106	72
Afghanistan	12	14	10	7	15	50	42	41	30	46	66
Colombie	577	760	1 655	2 239	2 497	752	255	123	104	60	62
Iran	21	34	23	20	27	64	45	63	62	59	61
Cuba	125	79	78	59	83	119	84	406	440	64	58
Autres pays	1 731	1 685	1 413	1 593	3 204	1 387	1 004	928	1 092	946	831
Total	5 918	5 535	5 254	5 297	7 662	4 517	3 007	2 744	3 414	2 579	4 513

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ESTONIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Viet Nam	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	26
Syrie	0	0	0	0	0	0	5	0	0	4	17
Fédération de Russie	4	0	4	4	3	3	5	7	4	8	14
Géorgie	4	1	0	0	0	2	6	0	6	35	9
Pakistan	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	8
Albanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Belgique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Iran	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Soudan	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
Cuba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Serbie (et Kosovo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Afghanistan	0	0	0	0	0	0	9	7	8	3	1
Australie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Croatie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Nigéria	0	0	0	1	0	1	1	3	0	0	1
Autres pays	6	13	7	2	11	8	10	11	49	19	3
Total	14	14	11	7	14	14	36	30	67	77	97

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ÉTATS-UNIS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chine	8 287	5 627	7 623	9 362	8 781	9 825	10 725	12 510	15 649	15 884	12 295
Mexique	4 231	1 763	1 581	1 673	2 551	2 713	2 295	3 879	8 304	11 067	10 077
El Salvador	1 347	1 423	1 755	2 393	3 455	2 789	2 366	2 685	4 324	4 587	5 692
Guatemala	2 882	1 569	1 411	1 515	2 388	1 853	1 740	2 171	3 671	4 152	4 865
Honduras	600	603	781	986	1 096	893	850	1 030	1 559	2 115	3 165
Égypte	575	398	329	406	367	412	399	479	1 136	2 285	2 860
Haïti	5 655	5 107	5 299	5 135	3 079	2 078	1 649	1 223	1 377	1 612	1 879
Équateur	111	80	56	85	89	168	174	404	807	1 394	1 848
Inde	1 672	866	620	602	576	734	751	755	2 477	1 998	1 633
Syrie	152	99	59	71	52	75	41	58	263	704	1 583
Népal	330	321	415	494	532	680	1 068	1 054	1 321	1 666	1 507
Éthiopie	1 029	1 118	807	1 168	1 124	1 168	1 249	1 193	1 066	796	1 493
Iran	764	443	337	400	290	334	344	504	595	767	1 017
Irak	542	268	360	511	748	809	543	413	486	592	965
Fédération de Russie	904	783	669	638	615	677	806	828	888	872	954
Autres pays	33 790	24 504	17 138	15 662	14 706	14 154	13 080	13 785	16 664	15 610	16 410
Total	62 871	44 972	39 240	41 101	40 449	39 362	38 080	42 971	60 587	66 101	68 243

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	0	0	1	0	0	18	6	3	31	197	1 073
Afghanistan	500	638	674	827	2 211	2 047	1 577	884	540	493	382
Géorgie	46	24	27	138	586	2 684	3 580	641	314	238	137
Égypte	0	0	0	0	0	0	0	31	3	13	73
Ouzbékistan	38	72	102	37	63	90	136	96	70	69	54
Rép. pop. dém. de Corée	0	0	1	7	11	26	59	21	67	32	27
Soudan	0	0	3	4	18	10	13	3	2	6	20
Kirghizistan	3	0	12	0	5	3	7	246	39	29	16
Rép. dém. du Congo	4	10	7	2	34	23	11	15	14	14	14
Tadjikistan	12	23	3	7	43	48	29	20	19	17	14
Ukraine	4	6	4	10	20	19	10	17	11	11	13
Liban	0	0	0	0	0	7	1	2	5	1	12
Pakistan	0	0	1	0	13	8	14	2	7	6	10
Irak	13	18	20	13	36	61	37	6	12	11	8
Azerbaïdjan	21	9	5	21	31	48	4	16	8	2	6
Autres pays	96	110	100	104	298	326	217	178	123	104	103
Total	737	910	960	1 170	3 369	5 418	5 701	2 181	1 265	1 243	1 962

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
FINLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Irak	150	123	289	225	307	1 253	1 183	575	588	784	764
Fédération de Russie	292	217	233	176	171	208	599	436	294	199	219
Nigéria	77	92	73	64	41	76	130	84	105	93	202
Somalie	91	253	321	92	81	1 176	1 169	571	365	173	196
Afghanistan	51	166	237	97	70	249	445	265	292	188	172
Syrie	39	15	11	17	8	24	36	41	109	180	148
Iran	47	99	79	91	78	143	159	142	125	121	147
Serbie (et Kosovo)	645	837	457	286	142	170	335	327	160	167	119
Algérie	38	31	33	25	25	27	48	47	55	54	81
Maroc	8	3	9	0	4	12	29	15	28	37	70
Gambie	3	1	12	17	5	8	45	33	21	29	64
Turquie	185	140	97	41	74	65	140	117	74	56	55
Ghana	15	3	11	6	9	27	52	78	34	34	53
Albanie	58	61	33	21	13	16	9	12	11	18	51
Bélarus	46	58	57	97	47	68	94	66	83	32	39
Autres pays	1 476	1 762	1 622	1 076	359	494	1 437	1 209	742	757	643
Total	3 221	3 861	3 574	2 331	1 434	4 016	5 910	4 018	3 086	2 922	3 023

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
FRANCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Serbie (et Kosovo)	2 704	3 812	3 997	3 047	3 068	3 140	5 245	5 771	3 470	3 957	5 867
Rép. dém. du Congo	5 093	3 848	3 022	2 283	2 154	2 543	2 800	3 426	3 845	5 321	5 263
Albanie	571	595	471	306	198	334	536	479	477	2 647	5 016
Fédération de Russie	3 347	3 331	3 080	2 313	3 265	3 595	3 392	4 334	4 062	5 369	4 676
Bangladesh	956	959	860	607	960	1 249	1 441	3 145	3 572	1 093	3 069
Géorgie	1 726	1 563	788	282	176	379	471	1 355	1 645	2 552	2 456
Guinée	808	1 020	1 147	859	981	1 270	1 671	2 034	2 033	1 884	2 445
Sri Lanka	2 129	2 246	2 071	2 145	2 159	2 322	3 129	2 864	3 222	3 122	2 325
Chine	5 330	4 196	2 590	1 214	1 286	821	1 602	1 937	2 187	2 228	2 293
Pakistan	756	1 046	572	393	343	325	634	893	1 433	1 941	1 735
Arménie	1 106	1 292	1 642	1 684	1 929	2 075	3 112	1 775	3 639	2 187	1 722
Turquie	7 192	4 741	3 867	2 758	2 234	2 198	2 047	1 415	1 737	2 054	1 682
Mali	1 241	859	568	153	607	2 670	705	712	739	938	1 663
Algérie	2 794	4 209	2 018	1 127	967	978	1 118	1 171	1 132	1 162	1 479
Haïti	1 488	3 133	5 060	1 844	677	930	1 458	2 008	2 016	1 602	1 473
Autres pays	22 527	21 695	17 980	9 733	8 383	10 575	12 757	14 755	16 938	17 011	17 070
Total	59 768	58 545	49 733	30 748	29 387	35 404	42 118	48 074	52 147	55 068	60 234

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
GRÈCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pakistan	681	247	1 154	2 378	9 144	6 914	3 716	2 748	2 309	2 339	1 359
Afghanistan	561	382	458	1 087	1 556	2 287	1 510	524	637	584	1 223
Bangladesh	233	208	550	3 750	2 965	1 778	1 809	987	615	1 007	730
Albanie	12	23	21	20	51	202	517	693	276	384	584
Géorgie	48	323	1 897	428	1 559	2 241	2 170	1 162	1 121	893	534
Syrie	19	44	57	143	1 311	808	965	167	352	275	482
Égypte	22	83	104	27	75	95	145	104	306	249	308
Nigéria	444	325	406	391	390	746	780	393	362	267	257
Iran	608	228	203	528	354	312	303	125	247	211	187
Chine	140	52	251	97	36	55	391	549	406	195	174
Érythrée	27	10	17	28	26	47	47	59	37	138	158
Rép. dém. du Congo	40	27	13	15	1	12	11	16	12	20	154
Irak	2 831	936	971	1 415	5 474	1 760	886	342	257	315	148
Algérie	5	27	48	17	19	18	44	79	79	105	144
Somalie	389	119	110	150	174	149	140	141	68	60	122
Autres pays	2 118	1 435	2 790	1 793	1 978	2 460	2 494	2 184	2 227	2 535	1 660
Total	8 178	4 469	9 050	12 267	25 113	19 884	15 928	10 273	9 311	9 577	8 224

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
HONGRIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Serbie (et Kosovo)	112	180	243	384	723	1 593	2 320	446	238	246	6 181
Pakistan	53	54	40	18	15	246	41	41	121	327	3 052
Afghanistan	469	38	22	13	35	116	1 194	702	649	880	2 279
Algérie	79	57	19	22	48	19	11	35	56	59	1 105
Syrie	11	10	18	32	48	16	19	23	91	145	934
Bangladesh	31	29	90	15	10	35	26	4	3	15	678
Maroc	1	2	2	4	5	4	5	14	30	47	494
Nigéria	74	73	89	109	86	56	66	37	22	27	441
Mali	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304
Ghana	2	2	4	2	4	3	5	0	2	1	264
Côte d'Ivoire	5	1	2	8	3	1	21	6	4	4	255
Sénégal	22	1	1	1	8	2	0	2	1	3	255
Tunisie	4	4	5	1	0	5	5	10	30	21	231
Somalie	113	18	7	42	99	185	75	51	61	69	185
Guinée	1	0	1	5	7	1	4	5	4	3	156
Autres pays	1 423	1 131	1 066	1 461	2 334	836	880	728	381	310	1 751
Total	2 401	1 600	1 609	2 117	3 425	3 118	4 672	2 104	1 693	2 157	18 565

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

IRLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nigéria	3 110	1 776	1 278	1 038	1 028	1 009	569	387	205	181	129
Pakistan	62	55	68	167	185	237	257	200	197	123	91
Rép. dém. du Congo	256	140	138	109	149	173	102	71	76	62	72
Zimbabwe	88	69	51	77	87	114	91	48	69	50	70
Malawi	9	3	6	8	14	22	14	15	26	24	55
Algérie	68	66	32	49	47	65	71	32	53	39	51
Albanie	142	99	58	35	71	51	47	13	35	46	48
Syrie	15	18	22	25	9	17	3	2	11	16	38
Afghanistan	24	106	142	88	78	79	68	69	74	50	32
Bangladesh	6	7	20	5	24	47	30	51	22	32	31
Afrique du Sud	114	45	33	38	39	75	54	53	47	35	28
Irak	129	38	55	215	285	203	76	29	21	12	27
Chine	168	152	96	139	259	180	194	228	156	36	22
Cameroun	125	62	57	78	44	67	50	56	24	16	19
Maurice	0	1	2	0	19	19	15	19	12	18	16
Autres pays	3 584	2 132	2 266	2 243	1 650	1 508	1 048	666	391	364	217
Total	7 900	4 769	4 324	4 314	3 988	3 866	2 689	1 939	1 419	1 104	946

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

ISLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Croatie	1	0	1	1	0	0	0	2	0	6	42
Albanie	11	5	2	0	5	5	3	0	2	11	40
Fédération de Russie	3	3	9	6	5	3	0	0	7	3	9
Syrie	0	0	0	0	5	1	3	2	1	3	7
Algérie	0	2	3	1	1	0	1	0	6	6	6
Irak	3	6	0	1	1	4	2	5	5	3	6
Nigéria	1	7	2	1	1	5	2	2	7	17	6
Afghanistan	3	2	6	2	1	5	2	7	3	9	5
Érythrée	1	0	1	0	0	2	2	1	2	2	5
Iran	1	2	4	2	1	3	7	6	3	11	4
Somalie	0	0	0	0	0	2	2	5	2	1	4
Azerbaïdjan	2	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
Cisjordanie et bande de Gaza	0	3	0	0	0	1	0	0	2	2	3
Géorgie	1	0	3	2	0	4	0	1	4	8	3
Honduras	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Autres pays	53	46	57	23	22	39	11	20	32	31	26
Total	80	76	88	39	42	77	35	51	76	113	172

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
ISRAËL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Côte d'Ivoire	..	74	43	91	751	507	20	289	173	438	..
Soudan du Sud	..	0	0	0	0	0	0	0	0	285	..
Érythrée	..	31	4	20	1 766	3 067	0	2	75	261	..
Nigéria	..	100	160	448	567	418	198	168	209	194	..
Éthiopie	..	316	56	13	45	495	16	148	94	138	..
Ghana	..	34	25	74	192	233	113	189	148	108	..
Guinée	..	7	181	151	23	24	10	35	4	70	..
Soudan	..	14	102	164	1 402	2 142	0	4	37	37	..
Colombie	..	28	23	31	67	92	40	75	36	23	..
Népal	..	6	0	8	7	3	6	0	2	14	..
Togo	..	21	10	8	22	13	0	15	2	7	..
Chine	..	0	0	3	11	11	0	0	1	6	..
Tchad	..	0	0	1	5	19	1	17	7	4	..
Myanmar	..	25	12	14	20	8	0	0	11	3	..
Guinée-Bissau	..	1	1	6	3	0	3	0	1	2	..
Autres pays	..	265	292	316	501	706	402	506	4 945	409	..
Total	..	922	909	1 348	5 382	7 738	809	1 448	5 745	1 999	..

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
ITALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pakistan	787	267	411	203	176	1 143	1 362	929	2 058	2 601	3 175
Nigéria	722	930	536	830	1 336	5 673	3 991	1 385	6 208	1 613	3 170
Somalie	1 743	186	117	99	757	4 864	1 604	84	1 205	807	2 761
Érythrée	1 230	831	1 313	2 151	2 260	2 934	890	181	498	734	2 088
Afghanistan	70	84	76	177	663	1 732	711	873	1 289	1 495	2 049
Mali	0	1	0	97	268	419	215	67	2 582	785	1 714
Gambie	0	37	25	49	142	413	307	80	282	321	1 701
Sénégal	0	26	13	16	67	131	156	162	775	939	988
Égypte	0	6	7	21	53	76	42	41	249	445	905
Syrie	0	7	3	15	27	55	120	48	288	354	634
Irak	493	166	118	87	189	758	417	380	309	403	552
Tunisie	0	7	53	48	14	278	222	139	4 558	893	502
Turquie	466	323	168	175	394	501	541	854	612	478	487
Ghana	505	62	407	530	673	1 815	991	278	3 128	846	478
Bangladesh	297	342	407	283	315	1 684	1 338	222	1 595	566	460
Autres pays	7 142	6 447	5 894	5 567	6 719	7 848	4 696	4 329	8 481	4 072	4 056
Total	13 455	9 722	9 548	10 348	14 053	30 324	17 603	10 052	34 117	17 352	25 720

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

JAPON

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Turquie	77	131	40	149	76	156	94	126	234	422	658
Népal	1	3	5	11	4	20	29	109	251	320	544
Myanmar	111	138	212	626	500	979	568	342	491	368	380
Sri Lanka	4	9	7	27	43	90	234	171	224	255	345
Pakistan	12	12	10	12	27	37	92	83	169	298	241
Bangladesh	6	33	29	15	14	33	51	33	98	169	190
Inde	12	7	0	2	2	17	59	91	51	125	165
Ghana	1	1	0	0	1	4	3	13	15	104	114
Cameroun	8	11	1	5	12	29	11	20	48	58	99
Nigéria	2	2	2	10	6	10	17	33	51	112	68
Afghanistan	3	0	2	3	12	4	5	1	4	4	0
Algérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Angola	0	0	0	0	0	0	0	7	2	3	0
Égypte	0	0	0	0	0	0	0	1	2	6	0
Arménie	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Autres pays	99	79	76	94	119	220	225	172	227	301	456
Total	336	426	384	954	816	1 599	1 388	1 203	1 867	2 545	3 260

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

LUXEMBOURG

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Serbie (et Kosovo)	541	361	219	193	225	219	149	302	1 064	575	189
Bosnie-Herzégovine	59	35	36	17	24	31	35	11	38	278	140
Monténégro	0	0	0	14	15	14	6	0	100	288	89
Albanie	66	48	33	20	16	14	26	18	24	300	70
Nigéria	1	3	45	14	7	5	6	5	9	24	53
Tunisie	2	1	2	3	1	0	2	3	42	46	52
Algérie	81	69	39	8	11	4	11	43	30	32	37
Anc. Rép. youg. de Macédoine	23	13	0	3	5	7	6	13	452	158	33
Irak	14	9	8	16	14	29	37	95	41	31	27
Maroc	4	2	0	4	1	1	3	4	4	8	25
Bélarus	55	40	16	5	8	6	15	15	9	18	24
Syrie	1	1	0	0	0	0	1	19	10	14	24
Iran	31	59	41	31	16	18	24	23	22	28	22
Afghanistan	2	6	3	8	3	4	13	15	22	11	17
Géorgie	44	7	6	1	1	1	2	7	16	7	16
Autres pays	626	923	354	186	79	110	141	171	193	185	171
Total	1 550	1 577	802	523	426	463	477	744	2 076	2 003	989

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
MEXIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Honduras	37	67	51	39	31	55	184	135	168	272	529
El Salvador	5	46	31	31	45	51	119	159	181	200	308
Cuba	14	26	80	65	27	7	42	42	48	77	101
Inde	1	10	27	5	2	3	37	271	36	8	87
Guatemala	62	23	29	20	15	18	39	59	69	54	46
Colombie	38	40	40	52	57	41	62	82	43	41	40
Nigéria	6	0	2	1	13	1	8	23	27	21	39
Nicaragua	3	11	14	4	7	9	29	15	6	11	20
Haïti	8	11	20	17	41	61	65	39	38	25	14
Ghana	0	0	0	2	1	3	3	9	14	7	13
Syrie	2	0	0	1	0	0	0	0	0	2	11
Bangladesh	5	8	3	4	29	0	1	5	7	3	9
États-Unis	3	1	1	1	2	1	4	10	4	0	7
Cameroun	0	1	6	8	3	2	2	2	4	5	6
République dominicaine	2	3	0	0	1	1	1	16	4	5	5
Autres pays	89	157	383	230	100	64	84	172	104	80	61
Total	275	404	687	480	374	317	680	1 039	753	811	1 296

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
NORVÈGE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Érythrée	201	110	177	316	789	1 799	2 667	1 711	1 256	1 183	3 215
Somalie	1 623	958	667	632	187	1 293	1 901	1 397	2 216	2 181	1 617
Syrie	97	71	79	49	49	115	278	119	198	327	841
Afghanistan	2 050	1 059	466	224	234	1 363	3 871	979	979	986	684
Soudan	67	33	45	36	37	118	251	181	209	472	586
Apatride	379	298	209	237	515	940	1 280	448	262	263	532
Nigéria	241	205	94	54	108	436	582	354	240	355	481
Fédération de Russie	1 923	937	545	548	863	1 078	867	628	365	371	324
Serbie (et Kosovo)	2 216	859	468	369	585	675	406	444	240	246	303
Éthiopie	293	148	100	143	241	354	706	505	293	185	282
Iran	621	394	279	218	222	720	574	429	355	441	250
Albanie	247	112	79	43	31	53	29	24	43	169	179
Irak	971	412	671	1 002	1 227	3 137	1 214	460	357	221	166
Pakistan	95	48	33	26	43	38	139	99	92	147	141
Bangladesh	30	30	24	20	12	8	20	17	75	225	124
Autres pays	4 905	2 271	1 466	1 403	1 385	2 304	2 441	2 269	1 873	2 013	1 742
Total	15 959	7 945	5 402	5 320	6 528	14 431	17 226	10 064	9 053	9 785	11 467

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
NOUVELLE-ZÉLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Sri Lanka	23	29	6	30	25	26	30	28	19	25	41
Fidji	19	2	12	10	10	7	45	66	29	21	37
Iran	135	88	47	29	27	28	24	43	29	38	22
Chine	56	49	19	30	26	24	20	22	20	33	21
Pakistan	7	9	8	11	8	3	18	8	22	24	18
Irak	39	12	22	35	30	33	25	11	11	6	15
Turquie	1	1	2	4	3	1	2	4	4	9	12
Syrie	7	16	11	1	1	2	8	3	2	13	10
Afrique du Sud	10	8	3	2	2	3	9	20	14	0	9
Indonésie	6	0	1	0	0	1	1	3	1	2	8
Afghanistan	4	0	1	0	3	2	2	5	11	10	7
Égypte	2	2	6	0	2	4	5	6	22	4	7
Bahreïn	0	0	0	1	0	0	0	1	22	0	6
Bangladesh	29	22	23	16	18	9	7	6	8	8	6
République tchèque	10	29	28	12	4	10	23	14	5	12	6
Autres pays	493	313	159	95	86	101	117	100	86	119	66
Total	841	580	348	276	245	254	336	340	305	324	291

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
POLOGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fédération de Russie	5 581	7 182	6 244	4 018	6 668	6 647	5 726	4 795	3 034	4 929	11 786
Géorgie	30	47	47	31	12	54	4 213	1 082	1 427	2 956	1 024
Syrie	4	7	7	0	4	8	7	8	11	107	248
Arménie	104	18	27	15	22	33	147	107	168	380	150
Kazakhstan	6	30	24	18	5	17	5	11	17	120	76
Kirghizistan	10	19	16	13	7	5	13	37	41	30	59
Afghanistan	251	57	6	11	9	4	14	25	35	88	43
Égypte	4	2	1	2	2	6	4	11	5	102	33
Viet Nam	25	16	23	27	40	57	67	47	26	50	33
Ukraine	85	72	84	43	26	25	36	45	43	58	32
Irak	75	6	15	16	22	66	21	27	25	25	28
Somalie	15	19	4	1	9	1	2	5	9	7	25
Apatride	12	11	15	6	12	11	19	21	14	35	25
Bélarus	58	53	82	55	62	33	37	46	64	61	24
Pakistan	151	211	69	46	25	15	19	27	8	34	24
Autres pays	510	329	196	128	280	221	257	240	159	185	148
Total	6 921	8 079	6 860	4 430	7 205	7 203	10 587	6 534	5 086	9 167	13 758

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
PAYS-BAS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Somalie	451	792	1 315	1 462	1 874	3 842	5 889	3 372	1 415	877	3 078
Syrie	234	180	278	293	36	48	101	125	168	454	2 673
Irak	3 473	1 043	1 620	2 766	2 004	5 027	1 991	1 383	1 435	1 391	1 094
Érythrée	123	148	204	175	153	236	475	392	458	424	978
Iran	555	450	557	921	187	322	502	785	929	834	728
Afghanistan	492	688	902	932	143	395	1 281	1 364	1 885	1 022	673
Serbie (et Kosovo)	393	395	336	607	24	32	76	106	120	170	316
Fédération de Russie	245	206	285	254	81	95	151	207	451	743	263
Apatride	235	183	147	232	70	77	115	83	65	40	216
Géorgie	116	73	213	156	66	64	412	587	189	226	209
Arménie	203	247	197	280	97	208	349	611	471	200	185
Égypte	23	24	30	14	11	28	49	40	64	176	177
Ouganda	22	33	19	40	29	28	60	80	91	111	164
Guinée	199	116	105	116	102	154	235	230	209	186	158
Pakistan	84	66	82	117	22	46	42	60	94	150	150
Autres pays	6 554	5 138	6 057	6 100	2 203	2 797	3 177	3 908	3 546	2 660	3 337
Total	13 402	9 782	12 347	14 465	7 102	13 399	14 905	13 333	11 590	9 664	14 399

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
PORTUGAL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	146
Guinée	1	0	1	6	14	8	18	43	46	65	83
Nigéria	2	1	1	6	2	8	9	7	22	27	37
Sénégal	1	2	2	1	1	7	1	2	5	7	36
Mali	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	26
Pakistan	1	5	0	1	2	0	1	4	11	8	26
Guinée-Bissau	1	5	6	5	1	4	5	10	11	17	15
Côte d'Ivoire	0	0	0	6	2	1	0	1	18	11	15
Maroc	1	0	1	0	1	2	0	0	5	4	15
Rép. dém. du Congo	3	2	7	16	11	20	5	9	13	17	14
Gambie	1	0	1	0	0	0	2	2	2	1	7
Fédération de Russie	3	13	7	6	6	0	2	5	9	6	7
Somalie	0	0	1	0	16	3	0	2	26	9	7
Bangladesh	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	5
Colombie	5	8	27	6	86	26	15	16	13	10	5
Autres pays	69	77	60	73	82	82	81	59	92	91	63
Total	88	113	114	128	224	161	139	160	275	299	507

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Afghanistan	627	393	109	41	67	72	51	76	75	90	84
Somalie	114	12	16	3	9	0	13	23	78	223	42
Érythrée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	25
Arménie	758	144	17	14	28	22	21	12	10	26	21
Géorgie	582	989	258	209	134	119	98	63	62	61	16
Syrie	72	47	24	6	38	7	10	4	10	4	13
Pakistan	307	799	196	182	648	109	168	34	15	16	8
Soudan	12	8	2	1	2	0	0	0	0	1	8
Irak	475	116	35	206	131	42	13	9	8	4	6
Fédération de Russie	2 653	2 413	1 037	463	307	100	72	66	38	14	6
Chine	1 080	1 271	280	164	96	44	39	31	13	17	5
Mongolie	5	2	0	2	1	0	1	0	1	1	5
Ukraine	73	64	45	32	36	32	13	20	8	7	5
Iran	182	53	9	5	2	5	10	12	13	3	3
Libye	0	0	0	1	1	0	1	0	1	1	3
Autres pays	3 418	5 080	1 521	1 542	1 143	358	312	191	159	235	31
Total	10 358	11 391	3 549	2 871	2 643	910	822	541	491	732	281

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ukraine	2 044	1 600	1 020	571	293	323	220	141	152	174	72
Syrie	6	4	22	20	31	36	54	17	23	68	68
Fédération de Russie	4 853	1 498	278	171	99	85	66	62	47	40	42
Viet Nam	566	385	217	124	100	109	65	49	46	54	37
Cuba	7	0	0	20	94	19	12	18	20	15	36
Arménie	49	75	56	51	37	33	23	19	11	22	29
Kazakhstan	47	44	34	236	30	80	192	57	18	23	17
Serbie (et Kosovo)	20	3	4	0	49	31	32	9	5	13	16
Apatride	57	46	73	100	65	32	67	52	26	24	16
Bélarus	281	226	244	174	130	81	60	67	71	54	13
Géorgie	319	201	54	43	45	39	33	9	17	9	12
Irak	102	38	47	80	49	30	12	7	9	5	11
Nigéria	37	50	83	96	69	39	43	0	18	12	11
Turquie	11	31	33	66	213	253	69	68	32	12	11
Moldova	192	94	69	29	31	17	22	13	8	10	10
Autres pays	2 805	1 164	1 926	1 235	543	504	385	391	253	218	102
Total	11 396	5 459	4 160	3 016	1 878	1 711	1 355	979	756	753	503

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ROYAUME-UNI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pakistan	3 145	3 030	2 290	1 850	1 765	2 075	2 100	2 151	4 005	4 867	4 525
Iran	3 495	3 990	3 505	2 685	2 510	2 595	2 145	2 224	3 051	3 162	2 956
Sri Lanka	810	400	480	620	1 250	1 865	1 445	1 635	2 142	2 143	2 259
Syrie	155	410	390	185	190	180	185	160	508	1 289	2 036
Albanie	685	345	200	185	190	175	235	219	439	1 017	1 593
Afghanistan	2 590	1 605	1 775	2 660	2 815	3 725	3 540	1 843	1 529	1 242	1 436
Érythrée	1 070	1 265	1 900	2 735	1 905	2 335	1 410	772	827	768	1 409
Nigéria	1 110	1 210	1 230	990	905	1 070	910	1 149	1 105	1 498	1 402
Bangladesh	820	550	465	495	590	510	495	501	671	1 169	1 242
Inde	2 410	1 485	1 000	715	600	775	715	610	615	1 195	1 096
Chine	3 495	2 410	1 775	2 030	2 185	1 615	1 585	1 375	1 024	981	992
Soudan	1 050	1 445	990	750	400	290	255	643	793	740	831
Somalie	7 195	3 295	2 105	2 175	1 960	1 575	1 105	679	660	678	519
Libye	220	185	185	130	55	75	100	123	1 204	412	494
Viet Nam	1 175	790	400	95	185	235	470	467	347	416	451
Autres pays	30 615	18 205	12 125	10 035	10 375	12 195	13 945	8 093	6 978	6 401	6 154
Total	60 040	40 620	30 815	28 335	27 880	31 290	30 640	22 644	25 898	27 978	29 395

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
SLOVÉNIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	1	0	2	0	0	0	0	4	11	33	56
Serbie (et Kosovo)	181	413	640	243	234	69	39	33	42	31	37
Pakistan	28	16	28	6	11	4	6	0	29	8	19
Afghanistan	2	5	6	2	12	10	11	31	69	64	14
Algérie	65	19	3	0	0	2	2	6	11	26	14
Fédération de Russie	15	15	11	7	9	3	5	8	4	6	13
Turquie	192	188	231	62	38	72	12	32	51	26	11
Maroc	0	0	0	0	0	0	1	4	9	9	9
Cuba	16	5	1	1	0	4	0	1	0	7	7
Iran	88	7	4	3	2	11	9	11	11	4	6
Somalie	1	1	0	0	0	0	0	8	20	20	6
Bosnie-Herzégovine	48	123	303	44	22	13	41	27	9	7	5
Nigéria	2	1	2	1	4	7	9	11	5	7	5
Albanie	15	199	146	32	21	7	6	0	3	0	4
Cisjordanie et bande de Gaza	17	7	5	11	4	0	1	10	7	6	4
Autres pays	429	279	452	106	68	36	41	60	92	51	33
Total	1 100	1 278	1 834	518	425	238	183	246	373	305	243

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
SUÈDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Syrie	666	411	392	433	440	551	587	421	640	7 814	16 317
Apatride	1 787	1 578	806	815	1 312	1 051	912	1 033	1 109	2 289	6 921
Érythrée	641	395	425	608	878	857	1 000	1 443	1 647	2 356	4 844
Somalie	3 069	905	422	1 066	3 349	3 361	5 874	5 553	3 981	5 644	3 901
Afghanistan	811	903	435	594	609	784	1 694	2 393	4 122	4 755	3 011
Serbie (et Kosovo)	5 305	4 022	2 944	1 976	2 500	1 989	1 806	7 910	3 915	3 639	2 878
Irak	2 700	1 456	2 330	8 951	18 559	6 083	2 297	1 977	1 633	1 322	1 476
Iran	787	660	582	494	485	799	1 144	1 182	1 120	1 529	1 172
Albanie	297	221	169	95	118	118	114	61	263	1 490	1 156
Fédération de Russie	1 361	1 288	1 057	755	788	933	1 058	988	933	941	1 036
Maroc	52	44	38	52	75	62	78	100	154	381	648
Géorgie	537	403	183	134	143	211	359	291	280	748	625
Nigéria	452	429	154	104	136	176	321	321	340	501	601
Bosnie-Herzégovine	1 397	785	387	234	217	150	129	123	981	1 549	517
Mongolie	342	346	326	461	519	791	753	727	773	463	487
Autres pays	11 144	9 315	6 880	7 545	6 242	6 437	6 068	7 300	7 757	8 455	8 669
Total	31 348	23 161	17 530	24 317	36 370	24 353	24 194	31 823	29 648	43 876	54 259

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
SUISSE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Érythrée	235	180	159	1 201	1 662	2 849	1 724	1 708	3 225	4 295	2 490
Syrie	175	127	116	161	290	388	400	387	688	1 146	1 852
Nigéria	480	418	219	209	310	988	1 786	1 597	1 303	2 353	1 574
Tunisie	154	121	102	80	90	74	204	291	2 324	1 993	1 565
Maroc	32	33	30	39	30	37	36	113	429	860	974
Afghanistan	218	207	238	233	307	405	751	632	1 006	1 349	863
Serbie (et Kosovo)	2 921	1 777	1 506	1 225	953	1 301	1 269	1 358	1 539	2 084	826
Algérie	836	480	186	161	132	236	300	313	464	681	714
Chine	228	70	87	475	251	272	365	333	688	801	671
Géorgie	756	731	397	287	199	481	638	531	281	614	565
Somalie	471	592	485	273	395	2 014	753	302	558	762	552
Sri Lanka	340	251	233	328	618	1 262	1 415	892	433	443	455
Gambie	14	15	11	16	21	204	178	192	295	533	441
Turquie	1 652	1 154	723	693	621	519	559	462	508	515	373
Fédération de Russie	534	505	375	426	195	208	452	315	217	298	370
Autres pays	11 760	7 587	5 194	4 730	4 313	5 368	5 175	4 095	5 481	7 221	5 155
Total	20 806	14 248	10 061	10 537	10 387	16 606	16 005	13 521	19 439	25 948	19 440

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Tableau B.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
TURQUIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Irak	342	964	1 047	722	3 470	6 904	3 763	3 656	7 912	6 942	25 280
Afghanistan	77	341	364	261	705	2 642	1 009	1 248	2 486	14 146	8 726
Iran	3 092	2 029	1 716	2 297	1 685	2 116	1 981	2 881	3 411	3 589	5 897
Somalie	183	308	473	680	1 125	647	295	448	744	776	1 276
Cisjordanie et bande de Gaza	6	23	29	51	157	74	72	64	157	236	686
Pakistan	0	6	2	3	12	9	36	42	29	24	528
Ouganda	0	0	0	1	0	1	0	1	48	13	218
Soudan	64	28	76	113	76	156	92	48	43	38	205
Yémen	2	1	0	1	0	0	2	0	72	58	192
Ouzbékistan	24	28	24	24	42	35	38	101	147	76	181
Bangladesh	1	2	0	0	2	3	21	14	5	16	148
Cameroun	0	0	0	1	5	18	19	20	57	31	141
Rép. dém. du Congo	7	10	12	28	76	71	41	66	76	77	114
Syrie	7	16	10	7	21	20	46	37	188	24	108
Turkménistan	0	4	8	6	2	3	3	8	14	44	103
Autres pays	147	148	153	358	268	282	416	592	632	380	1 004
Total	3 952	3 908	3 914	4 553	7 646	12 981	7 834	9 226	16 021	26 470	44 807

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263473>

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté d'apurer régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger (suite)

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée, car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Milliers et pourcentages

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Australie	4 534.5	4 639.1	4 736.4	4 859.8	5 014.0	5 215.5	5 459.4	5 710.8	5 862.1	6 002.4	6 190.2	6 391.8
% de la population totale	23.3	23.5	23.8	24.1	24.5	25.0	25.7	26.3	26.6	26.9	27.2	27.6
Autriche	1 137.4	1 141.2	1 154.8	1 195.2	1 215.7	1 246.3	1 277.1	1 292.9	1 315.5	1 349.0	1 364.8	1 414.6
% de la population totale	14.1	14.1	14.1	14.5	14.7	15.0	15.3	15.5	15.7	16.1	16.2	16.7
Belgique	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9	1 319.3	1 380.3	1 443.9	1 503.8	1 628.8	1 643.6	1 689.5	1 725.4
% de la population totale	11.1	11.4	11.7	12.1	12.5	13.0	13.5	13.9	14.9	15.0	15.3	15.5
Canada	5 600.7	5 735.9	5 872.3	6 026.9	6 187.0	6 331.7	6 471.9	6 617.6	6 777.6	6 775.8	6 913.6	7 029.1
% de la population totale	17.9	18.1	18.4	18.7	19.0	19.2	19.4	19.6	19.9	19.6	19.8	20.0
Chili	184.5	223.0	235.5	247.4	258.8	290.9	317.1	352.3	369.4	388.2	415.5	..
% de la population totale	1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	1.9	2.1	2.2	2.3	2.4	..
République tchèque	471.9	482.2	499.0	523.4	566.3	636.1	679.6	672.0	661.2	745.2	744.1	744.8
% de la population totale	4.6	4.7	4.9	5.1	5.5	6.2	6.5	6.4	6.3	7.1	7.1	7.1
Danemark	331.5	337.8	343.4	350.4	360.9	378.7	401.8	414.4	428.9	441.5	456.4	476.1
% de la population totale	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.9	7.3	7.5	7.7	7.9	8.2	8.5
Estonie	242.5	239.3	235.5	228.6	226.5	224.3	221.9	217.9	212.7	210.8	132.0	132.6
% de la population totale	17.6	17.5	17.3	16.9	16.8	16.7	16.6	16.3	16.0	15.9	10.0	10.1
Finlande	152.1	158.9	166.4	176.6	187.9	202.5	218.6	233.2	248.1	266.1	285.5	304.3
% de la population totale	2.9	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	4.1	4.4	4.6	4.9	5.3	5.6
France	6 421.2	6 587.6	6 748.9	6 910.1	7 017.2	7 129.3	7 202.1	7 287.8	7 372.7	7 500.5	7 576.6	..
% de la population totale	10.7	10.9	11.1	11.3	11.4	11.5	11.6	11.6	11.7	11.9	11.9	..
Allemagne	10 527.7	10 620.8	..	10 399.0	10 431.0	10 529.0	10 623.0	10 582.0	10 591.0	9 832.0	10 127.0	10 490.0
% de la population totale	12.8	12.9	..	12.6	12.7	12.8	12.9	12.9	13.0	12.0	12.4	12.8
Grèce	828.4	750.7	729.9	..
% de la population totale	7.4	6.7	6.6	..
Hongrie	302.8	307.8	319.0	331.5	344.6	381.8	394.2	407.3	443.3	473.3	424.2	447.7
% de la population totale	3.0	3.0	3.2	3.3	3.4	3.8	3.9	4.1	4.4	4.7	4.3	4.5
Islande	19.1	19.5	20.7	24.7	30.4	35.9	37.6	35.1	34.7	34.7	35.4	37.2
% de la population totale	6.6	6.8	7.1	8.3	10.0	11.5	11.8	11.0	10.9	10.9	11.0	11.5
Irlande	390.0	426.5	461.8	520.8	601.7	682.0	739.2	766.8	772.5	752.5	749.2	754.2
% de la population totale	10.0	10.7	11.4	12.6	14.2	15.6	16.5	16.9	17.0	16.4	16.3	16.4
Israël	1 983.2	1 974.8	1 960.8	1 947.6	1 930.0	1 916.2	1 899.4	1 877.7	1 869.0	1 850.0	1 835.0	1 821.0
% de la population totale	30.2	29.5	28.8	28.1	27.4	26.7	26.0	25.1	24.5	23.8	23.2	22.6
Italie	4 375.2	4 798.7	5 350.4	5 457.8	5 695.9	..
% de la population totale	7.4	8.0	8.9	9.0	9.4	..
Japon
% de la population totale
Corée
% de la population totale

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)**

Milliers et pourcentages

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Luxembourg	147.8	154.9	160.4	168.3	175.4	183.7	194.5	197.2	205.2	215.3	226.1	237.7
% de la population totale	33.1	34.3	35.0	36.2	37.1	38.3	39.8	39.6	40.5	41.5	42.6	43.7
Mexique	611.8	631.2	722.6	772.5	885.7	961.1	966.8	973.7	991.2
% de la population totale	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Pays-Bas	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7	1 732.4	1 751.0	1 793.7	1 832.5	1 868.7	1 906.3	1 927.7	1 953.4
% de la population totale	10.6	10.7	10.7	10.6	10.6	10.7	10.9	11.1	11.2	11.4	11.5	11.6
Nouvelle-Zélande	737.1	770.5	796.7	840.6	1 067.7	1 100.7	1 133.4	1 162.3	1 191.6	1 217.0	1 240.3	1 261.2
% de la population totale	18.7	19.1	19.5	20.3	25.5	26.0	26.5	26.9	27.3	27.6	28.0	28.2
Norvège	333.9	347.3	361.1	380.4	405.1	445.4	488.8	526.8	569.1	616.3	663.9	704.5
% de la population totale	7.4	7.6	7.9	8.2	8.7	9.5	10.3	10.9	11.6	12.4	13.2	13.9
Pologne	776.2	674.9
% de la population totale	2.0	1.8
Portugal	719.4	745.6	774.8	742.1	753.0	769.6	790.3	834.8	851.5	871.8
% de la population totale	6.9	7.1	7.4	7.1	7.2	7.3	7.5	7.9	8.1	8.3
Fédération de Russie	11 976.8	11 194.7
% de la population totale	8.2	7.8
République slovaque	143.4	171.5	207.6	249.4	301.6	366.0	442.6	158.2	174.9
% de la population totale	2.7	3.2	3.9	4.6	5.6	6.8	8.2	2.9	3.2
Slovénie	170.0	228.6	271.8	299.7	331.0
% de la population totale	8.5	11.2	13.2	14.6	16.1
Espagne	3 302.4	3 693.8	4 391.5	4 837.6	5 250.0	6 044.5	6 466.3	6 604.2	6 677.8	6 737.9	6 618.2	6 263.7
% de la population totale	8.0	8.8	10.2	11.1	11.8	13.4	14.1	14.2	14.3	14.4	14.2	13.4
Suède	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8	1 175.2	1 227.8	1 281.6	1 338.0	1 384.9	1 427.3	1 473.3	1 533.5
% de la population totale	11.8	12.0	12.2	12.5	12.9	13.4	13.9	14.4	14.8	15.1	15.5	16.0
Suisse	1 658.7	1 697.8	1 737.7	1 772.8	1 811.2	1 882.6	1 974.2	2 037.5	2 075.2	2 158.4	2 218.4	2 289.6
% de la population totale	22.8	23.1	23.5	23.8	24.2	24.9	25.8	26.3	26.5	27.3	27.7	28.3
Turquie
% de la population totale
Royaume-Uni	5 000.0	5 143.0	5 338.0	5 557.0	5 757.0	6 192.0	6 633.0	6 899.0	7 056.0	7 430.0	7 588.0	7 860.0
% de la population totale	8.4	8.6	8.9	9.2	9.5	10.1	10.7	11.1	11.2	11.7	11.9	12.3
États-Unis	33 096.2	33 667.7	34 257.7	35 769.6	37 469.4	38 048.5	38 016.1	38 452.8	39 916.9	40 381.6	40 738.2	41 347.9
% de la population totale	11.5	11.6	11.7	12.1	12.6	12.6	12.5	12.5	12.9	13.0	13.0	13.1

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.4. Les chiffres en italiques sont des estimations. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263432>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
ALLEMAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Turquie	1 472	1 477	1 511	1 508	1 489	1 497	1 318	1 314	1 338	55
Pologne	719	723	532	508	1 103	1 112	1 077	1 145	1 194	57
Fédération de Russie	1 005	875	513	445	992	977	958	948	946	57
Kazakhstan	340	206	140	628	696	732	725	719	54
Roumanie	317	318	209	168	386	372	378	422	461	56
Italie	437	431	431	433	434	420	377	377	423	41
Grèce	233	229	240	232	227	231	201	214	223	50
Ukraine	202	193	181	228	227	205	205	209	65
Croatie	268	256	251	256	249	226	200	205	208	61
Serbie	334	321	209	204	177	192	203	54
Autriche	191	191	194	198	199	197	170	185	194	55
Bosnie-Herzégovine	237	225	217	207	176	154	134	148	148	57
Pays-Bas	107	103	115	123	128	133	125	135	136	53
Hongrie	87	80	94	85	104	102	101	111	134	51
Anc. URSS	77	56	286	218	139	139	131	52
Autres pays	5 326	4 981	5 412	5 762	3 744	3 825	3 540	3 662	3 823	
Total	10 399	10 431	10 529	10 623	10 582	10 591	9 832	10 127	10 490	55

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
AUSTRALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	1 114.5	1 115.8	1 119.6	1 133.5	1 150.7	1 168.7	1 182.9	1 188.0	1 196.1	1 211.4	1 222.6	49
Nouvelle-Zélande	409.5	414.0	423.6	437.9	458.1	483.7	504.5	517.8	544.0	576.7	608.8	51
Chine	187.5	205.2	227.6	252.0	278.3	313.0	345.0	371.6	387.5	402.3	427.6	58
Inde	119.4	132.8	149.0	169.7	204.5	251.2	307.6	329.5	337.1	354.2	369.7	47
Viet Nam	169.7	172.0	174.4	178.0	182.7	189.5	197.9	203.8	207.6	211.2	215.5	55
Philippines	123.3	128.6	134.6	141.9	151.2	163.0	175.0	183.8	193.1	204.4	210.8	63
Italie	225.4	223.0	220.6	218.0	215.0	211.3	208.1	204.7	201.7	200.0	199.1	48
Afrique du Sud	101.4	108.4	114.2	119.5	127.6	138.3	150.7	155.9	161.6	168.2	173.8	52
Malaisie	93.1	97.6	101.4	105.7	111.5	118.4	124.8	129.9	134.1	140.3	148.8	57
Allemagne	120.7	121.8	123.0	124.7	125.8	126.5	126.4	126.3	125.7	125.8	127.7	53
Grèce	129.1	129.0	129.0	129.0	127.5	125.8	124.2	122.5	121.2	121.0	120.0	50
Sri Lanka	66.1	67.8	70.6	73.8	78.9	85.6	92.1	96.5	99.8	103.6	106.3	50
États-Unis	65.4	67.5	70.6	74.7	78.9	80.7	82.2	85.3	90.1	96.3	104.9	54
Irlande	54.4	55.1	55.7	56.8	58.5	62.2	68.0	71.0	78.7	90.0	95.8	48
Corée	44.4	47.2	51.2	56.0	64.7	73.8	81.4	84.2	86.0	89.6	93.3	55
Autres pays	1 615.2	1 650.5	1 694.8	1 742.6	1 801.6	1 867.7	1 940.1	1 991.3	2 038.1	2 095.6	2 167.4	
Total	4 639.1	4 736.4	4 859.8	5 014.0	5 215.5	5 459.4	5 710.8	5 862.1	6 002.4	6 190.2	6 391.8	52

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
AUTRICHE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Allemagne	148.1	155.5	163.0	169.8	178.7	186.2	191.2	196.9	201.4	205.9	210.7	54
Turquie	142.7	147.9	152.5	154.1	155.1	156.6	157.8	158.5	158.7	159.2	160.0	47
Bosnie-Herzégovine	125.8	128.8	131.2	132.1	149.4	149.9	149.6	149.7	150.5	151.7	155.1	50
Serbie	175.2	181.5	187.7	188.5	133.7	132.8	131.9	132.4	131.7	132.4	134.2	53
Roumanie	44.7	46.6	47.8	48.2	53.0	57.0	60.0	64.5	69.1	73.9	79.3	56
Pologne	43.1	47.8	51.8	54.2	56.4	57.1	57.0	57.8	60.5	63.2	66.8	53
Hongrie	31.6	32.5	33.2	33.9	34.7	36.2	37.6	39.3	42.6	48.1	55.0	55
République tchèque	54.6	54.2	52.9	51.5	47.8	46.4	45.0	43.6	42.5	41.6	40.8	62
Croatie	34.5	35.0	35.2	35.1	40.3	40.0	39.7	39.3	39.1	39.0	39.8	54
République slovaque	14.9	16.8	18.3	19.3	22.5	24.5	25.3	26.0	27.7	30.0	32.6	64
Fédération de Russie	12.1	18.0	21.2	22.8	23.5	25.1	25.9	26.4	27.5	29.4	30.2	58
Italie	25.8	25.9	25.7	25.5	25.1	25.0	25.0	25.2	25.3	26.2	27.7	48
Ex-Rép. youg. de Macédoine	15.4	16.4	17.3	17.6	20.0	20.5	20.7	21.1	21.3	21.7	22.4	47
Slovénie	16.4	16.4	16.2	16.0	19.2	19.0	18.7	18.4	18.5	18.9	19.7	56
Bulgarie	9.3	9.9	10.2	10.3	11.5	12.7	13.5	14.6	15.7	17.0	18.5	57
Autres pays	247.1	221.5	230.9	236.7	264.7	271.4	276.6	280.9	290.9	306.5	321.8	
Total	1 141.2	1 154.8	1 195.2	1 215.7	1 235.7	1 260.3	1 275.5	1 294.7	1 323.1	1 364.8	1 414.6	52

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
BELGIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Maroc	134.2	141.3	147.9	155.1	162.6	170.2	178.9	189.1	197.1	201.7	204.6	48
France	153.0	154.2	156.2	159.3	164.6	169.0	171.3	175.0	177.0	179.2	180.9	55
Pays-Bas	104.4	107.7	111.6	115.8	120.4	123.8	124.8	126.4	127.0	127.5	128.0	50
Italie	128.7	126.7	125.1	123.6	122.2	121.4	120.5	120.2	119.7	119.6	119.8	49
Turquie	78.6	81.0	83.8	86.4	89.0	91.4	93.6	97.0	97.4	97.8	97.9	48
Allemagne	83.3	83.5	83.6	83.6	83.8	84.2	84.1	84.2	83.8	83.1	82.3	55
République démocratique du Congo	53.8	66.8	68.5	70.5	72.4	74.2	76.2	81.3	80.0	80.8	81.5	54
Pologne	23.0	25.2	29.0	33.7	40.5	45.5	51.7	57.7	63.1	67.9	71.0	57
Roumanie	9.5	10.6	12.6	15.3	20.4	26.2	30.6	37.7	45.0	52.7	57.9	48
Fédération de Russie	14.6	17.6	25.1	29.8	30.8	34.5	39.0	51.1	46.7	47.7	48.3	61
Espagne	36.2	35.7	35.5	35.4	35.5	36.1	37.0	38.8	40.5	42.9	44.8	54
Anc. Yougoslavie	25.8	27.9	30.3	41.0	41.1	40.9	50
Portugal	22.3	22.8	23.3	24.0	25.0	26.5	27.5	28.3	29.5	31.6	33.4	49
Bulgarie	8.2	11.7	14.4	18.7	21.0	23.9	26.1	50
Algérie	17.0	17.7	18.5	19.4	20.3	21.2	22.4	24.3	24.6	25.0	25.1	43
Autres pays	300.9	301.2	318.0	367.3	384.8	408.0	431.9	499.0	450.2	467.1	482.8	
Total	1 185.5	1 220.1	1 268.9	1 319.3	1 380.3	1 443.9	1 503.8	1 628.8	1 643.6	1 689.5	1 725.4	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
CANADA

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2011 (%)
Inde	443.7	547.9	50
Chine	466.9	545.5	55
Royaume-Uni	579.6	537.0	52
Philippines	303.2	454.3	58
États-Unis	250.5	263.5	56
Italie	296.9	256.8	49
Hong-Kong, Chine	215.4	205.4	53
Viet Nam	160.2	165.1	53
Pakistan	133.3	156.9	49
Allemagne	171.4	152.3	53
Pologne	170.5	152.3	55
Portugal	150.4	138.5	51
Sri Lanka	105.7	132.1	50
Jamaïque	123.4	126.0	58
Iran	92.1	120.7	49
Autres pays	2 523.8	2 821.2
Total	6 187.0	6 775.8	52

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
CHILI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Pérou	49.1	53.7	58.4	66.1	83.4	107.6	130.9	138.5	146.6	157.7	..	57
Argentine	50.0	51.9	53.8	57.7	59.7	59.2	60.6	61.9	63.2	64.9	..	49
Bolivie	12.4	13.0	13.5	14.7	20.2	22.2	24.1	25.1	26.7	30.5	..	54
Équateur	9.9	10.9	11.8	13.3	14.7	17.5	19.1	20.0	20.9	21.9	..	55
Colombie	4.5	5.5	6.6	7.7	9.2	10.9	12.9	14.4	16.1	19.1	..	59
Espagne	11.0	11.3	11.6	12.1	..	46
Brésil	9.6	10.1	10.5	11.2	..	55
États-Unis	9.7	10.0	10.4	10.9	..	46
Allemagne	6.5	6.7	6.9	7.1	..	50
Chine	4.6	5.2	5.9	6.6	..	47
Autres pays	97.1	100.5	103.3	99.3	103.8	99.8	63.2	66.2	69.4	73.5
Total	223.0	235.5	247.4	258.8	290.9	317.1	352.3	369.4	388.2	415.5	..	53

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
DANEMARK

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Turquie	30.9	30.9	31.0	31.1	31.4	31.8	32.3	32.5	32.4	32.2	32.4	48
Pologne	10.9	11.3	12.4	14.7	18.5	24.4	25.4	26.6	28.0	29.9	32.0	51
Allemagne	22.5	22.6	23.0	23.9	25.8	27.8	28.2	28.5	28.6	28.7	28.7	52
Irak	20.7	20.8	20.7	20.7	21.2	21.3	21.3	21.3	21.2	21.2	21.1	45
Bosnie-Herzégovine	18.2	17.9	17.7	17.6	18.0	18.0	17.9	17.8	17.6	17.4	17.3	50
Roumanie	2.2	2.3	2.5	2.6	3.3	4.6	5.9	7.7	10.1	12.9	15.7	45
Norvège	13.9	14.0	14.1	14.2	14.3	14.5	14.7	14.7	14.9	14.9	14.9	65
Iran	11.7	11.7	11.7	11.8	11.9	11.9	12.1	12.5	12.9	13.3	14.1	42
Suède	12.2	12.3	12.5	12.7	12.9	13.2	13.2	13.2	13.1	13.1	13.2	62
Pakistan	10.7	10.6	10.6	10.5	10.6	10.8	11.2	11.7	12.1	12.3	12.9	46
Royaume-Uni	10.7	10.7	10.8	11.1	11.4	11.8	11.8	12.1	12.2	12.5	12.8	35
Liban	12.1	12.1	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.1	12.0	12.1	12.2	46
Afghanistan	9.0	9.4	9.5	9.6	9.6	9.7	10.0	10.6	11.1	11.6	12.1	44
Anc. Yougoslavie	12.3	11.9	11.7	11.5	11.5	11.2	12.6	12.3	12.0	11.7	11.2	50
Somalie	11.8	11.2	10.7	10.4	10.4	10.2	10.1	10.1	10.0	10.2	10.7	47
Autres pays	128.2	133.7	139.6	146.6	155.9	168.4	175.6	185.4	193.3	202.5	214.7	
Total	337.8	343.4	350.4	360.9	378.7	401.8	414.4	428.9	441.5	456.4	476.1	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
ESPAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Maroc	474.5	557.2	606.0	621.3	683.1	737.8	760.2	769.1	779.5	777.6	772.5	41
Roumanie	206.4	312.1	397.3	511.0	706.2	762.2	784.8	810.3	833.8	801.4	725.1	50
Équateur	470.1	487.2	456.6	434.7	458.4	479.1	484.6	480.6	471.6	456.2	438.3	53
Colombie	264.5	288.2	287.0	291.7	330.4	358.8	371.1	374.0	375.5	370.8	362.8	58
Royaume-Uni	187.5	238.2	283.7	322.0	358.3	379.3	390.0	392.9	398.3	385.6	300.7	50
Argentine	226.5	260.4	271.4	273.0	290.3	295.4	291.7	286.4	280.3	271.1	259.2	49
France	178.1	188.7	199.4	208.8	220.2	227.1	229.7	228.1	226.1	221.9	208.3	52
Allemagne	176.9	193.1	208.9	222.1	237.9	246.7	251.0	251.1	250.9	236.0	194.5	51
Pérou	88.8	108.0	123.5	137.0	162.4	188.2	197.6	198.1	198.6	195.5	191.3	55
Bolivie	54.4	99.5	140.7	200.7	240.9	229.4	213.9	202.7	193.6	185.2	176.5	60
Chine	62.3	87.0	104.8	108.3	127.0	146.3	154.1	160.8	168.3	170.7	172.8	53
Venezuela	100.3	116.2	124.9	130.6	144.6	152.4	155.1	159.3	162.1	162.1	160.2	54
République dominicaine	65.8	78.0	87.1	96.7	114.7	129.7	136.8	141.2	149.4	155.4	158.2	61
Bulgarie	70.4	93.0	100.8	120.2	150.7	160.0	163.6	165.7	168.1	160.2	142.2	49
Cuba	69.0	76.5	79.2	83.1	92.6	100.5	104.5	111.2	120.3	125.2	128.4	55
Autres pays	998.4	1 208.2	1 366.4	1 489.0	1 726.7	1 873.4	1 915.5	1 946.3	1 983.5	1 965.5	1 872.7	
Total	3 693.8	4 391.5	4 837.6	5 250.0	6 044.5	6 466.3	6 604.2	6 677.8	6 759.8	6 640.5	6 263.7	50

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Milliers
ESTONIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Fédération de Russie	83.8	81.7	79.5	58
Ukraine	15.7	15.5	15.4	46
Bélarus	9.1	8.8	8.6	57
Finlande	4.1	4.7	5.4	32
Lettonie	2.7	3.0	3.3	49
Kazakhstan	2.6	2.6	2.6	49
Allemagne	1.5	1.7	2.0	41
Lituanie	1.5	1.5	1.6	51
Azerbaïdjan	1.2	1.2	1.2	37
Italie	0.5	0.7	0.9	29
Géorgie	0.8	0.8	0.8	41
Pologne	0.6	0.7	0.8	38
France	0.5	0.6	0.8	37
Suède	0.6	0.7	0.8	18
Royaume-Uni	0.6	0.6	0.7	21
Autres pays	6.5	7.1	8.3	
Total	132.3	132.0	132.6	53

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Milliers
ÉTATS-UNIS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Mexique	10 078.7	10 256.9	10 993.9	11 535.0	11 739.6	11 451.3	11 478.2	11 746.5	11 691.6	11 489.4	11 585.0	47
Inde	1 297.9	1 372.3	1 410.7	1 505.4	1 514.0	1 626.9	1 665.1	1 796.5	1 855.7	1 974.3	2 034.7	46
Philippines	1 443.3	1 509.8	1 594.8	1 634.1	1 708.5	1 685.1	1 733.9	1 766.5	1 814.9	1 862.0	1 844.0	61
Chine	1 127.7	1 218.4	1 202.9	1 357.5	1 367.8	1 339.1	1 425.8	1 604.4	1 651.5	1 719.8	1 805.0	53
Viet Nam	1 066.0	1 052.0	1 072.9	1 116.2	1 102.2	1 154.7	1 149.4	1 243.8	1 253.9	1 264.2	1 281.0	52
El Salvador	872.6	931.9	988.0	1 042.2	1 108.3	1 078.3	1 157.2	1 207.1	1 245.5	1 254.5	1 252.1	49
Cuba	888.7	925.0	902.4	932.6	980.0	987.8	982.9	1 112.1	1 090.6	1 114.9	1 144.0	49
Corée	957.7	955.4	993.9	1 021.2	1 050.7	1 034.7	1 012.9	1 086.9	1 095.1	1 105.7	1 070.3	60
Rép. dominicaine	679.9	716.5	708.5	764.9	747.9	779.2	791.6	879.9	878.9	960.2	991.0	54
Guatemala	523.7	585.2	644.7	741.0	683.8	743.8	790.5	797.3	844.3	880.9	902.3	40
Canada	849.5	808.5	830.3	847.2	816.4	824.3	814.1	785.6	787.5	799.1	840.2	52
Jamaïque	600.8	590.1	579.2	643.1	587.6	631.7	645.0	650.8	694.6	668.8	714.7	54
Royaume-Uni	677.8	658.0	676.6	677.1	678.1	692.4	688.3	676.6	684.6	686.7	695.5	51
Colombie	529.6	499.3	554.8	589.1	603.7	603.3	617.7	648.3	655.1	705.0	677.2	60
Haïti	505.7	445.3	483.7	495.8	544.5	545.8	536.0	596.4	602.7	616.0	594.0	57
Autres pays	11 568.0	11 733.2	12 132.2	12 567.1	12 815.5	12 837.6	12 964.4	13 318.2	13 535.1	13 636.9	13 916.9	
Total	33 667.7	34 257.7	35 769.6	37 469.4	38 048.5	38 016.1	38 452.8	39 916.9	40 381.6	40 738.2	41 347.9	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2010 (%)
Ukraine	2 942.0	54
Kazakhstan	2 481.9	54
Ouzbékistan	1 111.7	47
Azerbaïdjan	743.9	44
Bélarus	740.9	57
Kirghizistan	573.3	51
Arménie	511.2	44
Tadjikistan	452.2	41
Géorgie	436.4	46
Moldova	285.3	47
Turkménistan	180.0	52
Allemagne	137.7	50
Lettonie	86.7	53
Lituanie	68.9	53
Estonie	57.0	53
Autres pays	385.8
Total	11 194.7	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FINLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Anc. URSS	37.3	38.5	40.2	41.9	43.8	45.8	47.3	48.7	50.5	52.3	53.7	59
Estonie	10.3	11.2	12.6	14.5	16.7	19.2	21.8	25.0	29.5	35.0	39.5	51
Suède	28.9	29.2	29.5	29.8	30.2	30.6	31.0	31.2	31.4	31.6	31.8	48
Fédération de Russie	3.9	4.3	4.7	5.3	5.9	6.7	7.3	8.0	9.0	10.0	11.1	55
Somalie	4.7	4.8	5.1	5.3	5.8	6.4	7.1	8.1	8.8	9.1	9.6	47
Irak	4.0	4.3	4.4	4.4	4.8	5.3	6.2	7.2	7.9	8.4	9.3	37
Chine	3.1	3.5	4.1	4.6	5.3	6.0	6.6	7.0	7.7	8.3	8.9	59
Thaïlande	2.8	3.1	3.6	4.1	4.8	5.4	6.1	6.7	7.4	8.1	8.7	79
Anc. Yougoslavie	4.7	4.9	5.0	5.2	5.5	5.8	6.1	6.3	6.4	6.5	6.7	44
Allemagne	4.1	4.3	4.6	4.9	5.3	5.6	5.8	5.9	6.1	6.2	6.4	43
Turquie	2.9	3.1	3.4	3.7	4.1	4.5	4.9	5.1	5.4	5.7	6.1	29
Viet Nam	3.0	3.1	3.3	3.4	3.7	4.0	4.3	4.5	4.8	5.2	5.5	55
Iran	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	4.1	4.4	4.9	5.3	43
Royaume-Uni	3.2	3.4	3.5	3.7	4.0	4.2	4.4	4.5	4.8	5.1	5.3	28
Inde	1.6	1.8	2.1	2.5	2.8	3.2	3.6	4.0	4.3	4.6	4.9	39
Autres pays	41.7	44.0	47.4	51.1	56.4	62.2	66.9	71.8	77.8	84.5	91.5	..
Total	158.9	166.4	176.6	187.9	202.5	218.6	233.2	248.1	266.1	285.5	304.3	49

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Milliers
FRANCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2010 (%)
Algérie	1 356.6	1 359.3	1 366.5	1 361.0	1 364.5	1 357.5	50
Maroc	846.9	859.0	870.9	881.3	888.0	895.6	49
Portugal	592.0	598.0	604.7	608.6	614.2	618.3	49
Tunisie	365.8	368.5	370.6	370.7	374.7	377.3	45
Italie	372.3	364.4	357.0	350.2	343.3	337.5	52
Espagne	307.0	300.0	295.9	290.3	286.2	282.5	56
Turquie	237.4	243.4	246.8	251.1	255.8	257.6	47
Allemagne	225.6	224.6	223.5	221.7	219.0	217.6	57
Royaume-Uni	148.8	158.0	164.0	166.8	169.1	169.9	51
Belgique	139.0	140.5	143.6	145.8	146.9	148.2	55
Viet Nam	119.6	119.8	120.1	119.7	118.9	119.4	55
Madagascar	108.5	110.7	112.5	114.5	115.8	118.1	58
Sénégal	103.3	106.1	108.3	112.1	114.0	116.4	47
Pologne	101.6	101.7	102.6	102.9	102.4	102.8	62
Chine	75.4	80.3	85.3	90.2	95.4	91.5	57
Autres pays	1 810.3	1 882.9	1 957.0	2 015.2	2 079.6	2 155.7	
Total	6 910.1	7 017.2	7 129.3	7 202.1	7 287.8	7 372.7	7 500.5	7 576.6	..	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Milliers
GRÈCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Albanie	384.6	346.2	357.1	..	47
Géorgie	62.6	53.0	54.2	..	59
Fédération de Russie	55.7	44.4	37.8	..	63
Bulgarie	45.7	43.9	35.0	..	58
Roumanie	32.4	34.9	32.7	..	60
Pakistan	20.1	22.5	24.0	..	9
Allemagne	29.3	25.1	21.2	..	66
Ukraine	13.3	13.5	11.5	..	84
Égypte	10.2	13.6	11.4	..	40
Chypre ^{1, 2}	10.2	12.8	10.3	..	50
Syrie	7.5	8.2	10.0	..	20
Arménie	9.1	10.6	9.6	..	50
Pologne	10.8	7.3	9.4	..	57
Turquie	9.5	6.1	9.4	..	58
Royaume-Uni	5.2	7.0	8.8	..	57
Autres pays	122.1	101.7	87.6	..	
Total	828.4	750.7	729.9	..	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. *Note concernant Chypre par la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note concernant Chypre par tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
HONGRIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Dont :</i> femmes 2013 (%)
Roumanie	148.5	152.7	155.4	170.4	196.1	202.2	198.2	201.9	183.1	190.9	198.4	48
Ukraine	4.9	4.9	4.6	6.5	13.4	25.5	28.8	33.3	57
Serbie	0.1	0.2	0.3	0.3	8.6	24.4	27.4	30.3	47
Allemagne	16.3	18.8	21.9	24.5	27.4	28.7	31.3	29.4	25.7	27.3	29.2	49
République slovaque	2.1	3.0	3.2	3.3	5.7	21.1	21.3	21.3	62
Anc. URSS	31.4	32.2	31.9	27.4	28.5	30.1	31.2	30.7	13.1	14.1	13.5	64
Chine	3.9	4.2	4.5	4.7	5.0	5.4	5.6	10.9	9.0	9.9	11.1	47
Autriche	4.3	4.7	5.4	6.2	6.9	7.3	7.9	7.8	7.6	8.1	8.8	44
États-Unis	2.7	3.0	3.4	4.0	4.3	4.6	5.0	6.9	7.0	7.2	7.4	47
Anc. Yougoslavie	30.7	29.9	29.6	28.6	28.5	28.0	33.7	33.2	10.9	8.5	7.3	44
Royaume-Uni	3.2	3.8	4.3	4.8	4.7	4.9	5.6	6.8	43
Anc. Tchécoslovaquie	33.4	31.4	32.6	30.4	29.6	28.5	28.5	24.1	5.6	5.8	6.0	66
Italie	2.6	3.0	3.3	3.6	3.5	3.4	3.9	4.3	36
France	1.6	2.2	2.7	3.1	3.6	3.9	4.1	3.6	3.5	3.7	3.9	47
Viet Nam	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.1	2.1	3.3	2.8	3.2	3.2	51
Autres pays	33.5	38.3	42.4	30.4	35.0	37.7	41.1	55.3	55.2	58.5	62.7	
Total	307.8	319.0	331.5	344.6	381.8	394.2	407.3	443.3	402.7	424.2	447.7	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
IRLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Dont :</i> femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	266.1	281.1	51
Pologne	62.5	114.3	48
Lituanie	24.6	34.6	52
États-Unis	24.6	26.9	54
Lettonie	13.9	19.8	56
Nigéria	16.3	19.4	54
Roumanie	8.5	17.8	49
Inde	9.2	17.7	46
Philippines	9.4	13.6	58
Allemagne	11.5	12.7	55
Chine	11.0	11.3	52
République slovaque	8.1	10.6	47
France	9.1	9.9	50
Brésil	4.7	9.2	50
Pakistan	5.8	8.2	35
Autres pays	116.3	145.4	
Total	601.7	752.5	50

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Milliers
ISLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	2.0	2.2	3.6	6.6	10.5	11.6	10.1	9.5	9.3	9.4	10.2	43
Danemark	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	51
États-Unis	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	46
Suède	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	51
Allemagne	1.2	1.2	1.5	1.6	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	1.6	62
Philippines	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	66
Lituanie	0.3	0.3	0.5	0.9	1.4	1.6	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	50
Royaume-Uni	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	39
Thaïlande	0.8	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	74
Norvège	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	53
Lettonie	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	52
Viet Nam	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	56
Chine	0.3	0.4	0.8	0.9	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	67
Portugal	0.1	0.3	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	37
France	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.5	46
Autres pays	5.7	6.1	6.8	7.8	8.3	8.5	8.1	8.1	8.3	8.7	9.1	
Total	19.5	20.7	24.7	30.4	35.9	37.6	35.1	34.7	34.7	35.4	37.2	52

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Milliers
ISRAËL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Anc. URSS	946.9	941.0	935.1	929.1	921.7	913.8	877.5	875.5	867.0	862.4	858.7	55
Maroc	159.7	157.5	155.4	153.2	150.7	148.5	154.7	152.0	149.6	147.2	145.4	53
États-Unis	82.7	84.8	86.2	88.0	52
Éthiopie	65.8	69.4	72.8	76.1	79.4	80.8	77.4	78.9	81.9	84.6	85.9	50
Roumanie	113.8	110.4	106.9	103.7	100.2	96.9	96.4	93.1	90.0	87.0	84.0	56
Irak	71.4	69.9	68.3	66.7	65.1	63.5	63.7	61.8	60.0	58.5	56.8	53
Iran	49.9	49.4	48.8	48.2	47.6	46.8	49.8	48.9	48.1	47.4	46.7	51
France	31.4	33.2	35.4	37.6	39.6	40.9	41.4	42.9	43.5	44.2	46.3	55
Pologne	68.3	64.4	60.6	57.0	53.4	50.1	54.0	50.7	48.0	45.0	42.2	56
Argentine	39.5	38.9	38.2	37.7	37.2	36.7	37.6	37.5	37.6	36.8	36.3	53
Tunisie	29.9	29.2	28.8	28.4	54
Yémen	33.7	32.7	31.8	30.8	29.9	28.9	28.9	27.9	26.9	24.1	25.4	56
Turquie	28.9	28.2	27.5	26.9	26.2	25.6	26.1	25.6	24.9	24.1	23.4	53
Royaume-Uni	19.4	19.8	20.3	21.1	21.7	22.2	21.8	22.5	23.0	23.0	23.2	53
Allemagne	21.4	20.7	20.2	19.7	57
Autres pays	346.3	346.2	346.8	341.9	343.3	344.3	348.8	217.7	214.8	215.4	210.9	
Total	1 975.0	1 961.0	1 948.0	1 930.0	1 916.0	1 899.0	1 878.0	1 869.0	1 850.0	1 835.0	1 821.0	54

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Source: Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ITALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Roumanie	678.5	847.5	904.0	953.9	1 000.1	..	57
Albanie	418.9	482.4	421.4	425.5	432.7	..	48
Maroc	277.0	355.9	392.1	402.3	409.6	..	43
Allemagne	209.2	225.9	218.2	220.0	..	57
Ukraine	138.8	149.9	191.9	201.8	210.0	..	79
Suisse	195.9	191.5	..	54
Chine	89.7	92.5	164.5	175.0	191.3	..	49
Moldova	83.6	108.4	132.1	143.2	157.1	..	67
France	140.4	138.7	136.7	..	60
Philippines	121.0	120.0	118.2	122.8	135.4	..	61
Inde	107.0	115.9	110.7	113.8	126.8	..	39
Pologne	100.3	122.5	122.5	121.3	122.7	..	75
Pérou	98.5	94.0	102.0	107.1	113.0	..	62
Tunisie	85.2	83.2	108.3	109.4	110.7	..	36
Brésil	72.7	107.7	107.8	108.9	..	63
Autres pays	2 177.0	1 944.5	2 108.7	1 921.2	2 029.3
Total	4 375.2	4 798.7	5 350.4	5 457.8	5 695.9	..	54

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

LUXEMBOURG

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2010 (%)
Portugal	60.9	48
France	28.1	49
Belgique	16.8	47
Allemagne	14.8	55
Italie	13.2	43
Cabo Verde	4.6	53
Serbie	4.6	19
Royaume-Uni	4.2	44
Pays-Bas	3.5	47
Espagne	2.9	53
Pologne	2.9	59
Bosnie-Herzégovine	2.2	50
Roumanie	1.9	64
Chine	1.9	54
Brésil	1.8	63
Autres pays	40.8
Total	205.2	50

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
MEXIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2010 (%)
États-Unis	738.1	49
Guatemala	35.3	53
Espagne	18.9	45
Colombie	13.9	57
Argentine	13.7	47
Cuba	12.1	49
Honduras	11.0	54
Venezuela	10.1	56
El Salvador	8.1	52
Canada	7.9	49
France	7.2	47
Chine	6.7	45
Allemagne	6.2	43
Pérou	5.9	48
Chili	5.3	47
Autres pays	60.8
Total	611.8	631.2	722.6	772.5	885.7	961.1	966.8	973.7	991.2	49

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
NORVÈGE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	7.0	8.3	11.2	18.0	30.8	42.7	49.5	57.1	67.6	76.9	84.2	27
Suède	33.1	33.1	33.9	35.0	36.8	39.4	41.8	44.6	47.0	47.8	48.6	49
Lituanie	0.9	1.3	1.9	3.0	5.0	7.3	9.9	15.6	22.7	28.6	33.0	40
Allemagne	13.5	14.1	15.2	16.7	19.7	23.0	24.9	26.2	27.3	27.8	27.9	47
Somalie	12.1	12.8	13.5	14.5	16.0	16.9	18.0	19.4	20.7	23.7	25.9	47
Danemark	22.3	22.2	22.3	22.3	22.5	22.6	22.7	22.9	23.3	23.8	24.4	48
Irak	14.9	15.4	16.7	17.4	18.2	19.4	20.6	21.4	22.0	22.1	22.1	44
Philippines	7.5	8.0	8.7	9.6	10.9	12.3	13.5	14.7	16.3	17.8	19.5	77
Pakistan	14.9	15.2	15.6	15.9	16.2	16.7	17.2	17.6	18.0	18.6	19.0	48
Royaume-Uni	14.3	14.6	14.7	15.1	15.6	16.2	16.9	17.5	18.1	18.6	19.0	39
Thaïlande	6.3	7.3	8.3	9.3	10.5	11.8	13.1	14.1	15.2	16.4	17.3	82
États-Unis	14.6	14.5	14.6	14.8	15.2	15.7	16.0	16.3	16.6	17.0	17.3	51
Fédération de Russie	7.5	8.9	10.1	10.9	12.2	13.1	13.8	14.6	15.3	16.2	16.8	66
Iran	11.3	11.6	11.8	12.0	12.3	12.6	13.1	13.6	14.4	15.1	15.9	46
Viet Nam	11.9	12.1	12.3	12.5	12.6	12.9	13.0	13.1	13.3	13.5	13.7	55
Autres pays	155.2	161.6	169.6	178.2	190.9	206.2	223.0	240.5	258.7	279.9	299.9	..
Total	347.3	361.1	380.4	405.1	445.4	488.8	526.8	569.1	616.3	663.9	704.5	48

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
NOUVELLE-ZÉLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	243.6	255.0	50
Chine	78.1	89.1	54
Inde	43.3	67.2	44
Australie	62.7	62.7	53
Afrique du Sud	41.7	54.3	51
Fidji	37.7	52.8	52
Samoa	50.6	50.7	52
Philippines	15.3	37.3	57
Corée	28.8	26.6	53
Tonga	20.5	22.4	50
États-Unis	18.3	22.1	53
Pays-Bas	22.2	19.9	49
Malaisie	14.5	16.4	54
Îles Cook	14.7	13.0	53
Allemagne	10.8	12.9	56
Autres pays	364.8	458.9	
Total	1 067.7	1 261.2	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
PAYS-BAS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Turquie	194.6	195.9	196.0	195.4	194.8	195.7	196.7	197.4	197.4	196.5	195.1	49
Suriname	189.7	190.1	189.2	187.8	187.0	186.7	186.8	186.2	185.5	184.1	182.6	55
Maroc	166.6	168.5	168.6	168.0	167.2	166.9	167.4	167.7	168.3	168.2	168.5	48
Indonésie	158.8	156.0	152.8	149.7	146.7	143.7	140.7	137.8	135.1	132.0	129.2	56
Allemagne	119.0	117.7	116.9	116.4	117.0	119.2	120.5	122.3	122.8	121.8	120.5	58
Pologne	21.2	25.0	30.0	35.3	42.1	51.1	58.1	66.6	78.2	86.5	96.2	55
Anc. URSS	32.8	34.5	35.3	36.0	37.4	39.4	41.9	45.6	49.2	51.8	53.7	63
Belgique	47.1	47.1	47.1	47.4	47.9	48.6	49.2	50.0	50.9	51.9	52.8	55
Anc. Yougoslavie	55.5	54.5	53.7	53.0	52.8	52.7	52.8	52.7	52.7	52.5	52.5	52
Chine	31.5	33.5	34.8	35.5	37.1	40.0	42.5	44.7	47.5	49.7	51.3	56
Royaume-Uni	48.3	47.5	46.6	45.8	45.8	46.7	47.1	47.2	47.5	47.8	48.4	45
Irak	36.0	35.9	35.3	34.8	35.7	38.7	40.9	41.0	40.8	40.6	40.5	43
Afghanistan	32.1	32.4	32.0	31.3	31.0	30.7	31.1	31.8	32.6	32.8	33.1	46
Iran	24.2	24.1	23.8	23.8	24.2	24.8	25.4	26.2	27.2	28.0	28.7	46
États-Unis	22.6	22.6	22.8	23.0	23.3	24.0	24.3	24.9	25.7	26.3	26.5	52
Autres pays	551.9	550.9	549.9	549.3	561.2	584.8	607.1	626.6	644.8	657.1	673.7	
Total	1 731.8	1 736.1	1 734.7	1 732.4	1 751.0	1 793.7	1 832.5	1 868.7	1 906.3	1 927.7	1 953.4	52

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
POLOGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Dont :</i> femmes 2012 (%)
Ukraine	227.5
Allemagne	84.0
Bélarus	83.6
Lituanie	55.6
Royaume-Uni	38.0
Irlande	8.4
Autres pays	177.8
Total	674.9

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
PORTUGAL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Dont :</i> femmes 2011 (%)
Angola	162.6	54
Brésil	139.7	58
France	94.5	54
Mozambique	73.1	54
Cabo Verde	62.0	53
Guinée-Bissau	29.6	44
Allemagne	28.0	52
Venezuela	25.2	54
Roumanie	23.7	49
Royaume-Uni	19.1	50
Sao Tomé-et-Principe	18.6	56
Espagne	16.5	57
Suisse	16.5	49
Afrique du Sud	11.5	53
Chine	10.9	48
Autres pays	140.5
Total	871.8	53

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
République tchèque	..	107.7	86.4	88.2	55
Hongrie	..	22.5	16.6	17.3	52
Ukraine	..	13.3	9.8	9.9	61
Roumanie	..	4.4	5.3	8.1	38
Pologne	..	7.2	4.6	6.7	54
Royaume-Uni	..	1.8	4.9	4.8	43
Allemagne	..	4.7	3.0	4.6	33
Autriche	..	3.9	2.6	3.1	40
France	..	3.4	2.3	2.9	47
Fédération de Russie	..	5.8	2.3	2.7	65
Italie	..	1.6	1.9	2.7	25
Bulgarie	..	1.7	1.3	2.2	33
États-Unis	..	3.5	2.3	2.1	48
Viet Nam	..	2.4	1.6	2.1	40
Serbie	1.6	1.9	37
Autres pays	..	23.8	11.6	15.7	
Total	..	207.6	158.2	174.9	50

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2011 (%)
République slovaque	289.6	53
Ukraine	138.0	45
Viet Nam	52.4	40
Fédération de Russie	35.7	57
Pologne	26.0	62
Allemagne	16.7	32
Roumanie	12.8	51
Moldova	9.4	38
Bulgarie	9.2	39
États-Unis	7.0	45
Kazakhstan	6.7	51
Mongolie	5.6	59
Chine	4.9	45
Hongrie	4.8	57
Royaume-Uni	4.8	24
Autres pays	121.7	
Total	745.2	48

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
ROYAUME-UNI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Inde	570	553	601	661	687	686	750	746	44
Pologne	229	423	495	540	534	617	658	650	52
Pakistan	274	357	422	427	382	441	432	476	48
Irlande	417	410	420	401	401	429	429	400	60
Allemagne	269	253	273	296	301	292	303	343	56
Afrique du Sud	198	194	204	220	227	208	208	224	52
États-Unis	169	162	173	160	193	159	203	216	53
Nigéria	117	147	137	166	167	203	162	202	50
Bangladesh	221	202	193	199	193	219	191	184	48
Roumanie	16	26	39	55	77	82	118	151	46
Kenya	138	135	140	134	118	129	139	150	47
Sri Lanka	102	114	96	105	118	131	127	148	53
Italie	86	102	108	117	130	150	135	142	54
Lituanie	47	55	70	62	91	118	117	140	52
Jamaïque	135	173	142	130	134	123	151	140	63
Autres pays	2 769	2 886	3 120	3 226	3 303	3 443	3 465	3 548	
Total	5 757	6 192	6 633	6 899	7 056	7 430	7 588	7 860	52

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
SLOVÉNIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Bosnie-Herzégovine	96.9	106.8	112.0	115.1	36
Croatie	49.2	56.6	63.3	62.2	51
Serbie	29.2	34.7	36.7	38.4	44
Allemagne	15.4	21.5	21.7	50
Ex-Rép. youg. de Macédoine	13.7	16.0	17.5	18.5	39
Italie	4.6	8.5	9.1	47
Autriche	5.9	8.4	8.7	51
Argentine	0.4	4.6	4.8	50
Suisse	2.0	3.7	3.8	48
France	1.8	3.6	3.6	50
Canada	0.5	2.4	2.5	52
Fédération de Russie	1.3	1.9	2.5	59
Ukraine	1.8	1.9	2.1	68
États-Unis	0.9	1.9	2.0	47
Australie	0.5	1.9	1.9	49
Autres pays	39.7	22.6	9.9	34.1	
Total	228.6	271.8	299.7	331.0	45

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Finlande	189.3	186.6	183.7	180.9	178.2	175.1	172.2	169.5	166.7	163.9	161.1	62
Irak	67.6	70.1	72.6	82.8	97.5	109.4	117.9	121.8	125.5	127.9	128.9	46
Pologne	41.6	43.5	46.2	51.7	58.2	63.8	67.5	70.3	72.9	75.3	78.2	56
Anc. Yougoslavie	75.1	74.6	74.0	73.7	72.9	72.3	71.6	70.8	70.1	69.3	68.6	50
Iran	53.2	54.0	54.5	55.7	56.5	57.7	59.9	62.1	63.8	65.6	67.2	48
Bosnie-Herzégovine	53.9	54.5	54.8	55.5	55.7	56.0	56.1	56.2	56.3	56.6	56.8	51
Somalie	14.8	15.3	16.0	18.3	21.6	25.2	31.7	37.8	40.2	44.0	54.2	50
Allemagne	40.2	40.8	41.6	43.0	45.0	46.9	47.8	48.2	48.4	48.7	49.0	53
Turquie	34.1	35.0	35.9	37.1	38.2	39.2	40.8	42.5	43.9	45.1	45.7	45
Danemark	40.9	41.7	42.6	44.4	45.9	46.2	46.0	45.5	45.0	44.2	43.2	47
Norvège	45.1	45.0	44.8	44.7	44.6	44.3	43.8	43.4	43.1	42.9	42.5	56
Syrie	15.7	16.2	16.8	17.8	18.2	18.8	19.6	20.8	22.4	27.5	41.7	45
Thaïlande	14.3	16.3	18.3	20.5	22.9	25.9	28.7	31.4	33.6	35.6	37.0	78
Chili	27.5	27.7	27.8	28.0	28.0	28.1	28.3	28.4	28.4	28.4	28.3	50
Chine	10.9	11.9	13.3	14.5	16.0	18.3	21.2	24.0	25.7	26.8	27.9	60
Autres pays	353.7	367.2	383.0	406.5	428.2	454.6	484.7	512.3	541.5	571.5	603.1	
Total	1 078.1	1 100.3	1 125.8	1 175.2	1 227.8	1 281.6	1 338.0	1 384.9	1 427.3	1 473.3	1 533.5	51

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUISSE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Allemagne	318.9	330.0	337.4	343.6	49
Italie	233.1	241.0	244.7	251.3	44
Portugal	172.3	187.4	199.2	211.5	45
France	132.3	138.4	141.4	146.8	52
Turquie	76.0	76.9	77.4	77.9	47
Serbie	59.1	61.7	62.7	65.6	50
Espagne	53.5	57.2	59.8	64.1	49
Australie	5.4	5.5	5.6	59.9	61
Ex-Rép. youg. de Macédoine	51.7	53.5	55.1	57.0	48
Bosnie-Herzégovine	51.1	52.4	53.2	54.1	52
Royaume-Uni	41.1	43.7	44.2	44.8	47
États-Unis	33.7	34.9	35.4	35.9	51
Brésil	32.3	33.4	34.4	35.5	71
Sri Lanka	28.6	29.6	30.0	30.6	47
Pologne	21.5	24.0	26.2	28.1	57
Autres pays	764.6	788.6	811.8	782.9	
Total	..	2 075.2	2 158.4	2 218.4	2 289.6	51						

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263480>

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie

	Commentaires	Source
Allemagne	© Microrecensements. Estimations en 2002-03.	Office fédéral de la statistique.
Australie	© Estimation de la population résidente (EPR) basée sur les recensements de la population. Entre les recensements, les EPR sont mises à jour à partir des données sur les naissances, les décès et le solde migratoire net. <i>Date de référence</i> : 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	© Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur les registres de population. Rupture de série en 2002. Les données ont été révisées pour la période 2002-07 pour accorder les statistiques de population avec les résultats du recensement de 2006 basé sur les données de registres. <i>Date de référence</i> : 31 décembre (depuis 2002).	Registre de population, Statistique Autriche. Avant 2002 : Enquête sur la population active, Statistique Autriche.
Belgique	© Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Non compris les demandeurs d'asile.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	© 2001 et 2006 : Population immigrée totale (non compris les résidents non permanents). Les immigrés sont des personnes qui ont un jour immigré au Canada, c'est-à-dire qui ont obtenu le droit de séjourner en tant que résident permanent. Parmi eux, certains séjournent au Canada depuis plusieurs années et ont changé de statut, d'autres sont des immigrés récents. ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	© 2002 : Recensement de la population. © Registre des permis de résidence délivrés pour les autres années.	Institut national de statistique ; Registre des permis de résidence délivrés, Chile <i>Sistema B3000</i> , Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Danemark	© Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personne née à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	© Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier (pour une année donnée, 1 ^{er} janvier de l'année suivante).	Registre de la population, Institut national de statistique (INE).
Estonie	© Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	© American Community Survey. Données ACS obtenues à partir de IPUMS-USA (http://usa.ipums.org/usa/).	Bureau du recensement.
Fédération de Russie	© 2002 : Recensement.	Service fédéral de la migration, ministère de l'Intérieur.
Finlande	© Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Statistique Finlande.
France	© 2006-09 : Recensements annuels. © 2010 : Recensement. ε MP pour les autres années (A.4). Y compris les immigrés qui sont nés Français à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	© 2001 : Recensement. Population résidente née à l'étranger. © À partir de 2010 : Enquête sur la population active (4 ^e trimestre).	Service national de la statistique.
Hongrie	© Inclut les étrangers et les personnes d'origine hongroise. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence et les réfugiés. À partir de 2011, inclut les personnes sous protection subsidiaire. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Registre central de la population, Bureau central de la statistique.
Irlande	© 2002, 2006 et 2011 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε MP pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	© Registre national de la population. Il est probable que le registre surestime le nombre de personnes vivant dans le pays. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistiques Islande.

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)

	Commentaires	Source
Israël	Résultats des recensements. Les variations intercensitaires sont estimées à partir des registres de populations. Les données se réfèrent aux immigrants permanents, c'est-à-dire aux personnes entrées dans le pays pour obtenir le statut de résident permanent selon le droit au retour ou le droit d'entrée. Avant 2006, le détail par pays d'origine comprend les Juifs et les non Juifs mais exclut les Arabes tandis que depuis 2006, il comprend seulement les Juifs. Pour toute la période, le total des personnes nées à l'étranger comprend les Juifs et les non Juifs mais exclut les Arabes. Les données pour l'Algérie incluent la Tunisie jusqu'en 2009. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	Registre de population.	Institut national de statistique (ISTAT).
Luxembourg	© 2001 et 2010 : Recensements de 2001 et 2011. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	© À partir de 2005, estimation du nombre total d'immigrés à partir de l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national des migrations (INM), Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	© <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	© 2001, 2006 et 2013 : recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	© <i>Date de référence</i> : Les données présentées se réfèrent au 1 ^{er} janvier de l'année suivante.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	© 2002 et 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières politiques (administratives) à la date du recensement.	Bureau central de la statistique.
Portugal	© 2001 et 2011 : Recensements. ε MC pour les autres années.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	© 2001 : Recensement. Population titulaire d'un permis permanent de résidence à la date du recensement. © 2004 : Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	© 2011 : Recensement de la population. ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	© 2001 : Recensement. © À partir de 2006 : Enquêtes sur la population active. Résidents nés à l'étranger. ε MP pour les autres années. Les chiffres sont arrondis.	Institut national de statistique.
Slovénie	© Registre central de population.	Ministère de l'Intérieur.
Suède	© <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	© 2000 : Recensement. © À partir de 2010 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.

Légendes :

© Données observées.

ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP).

Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : www.oecd.org/migration/foreignborn.

Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableaux B.4).

Les données pour la Serbie peuvent comprendre des personnes nées au Monténégro ou en Serbie et Monténégro.

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**
Milliers et pourcentages

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Autriche	746.8	754.2	774.4	796.7	804.8	829.7	860.0	883.6	913.2	951.4	1 004.3	1 066.1
% de la population totale	9.2	9.3	9.5	9.7	9.7	10.0	10.3	10.6	10.9	11.3	11.9	12.6
Belgique	850.1	860.3	870.9	900.5	932.2	971.4	1 013.3	1 057.7	1 119.3	1 169.1	1 195.1	1 214.6
% de la population totale	8.2	8.3	8.4	8.6	8.8	9.1	9.5	9.8	10.2	10.6	10.8	10.9
Canada	1 758.9	1 957.0
% de la population totale	5.4	5.7
République tchèque	231.6	240.4	254.3	278.3	321.5	392.3	437.6	432.5	424.3	434.2	435.9	439.2
% de la population totale	2.3	2.4	2.5	2.7	3.1	3.8	4.2	4.1	4.0	4.1	4.1	4.2
Danemark	265.4	271.2	267.6	270.1	278.1	298.5	320.2	329.9	346.0	358.9	374.7	397.3
% de la population totale	4.9	5.0	5.0	5.0	5.1	5.5	5.8	6.0	6.2	6.4	6.7	7.1
Estonie	269.5	211.1	210.9	211.7
% de la population totale	19.5	15.9	15.9	16.1
Finlande	103.7	107.0	108.3	113.9	121.7	132.7	143.3	155.7	168.0	183.1	195.5	207.5
% de la population totale	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.5	2.7	2.9	3.1	3.4	3.6	3.8
France	3 541.8	3 696.9	3 731.2	3 773.2	3 821.5	3 824.8	3 892.6	4 036.0	..
% de la population totale	5.8	6.0	6.0	6.1	6.1	6.1	6.2	6.4	..
Allemagne	7 335.6	7 334.8	6 717.1	6 755.8	6 751.0	6 744.9	6 727.6	6 694.8	6 753.6	6 930.9	7 213.7	7 633.6
% de la population totale	8.9	8.9	8.1	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.3	8.5	8.8	9.3
Grèce	436.8	472.8	533.4	553.1	570.6	643.1	733.6	839.7	810.0	757.4	768.1	687.1
% de la population totale	4.0	4.3	4.8	5.0	5.1	5.8	6.6	7.5	7.3	6.8	6.9	6.2
Hongrie	115.9	130.1	142.2	154.4	166.0	174.7	184.4	197.8	209.2	143.4	141.4	140.5
% de la population totale	1.1	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.1	1.4	1.4	1.4
Islande	10.2	10.2	10.6	13.8	18.6	23.4	24.4	21.7	21.1	21.0	21.4	22.7
% de la population totale	3.6	3.5	3.6	4.7	6.1	7.5	7.6	6.8	6.6	6.6	6.7	7.0
Irlande	219.3	413.2	519.6	575.6	575.4	560.1	537.0	550.4	..
% de la population totale	5.6	9.8	11.9	12.8	12.7	12.3	11.7	12.0	..
Italie	1 549.4	1 990.2	2 402.2	2 670.5	2 938.9	3 432.7	3 891.3	4 235.1	4 570.3	4 825.6	4 387.7	4 922.1
% de la population totale	2.7	3.5	4.2	4.6	5.0	5.8	6.6	7.1	7.6	8.0	7.3	8.1
Japon	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6	2 083.2	2 151.4	2 215.9	2 184.7	2 132.9	2 078.5	2 033.7	2 066.4
% de la population totale	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6
Corée	271.7	460.3	491.4	510.5	660.6	800.3	895.5	920.9	1 002.7	982.5	933.0	985.9
% de la population totale	0.6	1.0	1.0	1.1	1.4	1.6	1.8	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0
Luxembourg	170.7	177.8	183.7	191.3	198.3	205.9	215.5	216.3	220.5	229.9	238.8	248.9
% de la population totale	38.3	39.4	40.1	41.1	41.9	42.9	44.1	43.5	43.5	44.3	45.0	45.8
Mexique	262.7	281.1	303.9	296.4	..
% de la population totale	0.2	0.2	0.3	0.3	..
Pays-Bas	700.0	702.2	699.4	691.4	681.9	688.4	719.5	735.2	760.4	786.1	796.2	816.0
% de la population totale	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.2	4.4	4.4	4.6	4.7	4.8	4.9
Norvège	197.7	204.7	213.3	222.3	238.3	266.3	303.0	333.9	369.2	407.3	448.8	483.2
% de la population totale	4.4	4.5	4.6	4.8	5.1	5.7	6.4	6.9	7.6	8.2	8.9	9.5
Pologne	49.2	54.9	57.5	60.4	49.6	..	55.4
% de la population totale	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	..	0.1
Portugal	413.3	434.3	449.2	415.9	420.2	435.7	440.6	454.2	445.3	436.8	417.0	401.3
% de la population totale	4.0	4.2	4.3	4.0	4.0	4.1	4.2	4.3	4.2	4.1	4.0	3.7
Fédération de Russie	1 025.4	687.0	490.3	621.0	715.8
% de la population totale	0.7	0.5	0.3	0.4	0.5
République slovaque	29.5	29.2	22.3	25.6	32.1	40.9	52.5	62.9	68.0	70.7	72.9	59.2
% de la population totale	0.5	0.5	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1
Slovénie	99.8	95.7	101.9	103.3	110.9
% de la population totale	4.9	4.7	5.0	5.0	5.4
Espagne	2 664.2	3 034.3	3 730.6	4 144.2	4 519.6	5 268.8	5 648.7	5 747.7	5 751.5	5 736.3	5 546.2	5 000.3
% de la population totale	6.4	7.2	8.7	9.5	10.2	11.6	12.3	12.4	12.4	12.3	11.9	10.7

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**
(suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Suède	469.8	475.4	480.5	479.3	491.6	524.2	561.7	602.5	633.1	655.0	667.2	694.6
% de la population totale	5.3	5.3	5.3	5.3	5.4	5.7	6.1	6.5	6.8	6.9	7.0	7.2
Suisse	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9	1 523.6	1 571.0	1 638.9	1 680.2	1 720.4	1 772.3	1 825.1	1 886.6
% de la population totale	19.9	20.0	20.2	20.3	20.4	20.8	21.4	21.7	22.0	22.4	22.8	23.3
Turquie
% de la population totale
Royaume-Uni	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0	3 392.0	3 824.0	4 186.0	4 348.0	4 524.0	4 785.0	4 788.0	4 941.0
% de la population totale	4.4	4.6	4.8	5.0	5.6	6.2	6.8	7.0	7.2	7.6	7.5	7.7
États-Unis	20 490.6	20 634.1	21 115.7	21 159.7	21 696.3	21 843.6	21 685.7	21 641.0	22 460.6	22 225.5	22 115.0	22 016.4
% de la population totale	7.1	7.1	7.2	7.2	7.3	7.3	7.1	7.1	7.3	7.1	7.0	7.0

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.5.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263447>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ALLEMAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Turquie	1 877.7	1 764.3	1 764.0	1 738.8	1 713.6	1 688.4	1 658.1	1 629.5	1 607.2	1 575.7	1 549.8	48
Pologne	326.9	292.1	326.6	361.7	384.8	393.8	398.5	419.4	468.5	532.4	609.9	47
Italie	601.3	548.2	540.8	534.7	528.3	523.2	517.5	517.5	520.2	529.4	552.9	41
Grèce	354.6	316.0	309.8	303.8	294.9	287.2	278.1	276.7	283.7	298.3	316.3	45
Roumanie	89.1	73.4	73.0	73.4	84.6	94.3	105.0	126.5	159.2	205.0	267.4	45
Serbie	..	125.8	297.0	316.8	330.6	319.9	298.0	285.0	267.8	258.8	258.5	49
Croatie	236.6	229.2	228.9	227.5	225.3	223.1	221.2	220.2	223.0	225.0	240.5	50
Fédération de Russie	173.5	178.6	185.9	187.5	187.8	188.3	189.3	191.3	195.3	202.1	216.3	62
Autriche	189.5	174.0	174.8	175.7	175.9	175.4	174.5	175.2	175.9	176.3	178.8	48
Bosnie-Herzégovine	167.1	156.0	156.9	157.1	158.2	156.8	154.6	152.4	153.5	155.3	157.5	48
Bulgarie	44.3	39.2	39.2	39.1	46.8	54.0	61.9	74.9	93.9	118.8	146.8	46
Pays-Bas	118.7	114.1	118.6	123.5	128.2	133.0	134.9	136.3	137.7	139.3	142.4	44
Hongrie	54.7	47.8	49.5	52.3	56.2	60.0	61.4	68.9	82.8	107.4	135.6	38
Espagne	126.0	108.3	107.8	106.8	106.3	105.5	104.0	105.4	110.2	120.2	135.5	49
Portugal	130.6	116.7	115.6	115.0	114.6	114.5	113.3	113.2	115.5	120.6	127.4	44
Autres pays	2 844.3	2 433.5	2 267.4	2 237.4	2 208.9	2 210.3	2 224.6	2 261.1	2 336.7	2 449.2	2 597.9	
Total	7 334.8	6 717.1	6 755.8	6 751.0	6 744.9	6 727.6	6 694.8	6 753.6	6 930.9	7 213.7	7 633.6	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
AUTRICHE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Allemagne	83.6	91.2	100.4	109.2	118.9	128.7	136.0	144.1	150.9	157.8	164.8	50
Turquie	123.0	116.5	113.1	108.2	108.8	110.0	111.3	112.5	112.9	113.7	114.7	48
Serbie	122.7	122.2	109.4	110.5	110.4	111.3	112.5	49
Bosnie-Herzégovine	94.2	90.9	88.3	86.2	92.6	91.8	90.5	89.6	89.6	89.9	91.0	46
Croatie	58.5	58.6	58.1	56.8	59.2	58.9	58.5	58.3	58.3	58.6	62.0	47
Roumanie	20.5	21.3	21.9	21.9	27.7	32.2	36.0	41.6	47.3	53.3	59.7	55
Pologne	22.2	26.6	30.6	33.3	35.3	36.6	37.2	38.6	42.1	46.0	50.3	48
Hongrie	14.2	15.1	16.3	17.4	19.2	21.3	23.3	25.6	29.8	37.0	46.3	52
Fédération de Russie	8.0	14.2	17.2	18.8	21.1	22.5	23.4	24.2	25.5	27.3	28.8	56
République slovaque	9.5	11.3	13.0	14.2	15.8	17.9	19.2	20.4	22.5	25.3	28.6	62
Italie	11.3	11.7	12.2	12.7	13.2	13.9	14.5	15.4	16.2	17.8	20.2	42
Ex-Rép. youg. de Macédoine	15.3	16.0	16.3	16.3	17.5	17.9	18.1	18.6	18.9	19.4	20.1	47
Bulgarie	5.9	6.3	6.5	6.4	7.6	8.9	9.8	11.2	12.5	14.1	15.9	55
Afghanistan	3.1	3.3	3.1	3.1	4.0	4.5	5.7	6.7	9.4	12.4	14.0	29
Slovénie	6.2	6.5	6.6	6.7	7.5	7.7	7.8	8.0	8.6	9.6	11.3	43
Autres pays	278.8	284.9	293.2	293.6	158.5	165.0	182.7	188.0	196.6	210.8	226.0	
Total	754.2	774.4	796.7	804.8	829.7	860.0	883.6	913.2	951.4	1 004.3	1 066.1	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
BELGIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Italie	183.0	179.0	175.5	171.9	169.0	167.0	165.1	162.8	159.7	157.4	156.6	46
France	114.9	117.3	120.6	125.1	130.6	136.6	140.2	145.3	150.0	153.4	156.0	52
Pays-Bas	100.7	105.0	110.5	117.0	123.5	130.2	133.5	137.8	141.2	144.0	146.2	47
Maroc	81.8	81.3	80.6	80.6	79.9	79.4	81.9	84.7	86.1	83.3	80.7	50
Pologne	11.6	14.0	18.0	23.2	30.4	36.3	43.1	49.7	56.1	61.5	65.1	53
Espagne	43.8	43.2	42.9	42.8	42.7	43.6	45.2	48.0	50.9	54.4	57.4	49
Roumanie	4.6	5.6	7.5	10.2	15.3	21.4	26.4	33.6	42.4	50.9	56.7	46
Portugal	26.8	27.4	28.0	28.7	29.8	31.7	33.1	34.5	36.1	38.8	41.1	48
Allemagne	35.5	36.3	37.0	37.6	38.4	39.1	39.4	39.8	40.0	39.7	39.5	51
Turquie	41.3	39.9	39.7	39.4	39.5	39.6	39.6	39.8	39.4	38.0	36.8	49
Bulgarie	2.2	2.7	3.3	3.9	6.7	10.4	13.2	17.3	20.4	23.4	25.6	49
Royaume-Uni	26.2	26.0	25.7	25.1	25.1	25.5	25.0	25.0	24.8	24.5	24.1	44
République démocratique du Congo	13.8	13.2	13.5	14.2	15.0	16.8	18.1	19.6	20.6	20.1	20.1	52
Grèce	17.1	16.6	16.3	15.7	15.2	14.9	14.8	14.8	15.0	15.5	15.9	49
Fédération de Russie	3.7	4.0	5.5	6.4	7.2	11.8	12.8	14.0	14.7	13.8	12.5	57
Autres pays	153.2	159.5	175.9	190.3	203.3	208.9	226.3	252.6	271.7	276.3	280.2	
Total	860.3	870.9	900.5	932.2	971.4	1 013.3	1 057.7	1 119.3	1 169.1	1 195.1	1 214.6	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
CORÉE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Chine	185.5	208.8	217.0	311.8	421.5	487.1	489.1	505.4	536.7	474.8	161.1	58
Viet Nam	23.3	26.1	35.5	52.2	67.2	79.8	86.2	98.2	110.6	114.2	113.8	51
Philippines	27.6	27.9	30.7	40.3	42.9	39.4	38.4	39.5	38.4	33.2	38.7	50
Indonésie	28.3	26.1	22.6	23.7	23.7	27.4	25.9	27.4	29.6	29.8	33.2	9
Ouzbékistan	10.7	11.5	10.8	11.6	10.9	15.0	15.9	20.8	24.4	28.0	30.7	26
Cambodge	0.7	1.3	2.0	3.3	4.6	7.0	8.8	11.7	16.8	23.4	30.7	32
Thaïlande	20.0	21.9	21.4	30.2	31.7	30.1	28.7	27.6	26.0	21.4	26.2	26
États-Unis	40.0	39.0	41.8	46.0	51.1	56.2	63.1	57.6	26.5	23.4	24.0	38
Japon	16.2	16.6	17.5	18.0	18.4	18.6	18.6	19.4	21.1	22.6	23.1	70
Sri Lanka	4.9	5.5	8.5	11.1	12.1	14.3	14.4	17.4	20.5	21.0	21.9	3
Taïpei chinois	22.6	22.3	22.2	22.1	22.1	27.0	21.7	21.5	21.4	21.2	21.2	48
Népal	4.2	5.3	4.9	5.0	4.6	5.9	7.4	9.2	12.6	17.8	20.7	11
Mongolie	9.2	11.0	13.7	19.2	20.5	21.2	21.0	21.8	21.3	19.8	18.4	44
Myanmar	1.8	3.6	2.3	3.4	3.2	2.9	3.6	3.8	5.6	8.3	11.5	3
Bangladesh	13.6	13.1	9.1	8.6	7.8	7.7	7.3	9.3	10.6	10.8	10.9	4
Autres pays	51.7	51.5	50.8	54.2	57.8	56.0	70.8	112.1	60.6	63.3	399.9	
Total	460.3	491.4	510.5	660.6	800.3	895.5	920.9	1 002.7	982.5	933.0	985.9	43

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
DANEMARK

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	5.9	6.2	7.4	9.7	13.8	19.9	21.1	22.6	24.5	26.8	29.3	47
Turquie	30.3	30.0	29.5	28.8	28.8	28.9	29.0	29.2	29.0	28.8	28.9	49
Allemagne	13.3	13.6	14.2	15.4	18.0	20.4	21.1	21.6	22.1	22.4	22.7	49
Royaume-Uni	12.8	12.8	12.9	13.2	13.7	14.2	14.3	14.7	15.0	15.4	15.8	35
Norvège	13.8	13.9	13.9	14.2	14.4	14.8	15.0	15.1	15.3	15.3	15.5	61
Roumanie	2.4	3.7	5.1	6.9	9.5	12.4	15.4	43
Irak	19.4	19.2	18.7	18.1	18.3	17.6	16.7	16.7	15.7	15.2	14.9	48
Suède	10.8	10.9	11.2	11.6	12.1	12.7	12.8	12.9	13.1	13.4	13.9	58
Bosnie-Herzégovine	17.2	14.0	12.7	12.2	12.1	11.8	11.5	11.4	11.1	11.0	10.9	48
Afghanistan	9.1	9.3	9.4	9.4	9.5	9.4	9.1	9.5	9.6	9.8	10.4	46
Lituanie	3.5	4.3	5.2	6.5	7.7	8.7	9.7	50
Thaïlande	5.4	5.6	5.9	6.2	6.7	7.3	7.7	8.3	8.6	8.8	9.2	84
Pakistan	7.0	6.9	6.7	6.6	6.7	6.9	7.1	7.8	8.2	8.6	9.2	49
Somalie	13.1	11.3	9.8	9.0	8.8	8.5	8.3	8.2	8.0	8.2	8.8	48
Chine	5.2	5.9	6.2	6.1	6.6	7.2	7.4	7.6	7.5	7.8	8.4	57
Autres pays	108.1	108.1	111.7	117.5	123.1	132.7	138.5	147.1	154.0	162.3	174.4	
Total	271.2	267.6	270.1	278.1	298.5	320.2	329.9	346.0	358.9	374.7	397.3	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ESPAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Roumanie	208.0	317.4	407.2	527.0	731.8	798.9	831.2	865.7	897.2	870.3	795.5	50
Maroc	420.6	511.3	563.0	582.9	652.7	718.1	754.1	774.0	788.6	792.2	771.4	43
Royaume-Uni	174.8	227.2	274.7	315.0	353.0	375.7	387.7	391.2	397.9	385.2	297.3	50
Équateur	475.7	497.8	461.3	427.1	427.7	421.4	399.6	360.7	308.2	263.5	218.2	48
Chine	62.5	87.7	104.7	106.7	125.9	147.5	158.2	167.1	177.0	181.7	185.3	48
Colombie	248.9	271.2	265.1	261.5	284.6	296.7	292.6	273.2	246.3	222.5	181.1	55
Italie	77.1	95.4	115.8	135.1	157.8	175.3	184.3	188.0	191.9	192.4	180.6	42
Bulgarie	69.9	93.0	101.6	122.1	154.0	164.7	169.6	172.9	176.4	169.0	151.1	49
Bolivie	52.3	97.9	139.8	200.5	242.5	230.7	213.2	199.1	186.0	173.7	149.9	59
Allemagne	117.3	133.6	150.5	164.4	181.2	191.0	195.8	196.0	196.9	181.9	138.9	51
Portugal	55.8	66.2	80.6	100.6	127.2	140.9	142.5	140.8	138.7	129.1	109.4	40
France	66.9	77.8	90.0	100.4	112.6	120.5	123.9	122.5	121.6	117.8	102.9	50
Pérou	68.6	85.0	95.9	103.7	121.9	139.2	140.2	132.6	122.6	110.2	89.9	53
Ukraine	52.7	65.7	69.9	70.0	79.1	82.3	83.3	86.3	89.0	89.4	88.2	57
Argentine	130.9	153.0	150.3	141.2	147.4	142.3	132.2	120.7	109.3	98.4	85.2	51
Autres pays	752.5	950.3	1 073.7	1 161.5	1 369.4	1 503.6	1 539.3	1 560.7	1 588.7	1 569.1	1 455.2	
Total	3 034.3	3 730.6	4 144.2	4 519.6	5 268.8	5 648.7	5 747.7	5 751.5	5 736.3	5 546.2	5 000.3	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ESTONIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Dont : femmes 2013 (%)</i>
Fédération de Russie	96.5	95.1	93.6	53
Ukraine	5.4	5.5	5.7	46
Finlande	4.3	5.0	5.7	34
Lettonie	2.6	2.9	3.3	48
Lituanie	1.8	1.8	2.0	46
Allemagne	1.4	1.7	1.9	41
Bélarus	1.6	1.6	1.6	54
Suède	0.8	0.9	1.0	23
Italie	0.6	0.8	0.9	29
Royaume-Uni	0.7	0.8	0.9	22
France	0.5	0.6	0.8	38
Pologne	0.5	0.6	0.7	36
Espagne	0.3	0.4	0.6	40
États-Unis	0.4	0.4	0.5	34
Roumanie	0.1	0.1	0.4	18
Autres pays	93.6	92.7	92.2	
Total	211.1	210.9	211.7	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Dont : femmes 2013 (%)</i>
Ukraine	93.4	92.0	110.2	122.3	54
Ouzbékistan	131.1	86.4	103.1	115.3	41
Arménie	59.4	73.0	90.0	102.3	46
Tadjikistan	87.1	64.4	75.7	82.9	25
Azerbaïdjan	67.9	53.0	62.8	67.2	40
Kazakhstan	28.1	16.3	42.2	65.5	55
Moldova	33.9	28.2	36.3	41.2	45
Kirghizistan	44.6	4.4	14.0	22.4	50
Géorgie	12.1	12.1	15.6	17.1	48
Bélarus	27.7	6.1	9.8	14.0	51
Viet Nam	11.1	8.8	10.2	10.7	41
Chine	28.4	7.6	8.5	8.0	36
Lituanie	2.6	4.2	4.6	4.9	46
Turkménistan	5.6	3.8	4.1	4.4	53
Turquie	5.4	3.4	3.8	4.2	5
Autres pays	48.8	26.7	30.1	33.4	
Total	687.0	490.3	621.0	715.8	44

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FINLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Estonie	13.4	14.0	15.5	17.6	20.0	22.6	25.5	29.1	34.0	39.8	44.8	51
Fédération de Russie	25.0	24.6	24.6	25.3	26.2	26.9	28.2	28.4	29.6	30.2	30.8	57
Suède	8.1	8.2	8.2	8.3	8.3	8.4	8.5	8.5	8.5	8.4	8.4	42
Somalie	4.6	4.7	4.7	4.6	4.9	4.9	5.6	6.6	7.4	7.5	7.5	48
Chine	2.4	2.6	3.0	3.4	4.0	4.6	5.2	5.6	6.2	6.6	7.1	54
Thaïlande	2.1	2.3	2.6	3.0	3.5	3.9	4.5	5.0	5.5	6.0	6.5	87
Irak	3.5	3.4	3.3	3.0	3.0	3.2	4.0	5.0	5.7	5.9	6.4	34
Turquie	2.3	2.4	2.6	2.9	3.2	3.4	3.8	4.0	4.2	4.3	4.4	33
Inde	1.2	1.3	1.6	2.0	2.3	2.7	3.2	3.5	3.8	4.0	4.4	39
Royaume-Uni	2.7	2.7	2.8	2.9	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	3.9	4.0	20
Allemagne	2.6	2.6	2.8	3.0	3.3	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	41
Serbie	2.8	3.3	3.3	3.4	3.5	3.5	3.6	3.8	3.9	3.9	3.9	43
Viet Nam	1.7	1.5	1.7	1.8	2.0	2.3	2.5	2.8	3.1	3.3	3.6	54
Pologne	0.8	0.8	0.9	1.1	1.4	1.9	2.1	2.2	2.5	2.9	3.3	43
Afghanistan	1.3	1.6	1.8	2.0	2.2	2.2	2.3	2.5	2.8	3.0	3.2	45
Autres pays	32.7	32.3	34.5	37.5	41.7	45.9	49.8	53.8	58.4	61.9	65.4	
Total	107.0	108.3	113.9	121.7	132.7	143.3	155.7	168.0	183.1	195.5	207.5	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FRANCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2010 (%)
Portugal	490.6	491.0	492.5	493.9	497.6	501.8	46
Algérie	481.0	475.3	471.3	469.0	466.4	466.6	46
Maroc	460.4	452.0	444.8	440.7	435.2	433.4	48
Turquie	223.6	223.4	220.1	220.7	221.2	219.8	47
Italie	177.4	175.2	174.3	173.5	172.7	172.6	44
Royaume-Uni	136.5	146.6	151.8	154.0	156.3	157.0	49
Tunisie	145.9	144.2	143.9	144.0	147.1	150.4	40
Espagne	133.8	131.0	130.1	128.5	128.0	129.1	51
Belgique	81.3	84.4	87.7	90.9	92.9	94.7	51
Allemagne	92.4	93.4	93.9	95.0	93.3	93.7	54
Chine	66.2	72.1	76.7	81.4	86.2	90.1	55
Mali	56.7	59.5	59.7	62.2	63.3	64.9	40
Haïti	40.4	62.0	62.2	56.6	58.0	62.7	54
Roumanie	25.2	28.8	32.9	41.9	49.3	57.6	51
Sénégal	49.5	50.5	50.2	51.5	51.7	52.6	44
Autres pays	880.9	1 007.4	1 039.1	1 069.2	1 102.2	1 145.8	
Total	3 541.8	3 696.9	3 731.2	3 773.2	3 821.5	3 892.6	4 036.0	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité

Milliers
GRÈCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Albanie	294.7	325.6	341.0	347.4	384.6	413.9	501.7	485.0	449.7	471.5	410.4	..
Bulgarie	17.3	25.3	27.9	29.5	30.7	40.2	54.5	48.4	47.3	38.4	46.2	..
Roumanie	14.6	16.2	18.9	18.9	25.7	29.5	33.8	33.3	40.6	38.5	30.9	..
Géorgie	9.5	14.1	16.9	15.1	23.8	33.6	33.9	32.8	28.0	23.5	19.8	..
Pakistan	6.2	4.2	5.5	6.7	13.9	18.0	23.0	21.2	24.1	24.5	17.0	..
Pologne	15.9	17.0	16.1	16.6	21.4	18.9	11.2	10.2	7.5	11.3	15.0	..
Syrie	6.2	3.8	4.2	3.6	6.0	9.2	12.4	6.5	10.1	13.4	12.6	..
Féd. de Russie	17.8	16.8	17.6	18.9	21.6	16.7	19.5	14.1	12.0	15.1	12.4	..
Chypre ^{1, 2}	8.1	12.2	11.0	10.6	11.2	14.2	11.8	9.9	12.1	11.2	12.0	..
Royaume-Uni	6.2	7.1	7.7	7.6	8.0	7.5	7.5	7.3	7.6	9.5	8.7	..
Ukraine	10.2	13.1	12.2	12.2	14.1	11.9	13.7	12.2	10.8	10.7	8.3	..
Arménie	4.7	7.3	6.1	7.1	5.0	9.1	12.3	6.7	9.5	7.5	6.8	..
Allemagne	4.3	3.8	5.6	6.7	7.1	8.1	7.3	9.6	6.2	5.2	6.8	..
Bangladesh	1.0	1.8	3.2	2.1	2.6	14.1	12.5	14.6	10.5	7.5	6.7	..
Philippines	3.2	7.2	8.9	7.5	3.4	4.9	3.3	5.1	2.1	9.9	6.5	..
Autres pays	53.0	57.7	50.0	60.1	63.9	83.7	81.3	93.2	79.2	70.3	67.0	..
Total	472.8	533.4	553.1	570.6	643.1	733.6	839.7	810.0	757.4	768.1	687.1	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. Note concernant Chypre par la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note concernant Chypre par tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité

Milliers
HONGRIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Roumanie	55.7	67.5	66.2	67.0	65.8	66.4	72.7	76.9	41.6	34.8	30.9	38
Allemagne	7.4	6.9	10.5	15.0	14.4	16.7	18.7	20.2	15.8	17.4	18.7	43
Chine	6.8	6.9	8.6	9.0	10.2	10.7	11.2	11.8	10.1	11.5	12.7	47
Ukraine	13.1	13.9	15.3	15.9	17.3	17.6	17.2	16.5	11.9	10.8	8.3	57
Rép.e slovaque	2.5	1.2	3.6	4.3	4.9	6.1	6.4	7.3	6.7	7.6	8.3	60
Autriche	0.8	0.5	1.5	2.2	2.6	3.0	3.7	3.9	3.3	3.7	3.9	36
Féd. de Russie	2.2	2.6	2.8	2.8	2.8	2.9	3.3	3.5	2.9	3.4	3.7	63
Viet Nam	2.4	2.5	3.1	3.1	3.0	3.3	3.1	3.1	2.6	3.1	3.1	51
Serbie	8.3	13.6	8.4	8.5	13.7	13.7	11.5	10.7	8.2	4.9	3.1	38
États-Unis	1.9	2.3	2.4	3.1	3.3	3.1	3.1	3.0	44
Royaume-Uni	1.0	0.4	1.5	1.9	2.1	2.4	2.4	2.5	2.1	2.4	2.6	33
Pays-Bas	0.4	0.2	0.7	1.1	1.2	1.4	1.7	1.9	1.9	2.2	2.4	39
Italie	0.6	0.4	0.8	1.0	1.2	1.5	1.6	1.8	1.6	2.0	2.3	24
France	0.8	0.3	1.3	1.5	1.5	2.2	1.9	2.1	1.9	2.1	2.3	42
Pologne	2.2	2.2	2.4	2.7	2.6	2.8	2.5	2.7	1.4	1.6	1.9	60
Autres pays	26.1	22.8	27.8	28.2	28.9	31.3	36.7	40.9	28.3	30.9	33.4	..
Total	130.1	142.2	154.4	166.0	174.7	184.4	197.8	209.2	143.4	141.4	140.5	44

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
IRLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2011 (%)
Pologne	62.7	121.7	48
Royaume-Uni	110.6	115.5	117.9	117.1	115.9	110.0	113.0	..	50
Lituanie	24.4	36.4	52
Lettonie	13.2	20.4	56
Nigéria	16.0	17.3	54
Roumanie	7.6	17.1	49
Inde	8.3	16.9	46
Philippines	9.3	12.6	56
Allemagne	10.1	11.1	56
États-Unis	12.3	10.8	57
Chine	11.0	10.7	50
République slovaque	8.0	10.7	48
France	8.9	9.6	51
Brésil	4.3	8.6	49
Hongrie	8.0	48
Autres pays	106.5	404.1	457.7	458.3	444.2	115.1	437.4
Total	413.2	519.6	575.6	575.4	560.1	537.0	550.4	..	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ISLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	1.9	1.9	3.2	6.0	9.9	11.0	9.6	9.1	9.0	9.4	10.2	46
Lituanie	0.4	0.4	0.6	1.0	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	48
Danemark	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	54
Allemagne	0.6	0.5	0.8	0.9	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	0.9	67
Lettonie	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	51
Royaume-Uni	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	30
États-Unis	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	41
Philippines	0.6	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	56
Thaïlande	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	69
Portugal	0.1	0.4	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	37
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	42
Suède	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	57
France	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	45
Norvège	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	57
Roumanie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	46
Autres pays	3.4	3.5	4.4	5.2	5.0	4.7	4.0	3.9	3.9	4.1	4.1	..
Total	10.2	10.6	13.8	18.6	23.4	24.4	21.7	21.1	21.0	21.4	22.7	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Roumanie	177.8	248.8	297.6	342.2	625.3	796.5	887.8	968.6	1 072.3	951.1	1 081.4	57
Maroc	253.4	294.9	319.5	343.2	365.9	403.6	431.5	452.4	470.4	412.7	524.8	44
Albanie	270.4	316.7	348.8	375.9	401.9	441.4	466.7	482.6	495.7	437.5	502.5	48
Chine	86.7	111.7	127.8	144.9	156.5	170.3	188.4	209.9	228.3	213.6	320.8	49
Ukraine	58.0	93.4	107.1	120.1	132.7	154.0	174.1	200.7	214.4	192.3	233.7	80
Philippines	72.4	82.6	89.7	101.3	105.7	113.7	123.6	134.2	142.9	139.8	165.8	57
Inde	44.8	54.3	61.8	69.5	77.4	91.9	105.9	121.0	133.1	123.7	160.3	38
Moldova	24.6	38.0	47.6	55.8	68.6	89.4	105.6	130.9	144.5	130.8	150.0	67
Égypte	40.6	52.9	58.9	65.7	69.6	74.6	82.1	90.4	98.1	91.9	135.3	30
Bangladesh	27.4	35.8	41.6	49.6	55.2	65.5	74.0	82.5	91.6	88.5	127.9	28
Tunisie	68.6	78.2	83.6	88.9	93.6	100.1	103.7	106.3	109.4	93.2	122.4	36
Pérou	43.0	53.4	59.3	66.5	70.8	77.6	87.7	98.6	105.7	97.6	110.6	60
Serbie	51.7	58.2	64.1	64.4	68.5	62.1	57.9	57.5	55.5	45.1	109.9	47
Pakistan	27.8	35.5	41.8	46.1	49.3	55.4	64.9	75.7	82.7	77.5	106.5	32
Sri Lanka	39.2	45.6	50.5	56.7	61.1	68.7	75.3	81.1	85.8	83.7	104.4	45
Autres pays	703.8	802.2	870.8	948.0	1 030.5	1 126.6	1 206.0	1 277.8	1 295.1	1 208.7	965.9	
Total	1 990.2	2 402.2	2 670.5	2 938.9	3 432.7	3 891.3	4 235.1	4 570.3	4 825.6	4 387.7	4 922.1	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Chine	462.4	487.6	519.6	560.7	606.9	655.4	680.5	687.2	674.9	652.6	649.1	..
Corée	613.8	607.4	598.7	598.2	593.5	589.2	578.5	566.0	545.4	530.0	519.7	..
Philippines	185.2	199.4	187.3	193.5	202.6	210.6	211.7	210.2	209.4	203.0	209.2	..
Brésil	274.7	286.6	302.1	313.0	317.0	312.6	267.5	230.6	210.0	190.6	181.3	..
Viet Nam	23.9	26.0	28.9	32.5	36.9	41.1	41.0	41.8	44.7	52.4	72.3	..
États-Unis	47.8	48.8	49.4	51.3	51.9	52.7	52.1	50.7	49.8	48.4	50.0	..
Pérou	53.6	55.8	57.7	58.7	59.7	59.7	57.5	54.6	52.8	49.2	48.6	..
Thaïlande	34.8	36.3	37.7	39.6	41.4	42.6	42.7	41.3	42.8	40.1	41.2	..
Taipei chinois	22.8	33.3	..
Népal	7.8	9.4	12.3	15.3	17.5	20.4	24.1	31.5	..
Indonésie	22.9	23.9	25.1	24.9	25.6	27.3	25.5	24.9	24.7	25.5	27.2	..
Inde	14.2	15.5	17.0	18.9	20.6	22.3	22.9	22.5	21.5	21.7	22.5	..
Royaume-Uni	18.2	18.1	17.5	17.8	17.3	17.0	16.6	16.0	15.5	14.7	14.9	..
Pakistan	8.4	8.6	8.8	9.1	9.3	9.9	10.3	10.3	10.8	10.6	11.1	..
Sri Lanka	8.0	8.8	9.0	8.9	8.7	8.8	9.0	9.1	9.3	8.4	9.2	..
Autres pays	147.0	151.0	152.8	148.3	150.7	154.4	153.7	150.3	146.5	139.7	145.3	
Total	1 915.0	1 973.7	2 011.6	2 083.2	2 151.4	2 215.9	2 184.7	2 132.9	2 078.5	2 033.7	2 066.4	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
LUXEMBOURG

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2010 (%)
Portugal	64.9	67.8	70.8	73.7	76.6	80.0	79.8	82.4	85.3	88.2	90.8	48
France	22.2	23.1	24.1	25.2	26.6	28.5	29.7	31.5	33.1	35.2	37.2	49
Italie	19.0	19.0	19.1	19.1	19.1	19.4	18.2	18.1	18.1	18.3	18.8	47
Belgique	16.2	16.3	16.5	16.5	16.5	16.7	16.8	16.9	17.2	17.6	18.2	47
Allemagne	10.5	10.8	10.9	11.3	11.6	12.0	12.1	12.0	12.3	12.4	12.7	51
Serbie	6.0	6.5	6.4	6.3	18
Royaume-Uni	4.7	4.7	4.8	4.9	5.0	5.3	5.5	5.5	5.6	5.7	5.9	45
Espagne	2.9	3.0	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.7	4.0	4.3	4.7	51
Pays-Bas	3.6	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	48
Pologne	0.8	1.0	1.3	1.6	1.8	2.2	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	58
Cabo Verde	2.5	2.5	2.6	2.7	52
Roumanie	0.4	0.4	0.5	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.9	2.2	2.5	64
Bosnie-Herzégovine	2.3	2.2	2.3	2.3	49
Chine	1.6	1.7	1.8	2.2	53
Grèce	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	1.9	2.1	49
Autres pays	31.3	32.8	35.2	37.1	39.5	41.5	42.0	28.8	30.6	32.9	35.6	
Total	177.8	183.7	191.3	198.3	205.9	215.5	216.3	220.5	229.9	238.8	248.9	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
MEXIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
États-Unis	60.0	64.9	68.5	63.4	..	42
Espagne	18.6	18.8	19.6	20.7	..	43
Colombie	14.6	15.5	16.9	16.7	..	56
Chine	10.2	12.5	15.2	15.6	..	39
Argentine	15.2	15.6	15.8	15.3	..	48
Cuba	10.3	11.8	14.0	14.5	..	49
Venezuela	10.1	11.8	12.8	12.9	..	53
Canada	10.9	12.7	13.6	12.9	..	45
Guatemala	8.4	9.8	10.9	9.7	..	55
France	9.4	9.1	9.1	9.0	..	47
Allemagne	8.9	8.8	9.0	8.8	..	44
Honduras	4.9	6.3	7.6	6.9	..	58
Corée	6.0	6.4	6.8	6.8	..	46
Pérou	6.6	6.4	6.9	6.8	..	47
Italie	5.7	6.1	6.4	6.6	..	34
Autres pays	63.0	64.7	70.9	69.7	..	
Total	262.7	281.1	303.9	296.4	..	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
NORVÈGE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	2.7	3.9	6.8	13.6	26.8	39.2	46.7	55.2	66.6	77.1	85.6	33
Suède	25.4	25.8	26.6	27.9	29.9	32.8	35.8	39.2	42.0	43.1	44.2	48
Lituanie	0.9	1.3	1.9	3.0	5.1	7.6	10.4	16.4	24.1	30.7	35.8	41
Allemagne	8.8	9.6	10.6	12.2	15.3	18.9	20.8	22.4	23.7	24.4	24.6	45
Danemark	20.0	20.1	20.2	20.3	20.5	20.6	20.7	20.9	21.4	21.9	22.6	45
Royaume-Uni	11.0	11.2	11.2	11.6	12.0	12.6	13.3	14.0	14.7	15.5	15.8	34
Somalie	9.9	10.5	10.6	10.8	10.6	10.9	10.8	11.1	10.8	13.0	14.4	47
Érythrée	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	2.1	3.8	5.7	7.6	10.0	12.7	46
Fédération de Russie	6.2	7.4	8.2	8.8	9.7	10.4	10.6	10.8	10.9	11.2	11.4	65
Philippines	2.6	2.9	3.3	3.9	4.8	6.1	6.8	7.8	8.9	10.1	11.4	80
Thaïlande	4.2	5.0	5.7	6.4	6.9	7.9	8.6	9.3	10.0	10.8	11.4	86
Roumanie	0.7	0.8	0.9	0.9	1.4	2.4	3.4	4.5	5.7	7.5	10.0	43
Lettonie	0.5	0.6	0.6	0.9	1.2	1.7	2.8	4.9	6.9	8.5	9.4	41
États-Unis	7.7	7.6	7.6	7.7	7.9	8.3	8.5	8.6	8.8	9.2	9.3	51
Islande	4.1	3.9	3.8	3.8	3.8	4.0	5.3	6.4	7.6	8.2	8.7	47
Autres pays	99.4	102.2	103.5	105.6	108.9	117.6	125.7	132.0	137.7	147.7	155.9	
Total	204.7	213.3	222.3	238.3	266.3	303.0	333.9	369.2	407.3	448.8	483.2	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
PAYS-BAS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	7.4	11.0	15.2	19.6	26.2	35.5	43.1	52.5	65.1	74.6	85.8	52
Turquie	101.8	100.6	98.9	96.8	93.7	92.7	90.8	88.0	84.8	81.9	80.1	50
Allemagne	56.5	57.1	58.5	60.2	62.4	65.9	68.4	71.4	72.8	72.6	72.2	55
Maroc	94.4	91.6	86.2	80.5	74.9	70.8	66.6	61.9	56.6	51.0	48.1	49
Royaume-Uni	43.7	42.5	41.5	40.3	40.2	41.1	41.4	41.4	41.4	41.7	42.3	41
Belgique	26.6	26.9	27.2	27.6	28.2	28.8	54
Chine	13.3	14.7	15.0	15.3	16.2	18.1	19.8	21.4	23.9	25.9	27.2	52
Italie	18.5	18.4	18.5	18.6	19.0	20.3	21.1	21.9	22.6	23.6	25.0	38
Espagne	17.4	17.1	16.9	16.5	16.5	17.3	18.1	19.2	20.3	21.9	23.9	51
France	14.5	14.5	14.7	14.7	15.1	16.4	17.2	17.8	18.1	18.3	18.7	52
Portugal	11.8	12.0	12.1	12.2	12.9	14.2	15.4	15.7	16.4	17.3	18.1	46
Bulgarie	1.7	1.9	2.1	2.2	6.4	10.2	12.3	14.1	16.8	17.6	17.8	51
États-Unis	15.1	14.8	14.6	14.6	14.5	14.9	14.6	14.8	15.3	15.6	15.6	52
Inde	3.6	3.7	4.3	5.4	6.4	8.0	8.7	9.6	10.8	11.7	13.1	40
Grèce	6.3	6.4	6.5	6.6	6.9	7.4	7.8	8.6	10.1	11.8	12.7	42
Autres pays	296.1	293.0	286.3	278.3	277.0	260.1	263.0	275.0	283.4	282.5	286.6	
Total	702.2	699.4	691.4	681.9	688.4	719.5	735.2	760.4	786.1	796.2	816.0	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Ukraine	5.2	6.1	7.2	10.2	..	13.4
Allemagne	11.4	11.8	12.2	4.4	..	5.2
Fédération de Russie	3.3	3.4	3.5	4.2	..	4.2
Bélarus	1.5	1.8	2.2	3.2	..	3.8
Viet Nam	1.9	2.0	2.2	2.9	..	2.6
Arménie	0.8	0.8	0.9	1.4	..	1.8
Autres pays	30.8	31.4	32.2	23.2	..	24.4
Total	54.9	57.5	60.4	49.6	..	55.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Brésil	64.3	66.7	63.7	68.0	66.4	107.0	116.2	119.4	111.4	105.6	92.1	60
Cabo Verde	62.5	64.3	67.5	65.5	63.9	51.4	48.8	44.0	43.9	42.9	42.4	53
Ukraine	64.8	65.8	43.8	41.5	39.5	52.5	52.3	49.5	48.0	44.1	41.1	50
Roumanie	11.6	12.0	10.6	11.4	19.2	27.4	32.5	36.8	39.3	35.2	34.2	45
Angola	34.1	35.1	34.2	33.7	32.7	27.6	26.6	23.5	21.6	20.3	20.2	53
Chine	8.7	9.2	9.3	10.2	10.4	13.3	14.4	15.7	16.8	17.4	18.6	48
Guinée-Bissau	24.7	25.3	24.7	23.8	23.7	24.4	22.9	19.8	18.5	17.8	17.8	45
Royaume-Uni	16.8	18.0	19.0	19.8	23.6	15.4	16.4	17.2	17.7	16.6	16.5	48
Sao Tomé-et-Principe	9.8	10.5	11.5	10.8	10.6	11.7	11.5	10.5	10.5	10.4	10.3	55
Moldova	12.8	13.7	14.0	14.4	14.1	21.1	20.8	15.6	13.6	11.5	10.0	52
Espagne	15.3	15.9	16.4	16.6	18.0	7.2	8.1	8.9	9.3	9.4	9.5	48
Allemagne	12.5	13.1	13.6	13.9	15.5	8.2	8.6	9.0	9.1	8.6	8.6	49
Bulgarie	3.6	3.6	3.1	3.3	5.0	6.5	7.2	8.2	8.6	7.4	7.6	47
Inde	5.1	5.2	3.7	3.8	4.1	5.5	5.8	5.3	5.4	5.7	6.0	30
France	8.9	9.3	9.6	9.7	10.6	4.6	4.9	5.1	5.3	5.2	5.2	50
Autres pays	78.9	81.5	71.5	73.7	78.4	56.8	57.3	56.8	57.9	58.9	61.1	
Total	434.3	449.2	415.9	420.2	435.7	440.6	454.2	445.3	436.8	417.0	401.3	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
République tchèque	4.9	3.6	4.4	5.1	6.0	6.9	8.3	9.0	14.6	14.7	11.4	47
Hongrie	1.8	2.1	2.7	3.6	4.6	5.3	9.3	9.9	8.1	35
Pologne	2.4	2.5	2.8	3.6	4.0	4.4	5.4	5.6	6.9	7.0	5.1	49
Roumanie	0.4	0.7	3.0	5.0	5.4	5.8	5.7	6.0	4.9	29
Allemagne	1.6	2.3	2.9	3.8	4.0	4.1	4.3	4.4	3.6	26
Ukraine	4.9	4.0	3.7	3.9	3.7	4.7	5.9	6.3	3.9	3.9	2.7	66
Italie	0.5	0.7	1.0	1.1	1.5	1.7	2.1	2.2	2.0	18
Autriche	0.9	1.2	1.5	1.7	2.1	2.2	2.3	2.3	1.8	26
Bulgarie	0.6	0.5	1.0	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	1.6	26
Royaume-Uni	0.5	0.7	1.0	1.2	1.4	1.5	1.8	1.9	1.6	29
Viet Nam	0.8	1.1	1.4	2.5	2.3	2.3	1.5	1.5	1.4	44
France	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.7	1.6	1.6	1.4	30
Fédération de Russie	1.2	1.3	1.4	1.5	2.0	2.2	1.8	1.8	1.4	64
Chine	0.5	0.9	1.2	1.5	1.7	1.9	0.8	0.9	0.8	50
États-Unis	0.6	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0	0.9	0.9	0.7	41
Autres pays	17.0	12.1	4.6	6.3	8.3	11.1	14.1	15.7	11.5	11.8	10.6	
Total	29.2	22.3	25.6	32.1	40.9	52.5	62.9	68.0	70.7	72.9	59.2	38

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Ukraine	62.3	78.3	87.8	102.6	126.7	131.9	131.9	124.3	118.9	112.5	105.1	46
République slovaque	64.9	47.4	49.4	58.4	67.9	76.0	73.4	71.8	81.3	85.8	90.9	46
Viet Nam	29.0	34.2	36.8	40.8	51.1	60.3	61.1	60.3	58.2	57.3	57.3	44
Fédération de Russie	12.6	14.7	16.3	18.6	23.3	27.1	30.3	31.8	32.4	33.0	33.1	56
Pologne	15.8	16.3	17.8	18.9	20.6	21.7	19.3	18.2	19.1	19.2	19.5	50
Allemagne	5.2	5.8	7.2	10.1	15.7	17.5	13.8	13.9	15.8	17.1	18.5	20
Bulgarie	4.0	4.4	4.6	4.6	5.0	5.9	6.4	6.9	7.4	8.2	9.1	34
États-Unis	3.3	3.8	4.0	4.2	4.5	5.3	5.6	6.1	7.3	7.0	7.1	41
Roumanie	2.3	2.6	2.7	2.9	3.2	3.6	4.1	4.4	4.8	5.7	6.7	34
Moldova	3.3	4.1	4.7	6.2	8.0	10.6	10.0	8.9	7.6	6.4	5.7	45
Chine	4.0	3.4	3.6	4.2	5.0	5.2	5.4	5.5	5.6	5.6	5.5	47
Royaume-Uni	1.7	1.8	2.2	3.5	3.8	4.5	4.4	4.4	4.9	5.2	5.4	22
Mongolie	6.0	8.6	5.7	5.6	5.4	5.3	5.3	59
Kazakhstan	3.0	3.4	3.9	4.2	4.5	4.8	4.8	56
Bélarus	2.7	2.9	3.0	3.2	3.7	3.9	4.0	4.2	4.2	4.3	4.3	61
Autres pays	29.4	34.7	38.3	43.3	44.9	52.1	53.1	53.9	56.8	58.6	60.7	
Total	240.4	254.3	278.3	321.5	392.3	437.6	432.5	424.3	434.2	435.9	439.2	43

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ROYAUME-UNI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pologne	34	48	110	209	406	498	549	550	658	713	679.0	51
Irlande	367	368	369	335	341	359	344	344	386	356	345.0	58
Inde	154	171	190	258	258	294	293	354	332	360	336.0	50
Pakistan	83	86	95	78	133	178	177	137	166	163	194.0	47
Allemagne	70	96	100	91	88	91	121	129	132	137	153.0	58
Lituanie	47	54	73	67	99	129	126	153.0	52
États-Unis	120	133	106	132	109	117	112	133	109	146	149.0	51
Roumanie	12	19	32	52	72	79	117	148.0	44
Portugal	88	83	85	81	87	95	96	104	123	106	138.0	40
Italie	91	121	88	76	95	96	107	117	153	125	138.0	55
France	102	95	100	110	122	123	148	116	114	132	132.0	55
Nigéria	33	43	62	61	89	81	106	106	114	102	114.0	44
Chine	73	89	109	76	107	106	87	93.0	46
Afrique du Sud	95	92	100	105	90	94	113	102	81	67	87.0	51
Pays-Bas	54	48	45	56	52	41	35	58	56	59	83	45
Autres pays	1 451	1 473	1 585	1 668	1 792	1 905	1 952	1 996	2 047	1 993	1 999	
Total	2 742	2 857	3 035	3 392	3 824	4 186	4 348	4 524	4 785	4 788	4 941	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
SLOVÉNIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Bosnie-Herzégovine	42.5	41.7	42.7	45.0	46.8	26
Croatie	10.2	10.3	10.8	11.6	10.9	30
Serbie	10.0	7.5	9.7	10.2	10.8	31
Ex-Rép. youg. de Macédoine	10.1	9.5	10.0	10.2	10.6	42
Bulgarie	1.6	2.3	3.1	1.1	3.5	24
Italie	0.9	1.1	1.2	1.5	1.8	34
Ukraine	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	70
Fédération de Russie	0.6	0.7	0.9	1.1	1.5	58
Allemagne	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	45
Chine	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	45
Monténégro	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	46
République slovaque	0.7	0.9	0.8	0.7	0.8	52
Roumanie	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6	36
Royaume-Uni	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	36
Autriche	0.4	0.5	..	0.5	0.5	39
Autres pays	18.3	16.6	17.6	16.1	18.0	
Total	99.8	95.7	101.9	103.3	110.9	33

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
SUÈDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Finlande	93.5	90.3	87.1	83.5	80.4	77.1	74.1	70.6	67.9	65.3	62.8	58
Pologne	13.4	14.7	17.2	22.4	28.9	34.7	38.6	40.9	42.7	44.6	46.1	49
Somalie	8.8	9.0	9.6	11.6	14.7	18.3	24.7	30.8	33.0	36.1	45.0	50
Danemark	29.7	31.2	32.9	35.8	38.4	39.7	40.3	40.5	40.5	40.2	39.3	43
Norvège	35.5	35.6	35.4	35.5	35.6	35.5	35.2	34.9	34.8	34.8	34.6	51
Irak	41.5	39.8	31.9	30.3	40.0	48.6	55.1	56.6	55.8	43.2	31.2	48
Allemagne	19.1	19.9	21.0	22.5	24.7	26.6	27.5	27.6	27.8	28.0	28.1	49
Syrie	4.8	4.2	3.6	3.2	3.1	3.1	3.4	4.1	5.0	9.1	20.5	42
Afghanistan	6.1	6.8	6.9	7.7	7.9	8.2	8.6	9.8	12.7	16.7	20.3	37
Royaume-Uni	14.4	14.6	14.7	15.1	15.7	16.5	17.3	17.4	18.1	18.4	18.8	30
Thaïlande	8.3	9.8	11.2	12.5	13.9	15.5	17.1	18.3	19.0	19.1	18.5	80
Chine	5.7	6.2	6.7	6.9	7.7	9.4	11.8	14.1	15.5	16.3	17.1	53
Iran	12.5	12.4	11.5	10.5	10.2	10.6	11.8	13.5	14.3	14.5	14.8	47
Érythrée	1.1	1.3	1.8	2.2	2.9	3.9	5.0	6.4	8.4	10.0	12.8	51
Turquie	12.4	12.3	11.7	10.2	10.0	10.2	10.8	11.9	12.4	12.5	12.4	39
Autres pays	168.7	172.5	176.2	181.7	190.1	203.8	221.0	235.7	247.1	258.3	272.4	
Total	475.4	480.5	479.3	491.6	524.2	561.7	602.5	633.1	655.0	667.2	694.6	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
SUISSE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Italie	303.8	300.2	296.4	291.7	289.6	290.0	289.1	289.1	290.5	294.4	301.3	42
Allemagne	133.6	144.9	157.6	172.6	201.9	233.4	250.5	264.2	276.8	285.4	293.2	44
Portugal	149.8	159.7	167.3	173.5	182.3	196.2	205.3	213.2	224.2	238.4	253.8	45
France	65.0	67.0	69.0	71.5	77.4	85.6	90.6	95.1	99.5	103.9	110.2	45
Serbie	199.8	199.2	196.2	190.8	187.4	180.3	149.9	115.0	104.8	96.8	81.6	49
Espagne	76.8	74.3	71.4	68.2	65.1	64.4	64.1	64.2	66.0	69.8	75.4	45
Turquie	77.7	76.6	75.4	73.9	72.6	71.7	71.0	70.6	70.2	69.6	69.2	47
Ex-Rép. youg. de Macédoine	60.5	60.8	60.7	60.1	60.0	59.7	59.8	60.2	60.8	61.6	62.5	49
Royaume-Uni	23.4	24.1	24.9	26.0	28.7	31.9	34.1	36.4	38.6	39.4	40.4	43
Autriche	31.6	32.5	32.8	32.9	34.0	35.5	36.5	37.2	38.2	39.0	39.6	46
Bosnie-Herzégovine	45.4	44.8	43.2	41.3	39.3	37.5	35.8	34.6	33.5	32.9	32.2	48
Croatie	42.7	41.8	40.6	39.1	37.8	36.1	34.9	33.8	32.8	31.8	30.7	50
Sri Lanka	24.6	23.9	23.7	49
Pays-Bas	15.2	15.4	15.8	16.1	17.0	18.1	18.5	19.1	19.4	19.6	20.1	45
Brésil	18.1	18.6	18.9	72
Autres pays	245.7	253.8	260.7	265.9	277.9	298.7	340.1	387.9	374.4	400.0	433.9	
Total	1 471.0	1 495.0	1 511.9	1 523.6	1 571.0	1 638.9	1 680.2	1 720.4	1 772.3	1 825.1	1 886.6	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263499>

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5.
Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie

	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile vivant dans des ménages privés. Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (<i>Aussiedler</i>). La baisse importante observée en 2004 est due à un recoupement entre le registre de résidence et le registre central des étrangers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre. Avant 2002 : moyenne annuelle.	Registre de population, Statistique Autriche. Avant 2002 : Enquête sur la population active, Statistique Autriche.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Depuis le 1 ^{er} janvier 2008, les demandeurs d'asile sont inscrits. Ceci peut expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique.
Canada	Recensements de 2001, 2006 et 2011.	Statistiques Canada.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. Les données ont été révisées depuis 2002 afin d'inclure les étrangers d'origine coréenne titulaires d'un visa F-4 et inscrits sur les registres de population (appelés Coréens d'outre-mer). La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Registre de la population. Les données comprennent tous les étrangers inscrits indépendamment de leur situation administrative. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier (pour une année donnée, 1 ^{er} janvier de l'année suivante).	Institut national de statistique (INE)
Estonie	Registre de la population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Administration de la police et des gardes-frontière.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger.	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Fédération de Russie	Recensements de 2002 et 2010. Depuis 2011, détenteurs d'un permis de résidence temporaire ou permanent.	Service fédéral de la migration, ministère de l'Intérieur.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finlandaise. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Y compris des étrangers en situation irrégulière. <i>Date de référence</i> : quatrième trimestre.	Enquête sur la population active, Service national de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. Y compris les réfugiés à partir de 2010. À partir de 2011, inclut les personnes sous protection subsidiaire. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2006 et 2011.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistiques Islande.
Italie	Jusqu'en 2003, les données portent sur les personnes titulaires d'un permis de résidence. Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite des programmes de 1998, 2002 et 2009. À partir de 2004, les données se réfèrent aux étrangers résidents (ceux inscrits dans les registres municipaux). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de statistique (ISTAT).

**Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5.
Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)**

	Commentaires	Source
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident pour le moyen ou long terme sous les conditions du « Immigration Control and Refugee Recognition Act ». <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente en cours de validité (immigrés, FM2) ou d'un titre de résidence temporaire (non immigrés, FM3).	Institut national des migrations (INM).
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier de l'année suivante.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	Les données du recensement 2002 couvrent les résidents permanents, non compris ceux séjournant à l'étranger depuis plus de 12 mois. Les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois sont exclus. À partir de 2006, les données sont issues du registre central de population.	Recensement de 2002, Bureau central de la statistique ; Registre central de population.
Portugal	Titulaires d'un permis de résidence en cours de validité. Les chiffres pour 2001-04 comprennent les étrangers titulaires d'un permis de séjour obtenu dans le cadre du programme de régularisation de 2001. Les chiffres pour 2005, 2006 et 2007 comprennent les titulaires de permis de résidence valides, les titulaires de permis de séjour valides (les étrangers ayant renouvelé leurs permis de séjour chaque année) et les titulaires d'un visa de long terme renouvelé chaque année). Les visas de travail délivrés après 2004 concernent un certain nombre d'étrangers ayant bénéficié du programme spécial de régularisation ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux travailleurs brésiliens résultant d'un accord bilatéral. Après 2008, avec la réforme de la législation et la suppression des permis de séjour, les chiffres comprennent les titulaires de permis de résidence valides et les titulaires d'un visa de long durée renouvelé dans l'année.	Ministère de l'Intérieur, Institut national statistique (INE) et ministère des Affaires étrangères.
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Titulaires d'un permis de résidence permanent (pour motif familial essentiellement), d'un visa de long terme (plus de 90 jours), d'un permis de résidence à long terme (d'une durée de validité de 6 mois, renouvelable) ou d'un permis de résidence temporaire (ressortissants de l'UE). <i>Date de référence</i> : 31 décembre	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). Rupture de série en 2004 due à l'utilisation d'un nouveau système de pondération. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Enquête sur la population active, Home Office.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5.
Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)

	Commentaires	Source
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation, (permis B et C, respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.

Les données pour la Serbie peuvent comprendre des Monténégrins.

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 80, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays).

Tableau A.6. **Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie**

Unités et pourcentages

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Australie	86 858	81 001	88 470	94 164	104 333	137 493	119 811	86 654	119 383	95 235	83 698	123 438
% de la population étrangère
Autriche	36 011	44 694	41 645	34 876	25 746	14 010	10 258	7 978	6 135	6 690	7 043	7 354
% de la population étrangère	4.9	6.0	5.5	4.5	3.2	1.7	1.2	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7
Belgique	46 417	33 709	34 754	31 512	31 860	36 063	37 710	32 767	34 635	29 786	38 612	34 801
% de la population étrangère	5.5	4.0	4.0	3.6	3.5	3.9	3.9	3.2	3.3	2.7	3.3	2.9
Canada	141 591	153 483	192 447	197 954	259 909	199 216	176 069	155 886	143 227	180 865	112 806	128 394
% de la population étrangère	9.0	11.3	5.8	..
Chili	245	329	376	519	498	698	619	812	741	874	1 225	677
% de la population étrangère
République tchèque	4 532	3 410	5 020	2 626	2 346	1 877	1 837	1 621	1 495	1 936	2 036	2 514
% de la population étrangère	2.1	1.5	2.1	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6
Danemark	17 300	6 583	14 976	10 197	7 961	3 648	5 772	6 537	3 006	3 911	3 489	..
% de la population étrangère	6.5	2.5	5.5	3.8	2.9	1.3	1.9	2.0	0.9	1.1	1.0	..
Estonie	4 091	3 706	6 523	7 072	4 753	4 230	2 124	1 670	1 189	1 518	1 340	1 330
% de la population étrangère	1.5	1.4	0.6	0.6
Finlande	3 049	4 526	6 880	5 683	4 433	4 824	6 682	3 413	4 334	4 558	9 087	8 930
% de la population étrangère	3.1	4.4	6.4	5.2	3.9	4.0	5.0	2.4	2.8	2.7	5.0	4.6
France	128 092	144 640	168 826	154 827	147 868	131 738	137 452	135 852	143 261	114 569	96 051	97 276
% de la population étrangère	3.6	3.7	3.6	3.7	3.0	2.5	2.4
Allemagne	154 547	140 731	127 153	117 241	124 566	113 030	94 470	96 122	101 570	106 897	112 348	112 353
% de la population étrangère	2.1	1.9	1.7	1.7	1.8	1.7	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6
Grèce	10 806	16 922	17 019
% de la population étrangère	1.9	2.6	2.3
Hongrie	3 369	5 261	5 432	9 870	6 172	8 442	8 104	5 802	6 086	20 554	18 379	9 178
% de la population étrangère	2.9	4.5	4.2	6.9	4.0	5.1	4.6	3.1	3.1	9.8	12.8	6.5
Islande	356	463	671	726	844	647	914	728	450	370	413	597
% de la population étrangère	3.6	4.5	6.6	6.8	6.1	3.5	3.9	3.0	2.1	1.7	2.0	2.8
Irlande	2 817	3 993	3 784	4 079	5 763	6 656	4 350	4 594	6 387	10 749	25 039	..
% de la population étrangère	..	1.8	1.6	0.8	0.8	1.1	1.9	4.7	..
Italie	10 682	13 406	19 140	28 659	35 266	45 485	53 696	59 369	65 938	56 153	65 383	100 712
% de la population étrangère	0.7	0.9	1.0	1.2	1.3	1.5	1.6	1.5	1.6	1.2	1.4	2.3
Japon	14 339	17 633	16 336	15 251	14 108	14 680	13 218	14 785	13 072	10 359	10 622	8 646
% de la population étrangère	0.8	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4
Corée	3 883	7 734	9 262	16 974	8 125	10 319	15 258	26 756	17 323	18 355	12 528	..
% de la population étrangère	1.7	2.8	2.0	3.5	1.6	1.6	1.9	3.0	1.9	1.8	1.3	..
Luxembourg	754	785	841	954	1 128	1 236	1 215	4 022	4 311	3 405	4 680	4 411
% de la population étrangère	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	1.9	2.0	1.5	2.0	1.8
Mexique	4 737	4 317	6 429	5 610	4 175	5 470	4 471	3 489	2 150	2 633	3 590	3 581
% de la population étrangère	0.9	1.2	1.2
Pays-Bas	45 321	28 799	26 173	28 488	29 089	30 653	28 229	29 754	26 275	28 598	30 955	25 882
% de la population étrangère	6.6	4.1	3.7	4.1	4.2	4.5	4.1	4.1	3.6	3.8	3.9	3.3
Nouvelle-Zélande	19 569	18 366	22 227	24 462	29 248	29 916	23 623	18 005	15 173	19 287	27 230	28 466
% de la population étrangère
Norvège	9 041	7 867	8 154	12 655	11 955	14 877	10 312	11 442	11 903	14 637	12 384	13 223
% de la population étrangère	4.9	4.0	4.0	5.9	5.4	6.2	3.9	3.8	3.6	4.0	3.0	2.9
Pologne	1 186	1 634	1 937	2 866	989	1 528	1 054	2 503	2 926	2 325	3 792	3 462
% de la population étrangère	..	3.3	2.8	1.8	4.1	5.9	..	7.2	..
Portugal	1 369	1 747	1 346	939	3 627	6 020	22 408	24 182	21 750	23 238	21 819	..
% de la population étrangère	0.4	0.4	0.3	0.2	0.9	1.4	5.1	5.5	4.8	5.2	5.0	..
Fédération de Russie	272 463	31 528	330 419	504 518	366 488	367 699	361 363	394 137	111 298	134 980	95 737	117 381
% de la population étrangère	..	3.1	19.6	..	18.9

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)
Unités et pourcentages

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
République slovaque	..	3 492	4 016	1 393	1 125	1 478	680	262	239	272	255	282
% de la population étrangère	..	11.8	13.8	6.3	4.4	4.6	1.7	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Slovénie	841	1 468	1 706	1 829	1 812	768	1 470
% de la population étrangère	1.9	0.8	1.4
Espagne	21 810	26 556	38 335	42 829	62 339	71 810	84 170	79 597	123 721	114 599	115 557	261 295
% de la population étrangère	1.1	1.0	1.3	1.1	1.5	1.6	1.6	1.4	2.2	2.0	2.0	4.7
Suède	36 978	33 222	28 893	39 573	51 239	33 629	30 461	29 525	32 457	36 634	50 179	50 167
% de la population étrangère	7.8	7.1	6.1	8.2	10.7	6.8	5.8	5.3	5.4	5.8	7.7	7.5
Suisse	36 515	35 424	35 685	38 437	46 711	43 889	44 365	43 440	39 314	36 757	34 121	34 332
% de la population étrangère	2.6	2.4	2.4	2.6	3.1	2.9	2.8	2.7	2.3	2.1	1.9	1.9
Turquie	23 725	21 086	8 238	6 901	5 072
% de la population étrangère
Royaume-Uni	120 121	130 535	148 273	161 699	154 018	164 637	129 377	203 789	195 046	177 785	194 209	207 989
% de la population étrangère	4.6	5.1	5.4	5.7	5.1	4.9	3.4	4.9	4.5	3.9	4.1	4.3
États-Unis	573 708	462 435	537 151	604 280	702 589	660 477	1 046 539	743 715	619 913	694 193	757 434	779 929
% de la population étrangère	3.1	2.3	2.6	2.9	3.3	3.0	4.8	3.4	2.9	3.1	3.4	3.5

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.6.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263455>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ALLEMAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Turquie	56 244	44 465	32 661	33 388	28 861	24 449	24 647	26 192	28 103	33 246	27 970	41
Pologne	2 990	7 499	6 896	6 907	5 479	4 245	3 841	3 789	4 281	4 496	5 462	73
Ukraine	3 889	3 844	3 363	4 536	4 454	1 953	2 345	3 118	4 264	3 691	4 539	62
Grèce	1 114	1 507	1 346	1 657	2 691	1 779	1 362	1 450	2 290	4 167	3 498	48
Irak	2 999	3 564	4 136	3 693	4 102	4 229	5 136	5 228	4 790	3 510	3 150	45
Afghanistan	4 948	4 077	3 133	3 063	2 831	2 512	3 549	3 520	2 711	2 717	3 054	51
Fédération de Russie	2 764	4 381	5 055	4 679	4 069	2 439	2 477	2 753	2 965	3 167	2 784	59
Italie	1 180	1 656	1 629	1 558	1 265	1 392	1 273	1 305	1 707	2 202	2 754	48
Serbie	400	3 539	8 824	12 601	10 458	6 484	4 309	3 405	2 978	2 746	2 714	51
Maroc	4 118	3 820	3 684	3 546	3 489	3 130	3 042	2 806	3 011	2 852	2 710	48
Iran	9 440	6 362	4 482	3 662	3 121	2 734	3 184	3 046	2 728	2 463	2 560	51
Roumanie	1 394	1 309	1 789	1 379	3 502	2 137	2 357	2 523	2 399	2 343	2 504	72
Viet Nam	1 423	1 371	1 278	1 382	1 078	1 048	1 513	1 738	2 428	3 299	2 459	52
Kazakhstan	3 010	1 443	2 975	3 207	2 180	1 602	1 439	1 601	1 923	1 938	1 916	61
Israël	2 844	3 164	2 871	4 313	2 405	1 971	1 681	1 649	1 971	1 438	1 904	47
Autres pays	41 974	35 152	33 119	34 995	33 045	32 366	33 967	37 447	38 348	38 073	42 375	
Total	140 731	127 153	117 241	124 566	113 030	94 470	96 122	101 570	106 897	112 348	112 353	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
AUSTRALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	15 303	17 569	20 510	22 637	26 922	27 032	18 206	22 284	19 101	16 401	20 478	48
Inde	3 116	3 748	5 167	7 638	13 026	9 119	9 124	17 788	12 948	10 076	19 217	43
Philippines	2 994	3 163	3 738	3 825	5 187	3 841	3 453	4 505	4 051	5 592	9 090	55
Chine	5 885	5 966	6 507	7 406	11 173	8 407	6 700	11 109	8 898	6 876	8 979	57
Afrique du Sud	4 112	4 996	5 181	5 111	6 760	5 538	4 162	5 218	4 389	4 206	7 900	49
Nouvelle-Zélande	14 494	13 237	9 549	7 745	7 531	6 835	3 761	4 165	4 304	3 458	3 794	49
Sri Lanka	1 354	1 651	1 741	2 002	3 613	2 937	2 203	3 412	2 520	1 671	2 746	47
Irak	1 534	1 289	2 147	2 151	1 926	4 208	2 150	1 538	875	1 103	2 739	51
Viet Nam	1 719	2 268	2 108	2 146	2 634	2 177	1 522	2 000	1 688	1 929	2 568	61
Corée	656	957	1 146	1 770	2 491	2 395	1 211	2 409	2 321	1 570	2 109	53
Pakistan	802	885	913	1 091	1 468	1 190	1 194	1 728	1 057	990	2 100	46
Bangladesh	298	392	586	797	1 202	1 072	1 756	2 940	1 178	1 183	1 946	47
Malaisie	1 647	1 876	1 863	2 046	2 974	2 742	1 778	2 216	2 207	1 487	1 841	55
Irlande	761	924	1 094	1 236	1 442	1 423	881	1 280	1 302	1 145	1 796	43
Iran	940	650	814	743	1 080	737	823	918	779	1 024	1 657	47
Autres pays	25 386	28 899	31 100	35 989	48 064	40 158	27 730	35 873	27 617	24 987	34 478	
Total	81 001	88 470	94 164	104 333	137 493	119 811	86 654	119 383	95 235	83 698	123 438	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
AUTRICHE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Turquie	13 665	13 004	9 545	7 542	2 076	1 664	1 242	937	1 178	1 198	1 108	42
Bosnie-Herzégovine	8 268	8 657	7 026	4 596	3 329	2 207	1 457	1 278	1 174	1 131	1 039	57
Serbie	9 836	7 245	6 681	4 825	4 254	2 595	2 003	1 268	1 092	723	834	58
Fédération de Russie	83	194	235	228	128	127	135	137	296	316	427	53
Roumanie	2 096	1 373	1 128	981	455	382	246	114	223	275	224	68
Croatie	2 588	2 212	2 276	2 494	1 349	824	440	456	363	401	224	63
Anc. Rép. youg. de Macédoine	786	803	991	716	414	377	281	150	182	163	182	47
Égypte	615	616	506	382	100	121	124	94	97	152	174	47
Inde	525	562	421	159	137	122	90	84	82	171	165	50
Ukraine	146	230	182	145	81	70	80	75	106	99	134	85
Allemagne	106	135	135	122	113	67	174	132	117	110	127	54
République slovaque	196	174	171	124	56	46	50	66	64	77	97	63
Chine	591	545	323	182	57	67	76	58	97	110	95	68
Pologne	768	768	443	236	172	129	138	99	91	60	91	62
Syrie	56	70	94	31	7	9	13	28	61	53	83	33
Autres pays	4 369	5 057	4 719	2 983	1 282	1 451	1 429	1 159	1 467	2 004	2 350	
Total	44 694	41 645	34 876	25 746	14 010	10 258	7 978	6 135	6 690	7 043	7 354	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
BELGIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Maroc	10 565	8 704	7 977	7 753	8 722	8 427	6 919	7 380	7 035	7 879	5 926	53
Turquie	5 186	4 467	3 602	3 204	3 039	3 182	2 763	2 760	2 359	2 517	1 857	48
Italie	2 646	2 271	2 086	2 360	2 017	1 762	1 700	2 833	3 697	3 203	1 856	45
République démocratique du Congo	1 785	2 566	1 917	1 567	1 793	1 795	1 555	1 603	1 158	1 936	1 526	58
Fédération de Russie	153	244	297	487	1 533	2 599	1 647	1 641	1 032	1 439	1 525	58
Pays-Bas	522	665	672	692	668	683	608	641	495	961	1 272	46
Roumanie	277	314	332	429	554	480	362	395	356	777	1 155	54
France	698	780	772	820	836	838	792	717	638	903	973	51
Guinée	79	173	162	144	229	278	233	291	228	757	941	51
Cameroun	214	266	242	250	317	463	401	490	600	924	915	50
Pologne	460	465	470	550	586	619	640	523	394	729	888	60
Algérie	826	826	739	658	687	744	739	739	584	863	638	45
Irak	118	164	154	113	236	251	298	322	184	397	612	35
Arménie	176	366	253	206	197	291	274	374	277	360	583	52
Bulgarie	95	183	170	193	185	188	213	208	185	338	514	56
Autres pays	9 909	12 300	11 667	12 434	14 464	15 110	13 623	13 718	10 564	14 629	13 620	
Total	33 709	34 754	31 512	31 860	36 063	37 710	32 767	34 635	29 786	38 612	34 801	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
CANADA

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Inde	13 934	21 826	22 066	33 973	25 793	20 834	17 400	18 969	22 226	13 470	15 417	53
Philippines	8 225	9 022	11 036	15 570	12 197	11 668	11 068	11 608	16 154	10 553	14 824	59
Chine	20 021	25 138	25 775	34 477	24 348	21 027	16 013	13 425	15 567	10 412	10 098	60
Pakistan	6 494	10 676	12 429	17 123	11 624	9 434	7 841	8 062	9 934	5 631	5 293	54
Royaume-Uni	4 366	7 452	6 979	6 627	5 242	4 714	4 353	4 501	6 041	4 333	4 767	49
États-Unis	3 859	5 288	5 057	5 118	4 267	4 133	3 735	3 714	5 089	3 834	4 470	56
Iran	5 135	4 616	4 984	8 087	5 335	4 988	3 829	3 585	4 941	3 528	3 383	53
Colombie	953	1 510	2 085	3 136	3 784	4 671	4 289	3 812	4 077	2 540	3 371	52
Corée	4 350	5 909	5 426	7 558	5 861	5 251	3 838	3 166	4 093	3 071	3 166	52
Sri Lanka	3 261	5 151	4 579	5 650	4 703	3 691	3 187	2 918	3 347	2 008	2 454	54
Irak	1 671	1 908	2 023	2 977	1 752	1 504	1 187	1 056	1 593	1 312	2 399	54
France	2 052	1 683	2 295	2 648	2 152	1 853	2 641	1 933	2 678	1 416	2 052	49
Roumanie	3 105	3 294	4 470	5 885	4 682	4 376	4 416	3 092	3 730	1 828	1 931	55
Maroc	1 347	1 190	2 338	3 871	2 728	2 225	3 371	2 031	2 732	1 476	1 893	48
Algérie	1 687	1 500	2 146	3 331	2 552	2 150	3 160	2 453	3 322	1 586	1 850	52
Autres pays	73 023	86 284	84 266	103 878	82 196	73 550	65 558	58 902	75 341	45 808	51 026	
Total	153 483	192 447	197 954	259 909	199 216	176 069	155 886	143 227	180 865	112 806	128 394	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
CHILI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Pérou	52	84	123	117	196	174	170	156	214	305	153	55
Colombie	14	13	16	19	44	26	61	54	75	149	105	56
Équateur	2	12	20	21	43	62	72	89	97	173	95	60
Cuba	25	55	88	92	109	115	107	119	137	159	88	57
Bolivie	96	59	99	93	95	69	114	93	119	115	55	69
Argentine	11	13	15	7	11	10	20	16	23	33	21	52
Chine	30	40	18	25	24	16	46	29	24	29	18	44
Pakistan	2	2	9	7	10	4	17	15	16	17	12	17
Uruguay	4	2	4	6	5	2	2	5	6	6	10	40
Taïpei chinois	20	16	45	46	44	35	60	39	15	29	9	78
Espagne	9	2	4	5	10	5	10	9	5	14	8	38
Venezuela	4	1	2	3	9	8	14	17	22	21	8	75
Inde	16	11	10	7	13	16	11	9	16	15	8	13
Syrie	3	7	6	9	9	9	6	1	6	6	7	43
Chili	5	60
Autres pays	41	59	60	41	76	68	102	90	99	154	75	
Total	329	376	519	498	698	619	812	741	874	1 225	677	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
CORÉE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Chine	6 146	7 443	14 881	7 156	8 178	12 545	20 700	12 324	11 599	6 283
Viet Nam	81	147	362	243	461	1 147	3 795	3 080	3 269	3 011
Philippines	928	1 074	786	317	335	579	832	461	517	339
Mongolie	43	36	109	32	82	134	184	197	175	110
Ouzbékistan	21	34	79	38	60	80	118	89	102	75
Thaïlande	41	53	69	39	57	73	111	69	67	72
Pakistan	63	58	66	18	34	27	44	68	37	17
Autres pays	411	417	622	282	1 112	673	972	1 035	2 589	2 621
Total	7 734	9 262	16 974	8 125	10 319	15 258	26 756	17 323	18 355	12 528

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
DANEMARK

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Irak	153	1 015	961	1 113	515	1 166	1 201	368	838	730	..	49
Afghanistan	40	367	282	260	178	359	790	354	576	463	..	49
Turquie	2 158	732	878	1 125	527	581	511	239	227	300	..	54
Somalie	324	2 022	1 709	923	317	527	264	142	233	185	..	55
Iran	120	505	317	203	89	207	155	63	113	127	..	57
Chine	203	339	382	281	162	181	199	103	103	97	..	54
Pakistan	94	332	305	172	93	191	214	21	73	89	..	57
Fédération de Russie	84	54	63	123	74	55	85	..	66
Bosnie-Herzégovine	519	224	270	265	131	110	82	..	59
Allemagne	82	178	144	99	42	44	84	81	55	80	..	53
Maroc	69	244	147	114	40	119	104	46	34	66	..	67
Viet Nam	280	318	232	213	129	78	144	86	58	58	..	60
Anc. Yougoslavie	239	835	324	594	165	196	228	83	62	58	..	59
Suède	66	48	39	52	58	64	57	..	61
Thaïlande	62	180	114	95	61	79	96	64	57	52	..	54
Autres pays	2 759	7 909	4 402	2 100	1 004	1 672	2 107	1 093	1 253	960
Total	6 583	14 976	10 197	7 961	3 648	5 772	6 537	3 006	3 911	3 489	..	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ESPAGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Maroc	6 831	8 036	5 555	5 690	7 864	8 615	6 683	10 703	14 427	16 163	46 547	40
Équateur	1 951	6 370	10 031	19 477	21 371	25 536	25 769	43 091	32 026	23 763	41 612	58
Colombie	1 801	4 194	7 334	12 720	13 852	15 409	16 527	23 995	19 803	19 396	38 215	62
Bolivie	129	218	289	648	709	1 103	1 813	4 778	5 333	7 424	23 414	67
Pérou	2 933	3 958	3 645	4 713	6 490	8 206	6 368	8 291	9 255	12 008	20 788	56
République dominicaine	2 648	2 834	2 322	2 805	2 800	3 496	2 766	3 801	4 985	6 028	13 985	64
Argentine	1 009	1 746	2 293	3 536	4 810	5 188	4 629	6 395	5 482	5 217	9 880	53
Cuba	1 602	1 889	2 506	2 703	2 466	2 870	2 696	3 546	3 088	2 921	6 843	58
Venezuela	529	703	752	908	1 324	1 581	1 744	2 730	2 596	2 823	6 347	61
Brésil	500	683	695	782	779	1 049	943	1 738	1 854	2 540	5 572	71
Paraguay	23	42	60	87	78	179	298	766	864	1 297	3 799	77
Uruguay	235	327	408	624	839	1 201	1 451	2 219	1 978	1 819	3 362	52
Chili	350	484	620	844	838	1 141	1 090	1 688	1 556	1 589	3 176	52
Pakistan	114	153	147	147	176	208	262	375	491	596	2 751	15
Nigéria	106	121	144	147	262	234	264	461	670	711	2 487	43
Autres pays	5 795	6 577	6 028	6 508	7 152	8 154	6 294	9 144	10 191	11 262	32 517	
Total	26 556	38 335	42 829	62 339	71 810	84 170	79 597	123 721	114 599	115 557	261 295	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ESTONIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Fédération de Russie	37	152	412	355	269	138	87	77	156	174	169	63
Ukraine	..	11	3	15	19	16	20	18	10	24	18	50
Autres pays	3 669	6 360	6 657	4 383	3 942	1 970	1 563	1 094	1 352	1 142	1 143	
Total	3 706	6 523	7 072	4 753	4 230	2 124	1 670	1 189	1 518	1 340	1 330	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ÉTATS-UNIS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Mexique	55 946	63 840	77 089	83 979	122 258	231 815	111 630	67 062	94 783	102 181	99 385	52
Inde	29 761	37 975	35 962	47 542	46 871	65 971	52 889	61 142	45 985	42 928	49 897	50
Philippines	29 043	31 448	36 673	40 500	38 830	58 792	38 934	35 465	42 520	44 958	43 489	64
République dominicaine	12 607	15 464	20 831	22 165	20 645	35 251	20 778	15 451	20 508	33 351	39 590	60
Chine	23 991	27 309	31 708	35 387	33 134	40 017	37 130	33 969	32 864	31 868	35 387	58
Cuba	7 698	11 236	11 227	21 481	15 394	39 871	24 891	14 050	21 071	31 244	30 482	54
Viet Nam	25 933	27 480	32 926	29 917	27 921	39 584	31 168	19 313	20 922	23 490	24 277	64
Haïti	7 247	8 215	9 740	15 979	11 552	21 229	13 290	12 291	14 191	19 114	23 480	57
Colombie	7 939	9 819	11 396	15 698	12 089	22 926	16 593	18 417	22 693	23 972	22 196	61
El Salvador	8 719	9 602	12 174	13 430	17 157	35 796	18 927	10 343	13 834	16 685	18 401	54
Jamaïque	11 218	12 271	13 674	18 953	12 314	21 324	15 098	12 070	14 591	15 531	16 442	58
Corée	15 928	17 184	19 223	17 668	17 628	22 759	17 576	11 170	12 664	13 790	15 786	56
Pakistan	7 424	8 744	9 699	10 411	9 147	11 813	12 528	11 601	10 655	11 150	12 948	50
Pérou	6 130	6 980	7 904	10 063	7 965	15 016	10 349	8 551	10 266	11 814	11 782	59
Iran	10 782	11 781	11 031	11 363	10 557	11 813	12 069	9 337	9 286	9 627	11 623	53
Autres pays	202 069	237 803	263 023	308 053	257 015	372 562	309 865	279 681	307 360	325 731	324 764	
Total	462 435	537 151	604 280	702 589	660 477	1 046 539	743 715	619 913	694 193	757 434	779 929	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FÉDÉRATION DE RUSSIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Kazakhstan	8 678	106 613	123 286	68 087	64 831	58 736	50 628	27 130	29 986	14 585	20 582	..
Ouzbékistan	2 266	29 676	73 315	67 021	53 109	43 982	49 784	4 788	7 906	13 409	17 937	..
Arménie	1 722	23 139	39 330	34 860	39 328	45 253	54 828	6 261	7 847	13 176	16 550	..
Ukraine	7 623	50 593	94 133	66 502	55 424	58 500	62 025	5 715	7 783	12 803	15 646	..
Tadjikistan	869	10 749	16 148	12 198	16 444	21 891	39 214	4 393	6 152	9 773	12 476	..
Moldova	366	7 283	13 727	12 809	13 876	15 782	20 429	1 992	2 802	5 252	8 878	..
Kirghizistan	1 717	27 449	38 422	33 166	61 239	51 210	48 720	37 348	52 362	8 415	7 177	..
Azerbaïdjan	2 010	24 555	35 720	22 045	24 885	29 643	34 627	5 265	5 635	6 440	6 856	..
Géorgie	1 459	20 695	25 225	14 008	12 156	11 110	9 876	2 513	2 405	3 082	2 849	..
Bélarus	563	10 179	12 943	7 919	6 572	7 099	6 062	3 888	3 993	1 547	2 559	..
Turkménistan	398	5 358	7 713	5 577	4 737	4 444	4 026	482	544	753	825	..
Turquie	27	50	44	51	60	105	129	144	146	201	218	..
Afghanistan	..	53	136	101	109	153	124	188	153	135	204	..
Lettonie	196	954	1 062	756	516	466	469	135	169	178	178	..
Viet Nam	1	7	46	58	77	94	75	90	112	105	170	..
Autres pays	3 633	13 066	23 268	21 330	14 336	12 895	13 121	10 966	6 985	5 883	4 276	
Total	31 528	330 419	504 518	366 488	367 699	361 363	394 137	111 298	134 980	95 737	117 381	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FINLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Fédération de Russie	1 682	2 313	2 094	1 399	1 665	2 211	1 026	1 925	1 652	2 477	2 103	65
Somalie	209	165	414	445	464	595	290	131	96	609	814	48
Irak	165	447	346	405	443	379	207	78	106	457	521	44
Afghanistan	3	14	48	101	102	279	186	108	100	510	479	46
Estonie	468	690	291	176	182	262	166	243	302	521	436	63
Iran	124	225	233	213	218	329	180	137	145	451	341	47
Serbie	32	338	346	248	240	371	173	122	133	374	316	47
Turquie	141	171	128	110	102	195	94	132	166	278	271	30
Soudan	2	2	4	2	4	11	49	17	24	229	257	52
Myanmar	..	3	10	..	5	18	7	3	9	56	177	51
Ukraine	66	130	65	46	45	62	53	92	95	148	157	54
Chine	126	95	60	57	68	84	53	85	88	124	154	64
Viet Nam	133	209	82	64	79	78	42	54	82	150	150	55
Suède	94	149	198	178	163	274	126	104	196	190	146	51
Bosnie-Herzégovine	58	129	129	81	82	84	56	41	67	112	123	48
Autres pays	1 223	1 800	1 235	908	962	1 450	705	1 062	1 297	2 401	2 485	
Total	4 526	6 880	5 683	4 433	4 824	6 682	3 413	4 334	4 558	9 087	8 930	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FRANCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Maroc	36 875	..	37 848	28 699	26 353	28 919	22 612	18 325	16 662	48
Algérie	20 245	..	25 435	20 256	20 757	21 299	15 527	12 991	13 408	44
Turquie	10 492	..	13 618	10 202	9 259	9 667	8 277	6 920	5 873	38
Tunisie	11 412	..	12 012	9 471	9 476	9 008	6 828	5 546	5 569	38
Portugal	9 576	..	8 888	7 778	6 583	5 723	4 720	4 294	3 887	41
Sénégal	2 185	..	2 345	3 038	3 443	3 839	3 168	2 755	2 823	43
Mali	947	..	1 365	2 237	2 786	3 214	2 616	2 201	2 645	30
Cameroun	2 196	..	2 081	2 014	2 425	2 890	2 425	1 926	2 579	45
Fédération de Russie	951	..	1 132	3 530	4 157	4 507	3 390	2 203	2 517	63
Côte d'Ivoire	1 869	..	1 987	2 197	2 582	3 096	2 257	1 766	2 513	37
Comores	745	..	817	1 049	1 373	1 546	1 828	1 778	2 307	25
Haïti	2 734	..	2 744	2 922	3 070	3 166	2 204	1 799	2 121	31
Congo	1 769	..	2 390	2 933	3 309	3 417	2 018	1 326	1 808	35
République démocratique du Congo	2 012	..	2 631	2 402	2 375	2 562	1 946	1 599	1 585	43
Chine	1 229	..	1 054	1 122	1 425	1 403	1 336	1 331	1 497	43
Autres pays	39 403	168 826	38 480	147 868	131 738	37 602	36 479	39 005	33 417	29 291	29 482	
Total	144 640	168 826	154 827	147 868	131 738	137 452	135 852	143 261	114 569	96 051	97 276	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
GRÈCE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2009 (%)
Albanie	5 688	9 996	14 271	49
Géorgie	489	1 285	550	55
Féd. de Russie	475	834	410	45
Turquie	223	212	175	23
Australie	105	164	138	53
Arménie	80	165	137	51
Ukraine	68	167	129	50
États-Unis	105	175	127	54
Allemagne	39	85	105	45
Chypre ^{1, 2}	109	68	87	36
Roumanie	83	79	63	41
Bulgarie	105	89	62	34
Canada	44	49	49	67
Égypte	62	50	45	18
Israël	82	81	40	38
Autres pays	3 049	3 423	631
Total	10 806	16 922	17 019	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. *Note concernant Chypre par la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note concernant Chypre par tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
HONGRIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Roumanie	3 415	3 605	6 890	4 303	6 052	5 535	3 805	3 939	15 658	14 392	6 999	45
Ukraine	828	541	834	857	558	646	2 189	1 765	894	64
Serbie	949	357	757	758	672	721	1 678	1 330	647	47
Rép. slovaque	161	206	116	106	97	97	414	307	202	67
Féd. de Russie	162	111	7	156	119	111	168	151	97	69
Allemagne	25	22	28	33	35	25	55	67	35	37
Croatie	50	148	26	34	25	26	61	50	22	41
Turquie	7	4	6	13	10	9	12	8	20	15
Viet Nam	53	40	53	95	39	75	38	29	15	47
Iran	10	7	11	6	18	14	7	14	11	27
Pologne	26	10	10	14	13	9	27	18	11	73
Syrie	13	13	22	17	11	10	7	11	10	20
Autriche	6	6	3	8	7	4	20	14	9	44
États-Unis	3	4	12	11	9	2	17	13	9	56
Égypte	2	1	4	2	5	3	2	6	9	67
Autres pays	1 846	1 827	685	399	501	459	379	395	201	204	188	..
Total	5 261	5 432	9 870	6 172	8 442	8 104	5 802	6 086	20 554	18 379	9 178	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
IRLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Nigéria	155	189	142	319	454	1 012	1 204	5 689	..	58
Philippines	43	70	37	84	410	630	1 755	3 830	..	61
Inde	144	126	119	166	339	443	944	2 617	..	66
Pakistan	213	239	189	196	201	306	428	1 288	..	45
Ukraine	31	25	34	97	153	202	432	815	..	53
Chine	57	85	45	102	131	258	403	798	..	57
Afrique du Sud	257	363	219	205	318	343	418	708	..	54
Moldova	21	22	11	67	72	115	278	636	..	53
Bangladesh	8	20	25	41	146	238	700	566	..	53
Fédération de Russie	81	109	86	160	246	253	288	464	..	60
Roumanie	92	81	46	74	117	143	135	457	..	51
Soudan	40	39	40	80	123	170	280	419	..	43
Pologne	20	37	7	10	13	29	25	359	..	50
Ghana	11	12	7	19	24	29	53	296	..	60
États-Unis	890	1 518	1 841	875	156	112	148	263	..	56
Autres pays	3 993	3 784	2 016	2 828	3 808	1 855	1 691	2 104	3 258	5 834	..	
Total	3 993	3 784	4 079	5 763	6 656	4 350	4 594	6 387	10 749	25 039	..	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ISLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Philippines	64	59	45	105	69	126	106	67	35	49	89	62
Pologne	67	133	184	222	162	164	153	50	35	30	89	61
Viet Nam	8	19	23	41	16	52	51	39	14	8	39	49
Thaïlande	51	48	50	54	45	62	40	28	27	26	26	81
Colombie	2	5	2	4	4	4	9	5	24	5	26	73
Serbie	..	73	70	78	33	109	76	27	34	27	21	57
Ukraine	4	18	6	9	13	18	18	15	10	21	18	67
Fédération de Russie	11	33	23	24	17	38	17	21	12	21	18	72
Lettonie	2	9	5	5	5	9	1	2	1	4	18	56
Anc. Yougoslavie	2	1	2	13	46
États-Unis	34	33	31	34	33	20	15	19	11	12	13	54
Bulgarie	8	9	2	9	5	6	10	9	1	5	10	40
Sri Lanka	4	7	..	4	4	3	9	2	3	..	9	67
Bosnie-Herzégovine	1	1	17	7	24	14	16	9	6	22	9	44
Népal	..	1	7	10	5	8	10	4	9	4	9	67
Autres pays	207	223	259	237	212	281	197	153	148	177	190	
Total	463	671	726	844	647	914	728	450	370	413	597	60

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ITALIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Maroc	1 132	1 046	..	3 295	3 850	9 156	9 096	11 350	10 732	14 728	..	46
Albanie	830	882	..	2 330	2 605	4 546	9 523	9 129	8 101	9 493	..	50
Roumanie	977	847	..	2 775	3 509	2 857	2 735	4 707	3 921	3 272	..	72
Tunisie	271	258	..	371	920	1 666	2 066	2 003	2 067	2 555	..	43
Inde	188	672	894	1 261	1 051	2 366	..	31
Pérou	383	253	883	1 064	1 947	2 235	1 726	1 589	..	69
Ukraine	224	209	1 389	1 601	1 131	1 820	1 199	1 580	..	87
Pakistan	91	219	349	535	601	1 522	..	35
Bangladesh	68	405	839	822	972	1 460	..	30
Brésil	726	579	..	1 751	1 928	1 930	1 579	2 099	1 960	1 442	..	75
Fédération de Russie	463	436	..	1 181	1 279	1 772	1 403	1 881	888	1 351	..	80
Égypte	264	283	..	217	704	1 228	1 394	1 431	2 352	1 342	..	30
Ghana	213	301	1 121	1 061	790	801	1 288	..	45
Moldova	754	707	580	1 060	846	1 222	..	87
Anc. Rép. youg. de Macédoine	204	697	954	923	1 141	1 219	..	40
Autres pays	8 136	14 347	..	23 133	26 812	24 055	23 818	23 892	17 795	18 954
Total	13 406	19 140	28 659	35 266	45 485	53 696	59 369	65 938	56 153	65 383	100 712	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
JAPON

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Corée	11 778	11 031	9 689	8 531	8 546	7 412	7 637	6 668	5 656	5 581	4 331	..
Chine	4 722	4 122	4 427	4 347	4 740	4 322	5 392	4 816	3 259	3 598	2 845	..
Autres pays	1 133	1 183	1 135	1 230	1 394	1 484	1 756	1 588	1 444	1 443	1 470	..
Total	17 633	16 336	15 251	14 108	14 680	13 218	14 785	13 072	10 359	10 622	8 646	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
LUXEMBOURG

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Belgique	73	83	101	87	97	77	224	258	450	1 581	1 577	49
Portugal	158	188	252	338	352	293	1 242	1 351	1 085	1 155	982	51
France	57	44	51	74	75	76	277	342	314	462	639	50
Italie	120	111	97	161	138	109	362	665	425	411	314	53
Allemagne	50	62	79	74	95	76	322	333	208	201	195	51
Serbie	2	55	67	115	425	412	229	194	148	53
Bosnie-Herzégovine	8	22	29	46	72	76	270	202	114	74	60	55
États-Unis	..	2	2	..	2	3	47	44	32	42	48	40
Cabo Verde	50	41	33	45	46	49	77	40	60	41	44	52
Royaume-Uni	2	3	1	8	5	..	62	53	44	56	37	41
Espagne	11	8	9	7	17	10	48	58	35	38	30	37
Pays-Bas	17	6	7	20	10	20	31	50	38	54	27	56
Pologne	9	10	10	3	4	4	30	27	27	25	23	78
Fédération de Russie	2	5	8	13	10	10	40	50	30	17	22	59
Brésil	3	3	2	6	2	8	7	3	7	12	18	50
Autres pays	225	253	271	191	244	289	558	423	307	317	247	
Total	785	841	954	1 128	1 236	1 215	4 022	4 311	3 405	4 680	4 411	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
MEXIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Colombie	..	901	813	689	892	690	390	305	486	634	601	61
Cuba	..	661	666	429	660	459	307	240	408	579	531	51
Venezuela	..	107	197	185	316	309	159	126	162	279	334	55
Argentine	..	328	372	400	450	400	265	170	178	271	304	43
Espagne	..	218	301	239	286	251	227	121	152	180	163	45
Pérou	..	320	191	215	292	213	166	107	138	182	159	45
Guatemala	..	1 624	247	114	185	141	209	95	117	196	141	55
Honduras	..	118	156	59	123	98	131	55	92	143	129	59
États-Unis	..	215	286	334	287	246	266	117	79	108	119	36
El Salvador	..	243	235	137	159	118	163	81	82	99	109	54
Italie	..	93	99	89	94	108	76	39	45	53	66	33
Bolivie	..	101	116	94	119	97	43	26	41	48	63	46
Équateur	..	64	67	52	83	63	41	41	46	63	59	44
République dominicaine	..	38	43	47	69	48	50	29	22	75	59	42
Chili	..	77	86	58	90	69	72	38	40	56	57	60
Autres pays	..	1 321	1 735	1 034	1 365	1 161	924	560	545	624	687	
Total	4 317	6 429	5 610	4 175	5 470	4 471	3 489	2 150	2 633	3 590	3 581	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NORVÈGE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Somalie	392	526	1 250	1 281	2 196	1 315	1 737	1 528	2 131	1 571	1 667	53
Irak	403	619	2 141	2 142	2 577	1 072	1 267	1 338	947	1 642	1 663	47
Afghanistan	21	23	75	194	674	877	857	1 054	1 281	1 013	1 005	44
Myanmar	5	..	7	..	5	4	33	103	260	325	533	49
Philippines	265	249	322	246	421	233	445	322	421	341	479	81
Pakistan	497	568	694	590	544	773	469	430	526	478	424	51
Fédération de Russie	280	365	548	458	436	515	622	673	644	629	418	54
Thaïlande	193	234	299	263	427	247	483	267	380	265	346	79
Érythrée	12	20	50	60	88	67	63	248	254	199	323	54
Iran	228	508	832	535	740	495	785	554	539	297	307	52
Turquie	398	393	385	355	445	209	145	214	280	154	297	44
Congo	3	5	15	9	38	46	..	142	189	222	258	47
Viet Nam	210	222	216	216	178	248	161	177	243	88	248	71
Suède	211	221	276	376	241	211	184	248	300	213	229	49
Danemark	129	167	166	152	142	160	155	171	152	126	207	51
Autres pays	4 620	4 034	5 379	5 078	5 725	3 840	4 036	4 434	6 090	4 821	4 819	
Total	7 867	8 154	12 655	11 955	14 877	10 312	11 442	11 903	14 637	12 384	13 223	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NOUVELLE-ZÉLANDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	2 278	2 369	2 431	2 901	3 571	3 473	2 958	2 592	4 420	5 611	4 967	48
Afrique du Sud	1 996	2 411	2 433	2 805	3 119	2 413	1 808	1 339	2 105	2 784	3 387	50
Samoa	1 193	1 069	1 161	1 375	1 447	1 433	1 549	1 908	2 034	2 957	2 936	48
Philippines	557	704	846	1 135	1 170	718	696	848	663	2 218	2 784	53
Inde	1 257	2 136	2 926	4 346	5 211	3 431	2 246	1 567	1 649	2 271	2 206	48
Fidji	1 053	1 456	1 551	1 693	1 729	1 938	1 536	1 307	1 212	2 081	2 094	53
Chine	2 041	2 856	3 339	3 901	3 084	1 919	1 131	676	846	1 159	1 184	56
Zimbabwe	110	415	585	817	902	653	368	265	632	703	630	53
États-Unis	357	360	289	372	418	392	331	327	437	573	630	52
Tonga	207	199	169	193	260	279	315	378	337	460	522	48
Malaisie	290	345	284	334	453	423	449	456	403	485	414	52
Corée	645	1 098	1 528	1 644	1 454	887	585	457	444	559	405	45
Thaïlande	233	279	290	253	210	166	165	131	222	255	298	68
Sri Lanka	470	514	441	435	482	393	296	235	158	202	263	51
Irak	509	522	480	747	503	237	128	83	121	104	261	54
Autres pays	5 170	5 494	5 709	6 297	5 903	4 868	3 444	2 604	3 604	4 808	5 485	
Total	18 366	22 227	24 462	29 248	29 916	23 623	18 005	15 173	19 287	27 230	28 466	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PAYS-BAS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Maroc	7 126	5 873	7 086	6 896	6 409	5 034	5 508	5 797	6 824	6 238	3 886	56
Turquie	3 726	4 026	3 493	3 407	4 073	3 147	4 167	4 984	5 029	4 292	2 872	51
Afghanistan	982	801	550	562	662	584	596	402	371	567	1 341	48
Irak	832	489	333	331	501	866	674	288	289	525	929	44
Iran	180	122	184	225	221	273	279	217	281	361	848	45
Suriname	1 242	1 421	2 031	1 636	1 285	1 006	1 142	967	934	875	659	61
Chine	722	739	1 291	799	638	539	559	490	..	437	494	63
Ghana	157	74	199	296	314	283	411	367	519	540	435	55
Inde	138	117	187	214	214	153	263	193	292	406	415	46
Thaïlande	171	161	160	171	195	220	383	413	571	602	371	85
Nigéria	96	69	139	189	214	220	300	271	267	336	352	47
Serbie	19	70	92	94	4	166	340	55
Bosnie-Herzégovine	216	202	183	160	184	146	132	168	170	183	319	54
Sierra Leone	21	19	40	46	69	46	44	43	64	87	302	25
Fédération de Russie	207	242	521	466	413	436	400	275	..	427	291	79
Autres pays	12 983	11 818	12 091	13 691	15 242	15 206	14 804	11 306	12 983	14 913	12 028	
Total	28 799	26 173	28 488	29 089	30 653	28 229	29 754	26 275	28 598	30 955	25 882	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
POLOGNE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Ukraine	431	538	759	417	662	369	877	992	800	1 196	908	67
Bélarus	108	129	316	101	126	152	357	418	320	456	390	63
Allemagne	60	62	156	1	39	37	47	92	106	171	389	47
Suède	107	81	90	8	26	48	34	61	52	46	202	52
Fédération de Russie	52	145	257	129	114	64	162	215	200	244	171	69
Arménie	8	6	18	27	30	16	79	101	103	163	111	39
Canada	46	36	73	7	17	24	35	40	45	65	107	40
Viet Nam	11	11	36	29	47	12	64	97	104	150	105	40
États-Unis	32	41	59	8	23	27	47	50	53	75	86	48
Kazakhstan	68	38	62	10	10	18	41	38	42	44	41	66
France	10	5	14	4	9	8	12	14	10	15	38	40
Israël	101	162	113	2	8	33	10	3	3	7	29	14
Anc. Tchéquoslovaquie	28	..
Lituanie	126	85	36	11	11	9	24	14	19	26	28	69
Bulgarie	41	32	54	8	16	8	21	21	38	29	25	55
Autres pays	433	566	823	227	390	229	693	770	430	1 105	804	
Total	1 634	1 937	2 866	989	1 528	1 054	2 503	2 926	2 325	3 792	3 462	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PORTUGAL

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2012 (%)
Brésil	345	307	162	491	415	4 080	3 993	4 007	5 352	4 596	..	59
Ukraine	..	2	2	12	..	484	978	1 358	2 336	3 322	..	40
Cabo Verde	370	274	132	1 047	2 189	6 013	5 368	3 982	3 502	3 230	..	55
Moldova	..	2	3	6	..	2 230	2 896	2 675	2 324	2 043	..	50
Angola	144	63	38	336	738	2 075	2 113	1 953	1 870	1 857	..	54
Guinée-Bissau	38	95	36	873	1 602	2 754	2 442	1 847	1 815	1 753	..	47
Sao Tomé-et-Principe	58	22	7	134	448	1 391	1 289	1 097	1 156	869	..	57
Inde	11	3	6	25	32	417	1 055	919	860	628	..	48
Fédération de Russie	..	9	6	21	31	259	535	580	590	506	..	58
Roumanie	..	4	5	20	..	209	258	303	469	492	..	51
Pakistan	..	2	4	21	32	74	200	388	476	443	..	35
Guinée	450	717	475	313	193	..	39
Mozambique	56	17	4	57	155	262	253	208	204	193	..	54
Chine	5	1	2	15	36	93	84	78	114	154	..	55
Sénégal	111	120	193	163	145	..	41
Autres pays	720	545	532	569	342	1 506	1 881	1 687	1 694	1 395	..	
Total	1 747	1 346	939	3 627	6 020	22 408	24 182	21 750	23 238	21 819	..	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Ukraine	251	549	450	377	704	203	35	44	61	60	70	71
Serbie	443	506	185	42	112	53	46	57	53	56	67	34
République tchèque	597	775	167	121	158	93	39	45	45	36	24	50
Fédération de Russie	65	96	37	35	42	31	4	8	8	3	22	55
Viet Nam	405	619	40	40	62	37	7	15	5	11	15	60
Roumanie	450	442	220	147	100	31	10	10	18	25	9	67
Croatie	35	50	22	16	18	5	2	2	7	..	7	29
États-Unis	97	136	64	113	110	93	9	7	6	6	6	67
Iran	15	20	8	2	..	1	5	..	4	1	5	80
Chine	484	200	6	5	4	6	3	2	7	3	5	60
Hongrie	5	9	7	9	6	15	3	12	9	8	5	60
Pologne	43	26	14	20	18	7	1	5	4	4	4	75
Bélarus	5	14	5	5	8	9	1	..	4	4	3	100
Autres pays	573	564	165	191	136	96	96	30	40	38	36	
Total	3 492	4 016	1 393	1 125	1 478	680	262	239	272	255	282	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Ukraine	419	446	239	425	424	398	520	396	501	518	948	..
République slovaque	989	1 741	1 259	786	625	521	431	377	378	331	270	..
Pologne	170	298	167	86	50	53	58	63	198	180	176	..
Viet Nam	46	47	62	43	40	42	44	52	86	80	166	..
Fédération de Russie	7	86	134	107	102	84	58	50	68	173	162	..
Anc. Tchéquoslovaquie	1 154	1 784	190	205	225	229	173	144	140	140	134	..
Kazakhstan	156	89	43	129	18	121	21	17	48	30	65	..
Bélarus	14	21	35	27	39	27	20	15	38	49	53	..
Arménie	18	23	32	61	28	19	16	11	47	74	46	..
Moldova	4	1	11	9	33	21	23	15	32	25	41	..
Roumanie	116	101	143	131	36	83	35	36	76	70	30	..
Bulgarie	54	62	48	48	14	11	12	21	28	19	27	..
Serbie-et-Monténégro	14	42	26	31	28	25	17	7	11	9	26	..
Syrie	11	10	5	4	5	12	6	4	8	19	23	..
Algérie	6	5	9	9	12	4	..	10	17	22	22	..
Autres pays	232	264	223	245	198	187	187	250	256	297	325	..
Total	3 410	5 020	2 626	2 346	1 877	1 837	1 621	1 495	1 936	2 036	2 514	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ROYAUME-UNI

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Inde	10 799	13 598	14 137	15 134	14 507	11 835	26 541	29 405	26 290	28 352	36 351	..
Pakistan	12 769	14 094	12 605	10 260	8 143	9 442	20 945	22 054	17 641	18 445	21 655	..
Philippines	1 609	2 011	3 797	8 839	10 844	5 382	11 751	9 429	7 133	8 122	10 374	..
Nigéria	6 302	6 242	6 622	5 874	6 031	4 531	6 953	7 873	7 932	8 881	9 275	..
Bangladesh	6 133	5 786	3 637	3 724	2 257	3 633	12 041	7 966	5 149	5 702	8 902	..
Népal	161	190	655	916	1 047	929	1 551	2 118	3 468	4 282	7 447	..
Chine	1 863	1 918	2 425	2 601	3 117	2 677	6 041	7 581	6 966	7 198	7 289	..
Afrique du Sud	4 536	6 366	7 046	7 665	8 149	5 266	8 367	7 446	6 351	6 924	6 448	..
Pologne	752	794	559	580	562	251	458	1 419	1 863	3 043	6 066	..
Somalie	8 544	11 164	8 297	9 029	7 450	7 163	8 139	5 817	4 664	5 143	5 688	..
Ghana	3 515	3 217	3 307	2 989	3 373	3 134	4 662	4 551	3 931	4 744	4 675	..
Zimbabwe	1 428	1 814	2 128	2 556	5 592	5 707	7 703	6 301	4 877	5 647	4 412	..
Turquie	4 916	4 860	6 767	5 583	4 709	4 641	7 207	4 630	3 627	4 726	4 184	..
Sri Lanka	5 106	4 530	6 997	5 717	6 496	3 284	4 762	4 944	5 886	6 163	3 855	..
Afghanistan	1 612	4 055	4 951	3 397	10 554	5 539	5 012	5 281	3 951	4 600	3 627	..
Autres pays	60 490	67 634	77 769	69 154	71 806	55 963	71 656	68 231	68 056	72 237	67 741	..
Total	130 535	148 273	161 699	154 018	164 637	129 377	203 789	195 046	177 785	194 209	207 989	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SLOVÉNIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Bosnie-Herzégovine	368	445	467	556	622	305	545	38
Serbie	159	452	396	289	211	100	219	55
Italie	72	116	179	206	205	97	186	43
Anc. Rép. youg. de Macédoine	45	..	140	194	177	59	122	39
Croatie	56	203	181	115	162	52	93	54
Ukraine	6	13	23	31	14	35	91
Argentine	15	21	59	77	56	24	32	50
Monténégro	2	11	24	22	12	32	50
États-Unis	11	14	19	19	14	29	38
Australie	6	24	13	13	23	12	18	39
Brésil	3	4	5	25	36	5	17	41
Allemagne	8	12	3	10	12	7	14	43
Fédération de Russie	5	7	19	6	17	6	12	67
Venezuela	1	2	1	7	6	9	56
Moldova	1	2	4	10	6	7	29
Autres pays	104	163	202	267	202	49	100	
Total	841	1 468	1 706	1 829	1 812	768	1 470	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUÈDE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Irak	4 678	5 298	11 544	12 895	5 950	4 224	3 180	4 367	6 191	16 621	14 354	50
Somalie	1 121	840	688	931	655	787	885	1 076	1 091	1 552	2 489	48
Pologne	1 325	990	793	1 000	762	686	824	1 487	1 791	1 649	2 482	53
Finlande	2 816	2 703	2 588	2 975	2 757	2 535	2 432	2 971	2 230	2 247	2 259	64
Thaïlande	443	500	585	876	1 007	1 261	1 314	1 429	1 547	1 908	2 043	81
Iran	1 350	1 296	1 889	2 796	1 459	1 113	1 110	967	1 028	1 418	1 319	54
Turquie	1 375	1 269	1 702	2 921	1 456	1 125	1 200	1 049	1 343	1 325	1 156	44
Serbie	216	2 124	3 254	3 073	27	61	132	367	842	1 225	1 038	49
Fédération de Russie	642	535	886	1 510	919	759	865	769	948	957	940	62
Allemagne	209	244	294	457	386	606	700	923	778	661	852	50
Érythrée	139	121	199	297	202	253	356	327	398	743	842	54
Afghanistan	278	361	623	1 062	777	812	1 180	848	636	853	778	54
Roumanie	268	282	311	397	279	269	268	245	206	356	749	52
Bosnie-Herzégovine	3 090	1 469	1 788	2 627	2 081	1 764	1 146	919	1 123	946	702	55
Danemark	310	335	329	431	388	404	409	485	393	477	565	41
Autres pays	14 962	10 526	12 100	16 991	14 524	13 802	13 524	14 228	16 089	17 241	17 599	
Total	33 222	28 893	39 573	51 239	33 629	30 461	29 525	32 457	36 634	50 179	50 167	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUISSE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Italie	5 085	4 196	4 032	4 502	4 629	4 921	4 804	4 111	4 109	4 045	4 401	46
Allemagne	670	639	773	1 144	1 361	3 022	4 035	3 617	3 544	3 401	3 835	53
Serbie	6 332	7 854	9 503	11 721	10 441	10 252	8 453	6 859	4 359	3 463	2 611	50
Portugal	1 165	1 199	1 505	2 383	2 201	1 761	2 336	2 217	2 298	2 110	2 201	55
Turquie	4 216	3 565	3 467	3 457	3 044	2 866	2 593	2 091	1 886	1 662	1 628	49
France	1 215	1 181	1 021	1 260	1 218	1 110	1 314	1 084	1 325	1 229	1 580	52
Anc. Rép. youg. de Macédoine	1 802	1 981	2 171	2 596	2 210	2 287	1 831	1 586	1 337	1 223	1 272	51
Bosnie-Herzégovine	2 268	2 371	2 790	3 149	3 008	2 855	2 408	1 924	1 628	1 163	1 173	54
Croatie	1 565	1 616	1 681	1 837	1 660	2 046	1 599	1 483	1 273	1 201	1 126	53
Espagne	800	823	975	1 283	1 246	1 096	1 245	1 120	1 091	1 055	1 054	51
Fédération de Russie	397	77
Royaume-Uni	306	289	287	323	353	319	365	298	351	396	328	45
Autriche	194	150	167	174	166	193	205	189	205	267	263	53
Pays-Bas	155	254	178	210	234	189	229	227	228	200	225	42
Belgique	153	173	209	156	218	222	55
Autres pays	9 651	9 567	9 887	12 672	12 118	11 295	11 850	12 299	12 967	12 488	12 016	
Total	35 424	35 685	38 437	46 711	43 889	44 365	43 440	39 314	36 757	34 121	34 332	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
TURQUIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Dont : femmes 2013 (%)
Bulgarie	12 423	3 528	3 299	1 769
Azerbaïdjan	1 908	1 541	780	563
Fédération de Russie	1 033	700	346	287
Afghanistan	56	233	312	245
Kazakhstan	450	398	272	195
Syrie	201	135	124	175
Irak	103	153	146	143
Iran	112	178	156	137
Grèce	37	119	104	107
Royaume-Uni	12	26	61	93
Kirghizistan	146	140	129	88
Ouzbékistan	150	109	76	87
Ukraine	598	87	58	85
Anc. Rép. youg. de Macédoine	84	72	82	80
Roumanie	455	52	84	76
Autres pays	3 318	767	872	942
Total	21 086	8 238	6 901	5 072	..							

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263501>

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie

	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations des citoyens d'origine allemande.	Office fédéral de la statistique.
Australie	Acquisitions par pays d'ancienne nationalité.	Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques relatives aux étrangers devenus belges se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Il en va de même pour les Belges qui ont perdu la nationalité belge. Ces statistiques ne prennent en compte que les étrangers ou les Belges résidant dans le Royaume au moment du changement de nationalité. En conséquence, ne sont pas pris en compte les étrangers devenant belges alors qu'ils résident à l'étranger.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Chili	Registre des naturalisations	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark		Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers (« Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad ») mis en place par le ministère de la Justice.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie		Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Les données par pays de naissance couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Fédération de Russie	Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats. À partir de 2009, les postulants à la nationalité russe doivent avoir séjourné dans le pays comme résidents temporaires pendant au moins un an, et comme résidents permanents pendant au moins cinq ans.	Ministère des Affaires étrangères et Service fédéral des migrations.
Finlande	Y compris les naturalisations de personnes d'origine finlandaise.	Statistique Finlande.
France	La répartition des données par nationalité concernant les naturalisations par déclaration anticipée n'est pas connue pour les années 2004, 2006 et 2007.	Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité: par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur.
Hongrie	Personne naturalisée en Hongrie : personne qui est devenue hongroise par naturalisation (était né étranger) ou par dénaturalisation (avait été déchu de sa nationalité hongroise). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la loi XLIV de 2010. Cette loi a introduit la procédure simplifiée de naturalisation à partir du 1 ^{er} janvier 2011, et a rendu possible d'acquérir la nationalité sans résider en Hongrie pour les étrangers qui ont des ascendances hongroises. Les données se réfèrent seulement aux nouveaux citoyens hongrois qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique, Bureau national de l'emploi.
Irlande	Depuis 2005, les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage (<i>Post nuptial citizenship</i>).	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistiques Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6.
Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie (suite)

	Commentaires	Source
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège		Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si la documentation est disponible. Sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport.	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	À partir de 2002, les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	À partir de 2008, suite aux modifications de la loi sur la nationalité portugaise en 2006 et 2007, les données incluent tous les étrangers résidant au Portugal, qui avaient une nationalité étrangère et ont acquis la nationalité portugaise dans l'année. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité dues au mariage ou à l'adoption.	Institut national statistique (INE) et ministère de la Justice (registre central).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Acquisition de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009.	Home Office.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Ministère de l'Intérieur – Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté.

Les données pour la Serbie peuvent comprendre d'anciens Monténégrins.

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

ALLEMAGNE	Farid EL KHOLY Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	David SMITH Département de l'Immigration et de la Citoyenneté, Canberra
AUTRICHE	Gudrun BIFFL Danube University, Krems
BELGIQUE	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Daniela BOBEVA Academy of Sciences, Sofia
CANADA	Martha JUSTUS Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
CHILI	Reginaldo FLORES et René CATALAN, Ministère de l'Intérieur, Santiago
CORÉE	Yongjin NHO Seoul National University of Technology, Séoul
DANEMARK	Natalia KJAER National Social Appeals Board, Copenhague
ESPAGNE	Diego NUÑO Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Madrid
ESTONIE	Mall SAUL Police and Border Guard Board, Tallinn
ÉTATS-UNIS	Michael HOEFER Department of Homeland Security, Washington
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Olga CHUDINOVSKIKH Centre for Population Studies, Moscow
FINLANDE	Arja SAARTO Ministère de l'Intérieur, Helsinki
FRANCE	Gérard BOUVIER Ministère de l'Intérieur, Paris
GRÈCE	Anna TRIANDAFYLLIDOU Hellenic Foundation for European and Foreign Politic, Athènes
HONGRIE	Orsolya KISGYÖRGY Ministry of National Economy, Budapest
IRLANDE	Philip O'CONNELL The Economic and Social Research Institute, Dublin

ISRAËL	Gilad NATHAN Ruppin Academic Center, Jérusalem
ITALIE	Carla COLLICELLI et Francesco ESTRAFALLACES CENSIS, Rome
JAPON	Tetsuro ISOBE Ministère de la Justice, Tokyo Natsuko HORII Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
LETTONIE	Aija LULLE Centre for Diaspora and Migration Research, Université de Lettonie, Riga
LITUANIE	Audra SIPAVIČIENĖ Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
LUXEMBOURG	Christiane MARTIN Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration
MEXIQUE	Rafael FERNÁNDEZ DE CASTRO, Institut technologique autonome de Mexico
NORVÈGE	Espen THORUD Ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Intégration sociale, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	Michael EGLINTON Ministère de l'Entreprise, de l'Innovation et de l'Emploi, Wellington
PAYS-BAS	Arend ODÉ et Jeanine KLAVER Regioplan Policy Research, Amsterdam
POLOGNE	Pawel KACZMARCZYK Université de Varsovie
PORTUGAL	Jorge MALHEIROS Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jarmila MAREŠOVÁ Bureau tchèque des statistiques, Prague
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Martina LUBYOVA Slovak Academy of Sciences, Bratislava
ROUMANIE	Mihaela MATEI Bucarest
ROYAUME-UNI	John SALT University College London, Département de géographie, Londres
SLOVÉNIE	Sonja MALEC Ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Lubiana
SUÈDE	Michael HAGOS Ministère de l'Emploi, Stockholm
SUISSE	Clovis VOISARD et Kathrin GÄUMANN, Office fédéral des migrations, Berne
TURQUIE	Ahmet İÇDUYGU Koç University, Istanbul

Liste des membres du Secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication

Division des migrations internationales

Jean-Christophe Dumont, Chef de Division
Thomas Liebig, Administrateur principal
Theodora Xenogiani, Administrateur principal
Jonathan Chaloff, Administrateur
Emily Farchy, Administrateur
Ioannis Kaplanis, Administrateur
Friedrich Poeschel, Administrateur
Sankar Ramasamy, Administrateur
Cécile Thoreau, Administrateur
Yves Breem, Administrateur détaché
Véronique Gindrey, Statisticienne
Philippe Hervé, Statisticien
Rachele Poggi, Statisticienne
Jeffrey Mo, Consultant
Ana Moreno Maldonado, Consultante
Anne-Sophie Schmidt, Consultante
Anne-Mareike Vanselow, Consultante
Sylviane Yvron, Assistante
Ciara Keeshan, Assistante
Natalie Lagorce, Assistante
Marianne Gierow, Stagiaire

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Perspectives des migrations internationales 2015

Sommaire

Éditorial : Aujourd'hui plus que jamais, les politiques migratoires doivent être globales et coordonnées

Résumé

Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales – Flux et politiques

Chapitre 2. Tendances récentes du marché du travail et politiques d'intégration mises en œuvre dans les pays de l'OCDE

Chapitre 3. Nouvelles tendances des migrations internationales de médecins et d'infirmiers vers les pays de l'OCDE

Chapitre 4. Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires

Annexe statistique

www.oecd.org/migrations/pmi

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2015-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

